This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076386679

Digitized by Google

0914
.493
.2
1923

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1923

Digitized by Google

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1923

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XXIII

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 5 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, PUIS DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Paul Monceaux, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

Les Académies sont des républiques modèles : celles peut-être où sont le mieux appliqués les beaux principes des démocraties. On y respecte toutes les libertés, celle du travail comme les autres. On y pousse la fraternité jusqu'à la confraternité. On y observe la plus parfaite égalité. On y arrive aux honneurs sans les avoir cherchés ; on les quitte sans les regretter. On y prend le pouvoir chacun à son tour, ordinairement dans l'ordre d'ancienneté et en vertu d'un vote unanime. On n'y connaît d'autre mandat impératif, que celui du devoir ou de la tradition académique. On y remplit ses fonctions de son mieux, suivant toutes les règles du régime parlementaire. L'année révolue, on retourne gaiement à ses travaux.

Si je vous parais trop optimiste, c'est peut-être que vous m'avez rendu la tâche facile. Vu de loin, le fauteuil présidentiel inspire quelque inquiétude. Vu de près, il est plus rassurant. D'abord, on n'y monte qu'après un stage d'un an, où l'on apprend à présider en regardant son voisin présider. Puis, quand on doit agir et parler en votre nom, on trouve près de soi un

536323

Digitized by Google

auxiliaire infiniment précieux, notre cher Secrétaire Perpétuel, interprète avisé du règlement, gardien vigilant des traditions comme du budget, bon conseiller dans sa franchise amicale. — Permettez-moi de lui dire, en passant, tout le plaisir que nous avons à constater le retour progressif de sa belle santé. — Enfin, le président trouve le secours le plus efficace dans la collaboration toujours prête de nos innombrables commissions. Avec tant de guides, on ne risque guère de s'égarer.

Il me reste, mes chers Confrères, à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me chargeant de présider vos séances. Sans doute, j'ai eu à prononcer beaucoup de discours, surtout trop d'oraisons funèbres : espérons que mes successeurs seront plus heureux. Par contre, je me félicite très sincèrement de l'occasion que vous m'avez donnée de m'instruire en observant de près tous les rouages de notre organisation. J'ai appris bien des choses en vous écoutant. Je comprends d'autant mieux pourquoi nos anciens présidents ont dans notre Compagnie une autorité particulière, comme jadis les *consulares* dans le sénat de Rome. On les écoute volontiers, parce qu'ils savent. Ils ont dû apprendre pour agir, et même pour parler. Leur expérience est faite de tout ce qu'ils ont vu et forcément entendu, dans nos commissions si actives, dans nos séances hebdomadaires toujours si vivantes et si bien remplies.

En rentrant dans le rang, j'ai la grande satisfaction de céder la place à un confrère éminent, que ses hautes fonctions administratives comme son autorité scientifique ont préparé dès longtemps à toutes les présidences. Les affaires de notre Compagnie, comme celles de l'Institut tout entier, seront en bonnes mains.

Conformément au vote que vous avez émis dans la séance du 29 décembre, j'invite M. Homolle à occuper le fauteuil de la présidence, et M. le comte François Delaborde à l'assister comme vice-président.

M. Théophile Homolle, en prenant le fauteuil de la présidence, s'exprime ainsi :

Mes chers Confrères,

Vous avez bien voulu vous souvenir que ma longue mission en Grèce m'avait privé, à mon tour, des honneurs de la prési-

Digitized by Google

dence, et votre amitié, désireuse de réparer le tort que m'avaient causé les hasards de ma carrière, a choisi pour m'appeler au fauteuil l'année où le roulement traditionnel des classes confère à votre élu la présidence de l'Institut. Quiconque, dans la fréquentation de l'étranger, a pu constater le renom universel dont jouit notre Compagnie et le prestige unique qui s'attache au nom de l'Institut de France, comprendra qu'à ma gratitude se mêle quelque trouble et que je n'envisage pas sans un peu d'inquiétude la double responsabilité qui m'incombe, comme représentant passager des corps en qui se résume l'effort de la science et de la pensée françaises.

Pour ne pas faillir à votre attente, pour suffire à mes devoirs, je suis heureux, mes chers Confrères, de me reposer sur le concours unanime et affectueux de la sympathie dont vous venez de me donner une si précieuse marque. Je mets aussi toute ma confiance dans l'expérience et l'affection de ceux entre qui vous m'avez placé au bureau, camarades, collègues, amis de quarante années. Ils ont au plus haut point le sentiment des devoirs et des droits de l'Académie; ils portent dans les recherches scientifiques les scrupules de la conscience morale ; dans les relations confraternelles, la loyauté, le tact et la bonne grâce qui en font la sécurité et le charme.

Ma tâche ici me sera, dès mes débuts, grandement facilitée par la prévoyante activité de celui qui a dirigé nos travaux pendant l'année écoulée : attentif à bien remplir nos séances, soit en provoquant les communications, soit en nous apportant les siennes, il me transmet, avec ses pouvoirs, un ordre du jour si riche de matière scientifique que nous sommes pour longtemps pourvus. En mon nom et au vôtre je le remercie ; je m'inspirerai de ses exemples.

Cette abondance toutefois m'a suggéré d'autres réflexions qui ne sont pas toutes aussi satisfaisantes ; je vous demande la permission de vous les soumettre. Vendredi dernier, en parcourant la liste des lectures annoncées, tandis que les scrutins succédaient aux scrutins, je ne pouvais m'empêcher de regretter qu'elles fussent trop longtemps ajournées par de vaines formalités administratives : les mêmes regrets s'imposent à mon esprit au moment où une même procédure va nous enlever à nouveau

Digitized by Google

une séance presque entière. Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait la peine d'étudier et qu'on pourrait inaugurer peut-être un autre mode de votation et de dépouillement, hors séance, au moyen de boîtes numérotées en nombre égal à celui des commissions à élire, et par une délégation donnée à deux ou quatre scrutateurs ? La mesure est simple et n'a rien de révolutionnaire, veuillez examiner si elle est réalisable ; elle nous ferait gagner plusieurs heures à une époque où la reprise de la vie est particulièrement active.

Voici encore quelques idées qui me sont venues, en méditant, comme il convenait à la veille de prendre le pouvoir que vous vouliez bien me confier, sur la façon de servir utilement les intérêts de notre Compagnie, qui se confondent avec ceux de la science.

J'éprouve et je ne suis pas le seul, je le sais, une certaine confusion, un chagrin véritable, à voir pour chacune de nos élections, des hommes d'un haut mérite et qui ne sont pas tous des jeunes gens, recommencer une tournée de visites déjà maintes fois renouvelées, et trop souvent sans espérance immédiate. Autant la prise de contact, par une première visite, entre le candidat et l'électeur paraît désirable pour l'un comme pour l'autre et conforme aux usages de la courtoisie, autant la répétition, dont la tradition s'est établie, peut être jugée superflue et, comme telle, moins opportune. Ne suffirait-il pas, après une première candidature, d'une simple lettre lue en séance publique pour saisir l'Académie des intentions persistantes du candidat, et du témoignage de ses patrons pour garantir ses droits ? Cette modification d'une vieille coutume serait facile, car elle ne touche en rien ni au décret constitutif, ni au règlement intérieur de l'Académie.

Moins aisée, mais de plus de portée, serait une modification au recrutement même de l'Académie ; j'y ferai allusion avec une extrême prudence et en m'appuyant sur les précédents de deux des classes de l'Institut.

Nos confrères de l'Académie des Sciences, convaincus de la nécessité de mettre la composition des corps savants en rapport avec le développement continu et accéléré des sciences, et avec le contingent sans cesse accru des travailleurs, ont demandé et

Digitized by Google

obtenu des pouvoirs publics soit le renforcement des sections existantes, soit l'ouverture de sections nouvelles. Des conditions toutes semblables n'appelleraient-elles pas chez nous des réformes analogues ? En ajoutant quelques membres au chiffre arrêté, il y a un siècle, on nous permettrait de nous tenir en contact plus direct et plus constant avec les disciplines nouvelles, en appelant à nous leurs représentants les plus qualifiés. On abrégerait peut-être aussi pour des savants de premier ordre la durée des stages de candidature, qui n'est pas douloureuse que pour eux seuls. La question est grave, et demande à être étudiée mûrement et de très près ; l'examen devra porter sur le principe même comme sur les modalités d'exécution. J'ai voulu seulement aujourd'hui appeler sur ce point votre attention.

Dans le même ordre d'idées, ne vous semble-t-il pas qu'il pourrait être équitable et avantageux, à l'exemple encore de l'Académie des Sciences et de celle des Sciences morales et politiques, d'accorder aux savants les plus considérables de la province, une place plus grande et meilleure que celle qui leur a été jusqu'ici mesurée, soit en leur ouvrant le cadre élargi de nos membres ordinaires, soit en leur réservant plus généreusement les titres de membres libres. Plus d'un nom se présentera tout d'abord à chacun de nous pour montrer combien cette mesure serait juste et désirable. On parle couramment de rendre à la vie locale plus d'autonomie et d'activité ; la décentralisation intellectuelle est le prélude nécessaire et la condition de toute décentralisation. En accordant aux savants qui restent attachés à la province une égalité d'honneur, on récompensera ceux qui s'y sont volontairement fixés, on y pourrait retenir les autres, au grand profit de la science et du pays.

Avant de terminer et en m'excusant d'avoir si longtemps abusé de votre bienveillance, permettez-moi encore d'y recommander une œuvre que vous avez fondée et qui nous fait, me semble-t-il, quelque honneur au dehors. L'Union académique internationale, constituée en 1920, groupe aujourd'hui dans une cordiale et efficace collaboration les délégués des Académies et corps savants de treize États des deux mondes ; elle a un budget qui se soldait en mai dernier par un actif qui n'est pas négligeable ; elle est en instance pour obtenir en Belgique la personnalité

Digitized by Google

civile et les avantages qui en découlent ; elle démontre et justifie son existence par des publications collectives d'une haute valeur. C'est d'ici qu'est partie l'idée de cette association ; c'est à Paris qu'elle s'est constituée, c'est notre confrère, M. Émile Senart qui l'a, le premier, présidée ; c'est un des nôtres encore, M. Pottier qui a suggéré le projet du *Corpus vasorum*, qui a reçu de la confiance unanime la Direction de ce recueil universel, et qui, prenant l'avance sur les autres associés, vient de donner le premier fascicule qui servira de type à tout l'ensemble. Au cours de ce mois même une commission internationale se réunit dans un des salons du palais des Archives Nationales pour étudier le programme du Dictionnaire du latin médiéval qui doit remplacer le glossaire de Ducange, et préparer les voies et moyens d'exécution. Après quatre années d'un travail silencieux, qui n'a pas été sans résultat, ceux de nos confrères que vous avez délégués auprès du Comité de Bruxelles, ceux qui, dans les sous-commissions des vases antiques ou du « Ducange » ont mené à bien ou préparé des publications qui nous honorent, seraient heureux d'obtenir par le renouvellement d'un mandat déjà ancien et, par une inscription à l'annuaire de l'Institut au rang des commissions régulières, de notre Académie une reconnaissance publique qui les mette sur un pied parfait d'égalité avec leurs collègues étrangers accrédités officiellement chaque année. Notre Secrétaire Perpétuel, avec votre assentiment, est disposé à leur donner cette satisfaction, qui rehaussera leur crédit ; il a décidé, de son côté, de comprendre dans les comptes rendus des publications académiques, celles qui ont été ou seront faites par nos collègues au nom de l'Union ; en leur nom je le prie d'agréer nos remerciements.

Le Président signale la présence de M. Conti Rossini, correspondant à Rome, et lui souhaite la bienvenue au nom de la Compagnie.

M. Alfred Jeanroy, au nom de la Commission Gobert, annonce qu'un seul ouvrage a été retenu pour le concours de 1923 :

P. Boissonnade, *Du nouveau sur la Chanson de Roland* (Paris, 1923, in-8°).

Digitized by Google

Il convient d'y ajouter les ouvrages couronnés en 1913, savoir :

Lucien Romier, *Le royaume de Catherine de Médicis*, qui a obtenu le premier prix, et Jean Régné, *Histoire du Vivarais*, tome II (1039-1500), qui a obtenu le second prix.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, l'état des concours pour 1923 :

Prix ordinaire (édition d'un auteur grec ou latin) : aucun concurrent.

Antiquités nationales : 14 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche (Numismatique ancienne) : aucun concurrent.

Prix Stanislas Julien (ouvrage sur la Chine) : aucun concurrent.

Prix Gilles (travail sur l'Extrême-Orient) : aucun concurrent.

Prix J.-J. Berger (travail sur Paris) : 8 concurrents.

Prix Émile le Senne (ouvrage sur Paris) : aucun concurrent.

Prix Auguste Prost (travail sur Metz et les pays voisins) : 2 concurrents.

Prix de la Fons-Mélicocq (ouvrage sur la Picardie ou l'Ile-de-France) : 4 concurrents.

Prix Bordin (Antiquité classique) : 10 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (Moyen âge et Renaissance) : 2 concurrents.

Prix Saintour (Moyen âge et Renaissance) ; 4 concurrents.

Prix de la Grange (édition des anciens poètes de la France) : 2 concurrents.

Prix Chavée (linguistique romane) : 3 concurrents.

Prix Raoul Duseigneur (ouvrage sur l'art ou l'archéologie espagnols) : 1 concurrent.

En raison du nombre des ouvrages présentés au concours du prix Bordin (Antiquité classique), l'Académie, sur la proposition de M. le Président, décide à mains levées qu'à titre exceptionnel, et ainsi que le prévoit l'article 51 du règlement, la commission du prix Bordin comprendra en 1923 six membres au lieu de quatre.

Il est procédé ensuite, par scrutin, à l'élection de 16 commissions de prix.

Digitized by Google

Prix ordinaire du Budget (4 membres) : MM. Havet, Bouché-Leclercq, Chatelain et Haussoullier.

Antiquités nationales (8 membres) : MM. Salomon Reinach, Omont, Durrieu, Jullian, Prou, Fournier, Langlois et Mâle.

Prix Allier de Hauteroche (4 membres) : MM. Schlumberger, Babelon, Théodore Reinach et Blanchet.

Prix Stanislas Julien (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Pelliot.

Prix Auguste Prost (4 membres) : MM. Omont, Berger, Scheil et Fournier.

Prix de la Fons-Mélicocq (4 membres) : MM. Omont, Prou, Fournier et Delachenal.

Prix Bordin (6 membres) : MM. Foucart, Alfred Croiset, Havet, Bouché-Leclercq, Maurice Croiset et Monceaux.

Prix extraordinaire Bordin (4 membres) : MM. Omont, Morel-Fatio, Fournier et Diehl.

Prix Saintour (4 membres) : MM. Omont, Durrieu, Morel-Fatio, Langlois.

Prix de la Grange (4 membres) : MM. Omont, Thomas, Morel-Fatio et Langlois.

Prix Honoré Chavée (6 membres) : Senart, Havet, Salomon Reinach, Chatelain, Thomas, Jeanroy.

Prix Giles (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Pelliot.

Prix Raoul Duseigneur (6 membres) : MM. Pottier, Durrieu, Jullian, Morel-Fatio, Mâle et Jeanroy.

Prix J.-J. Berger (6 membres) : MM. Omont, Durrieu, Jullian, Prou, Fournier et Blanchet.

Prix Émile Le Senne (4 membres) : MM. Durrieu, Cordier, Jullian et Alexandre de Laborde.

Médaille Paul Blanchet (4 membres) : MM. Salomon Reinach, Babelon, Monceaux et Blanchet.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage au nom de M. Créteur, d'un opuscule intitulé : *Villes françaises et étrangères décorées de la Légion d'Honneur* (Cambrai, 1922, in-8°).

M. Émile Mâle offre à l'Académie son livre récemment paru sur *L'art religieux du XII^e siècle en France* (Paris, 1922, in-4°).

SÉANCE DU 12 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS DELABORDE, VICE-PRÉSIDENT.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Enlart pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Paul Girard.

M. Pierre Montet fait connaître le résultat des fouilles opérées à Byblos, sous une maison récemment acquise par le Service des Antiquités de Syrie. On peut maintenant identifier deux édifices très anciens : le temple égyptien avec ses statues et son lac sacré, et le temple phénicien, sous le dallage duquel ont été déposés à profusion les vases, statuettes, amulettes, perles, etc., retrouvés jusqu'à présent.

M. de Saint-Périer fait une communication sur une statuette féminine découverte dans la grotte de Lespugue (Haute-Garonne)[1].

M. Salomon Reinach présente une observation.

M. Franz Cumont donne lecture d'un rapport sur les fouilles qu'il a exécutées dans les ruines de Sâlihîyeh sur l'Euphrate, avec le concours de l'armée de Syrie[2].

Le président remercie M. Cumont de sa communication. Il tient,

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

à se faire l'interprète de la gratitude de l'Académie pour l'aide que notre confrère a rencontré auprès des autorités militaires. Le Secrétaire perpétuel en transmettra l'expression à M. le général Gouraud.

COMMUNICATIONS

LA STATUETTE FÉMININE STÉATOPYGE DE LESPUGUE (HAUTE-GARONNE) PAR LE COMTE DE SAINT-PÉRIER.

J'ai découvert la statuette féminine stéatopyge que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, le 9 août 1922, dans la grotte dite des Rideaux, commune de Lespugue, arrondissement de Saint-Gaudens.

Cette grotte, que j'explore depuis plusieurs années, est située au-dessous des ruines du château médiéval de Lespugue et s'ouvre, au Nord, dans le flanc du ravin rocheux de la Save, dont elle domine le cours de 80 mètres environ. Sa partie antérieure, sur une longueur de 8 à 10 mètres, a été remaniée au moyen âge ; un mur de soutènement de cette époque barrait son entrée au début de mon exploration. Mais la partie postérieure de la grotte m'a montré un foyer archéologique en place, non remanié, d'une puissance d'un mètre environ, dont la faune est celle de l'âge du Renne et que son outillage en os et en silex permet d'attribuer à l'Aurignacien supérieur.

C'est dans ce foyer, à 15 centimètres environ de profondeur dans la couche archéologique, que j'ai découvert la statuette, gisant horizontalement, sous un bloc d'éboulement. Cette circonstance ne m'a pas permis de recueillir l'objet intact et, malgré le tamisage des terres qui l'entouraient, je n'ai pu retrouver quelques parties de la face antérieure de la statuette, sans doute réduites en fragments

Digitized by Google

imperceptibles par le coup de pioche qui avait soulevé le bloc d'éboulement.

La statuette est en ivoire de Mammouth ; elle est presque noire par places, par suite de son imprégnation par des oxydes métalliques. Elle mesure 147 millimètres de longueur ; c'est la plus grande qui ait été trouvée jusqu'ici. La tête, stylisée, ne montre aucun des traits de la face. On distingue la chevelure, représentée par des traits parallèles qui couvrent, en avant, les trois quarts de la face et qui descendent, en arrière, jusqu'au niveau des omoplates. Le cou est mince, bien détaché ; le thorax maigre. Les seins énormes, en forme d'outres, descendent juqu'au ventre, petit et bombé, qu'ils repoussent en avant. Les bras sont détachés du corps dans leur tiers inférieur ; les avant-bras, fléchis à angle droit sur les bras, reposent sur les seins. Les cuisses montrent une saillie antérieure et une saillie latérale très accusées. Les jambes, courtes, non séparées, se terminent par des pieds très rudimentaires. La face postérieure est remarquable par l'énorme développement des régions fessières, rejetées latéralement et par la présence d'une manière de pagne, attaché au-dessous des fesses, qui paraît constitué par des bandes parallèles tressées, terminées chacune par une frange.

Cette statuette doit être rapprochée des statuettes paléolithiques de Brassempouy, de Grimaldi, de Willendorf, et des bas-reliefs de Laussel, œuvres du même âge et du même style.

Nous retrouvons, en effet, dans la statuette de Lespugue, la stéatopygie des figures de Brassempouy et de Laussel, la même stylisation de la face que dans les statuettes de Grimaldi, enfin l'attitude des bras de la statuette de Willendorf. Mais la statuette de Lespugue montre deux détails nouveaux : la séparation des bras du tronc dans leur tiers inférieur, ce qui représente une grande habileté technique de la part d'un artiste qui sculptait une matière

Digitized by Google

aussi dure que l'ivoire avec un burin de silex, et d'autre part, la présence du pagne postérieur.

L'ensemble des caractères de cette œuvre d'art permet donc de la rattacher à ces figurations humaines de l'âge du Renne auxquelles on peut attribuer une signification ethnique. La stéatopygie, le volume des seins, l'existence même du pagne me font penser à une race d'origine africaine, voisine des Boschimans, rapprochement que Piette avait formulé le premier à propos des statuettes du même âge qu'il avait découvertes à Brassempouy et que la présence de squelettes de type négroïde à Grimaldi est venue fortifier.

La statuette de Lespugue apporte donc à notre connaissance de l'art et peut-être même des races préhistoriques qui ont peuplé notre sol un élément nouveau, et c'est à ce titre qu'il m'a semblé de quelque intérêt d'en entretenir l'Académie.

RAPPORT SUR UNE MISSION A SÂLIHÎYEH SUR L'EUPHRATE PAR M. FRANZ CUMONT ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE

Au mois d'octobre dernier, l'Académie des Inscriptions voulut bien me confier une mission à Sâliḥîyeh afin que je pusse y collaborer à des fouilles entreprises par les troupes françaises de l'Euphrate et y compléter l'étude des remarquables peintures dont nous avait entretenus le 7 juillet M. Breasted [1]. Si cette mission archéologique a abouti à des résultats heureux, elle le doit avant tout à l'appui efficace que nous a prêté l'armée du Levant. Si celle-ci n'avait point occupé la vieille forteresse de Sâlîḥiyeh, nous n'aurions trouvé dans ce lieu désolé et reculé, ni sécurité, ni subsis-

1. Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1922, p. 240. *Syria*, t. III, 1922, p. 177 ss.

Digitized by Google

tances, ni main-d'œuvre. Grâce à elle, au lieu de traverser rapidement ces ruines solitaires, comme l'ont fait jusqu'ici tous les voyageurs qui les ont visitées [1], nous avons pu y séjourner et en commencer avec son aide l'exploration scientifique. Aussi devons-nous une reconnaissance particulière aux officiers qui ont consenti à favoriser notre dessein. Le général Gouraud, en accueillant avec bienveillance la suggestion de l'Académie, assura sa haute protection à l'exécution de notre projet. Le général de Lamothe, qui nous reçut à Alep avec la plus grande cordialité, usa de son autorité étendue pour nous permettre d'atteindre notre but en toute sûreté. Enfin, à Deir-ez-Zor, le colonel de Bigault du Granrut, qui avait prévenu les désirs de l'Académie en envoyant des troupes à Sâliḥîyeh, facilita avec une obligeance extrême l'exécution de la mission que nous étions chargés d'y accomplir.

M. Virolleaud, qui soutint notre entreprise de toutes les ressources dont disposait le Service des Antiquités, avait autorisé M. Brossé, architecte de ce service, à nous accompagner. Celui-ci me rejoignit à Alep et me prêta durant tout notre voyage un concours intelligent et dévoué. Nous partîmes avec notre matériel le 7 novembre dans une robuste automobile, qui devait nous conduire à Sâliḥîyeh par la vieille piste qui depuis bien des siècles est la grande voie de communication entre Alep et Bagdad. Elle rejoint l'Euphrate à Meskène et en suit alors la rive droite ; tantôt dans la large vallée sablonneuse qui la borde, tantôt sur le plateau dont l'escarpement, par endroits, se rapproche du fleuve et

1. La notice la moins sommaire de ce site, avant l'article de M. Breasted, est celle qui a été insérée dans le grand ouvrage de Sarre et Herzfeld, *Archäologische Reise im Euphrat und Tigrisgebiet*, t. II, 1921 p. 387 ss. Elle repose sur des relevés hâtifs faits en partie, comme l'explique Sarre, dans les circonstances les plus défavorables, et malgré la grande compétence des auteurs, apporte peu de données utiles, sauf quelques dessins de l'architecte Schulz et deux débris d'inscriptions, cf. *infra*, p. 34, n. 1.

Digitized by Google

coupe la plaine d'alluvions. Aucune pluie n'était tombée depuis le printemps, le terrain était parfaitement sec et, sauf une poussière parfois aveuglante et quelques cahots un peu rudes sur des rocher raboteux, notre course fut assez confortable. Nous traversâmes l'Euphrate le premier jour pour aller coucher à Rakka, l'ancien Nicéphorium-Callinicum. Nous y fûmes les hôtes du commandant Martin, des spahis marocains, qui eut l'obligeance de nous servir lui-même de guide dans le vaste champ de ruines [1]. Les seules visibles à la surface du sol sont celles de la ville musulmane, fameuse parmi les amateurs d'antiquités. Le sol en a été creusé, comme par un bombardement intensif, d'une multitude de trous par les chercheurs de faïences arabes, mais leurs excavations n'atteignent guère la couche romaine.

Le lendemain, le colonel du Granrut nous reçut avec une bonne grâce extrême à Deir-ez-Zor, petite ville commerçante dont l'origine est toute récente (elle ne remonte pas à plus de soixante ans), mais qui est en pleine prospérité grâce au trafic qu'y attire son pont sur l'Euphrate. Enfin, le jeudi 9 novembre nous arrivions au but, ayant parcouru en trois jours les 4 à 500 kilomètres qui séparent Alep de Sâliḥîyeh. C'est à regret que nous avions dû passer, sans les visiter, à côté de ruines imposantes, aperçues le long de notre route, Bâlis, l'ancienne Barbalissos, Souriyeh ou Sura, où se trouvait le camp d'une légion, Halabiyeh ou Zénobie, la cité fondée par la reine de Palmyre. Mais la saison s'avançait ; nous avions hâte d'être rendus à destination, et ne pouvions faire attendre davantage les officiers qui nous attendaient depuis plusieurs semaines.

A partir de Deir-ez-Zor, nous fûmes accompagnés par le commandant Eugène Renard, qui a mis un zèle intelligent

1. Sur ces ruines, cf. Chapot, *La frontière de l'Euphrate*, 1907, p. 289 et surtout Sarre et Herzfeld, *op. cit.*, t. I, p. 159 ss., t. II, p. 349 ss., t. IV, p. 19.

Digitized by Google

à conduire l'entreprise archéologique dont la direction lui avait été confiée et s'est efforcé par de sages instructions de guider les chercheurs dans leur travail. A Sâliḥîyeh nous trouvâmes les ruines occupées par plus de deux cents hommes, tirailleurs algériens, légion étrangère et spahis marocains. Depuis le début d'octobre, les fouilles y avaient commencé sous la direction du commandant Georges Hamel, secondé par le capitaine Thénard du 19e tirailleurs, et par le capitaine Beyer du 4e régiment étranger. Ils avaient dégagé avant notre arrivée le temple décoré de peintures et une partie de ses abords, exploré quelques points des fortifications, déblayé plusieurs tombes de la nécropole et, dans la ville elle-même, ils avaient mis au jour, outre plusieurs pièces de maisons particulières, les gradins et l'entrée de l'hémicycle dont nous parlerons plus loin. Sur la marche de ces travaux, auxquels nous n'avons pu malheureusement assister, et sur leurs résultats successifs, un rapport détaillé, accompagné de plans, sera rédigé par les commandants Renard et Hamel, et les autorités militaires se feront certainement un devoir de le communiquer à l'Académie.

Dès notre arrivée, après une première inspection des ruines, nous nous mîmes à l'œuvre en utilisant toutes les heures de jours déjà raccourcis. Tandis que M. Brossé, avec un goût expert, prenait de nombreuses photographies, dont quelques-unes en couleurs, faisait une aquarelle de la principale peinture nouvelle, dressait un plan d'ensemble de la ville et dessinait les vases exhumés du sol par la pioche des fouilleurs, je m'attachais à décrire avec précision les divers tableaux du temple en en notant exactement les nuances, à copier et à estamper les inscriptions mises au jour et à prendre aussi des copies, des estampages où à leur défaut des frottis des nombreux graffites tracés sur les parois du sanctuaire et d'autres édifices. Mais il fallut ici me borner et faire un choix parmi des textes dont le déchiffrement

Digitized by Google

exige parfois une longue application ; il eût été impossible de relever en quelques jours tous les griffonnages à peine lisibles dont la main maladroite des passants a couvert certains morceaux de muraille. Je crois cependant être certain que les inscriptions et les dessins les plus intéressants ne m'ont pas échappé. Pour la levée et l'exécution de calques des peintures, la légion étrangère, où servent des hommes de toutes les professions sociales, nous fournit des auxiliaires précieux. Si l'on ajoute à ces notes et dessins, les documents qui seront joints au rapport des commandants Renard et Hamel, notre collaboration aura, je crois, réuni les éléments nécessaires à une étude précise et sûre d'un site antique difficilement accessible.

Pendant ce temps, les troupes continuaient les fouilles et elles firent sous nos yeux quelques-unes des découvertes les plus remarquables. Les officiers mirent la plus grande obligeance à leur faire exécuter les travaux où nous le désirions. Elles avaient été autorisées par le colonel du Granrut à prolonger leur séjour à Sâliḥîyeh jusqu'au 18 novembre, afin de nous permettre de réaliser le programme que nous nous étions fixé. Les pluies qui s'annonçaient prochaines rendaient d'ailleurs le départ nécessaire. Le 17, nous quittâmes à regret des ruines où les trouvailles se multipliaient. Avant de lever le camp, les soldats avaient mis les peintures à l'abri de toute dégradation en élevant à une petite distance des parois du temple de solides murs de pierres sèches et en coulant dans l'intervalle du sable soigneusement damé.

En quittant Sâliḥîyeh, nous nous rendîmes à Tell-Ashara, qui est situé entre ces ruines et Mayadine. Le lieutenant Terrier, officier de renseignements, chef du secteur d'Abou Kémal, qui nous avait déjà fait profiter de sa parfaite connaissance du pays, voulut bien nous y accompagner et nous y assurer un logement. Le pauvre village arabe occupe le tell où s'élevait, au III^e^ millénaire avant notre ère, Tirqâ,

Digitized by Google

capitale du royaume de Hana et Mari [1]. Aujourd'hui, le pied de la colline est rongé par les eaux rapides de cet énorme torrent qu'est l'Euphrate ; le vieux tell s'écroule par tranches dans les eaux limoneuses, qui finiront par l'engloutir entièrement. Nous recueillîmes à Tell-Ashara des fragments considérables de vases de terre cuite et de faïence émaillée.

Le 19 novembre, nous retournâmes à Deir-ez-Zor, où les camions militaires ont transporté le produit des fouilles, qui y reste provisoirement déposé, et le 22, nous étions rentrés à Alep. Dans cette région, les pluies avaient déjà détrempé les chemins, qui étaient coupés de fondrières, et le retour fut plus malaisé que l'aller. Nous dûmes abandonner notre automobile, qui nous refusait obstinément ses services, et chercher un gîte dans une masure arabe, en attendant l'arrivée d'un autre véhicule.

*
* *

Les fouilles de Sâlihîyeh ont produit un double résultat, dont l'un était attendu et dont l'autre fut inespéré. D'abord, elles nous ont fait connaître des peintures nouvelles que M. Breasted, pressé par le temps, s'était trouvé dans l'impossibilité d'étudier, et elles nous ont éclairé sur la date et sur l'origine de cette remarquable décoration. Ensuite, elles nous ont révélé l'existence d'une ville grecque qui s'élevait dans ce site désolé et nous ont permis de fixer les traits essentiels de son histoire. Nous parlerons successivement de cette double découverte.

Le Temple des dieux palmyréniens. Les fouilles ont entièrement dégagé, jusqu'au pavement de blocs rectangulaires, le temple décrit par M. Breasted, et elles ont confirmé dans son ensemble la description donnée par le savant amé-

1. Thureau-Dangin, *Journal asiatique*, juillet-août 1909, p. 149 ss.; Herzfeld, *Revue d'Assyriologie*, t. II, 1914, p. 131-139.

Digitized by Google

ricain [1]. Elles ont seulement montré que dans le mur sud, près de l'entrée principale, s'ouvrait une porte donnant sur une chambre contiguë, qui n'a pu être déblayée faute de temps. Un sondage, pratiqué devant l'édicule qui occupe le milieu de la salle postérieure, n'a révélé l'existence d'aucune crypte sous le sanctuaire. Mais à cette place même, on trouva, scellée dans le pavement, une plaque de calcaire portant la moitié de droite d'une dédicace à Alexandre Sévère. La mémoire de ce prince ayant été condamnée, on dut détruire le monument qu'on lui avait élevé et réemployer une de ses pierres dans la restauration du dallage. Plusieurs mots et mêmes lignes de l'inscription ont été martelés, mais je dois à la science épigraphique de M. Cagnat une restitution complète du texte mutilé :

*imp. caes. m. aurel*IO SEVERO *alexandro*
*pio felici aug*VSTO DIVI SEVERI PII
nep. diui antonini MAGNI FILIO PONTIF
*fici max. trib. pote*STATIS VIIII *cos. iii* P
et iuliae avitae mameae augustae
*matri aug.n. et c*ASTRORVM SENA
*tus patriaeq. mili*TES COH XX PALMY
renorum sagittar. [2] *severianae alexan-*
drianae devoti NVMINI AC MAIES
tati eorum.

Le chiffre de la puissance tribunicienne n'est pas absolument sûr mais ce doit être VIII ou VIIII, et l'inscription est donc de l'année 229 ou 230, c'est-à-dire d'un temps où une grave menace pesait sur la frontière de l'Euphrate. Ardachir, après avoir renversé la dynastie des Arsacides et s'être rendu

1. Breasted, *l. c.*, p. 184.

2. Cette restitution s'appuie sur un graffite tracé sur le crépi d'une tour et qui mentionne, en mauvais latin, la *purta sagitariuru* (*porta sagittariorum*), cf. *infra*, p. 29.

Digitized by Google

maître de la Perse, revendiquait les provinces enlevées aux Parthes et attaquait la place de Nisibis, gardienne de la Mésopotamie romaine. On comprend que dans ces heures critiques les Palmyréniens aient voulu manifester leur loyalisme envers la maison syrienne qui régnait à Rome. Alexandre s'y préparait à partir pour l'Orient et en 232 il passa probablement à la tête d'un corps d'armée par Palmyre et Doura [1]. Il est significatif que dans une ville grecque des Sémites, pour exprimer leur dévotion envers des princes syriens, se soient servi du latin, langue de l'armée.

On ne connaissait jusqu'ici, que je sache, aucune *cohors* mais seulement des *numeri Palmyrenorum*. Notre inscription nous apprend qu'en 230 il y en avait au moins vingt — le chiffre est certain. Les Sévères, après l'annexion de la Mésopotamie entière, ont donc dû lever sur le territoire de Palmyre de dix à vingt mille hommes de troupes auxiliaires pour occuper les nouvelles terres de l'Empire. L'importance de ces contingents fait mieux comprendre la puissance militaire d'Odeinat et de Zénobie et le succès temporaire de leurs ambitions audacieuses. C'est certainement cette vingtième cohorte de Palmyréniens qui s'est fait représenter sur le mur nord du temple avec son tribun Julius Terentius offrant un sacrifice, car un de ces militaires y porte, avec le titre de prêtre, des noms très fréquents à Palmyre : Thémès, fils de Mokimos (Θέμης Μοκίμου ἱερεύς [2]). Ce prêtre paraît être celui qu'un des graffites du temple a en vue lorsqu'il mentionne une somme versée ἱερεῖ λεγιωναρίῳ [3]. Bien qu'une cohorte auxiliaire ne fasse pas à proprement parler

1. Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Aurelius », col. 2536. Pour admettre que la dédicace a été gravée à l'occasion du passage d'Alexandre, il faudrait adopter le chiffre XI comme celui de la puissance tribunicienne, mais l'examen de la pierre exclut cette restitution.

2. Cf. Breasted, *Syria*, *l. c.*

3. Le ἱερεὺς λεγιωνάριος ne peut guère désigner les haruspices qui accompagnèrent les armées jusqu'à la fin du paganisme et que Julien consulta encore, en 363, à proximité de Doura détruite (Ammien, XXIII, 5, 10).

Digitized by Google

partie de la légion, le mot *legionarius* paraît être pris ici au sens large de « militaire ». On ne connaît pas en Occident de *sacerdos legionis*, parce que dans la religion romaine le magistrat, chef des armées, pouvait accomplir lui-même les cérémonies du culte. Mais il n'en était pas de même en Orient, où seul le sacerdoce, la qualité de *kohen* ou, comme on disait à Palmyre, de *komar*, permettait d'officier, qu'il fût héréditaire ou le résultat d'une ordination. De là, l'adjonction d'un aumônier militaire au tribun dans la cohorte que l'un commandait mais où l'autre devait accomplir certains actes rituels prescrits par la religion sémitique.

Ce culte des dieux palmyréniens était celui auquel le temple était consacré. Il suffit pour s'en convaincre de relever quelques-uns des graffites tracés sur les murs. Ils mentionnent fréquemment le nom de Zeus, à qui l'on voit donner les titres de Μέγιστος ou de Καλλίνικος [1]. Zeus Μέγιστος traduit à Palmyre le nom de Baalsamîn [2], le grand dieu de la cité et il n'est pas douteux que le culte célébré dans notre temple s'adressât en réalité à ce Zeus sémitique. Un long graffite grec énumère les colliers et les bracelets qui entouraient le cou et les mains des statues de Iarhibol et d'Aglibol, divinités palmyréniennes qui devaient être adorées à côté de Bêl comme σύνναοι θεοί, et Iarhibol est mentionné encore dans un proscynême palmyrénien qu'a déchiffré M. Clermont-Ganneau. Cette constatation est importante pour l'interprétation religieuse de la grande scène de sacrifice que figure la principale peinture ; nous savons maintenant à quel culte appartiennent les prêtres en robe blanche qui y accomplissent les rites de l'eau et du feu [3].

Le temple était déjà en usage en l'année 165 : c'est ce

1. Comparer le nom de la ville de Callinicum (Rakka). Cette épithète appartient proprement à Héraklès, cf. *Realenc.* s. v.

2. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Balsamem » col. 2840 ; cf. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, 1922, p. 74.

3. Cf. *Syria*, *l. c.*, p. 207 ss.

Digitized by Google

que prouve la seule de ses inscriptions « pariétaires » qui ait le mérite d'être exactement datée [1]. Elle nous reporte donc au règne de Marc Aurèle; mais une autre découverte faite dans la cour, nous permet de remonter au moins jusqu'à Trajan. La présence de cette vaste cour rectangulaire, qui s'étendait devant le temple tétrastyle, a déjà été signalée par M. Breasted. Les dernières fouilles en ont dégagé une notable partie et elles ont permis de constater qu'un grand autel de maçonnerie s'élevait en son milieu. C'est la disposition habituelle dans les temples sémitiques, et elle s'est conservée jusqu'à l'époque romaine : il suffira de rappeler l'exemple de Baalbek [2]. Adossé au mur nord de cette cour, se trouvait un édicule rectangulaire, soutenu par deux pilastres, qui paraît avoir été élevé par un dévôt à quelque dieu admis sinon dans le sanctuaire du moins dans l'enceinte sacrée. Au moins de trois côtés — celui de l'ouest n'a pas été déblayé — cette cour était entourée de chambres communiquant avec d'autres et qui doivent avoir servi de demeures aux prêtres et aux serviteurs de Zeus. C'est probablement à la construction d'une de ces maisons que se rapporte une dédicace gravée sur une petite plaque de marbre retrouvée dans les décombres au nord de l'entrée du temple :

Ἔτους ϛχυ' | Δύστρου Λυσ|ίας Κόνωνος τοῦ | Πατροκλέους | ἀνήγειρεν ἰδίοις | ἀνηλώμασιν τὸν|δε τὸν οἶκον καὶ τὸ | ὑπερῶιον εὐσεβί|ας τῆς εἰς τὸν Δία | ἕνεκεν καὶ εἰς τὴν | ἑαυτοῦ καὶ ἐγγόνων | εὐωχίαν.

Il résulte de cette dédicace qu'en l'an 426 des Séleucides c'est-à-dire 114 de notre ère, Lysias, fils de Conon, fils de

1. Ἔτους ΖΟΥ' Αὐδναίου α' εἰσὶν εἰκόνας χρυσοῦς λζ" καὶ μικροτέρους β' ὑκὼν Πατροκλέους, εἰκών Κόνωνος Ἀβι... αίου. Patrocles, fils de Conon, est représenté sur la fresque publiée par M. Breasted (*Syria*, p. 197); cf. aussi *infra* p. 22, n. 2.

2. Schulz et Winnefeld, *Baalbek*, Berlin, 1921, p. 68.

Digitized by Google

Patroclès fit élever une maison, pourvue d'un étage, par piété envers Zeus et pour son bien-être [1] et celui de ses descendants. Il unissait ainsi sa dévotion envers le dieu au souci de son propre confort. Or, parmi les personnages figurés dans la grande scène de sacrifice représentée sur le mur du temple, se trouve précisément un Conon, fils de Patroclès. On hésitera d'autant moins à identifier les deux personnages qu'un Lysias, qui paraît être son fils, figure près de lui, dans le tableau [2]. Mais alors la date de celui-ci est déterminée du même coup. Comme Lysias, selon la remarque de M. Breasted y apparaît encore imberbe, pour marquer sa jeunesse [3], il doit y être représenté plusieurs années avant le moment où fut gravée l'inscription qui parle de ses descendants. Le temple a d'ailleurs dû être construit avant les demeures qui entouraient sa cour. Nous sommes ainsi amenés à dater la peinture des dernières années du premier siècle — nous reviendrons tantôt sur ce point. Certainement la dédicace, qui s'applique à une dépendance du sanctuaire, fixe pour la construction de celui-ci un *terminus ante quem*.

Les maisons du côté est de la cour séparent celle-ci d'une place publique, entourée d'un portique. Ce portique s'étendait au nord le long du mur d'enceinte, dont il con-

1. Le mot εὐωχία est pris ici, non dans sa vieille acception de « festin, bonne chère », mais au sens qu'il a dans les Septante; cf. aussi le Pseudo-Julien, lettre aux Juifs, p. 281, l. 2, éd. Bidez-Cumont.

2. Lysias, fils de Conon — nous avons vérifié la lecture, elle est exacte — pourrait être aussi, comme l'admet M. Breasted (p. 197), le fils du premier Conon, fils de Nicostrate et l'oncle du second Conon, fils de Patroclès. Notre Lysias serait alors un des enfants représentés au premier plan ou même n'aurait pas encore été de ce monde et la date du tableau devrait être reculée de quelques années de plus, mais il s'agit d'une petit différence. — Patroclès, grand-père de Lysias, qui devait être un des bienfaiteurs peut-être même un des constructeurs du temple, y avait sa statue d'or, petite à la vérité (cf. *supra*, p. 21, n. 1). Patroclès, fils de Conon, et Conon, fils de Nicostrate, sont aussi nommés dans les inscriptions du temple aux gradins (p. 33) en 61 après J.-C.

3. Breasted, *l. c.*

Digitized by Google

tourne une des tours. En déblayant la place, on découvrit, non loin de la tour, dans une terre déjà remuée par les troupes britanniques, une curieuse dédicace inscrite sur une petite plaque de marbre. La fin de l'inscription (ll. 8-9) n'a pas été gravée, les lettres ont simplement été tracées au pinceau en noir pour préparer le travail du lapicide. Celui-ci n'a vraisemblablement pas terminé sa tâche à cause d'une erreur commise au début; il aura recommencé sur un autre marbre, jetant le premier au rebut :

Ἔτους... [1] | ο Λώου α' Ἀθηνόδω|ρος Ἀριστο|δήμου ὁ ἐπι|καλούμενος | Ῥαγείβηλος [2] | Μαχχισαίου [3] ἀ|νήγειρεν τὴν ψαλίδα ταύτην | τοῖς ἰδίοις πό|[νοις?] καὶ ἀνηλ[ώμασ]ιν [4].

Cette dédicace se rapporte peut-être aussi à une partie de l'édifice sacré. Le mot ψαλίς peut désigner soit l'arche d'une porte voûtée donnant accès à la cour, soit plus probablement une niche cintrée contenant quelque statue [5].

Les peintures du temple. Ce compte rendu très succinct et tout provisoire des fouilles exécutées dans la région du temple, va nous permettre d'aborder avec une sûreté nouvelle l'examen des peintures qui décorent le monument et

1. Le chiffre de l'année est incertain. On peut lire οτ' ou ου' ou même ορ', mais si le ο qui suit appartient à la date, le lapicide a sans doute écrit θυο' pour θου' = 479 de l'ère des Séleucides, 167 ap. J.-C.

2. Un Ῥαγείβηλος est nommé dans une des inscriptions de la salle aux gradins (*infra*, p. 33). M. Clermont-Ganneau me signale un *Regebalus*, fils de Bargathes, Ituréen, nommé CIL III, 4371.

3. Cf. Μαχχί[βη]λος dans Waddington n° 1875[a].

4. Cf. *supra*, p. 21 : ἀνήγειρεν ἰδίοις ἀνηλώμασιν.

5. Le mot ψαλίς, rendu par כפתא, se retrouve dans une inscription bilingue de Palmyre, où « il désigne la niche cintrée qui décore la facade de tous les grands tombeaux de Palmyre et renfermait la statue des personnages inhumés dans le monûment » (Vogüé, *Inscr. sém.*, n° 70 = Waddington, n° 2624). Mais notre dédicace, trouvée à l'intérieur de la ville, ne peut avoir appartenu à un tombeau et ses formules ne sont pas celles d'une épitaphe.

Digitized by Google

d'en déterminer avec une grande probabilité la chronologie.

Le tableau principal, publié par M. Breasted, celui du sacrifice de deux prêtres en présence de la famille de Conon est aujourd'hui affreusement mutilé. Le travail commandé aux cipayes pour le mettre à l'abri avait été trop sommairement exécuté. Le sable, hâtivement jeté contre la paroi, glissa ou fut emporté par le vent et, lorsque les troupes françaises arrivèrent, la peinture presque entière était à découvert. Des Bédouins avaient, par scrupule religieux, gratté les visages ou crevé les yeux de toutes les figures visibles, un large morceau du crépi au milieu de la robe de Bithnanaia était tombé, enfin en deux ans la lumière éclatante de la Syrie avait terni et les averses avaient lavé les couleurs friables. Bien des détails de cette grande composition ne sont plus reconnaissables aujourd'hui. Nos photographies autochromes en montrent l'état actuel. Il est heureux que M. Breasted ait été en mesure de publier des planches coloriées reproduisant, dans sa fraîcheur qu'elle avait encore lorsqu'elle fut exhumée du sol, une œuvre vouée à une aussi prompte dégradation.

Sur le même mur sud du temple, mais dans la première salle, nous eûmes la joie d'apercevoir, en arrivant, de nouvelles peintures, telles qu'elles venaient d'être rendues à la lumière. Dans un décor architectural, entre des colonnes torses de couleur rose, trois personnages, de grandeur naturelle, sont debout, rangés sur le même plan. Vêtus d'une tunique à manches et d'un manteau blanc, coupé de bandes de nuances diverses, ils font tous trois le même geste rituel de tremper de la main droite une tige feuillue dans un vase élancé, tandis que leur main gauche avance une patère bleue comme pour faire une libation — une patère faite de cette faïence couverte d'un émail azuré dont le sol de la ville contient de nombreux débris. Nous connaissons déjà cet acte liturgique qui est celui qu'accomplit un des deux prêtres dans

Digitized by Google

le tableau du sacrifice de Conon [1]. Nous sommes en présence de portraits et pour qu'on voie bien leurs traits, ils ont la tête levée, de face, au lieu de la tourner de profil pour suivre le geste de la main. A côté du troisième personnage, un enfant dont il ne subsiste que les pieds, était appuyé contre une des colonnes. De plus, les restes d'un quatrième personnage sacrifiant apparaissent à droite, et plus haut quelques vestiges d'une autre représentation de sacrifice prouvent qu'un second registre de peintures s'étendait au-dessus du premier, de même que sur le mur voisin.

Des incriptions peintes en noir sont conservées sous les trois premiers portraits. Les deux premières donnent simplement les noms des personnages représentés, Λυσίας Ἀχιεία [2], Λυσίας Βαργάτους [3], mais la troisième, tracée dans un cartouche, est d'une autre importance :

Ἀπολλόδωρον | Ἀθηνοδώρου τοῦ | Ζηνοδότου καὶ Ζη|νόδοτον τὸν ἐξάδελ|φον αὐτοῦ Ἰλάσαμσος | ἔγραφε.

Nous avons donc ici une signature d'artiste, et elle révèle l'origine de celui-ci. On ne pourrait rêver nom plus purement sémitique. Ilasamsos, théophore du même type que Ἐλάβηλος (Elahbel) et autres formations semblables, veut dire « le Soleil (שמש) est dieu [4] ». L'auteur de cette peinture n'est donc point quelque grec appelé de loin, mais il appartenait à une école indigène et sa technique reste fidèle, au moins en partie, à d'antiques traditions orientales,

1. Breasted, *l.c.*, p. 191 ss. ; cf. p. 209.

2. Comparer le nom juif Ἀχίας-α (I Reg. XIV, 3 ; Josèphe VIII, 7, 8, et VI, 6, 6).

3. Cf. CIL III, 4371 un Bargathès ituréen. Le nom se retrouve dans un des graffites de Sâlihîyeh.

4. Ἐλάβηλος = Elahbêl (Palmyre) : CIG 4505 = Chabot, *op. cit.*, p. 91 ; cf. Bäthgen, *Beiträge zur Semit. Religionsgueschichte*, p. 303. — Ilasarus était un cheikh des Rhamnites contre lequel combattit Aelius Gallus. — Comparer d'autre part Ἀμρίσαμσος « homme du soleil » à Palmyre ; Waddington, 2587 = Vogüé, *Inscr. sém.*, 2. 28 *bis*.

Digitized by Google

Un détail de la composition suffit à nous montrer cette longue persistance des procédés ici suivis. Les fresques de Kusejr-Amra, qui datent du IX^e^ siècle de notre ère, nous montrent, comme à Sâlihîyeh, des personnages debout, séparés par des colonnes torses de couleur rose [1], et les mêmes colonnes torses sont déjà employées d'une façon semblable sur les sarcophages du type dit de Sidamara [2].

Sur le mur nord, M. Breasted n'avait pu photographier dans des circonstances défavorables, à la tombée du jour, qu'une seule scène, celle du tribun sacrifiant, à ce qu'on croyait, aux empereurs. Nous avons pu en obtenir des reproductions plus fidèles, qui précisent de nombreux détails. C'est ainsi que les femmes nimbées et tourelées qui, d'après les légendes inscrites à côté d'elles, représentent la Tychè de Palmyre et la Tychè de Doura, sont accompagnées de figures accessoires. Sous les rochers qui portent la seconde, un personnage barbu, plongé dans l'eau jusqu'à mi-corps et qui fait le geste du nageur, rappelle que Doura s'élevait au bord de l'Euphrate. La déesse tutélaire pose la main sur la tête d'un enfant nu, personnification de la cité qu'elle protège et et qui est pour ainsi dire née du fleuve, dont cet enfant semble sortir. Auprès de la Fortune de Palmyre, un lion est accroupi, et sous les rochers une femme, portant la main droite à son sein, figure la source qui assurait la vie de la cité du désert [3]. L'adjonction de ces personnifications des eaux complète la ressemblance de nos Τύχαι avec celle qu'Eutychidès avait sculptée pour Antioche [4].

1. Musil, *Kusejr Amra*, pl. XV, XVII, XVIII.

2. Mendel, *Catalogue du Musée impér. ottoman*, I, p. 294 ss.

3. Cette « source bénie » d'Ephka (de Vogüé, *Inscr. sémitiques*, n° 95; Waddington, 2571 *c*; Clermont-Ganneau, *Recueil*, II, p. 1 ss.) avait un « Gad » qui paraît s'être ainsi confondu avec celui de la ville elle-même. L'interprétation donnée par M. Clermont-Ganneau de l'inscription palmyrénienne reste très vraisemblable, malgré le objections de M. Isidore Lévy, *Rev. archéol.*, 1900, I, p. 126 ss. L'identification du « Gad » sémitique à la « Tychè » grecque ne peut être révoquée en doute; cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Gad ».

4. *Syria*, *l. c.*, p. 203.

Digitized by Google

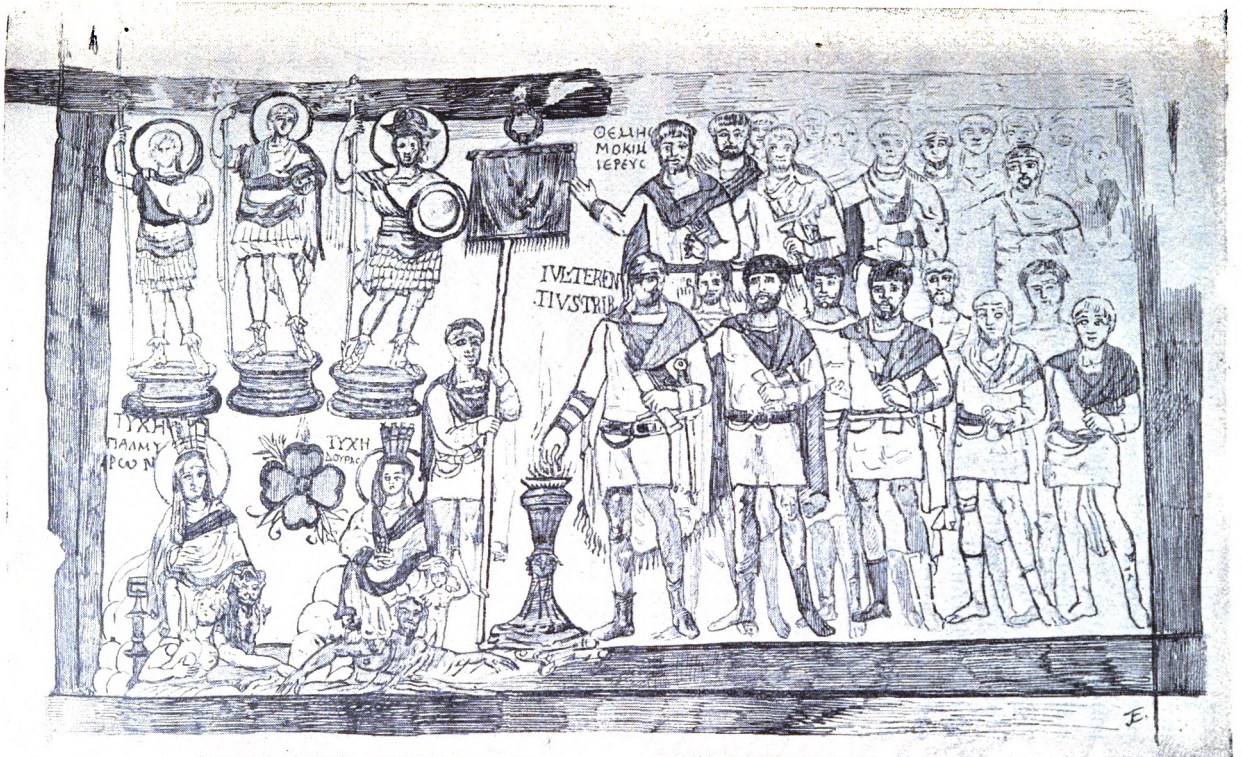

Digitized by Google

Les particularités de l'armement des trois statues divines auxquelles le sacrifice est offert et dont la première porte un petit bouclier rond et un casque ovale sans cimier, rendent peu vraisemblable que ce soient des images impériales et elles donnent une valeur nouvelle à l'interprétation suggérée par M. Clermont-Ganneau, celle qui voit dans ces idoles les trois grands dieux palmyréniens : Malakbel ou Baalshamîn, Iarhibol et Aglibol, souvent représentés vêtus d'un costume militaire. La statue du milieu porte sur la main gauche un globe céleste et est ainsi désignée comme étant celle de Baalshamîn, maître des cieux. Toute la signification de la scène et les conclusions qu'on en tirait se trouveront ainsi modifiées.

A gauche du tableau du tribun, une série d'autres petites scènes séparées par des encadrements occupent ce même mur nord. Le registre supérieur, dont le haut est mutilé, nous montre une femme étendue à qui un serviteur, couronné de roses, apporte des mets sur un plateau (repas liturgique[1]), puis quatre sacrificateurs faisant des offrandes sur autant d'autels. Le registre inférieur est subdivisé en plusieurs petits tableaux : Hercule appuyé sur sa massue, un jeune homme, la main droite levée, faisant le geste de l'adoration, une chèvre, un bélier, une femme nimbée debout, et trois autres personnages drapés. Au-dessous de ces tableaux, sont inscrites en gros caractères les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Ces lettres, symboles des « éléments » du monde et des « astres » du ciel, que désigne le même nom de στοιχεῖα, ont un caractère sacré et on les trouve fréquemment employées en magie sur les phylactères, et en astrologie comme substituts des douze signes du zodiaque. On a découvert des alphabets semblables dans les temples du Jupiter Dolichénus [2] et ils ont

1. Un συμποσίαρχος de Bêl est mentionné à Palmyre, *Inscr. res Rom.*, III, 1045, 1533 ; cf. *Comptes rendus Acad.*, 1917, p. 282 ; *Syria*, III, p. 224, n. 3.

2. Dieterich, *ABC Denkmäler* dans *Kleine Schriften* 1911, p. 202 ss. ; Boll,

Digitized by Google

certainement aussi dans le nôtre une signification religieuse, qu'il est difficile de définir exactement.

Sur le pilier voisin, sont représentées des armes. L'arc, le carquois et les flèches rappellent que les Palmyréniens étaient réputés comme *sagittarii* dans l'armée romaine. Ces *sagittarii* sont d'ailleurs nommés dans un graffite latin tracé sur le mur extérieur d'une des tours de l'enceinte et leur nom a été restitué avec vraisemblance dans l'inscription latine citée plus haut (p. 18) comme titre de la *cohors Palmyrenorum*, avec laquelle ils se confondraient.

Enfin, la paroi de l'est, entre la porte d'entrée et le mur sud, est décorée de deux scènes superposées, étroitement apparentées. Celle du bas est seule conservée tout entière. Dans un paysage, que figurent quelques arbustes tortus, un homme est assis sur un rocher, la tête tristement appuyée sur la main gauche. Trois compagnons s'avancent en tendant les bras vers lui et, détail caractéristique, le troisième s'appuie sur une béquille ou un long gourdin. Ces mêmes personnages, autrement groupés, réapparaissent dans le registre supérieur, qui est fort endommagé. L'interprétation de cette scène reste à trouver.

La partie du mur correspondante à celle-ci de l'autre côté n'a pas reçu de décoration.

Ces peintures des murs nord et de la moitié du mur est se séparent nettement de celles du mur sud et aussi des vestiges qui subsistent sur le mur ouest et qui depuis le passage de M. Breasted [1], ont subi de nouvelles mutilations. Leurs dimensions diffèrent comme leur technique. Les secondes figurent des personnages de grandeur naturelle, placés dans un décor architectural; elles se distinguent par une riche variété de nuances et témoignent d'une application consciencieuse à rendre les plis des vêtements, les traits

Sphaera, 1903, p. 469 ss.; *Cat. codd. astr.*, IV, p. 146, et surtout Dornseiff, *Das Alphabet in Mystik und Magie* (Στοιχεῖα VII), 1922, p. 6 ss.

1. Voir *Syria*, *l. c.*, p. 199.

Digitized by Google

des visages, parfois même le modelé des nus. Elles sont l'œuvre d'artistes dont les procédés sont imparfaits mais qui les mettent en œuvre avec habileté. Le second groupe de tableaux, qui sont de dimensions beaucoup plus petites, sont aussi d'une exécution beacoup plus sommaire ; leur auteur ne fait usage que de quatre tons : le noir, le rouge brun, le bistre et le jaune orangé, exceptionnellement le rose. Les visages ne sont qu'ébauchés, toutes les figures enlevées d'un trait rapide sans grand souci de précision et certaines d'entre elles paraissent dues à un dessinateur occasionnel plutôt qu'à un peintre de profession.

La représentation du tribun sacrifiant permet d'attribuer sûrement cette seconde série à la période de l'occupation romaine, et si une cohorte de Palmyréniens, comme il est probable, n'a gardé cette place-forte qu'à partir de Septime Sévère [1], ces peintures ne sont pas antérieures au IIIe siècle.

Il n'est pas douteux qu'il faille attribuer les autres à une période plus ancienne. Nous l'avons vu, les noms de Conon, fils de Patroclès, et de Lysias, son fils, représentés dans la grande scène de sacrifice, se retrouvent dans l'inscription de 114 commémorant la construction d'une des maisons de l'enceinte sacrée. Patroclès, fils de Conon, est nommé, en 61, dans une des inscriptions du temple aux gradins. Nous pouvons invoquer, si je ne m'abuse, un autre témoignage encore prouvant que ces grands tableaux sont contemporains de la construction du sanctuaire. Le pilier qui fait saillie à côté des portraits peints entre les colonnes roses, est resté vierge de toute décoration, mais à quatre mètres du pavement un grand graffite, largement tracé à la pointe dans le crépi, est resté bien lisible : Οὐ τόπος δ' προλέληπτε. Ces mots, placés à une hauteur inaccessible du sol, ont évidemments été inscrits dans le plâtre au moment où, sur un échafaudage, Ilasamsos dessinait les figures voisines. Ils

1. Cf. *supra*, p. 19.

Digitized by Google

veulent dire, si je comprends bien ce mauvais grec, que la quatrième place n'a pas été prise d'avance, c'est-à-dire retenue, réservée, et qu'elle est encore disponible. Lorsque l'on bâtit le temple, les personnages considérables de la ville contribuèrent à sa décoration et ils s'étaient assuré d'avance un morceau de la paroi pour se faire représenter accomplissant une cérémonie pieuse. C'est ainsi que sur les vitraux de nos églises ou sur les tableaux d'autel, se voient encore fréquemment les portraits des donateurs en prière.

On ne se trompera donc pas en attribuant les peintures les plus remarquables de Sâliḥîyeh à la fin du 1er siècle de notre ère. C'est le moment où Palmyre, entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Occident, grandissait en richesse et en puissance, et nous savons par certaines découvertes faites dans les tombeaux que des peintres habiles y travaillaient pour une aristocratie opulente [1]. Tout dans le temple de Sâliḥîyeh révèle l'influence de Palmyre : le culte rendu à ses dieux Iarhibol et Aglibol, les vêtements des hommes et la parure des femmes [2], des graffites en palmyrénien qu'on lit encore sur les murs. Qu'Ilasamsos fut un artiste local ou qu'il eut été appelé de la grande ville la plus voisine, il est certain qu'il se rattache à l'école qui florissait dans cette capitale. Mais nous ne possédions encore de cette école aucune œuvre aussi remarquable que celles qui viennent de nous être rendues. Elles permettront de mieux en apprécier la valeur et de mieux montrer en quoi elle a subi l'influence grecque et par où elle se rattache à de vieille technique orientale.

La ville et sa nécropole. Notre surprise fut grande

1. Farmakowski, *La peinture à Palmyre* (en russe) dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, t. VIII, 1903, p. 173 ss. Cf. Chabot, *Choix d'inscriptions de Palmyre*, 1922, p. 96 ss. J'ai trouvé à Sâliḥîyeh un dessin contre le mauvais œil très semblable à celui que reproduit M. Chabot, pl. XVI, n° 3. Il sera publié dans le prochain fascicule de *Syria*.

2. Cf. *Syria*, *l. c.*, p. 211.

Digitized by Google

lorsqu'elle en arrivant à Sâliḥîyeh nous apprîmes que son enceinte n'était pas, comme nous le croyions encore, celle d'une forteresse ou d'un camp, mais avait entouré toute une ville [1]. L'importance de celle-ci se manifeste immédiatement par l'étendue de sa nécropole, qui occupe un vaste terrain hors de la porte principale, sur le plateau aride qui touche au mur ouest. Les tombes, comme à Palmyre ou à Zénobia (Halabiyeh), sa colonie [2], sont de deux types. Parfois elles s'élevaient en forme de tour, mais une seule de ces tours a été partiellement conservée. Généralement, sous une superstructure ronde ou rectangulaire, dont il ne reste plus guère que les fondements, s'ouvre le caveau funéraire, creusé dans le roc et parfois à deux étages. Plusieurs de ces souterrains ont été explorés, mais les sépultures avait été violées dès l'antiquité et l'on n'y a recueilli, à côté des ossements, que des débris de poterie et de verrerie. En outre, le plan de quelques-uns de ces tombeaux rupestres a été dressé.

La ville elle-même était construite en damier, — c'est la disposition ordinaire des cités grecques de l'époque alexandrine. Le tracé de plusieurs rues se coupant à angle droit peut aisément être reconnu. Certaines maisons ont été partiellement déblayées et l'une d'elles a donné plusieurs fragments d'une corniche de stuc, portant une gracieuse décoration d'emblèmes bacchiques d'un style grec très pur [3].

Trois édifices, très proches l'un de l'autre, ont été explorés avec un soin particulier. Le premier est une construction

1. Nous n'avions pas connaissance encore de la description que donnent de Sâliḥîyeh MM. Sarre et Herzfeld (*op. cit.*, t. II, p. 386 ss.), qui y ont fait tous deux une visite rapide. M. Sarre exprime le vœu qu'un voyageur, moins pressé puisse dresser le plan de la ville dont il a constaté l'existence. Ce vœu a été exaucé avant d'être connu de ceux qui l'ont réalisé.

2. Les tombes de Zénobia sont décrites par Sarre et Herzfeld, t. II, p. 305, cf. pl. LXXV.

3. Trois petits fragments de la même corniche avaient été emportés à Bagdad par Meissner pacha et ont été reproduits par Sarre et Herzfeld, pl. CXXXI, cf. p. 392.

Digitized by Google

à peu près semi-circulaire, en forme de théâtre, mais beaucoup plus petite. Sept gradins, coupés par des escaliers, en font le tour. Il n'y a pas trace d'une scène; un simple mur, percé d'une large porte d'entrée, ferme l'hémicycle par devant. Ce monument pourrait avoir été une salle de conférences ou de concert, comme, à ce qu'on croit, l'*auditorium Maecenatis* à Rome. On sait quel était l'amour des Syriens pour la musique et les sarcasmes qu'adresse Posidonius à ses compatriotes à propos de cette passion bruyante [1]. Ou peut être, selon une remarque de M. Clermont-Ganneau, cet édifice était-il un temple, dont l'autel se trouvait au centre de l'hémicycle où prenaient place les assistants [2].

Nous trouvons une disposition analogue dans un autre monument déblayé durant notre séjour et qui nous réserva une riche moisson épigraphique. Le fond en est occupé par une petite pièce dans laquelle se dresse un grand autel de maçonnerie, mis ainsi à l'abri des intempéries. Il est creux et percé sur le côté gauche d'une petite ouverture. En face de cet autel s'ouvre une porte, précédée de deux marches, par où l'on descend dans une salle rectangulaire, qui paraît n'avoir pas été couverte. Sur les deux côtés, au lieu de mur de clôture, s'élève une double série de six gradins de pierre; chaque gradin est divisé en plusieurs sections, et sur la tranche verticale de chacune d'elles, est inscrit le nom de celui qui pouvait l'occuper, précédé partout de la même date γοτ' ou 373, c'est-à-dire 61 ap. J.-C. Cette onomastique offre un mélange

1. Posidonius dans Athénée, V, 210 f; XII, 527 e(= F. H. G., III, p. 258); cf, IV, 176 b.

2. Le temple de Belshamîn à Sî (Seeia) dans le Haurân est précédé d'une cour rectangulaire. Elle est entourée d'un portique le long des trois côtés autres que celui de la façade du temple. Sous ce portique, sont ménagés deux degrés et une inscription nabatéenne donne expressément à cette construction le nom de חומתרא, θέατρον (Littmann, *Semitic inscriptions*, p. 86). Entre la colonnade et le mur, de chaque côté il y a deux marches: la marche inférieure a les dimensions d'un siège de théâtre, la supérieure est

Digitized by Google

curieux de noms grecs et sémitiques[1]. Chacun avait marqué la place qu'il avait le droit d'occuper; c'est ainsi qu'une plaque de cuivre distingue aujourd'hui à l'église le prie-Dieu des paroissiens aisés. Car cet édifice singulier avait certainement une destination religieuse : c'est ce que prouvent à la fois la présence de l'autel dans le naos et une dédicace gravée sur une dalle de calcaire retrouvée près de lui :

Ἔτους γμτ'. ⌟ Ἀμμώνιος | Ἀπολλοφάνου | τοῦ Σελεύκου | ἀνήγειρεν ὑπέρ | τε ἑαυτοῦ καὶ | Λυσανίου καὶ | ἀδελφῶν σω|τηρίας.

Ammonios, fils d'Apollophanès[2], a donc fait construire ce monument pour son salut, celui de Lysanias et de ses frères en l'an 343, c'est-à-dire 31 ap. J.-C. Cette date est la plus ancienne que nous ayons relevée à Sâlihîyeh. Trente ans plus tard des notables de la ville se mettaient d'accord pour

assez large pour laisser place à un siège et à un passage le long du mur... Ces marches tournent aux angles du théâtre où elles deviennent beaucoup plus basses et elles s'étendent le long de la porte d'entrée » (Butler, *Ancient architecture in Syria, Princeton expedition,* Division III, section A, *Southern Syria*, p. 379; cf. de Vogüé, *Syrie centrale, Architecture civile et rel.*, pl. 2-4). Le plan de ce « théâtre rappelle d'une manière frappante celui de notre salle pourvue de gradins de chaque côté ». D'autre part, un théâtre (θέατρόν) semi-circulaire, comme celui de Sâlihîyeh, fut construit en l'an 108 av. J.-C. près du sanctuaire de la déesse syrienne à Délos pour permettre aux fidèles d'assister à certaines cérémonies du culte ; cf. Roussel, *Délos, colonie athénienne,* 1916, p. 25 s.

1. Une partie des gradins supérieurs de droite n'est plus en place. Ils ont été enlevés il y a quelques années par des Bédouins en quête de pierres et c'est de là que proviennent les deux inscriptions publiées par Hiller von Gärtringen, d'après des copies et estampages de Sarre (*op. cit.*, p. 393 ss.) Trompé par des indications insuffisantes, cet épigraphiste, cependant expert, a réuni deux fragments qui n'appartiennent pas à la même pierre. Il faut lire le début de la partie de droite : γοτ'. Ἀθηνόφιλα... — Toutes les inscriptions gravées sur ces gradins seront publiées dans le prochain fascicule de *Syria*.

2. Ἀπολλοφάνου pour Ἀπολλοφάνους, se retrouve deux fois à Sâlihîyeh, maison à l'accusatif Ἀπολλοφανῆν.

Digitized by Google

embellir l'édifice en y disposant des gradins de pierre, qui remplacèrent sans doute du bois ou de la maçonnerie.

C'est probablement à une bienfaitrice du sanctuaire que fut élevée une statue de pierre calcaire retrouvée en place, debout sur son socle à gauche de la porte conduisant à l'autel : elle nous montre une femme vêtue d'une tunique dont les plis tombent sur ses pieds, le corps et les bras étroitement drapés dans un manteau qui recouvre aussi la tête. La facture est d'une certaine habileté, mais le type est banal.

Des morceaux de sculpture plus remarquables furent exhumés des ruines d'une construction, voisine de celle-ci, et qui était certainement aussi consacrée au culte : au fond d'une petite salle de 5 m 10 sur 2 m 77, s'ouvre une niche, à laquelle on accède par deux marches, et qui est occupée par un socle de pierre moulurée, qui paraît être un morceau de corniche retourné : deux cavités, ménagées dans la surface supérieure, ont servi à y fixer une grande statue, qui a disparu. Mais on a retrouvé dans cet édifice, outre les restes d'une inscription écaillée, trois statuettes : deux d'entre elles sont en plâtre ou en gypse polychromé et la gaucherie de leur style gréco-oriental montre qu'elles sont des productions d'un atelier local. Ce sont des Victoires avec un haut chignon sur la tête, de grandes ailes leur sortant du dos, tenant de la main droite une palme. La partie inférieure de toutes deux est brisée.

La troisième statuette, qui est de marbre blanc et mesure 55 centimètres de haut, est d'une tout autre valeur artistique. C'est une remarquable réplique du motif connu d'Aphrodite posant un pied sur une tortue [1]. La tête et les bras ont malheureusement disparu. Le torse est à peine

1. Reinach, *Répert. statuaire*, II, 332, 4 ; Orsi, *Notizie degli Scavi*, 1917, p. 140, fig. 48 ; Deonna, *Revue de l'hist. des rel.*, t. LXXXI, 1920, p. 135-144.

Digitized by Google

couvert d'une fine tunique, qui laisse transparaître toutes les formes et est serrée sous les seins par une mince ceinture. Le bas du corps s'enveloppe dans les plis épais d'un manteau, dont le bord enroulé remonte sur le bras gauche et dont un pan retombe sur le côté. La draperie est traitée avec une véritable maîtrise, et cette statuette me paraît être certainement une œuvre de l'époque hellénistique, transportée de quelque grand centre de production artistique dans le lointain séjour d'où nous l'avons tirée. Peut-être vient-elle d'Antioche : il y a dans le déhanchement exagéré du torse, comme dans le déshabillé du vêtement, quelque chose de lascif et de provoquant, qui répond bien aux mœurs de la capitale des Séleucides.

Je ne voudrait pas abuser de la patience de l'Académie en énumérant les vases, les verres et les autres menus objets ou débris qui ont été recueillis au cours des fouilles, et transportés à Deir-ez-Zor. Je me bornerai à quelques observations générales : il n'y a aucun indice que la ville ait été détruite par une catastrophe violente, incendie ou tremblement de terre. Elle doit avoir été évacuée par ses habitants, qui emportèrent leurs biens les plus précieux, puis probablement visitée à maintes reprises et dépouillée par les nomades. Aussi n'y a-t-on guère trouvé d'objets ayant une valeur intrinsèque : peu de monnaies et seulement de bronze, peu d'objets de métal et aucun bijou. Mais d'autre part, des conditions climatériques exceptionnelles ont assuré la conservation de débris qui, dépourvus de valeur pour les anciens, en ont une grande pour nous. De mai à novembre, durant huit mois de l'année, il ne pleut pas à Sâliḥîyeh, et pendant l'hiver les averses sont des ondées brutales qui s'écoulent en torrents mais ne détrempent guère le sol jusqu'en ses profondeurs. Dans les endroits abrités, comme dans les tours de l'enceinte, le sable reste aussi sec que celui de l'Égypte, et des matières aisément périssables, le bois, le cuir, le chanvre, la vanne-

Digitized by Google

rie, s'y sont étonnamment conservées. Ces circonstances favorables nous ont valu une des découvertes les plus inattendues qui aient été faites durant nos fouilles, celle de feuillets de parchemin, rongés par les vers, mais portant une écriture encore parfaitement lisible. Outre des restes de comptes privés, on y trouve des fragments d'actes juridiques : vente de terres, prêt d'argent, constitution d'hypothèques, et une page bien conservée nous a transmis la fin d'une loi sur les héritages énumérant dans leur ordre les parents à un degré successible [1].

L'un des services scientifiques que nous ont rendus ces parchemins c'est de nous aider à déterminer le nom et l'origine de la ville antique qu'entourait la vaste enceinte de Sâliḥîyeh. Le tableau du tribun sacrifiant l'indiquait peut-être déjà assez clairement, car en plaçant la Tychè de Doura à côté de celle de Palmyre, la cohorte qui formait la garnison a voulu manifestement rendre hommage à la cité dont elle assurait la défense en même temps qu'à celle dont elle était originaire. On ne comprendrait pas qu'elle eût invoqué la Fortune de deux villes étrangères et pas celle de la ville où elle résidait. Mais tout doute est écarté par un passage d'un des actes qu'on lit sur nos parchemins : il y est question de témoins honorables ἄνω ὄντες Εὐρωπαῖοι. Or, Isidore Charax note dans son itinéraire que Doura, colonie macédonienne fondée par Nicanor, est appelée par les Grecs Europos [2]. Le nouveau parchemin fournit ainsi

1. M. Haussoullier a bien voulu se charger d'étudier ce texte important avec sa compétence éprouvée et le communiquera bientôt à l'Académie.

2. Isid. Charax, *Mans. Parth.*, 4 : Δοῦρα, Νικάνορος πόλις, κτίσμα Μακεδόνων, ὑπὸ δὲ Ἑλλήνων Εὔρωπος καλεῖται. On pourrait s'étonner de ce que le nom de la même localité de Macédoine, Europos, a été donné à deux villes situées l'une et l'autre sur l'Euphrate, à Djérablous et à Sâliḥîyeh, si l'on ne savait combien se répètent fréquemment parmi les fondations des diadoques les noms d'Antioche, de Laodicée ou de Séleucie. De même aujourd'hui aux États-Unis un nombre embarrassant de Washington et de Lincoln n'est pas sans causer de confusions fâcheuses à la poste.

Digitized by Google

une confirmation remarquable de la précieuse notice du géographe.

A la vérité, les auteurs anciens parlant de Doura à propos de la route qui longeait la rive gauche de l'Euphrate, on avait admis jusqu'ici que la ville se trouvait au delà du fleuve en Mésopotamie à 60 kilomètres de l'embouchure du Chaboras, c'est-à-dire en face de Sâliḥîyeh [1]. Seul un texte d'Ammien dit avec plus de précision que Julien en suivant cette route arriva *près de* Doura, alors déserte [2]. Les indications des historiens et géographes peuvent aisément s'expliquer et elles ne sont pas tout à fait erronées. Sur le plateau où la ville se dresse, le désert l'environne Ces terres arides produisaient tout au plus quelques maigres récoltes à la saison pluvieuse. Mais en face, sur l'autre bord du fleuve, s'étendait une plaine que fertilisait alors l'irrigation. Un grand canal, dont les traces sont encore reconnaissables, y conduisait les eaux du Chaboras (Khabour) et allait les déverser dans l'Euphrate en aval de Sâliḥîyeh, près d'Abou-Kémal. Il est à peine douteux que le fondateur de la colonie d'Europos lui ait attribué une partie de ces campagnes fécondes [3]. La route de la rive gauche traversait ainsi du territoire de la cité aussi bien que celle de la rive droite.

Les documents que nous ont livrés les fouilles nous permettent aujourd'hui d'entrevoir quelle fut l'histoire et la civilisation de cette ville grecque qui hier encore n'était connue que par de vagues mentions des écrivains [4]. Euro-

1. Cf. *Syria*, *l. c.*, p. 204.

2. Ammien Marc., XXIV, 1, 5 : « Prope civitatem venimus Duram deseram, marginibus fluvii impositam ».

3. Doura devait défendre le passage de l'Euphrate (cf. *infra*) et peut-être une tête de pont était-elle construite, sur la rive droite. Dans d'autres forteresses de l'Euphrate, à Samosate, à Zeugma, on sait que les Séleucides avaient fortifié les deux rives. Mais le fleuve, qui baignait autrefois le pied de la falaise, s'est maintenant légèrement déplacé vers l'est, et doit avoir ainsi détruit les constructions élevées sur sa rive orientale.

4. Nous exposerons avec plus de détails cette histoire de Doura dans le prochain fascicule de *Syria* (t. IV).

Digitized by Google

pos est une de ces colonies macédoniennes qui dès la fin du IVe siècle furent échelonnées le long de l'Euphrate pour garder les passages du fleuve, empêcher les déprédations des tribus nomades et assurer les communications entre la Méditerranée et les stratégies orientales de l'empire des Séleucides. Lorsque cet empire fut démembré, elle fit partie de l'état de Palmyre, qui, protégée par sa ceinture de sables sut conserver son indépendance entre ses deux puissants voisins, les Romains et les Parthes [1]. Placée sur une grande route de caravanes, elle participa à la prospérité de la métropole du désert et adopta ses dieux, son art et ses mœurs. Elle resta longtemps en dehors de la sphère d'influence de Rome, et nous en trouvons une preuve curieuse dans le fait qu'elle garda son vieux calendrier *luni-solaire* [2],

1. Pline V, 25, 88.

2. La preuve en est fournie par la mention, deux fois répétée dans les graffites du temple de Zeus, d'un mois Dystros intercalaire. Le premier indique ce semble en mauvais grec, les dons qui furent faits durant ce mois jusqu'au 20, et pendant celui de Dios :

Δύστρου ἐμβολίμου κ' εἰκόνα α' | καὶ μικρὰ β' | , ποτήρ(ια) ιη', ἔτ' ποτήρ(ιον) α' | ἐξάλε[ιπτ]ρα δ'. | Δίου εἰκών α'.

Le second graffite est peut-être un rôle des desservants qui doivent remplir leur office durant les différents mois.

Γορπιαῖος Ἀββειβάτου. | Ὑπερβ[ερεταῖος) Ἀβιδσημίατος. | Ξανδικὸς (*sic*) Ζογγαίου. | Δύστρος ἐμβόλίμ(ος) Ἀβιδέη. | Et d'une autre main : Γορπιαῖος Θιγγαίου. | Ὑπερβ(ερεταῖος) N. ν. αχάβου.

La persistance de ce Δύστρος ἐμβόλιμος à Doura est intéressante à plus d'un titre. Avant la réforme julienne, le calendrier macédonien luni-solaire connaissait un mois intercalaire, comme le prouve une inscription d'Ériza datée de 66 avant J.-C. (*Bull. corr. hell.*, XIII, 1889, p. 335 ; cf. Ginzel, *Handbuch der Chronologie*, III, p. 35). On voit par nos graffites que ce mois était celui de Dystros ou Mars qui répondait au mois Adar des Sémites. Or, on sait que le calendrier juif conserva pour règle de dédoubler le mois Adar dans les années intercalaires. On peut se demander si la Synagogue a emprunté le second Adar à l'usage macédonien ou si au contraire les Grecs de Syrie prirent aux Sémites leur second Dystros. — Doura qui avait les mêmes dieux que Palmyre avait certainement aussi le même calendrier. M. Clermont-Ganneau a étudié autrefois, avec son érudition habituelle, la question du calendrier palmyrénien sans oser formuler de conclusions très affirmatives (*Études d'archéol. orientale*, II, p. 93-99). Il me fait observer qu'on peut se demander maintenant si l'année y com-

Digitized by Google

et ne fit pas, comme ce fut généralement le cas en Syrie et en Asie Mineure, des mois macédoniens les équivalents de ceux du calendrier Julien. Elle ne fut occupée que tardivement par les troupes romaines : peut-être au moment de la campagne de Lucius Vérus (162 ap. J.-C.), peut-être seulement sous Septime Sévère, tout à la fin du IIe siècle. Mais déjà au milieu du IIIe, lorsque Odeinat et Zénobie tentèrent de créer un empire d'Orient, elle fut définitivement détachée de Rome. La destruction de Palmyre par Aurélien (273) amena par contre-coup sa ruine. Privée à la fois de son trafic et de sa sécurité, elle fut évacuée par ses habitants et au moment où Julien y passa en 363, il vit à Doura seulement le site dépeuplé « de ce qui avait été une ville » [1].

Une heureuse fortune nous a ainsi conservé les restes d'une colonie macédonienne de l'Euphrate, à peine touchée par la conquête romaine et qu'aucune reconstruction byzantine, aucune altération mulsumane n'ont jamais transformée. La civilisation gréco-sémitique s'y retrouve telle qu'elle y florissait lorsque ses habitants l'abandonnèrent, et un climat exceptionnellement sec y a assuré la conservation de peintures délicates, d'objets corruptibles, de minces parchemins, qui ont disparu presque partout ailleurs. La réunion de tant de circonstances favorables fait vive-

mençait bien en octobre, comme on l'admet depuis Waddington (n° 2571 *b*), ou si le mois Dystros, qu'on dédoublait, n'était pas le dernier, le premier étant le suivant, Γορπιαῖος, correspondant au Nisan des Sémites. Le nouvel an se serait ainsi placé vers l'équinoxe du printemps, comme à Damas (Pauly-Wissowa, *Realenc.*, s. v. « Aera », p. 634, 19). Waddington (nos 2627, cf. 2571 *b* ; Ginzel, *l. c.*) a cru pouvoir conclure de la correspondance du 21 Adar avec le 21 Dystros dans une inscription bilingue à la « parfaite coïncidence » des mois palmyréniens avec ceux du calendrier julien. Mais la même équivalence peut subsister si Palmyre, comme Doura, avait gardé le calendrier macédonien luni-solaire, répondant exactement à la chronologie sémitique avec des mois de Dystros et Dystros ἐμβόλιμος traduisant Adar I et Adar II. La question méritera d'être reprise et examinée de plus près.

1. Cf. *Syria*, *l. c.*, p. 205.

Digitized by Google

ment souhaiter la continuation des fouilles qui promettent d'être singulièrement instructives. Si les circonstances le permettent les autorités militaires ne refuseront certainement pas l'an prochain à l'Académie un concours qu'elles lui ont accordé une première fois avec une spontanéité qui mérite notre vive reconnaissance. Tout en assurant la pacification d'une région profondément troublée, l'armée du Levant nous apprendra ainsi comment autrefois la forteresse plantée par les Macédoniens sur le rocher de Sâliḥîyeh contint les pillards du désert et garda durant six cents ans la ligne de l'Euphrate. Si l'exploration archéologique de Sâliḥîyeh n'est pas reprise sans retard, il sera difficile d'y éviter les fouilles clandestines. On peut tout craindre de la cupidité une fois éveillée des marchands d'antiquités dont les émissaires infligeraient bientôt à la vieille cité hellénique plus d'injures que ne lui en ont fait subir seize siècles d'abandon.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1922, LU DANS LA SÉANCE DU 12 JANVIER 1923.

Je me plaignais dans mon dernier rapport des lenteurs de l'Imprimerie Nationale. Les choses ont un peu mieux marché depuis six mois.

1° *Mémoires de l'Académie.* Le mémoire de notre confrère M. Clément Huart sur les Ziyârides vous a été distribué. Il termine le tome XLII, dont nous attendons prochainement les exemplaires. Nous pourrons cette année mettre à l'impression un nouveau volume.

2° *Mémoires des savants étrangers.* Le travail de notre correspondant M. Audollent sur les *Tombes gallo-romaines de Martres-de-Veyre* est en bon à tirer depuis le 31 octobre dernier. L'état des crédits nous a permis d'envoyer à l'im-

Digitized by Google

primerie le manuscrit d'un appendice (étude technique sur les étoffes recueillies dans les tombes). Les premiers placards (143 à 166) nous sont parvenus ces jours-ci.

3° *Notices et extraits des manuscrits.* J'espère que nous touchons à la fin de l'impression du volumineux article de M. Blochet sur les manuscrits persans et arabes de la Bibliothèque Nationale. Les feuilles 13 à 32 peuvent être tirées. L'auteur a achevé la correction des feuilles 33 à 51. Je me plais à croire qu'il ne tardera pas trop à nous en retourner la dernière épreuve, qu'il a reçue récemment.

4° *Histoire littéraire de la France.* Pendant le second semestre de 1922, deux articles ont été lus à la Commission : Gui de Terrena et François de Meyronnes. Ont été composés en placards les articles suivants : Bertrand de la Tour, Guiral Ot, Anonyme de Troyes (auteur de Renart le Contrefait), ainsi que deux notices succinctes : Johannes Canonicus, Jean Josse de Marville.

Avec ce qui est resté sur le marbre lors de l'achèvement du t. XXXV en octobre 1921, les placards composés en 1922 représentent maintenant près de la moitié du tome XXXVI. La mise en pages jusqu'à la page 34 a été commencée.

5° *Chartes et diplômes.* La table alphabétique du tome III des *Actes de Henri II* s'imprime lentement. Notre confrère M. Berger a reçu en placards le premier tiers de cette table ; il l'a revu avec l'aide de son auxiliaire M. Lecestre.

L'Imprimerie Nationale nous a livré le 27 novembre dernier les placards 51 à 95 du *Recueil des actes de Pépin I et de Pépin II*, rois d'Aquitaine, par M. Léon Levillain, c'est-à-dire la suite et la fin de l'Introduction. La correction de ces placards sera terminée dans une quinzaine de jours.

La préparation du *Recueil des actes de Charles le Chauve*

Digitized by Google

a été ralentie par suite du mauvais état de santé de M. Prou. Mais notre auxiliaire, M. Clovis Brunel, a continué les collations de manuscrits dont M. Prou l'a chargé.

6° *Pouillés.* Nous pouvons espérer terminer sous peu l'impression du *Recueil des Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, car M. Étienne Clouzot a corrigé la deuxième et dernière épreuve des feuilles 40 à 69, représentant la table du volume. Et, dans quelques jours, aussitôt que le directeur de la collection aura revu cette épreuve, nous donnerons le bon à tirer.

En ce qui concerne les *Pouillés de la province de Bourges*, M. Jacques de Font Réaulx à qui la rédaction en a été confiée s'étant rendu à Rome en novembre afin d'y faire des recherches pour ces travaux personnels, a bien voulu y prolonger gracieusement son séjour et compléter les renseignements que nous tenions de MM. Pocquet du Haut-Jussé et Léonard, membre de l'École française de Rome, sur les documents des archives du Vatican qui doivent être insérés dans ce volume. Il a aussi recueilli des documents concernant les Pouillés de la province de Mayence dont M. l'abbé Victor Carrière a été chargé.

Ce dernier, ayant obtenu de M. le Ministre de l'Instruction publique une mission en Allemagne a achevé de réunir les matériaux nécessaires à l'élaboration du *Recueil des Pouillés de la province de Mayence.*

Grâce à l'activité de nos collaborateurs, MM. Clouzot, de Font-Réaulx et Carrière, les travaux d'impression ou de préparation de la collection des Pouillés avancent donc régulièrement et rapidement.

7° *Obituaires.* Tome IV (*province de Sens, diocèse de Troyes*). Ce volume, dont l'impression a été commencée par notre regretté confrère Auguste Longnon et continuée par M. Boutillier du Retail, vient enfin d'être achevé par les soins de M. Piétresson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube, auquel est due la table générale ; il pourra être mis en distribution prochainement.

Digitized by Google

— Tome V (*province de Lyon, diocèse de Lyon*). Les quarante-quatre premiers placards de ce volume ont déjà été relus par l'auteur, M. Jacques Laurent, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Dijon, et vont être mis en pages. La copie de la suite est depuis longtemps à l'Imprimerie.

8° *Corpus inscriptionum semiticarum.* Partie himyarite. La préparation d'un nouveau fascicule de la partie himyarite du *Corpus* se poursuit activement. Il comprendra les inscriptions qui ne font aucune allusion à une divinité, par opposition aux précédents où le principe de classement était les allusions plus ou moins directes à telle ou telle divinité. Le manuscrit pourrait être envoyé immédiatement à l'impression.

Pour la partie phénicienne et la partie palmyrénienne, l'état des fonds a seul empêché le travail de publication de continuer.

9° *Monuments Piot.* Le premier fascicule du Tome XXV des *Monuments Piot* a été déposé sur le bureau de l'Académie le 22 septembre dernier, à l'occasion du centenaire de Champollion, et comme un hommage à sa mémoire.

Il se compose de XXVIII-104 pages et de 11 planches, avec 19 fig. dans le texte.

Le second fascicule, est à peu près complètement composé et, pour la plus grande partie, en bon à tirer. Il sera notablement plus étendu que le premier.

Pour mettre la date du volume en relation avec celle du centenaire, on lui a donné le millésime de 1921 et 1922.

Le tome XXVI, déjà en cours d'impression, paraîtra en 1923.

10° *Choix d'inscriptions de Délos.* L'impression du deuxième fascicule du tome premier du *Choix d'inscriptions de Délos*, suspendue pendant les vacances, a repris dès la rentrée. Le bon à tirer de quatre feuilles (feuilles 20-23,

Digitized by Google

p. 153-184) a été donné au mois de novembre et au commencement de décembre.

Ce deuxième fascicule, qui comprendra l'Index, sera plus long que le premier qui compte quatorze feuilles. Onze feuilles (15-26) sont déjà tirées; le reste le sera dans le premier trimestre de 1923.

11° *Comptes rendus.* Le quatrième fascicule de l'année (Juillet-Août) a été distribué. Le fascicule 5e (septembre-octobre) est en bonnes feuilles. Le 6e et dernier est en pages pour le texte; la table sera promptement achevée en sorte que le volume sera terminé vers le début de février.

A ces publications, qui émanent directement de notre Académie, il convient d'ajouter celles auxquelles elle participe comme membre de l'Union académique internationale. Vous n'avez pas oublié qu'en 1919 vous avez décidé de soumettre à ladite Union le projet d'un *Corpus général des vases antiques d'argile*, dont notre confrère Pottier avait conçu l'idée et tracé le programme. Unanimement approuvé à Bruxelles, ce projet, grâce à une subvention du Ministère de l'Instruction Publique et au concours intelligent de l'éditeur, a pu prendre corps en trois ans. Notre président a déposé le 29 décembre la première livraison, composée de 48 planches qui contiennent environ 600 reproductions de vases du Louvre. Cette publication fait le plus grand honneur à notre confrère et par suite à notre Académie, qu'il représente de la sorte si dignement.

En même temps une commission spéciale prépare la réfection du Du Cange latin; pour cette œuvre on ne saurait attendre, bien entendu, des résultats tangibles aussi immédiats.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom des auteurs les volumes suivants :

Nicolas Jorga. *Formes byzantines et réalités balcaniques*. Leçons professées à la Sorbonne (Bucarest, 1922, in-8°).

O. Tafrali. *Istoria artelor. De la origine — La Renastere*. Tome I (Bucarest, 1922, in-8°).

Salomon Zeitlin. *Megillat Taanit as a source for Jewish Chronology and History in the hellenistic and roman periods*. (Philadelphia, 1922, in-8°).

Rudolf Egger. *Führer durch die Antiken Sammlung des Landes Museum in Klagenfürt* (Vienne, 1921, petit in-8°).

Rudolf Egger. *Früh Christliche Kirchenbauten im Südlichen Norikum* (Vienne, 1916, in-4°).

Georg Niemann. *Das Nereiden-Monument in Xanthos* (Vienne, 1921, in-fol) Préface d'Emil Reisch.

William Gerber. *Die Bauten im norwestlichen Teile der Neustadt von Salona* (Vienne, 1917, gr. in-4°).

M. Glotz offre de la part de l'auteur M. André Piganiol, un volume intitulé : *Recherches sur les Jeux Romains. Notes d'archéologie et d'histoire religieuse* (Strasbourg, 1923, in-8°).

M. OMONT a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre savant correspondant le R. P. H. Delehaye, président de la Société des Bollandistes, un volume intitulé : *Les Martyrs d'Egypte* (Bruxelles, 1923, in-8°, 221 pages ; extr. des *Analecta Bollandiana*, t. XL).

« Au début de ce nouveau livre le R. P. Delehaye nous dit qu'il n'a pas eu l'intention d' « écrire une histoire des persécutions romaines en Égypte, ni une série de monographies sur les martyrs que ce pays produisit en si grand nombre », mais simplement de « classer les sources de toute provenance qu'il convient de consulter sur ce vaste sujet ». On y trouvera beaucoup plus que ne permet ce trop modeste avant-propos. Les listes des martyrs égyptiens, dressées par le R. P. Delehaye, d'après le martyrologe hiéronymien, les synaxaires grecs et le synaxaire copte, et surtout l'étude qui les suit des passions des martyrs d'Égypte, d'après les textes grecs,

Digitized by Google

latins et coptes, témoignent de la rare connaissance de cette antique littérature hagiographique que possède notre savant correspondant. En appendice, le R. P. Delehaye a publié le texte grec, resté jusqu'ici inédit, de la passion de S. Paphnuce et deux nouveaux textes latins des passions de S. Psotius et de S. Dioscore. »

M. Prou offre à l'Académie de la part de M. Eugène Lefévre-Pontalis, le volume contenant la relation de la 83e session du *Congrès archéologique de France* tenu à Metz, à Strasbourg et à Colmar en 1920 :

« Il est inutile d'insister sur les sentiments patriotiques qui ont déterminé la Société française d'archéologie à tenir en Lorraine et en Alsace la première de ses sessions après la guerre.

« M. Winsbach, maire de Metz, notre confrère M. Adrien Blanchet, et M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française, les ont exprimés dans des discours d'une éloquence tout à la fois sobre et vibrante d'émotion. M. Blanchet n'a pas manqué d'évoquer la mémoire d'un savant qui avait pris part à la session du même congrès tenue à Metz en 1846, et à qui l'on doit deux fondations, l'une à notre Académie, l'autre à la Société des Antiquaires de France, dont l'objet est d'encourager les études historiques et archéologiques sur la ville et le pays de Metz.

« Mais les procès-verbaux des séances n'occupent qu'une place restreinte dans ce volume. Ce qui en forme le fond, c'est le guide archéologique des localités qui ont reçu la visite du Congrès, guide formé d'une série de monographies excellentes, comme toutes celles qui remplissent les volumes de la Société française depuis que M. Eugène Lefèvre-Pontalis en a été nommé directeur en 1901.

« M. Lefèvre-Pontalis s'est réservé la cathédrale, les autres églises et les monuments civils de Strasbourg. Le reste de l'ouvrage est dû à MM. R. Forrer, Amédée Boinet, J. Banchereau, Georges Durand, F. Deshoulières, André Rhein et l'abbé J. Walter qui ont étudié avec critique et décrit avec cette exactitude et cette précision dont M. Lefèvre-Pontalis a donné l'exemple à ses disciples et qu'il exige de ses collaborateurs. »

Digitized by Google

SÉANCE DU 19 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS DELABORDE, VICE-PRÉSIDENT.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Goelzer, Gsell, Dussaud, Toutain et Ferdinand Lot posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Paul Girard.

M. le général Gouraud remercie l'Académie d'avoir bien voulu, en acceptant le patronage de l'Institut d'archéologie et d'art musulmans de Damas, continuer sa collaboration féconde à l'œuvre du mandat français en Syrie.

Il se fait également l'interprète des troupes de l'Euphrate, au sujet des félicitations qu'il est heureux de leur transmettre de la part de la Compagnie pour leur participation active aux fouilles de Sâlihîyeh.

Le Comité d'organisation du V^e^ congrès international des Sciences historiques qui se tiendra à Bruxelles au mois d'avril, prie l'Académie de lui faire connaître les noms de ses délégués.

La Compagnie, à l'unanimité, désigne MM. Homolle, président, Fr. Delaborde, vice-président. Elle déléguera en outre tous ceux des membres de la Compagnie qui en formeront le désir.

Le Président rappelle qu'en 1917 la Compagnie a été autorisée d'accepter une donation de cinq cent mille francs faite par M. Ambatielos, pour les revenus en être d'abord distribués, sous forme de pensions viagères aux veuves, orphelins ou ascendants des marins français victimes du guet-apens du Zappeion, puis, au fur et à mesure des extinctions, servir à fonder des prix destinés à récompenser des ouvrages sur l'archéologie ou l'histoire de la Grèce. Les sommes dès maintenant disponibles permettent d'instituer un prix de 3.000 francs qui sera décerné à partir de 1923.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle l'élection des représentants de l'Académie, dans deux Commissions nouvelles de l'Institut.

Sont élus :

Commission de la Bibliothèque (2 membres) :

MM. Chatelain et Cordier.

Commission des Beaux-Arts (3 membres) :

MM. Durrieu, Alexandre de Laborde et Mâle.

M. Besnier, professeur à l'Université de Caen, étudie quatre plaquettes de terre cuite appartenant à une collection privée d'Asturie et publiée en 1920 par M. Ant. Blasquez dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia*. Les inscriptions mutilées qu'elles portent contiennent des listes de stations de voies romaines d'Espagne, avec des chiffres de distances calculées en *miliae*, mesures locales différentes des milles romains et plus grandes. Sur les cinq routes qu'elles concernent, deux ne figurent pas dans l'Histoire d'Antonin et les trois autres y sont autrement présentées. Ces plaquettes apportent des renseignements nouveaux et très précieux sur l'organisation du réseau routier dans le nord-ouest de la péninsule ibérique à l'époque impériale.

MM. Jullian et Clermont-Ganneau présentent des observations.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis fait une communication sur la découverte du jubé de la cathédrale de Noyon, démoli en 1757, dont les débris ont été trouvés sous le dallage du chœur et du transept dans les fouilles entreprises par l'Administration des Beaux-Arts en 1921 et en 1922.

MM. les architectes André Collin et Revillon viennent de terminer l'assemblage tous de les morceaux qui seront remontés dans une salle voisine de la sacristie.

Cette œuvre d'art du XIV^e^ siècle s'élevait entre les piles occidentales du transept. De chaque côté de la porte centrale, une arcade trilobée encadrait un autel et la plate-forme supérieure était bordée de deux élégantes balustrades gothiques. Les tons rouges et bleus de la peinture primitive s'effacent sous l'influence de l'air : d'ailleurs le jubé avait été repeint en 1630.

Digitized by Google

On n'a retrouvé aucune trace du crucifix central mentionné dans un compte de 1460.

M. Maurice Prou présente une observation.

M. Hippolyte Boussac fait une communication sur ce qu'il appelle la peinture impressionniste chez les anciens Égyptiens.

Les vieux maîtres égyptiens, n'ayant point à s'occuper de la composition, leur travail se bornait à copier des modèles en usage depuis des siècles.

Au moyen de la mise au carreau, ils dessinaient d'abord en noir, sur le mur, les scènes qu'ils avaient à reproduire. L'ensemble une fois en place, un chef d'atelier faisait les corrections en rouge. Sur cette silhouette ainsi rectifiée, on appliquait en teintes plates les couleurs propres à chaque objet : le rouge, le jaune ou le ton de chair pour les nus, le blanc ou autre couleur pour les vêtements. Le fond était généralement gris-perle, quelquefois jaune. Ce travail terminé, on cernait tous les contours au moyen d'un repiqué brun ou noir, très fin, très délié.

Ce procédé correspondait à notre peinture classique, et c'est ainsi qu'on opérait dans les belles syringes pour les travaux soignés.

Mais quand le temps nécessaire à l'achèvement de la décoration venait à manquer, pour que le tombeau ne restât point inachevé, on renonçait au système ordinaire en employant un moyen plus expéditif. La mise au carreau était abandonnée et les objets à représenter au lieu d'être soigneusement dessinés, étaient simplement indiqués par un schéma sommaire, tracé rapidement à main levée, et à l'aide duquel le peintre bâclait sa besogne en un clin d'œil.

Nous rencontrons ce système dans deux tombeaux de la nécropole thébaine remontant à la XIX^{e} ou à la XX^{e} dynastie. L'un d'eux porte des peintures montrant les deux phases de ce procédé. Sur l'une des parois, nous voyons le schéma des objets à peindre, très habilement exécuté, sans mise au carreau, sans retouches, rien ; c'est le convoi funèbre. Du côté opposé se développe une scène terminée par le même système, sur une simple indication. C'est une offrande à Osiris. L'aspect général est très brillant de couleur, mais le dessin est des plus lâchés.

Digitized by Google

L'autre tombeau offre une scène fort curieuse. Ce sont deux barques funéraires naviguant sur un lac, l'une remorquant l'autre et la dirigeant vers un débarcadère. Dans cette peinture tout a été exécuté si rapidement, les figures, les poissons, les lotus, le frémissement de l'onde, qu'il est permis de croire que rien n'a été préalablement dessiné, que l'artiste a fait ce travail du premier coup, en se jouant et du bout du pinceau.

Comme impressionnisme cette peinture est d'une prodigieuse habileté et tout à fait remarquable.

Au point de vue de l'histoire de l'art, la découverte de ces tableaux est du plus haut intérêt.

M. Salomon Reinach présente une observation.

M. Nicolas Jorga, correspondant de l'Académie, fait la communication suivante :

« Je suis chargé par le Ministre des Cultes de Roumanie d'offrir à l'Institut de France un volume intitulé :

Réforme de la loi divine qui contient tout le code ecclésiastique et impérial pour tous les délits des prêtres et des laïcs, les canons des saints apôtres [*et*] *des sept synodes, et tous ceux qui leur ont été substitués; en outre, ceux des saints Maîtres Basile le Grand, Timothée, Nicolas, la théologie des divins docteurs de l'Église, écrits avant cette époque et ordonnés d'après l'ordre et le précepte du très pieux empereur kyr Jean le Comnène par l'orateur secrétaire de la Grande Église de Dieu, conservateur des lois, Kyr Alexios Aristinos, et maintenant pour la première fois traduites du grec en langue roumaine, avec la fatigue et l'effort, et avec toute la dépense du très saint* [*évêque aimant*] *le Christ, kyr Étienne, par la grâce de Dieu métropolite de Târgoviște, exarque des montagnes et de toute la Hongro-Valachie, à Târgoviște, dans l'imprimerie de mon très serein prince, Jean Mathieu Voévode Bassarabe, dans la sainte métropole, dans la maison de l'Ascension de Notre Seigneur Jésus-Christ, le 20 mars, année 7160, et du Christ 1652, dans le grand Carême.*

Ce volume de lois canoniques et impériales ne se distingue pas seulement par son extrême rareté — bien que ce soit seulement une publication de l'année 1652 — et par la beauté de

Digitized by Google

ses estampes, dont celle du frontispice est signée — et je lis bien — Théodore Tichtévitsch (donc Tyskiewicz), quelque sujet orthodoxe du roi de Pologne, à l'époque où le Roumain, le fils de prince moldave Pierre Movilà (Moguila) réformait l'Église orientale en Russie, mais aussi par sa composition.

Le traducteur, un moine, Daniel Adrien, qui signe : le Pannonien, c'est-à-dire le Transylvain, mentionne comme ses auxiliaires pour une œuvre de compilation, d'adaptation — car il y a une certaine adaptation, aussi, le moine Ignace Petritzi et un autre « didascale », Pantéléimon Ligaridis, dont on connaît la mission religieuse dans ces contrées —, des Chiotes.

On a signalé depuis longtemps (voy. notre *Histoire de la littérature religieuse des Roumains*, en roumain, et Péretz, dans la *Revue de Roumanie*), les rapports entre cet imposant volume de presque 800 pages et la publication analogue commandée par le prince de Moldavie à cette même époque, Basile Lupu. Il serait inutile de revenir sur ce sujet.

L'ouvrage contient d'abord un manuel de droit canon, relatif surtout au devoir des prêtres et, à côté, les prescriptions du droit codifié par Justinien et les décisions des conciles. Les articles sont mêlés et il a fallu au commencement une table des matières pour séparer les deux catégories.

L'intérêt linguistique est très grand. Pour traduire les codes et les canons il a fallu tout un nouveau travail du style employé jusque là seulement pour les livres d'église. Çà et là peut-être on arriverait à découvrir une adaptation aux circonstances toutes nouvelles du XVII^e^ siècle sur le Danube. La signaler pour chaque cas ne serait pas sans utilité.

Un rapport italien publié dans mes *Études et documents*, IV, paraît montrer que cette législation a été appliquée. Des signes à la table des matières en seraient une nouvelle preuve.

Mais un manuscrit découvert par Spiridion Lampros dans la Bibliothèque de l'Université de Leyde (grec 65) et publié dans les « Annales de l'Académie Roumaine » — j'annexe un extrait — montre qu'on donnait en Valachie une continuation à ce droit canon. Le synode de Târgoviște décrète en 1659 toute une réglementation sur le baptême, le carême, l'usage du vin pour les moines, les troisièmes et quatrièmes noces, le divorce, la simonie.

Digitized by Google

L'œuvre de législation des princes roumains continuera ensuite au XVIII[e] siècle, mais d'après des normes empruntées à l'Occident. 1659 est donc le dernier terme pour le droit byzantin transplanté sur le Danube.

SÉANCE DU 26 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Louis Finot, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, demande à l'Académie de proposer à M. le Gouverneur général d'Indo-Chine d'accorder une prorogation d'un an à dater du 5 février, de la durée du séjour à l École de M. Demiéville, membre temporaire.

M. Pelliot fait savoir que la Commission de l'École d'Extrême-Orient, consultée d'urgence, a émis un avis favorable.

La proposition est adoptée.

M. Pierre Montet entretient l'Académie de la visite qu'il a faite, en compagnie de M. Lacau, à la tombe, récemment découverte dans la Vallée des Rois, du pharaon Toutankh-Amon, et donne quelques détails sur la nature de la tombe.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel présente le tome III de la *Mission archéologique en Arabie* des PP. Jaussen et Savignac : *Les châteaux arabes de Qeṣeir'Amra, Ḥarâneh et Tûba.* Texte et Atlas de LXVIII planches (Paris, in-8°, 1922), publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation de Clercq).

Il offre, au nom de l'auteur, M. le docteur Carton, une étude intitulée : *Sur quelques noms topographiques de l'ancienne Carthage* (extrait de la *Revue archéologique*, 1922).

M. Babelon a la parole pour un hommage :

Digitized by Google

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. René Fage, un opuscule intitulé : *Petites églises et églises rurales du Limousin* (*Corrèze, Creuse, Haute-Vienne*), in-8° de 92 pages (extrait du *Bulletin archéologique*, 1920).

L'auteur auquel on doit déjà une étude remarquée sur les plus importants monuments religieux du Limousin, a pensé, avec raison, que pour donner la physionomie vraie de l'architecture religieuse d'une province, il ne suffit point de décrire ses édifices exceptionnels. Il a donc essayé de grouper dans un tableau d'ensemble les traits caractéristiques des petites églises et des églises rurales de l'ancien diocèse de Limoges. Elles sont l'œuvre, en effet, des gens du pays ; elles ont échappé, mieux que les autres, aux influences des écoles voisines et elles révèlent ainsi, avec sincérité, les modes de construction propres au Limousin.

La simplicité des plans, l'étroitesse des collatéraux, la découpure des façades, la disposition des colonnettes dans les portails et les fenêtres, les arcades décoratives, les clochers à gables et les clochers-murs, tels sont les caractères régionaux que M. Fage a relevés dans ces modestes édifices et qui lui ont permis de les réunir en un ensemble, qu'il n'ose pas appeler du grand nom d'*École Limousine* mais qui constitue, néanmoins, sinon une sous-école, tout au moins une famille, unie par des traits communs et marquée d'une incontestable originalité.

M. Chatelain offre à l'Académie, au nom de M. Vincent Ussani, professeur à l'Université de Pise, un mémoire dont il est l'auteur : *Iosippi* [*Hegesippi qui dicitur*] *historiæ liber* I (c. I-XIV). Venetiis, 1922, in-4° (extrait des *Memorie* de l'Institut de Venise). C'est un spécimen de l'édition qui devait paraître à Vienne dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, et que les circonstances ont ajournée à une époque lointaine. M. Ussani en a établi le texte au moyen des meilleurs manuscrits dont deux remontent aux VI^e^ et VII^e^ siècles (un ms. de Milan et un de Cassell) et six à l'époque carolingienne. Nous souhaitons qu'un texte aussi important, constitué suivant toutes les règles de la critique, puisse bientôt paraître complètement.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 2 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. C. Enlart retire sa candidature au fauteuil de M. Paul Girard.

Le Président de la Société centrale des Architectes prie l'Académie de désigner celui des membres des Écoles françaises d'Athènes, de Rome ou d'Extrême-Orient, auquel doit être attribuée en 1923 la grande médaille d'argent de la Société.

— Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

A propos de la correspondance, M. Camille JULLIAN communique, de la part de M. l'abbé Marsan, une inscription funéraire découverte à Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), inscription qui nous fait connaître le nom primitif de l'endroit, *vicus Spar...*

Le PRÉSIDENT rappelle en quelques mots la perte que l'Académie vient de faire dans la personne de M. Delachenal, décédé lundi dernier, et dont les obsèques ont eu lieu le 1er février.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Paul Girard.

Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement,

Digitized by Google

relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont par ordre alphabétique, MM. Dussaud, Goelzer, Gsell, Lefèvre-Pontalis, Lot et Toutain.

Il y a 33 votants ; majorité absolue : 17 voix.

Au premier tour, M. Dussaud obtient 3 voix ; M. Goelzer, 6 voix ; M. Gsell, 8 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 4 voix ; M. Ferd. Lot, 9 voix ; M. Toutain, 2 voix. Il y a un bulletin nul. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Dussaud obtient 4 voix ; M. Goelzer, 14 voix ; M. Gsell, 12 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 2 voix ; M. Lot, 1 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Dussaud obtient 5 voix ; M. Goelzer, 14 voix ; M. Gsell, 13 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 1 voix. — Pas de majorité.

Au quatrième tour, M. Dussaud obtient 2 voix ; M. Goelzer, 14 voix ; M. Gsell, 14 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 2 voix ; M. Toutain, 1 voix. — Pas de majorité.

Au cinquième tour, M. Dussaud obtient 3 voix ; M. Goelzer, 15 voix ; M. Gsell, 13 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 2 voix ; il y a un bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au sixième tour, M. Dussaud obtient 3 voix ; M. Goelzer, 15 voix ; M. Gsell, 14 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 1 voix. — Pas de majorité.

Au septième tour, M. Dussaud obtient 2 voix ; M. Goelzer, 16 voix ; M. Gsell, 15 voix. — Pas de majorité.

Au huitième tour, M. Dussaud obtient 2 voix ; M. Goelzer, 16 voix ; M. Gsell, 15 voix. — Pas de majorité.

Un membre fait remarquer que le résultat du huitième tour est identique à celui du septième, et demande le renvoi de l'élection à une date ultérieure.

Après une courte discussion, sur la proposition de M. Thomas, l'Académie, à mains levées, décide de continuer le vote.

Au neuvième tour, M. Dussaud obtient 2 voix ; M. Goelzer, 16 voix ; M. Gsell, 15 voix. — Pas de majorité.

Le Président constate que le scrutin est identique aux deux précédents, et qu'il paraît impossible aujourd'hui d'obtenir une solution ; il propose en conséquence de renvoyer le vote à

Digitized by Google

vendredi prochain, étant entendu qu'il s'agit d'une suite de la présente élection. — Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce en même temps que le Bureau saisira la Compagnie d'un texte nouveau destiné à compléter le règlement sur ce point.

LIVRES OFFERTS

M. Omont à la parole pour un hommage : « J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur M. Louis Régnier, un volume intitulé : *Excursions archéologiques dans le Vexin français.* 1re série (Évreux, impr. de l'Eure, 1922, in-8°, VI — 248 pages, 11 pl. en phototypie et grav. dans le texte).

Sous ce titre, M. L. Régnier a réuni une première suite de quatorze monographies de différents monuments ecclésiastiques de Pontoise et des environs de cette ville : église Notre-Dame et abbaye de Saint-Martin de Pontoise, abbaye de Maubuisson, églises d'Osny, Boissy-l'Aillerie, Génicourt, Ennery Livilliers, Auvers-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Puiseux, Fontenay-saint-Père et Flavacourt. Dans toutes ces monographies, judicieusement illustrées, on retrouve les qualités de prudente méthode, d'information aussi précise que complète, qui distinguent les travaux de M. L. Régnier, dont l'Académie a déjà reconnu le mérite en couronnant, en 1914, sa belle étude sur l'église Notre-Dame-d'Écouis. »

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1923

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Le Ministre de l'Instruction publique communique à l'Académie le résultat du vote de l'assemblée des professeurs du Collège de France relativement à la chaire d'égyptologie nouvellement créée, et invite la Compagnie à lui présenter à son tour deux candidats.

La désignation aura lieu dans la prochaine séance.

Digitized by Google

M. le Directeur de la Monnaie adresse à l'Académie les photographies d'un projet de médaille : *Le Soldat inconnu*, et lui demande de vouloir bien rédiger les inscriptions qu'il convient d'y graver, en français ou en latin.

A propos de la correspondance, le comte DURRIEU fait part d'une attachante découverte :

« Parmi les plus précieux trésors d'art dont l'Institut de France doit la possession au duc d'Aumale, et qui sont conservés au Musée Condé de Chantilly, se range une série de quarante admirables miniatures du XV^e^ siècle, attribuées avec juste raison à Jean Foucquet, les fameux : « Quarante Foucquet de Chantilly. » Ces miniatures, depuis longtemps célèbres, proviennent d'un livre d'Heures exécuté pour un familier des rois Charles VII et Louis XI, Étienne Chevalier, mort en 1474, livre d'Heures qui a été dépecé au XVIII^e^ siècle, chacune des pages à peintures du manuscrit ayant été alors transformée en autant de petits tableaux indépendants les uns des autres. En dehors des quarante miniatures de Chantilly, qui furent acquises par le duc d'Aumale, en 1891, à Francfort, de la famille Brentano, on a successivement identifié encore quatre autres morceaux provenant du même volume, deux conservés au Musée du Louvre, un à la Bibliothèque Nationale de Paris, le quatrième enfin au Musée britannique de Londres. Mais la suite des images n'est pas encore reconstituée en entier, telle qu'elle devait exister à l'origine. M. Henry Martin, le savant administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, a établi qu'il restait à retrouver treize autres miniatures au moins, et peut-être davantage. Parmi celles-ci, il s'en trouvait certainement une qui illustrait des prières à saint Michel.

Or, M. Durrieu a l'agréable mission d'annoncer à l'Académie que la page à peinture consacrée à saint Michel, portant, comme les autres fragments de même provenance, le chiffre d'Étienne Chevalier, a été retrouvée en Angleterre par les libraires de Londres, MM. Maggs Bros. Grâce à l'obligeance de messieurs, il peut mettre sous les yeux de ses confrères, en attendant peut-être mieux encore, une photographie de ce morceau du plus haut intérêt et qui porte au total de 45 le

Digitized by Google

nombre des feuillets, désormais reconnus, des « Heures de maître Étienne Chavalier ».

Le Président annonce à l'Académie le décès de M. Émile Thomas, correspondant à Lille, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Après avoir, il y a dix jours à peine, dit adieu en votre nom à notre confrère Roland Delachenal, il me faut aujourd'hui rendre hommage à la mémoire de notre correspondant Émile Thomas, qui, dans la chaire de littérature latine, à l'Université de Lille, a accompli savamment et discrètement la plus honorable et utile carrière.

Il fit partie à l'École Normale de la promotion de 1865, qui a donné Boutroux à l'Institut, et à laquelle nous devons nous-mêmes Gaston Maspero, qui fut le maître de l'égyptologie, et notre confrère Maurice Croiset.

En un temps où la philologie ne jouissait pas dans le monde universitaire de la même faveur qu'aujourd'hui, il se tourna de propos délibéré, peut-être aussi sous l'influence de Benoist, dont il fut l'élève et devint le collaborateur, vers l'érudition et la critique des textes. La thèse intitulée *Essai sur Servius et son commentaire de Virgile, d'après les manuscrits de Paris et les publications les plus récentes, avec la description des manuscrits...*, qu'il soutint en 1879, le mit dès l'abord en évidence. Le titre seul, en sa longueur un peu compliquée, indique assez dans quel esprit de rigoureuse méthode l'ouvrage avait été conçu et fut fidèlement exécuté.

Thomas se fit distinguer ensuite, comme éditeur de textes classiques latins, par la publication du *Pro Archia* et des *Verrines*, sous deux formes, l'une destinée aux maîtres et l'autre aux étudiants, toutes deux également appropriées à leur but. M. Jouguet, qui fut à Lille le collègue de Thomas, me disait hier en quels termes flatteurs il l'avait entendu louer à Oxford par Clarke, l'éditeur anglais de Cicéron.

Il donna ensuite avec Benoist, une édition des poésies de

Digitized by Google

Catulle, traduites par Edmond Rostand : l'établissement du texte et le commentaire, qui paraît être son œuvre personnelle, témoignent de la sûreté de sa critique, de son goût, de l'étendue de ses informations.

Le juge le plus compétent, notre confrère M. Louis Havet, me fait savoir en quelle estime sont tenus les travaux de Thomas, fondés sur une étude scrupuleuse des manuscrits, peut-être un peu timorée seulement dans l'exégèse et la restitution.

Il fut pour la *Revue Critique*, dans la police salutaire des lettres et de l'érudition, un des collaborateurs les plus assidus et les plus avertis. Il a dépensé là obscurément, pour le profit commun, une part considérable de son activité.

Il ne jugeait pas toutefois qu'on pût se contenter de ces exercices techniques qui donnent à l'étude des auteurs anciens un fondement solide, grâce à des textes, autant que possible, impeccables. Il aurait cru manquer à sa tâche d'érudit et de professeur, si de ces textes il n'avait essayé de tirer une connaissance toujours plus pénétrante et plus juste de l'Antiquité. C'est ainsi qu'il fut conduit à des essais de synthèse historique : tel son *Pétrone*, où il à tenté de peindre ce qu'il appelle « l'envers de la société romaine ». Dans l'ouvrage de plus large envergure où, sous le titre de *Rome et l'Empire aux deux premiers siècles* (Hachette, 1897), il s'est proposé de présenter l'état mouvant et complexe des esprits et des âmes, dans les diverses classes de la société, ses forces ne furent peut-être pas égales à sa généreuse ambition. Il ne faut pas cependant se montrer plus sévère que son maître Gaston Boissier, qui lui avait donné le modèle de ces grandes compositions, qui fut ici même l'avocat de sa candidature et la fit triompher en 1905.

On lui ferait tort en ne rappelant pas son rôle d'éducateur. Il fut un professeur excellent, dans toute la force du terme, par la science et le dévouement. Des qualités de son enseignement on peut juger par les succès de la Faculté des lettres de Lille dans les concours de l'agrégation, et par la valeur des élèves qu'il a formés : MM. Collart, un des principaux collaborateurs de M. Jouguet dans les recherches de papyrologie; Ernout, l'éditeur de Lucrèce dans la collection Budé; Lefebvre, devenu, dans la Faculté même où il avait reçu ses leçons, son collègue et son

Digitized by Google

doyen. Ainsi, non content de travailler lui-même au progrès des études, il se préparait des successeurs de science et de talent. Son fils Paul est professeur au lycée de Lille ; il a marié ses filles à des professeurs, fondant, comme le disait spirituellement Ernest Bersot, avec moins de malice que de sympathie, une de ces dynasties universitaires où se transmettent, avec l'amour des lettres, les vertus professionnelles qui sont la parure et la force de l'enseignement.

A la patrie il a donné un de ces fils ; resté fidèle à son poste dans Lille envahie et opprimée, il n'a pas seulement subi les tristesses et les vexations des longues années de la guerre, il a connu la suprême douleur des cœurs paternels.

Je finis sur ce trait ; il achèvera l'image de l'érudit, du maître et du bon Français que l'Université de Lille a perdu et que nous regrettons avec elle.

Il est procédé ensuite à l'élection pour deux ans des deux représentants de l'Académie dans la Commission de la Maison de l'Institut de France à Londres.

MM. Pottier et Bémont, délégués sortants, sont réélus.

L'ordre du jour appelle la suite de l'élection au fauteuil de M. Paul Girard. M. le Président rappelle que la Compagnie s'est arrêtée après le 9e tour.

Il y a 34 votants ; majorité absolue, 18 voix.

Au dixième tour : M. Dussaud obtient 2 voix ; M. Goelzer, 19 voix ; M. Gsell, 12 voix ; M. Toutain, 1 voix.

M. Henri Goelzer, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel offre, de la part de l'auteur, M. Vincent Ussani, une publication intitulée : *Francisci Petrarche Laureati rerum senilium liber XIIII, ad magnificum Franciscum de Carraria*

Digitized by Google

Padue dominum epistola I : Qualis esse debeat qui rem publicam regit, feriis saecularibus almae Universitatis studii Patavini, rogatu Mariae Papafava de Carraria, edidit Vincentius Ussani (Padoue, 1922, in-8°).

M. Salomon Reinach fait hommage, au nom de M. Leite de Vasconcellos, d'une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Idées religieuses des Lusitaniens* (extrait de la *Revue archéologique*, 1922).

SÉANCE DU 16 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. le Haut Commissaire de la République en Syrie par intérim sollicite l'avis de l'Académie sur les fouilles projetées par M. le Dr Contenau à Tell es Sâlahîyeh près de Damas et dans l'oasis de Palmyre. — Renvoi à la Commission de Syrie.

M. Jérôme Carcopino signale à M. le Secrétaire perpétuel la découverte d'un fragment de calendrier antique, dont M. Mancini a présenté récemment un commentaire à l'Académie pontificale d'Archéologie. Ce document épigraphique permet de préciser la date de quelques événements du début de l'empire romain. — La lecture de la note de M. Carcopino est remise à la prochaine séance.

Le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Charles Clermont-Ganneau, décédé le 15 février.

La séance est levée en signe de deuil.

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 FÉVRIER

PRÉSIDENCE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à l'Académie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Henri Goelzer comme académicien ordinaire.

Lecture est donnée du décret. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. Goelzer et le présente à l'Académie.

LE PRÉSIDENT adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. CAGNAT donne lecture de la note de M. Carcopino mentionnée sommairement à la précédente séance [1].

A propos de la correspondance, M. Emile SENART annonce qu'il a reçu de M. Foucher une lettre, en date de Kaboul le 20 janvier, où notre missionnaire remercie l'Académie des encouragements qu'elle lui a accordés, et fait connaître ses projets pour le printemps.

M. Ernest BABELON donne lecture d'une note du Docteur Carton sur une inscription relative au territoire des Musulamii [2].

Il est procédé au vote pour la présentation de deux candidats à la chaire d'égyptologie créée au Collège de France.

M. Bénédite est présenté en première ligne, par 22 voix, contre 17 à M. Moret, sur 39 votants.

M. Moret est présenté en deuxième ligne par 25 voix contre 3 à M. Bénédite, et 8 bulletins marqués d'une croix sur 36 votants.

Sur la proposition de la Commission des Écoles françaises

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

d'Athènes et de Rome, l'Académie, à l'unanimité, désigne M. Courby, ancien membre de l'École française d'Athènes, pour recevoir en 1923. la grande médaille d'argent de la Société centrale des Architectes.

COMMUNICATION

UN CALENDRIER ROMAIN TROUVÉ A VEROLI (VERULAE) PAR M. JÉRÔME CARCOPINO.

Je crois de mon devoir de signaler à l'Académie l'intérêt d'une communication que M. le Dr Gioacchino Mancini, inspecteur de la Surintendance des fouilles de Rome, vient de faire, le 25 janvier dernier, à une séance de l'Académie Pontificale d'Archéologie, à laquelle j'avais eu l'honneur d'être convié.

Durant le mois de novembre 1922, et au cours des travaux de réparation exécutés dans une maison de Veroli (ancienne *Verulae* ; cf. *C. I. L.*, X, 5795-5799), a été exhumée une inscription latine opisthographe. D'un côté, elle présente le texte d'une épitaphe chrétienne que reporte, avec certitude, à l'année 405 de notre ère, la mention des consuls de cette année-là. De l'autre, elle contient les restes d'un calendrier. Ainsi M. Mancini à qui échut, il y a deux ans, l'heureuse fortune de publier, avec un savant commentaire, les seconds Fastes d'Anzio (*Notizei degli Scavi*, 1921, p. 73 et suiv. ; sur leurs devanciers, qui, à dire vrai, ont été gravés les derniers, cf. *C. I. L.*, I², p. 247) sera bientôt en mesure de leur donner un pendant digne d'eux.

Ces seconds fastes d'Anzio ont précédé la réforme julienne. Les premiers n'ont été rédigés qu'à la fin du règne de Claude. Le calendrier de *Verulae* remonte à une

Digitized by Google

période intermédiaire. Suivant la juste remarque de M. Mancini, l'épithète de *Divus* qui s'y accole déjà au nom d'Auguste, et le titre d'*Augusta* qu'y conserve encore Livie, en placent la composition entre la mort du fondateur de l'Empire, en 14, et l'apothéose décernée à sa veuve au début du principat de Claude, en 41 (cf. Suét. *Claud.*, 11, 2).

Il a été jeté au rebut par la suite et, dans la détresse du v^e^ siècle, les habitants de *Verulae* n'éprouvèrent aucun scrupule à en débiter les morceaux pour les réemployer à l'aménagement de leurs tombeaux.

Dans l'état de mutilation où il nous est parvenu, le calendrier de *Verulae* ne concerne plus que les trois premiers mois de l'année. Il constitue néanmoins un document des plus précieux, et grâce à la copie que M. Mancini m'a gracieusement procurée de ses indications principales, il m'est, dès aujourd'hui, possible d'en marquer la valeur historique.

I. — D'abord, il confirme de son témoignage quelques-unes des données qui avaient été extraites isolément de certains de ses pareils.

1° Comme les *Fasti Praenestini*, il fixe au 17 des Kalendes de février — soit au 16 janvier — d'une année que nous savons, par eux, correspondre à 10 ap. J.-C., la dédicace du temple de la Concorde sur le forum romain :

H XVII NP FERIA EX S·C·QVOD EO DIE AEDIS[1]
CONCORDIAE IN FORO DEDIC EST

2° De même que les *Fasti Caeretani*[2] et les *Fasti Maffeiani*[3], il reporte au 6 des Kalendes d'avril — soit au

1. A mon avis, FERIA qui paraît possible à la rigueur (Festus, s. v°, p. 60 Th.) est une faute de lapicide pour FERIAE dont l'e final est tombé, par haplographie, devant l'e de *ex s(enatus) c(onsulto)*.

2. *Fasti Caer.*, : *Feriae quod eo die C. Caes(ar) vicit Alexand(riae)*.

3. *Fasti Maff.*, : *Hoc die Caesar Alexand(riam) recepit.*

Digitized by Google

27 mars — de l'année 47 [1], la reddition d'Alexandrie aux mains de Jules César :

F VI NP FERIAE QVOD EO DIE *caesar*
ALEXANDRIAM RECEP*it* [2]

3° Au 8 des Kalendes de mars, par conséquent pour le 22 février, il offre les lettres et la disposition suivantes :

E VIII C ////////C CAESARIS

A bon droit, M. Mancini propose :

E VIII C *inferiae* C CAESARIS

c'est-à-dire : *E* (lettre *nundinaria*), *C*(*omitialis dies*) : [*inferiae*] *C*(*ai*) *Caesaris*.

Ainsi reconstitué, le calendrier de *Verulae*, témoin, comme eux, des regrets officiels qu'inspira, en 4 ap. J.-C., la mort de Caius Caesar, le fils aîné de Julie et d'Agrippa, ne s'oppose qu'à un jour près aux *Fasti Gabini*, où la nouvelle est enregistrée que : *C. Caesar decessit VIIII K*(*alendas*) *M*[*artias*] [3], et au décret de Pise qui prescrit de considérer comme jour de deuil celui où C. Caesar a succombé : « *quo die C. Caesar obit, qui dies est a*(*nte*) *d*(*iem*) *VIIII K*(*alendas*) *Martias pro Alliensi lu*[*gub*]*rem memoriae prodi notarique*... » [4], soit que la dévotion loyaliste des gens de *Verulae* ait retardé d'un jour sur celle, mieux informée, des *Gabini* et des Pisans, soit qu'elle ait plus soi-

1. Cf. Drumann-Groebe, III, p. 540.

2. La forme *Alexandria* se retrouve dans les inscriptions, aussi fréquemment que la forme *Alexandrea* (cf. Dessau, *Inscriptiones selectae*, III, 2, p. 603). La restitution de *Caesar* est due à M. Mancini. On ne peut, en effet, songer (voir ci-après) à lire *C. Caesar* comme dans les *Fasti Caeretani*. Peut-être pourrait-on compléter la lacune par *Divus Iulius*.

3. *C. I. L.*, I², p. 68.

4. *C. I. L.*, XI, 1421, l. 25.

Digitized by Google

gneusement distingué entre la mort du jeune prince et ses funérailles, soit que le souvenir de ce deuil, qui frappa la dynastie à Limyra et ne fut connu à Pise que 37 jours plus tard [1], et qui survint peut-être au milieu de la nuit du 21 au 22 février, ait flotté, indécis, entre ces deux anniversaires [2].

II. — Ensuite et surtout, le calendrier de *Verulae* nous apporte des faits nouveaux.

1° — A la date du 19 des Kalendes de février — soit du 14 janvier — le calendrier de *Verulae* mentionne :

F XIX E///// TIOSVS ///C ANT NATAL

M. Mancini conjecture que le texte portait primitivement :

F (lettre *nundinaria*) *XIX E*(*ndotercisus*) [*dies vi*]*tiosus* [*ex s*(*enatus*)] *c*(*onsulto*) *An*(*tonii*) *natal*(*is*).

Je ne crois pas qu'on puisse contester l'ingénieuse restitution de M. Mancini [3]. Pour le même quantième, les *Fasti Caeretani* (après —9) énoncent : *vitiosus* ; les *Fasti Maffeiani* (entre —8 et 3) : *vitios*(*us*) *ex s*(*enatus*) *c*(*onsulto*) ; les *Fasti Praenestini* (entre 4 et 10) *vitiosus ex s*(*enatus*) [*c*(*onsulto*)]. La combinaison de leurs textes respectifs comble donc avec exactitude les lacunes du calendrier de *Verulae*. Mais celui-ci, à son tour, explique la raison pour laquelle le Sénat déclara *vitiosus* le 14 janvier, et qui, jusqu'à présent, s'était dérobée à nos investigations. Partant de ses compléments des *Fasti Praenestini*, comme s'il les avait déchiffrés sur le marbre, Mommsen l'avait rattachée à un interdit de principe qui eût pesé sur le len-

1. *Ibid.*

2. Sur la mort de C. Caesar, cf. Gardthausen, s. v° *C. Caesar* (Iulii, n° 134) dans la *Realencyclopaedie Pauly-Wissowa*, X, c. 428. Les observations qui précèdent seraient inutiles si le texte de *Verulae* coïncidait avec les Fastes de Gabies et l'inscription de Pise. Il y a peut-être eu, dans sa gravure, une erreur ou un repentir du lapicide.

3. Peut-être, à mon avis, devrait-on lire : *XIX e*[*n*(*dotercisus*) *dies vi*]*tiosus.*

Digitized by Google

demain des Ides comme sur celui des Kalendes. Rétablissant, en effet, le texte des *Fasti Praenestini* sous la forme suivante : *vitiosus ex s(enatus) [c(onsulto), quod die postridie idus sacrificium non fit ob] | eandem caussam q[uod post]ridie omnis Kalendas n[on fit]...* [1], il concluait plus loin : « Causam, cur... ad unum Ian. 14 de vitio adnotaretur, hanc fuisse existimo, quod is est intercisus, id est sacrificium publicum in eo fieri oportere fasti antiquissimi indicarant ; quod cur fieri non deberet, magis necessarium erat adnotare quam idem obtinere reliquis diebus sacrificio nulli publico destinatis. *Vitiosus* autem dies religiosus praeter hunc locum opinor non dicitur » [2]. Mais l'interprétation de Mommsen, qu'on avait acceptée faute de mieux, pose entre les mots *religiosus* et *vitiosus* une équivalence inacceptable. Elle devrait valoir pour les trente-six jours « *postriduani* » (cf. Gell., V, 17), et, en fait, ne s'applique qu'au lendemain des ides de janvier. Enfin elle repose sur une restitution que la trouvaille de Veroli remet en question. Car il est, après tout, bien possible que les *Fasti Praenestini* aient porté, eux aussi, les mots qui figurent au calendrier de *Verulae* : *vitiosus ex s(enatus) [c(onsulto) Ant(onii) natal(is)]*. Et les deux documents doivent jusqu'à nouvel ordre se prêter un mutuel appui. Peut-être parce que le 14 janvier est à la fois un lendemain d'ides et une veille de *Carmentalia*, ce jour a été compté parmi les *dies endotercisi*, comme le 10 janvier, autre veille de *Carmentalia* et les 14 octobre et 12 décembre, veilles d'Ides. Mais c'est sûrement pour un autre motif que, seul entre tous, il a été noté de *vitium*. Cette qualification péjorative lui vient en droite ligne du sénatus-consulte qui, au lendemain d'Actium, abattit les statues d'Antoine (Plut., *Ant.*, 86), le dépouilla de ses honneurs (Plut., *ibid.*, et *Cic.*, 49), enle-

1. *C. I. L.*, I², p. 231.
2. *C. I. L.*, I², p. 296.

Digitized by Google

va aux membres de sa *gens* le droit de prendre son prénom de Marcus (Cass. Dio, LI, 19, 3) et entacha d'une souillure indélébile le jour de sa naissance : τήν τε ἡμέραν ἐν ᾗ ἐγεγέννητο μιαρὰν ἐνόμισαν (Cass. Dio, *ibid.*). Ce jour sinistre, si nous en devons croire aujourd'hui le calendrier de *Verulae*, s'est levé un 14 janvier, et, probablement, le 14 janvier 82, puisque les calculs de Plutarque — qui fait mourir Antoine le 1er août 30, à 53 ans. (Plut., *Ant.* 86) et d'Appien — qui lui donne 40 ans lors de sa première rencontre à Tarse, en 41, avec Cléopâtre (App., *Bell. civ.*, V, 8) — finissent par s'y rejoindre avec une approximation satisfaisante (cf. Groebe, *Antonius*, dans la *Realencyclopaedie Pauly-Wissowa*, I, c. 2595 ; les hypothèses laborieuses de Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, II, p. 5, tombent de soi) [1].

2° Il y a plus : le calendrier de *Verulae* nous apprend la date du mariage d'Octave et de Livie. On y lit, en effet, au 16 des Kalendes de février, soit au 17 janvier :

A XVI NP FERIA S·C· QVOD EO DIE [2]
AVGVSTA NVPSIT DIVO AVGVSTO

On se rappelle, à ce sujet, nos informations de source littéraire. Dion Cassius groupe sous le consulat de L. Mar-

1. J'ai d'abord cru pouvoir tirer de cette mention du *natal(is) Ant(onii)* un moyen de resserrer la « fourchette » dans laquelle M. Mancini a si heureusement enfermé la rédaction du calendrier Vérulan. Car si le jour de la naissance d'Antoine n'a pas dû rester *vitiosus* après les honneurs restitués par Claude à son aïeul maternel (Suét. *Claud.*, 11, 3), la flétrissure attachée au nom d'Antoine a dû disparaître plus tôt, peut-être dès 20 ap. J.-C. (Cf. Tac., *Ann.*, III, 18 ; Dessau, *Inscriptiones selectae*, 943), et il serait tentant de supposer que le calendrier de *Verulae*, nécessairement postérieur à la mort d'Auguste, en 14, a été rédigé avant cette tentative de réhabilitation partielle du vaincu d'Actium. Mais, à la réflexion, j'hésite. Qui sait si l'information des *Verulani* ne retardait point, ici comme dans le cas des *inferiae C. Caesaris* (cf. *supra*, p. 67) sur celle de leurs contemporains?

2. Sur la forme FERIA pour FERIAE (cf. *supra*, p. 65, n. 1).

Digitized by Google

cius et C. Sabinus, soit dans la même année 39, les débuts de l'amour passionné qui devait enchaîner pour toujours Octave à Livia Drusilla, la déception que le jeune triumvir éprouva de la naissance de sa fille Julia, alors qu'il avait espéré un fils de la grossesse de sa femme Scribonia, et la répudiation de cette dernière, qui suivit incontinent : τὴν Σκριβωνίαν τεκοῦσαν οἱ θυγάτριον ἀπεπέμψατο αὐθημερόν (Cass. Dio, XLVIII, 34,3). Mais le même auteur renvoie au commencement de l'année suivante, sous le consulat d'Appius Claudius et de C. Norbanus (38 ap. J.-C.), le récit peu banal des noces d'Octave avec Livie et de la naissance, survenue trois mois après, de Drusus l'aîné (Cass. Dio, XLVIII, 43, 1 et 44, 1-4). Le calendrier de *Verulae*, non seulement précise les renseignements que nous tenions de nos sources, en nous permettant de dater, avec certitude, du 17 janvier 38, le scandaleux mariage du maître de l'Italie avec la femme divorcée et enceinte de Ti. Claudius Nero, mais, du même coup, il nous révèle l'origine des *ludi Palatini*. Ceux-ci figurent, au même jour et aux jours suivants, dans les calendriers tardifs de Philocalus et de Silvius, et l'institution en était attribuée par Dion Cassius à l'initiative prise par Livie, lorsqu'après la mort d'Auguste sa veuve eut été proclamée la prêtresse du nouveau dieu : ἡ Λιουία ἰδίαν δή τινα αὐτῷ πανήγυριν ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας ἐν τῷ Παλατίῳ ἐποίησεν, ἥ καὶ δεῦρο ἀεὶ ἐπ' αὐτῶν τῶν ἀεὶ αὐτοκρατόρων τελεῖται (Cass. Dio, LVI, 46, 5). Bien loin qu'il faille, en la circonstance, préférer, comme Mommsen, aux témoignages concordants de Philocalus et de Polemius Silvius, l'assertion de Josèphe selon laquelle les jeux du Palatin, à la fin desquels Caligula fut assassiné, commençaient le 21 janvier (Ios., *Ant.*, XIX, 1, 11), encore moins y greffer l'hypothèse toute gratuite que cette fête, originellement célébrée du 21 au 23, aurait été refoulée au IVe siècle sur le *triduum* précédent, du 17 au 19 (*C. I. L.*, I ², p. 308), il convient simplement, et une fois de plus, de constater le

Digitized by Google

plein accord des Fastes de *Verulae* avec le récit de Dion Cassius, tel qu'il se déroule dans la version de Zonaras (Cass. Dio, LIX, 25, 5, II, p. 658 Boissevain). Caligula, tué le 24 janvier 41 (cf. Suét., *C. Cal.*, 58, 1), fut mis à mort, au Palatin, le huitième jour des jeux dont il avait allongé le programme traditionnel, pour y déployer à sa fantaisie ses talents de danseur et d'acteur tragique, mais dont la férie que mentionne le calendrier de *Verulae*, en l'attribuant au 17 janvier, a, sans aucun doute, inauguré le cycle primitif. Les *ludi Palatini* ont été voués par Livie à la mémoire de son époux au jour anniversaire de leur union. Ainsi pensait-elle exaucer à la lettre le vœu du prince expirant : *Et in hac voce deficit* : *Livia, nostri coniugii memor, vive et vale* (Suét., *Aug.*, 89).

On peut juger, par ces seuls extraits, de l'importance des *Fasti* récemment mis au jour à Veroli, et, en attendant l'édition que M. Gioacchino Mancini prépare de ce texte pour les *Notizie degli Scavi*, on doit féliciter ce savant de l'avoir établi avec autant de sûreté que de promptitude, et d'en avoir, d'emblée, reconnu et divulgué les richesses essentielles.

UNE INSCRIPTION RELATIVE AU TERRITOIRE DES *Musulamii*

PAR LE Dr L. CARTON, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Je dois à l'obligeance de M. A. Laporte, directeur des ruines de Rebiba, communication d'une inscription récemment découverte dans la région de Kalaa es Senam auprès de la voie ferrée qui réunit les stations de Bir Lafou et de Rebiba. Elle se trouvait dans une petite ruine sans nom auprès de deux chapiteaux antiques que des Arabes ont enlevés pour construire un marabout.

La pierre, en calcaire nummulitique, mesure 2 m 30 de

Digitized by Google

longueur, 60 centimètres de largeur, 35 centimètres d'épaisseur.

EX AVCTORITATE ·
IMP · NERVAE · TRAIANI · CAESARIS ·
AVGVSTI · GERMANICI · DACICI · PONTIF ·
MAXIMI · TRIB · POTEST · VIIII · IMP IIII · COS · V. PP
L · MINICIVS · NATALIS · LEG · AVG · PR · PR · INTER · MV
SVLAMOS · ET · VALERIAM · ATTICILLAM
LXXXX A P P · CXVICD

Ex auctoritate Imp(eratoris) Nervae Trajani Caesaris Augusti Germanici Dacici, pontif(icis) maximi, trib(unicia) potest(ate) VIIII, imp(eratoris) IIII, co(n)s(ulis) V, p(atris) p(atriae). L. Minicius Natalis leg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), inter Musulamos et Valeriam Atticilam. LXXXX a p p CXVICD.

Ce texte date du règne de Trajan, an 105. Il fixait ici les limites qui séparaient le territoire de la *gens* des *Musulamii* du domaine de *Valeria Atticilla*.

On sait que L. Minicius Natalis, qui commandait la légion et les territoires militaires fut aussi chargé par l'empereur de délimiter le territoire des *Nybgenii* en Tunisie, dans la région de Kebilli [1].

On a trouvé plusieurs inscriptions relatives à l'opération dont il est question ici. Certaines d'entre elles se terminent comme celle de Rebiba, par des chiffres dont on n'a pas pu déterminer la signification indiquant probablement un numérotage et une indication de distance entre des bornes ou des points voisins.

On remarque qu'il ne s'agit pas ici d'une borne mais d'une pierre qui était encastrée dans un mur, comme l'in-

1. V. R. Cagnat, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, 1909, n. 568 : *Les* Νυγθηνοί de Ptolémée.

Digitized by Google

diquait sa forme et le parallélisme des lignes avec les longs côtés. Aux environs de Madaure deux textes relatifs à la délimitation du territoire des *Musulamii* sont gravés sur un rocher.

Par les renseignements que l'on possédait jusqu'ici sur les limites de ce territoire on sait qu'elles passaient au sud-sud-est et auprès de Madaure [1] à Aïn-Kemellel, à mi-distance entre Tébessa et Khenchela [2], à Ksar-el-Boum, à 20 kilomètres au sud-ouest de Tébessa [3], à Khanguet-Nasseur à 15 kilomètres au nord-est de Tébessa [4], ici enfin à 75 kilomètres à l'est de cette ville à l'Henchirel-Beguer, entre Thala et Sbeitla, en Tunisie [5].

On ignorait, même approximativement, où elles passaient sur la distance de 110 kilomètres qui sépare ce dernier point de Madaure. L'inscription de Rebiba, trouvée à 5 kilomètres à l'est de Kalaa-es Senam constitue un jalon intermédiaire entre ces points à moins qu'il ne s'agisse ici, comme dans certains des autres textes, d'une limite d'enclave et non de la limite générale extérieure de tout le territoire.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les ouvrages suivants :

J. de Rey-Pailhède. *Le cadran solaire de 1673 du Lycée de Jeunes filles de Grenoble* (Grenoble, 1922, 8°).

1. *Gsell, Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 18, n° 59. Voir surtout les inscriptions analogues qui précisent sur d'autres points la limite du territoire des Musulames, dans Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, n°s 2988, 2989, etc.
2. *Ibid.*, f° 28, n° 163.
3. *Ibid.*, f° 28, n° 269.
4. Ksar Gouraï : *Ibid.*, f° 29, n° 107.
5. *C. I. L.*, VIII, 23, 246.

Digitized by Google

Michel Vlasto. *Numismatic notes and monographs, n° 15 : a contribution to Tarentine numismatics* (*American numismatic Society*, New-York, 1922).

Adrien Blanchet. *Une remarque sur le Temple antique du Montmartre de Paris* (1923, in-8°).

M. Théophile Homolle offre une étude dont il est l'auteur intitulée : Le *Corpus Vasorum Antiquorum* (extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1922).

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie au nom de l'auteur M. Armand Delatte, ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, ancien élève diplômé de l'École des hautes Études, aujourd'hui professeur à l'Athénée royal de Liège, un livre intitulé : *La vie de Pythagore de Diogène Laërce*. Édition critique avec introduction et commentaire, Bruxelles, 1922. C'est le troisième ouvrage que M. Delatte consacre à Pythagore et à sa doctrine. Il a fait, dans l'introduction et le commentaire, une étude approfondie des sources de Diogène, et son édition pourra servir de modèle à l'édition complète, depuis si longtemps promise, de *Vies et des doctrines de philosophes grecs*. »

Le Comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de notre éminent confrère M. Ch. Langlois, intitulé : *Les hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan-Soubise au Marais.*

Cette étude contient l'historique de cette vieille demeure, affectée maintenant aux Archives Nationales de France, et des familles qui l'ont successivement habitée pendant plus de quatre siècles, depuis le grand bâtisseur Olivier de Clisson vers 1371 jusqu'au Cardinal de Rohan à l'époque de la Révolution, en passant par Anne d'Este, duchesse de Guise et les Guise, puis par François de Rohan, prince de Soubise et les Rohan.

Ce n'est pas seulement à travers l'histoire que nous promène l'auteur en semant sa route d'anecdotes piquantes, mais aussi dans les bâtiments et les appartements de l'hôtel avec des indications très intéressantes sur la décoration et l'ameublement qui l'embellissaient. Chaque famille a laissé là son empreinte, chaque seigneur quelque chose de sa personalité.

M. Jules Guiffrey avait bien rédigé, il y a 30 ans, une notice succincte sur le Palais des Archives, mais M. Langlois, en voulant la

Digitized by Google

rééditer, en a fait, grâce à ses recherches et à ses découvertes dans les dépôts publics, chez les notaires et chez les particuliers, un livre de 300 pages plein de références et ornée de 80 gravures qui offrent une documentation des plus complètes sur ce coin du vieux Paris, que des besoins nouveaux vont peut-être malheureusement modifier et même détruire en partie. Espérons que l'étude dont il s'agit détournera l'orage qui menace ce vieux témoin de notre passé.

Tous ceux qui se passionnent pour l'histoire de notre cité ne manqueront pas de lire ce beau volume avec autant de profit que d'agrément.

M. Henri Cordier offre à l'Académie au nom de M. le Duc de Loubat, l'ouvrage considérable en trois volumes in-4° publié à Mexico en 1922 par la Direction de l'Anthropologie du Secrétariat de l'Agriculture sur la Population de la Vallée de Teotihuacan représentant de ceux qui habitent les régions rurales du District fédéral et des Etats de Hidalgo, Puebla et Tlaxcala. L'ouvrage se compose de cinq parties : 1° Aperçu physico-biologique. — 2° Habitants pré-hispaniques (Tome I, volume I). — 3° Les habitants coloniaux. — 4° Les habitants pendant le XIX^e^ siècle (tome I, volume II). — 5° Les habitants contemporains (tome II).

Ce grand ouvrage est accompagné de cartes et de planches. Il est complété par une Introduction, synthèse et des conclusions en anglais par le Directeur d'Anthropologie, Don Manuel Gamio.

Le même membre présente au nom du bibliographe bien connu M. Louis Polain, la Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885 par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liège. Tome XII consacré au Mahométisme. L'ouvrage de L. Victor Chauvin a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Prix Delalande-Guérineau et Prix Saintour) et par la Société d'Émulation (Prix Rouveroy). M. Chauvin est mort le 19 novembre 1913 alors que le présent volume était en cours d'impression ; c'est l'élève de M. Chauvin qui a terminé ce volume avec le plus grand dévouement.

M. Edouard Cuq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur M. Hrozný, professeur d'assyriologie à l'Université tchèque de Prague, trois fascicules de ses études sur les tablettes de Bogash-Keuï : *Die Sprache der Hethiter*, 1917; *Die Hethitischen Keilschrifttexten aus Bogashköi*, 1919; *Ueber die Völker und Sprachen des alten Chatti-Landes*, 1920.

Digitized by Google

Ces études ont eu un grand retentissement. M. Hrozný a réussi à déchiffrer les textes trouvés en 1906 dans l'ancienne résidence des rois Hittites, à Chattušaš, aujourd'hui Bogash-Keuï. Notre confrère, M. Cumont, a signalé à l'Académie, il y a bientôt six ans, l'intérêt capital de la découverte de M. Hrozný. C'est la première de ces études, avec les deux études complémentaires, publiées en 1919 et 1920, dont l'auteur reconnaissant a voulu faire hommage à notre Compagnie.

Il ne m'appartient pas d'apprécier, au point de vue de la linguistique, l'œuvre de M. Hrozný. Le Hittite est-il une langue indo-européenne ou une langue caucasique? La question est discutée. Notre confrère, M. Loth, vous en a entretenu en 1919 à propos du livre de M. Marstrander : *Le caractère indo-européen de la langue hittite.* Je me borne à constater que si au début, on a fait des réserves sur les déchiffrements proposés par M. Hrozný, la plupart des linguistes ont dû se rendre à l'évidence, et tout en discutant certains points qui restent douteux, reconnaissent la correction des résultats obtenus par M. Hrozný.

J'espère avoir prochainement l'occasion, à propos d'un nouveau livre de M. Hrozný, de montrer la haute importance de ces résultats, pour l'histoire des Hittites au XIVe siècle avant notre ère. »

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. René Fage, un travail intitulé *Les clochers-murs de la France* (Paris, 1923, 8°, 107 p., nombr. fig.). Cet auteur, qui a publié déjà tant de bons travaux, a consacré de longues et patientes recherches à relever et à étudier, dans diverses régions de la France, seize cents clochers, qui sont d'une construction simple et qu'il classe en deux catégories : *clochers-murs rectangulaires* et *clochers-murs à pignon.* L'auteur a signalé plusieurs variétés, mais n'a pas reconnu d'écoles distinctes ; la simplicité de la construction est telle, en général, qu'un maître-maçon suffisait pour mener le tout à bien. Malgré cette technique peu compliquée, les clochers-murs présentent un peu partout, des spécimens intéressants. Le travail original et consciencieux de M. Fage est d'autant plus utile que, progressivement, ces clochers disparaissent. Ainsi, dans l'Artois, ces monuments ont été détruits dans la proportion d'un tiers, depuis un demi-siècle. Il était temps de consacrer une étude précise à ces clochers, trop souvent négligés : M. Fage a bien rempli sa tâche. »

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 2 MARS

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de la Syrie, adresse les photographies d'un monument récemment mis au jour dans la région de Tyr, près du village de Hanaoué, tout à côté du mausolée dit « de Hiram ». Cette construction, formée de grandes dalles bien ajustées et qui portent en relief, sur les faces latérales, l'une le Caducée, l'autre le Signe de Tanit, la troisième un autre symbole non identifié, est vraisemblablement un tombeau. On achèvera de le dégager dès que la saison le permettra.

Renvoi à M. l'abbé CHABOT.

Le R. P. Lagrange prie l'Académie de le relever de ses fonctions de Directeur de l'École française d'archéologie de Jérusalem.

Le PRÉSIDENT rappelle les services éminents du P. Lagrange et se fait l'interprète des regrets de l'Académie.

A propos de la correspondance, M. Clément HUART annonce qu'il a reçu, du Président du Conseil Supérieur musulman de Palestine, une lettre en arabe l'informant des points suivants :

« 1° Il a été institué par ce Conseil une bibliothèque dans le Mesdjid-el-Aqçà, qui, comme on sait, fait partie de l'ensemble appelé « Mosquée d'Omar », sur l'emplacement du Temple de

Digitized by Google

Jérusalem ; on y a rassemblé de vieux manuscrits du Coran ainsi que quelques autres manuscrits ;

« 2° On a affecté à cette bibliothèque le medressé construit en 604 hég. par El-Mélik el-Mo'azhzham au sud de la Mosquée d'Omar ; elle a été inaugurée le 2 novembre 1922 ;

« 3° M. Huart a été nommé membre honoraire de la Commission chargée de l'administration de cette fondation. »

M. Charles Diehl communique, de la part de M. Bénédite, une lettre que M. Fenaille, membre de l'Institut, lui adresse de Louqsor, le 31 janvier, au sujet de sa visite au tombeau de Toutankhamon.

« Grâce à l'obligeance de M. Carter et d'un de ses collègues, j'ai pu pénétrer dans la première chambre qui se trouve dégagée par l'enlèvement d'un certain nombre d'objets : lits, chaises, trône, roues de char, coffres, boîtes à offrandes, qui en obstruaient l'entrée.

« Cette chambre est assez petite : environ 5 m sur 3 m, et hauteur, 2 m 20.

« Il reste encore au fond deux lits, un à deux corps et deux têtes d'hippopotames, et un autre à deux corps et deux têtes de lions [1].

« Dans les deux angles de droite, deux statues grandeur nature, noires et or, du Roi avec la tiare, le bâton et un sceptre à boule d'or ; à gauche en entrant, une roue appuyée au mur, plusieurs sièges de chars avec plaques métalliques or, gravées, les étoffes ou cuirs décomposés et en miettes.

« Plus loin, à gauche, un torse, tête peinte, corps en apparence de toile comme un mannequin [2].

« Un petit tabernacle en bois doré, une petite table, un panier intact, une amphore cassée, du côté droit un grand bouquet desséché (noir), un panier, une boîte, quatre petits vases en terre cuite avec dessins et gravures, très jolis de forme, un autre bouquet.

1. Les lits sont, en effet, formés de deux corps très allongés d'animaux réunis par une traverse.

2. C'est le buste en bois, peut-être recouvert d'une fine toile stuquée, qu'on a supposé être un mannequin pour les coiffures, les parures et certains vêtements royaux.

Digitized by Google

« Sous le lit de gauche une ouverture donnant dans une petite pièce très basse [1] où l'on aperçoit avec la lampe électrique un fouillis de meubles, un lit sur le côté, trois petits bateaux du Nil de quarante ou cinquante centimètres de longueur, des bois. *Ces chambres ne portent aucune décoration ni inscription.* Au milieu de la face de droite, une porte murée et scellée par l'apposition du cachet du Roi dans le mortier, cachet de sept ou huit centimètres de hauteur [2].

« L'impression de se trouver au milieu de tous ces objets intacts depuis tant d'années est très grande. Je comprends qu'on n'ait pas pas permis d'entrer dans cette chambre avant de l'avoir vidée, car on a encore peine à s'y mouvoir. Nous étions cinq et il fallait prendre des précautions en se tournant et en se relevant, pour ne pas toucher ces objets si fragiles. »

M. Paul Durrieu présente à l'Académie l'original même du feuillet des *Heures d'Étienne Chevalier* (le quarante-cinquième aujourd'hui retrouvé) dant il a annoncé, à la séance du 9 février dernier, la récente découverte en Angleterre.

Un mois s'étant écoulé depuis le décès de M. Delachenal, le Président, conformément au règlement, demande à l'Académie si elle entend déclarer la vacance de son fauteuil.

Il en est ainsi décidé.

Sur la proposition du Bureau, la présentation des titres des candidats au fauteuil de M. Delachenal est fixée au 4 mai ; l'élection aura lieu le vendredi suivant.

Au nom de M. de Mecquenem, le P. Scheil donne lecture d'une relation sur les fouilles de Suse en hiver 1921-1922. Les résultats, toujours copieux et intéressants, ne démentent pas la vieille réputation de la ruine qui nous a donné le Code de Hammurabi.

Au moyen de briques à reliefs, M. de Mecquenem a pu assem

1. Chambre non encore ouverte.

2. C'est la chambre ouverte en dernier lieu et dans laquelle se trouve l'édicule ou tabernacle en bois richement décoré, recouvrant un autre tabernacle sous lequel doit se trouver le cercueil, non apparu jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

bler et reconstituer trois *motifs* nouveaux de ces panneaux qui décoraient les anciens Palais susiens. L'un figure un homme-taureau ; l'autre, un sphinx dont la partie inférieure se termine en demi-colonne engagée, et enfin un troisième affecte la forme d'un palmier stylisé d'où sort un bras humain. Le tout remonte à 1100 avant J.-C. L'attention de l'Académie s'arrête aussi sur des parties métalliques d'une roue de char, en bronze, véritable nouveauté archéologique, et surtout sur un plateau artistique en bitume sculpté, supporté par trois bouquetins dressés dans une attitude des plus singulières.

M. Pottier, qui a présidé à la restauration de ce remarquable objet, fait lui-même les honneurs de l'original.

M. Bernard Haussoullier communique à l'Académie le plus important des parchemins grecs découverts par M. Cumont dans ses fouilles de Mésopotamie, et rapportés à la Bibliothèque Nationale. C'est une loi sur les successions *ab intestat*. La loi est complète et présente le plus grand intérêt pour l'histoire du droit grec. Rédigée à la fin du quatrième siècle avant J.-C., on la retrouve, avec d'importantes modifications, dans le coutumier du cinquième siècle après J.-C. connu sous le nom de « Livre syro-romain ». C'est un anneau de la chaîne qui relie ce Livre au droit grec de l'époque classique.

MM. Édouard Cuq et Gustave Glotz présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Adrien Blanchet, trois opuscules dont il est l'auteur, intitulés : *A propos de l'enceinte de Carcassonne* (Extrait de la *Revue des études anciennes*, 1922, t. XXIV, n° 4) ; — *Contribution à l'histoire de l'Anatomie* (*Dissection et Vivisection*) (Extrait du *IIe Congrès d'Histoire de la Médecine*, 1921) ; — *Monnaies gauloises inédites ou peu connues* (Extrait de la *Revue Numismatique*, 1922) ;

et au nom du chanoine Ulysse Chevalier, le tome VI de son

Digitized by Google

Repertorium hymnologicum, catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours (Bruxelles, 1920, in-8°). Ce volume contient la préface et les tables de l'ouvrage.

Il présente, de la part de M. Alexandre O'Curle, l'important volume qu'il a consacré au trésor de Traprain : *The Treasure of Traprain. A scottish board of roman silver plate* (Glascow, in-4°, 1922).

M. Salomon Reinach offre de la part de M. Espérandieu, le tome VIII de son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (Paris, 1922, in-4°). Il est consacré comme le précédent à la Gaule germanique.

M. Ernest Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie, de la part de M. Adolphe Dieudonné, un volume intitulé : *Catalogue des Monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les Monnaies Capétiennes ou Royales françaises.* 1re section : *De Hugues Capet à la réforme de saint Louis* (un vol. in-8° de xciii-87 pages et 8 planches).

C'est le troisième volume de notre Catalogue des Monnaies françaises, dont les deux premiers, les Monnaies Mérovingiennes et Carolingiennes, ont été rédigés par M. Prou. Pour caractériser scientifiquement l'œuvre très savante de M. Dieudonné, je ferai remarquer qu'il en ressort que les monnaies de Hugues Capet et de ses successeurs immédiats ne sont pas à proprement parler des monnaies royales. La féodalité régnait. C'est comme comte de Paris, de Senlis, d'Orléans, que les premiers Capétiens ont frappé des Deniers et des Oboles sur lesquels ils ont imprimé leur titre de *Rex*. Dans cette période intermédiaire, chaque ville a son type, généralement issu des types carolingiens : la *croix;* la *crosse* à Château-Landon, issue du monogramme odonique ; l'*église* à Dreux, développement du temple de Charlemagne ; la *porte de ville* à Orléans. M. Dieudonné s'applique à montrer la genèse de chacun de ces types féodaux.

A partir du règne de Philippe Auguste, le type définitif du *Parisis*, qu'avait créé Louis VI (légende FRANCO en deux lignes) est imposé par le roi à tout son domaine ainsi qu'à ses conquêtes du Nord de la France. La monnaie royale proprement dite était créée, mais en partie double. A côté du *système parisis*, est adopté pour l'ouest de la France, c'est-à-dire pour les pays conquis par Jean sans Terre, le *système tournois*, dont le rapport de valeur au parisis est comme 4 à 5. Le type du Denier tournois est emprunté à

Digitized by Google

Saint-Martin de Tours, qui l'avait lui-même tiré du temple de Charlemagne. Ainsi, sous Louis VIII, il n'y a plus que deux Deniers, l'un à la légende *Parisii civis*, l'autre avec *Turonus civi*, ces deux appellations désignant un type et un système, et n'empêchant pas que les monnaies soient frappées dans toutes sortes d'ateliers, aussi bien qu'à Paris et à Tours. M. Dieudonné s'arrête à l'année 1266, où saint Louis crée le Gros d'argent : c'est le commencement d'une nouvelle période. Nous devons souhaiter que M. Dieudonné soit bientôt à même de nous donner le nouveau volume qui comprendra le Catalogue des Monnaies françaises depuis la réforme de saint Louis jusqu'à l'apparition du teston sous Louis XII.

M. Édouard Cuq offre à l'Académie au nom de l'auteur, Sir Paul Vinogradoff, professeur à l'Université d'Oxford, le second volume d'un ouvrage qui a pour titre « *Outlines of historical jurisprudence* ».

« Dans le premier volume que j'ai présenté à l'Académie, il y a deux ans, l'auteur a étudié la période archaïque de la jurisprudence chez les Indo-Européens, à l'époque où prédomine l'organisation en tribus. Le deuxième volume est consacré à la période où, chez les Grecs, la tribu a fait place à la cité. Il contient un exposé de la jurisprudence dans la cité grecque au IVe siècle avant notre ère, à l'époque où le régime démocratique était en vigueur dans les principales cités de la Grèce.

L'auteur a repris, sur un plan plus large, l'étude de R. Dareste sur « La Science du droit en Grèce ». Il a recherché dans quelle mesure les doctrines de Platon, d'Aristote, de Théophraste, ont été empruntées à la réalité ; il a essayé de reconstituer les conceptions grecques sur le droit et ses sources, sur la cité et le citoyen, la propriété et la possession, les délits et les contrats, les relations intermunicipales. C'est une vue d'ensemble de ce qui forme le droit commun de la Grèce. L'auteur estime que les Grecs ont eu conscience de leur unité nationale. La similitude de la constitution des cités grecques a produit, au point de vue juridique, les mêmes résultats chez les Doriens et chez les Ioniens, dans le Péloponèse et dans l'Attique, en Sicile et dans l'Asie mineure ».

Digitized by Google

SÉANCE DU 9 MARS

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Le PRÉSIDENT signale la présence de M. Vittorio Scialoja, correspondant à Rome, et lui souhaite la bienvenue.

M. Scialoja exprime brièvement ses remerciements.

M. Alfred JEANROY, au nom de la commission du prix Raoul Duseigneur, fait savoir que celle-ci a attribué la totalité du prix (3.000 fr.) à M. Jean Babelon, pour son ouvrage sur *Jacopo da Trezzo et la construction de l'Escurial.*

M. Pierre Montet rend compte de la mission que l'Académie lui a confiée à Byblos, où il a dirigé, pendant l'automne 1922, une seconde campagne de fouilles [1].

M. Émile CHATELAIN donne lecture d'une note de M. Préchac sur le sommaire du *De Clementia* de Sénèque [2].

M. Alexandre DE LABORDE communique un travail sur l'origine de la représentation de la Mort chevauchant un bœuf dans les Livres d'Heures à la fin du XV^e^ siècle [3].

MM. Antoine THOMAS, Paul DURRIEU et Salomon REINACH présentent des observations.

M. Fr. THUREAU-DANGIN fait une lecture sur les fêtes du nouvel an à Babylone d'après un texte divinatoire.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

Digitized by Google

COMMUNICATIONS

LES FOUILLES DE BYBLOS EN 1922.
RAPPORT DE M. P. MONTET

Au cours de la seconde campagne de fouilles qui a duré du 1er octobre au 30 décembre 1922, les efforts ont porté sur trois points peu éloignés les uns des autres de la colline qui domine le château des Croisés.

I

L'année précédente, les fouilles avaient amené la découverte, à une centaine de mètres au sud de ce château, d'un sanctuaire égyptien (Fig. 1)[1], comprenant un bassin circulaire A construit en bonnes pierres[2] et une cour dallée D au fond de laquelle étaient alignées trois statues colossales assises C, séparées d'un colosse debout B[3] par un intervalle donnant accès à une salle à colonnes E. Nous avons pu, cette année, explorer le terrain compris entre cet alignement et le bassin sacré. La démolition d'un mur bâti en matériaux antiques nous a procuré deux chapiteaux, un chapiteau de pilastre et d'autres fragments architecturaux de travail indigène, et deux fragments de bas-reliefs égyptiens.

Dans la chambre à colonnes et dans sa voisine, on n'a trouvé que de la poterie. Par contre, une troisième salle, au nord, contenait d'importants morceaux de sculpture. Une statue de déesse brisée à la ceinture a été renversée par les indigènes qui ont utilisé l'envers du socle comme

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1922, pp. 7-21.
2. Cf. Hérodote, II, 170.
3. Voir aussi Fig. 3, n° 7.

Digitized by Google

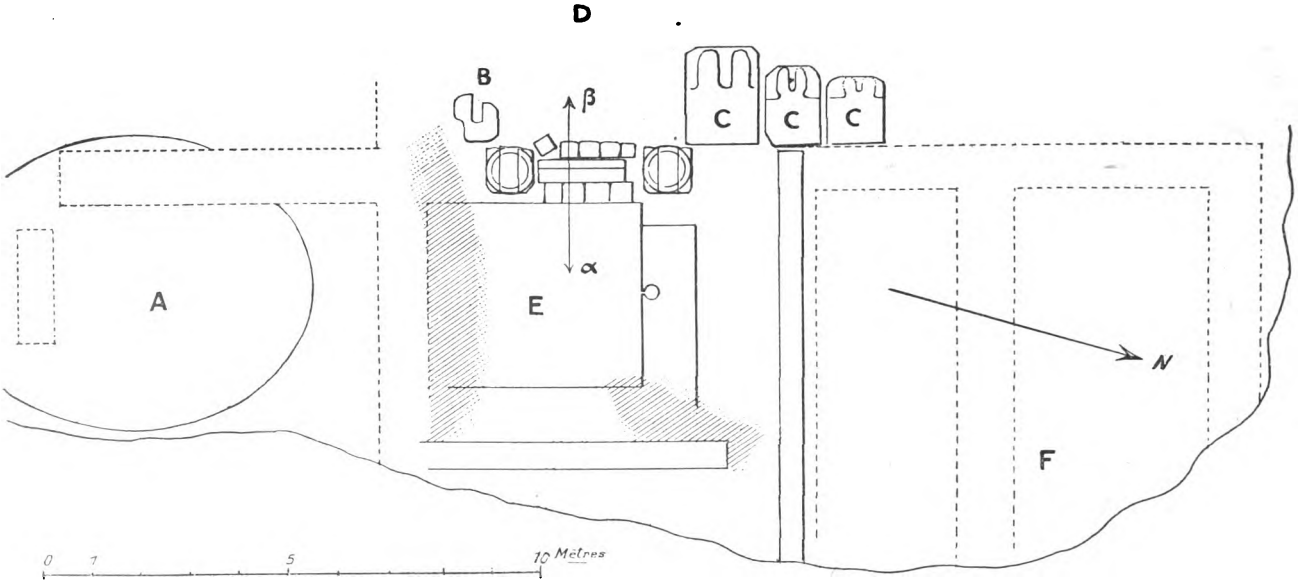

Fig. 1 — Plan sommaire du temple égyptien. — A, lac circulaire. —B, colosse debout. — C, colosse assis. — D, cour dallée. — E, salle 6.— F, endroit où a été trouvée la statue de déesse.

Digitized by Google

une table F. Le torse et un morceau du bras ont été découverts à peu de distance. La déesse est assise sur un siège carré, plein, sans dossier ni accoudoirs, décoré par des pattes de lion. Elle est vêtue d'une robe étroite, soutenue par deux bretelles, qui prend aux seins et s'arrête au-dessus des chevilles. Les pieds sont nus. Le bras se portait en avant pour tenir un sceptre. Deux autres fragments sculptés sont sortis du même coin : un torse d'homme sur lequel on voit la trace des bras qui étaient ramenés contre la poitrine, attitude commune à beaucoup de dieux et de rois égyptiens, et un fragment de siège. Cette nouvelle statue a les mêmes dimensions que la première. Il est évident qu'à l'origine elles étaient placées l'une à côté de l'autre, et qu'on a voulu représenter les deux divinités que nous a déjà fait connaître le bas-relief trouvé à cet endroit précis. Bien qu'aucune inscription n'ait été gravée sur le siège, ni sur le socle, il n'est pas douteux que ces sculptures sont des ouvrages égyptiens. Pour la date, je ne puis donner qu'une impression. Les bas-reliefs, les colosses en place, le lac rond et la déesse sont très probablement contemporains. D'après la rudesse de ces ouvrages, la simplicité du vêtement, le travail des pieds, l'absence d'inscriptions sur les statues, le petit nombre d'hiéroglyphes sur les bas-reliefs, cet ensemble me paraît remonter au commencement de l'Ancien Empire, et peut-être même à l'époque des prédécesseurs de Snefrou.

II

A 30 mètres environ à l'ouest des Colosses, on rencontre l'excavation d'où ont été tirés en novembre 1921 un si grand nombre d'objets. Ils formaient deux gisements. Le gisement sud, qui fut découvert le premier, était au voisinage de grandes dalles renversées. On ne pouvait se rendre compte s'il s'agissait d'un dépôt de fondation ou d'un

Digitized by Google

magasin. Le second était en meilleur état. Les ouvriers rencontrèrent d'abord une base de colonne, à 1 mètre du sol actuel (fig. 2, A), puis un dallage, puis une couche de sable à travers lequel se devinaient des vases. On en retira

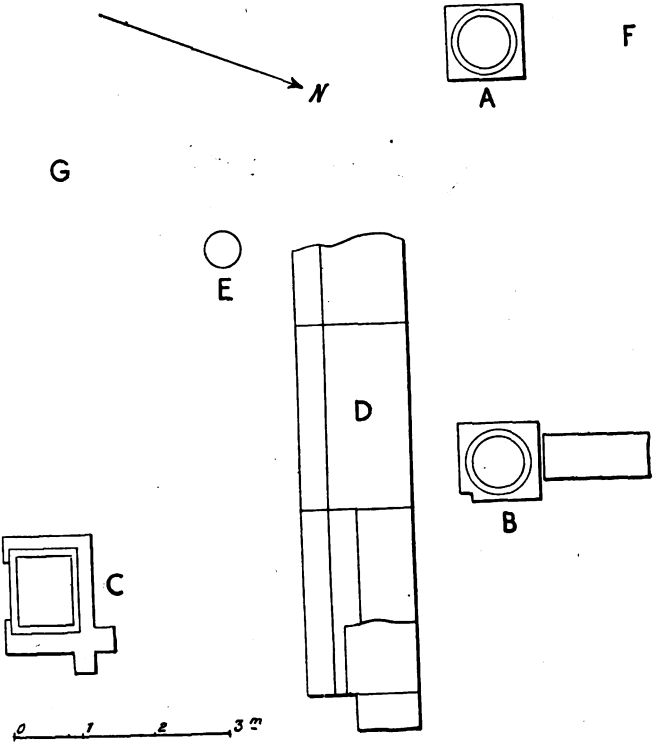

Fig. 2. — Temple phénicien. — A, B, bases de colonne. — C, socle carré. — D, dallage. — E, emplacement de la jarre (au-dessous du dallage). — F, G, offrandes de fondation.

un nombre considérable ainsi que des statuettes, des perles et des amulettes. C'était un dépôt de fondation. En Égypte, l'habitude s'est établie d'enterrer sous la pierre angulaire de l'édifice ou d'une partie de l'édifice, les reproductions en miniature des outils et des instruments qui ont servi

Digitized by Google

pendant les travaux [1], mais à Byblos, comme à Suse dans le temple de Chouchinak [2], on a enterré dans les fondations de véritables richesses.

En 1921, je n'avais pu explorer que la partie de cet édifice située dans l'angle N.-O. de la propriété du cheik Hosein el Housamy. Il m'a été possible dans cette dernière campagne d'explorer à l'ouest de l'ancienne excavation une bande de terrain de 20 mètres sur 8. Partout nous avons retrouvé le dallage ancien. Il disparaît même au-dessous des maisons voisines qu'on sera ainsi obligé de démolir pour déblayer tout l'édifice. Le dallage supportait une base de colonne B située à 4 m 50 de la première, sur le même alignement et un socle carré C. Je les ai laissés en place ainsi que quelques belles dalles D, mais les autres pierres ont été enlevées et les murs de fondation déchaussés.

La collection d'objets que ce travail a procurés comprend, comme précédemment, un certain nombre de vases égyptiens datant de l'Ancien Empire, vases cylindriques ou ovoïdes, vases à large panse et à fond plat, disques d'offrandes, en albâtre ou en brèche. Sur un fragment de vase cylindrique on lit le nom de bannière de Pépi Ier, Meritaui faisant face à son cartouche mutilé précédé du titre : roi du sud et du nord. Un fragment de disque d'offrandes a conservé une partie de la titulature du même roi, tandis qu'un vase à large panse peut être attribué aussi bien à Pépi Ier qu'à Pépi II, car le fragment conservé ne porte que le nom personnel, Pépi, répété deux fois pour encadrer la formule : « Qu'il vive comme Rê ! ». L'époque de Pépi II est représentée par un vase creusé dans le corps d'une femelle de cynocéphale, tenant son petit appuyé

1. Maspero, *Guide du visiteur* au *Musée du Caire*, 2e éd., Le Caire, 1912, p. 503.

2. De Mecquenem, *Offrandes de fondation du Temple de Chouchinak*, *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. VII, pp. 61-140 ; voir surtout pp. 64-65.

Digitized by Google

contre son corps. Poterie rouge vernissée. Collier ; bracelets aux poignets et aux chevilles. Inscription verticale sur le bras droit : « Le roi du sud et du nord Nefer-ka-rê (Pépi II). Qu'il vive éternellement ! ». Enfin, trois fragments de disques d'offrandes portent des titres royaux, sans nom, et le mot *nḏ-t ḥr*, « hommage », si fréquent dans les formules d'offrandes de l'Ancien Empire.

Parmi les autres objets qui ont certainement été importés d'Égypte, je citerai :

Des offrandes votives en terre cuite : une tête de bœuf, un membre antérieur de bœuf, des pieds de derrière, des têtes de volaille. J'avais pris celles qui avaient été trouvées l'an dernier pour des poignées de vases. Ce sont bien des offrandes. On reconnaît dans cet inventaire les déterminatifs habituels des mots *śtp-t* ou *ḥtp-t* qui désignent l'ensemble des aliments offerts au défunt ;

des amulettes : une femelle de singe tenant contre elle son petit (pâte bleu-outremer), un singe debout sur un cylindre, deux pions en quartz analogues au signe *iba*, des perles en faïence, en cornaline et en albâtre, un petit sistre en or d'un très joli travail (une corne est perdue), une corne d'or qui encadrait avec une autre, semblable, un disque solaire et reposait sur la tête d'une Hathor ou d'une Isis, un ciseau de bronze, des haches votives en pierre polie, des couteaux et des racloirs en silex.

Ces objets paraissent contemporains des vases de Pépi Ier et de Pépi II. Il faudra donc faire remonter aussi à l'Ancien Empire des statuettes de bronze qui ne semblent pas être des ouvrages égyptiens, mais qui ont été trouvées dans les mêmes conditions. Parmi ces statuettes, 9 représentent des animaux, bœufs, cervidés, chiens, et 5 des personnages. Le modelé est aussi sommaire que celui de beaucoup de petits bronzes trouvés en 1921. Le temps les a maltraités. Une déesse a une tête de lionne. Une autre est coiffée du calathos, un dieu d'un bonnet pointu. Deux per-

Digitized by Google

sonnages sont debout côte à côte sur un socle en forme de T. Une figure féminine est complètement nue.

Une grande jarre en poterie, presque intacte et bourrée d'objets de toute sorte, a été la plus belle trouvaille de la campagne. Elle avait été déposée contre un mur de fondation (fig. 2, E) immédiatement au-dessous du dallage, et coiffée d'un couvercle de poterie, en forme de tiare, qui a beaucoup plus souffert de l'humidité. Un serpent au corps ondulé forme la poignée. A 3 cm. du bord une corde fait le tour du couvercle. La jarre est elle-même ornée d'un double rang de cordes ; le rang inférieur sert d'appui au couvercle. Des cercles parallèles, des lignes ondulées et des losanges aujourd'hui peu visibles ont été tracés en rouge sur la panse.

La jarre contenait surtout des objets de parure. Les perles de faïence, de cornaline, de cristal, de bronze, d'argent et d'or la remplissent à moitié. Ces perles formaient des colliers à la mode égyptienne. Sur une des perles on lit en hiéroglyphes « Vie de Rê ». J'ai trouvé également 3 fermoirs de collier analogues à ceux qui sont figurés sur les sarcophages du Moyen Empire.

Les bagues sont nombreuses. Quelques-unes sont faites avec deux cercles que réunit une tige ondulée. D'ordinaire, c'est un fil de bronze ou d'argent qui passe à travers un chaton et s'enroule sur lui-même. Pour les chatons on a utilisé le métal, le cristal, la cornaline, l'os ou une pierre tendre. Ils affectent la forme d'une amande ou d'un segment de cercle ; dans ce cas le côté plat est orné. Quelques-uns étaient habillés de minces feuilles d'or. Beaucoup de scarabées ont servi de chatons de bagues. Il en a été trouvé plus d'une centaine. Tous étaient percés, ainsi que deux grenouilles d'un joli travail, d'un trou dans le sens de la longueur. Comme les chatons, les scarabées sont taillés dans le cristal, la cornaline et l'os.

Les objets de parure comprennent encore :

Digitized by Google

Une plaque de bronze représentant trois uraeus debout sur une corbeille ;

des bracelets et des anneaux de bronze ;

8 diadèmes (1 en argent, 7 en bronze) formés d'une plaque de métal mince, longue d'environ 30 cm., haute de

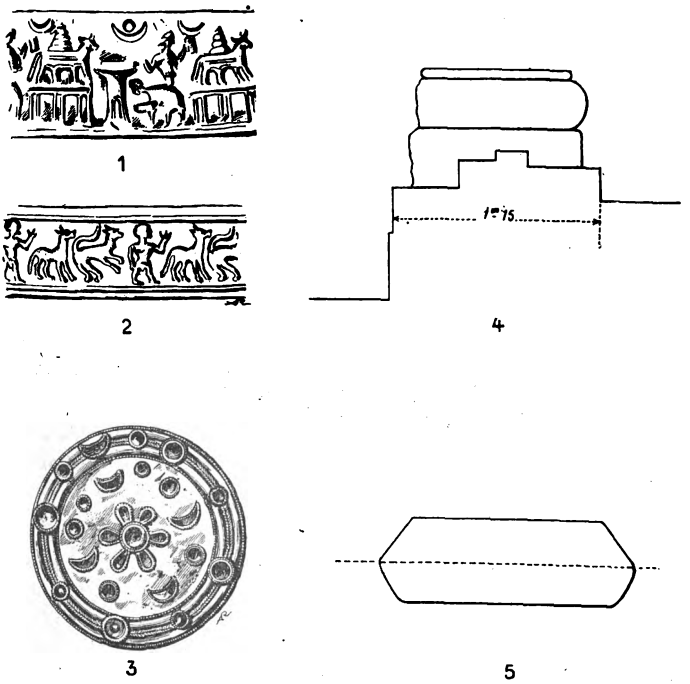

Fig. 3. — 1, 2, développement des cylindres. — 3, médaillon en or. — 4, coupe α β de la fig. 1. — 5, base de colonne égyptienne trouvée entre les deux temples.

2 à 4, repliée aux deux extrémités. Comme ornement, 2, 3 ou 4 rangs de petites sphères repoussées ;

Une centaine de poinçons, ayant de 10 à 30 cm. de longueur. La tête ressemble à un bouton de fleur. La tige est renflée vers le tiers et va en s'amincissant. Elle est percée

Digitized by Google

d'un trou à l'endroit du renflement. La plupart de ces poinçons sont ornés de cercles parallèles et de hachures, comme plusieurs des objets trouvés en 1921 ;

des cercles (trois en argent, les autres, une centaine environ, en bronze). On a courbé une tige ronde, de 20 à 40 cm. de long, plus épaisse au milieu. Les extrémités qui sont repliées comme celles des diadèmes ne se rejoignent pas complètement. Je crois que ces cercles, combinés avec les poinçons, retenaient les parties du vêtement, mais les Égyptiennes n'en faisaient pas usage.

Le plus bel objet de parure est un médaillon formé de 2 plaques d'or soudées. Au revers est fixé un petit cylindre par où passait l'attache. Le devant est orné au centre, par une rosace dont le bouton et les pétales sont entourés d'un filigrane, à la phériphérie par 3 cercles qui coupent des disques et des croissants de lune formés par des petites pierres. D'autres disques et d'autres croissants sont répartis dans l'espace libre et tous sont ornés d'un filigrane (fig. 3, n° 3). Cette curieuse pièce ne ressemble à aucune de celles qui sont exposées dans la salle des bijoux du musée du Caire ou dans les autres collections égyptiennes.

La jarre a encore fourni une coupe en argent, deux coupes, un gobelet, un vase de bronze, un récipient bizarre formé par 2 sphères creuses munies d'une ouverture et communiquant par un tube, enfin une collection de statuettes en pierre, en os, en bronze. Trois surtout sont remarquables : une femelle de singe tenant son petit ; un enfant accroupi portant la main à la bouche ; un homme complètement nu, sans coiffure ni attribut, les mains croisées sur la poitrine. Le visage est élargi vers le bas, les oreilles très écartées : le nez énorme prolonge directement le front.

Les scènes gravées sur 3 petits cylindres présentent des analogies avec celles qu'on trouve en Chypre. La mieux conservée est à 3 personnages : un chasseur, un chien, une

Digitized by Google

bête féroce (fig. 3, n° 2). Sur une autre on distingue au-dessus d'un soubassement un bœuf portant une pierre cônique. Une déesse assise et un personnage à plat ventre sont séparés du bœuf par un autel allumé. Le soleil et la lune dominent le tout (fig. 3, n° 1) ; sur la troisième deux bêtes féroces dressées vis-à-vis sur pattes de derrière.

Je n'ai plus à signaler qu'une petite plaquette portant 5 hiéroglyphes très bien gravés au trait (fig. 4) :

Fig. 4

La difficulté de ce petit texte réside dans les deux derniers signes, Horus et Seth. On donnait parfois en Égypte à des frères jumeaux le nom des deux dieux frères [1]. Nous sommes donc fondés à traduire : « Les scelleurs Horus et Seth », mais le groupe des deux derniers signes peut aussi se lire *nebui* « les deux seigneurs », de même que le groupe du vautour et de l'uraeus se lit *nebti* « les deux maîtresses ». C'est alors un titre royal. Notre texte peut donc signifier simplement : « Les scelleurs du roi ».

Ainsi la jarre contient également un mélange d'objets égyptiens et d'objets fabriqués sur place ou importés des

1. Communication de M. V. Loret.

Digitized by Google

autres pays étrangers. Je ne revendiquerai pour l'Égypte que la petite plaquette, les perles et quelques statuettes. Les scarabées et les chatons de bagues ont été probablement fabriqués à Byblos. Ils sont en os, tandis que les scarabées d'Égypte sont en pierre dure ou en faïence. Ils portent le même ornement que les scarabées de Palestine ou les scarabées dits « hycksos », des pseudo-hiéroglyphes, la plante du Nord, des sphères et des spirales. Deux scarabées de Byblos doivent être mis à part, car il semble qu'on ait voulu y graver des signes d'écriture et non de simples ornements.

Des débris sculptés et des fragments architecturaux ont été recueillis au-dessus du dallage. Ils sont tous de style égyptien : une tête de basalte ; une pointe d'obélisque ; un torse humain ; deux fragments d'une statue en grès. Le plus grand porte le commencement d'un cartouche qui ne peut être attribué qu'à l'un des Osorkons de la XXII[e] dynastie ; un fragment hiéroglyphique : *r ḫas-t tn* « vers ce pays étranger » ; un personnage agenouillé, les mains posées à plat sur les genoux. Le haut du corps manque. Une inscription hiéroglyphique a été gravée très légèrement sur le devanteau. Je n'y puis déchiffrer que le nom de la déesse Hathor.

En ajoutant ces résultats à ceux de la campagne précédente, on peut essayer de déterminer l'âge de cet édifice si maltraité. Parmi les objets qui ont été trouvés au-dessous du dallage, tous ceux qui portent un nom pharaonique ou que l'archéologie peut dater avec assez de précision sont antérieurs à la fin de l'Ancien Empire égyptien. Les scarabées, les statuettes, les objets de parure, les cylindres chypriotes sont donc également antérieurs au 25[e] siècle avant l'ère chrétienne. Quant aux fragments qui soit en 1921, soit en 1922, ont été recueillis au-dessous du dallage, le plus ancien appartient indiscutablement au Moyen Empire, le plus récent à l'époque gréco-romaine. Le

Digitized by Google

temple a donc été bâti entre la fin de l'Ancien Empire et le commencement du Moyen, entre le 25e et le 20e siècle, et il est resté en exercice jusqu'à l'époque grecque. Le nom de la déesse Hathor gravé sur une des statuettes que les Égyptiens y avaient déposées, permet de penser que ce temple était dédié à la dame de Byblos. Peut-être sommes-nous sur l'édifice où Lucien a vu célébrer les Adonies? Or, l'aire explorée est encore restreinte. Il faut espérer que l'an prochain on pourra démolir les maisons et les murs qui nous ont arrêté jusqu'à présent et suivre jusqu'au bout le dallage antique, puis recueillir les dépôts de fondation que le dallage a protégés providentiellement contre les fouilleurs clandestins.

III

Dans le cimetière musulman qui s'étend entre la citadelle et la mer, au bord de la falaise, se trouve le caveau qu'un éboulement a fait très opportunément découvrir en mars 1922[1]. Il y avait lieu de chercher s'il reste quelque chose de la construction qui devait masquer l'orifice du puits funéraire aboutissant au caveau. J'ai en effet mis à jour de longs murs très épais, en gros blocs, contre lesquels furent appuyés, à l'époque romaine, des thermes en briques. Ces murs n'ont pas la même orientation que la tombe qu'ils recouvrent et l'un deux enjambe le puits. On ne peut donc affirmer qu'ils appartiennent à la construction funéraire cherchée.

Une tranchée que j'ai fait creuser entre cette construction et la citadelle nous a mis en présence d'un mur formé par deux assises de belles dalles, le long duquel gisaient des colonnes monolithes de granit, des bases, des chapiteaux corinthiens d'époque romaine, des morceaux d'architrave

1. Voir la description de cette tombe et de son mobilier dans *Syria*, III.

Digitized by Google

et d'entablement. L'emplacement des bases de colonne était taillé dans le soubassement. Il fut donc possible de procéder tout de suite à la restauration de cette partie de l'édifice. Grâce au concours de l'amiral Grandclément et de ses habiles marins, six colonnes ont été redressées et munies de leurs chapiteaux. Sur les deux plus solides on a placé un fragment d'architrave. Le mur de soubassement est coupé net à l'endroit où il est rencontré par le fossé des Croisés. A l'autre bout il disparaît dans une propriété, de sorte que sa longueur n'est pas connue. Elle est actuellement de 38 mètres.

LE SOMMAIRE DU « DE CLEMENTIA »

PAR M. F. PRÉCHAC.

Je voudrais attirer de nouveau l'attention sur le sommaire du traité du Sénèque « De Clementia ».

Prima pars erit † manumissionis; secunda ea quae naturam clementiae habitumque demonstret..... Tertio loco quaeremus quomodo ad hanc virtutem perducatur animus, quomodo confirmet eam et usu suam faciat.

« Le premier point aura pour objet la *manu missio*;

« Le second devra mettre en lumière la nature et l'attitude propre de la clémence.....

« En troisième lieu nous nous demanderons comment l'âme peut être amenée à cette vertu, comment elle s'y établit solidement et comment elle en fait son bien propre par le parti qu'elle sait en tirer[1] »

La première partie est définie par un terme très obscur : *manumissionis*; ce pourrait être un de ces génitifs d'objet

1. *Suum aliquid usu facere* me semble une métaphore juridique ; le mot *usu* marque donc — outre l'usage —, la « jouissance, l'utilité ». Cf. *Dig.* IV, 6, 1, 1 (Ulpien) IV 6, 21 (Ulpien); Cic. *ad fam.* VII, 30, 2; 29, 1 χρήσει *tuus*, dit Curius.

Digitized by Google

ou explicatifs que l'on rencontre dans les passages analogues des traités de Cicéron[1]. Pour déterminer le mot qui se cache ici, j'ai d'une part cherché dans les compliments et anecdotes que renferme le traité quelque trait de vertu, de mansuétude par exemple, dont Sénèque pût avoir voulu faire honneur à Néron[2]; d'autre part et plus récemment[3], j'ai recherché quel pouvait être l'ordre authentique des parties dans le corps du traité. Je suis arrivé à la conclusion que cet ouvrage nous était parvenu tout entier; qu'il fallait, pour restituer la suite probable du développement, mettre immédiatement après le sommaire les chapitres où est commenté le mot de Néron justicier : *Vellem litteras nescirem*; puis les chapitres de définitions; en dernier lieu tous les chapitres qui viennent dans la vulgate à la première place et qui sont bien une *perductio animi ad clementiam.*

Ainsi ordonnées les trois parties du développement correspondent aux trois points du sommaire, qui en sont eux-mêmes le résumé précis. Toutefois cette correspondance et cette précision sont moins frappantes dans la première partie; j'ai lu finalement, en effet, dans le sommaire, *humanissimi Neronis* pour *manumissionis*[4].

1. Cic. *De Fin.* I, 22... *in altera philosophiae parte, quae est quaerendi et disserendi*; V, 9 *sed est forma eius disciplinae (peripateticorum) sicut fere ceterarum triplex : una pars est naturae, disserendi altera, vivendi tertia.*

2. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1913, 385 ss : TVI ANIMI REMISSIONIS. Cf. *Mélanges offerts à E. Picot*, 1913, ma note sur ce sommaire.

3. Ed. *De Clementia, coll. des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé*, Paris, 1921.

4. S'il s'agit d'annoncer dans le sommaire que Néron sera glorifié dans le développement, une conjecture plus méthodique est possible : *m. m.* est l'abréviation épigraphique du datif *memoriae* (« à la mémoire de ») et l'abréviation paléographique de *manu missio.* Il peut y avoir eu méprise dans l'interprétation de *m. m.* par le copiste : et *m. m. neronis* (*memoriae Neronis*) pourrait avoir été lu *manu missionis.* Toutefois la suppression ancienne des syllabes *Nero* par un scribe, pour *damnata memoria* (cf. le martelage épigraphique), ou l'abréviation de ces syllabes ne sont pas d'une haute vraisemblance.

Digitized by Google

Sans parler des objections d'ordre paléographique qu'on pourrait faire à cette conjecture [1], elle a le tort d'être un résumé un peu vague du développement, lequel est, ni plus ni moins, l'histoire d'un trait de plume : réponse de Néron : « Je voudrais ne savoir pas écrire » à Burrhus, qui a présenté à la *subscriptio* impériale [2] l'acte de condamnation de deux malfaiteurs ; commentaire et conclusion de caractère moral : « Quel mot sublime ! hésitez toujours ainsi, avant de condamner quelqu'un d'un trait de plume. »

1° Je propose de lire dans le sommaire : *prima pars erit manus emissionis*. *Manum emittere* a un sens technique que nous connaissons par le Digeste : « émettre un acte écrit de sa main [3]. » *Manus emissio* c'est donc « l'émission d'un acte autographe ». Le génitif d'objet *manus emissionis* nous fournit le complément attendu : « La première partie roulera sur l'émission d'un acte autographe » ; d'où : « sera l'histoire d'un trait de plume officiel. » On peut supposer dans le modèle du manuscrit *Nazarianus* : ou *man' emissionis* ou *manu emissionis* (*u* et *s* dans *manus* étant liés ensemble comme dans le manuscrit palimpseste du *De Rep.* de Cicéron [4]) ou *manus emissionis* sans abréviation. Le scribe aura remplacé ce terme qu'il ne connaissait pas par le terme qui lui était familier de *manumissio*.

1. Je suis très obligé à M. E. Chatelain de me les avoir faites avec beaucoup de précision.

2. Dans l'incident commenté, il s'agit bien d'une *subscriptio* : *scriberes init.*), *scribas* (*fin.*), dit Sénèque (*De Cl.* Pars I^{a} = *Vulg.* II, 1 et 2) ; *subscriberet*, dit Suétone (*Ner.* 10, 2).

3. *D.* II, 14, 47, I (Scaevola) : *instrumentum a te emissum id est scriptum*, « un écrit de toi déposé chez le banquier » ; XXII, 3, 15 (Modestin) *propter emissam manum ab eis* : il s'agit d'une *cautio*. — *Manus* s'emploie dans ce même sens d'« acte autographe » au temps du Bas Empire, par ex. dans les expressions : *manum fateri, delere, probare* : *C. J.* XII, 40, 1 ; *C. Theod.* II, 27, 1, 1 et 4, que M. Ed. Cuq, professeur de droit romain à la Faculté de droit de Paris, a bien voulu me signaler. — Sénèque connaît cet emploi de *manus* : *De Ben.* III, 15, 2 (*creditor*)*reum manu sua tenuit*.

4. E. Chatelain, *Paléogr. des class. lat.* I. pl. 39 *De Rep.* col. I, l. 6 *pondus*.

Digitized by Google

2° Peut-être même pouvons-nous serrer de plus près la lettre du manuscrit et garder l'ablatif *manu* (de sa main [1]) : *emissio* en ce cas, sans complément au génitif, a pu signifier « l'émission d'un acte écrit », la *subscriptio* » dont il s'agit : *emissio manu* serait donc bien l' « émission d'un acte autographe ».

En fait *emittere* est le terme juridique consacré pour dire « émettre un acte écrit » : *emittere epistulam*, *litteras*, *cautionem*, *instrumentum*, *rescriptum*, *libellum*, *evectiones*, *constitutiones* [2]... Il est parfois synonyme de *scribere* et de *subscribere* [3]. Peut-être le mot *emissio* équivaut-il donc ici à *emissio subscriptionis* ou plutôt à *subscriptio*. Comme *manu* fut parfois joint à *subscriptio* dans certains actes impériaux [4], Sénèque l'aura pu joindre à *emissionis* pour souligner [5] le geste qui avait coûté à son élève impérial, et qu'il allait précisément commenter.

Le sens de la première partie du sommaire est le même

1. Cf. les mots *alia manu* (= *Caesaris manu*) employés à propos de la *subscriptio* de Commode *C. I. L.* VIII, 10570 col. 4, l. 9 (Dessau 6870, IV) ; les mots *imitari manum* (*principis*) à propos d'un favori préposé par Carinus *ad subscribendum* (*Hist. Aug. Car.* 16, 8) ; l'expression *subscriptio manu divina* in *Nov.* Valent. III, t. II, 1, 3, 7 ; *Nov.* Major., II, 1, 1 (ces deux références aux *Novelles* sont dues à l'obligeance de M. Cuq) ; cf. Brisson, *De formulis*, 1583, p. 363.

2. *Litteras* in *Fragm. Vatic.* 247 ; *epistolam D.* XIII, 5,5§3 (Ulpien) ; XIII, 5, 24 (Marcellin) etc. ; *cautionem C.* IV, 30, 1 (Sévère) ; V, 71, 7 (Carus, Carinus...) ; *instrumentum D.* II, 14, 47, 1 (Scaevola) etc. ; *rescriptum D.* XLVIII, 18, 1, 3 (Ulpien) ; *evectiones C. Th.* VIII, 5, 33 (Valent., Val., Grat.) ; *constitutiones* in *Fragm. Vatic.* 134 etc. Ces références et les expressions citées ici dans le texte m'ont été fournies par M. Cuq. Il penche pour la deuxième lecture *manu emissionis*, qu'il considère comme plus conforme au style juridique.

3. Cf. *instrumentum emittere* (n. 2 et p. 98, n. 3) et *D.* XX, 1, 26, 1 (Modestin) *manu sua perscripsit instrumentum chirographi* ; *epistolam emittere* (n. 2) et *D.* L, 6,5, 8 (Callistrate) *epistolam scribere* ; *emittere euectiones* (n. 2) et *euectiones manu mea* (= *principis*) *perscriptae C. Th.*, VIII, 5, 12 (Julien), etc. On disait même *instrumentum subscribere* pour *emittere*... C. IV, 22, 5 (Dioclétien et Maximien).

4. V. l'expression des *Novelles*, n. 1.

5. A la manière des juristes, Cf. n. 1 ; n. 2 ; et n. 3 (*D.* XX, 1, 26, 1, etc.).

Digitized by Google

qu'on lise *manus* ou *manu emissionis* : il s'agit d'un trait de plume officiel ; Néron a hésité à le donner, comme un père, sur le point de déshériter son fils, y regarde à deux fois avant d'*accedere ad stilum decretorium* (*De Cl.* P. *III*ª, 12, 1 = *Vulg.* I, 14).

Si cette conjecture est admise, la correspondance étant maintenant exacte entre le sommaire et le développement, notre hypothèse sur l'ordre de ce développement paraîtra confirmée du même coup.

ORIGINE DE LA REPRÉSENTATION DE LA MORT, CHEVAUCHANT UN BŒUF, DANS LES LIVRES D'HEURES DE LA FIN DU XVᵉ SIÈCLE, PAR LE COMTE A. DE LABORDE, ACADÉMICIEN LIBRE.

Messieurs,

J'ai eu entre les mains un charmant livre d'*Heures* du XVᵉ siècle, qui appartient à un amateur autrichien. La richesse et la beauté de ses illustrations ainsi que les particularités qu'elles présentent m'ont engagé à l'étudier et à vous faire part de réflexions qu'il inspire au point de vue artistique.

Je vais vous en donner une rapide description, j'en ferai ressortir les caractéristiques et, pour les Heures canoniales, je retiendrai spécialement l'Office des Morts, dont la représentation a été inspirée, pour la première fois, comme vous le verrez, par un poète du temps, Pierre Michault, dans sa *Danse aux Aveugles*. Les photographies que je ferai passer sous vos yeux et qui sont inédites vous permettront de suivre plus clairement mon argumentation.

Description : Horae Beatae Virginis Mariae ad usum Romanum cum calendario. — Petit livre d'heures en latin, in-12, reliure du XVIIIᵉ siècle en maroquin rouge avec den-

Digitized by Google

telles et tabis bleu intérieur portant comme titre sur le dos : *Heures nouvele.*

Dimension des feuillets coupés par la reliure et numérotés légèrement au crayon en haut du feuillet : 164 mm. × 110 ; réglés rouge, longues lignes, vélin fin.

Contenu : 1 folio blanc en papier, 12 feuillets pour le calendrier, 27 cahiers de 8 feuillets chacun, numérotés de 1 à 216 avec réclames verticales, excepté le dernier feuillet, 1 folio blanc en papier = 228.

Écriture : En petites lettres de forme. Le texte est enluminé de rubriques, bouts de lignes, grandes et petites capitales, initiales dorées sur fond rouge et bleu.

Calendrier : Il contient sur 12 feuillets les mois à raison de 1 par feuillet recto et verso. Les Saints principaux et les fêtes sont inscrits en lettres d'or et les autres en noir. Tous les Saints, comme on le verra, sont des Saints de France. A la fin de chaque mois, au lieu d'une vignette décorant quelquefois avec les signes du Zodiaque tant de livres d'*Heures*, on trouve ici en lettres d'or une formule désignant l'occupation du mois écoulé.

Janvier. — Antoine, Fabien, Vincent,
Pocula Janus amat

Février. — Blaise, Mathieu,
Februarius algeo clamat

etc., jusqu'au mois de

Décembre. — Nicolas, Ambroise, Thomas, Étienne,
Quaerit amare cibum, porcum
mactare december.

Peintures. — Elles sont au nombre de 36 exécutées à pleine page dans un encadrement carré. Elles mesurent en moyenne 120 m/m × 70, et présentent une inscription au-dessous de chacune d'elles. Elles décorent l'*Extrait des Évangélistes*, l'*Office de Notre-Dame*, l'*Office de la Sainte-Croix*, l'*Office du Saint-Esprit*, les *Vigiles des Morts*, les *Sept psaumes pénitentiaux*, plusieurs autres *Offices* et les *Suffrages des Saints.*

Digitized by Google

Ce remarquable manuscrit date de la fin du XV^e^ siècle et a dû être exécuté sous le règne de Charles VIII.

L'absence, dans le calendrier, de Sainte Geneviève, patronne de Paris et la présence de saints tels que Saturnin, Martial, etc., fait penser que le livre d'*Heures* a pu être exécuté pour un personnage du midi. Il ne s'ensuit pas que la décoration soit due au pinceau d'un artiste méridional, car les scribes copiaient des Livres d'*Heures* d'une région que les artistes d'une autre province décoraient ensuite. Mais la présence de saint Exupère, évêque de Toulouse, vient encore à l'appui de cette hypothèse.

L'artiste est apparenté à ce peintre nommé Jean Bourdichon (si ce n'est lui-même ou le meilleur élève de son atelier), à qui on a attribué toutes les œuvres remarquables des environs de 1500 et qui, même comme auteur des peintures du fameux Livre d'*Heures* de la reine Anne de Bretagne, prête encore à certaines discussions.

Quoi qu'il en soit, le miniaturiste de notre manuscrit est un excellent artiste. Son dessin anatomique est remarquable (*Job*) et ses Vierges sérieuses et mélancoliques sont charmantes de doux recueillement (*Vieillards* en général, *Rois Mages*, *Couronnement*, *Vierge douloureuse*, *Vierge lisant*). Les mains sont soignées et, dans les vêtements, le peintre affectionne le bleu et le mauve avec de riches rehauts pour faire jouer la lumière. Les ciels sont d'un bleu très foncé.

A remarquer que les différents personnages figurent seulement jusqu'aux genoux et que, de ce fait, ils sont dessinés à grande échelle dans leur petit cadre. C'est une des marques de l'atelier de Jean Bourdichon. Notre savant confrère M. le Comte Durrieu, l'a déjà signalée dans la description qu'il a faite du Livre d'*Heures* conservé à la Bibliothèque vaticane, fonds latin, n° 3781.

A retenir que l'atelier du peintre possédait des modèles qu'on retrouve reproduits dans beaucoup de Livre d'*Heures*

Digitized by Google

de cette école, par exemple la tête assez bonasse de saint Joseph.

Il faut noter que le choix des illustrations diffère de celui qu'on trouve régulièrement dans les livres d'*Heures*. Ainsi les Heures de Notre-Dame sont au complet, mais dans les Heures de la Sainte-Croix, le peintre mêle quelques peintures qui appartiennent aux Heures de Notre-Dame, quoi qu'il les ait interprétées d'une façon différente que celles qu'il avait déjà conçues. Dans la forme, il n'y a donc pas de redites.

Je profite de cette occasion pour vous montrer des reproductions des miniatures tirées de deux jolis livres d'*Heures* de l'école de Bourdichon, peut-être du maître lui-même, qu'il est difficile d'atteindre aujourd'hui pour des raisons diverses.

Le premier est conservé à la South Africa Public Library, à Cap Town et offre à nos regards de bons spécimens de l'École avec son élégance, son dessin très sûr et aussi les banalités mélancoliques de ses expressions [1].

Le second, dont il ne reste qu'une peinture, provient de la collection William Beckford of Fonthill; il a passé à la vente, en 1920, de la bibliothèque de Lord Taunton et a été acquis par un grand bibliophile parisien.

J'attire votre attention sur cette miniature, curieuse pour l'histoire de France, qui rappelle le faire des peintures du célèbre livre d'*Heures* d'Anne de Bretagne, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Elle représente à genoux le roi

1. Pl. VI. — Ces *Heures*, à l'usage de Rome, sur vélin, comprennent 195 f. de 174 m/m × 115 avec 16 miniatures. Une note au crayon d'une écriture moderne prétend que le manuscrit aurait appartenu à Marguerite de Valois. La seizième miniature représente, avec sainte Marguerite, une dame agenouillée, en prière, avec des armes à demi effacées qui semblent avoir été : parti de sable et d'or. Le manuscrit fait partie du fonds Grey, car il a été donné à la Bibliothèque en 1860, par Sir Georges Grey, Gouverneur de la Colonie du Cap. Sa reliure porte en monogramme MV aux quatre coins sur les plats et au dos.

Digitized by Google

Louis XII, exactement en 1498, à l'âge de 36 ans, assisté par saint Michel et accompagné par saint Charlemagne, saint Louis, roi de France et saint Denis. C'est un des spécimens les plus accusés du pinceau de Jean Bourdichon. La ressemblance des figures avec celle des personnages de certains livres d'*Heures* de cette école est frappante.

Il convient de signaler dans l'illustration du Livre d'*Heures*, maintenant en Autriche, qui fait l'objet de cette lecture, certaines particularités qu'on n'est pas habitué à rencontrer dans les livres de *Prières* et qui indiquent qu'à cette époque, vers 1485, les peintres faisaient preuve d'une certaine indépendance vis-à-vis des traditions si respectées jusque-là. Ainsi saint Luc, en général représenté avec son emblème, le taureau, ou peignant le portrait de la Vierge, ajuste ici sur son nez, pour lire un livre ouvert sur sa table, un binocle d'or à la Chardin, dont la forme est redevenue à la mode parmi nous. Plus loin, nous voyons la Vierge couronnée par deux anges, au lieu que ce soit le Christ qui lui impose la couronne sur la tête. A l'Office du Saint-Esprit, nous remarquons le Christ marchant dans le désert avec le Saint-Esprit représenté sous la forme d'une colombe nimbée qui vole à ses côtés. C'est la traduction figurée du texte de l'Évangile : *Agebatur a spiritu in desertum* et *Ductus est in desertum a Spiritu*.

Les suffrages des Saints sont assez réduits. Sainte Catherine et saint Sébastien se trouvent dans presque tous les livres d'*Heures*. Pour sainte Suzanne, assez rarement figurée dans la série des Saints, le peintre a représenté la scène de l'Ancien Testament où une jeune femme juive est l'objet de la convoitise de deux vieillards. Il en a fait, par un sentiment de respect, une sainte qui n'a aucun rapport avec sainte Suzanne, décapitée sous Dioclétien. Quant à saint Exupère, qui est rarement représenté dans un livre d'*Heures*, c'est l'évêque de Toulouse (*Episcopus Tholosanensis* comme il est écrit dans le texte), ce qui nous fait

Digitized by Google

penser que le manuscrit a été commandé par un personnage ayant des attaches dans le Midi. Il est du reste figuré comme un évêque quelconque.

Il résulte de ces considérations que ce livre d'*Heures* offre des particularités très remarquables et qu'il a été historié par un peintre de grand talent, que nous présumons être Jean Bourdichon ou un de ses meilleurs élèves, aucune inscription ne nous renseignant ni sur sa personnalité ni sur le nom du personnage pour lequel ce manuscrit a été exécuté.

Mais j'attire tout particulièrement votre attention sur l'image qui décore l'Office des Morts et qui représente dans un paysage le squelette de la Mort, enveloppée de son linceul, chevauchant un bœuf qu'elle retient de la main gauche par la corne, tandis que de sa main droite elle brandit son dard sur deux humains gisant à terre. Pourquoi cette innovation dans l'illustration des Vigiles des Morts qu'on ne rencontre jamais avant 1460 environ ?

En effet, avant cette époque, les Vigiles des Morts n'étaient pas illustrées avec une grande fixité, mais cependant on ne rencontrait jamais que les scènes suivantes : le Jugement dernier et une des phases de la cérémonie funèbre (tels que l'administration des derniers sacrements, l'ensevelissement, le service religieux, le convoi, l'inhumation, etc.). Par ailleurs, la Résurrection de Lazare, le Festin du mauvais riche ou la Résignation de Job sur son fumier et plus souvent, au xv^e^ siècle, la légende si populaire des Trois Morts et des Trois Vifs. Quelquefois même plusieurs de ces scènes étaient groupées sur la même page, par exemple, au centre, la Résurrection de Lazare, entourée dans des compartiments du Saint Viatique, de l'Office des Morts à l'Église, de la légende des Trois Morts et des Trois Vifs et de Job et ses amis. Ces différents tableaux symbolisaient ainsi la soudaineté du trépas, la résignation du chrétien et son espérance en la vie future.

Digitized by Google

En dehors des livres d'*Heures*, Matteo de' Pasti avait bien déjà représenté dans ses *Triomphes du Musée des Offices*, la Mort en squelette, une faux à la main, debout sur un cercueil, portée sur un char traîné par des bœufs. On la retrouve à peu de chose près sur un coffret de mariage florentin du milieu du XV^e^ siècle conservé à l'Albert and Victoria Museum de Londres, puis traînée par des buffles dans un tableau de Lorenzo Costa, à Bologne, dans l'église Saint-Jacques Majeur, dans certaines gravures italiennes, dans un ivoire du XV^e^ siècle de l'ancienne collection Malcolm et sur des plaquettes de cuivre.

On remarque aussi la Mort avec une fourche et un brasier ardent sur un cheval blanc traînant le Léviathan (paraphrase des versets 7 et 8 du chap. VI de l'*Apocalypse*) dans l'*Apocalypse* de Jean Bapteur et Perronet Lami à l'Escurial.

Il en est de même dans les représentations du XV^e^ siècle en Italie, en France et dans les Flandres, mais toujours sur un char traîné par des bœufs ou des buffles, et non montée sur un bœuf.

Pour cette dernière figuration, notre savant confrère M. Emile Mâle, a bien voulu me mettre sur la voie en m'engageant à consulter le poème de Pierre Michault, la *Danse aux Aveugles.*

*
* *

Nous connaissons peu de choses de Pierre Michault, poète, orateur et rhétoricien qu'on a trop souvent confondu avec Pierre Taillevent [1]. On est fondé à placer la date de

1. Cf. Article de M. Arthur *Piaget*, dans le tome XVIII de *Romania*, 1889, pp. 439-452. Cet érudit a nettement distingué les 2 écrivains. L'un s'appelait Michault *Le Caron*, dit *Taillevent* ; il était maître-queux de Charles VII. Son principal ouvrage est le *Passe-Temps*, antérieur à 1440. L'autre se nommait Pierre Michault. Pour le premier Michault est un prénom dérivé de Michel ; pour le second, *Michault* est un nom de famille.

Digitized by Google

sa naissance au commencement du xv^e^ siècle, mais, à partir de 1466 on ne trouve plus trace de son existence. Il était secrétaire du comte de Charolais (Charles le Téméraire) et probablement sujet de Philippe le Bon, car dans l'épître dédicatoire d'un de ses livres, le *Doctrinal du temps présent*, il se dit « orateur et sujet du duc de Bourgogne et humble secrétaire de Monseigneur de Charolais » ; mais à la mort du duc Philippe, en 1467, on ne le trouve pas dans l'*État des Officiers et domestiques des ducs de Bourgogne*, ce qui fait présumer qu'il était mort avant le décès de ce Prince.

Outre le *Doctrinal du temps présent*, date de 1466, il avait écrit une *Complainte de très haulte et vertueuse dame Madame Isabel de Bourbon, comtesse de Charollais* et aussi quelques autres menus poèmes. Mais son principal ouvrage, dont la date de composition nous échappe, porte le nom de la *Danse aux Aveugles*, poème allégorique, religieux et moral, en prose et en vers, qui ne manque pas de talent. Nul doute que ce petit livre ne soit de Pierre Michault, car dans un octain il joue sur le nom de Pierre et finit par ce vers :

Leur escollier et disciple Michault

C'est le seul de ses ouvrages que nous retiendrons, car c'est là que nous rencontrons pour la première fois l'idée de la Mort chevauchant un bœuf, empruntée plus tard par les miniaturistes pour décorer l'Office des Morts dans leurs livres d'*Heures*.

L'auteur suppose qu'endormi, l'Entendement, figuré par un seigneur, s'approche de lui, le prend par la main et le mène dans trois *parcs* ou enceintes successifs où trônent les trois Divinités aveugles qui président aux destinées humaines, l'Amour, la Fortune et la Mort.

Il lui montre d'abord l'Amour, les yeux bandés, sur un trône, avec Vénus à ses côtés et quelquefois *Fol appetit* et

Digitized by Google

Oyseuse et deux ménétriers qui jouent de leurs instruments. Un groupe de représentants de toutes les sociétés dansent aux sons de cette musique.

Puis, Dame Fortune, au double visage, les yeux bandés, sur un trône auprès de sa roue qu'elle fait sans cesse tourner. Deux ménétriers, quelquefois *Heur* et *Malheur*, jouent près d'elle, l'un richement vêtu et juché sur un pilier et l'autre en pauvre accoutrement, debout dans un coin de la salle, le riche et le miséreux ; les mêmes humains dansent un rondeau.

Enfin la Mort, les yeux bandés, à. califourchon sur un bœuf dont un linceul forme la couverture; elle est précédée d'un joueur de tambourin et suivie d'un flûtiste ou accompagnée de deux ménétriers, *Age* et *Accident*, et de *Maladie*, qui porte un panonceau sur lequel est écrit *Atropos*. Les vivant dansent devant elle et quelques-uns sont frappés de son dard.

On voit par cette description que c'est une erreur et un manque de compréhension, commis par les premiers éditeurs et souvent répétés depuis, d'appeler ce poème la Danse des Aveugles. Ce ne sont pas des aveugles qui dansent, mais les hommes qui font la ronde devant les trois Divinités aveugles présidant à leur destinée. C'est bien ce que dit l'auteur dans ces deux vers :

> Amour, Fortune et Mort, aveugles et bandés,
> Font dancer les humains chacun par accordance.

Ce dialogue entre l'Entendement et l'Acteur finit par des réflexions morales et religieuses que le premier débite un peu longuement. Il déclare qu'on peut déjouer les embûches de l'Amour par la retraite et des occupations sérieuses, qu'il est possible d'éviter les coups de la Fortune en pratiquant le mépris des grandeurs et des richesses, mais que la Mort est inexorable et que nul ne peut se garer de ses atteintes. Aussi faut-il se résigner et se préparer à mériter les biens éternels qui en sont la suite.

Digitized by Google

Il nous est resté quelques manuscrits de la *Danse aux Aveugles* dont quelques-uns ont été illustrés par des miniaturistes de la fin du xv^e^ siècle plus ou moins habiles. Tous ces artistes ont suivi le texte de l'auteur avec une scrupuleuse exactitude. Je citerai, en faisant passer sous vos yeux des photographies, le ms. français 1984 de la Bibliothèque Nationale où les trois danses font chacune l'objet d'un tableau particulier et le ms. français 1696 du même dépôt dont malheureusement celui de la Mort a été dérobée, le ms. 5113 de la Bibliothèque de l'Arsenal orné de miniatures et celui du Musée Condé N° 1513, qui comprend les trois danses. A Genève, Bibliothèque de l'Université, l'exemplaire du poème, ms. 182, présente en frontispice, au folio 198, les trois danses réunies sur la même page en trois compartiments comme dans un triptyque. Enfin, dans les premières éditions imprimées de la *Danse aux Aveugles*, on trouve des gravures sur bois évidemment inspirées et des peintures des manuscrits et du texte de l'auteur, témoin la rare édition de Lyon, in-8°, (Guillaume Le Roy), qui a été imprimée vers 1487 et n'est pas citée par Brunet.

En ce qui concerne plus spécialement la représentation de la Mort, les artistes n'avaient qu'à lire attentivement le poème pour y trouver le thème des images qu'ils avaient à reproduire. En effet le poète fait parler la divinité funèbre dans le dizain suivant :

Sur ce bœuf cy, qui s'en va pas à pas
Assise suis et ne le haste point,
Mais sans courir je mets à grief trespas
Les plus bruians quant mon dur dard les point.
Je pique et poins quant je congnois mon point,
Sans aviser qui a assez vescu
Et sy ne crains ne targe ne escu;
Car quant me plait je poins et aiguillonne
Et ne sera jamais mon dart vaincu
Par royal sceptre ou florissant coronne

Digitized by Google

*
* *

C'est bien ce texte qui a inspiré les illustrateurs de la *Danse aux Aveugles* et c'est bien l'image rendue par ces artistes qui a servi de modèle aux miniaturistes de l'époque pour la décoration de l'office des Morts dans leurs livres d'*Heures* et en particulier pour celui de Vienne que je viens de vous décrire. Le bœuf, loin de courir, s'avance pas à pas, selon les moyens placides que lui a dispensés la nature et l'inexorable squelette en modère même l'allure en le retenant par une corne. Son dard va porter à deux vivants le coup fatal.

Cette représentation que l'on ne rencontre pas avant l'apparition de la *Danse aux Aveugles*, je l'ai retrouvée dans quelques manuscrits qui ne sont pas antérieurs à la deuxième moitié du XV^e^ siècle et qui sont par conséquent contemporains de notre livre d'*Heures*.

Tout d'abord, dans le petit manuscrit N° 1377 de la Bibliothèque Nationale, fonds latin, fol. 87 v°, assez médiocre, dans un encadrement fleuronné qui semble dater de 1480 environ, la Mort paraît au milieu d'un paysage, à califourchon sur un bœuf brun. Son suaire, qui symbolise la sépulture, au lieu d'être sur ses épaules, sert de couverture à l'avant-train du bovidé. Elle tient un dard de la main droite et de la gauche des rênes attachées aux deux cornes de l'animal, lequel piétine le corps inanimé d'une jeune femme gisant à côté du cadavre d'un jeune seigneur. Un homme debout regarde la scène d'un air étonné.

Puis, dans le ms. additionnel 28962 du British Museum, *Livre de Prières d'Alphonse V d'Aragon*, roi de Naples et de Sicile, compétiteur du roi René. Au folio 378 v°, on remarque la Mort, figurée sous les traits d'un homme décharné, coiffé d'un bonnet rouge de forme étrange, chevauchant un bœuf et bandant son arc dont la flèche va

Digitized by Google

frapper un groupe d'hommes, où l'on distingue un pape et un roi [1].

Puis encore dans le manuscrit N° 11 de la Bibliothèque de la Chambre des Députés, *Heures* dites de *Croy*, fol. 93. La scène est encore la même, mais ici le bœuf prend un galop, talonné par la Mort qui est chaussée d'éperons. Le peintre a voulu probablement symboliser la Mort foudroyante, un meurtre par exemple, car il n'y a trace ni d'âge ni de maladie.

Enfin, dans un petit manuscrit appartenant à un particulier, où la scène se passe dans un paysage sous les regards étonnés d'une troupe armée.

Les premiers typographes des livres d'*Heures* imprimés n'ont pas manqué d'exploiter de thème dans leurs éditions. Il apparaît entr'autres dans les bordures des *Heures à l'usage de Tournay* imprimées en 1512 pour Simon Vostre. En tête des Vigiles des Morts se trouve au verso une gravure représentant le Festin du mauvais riche et au recto opposé l'histoire de Job. Les bordures des feuillets suivants sont occupées par des vignettes dont le sujet est la Danse des Morts. Dans celle qui orne le haut de la bordure de droite du folio N° 2 on aperçoit l'avant-train d'un bœuf sur lequel est assise la Mort, en squelette, brandissant de la main gauche son dard contre deux humains dont l'un est dejà terrassé.

Ajoutons que ce n'est pas seulement dans les livres qu'on trouve la représentation qui nous occupe. La sculp-

1. Ce manuscrit a été exécuté en l'honneur de la Maison d'Aragon, car il en célèbre les fastes à chaque page : vue de Gaëte au fol. 67 v°, la chapelle de la Vierge avec l'inscription mil CCCCXXXXII au fol. 263 v°, l'office de la Messe avec le Roi, la Reine et leur suite au fol. 281 v°, le roi Ferdinand I^er^ père d'Alphonse V au fol. 83. La date de 1442 semble avoir été admise comme celle de la facture du ms. ; mais c'est une erreur ; c'est une date fondamentale dans la vie d'Alphonse le Magnanime, celle de son élévation au trône de Naples après son entrée victorieuse dans cette ville, Alphonse (1396-1458) était fils de Ferdinand I le Juste et d'Eléonore d'Albuquerque. Il avait épousé en1415, Marie, fille de Henri III, roi de Castille.

Digitized by Google

ture s'est emparée de ce thème. En effet, dans les stalles de l'Église du village de Pocé, au nord d'Amboise, stalles du XVe siècle qui proviendraient, dit-on, de l'abbaye cistercienne de Fontaines-les-Blanches, au diocèse de Tours, on remarque, au-dessous de la Dame de Miséricorde, un motif sculpté d'un style qui rappelle les gargouilles de nos cathédrales, figurant la mort tenant de la main gauche une faux, portant sur l'épaule droite un cercueil et chevauchant un bœuf très caractérisé.

On voit par ces exemples (et il y en a probablement d'autres) que le motif de la Mort à califourchon sur un bœuf est tiré de la *Danse aux Aveugles* et qu'il ne paraît pas dans les représentations artistiques avant la seconde moitié du XVe siècle. Le manuscrit franç. 594 de la Bibliothèque Nationale, traduction française des *Trionfi* de Pétrarque, qui compte parmi les meilleurs des spécimens de l'École de Rouen exécutés vers 1500 pour Louis XII et le cardinal d'Amboise, présente au fol. 134 v° la Mort tenant une faux à la main et chevauchant un bovidé, buffle ou bœuf. Il est même à remarquer que cette figuration de la Mort a servi de modèle à un miniaturiste de la même époque qui s'est contenté de la copier en transposant les personnages. Ce n'est plus la Mort frappant un mortel, c'est PATIENCE transperçant de sa lance IRE [1].

Il semble donc qu'il est permis d'affirmer que la représentation de la Mort chevauchant un bœuf, rencontrée souvent à l'Office des Morts dans les livres d'*Heures* de la fin du XVe siècle, a été inspirée par la décoration des pages de la *Danse aux Aveugles* de Pierre Michault que les artistes avaient exécutée en suivant exactement le texte de ce poète.

1. Cette scène se développe dans un *Recueil de Rondeaux de la Reine Louise de Savoie*, qui est exposé sous le n° 1815 dans un pupitre tournant du Musée de Cluny.

Digitized by Google

*
* *

On est en droit de conclure que tout livre d'*Heures* qui offre cette figuration doit être par ce fait même daté de la fin du XV^e^ siècle, en concordance avec les autres indices d'exécution qu'on y distingue : écriture, bordures, provenance, etc. Une fois de plus on remarquera que les artistes ne sont pas généralement créateurs d'idées, mais qu'ils ont e don de traduire ou d'interpréter en images ce qu'ils ont vu, entendu et lu, et que les inspirations qu'on leur prête ont pour sources habituelles, les faits de la vie courante, les mystères exécutés dans les églises ou les farces jouées sur les tréteaux, les peintures des manuscrits de leurs devanciers, et principalement les récits de la littérature historique et de la poésie allégorique.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente au nom de M. Charles DIEHL, le premier fascicule du *Recueil des Inscriptions Grecques Chrétiennes d'Asie Mineure* publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fondation Dourlans) par M. Henri Grégoire (Paris, 1922, gr. in-4°).

Il offre, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

A. Blanchet. *Les Souterrains-refuges de la France* (Paris, 1923, in-8°).

Dieudonné Rey. *Études archéologiques sur le vieux Millau.* I *Condate Mag et la voie romaine* (Millau, 1923, in-8°).

P. Jalabert. *Un orientaliste français : Charles Clermont-Ganneau* (1846-1923) (Extrait des *Études*, 1923, tome 74, n° 5).

M. Édouard CUQ a la parole pour un hommage :

Le mois dernier, j'ai eu l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Frédéric Hrozný, professeur à l'Université tchèque de Prague, de trois études sur la langue Hittite et sur les

Digitized by Google

tablettes trouvées au Nord de la Cappadoce, à Boghas-Keuï. J'ai rappelé que M. Hrozný était parvenu à déchiffrer en grande partie une écriture représentant une langue à peu près inconnue. On attendait, pour reconnaître la valeur de la méthode de déchiffrement de M. Hrozný, qu'elle eût été confirmée par la traduction de textes étendus.

Cette confirmation, vous la trouverez dans le livre que je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Académie. C'est la transcription et la traduction française d'un code Hittite du XIV^e^ siècle avant notre ère. Ce code comprend deux cents articles, et se réfère plusieurs fois à un code antérieur, dont il adoucit les sanctions.

Je ne puis aujourd'hui que signaler la publication de ces lois qui diffèrent à bien des égards de celles de Hammourabi et de celles des Assyriens que nous a fait connaître, il y a moins de deux ans, notre confrère, le P. Scheil. Je me réserve de faire ressortir, dans une communication spéciale, l'importance du document que M. Hrozný a mis à notre disposition. Le code Hittite fournit des renseignements du plus haut intérêt sur les conceptions juridiques, sur l'état social et économique d'un peuple mentionné plusieurs fois dans la Bible, mais dont on n'avait pas soupçonné la puissante expansion avant la découverte à Karnak, puis à Boghas-Keuï, du traité conclu, 13 siècles avant notre ère, entre le pharaon d'Égypte Ramsès II et le roi Hittite Hattushilish.

M. Théophile Homolle offre au nom de M. Georges Sotiriadis, professeur à l'Université d'Athènes, une brochure intitulée Φαβιέρος καὶ τὸ ἔργον του εἰς τὴν Ἑλλάδα (Athènes, Raftani, 1922, 27 p. in-8°).

« M. Sotiriadis est, à l'heure présente, un des archéologues et historiens les plus réputés en Grèce ; il a été, pendant la guerre et depuis, au prix de plus d'une épreuve, un des plus fidèles amis de la France. Le discours prononcé par lui à l'Université d'Athènes le 20 novembre dernier rappelle et éclaire le rôle des philhellènes français dans la conquête de l'indépendance hellénique. Pour toutes ces raisons, je prie l'Académie d'accepter l'hommage de cet opuscule, qui me vient d'un collègue et d'un ami. »

M. Homolle présente au nom de M. Paul Perdrizet, professeur d'archéologie à l'Université de Strasbourg, une brochure intitulée : *La Vierge aux bras étendus* (Istra, Strasbourg et Paris, 1922. — Extrait des *Archives alsaciennes d'histoire de l'art*, I, 29 p., 12 fig.)

« Cet emblème, inspiré, suivant une légende apocryphe, d'une apparition miraculeuse de la Vierge au IX^e^ siècle, décorait l'étendard

Digitized by Google

de la municipalité de Strasbourg, drapeau énorme aux longs plis de l'infanterie, et fanion équestre. On en a longtemps fait remonter la date jusqu'au milieu, voire au début du XIIIe siècle. M. Perdrizet démontre qu'il n'est pas plus ancien que la fin du XVe ou le début du XVIe siècle et il en reproduit, d'après Wimpfeling, la plus ancienne image, qui est de 1501. On a cherché l'origine du type en Suisse ; l'auteur démontre qu'il dérive de modèles byzantins, importés en Europe par les Grecs fugitifs de Constantinople, et qu'il devait trouver accueil dans Strasbourg, ville de transit, où la dévotion à la Vierge était particulièrement vive.

Le type fut de tout temps cher à Strasbourg, il s'est perpétué jusqu'à la destruction des étendards en 1789 et 1870, et même jusque sur les bons de 50 pfennigs de 1918.

M. P. revient ainsi aux études d'iconographie chrétienne et médiévale où il a montré, comme dans celles de l'antiquité, la souplesse ingénieuse de son esprit singulièrement ouvert et informé.

M. Homolle présente au nom de Madame Léon Heuzey et de l'éditeur Édouard Champion, l'ouvrage posthume du très regretté Léon Heuzey intitulé : *Histoire du costume antique* (Paris, É. Champion, 1922, XV-308 p., 145 fig., 8 pl. dont 5 en couleurs).

« Ce volume, si longtemps désiré, est la dernière œuvre de notre confrère ; il en corrigeait les épreuves quelques heures encore avant de mourir. Les soins pieux de M. Pottier, qui a écrit la préface, complété et coordonné quelques notes restées inachevées, ceux de M. Jacques Heuzey, qui a minutieusement rédigé les index, grâce auxquels toute recherche est facile, le dévoument de M. Nicole, ancien membre étranger de l'École d'Athènes, conseiller archéologique de la maison Champion, en ont rendu possible l'apparition.

Dans ce livre sont résumées, encore qu'incomplètement, des recherches et des découvertes qui ont occupé quarante années de la vie de l'auteur, qui comptent parmi les plus personnelles de ce maître, les plus ingénieusement pénétrantes, les plus inspirées du sentiment de l'art antique et les plus capables de le faire sentir et comprendre. On y trouve à la fois l'exposé théorique des principes qui ont modifié du tout au tout la conception du costume antique, et, dans la suite des photographies qui représentent côte à côte le modèle antique et la reproduction vivante, l'application pratique qui justifie la théorie. La frappante réussite, qui soulevait à l'École des Beaux-Arts les applaudissements d'un auditoire d'élite, reste dans la mémoire de tous ceux qui ont eu le privilège de l'admirer ; ils seront heureux d'en retrouver ici l'image. »

Digitized by Google

M. Antoine THOMAS a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean Haust, chargé du cours de dialectologie wallonne à l'Université de Liège, un volume intitulé : *Étymologies wallonnes et françaises* (Liège et Paris, 1923, in-8° de XVI-356 pages, formant le fasc. 32 de la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*). Quoique ce volume me soit dédié, je suis sûr de n'être pas suborné par la prévention en déclarant qu'il mérite les plus grands éloges. Né à Verviers en 1868, M. Haust étudie depuis plus de trente ans les parlers romans de la Belgique. La Société de Littérature wallonne l'a chargé d'en préparer, en collaboration avec MM. Auguste Doutrepont et Jules Feller, un *Dictionnaire général*. Les auteurs espèrent pouvoir publier la première livraison à la fin de la présente année.

Le recueil de M. Haust est composé, pour une moitié environ, d'articles qui ont paru dans des périodiques, et, pour l'autre, d'articles inédits. Les uns et les autres se recommandent également par la largeur de l'information, par la sûreté de la méthode et par la clarté de l'exposition. Un copieux index en facilite l'usage. Tout le bénéfice n'en est pas au profit exclusif de l'important dialecte auquel le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage (1845-1860) a assuré depuis longtemps une place d'honneur. Le français proprement dit, depuis l'origine jusqu'à l'époque contemporaine, y tient une large place, et nombreux sont les articles qui renferment des corrections de détail au *Dictionnaire de l'ancienne langue* de Frédéric Godefroy et au *Dictionnaire général* d'Hatzfeld et Darmesteter. Ce volume est une contribution très importante au progrès de la philologie française, que nous sommes particulièrement heureux de recevoir de la main de nos amis belges, et que nous saluons avec reconnaissance.

SÉANCE DU 16 MARS

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Un mois s'étant écoulé depuis le décès de M. Clermont-Ganneau, le PRÉSIDENT, conformément à l'article 14 du règlement, demande à l'Académie si elle entend déclarer la vacance de son fauteuil.

Digitized by Google

Il est procédé au scrutin.

Par 17 voix contre 5, sur 22 votants, la Compagnie se prononce pour l'affirmative.

Elle fixe ensuite, à main levée, la présentation des titres des candidats au 18 mai, et l'élection au vendredi suivant, 25 mai.

Le colonel de Castries, directeur de la Section Historique du Maroc, fait une communication sur un atelier monétaire des chérifs saadiens appelé El-Mohammedia et parfois El-Hadra el-Mohammedia (la capitale mohammédienne). Or ce nom de El-Mohammedia ne s'appliquait au Maroc à aucune ville ni à aucun lieu. Le colonel de Castries, en s'appuyant sur des textes et sur des témoignages recueillis dans le Sous, au cours de sa dernière mission, est arrivé à identifier El-Mohammedia avec la ville de Taroudant, la capitale du Sous.

M. Joseph Loth donne lecture d'une étude relative à l'épée de Tristan, qui était conservée jadis dans le trésor des rois d'Angleterre [1].

MM. Paul Monceaux, Antoine Thomas et Gustave Schlumberger présentent des observations.

M. Édouard Cuq fait une communication sur la loi Gabinia contre la piraterie d'après une inscription de Delphes [2].

COMMUNICATIONS

L'ÉPÉE DE TRISTAN

PAR M. J. LOTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

D'après une lettre patente du roi Jean sans Terre, datée du 10 décembre 1207, neuvième année de son règne, l'épée de Tristan faisait partie du trésor des rois d'Angleterre :

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

Rex omnibus ad quos praesentes litterae pervenerint salutem.

Sciatis quod recepimus sabbato proximo post festum s. Nicholai (8 décembre) apud Claren(dun), anno regni nostri nono, per manum Hugonis de Ropell et Rad(ulphi) de Rip(eria) et Johannis Rufi, hominum Roberti de Ropell magnam coronam que venit de Alemannia et j. tunicam de purpure et sandalia de eodem panno et balteum de orfrasio cum lapidibus et unum par sotulariorum et frettas de orfrasio et par cirothecarum et dalmaticam de nigro purpure et pallium regale de purpure cum morsu et brocha auri et pannum sericum ad ferendum supra regem in coronatione sua et magnum ceptrum ejusdem regalis, virgam auream cum colunba in summo et ij enses, scilicet ensem Tristrami et alium ensem de eodem regali, cupam auri ponderis VIII j^to^ m. et duarum unciarum [1]. »

Ce document a échappé aux nombreux commentateurs du roman de Tristan et Iseut, en exceptant Francisque Michel. Dans son Tristan, *ii*, p. 165, il le reproduit, non d'après les *Fœdera* de Rymer, dont il déclare la copie inexacte, mais d'après l'original conservé à la Tour de Londres. Il en conclut que l'épée est venue d'Allemagne entre les mains de Jean sans Terre, après avoir passé en Italie, si toutefois c'est la même, ajoute-t-il prudemment : là-dessus il reproduit une fantastique légende tirée de la Chronique de Galdanus Flamma (année 1339), à laquelle j'aurai occasion de revenir en terminant.

Dans les *Fœdera* de Rymer (1, 95), d'après le titre résumant la lettre patente du roi Jean, ce n'était pas seulement la grande couronne qui venait d'Allemagne, mais encore tous les *regalia* énumérés et par conséquent, l'épée dite de Tristan.

Le doyen de Westminster Stanley qui vivait dans la

1. Rotuli litt. pat., 1, 77^b^.

Digitized by Google

première moitié du XIXe siècle, dans un passage de ses *Historical Memorials of the Westminster Abbey*, que m'a signalé notre confrère, M. Bémont, va plus loin : l'épée de Tristan serait un cadeau de l'empereur d'Allemagne Othon, à son oncle le roi Jean [1]. Or sa seule autorité, c'est la lettre patente que je viens de reproduire. Miss Norgate, dans sa consciencieuse histoire de Jean sans Terre [2], s'appuyant uniquement sur le même document, avance elle aussi que la grande couronne est un don symbolique d'Othon à son oncle : elle ne dit rien de l'épée.

Voilà donc trois graves auteurs qui s'appuyant sur la lettre patente de Jean — deux même la donnent in extenso — s'accordent pour affirmer que l'épée dite de Tristan serait venue d'Allemagne et serait passée à cette date dans le trésor royal d'Angleterre, en 1207. Outre qu'il y a là un chapitre, ou tout au moins un paragraphe instructif à faire figurer dans l'art d'interpréter les textes, il ne paraît pas inutile, pour une autre raison, de couper court à une opinion qui risquerait d'être acceptée sans examen et pourrait mener à de regrettables inductions.

En Allemagne, où le roman de Tristan et Iseut a suscité les recherches les plus variées et de nombreux travaux, les critiques considérés comme les plus compétents en sont arrivés à le proclamer, dans ses données essentielles, comme une émanation de l'âme germanique : c'est une véritable annexion. Gaston Paris [3] avait déjà été fâcheusement inspiré quand il avait avancé en parlant de celui qu'il appelle complaisamment Thomas l'Anglais, que « ses qualités mêmes sont celles qui appartiennent à la poésie anglaise et qu'elles nous frappent d'autant plus qu'elles contrastent avec le caractère de la poésie purement française, comme celle de Chrétien ».

1. *Hist. Memor.* London, 1882, p. 368.
2. Miss Norgate, *Jack Lackland*, p. 166.
3. *Romania*, XVIII, 324 ; Poèmes et légendes du moyen âge, 1900, p. 158.

Digitized by Google

Les critiques allemands sont allés beaucoup plus loin. Wolfgang Golther observe quelle belle série de poèmes germaniques on obtient en passant de l'anglo-saxon Thomas aux Allemands Gottfried de Strasbourg, Immerman, Herman Kurtz, Wilhelm Hertz, Richard Wagner. Il ajoute en toutes lettres : « Tandis que les conteurs français restent emprisonnés dans les données brutes de leurs récits sans parvenir à en extraire le grand sens poétique, *c'est l'empreinte germanique qui a conféré à la légende de Tristan sa valeur sérieuse et tragique* [1]. » A ce sujet, M. Bédier au tome I, p. 41 de son ouvrage : *Le roman de Tristan par Thomas,* fait remarquer que chez nos conteurs sûrement français, comme Béroul, il y a un sentiment plus tragique peut-être que chez Thomas, et il ajoute fort judicieusement que l'ethnographie appliquée à la critique est une science qui n'a pas encore fait ses preuves. Il est vrai que la critique allemande a pu faire tourner au profit de sa théorie, dans une certaine mesure, la thèse même qu'à soutenue M. Bédier : à savoir que le drame moral qui constitue l'essentiel du roman, le conflit entre l'amour et le devoir conjugal, entre la passion et la fidélité du vassal au seigneur, ne pouvait être d'origine celtique. J'ai démontré le contraire d'une façon irréfutable, comme M. Bédier l'a reconnu avec sa loyauté habituelle, et ruiné du même coup [2], de fond en comble, la thèse germanique. La présence d'une épée de Tristan en Allemagne à une époque à peu près contemporaine des œuvres de Gottfried de Strasbourg et d'Eilhart d'Oberg, et son passage dans le trésor royal d'Angleterre, en 1207, pourrait donner un aliment de plus à la thèse qui explique l'extraordinaire popularité du roman en Allemagne et en Angleterre, par une affinité morale découlant d'une

1. *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXII, (1900) p. 14 : d'après Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas*, II, p. 40-41.

2. J. Loth, *Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde*, page 1 et suivantes.

Digitized by Google

affinité ethnique. Je n'exagère en rien : Röttiger, un des critiques les mieux documentés sur la question à tous les points de vue, n'a-t-il pas écrit : *Cette origine anglaise de Thomas explique, à mon sens, ce fait mémorable que son poème a trouvé des imitateurs précisément dans les nations germaniques, chez les Anglais, les Norvégiens, les Allemands* [1].

Dans le seul document officiel où il soit fait mention de l'épée de Tristan, la lettre patente du 10 décembre 1207, un seul objet est désigné expressément comme venant d'Allemagne : *magna corona*. Les autres *regalia*, notamment les deux épées dont l'une est celle de Tristan, font déjà partie du trésor royal (*ij enses, scilicet ensem Tristami* et *alium ensem de eodem regali*). Si le roi Jean tient à faire savoir qu'il en a pris possession, c'est qu'il les avait précédemment confiés à la garde de Robert de Roppeley à Broc, c'est-à-dire Brockenhurst en Southamptonshire. Dans une lettre patente du 3 décembre de la même année, il invite Robert de Roppeley à lui envoyer sa couronne qui vient d'Allemagne, et *les autres ornements confiés à sa garde* [2]. Rien ne dit en outre, que la couronne soit un don de l'empereur Othon. Le roi Jean était en rapports suivis avec des marchands d'Allemagne et des Flandres et il a fort bien pu se faire payer par l'envoi d'une couronne d'or les privilèges et licences qu'il leur octroyait pour leurs opérations commerciales en Angleterre. On peut même se demander s'il n'aurait pas mis sa couronne en gage chez eux, comme le fit un de ses successeurs Édouard III, d'après une lettre publiée dans des *Fœdera* de Rymer (III, p. 27) et datée de 1344, dans laquelle il demande, après remboursement de

1. Röttiger, Der heutige Isand der Tristanforschung, p. 38, d'après Bédier, *Le roman de Tristan*, II, p. 41.

2. Mandamus tibi... quod mittas nobis... coronam nostram quae venit de Alemannia et alia regalia ornamenta quae tibi commisimus custodienda apud Broc. (Rotuli litt. pat. I, 777).

Digitized by Google

la somme prêtée, qu'on lui renvoie en secret sa couronne mise en gage chez des marchands allemands, dont il cite les noms. Il emploie en parlant de la couronne, à peu près les mêmes expressions que Jean parlant de la sienne : *magnam coronam*, *coronam nostram*. Un autre que Jean, il est vrai, en pareil cas, n'eût pas éprouvé le besoin de faire connaître la provenance d'un objet aussi important, mais aussi cynique que fourbe, assuré d'ailleurs du secret de son opération, il a pu trouver piquant de présenter ce qui n'était qu'une reprise clandestine comme une brillante acquisition. Il est possible que cette couronne soit venue remplacer une autre dont il est question dans une sorte de testament, daté de 1204. Parmi les *regalia* qu'il remet entre les mains d'Emery de Sainte-Maure, pour en faire don, sans doute plus tard, à la maison et aux frères de la milice du Temple de Jérusalem, il mentionne : *magnam coronam auri fabricatam apud Londinium* [1].

Il y a une preuve péremptoire qu'en dehors de la *corona magna*, les objets énumérés dans la lettre patente de 1207, parmi lesquels l'épée de Tristan, ne venaient pas d'Allemagne, c'est que plusieurs d'entre eux figurent au couronnement du prédécesseur du roi Jean, Richard I. Dans son grand ouvrage, *English Coronation Records* publié en 1901 [2] que notre confrère M. Bémont, a mis obligeamment à ma disposition, L. G. Wickham Legg reproduit le récit très détaillé de ces fêtes par Roger de Hoveden, d'après un manuscrit du XIII^e^ siècle [2]. Il y est fait mention notamment, de la *verge d'or surmontée d'une colombe, et de deux éperons d'or, d'un sceptre d'or* (couronné par une croix d'or,

1. Rotuli Chartarum in Turri Lond. asservatarum, I, 34 ;
Plusieurs des *regalia* du testament sont énumérés de nouveau dans la lettre patente de 1207, ce qui prouve qu'ils n'ont pas tous été remis, ou que Jean a modifié plus tard son testament.

2. *Engl. Coron. Records*, p. 47. Il y en a deux autres récits, l'un de *Benedictus abbas*, l'autre de Mathieu Paris.

Digitized by Google

ce que n'indique pas Jean). Il est également certain que le *pannum sericum ad ferendum supra regem* de la lettre patente n'est autre que le baldaquin reposant sur quatre lances porté par quatre barons au-dessus de la tête du roi Richard pendant la procession du couronnement. En effet, dans l'acte du couronnement de Richard II (1377), ce baldaquin est désigné dans les mêmes termes que dans la lettre du roi Jean : *et deferebant toto isto tempore barones quinque portuum ultra regem quemdam pannum de sericò quadratum quatuor hastis de argentatis supportatam* [1].

En revanche, les trois glaives du trésor royal, aux fourreaux recouverts d'or (*desuper*), qui furent portés à la procession du couronnement de Richard I, ne sont désignés par aucun nom. Il ne faudrait pas en conclure que l'épée dite de Tristan n'ait pas figuré à cette époque, et même plus anciennement dans le trésor des rois d'Angleterre. Deux épées aussi prestigieuses, non moins fabuleuses, en faisaient partie à une date antérieure, quoiqu'elles ne soient jamais mentionnées après le règne de Henri I, à aucune cérémonie ni dans aucun inventaire. L'épée de Wayland le Forgeron, personnage appartenant à la mythologie germanique [2], le Galand de nos légendes françaises, fut extraite du trésor royal et apportée à Geoffroy Plantagenet, à Rouen, à la veille de son mariage avec Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne, fille de Henri I, lorsqu'il fut armé de pied en cap par ce dernier : *ad ultimum ei gladius de thesauro regio ab antiquo signatus in quo fabricando fabrorum superlativus Galaunus mula opera et studio desudavit* [3].

L'autre épée est celle d'un personnage historique, du grand roi anglo-saxon Aethelstan. Le doyen Stanley qui lit ses

1. *Engl. Coron. Rec.*, p. 48.

2. Sur ce personnage, cf. Rendel Harris, *The woodpecker in human form.*, Bull. of the John Rylands Library, V, p. 480 et suiv.

3. *Historia Gaufridi ducis* (Marchegay et Salmon, Chronique d'Anjou, p. 530). L'auteur, le moine Jean de Marmoutiers, adresse son œuvre à Guill. de Passavant, évêque du Mans en 1142.

Digitized by Google

sources d'un œil fort distrait, qui fait sacrer chevalier avec l'épée de Wayland, non pas Geoffroy Plantegenet, mais son beau-père Henri I, citant Guillaume de Malmesbury, nous dit que c'est avec l'épée gardée dans le trésor royal que le roi Aethelstan a fendu le roc de part en part à Dunbar. Le texte auquel il renvoie ne dit pas un mot de cette prouesse. D'après le *De gestis regum Angliae*, lib. II, § 131, au plus fort de la grande bataille de Brunanburgh, en 938, l'épée d'Aethelstan aurait sauté hors du fourreau ; désarmé, il invoque Dieu et saint Aldhelm, et par son intercession, remettant la main sur son fourreau, il y trouve une épée envoyée du ciel : cette épée, en raison de ce miracle, nous dit Guillaume de Malmesbury, qui écrivait vers 1135, est aujourd'hui conservée dans le trésor des rois ; elle est sans doute, à ce qu'on dit, ajoute-t-il, coupante d'un seul côté, et ne supporte ni or ni argent [1].

On ne peut rien affirmer au sujet de la date d'entrée de l'épée dite de Tristan dans le trésor royal. Si Thomas et Béroul n'ont pu guère écrire avant 1160-1165, il est certain que la légende de Tristan était auparavant fort populaire dans les pays de langue brittonique, Galles, Cornwall, Armorique. Nous possédons même un fragment de poème gallois, assez obscur, il est vrai, portant sur un épisode du roman de Tristan, qui ne peut être postérieur à la première moitié du XII^e^ siècle. C'est surtout en Cornwall que la légende de Tristan et Iseut s'est trouvée localisée, quand Thomas et Béroul s'en sont emparés. Il est probable, certain même, qu'on a dû en divers lieux, particulièrement dans cette région, prétendre posséder des souvenirs, des reliques même des deux héros. C'est ainsi que Béroul nous parle d'une chasuble offerte par Iseut, à l'église de Saint-Samson dont relevait sa résidence de Lancien, aujourd'hui

1. *Hodie pro miraculo in thesauro regum servatur. Est sane, ut aiunt, una parte sectilis nec unquam auri aut argenti receptibilis.*

Digitized by Google

encore dans cette paroisse ; elle y était conservée et on ne la sortait du trésor qu'aux grandes fêtes :

Encore est ele a Saint-Sanson :
Ce dient cil qui l'ont veue [1].

Il en a peut-être été de même de l'épée du héros. Aussi est-il regrettable que la lettre du roi Jean n'ait pas été plus explicite au sujet de sa provenance. Il est vrai qu'il pouvait n'en rien savoir ; il se peut aussi, ce qui me paraît plus probable, qu'il n'ait pas songé à l'indiquer, parce qu'elle figurait dans le trésor royal à une date antérieure. Dans la suite aux divers couronnements figurent trois épées, mais parmi les *regalia*, il y en a davantage. Dans l'inventaire des *regalia* de Henri III, vers 1221-2, sont mentionnées : trois épées à fourreau de cuir, ce qui ne répond pas à la description des trois qui étaient portées aux fêtes des couronnements de Richard I, provenant de Corfe, ancienne résidence des rois anglo-saxons dans le Dorsetshire, et deux autres épées aux fourreaux recouverts de samit rouge et rehaussés d'orfrois [2]. Des trois épées qui figurent régulièrement au couronnement, la principale seule est nommée. Pour la première fois, au couronnement de la reine Éléonore, femme de Henri III, elle est appelée *curtana* [3]. En français c'est *courtane* dans l'inventaire des *regalia* d'Édouard III, fait le 28 novembre 1356. La raison qui lui a fait donner ce nom, c'est qu'elle était sans pointe, tandis que les deux autres en avaient une. Elle est, en effet, désignée dans le récit en anglais du couronnement de Richard III (5 juillet 1483) par le terme de : *the pointless sword*. C'est encore sous le nom de *Curtana* qu'elle figure au couronnement de Charles I,

1. E. Muret, *Béroul, le roman de Tristan* (Paris, 1913), vers 2984-2990
2. W. Legg, *Coron. Rec.*, p. 54.
3. *Ibid.*, p. 58.

Digitized by Google

le 2 février 1626 [1]. Quant au caractère symbolique attaché à ces épées, il est le résultat d'une évolution qui ne se manifeste nettement qu'au xv[e] siècle, au couronnement de Henri IV : la *curtana* est l'épée de mercie, les deux autres sont des épées de justice, l'une pour le temporel, l'autre pour le spirituel [2].

Il est à remarquer que *courtain* est aussi le nom de l'épée d'Ogier le Danois. Elle a une curieuse histoire que je n'ai connue que par un intéressant article de notre confrère M. Gustave Schlumberger, paru dans le *Journal des Débats* du 15 février dernier. La vieille abbaye de Saint-Faron, à Meaux, avait possédé durant tout le haut moyen âge et, semble-t-il, jusqu'à la Révolution, un très ancien et très somptueux tombeau qui passait pour celui d'Ogier le Danois. Au-dessus sur deux montants de fer, la prétendue épée du héros, la fameuse *Courtain* était placée : une de ces immenses épées droites, à fortes poignées, comme en portaient les guerriers du haut moyen âge, avec cette inscription *gladius Ogieri.* Dès avant la Révolution, la tombe avait été détruite, l'épée avait disparu. Elle fut retrouvée, nous apprend M. G. Schlumberger, chez un brocanteur de Meaux, par Adrien de Longpérier, adolescent. En voulant ouvrir les volets de la boutique, il se blessa légèrement à une barre de fer qui les retenait : c'était la lame d'une très vieille épée provenant de l'abbaye de Saint-Faron. Si le nom de *Courtain* convenait bien à l'épée d'État anglaise sans pointe ou à pointe écourtée d'après W. Legg, ce n'est que par ironie qu'il a pu s'appliquer à l'immense épée droite d'Ogier.

A quelle époque l'épée, dite de Tristan, a-t-elle disparu du trésor des rois d'Angleterre ? A en croire le doyen Stanley (*Hist. Memor.*, p. 368), elle s'y trouvait encore avant la

1. W. Legg., *Coron. Rec.*, p. 248.
2. W. Legg., *Coron. Rec.*, Introd., xxv, 13.

Digitized by Google

Réforme, ainsi que les non moins fabuleuses épées de Wayland le Forgeron et du roi Aethelstan et la non moins fabuleuse verge de Moïse ; les *regalia* étaient confiés à la garde de l'abbaye de Westminster. Il ne nous en donne malheureusement aucune preuve ; or, comme nous l'avons vu, ses assertions même lorsqu'il s'appuie sur des documents sérieux, sont sujettes à revision. En tout cas, il a dû partager le sort des *regalia*, en 1649 [1]. A cette date, après le renversement de la monarchie, le Parlement ordonna de faire un inventaire des *regalia* conservés à Westminster, puis de les détruire. L'inventaire, nous le possédons : on y fait une constatation curieuse, c'est que bon nombre des *regalia* donnés comme des objets d'or sont simplement en argent doré ou en matière moins précieuse encore. Il n'y est fait mention que de trois épées, aux fourreaux recouverts d'étoffe d'or, sans doute les trois épées figurant aux fêtes des couronnements. L'ordre de destruction du Parlement fut exécuté. En effet, lors de la restauration de la monarchie et de l'avènement de Charles II, peu de temps après son entrée à Londres, un document officiel de mai 1660 [2] constate que les ornements royaux et les *regalia* conservés d'âge en âge dans le trésor de l'abbaye de Westminster, avaient été enlevés, vendus et détruits. Il est ordonné, en conséquence, en prévision du couronnement du roi qui eut lieu environ un an après, le 20 avril 1661, d'établir la forme et la façon de chacun des ornements royaux et de les désigner par les anciens noms. Et en effet, parmi ces objets nouveaux figurent trois épées : l'une d'elles, au fourreau d'étoffe d'or, porte le nom de *curtana* ; une épée dite d'État, avec fourreau richement brodé, y est aussi mentionnée.

D'après un passage de la chronique de Galvano Flamma, qui n'a d'autre intérêt que de montrer l'étonnant retentis-

1. W. Legg. *Coron. Rec.*, p. 272.
2. *Ibid.*, p. 276.

Digitized by Google

sement de la légende de Tristan et Iseut, une épée de Tristan aurait été découverte en Italie, en 1339, dans des circonstances extraordinaires. Le récit fantastique [1] de G. Flamma, qui n'avait pas échappé à l'œil du prodigieux fureteur qu'était Francisque Michel, vient d'être publiée à nouveau, comme me l'a appris M. Bémont, dans l'*Archivio storico lombardo*, 4e série, fasc. I-II (1922), p. 119, sous le titre de : *Un passo di Galvano Flamma e il monastero di Torba*.

Eodem anno (1379) sub castro seprij in monasterio de Torbeth stante quodam vento terribili quedam magna arbor divinitus est evulsa radicitus sub qua inventa fuit sepultura ex marmore miræ pulchritudinis. In hoc sepulcro jacebat rex Galdanus de Turbeth rex Longombardorum (*sic*) in cujus capite erat corona ex auro, in qua erant tres lapides pretiosi, scil. carbuncubus pretij M. florenorum. Et unus adamans pretij II florenor. et unus achates pratij. Vc florenor. In manu sinistra habebat unum pomum aureum a latere erat unus ensis, habens dentem in azie satis magnum qui fuerat Tristantis de Lyonos cum quo interfecerat lamorath [2] dyrlanth. unde in pomo hensis sic erat scriptum.

Cel est le spee de meser Tristant
un il ocist [3] *lamoroyt de Yrland.*

In manu sinistra habebat scripturam continentem hos versiculos.

Ze su Galdi de turbigez
Roy de Lombars incoronez
Soles altres barons aprexiez
Zo che vos veez en portez
Por deo vos pri no me robez

1. Le récit figure dans les chapitres qui font suite au *Chronicum majus*, de G. Flamma, lesquels ont été publiés dans le recueil de Muratori. G. Rotondi a pour source le ms. *Ambros* A. 275.
2. Le *Morholt* ou *morhout*.
3. *Un* pour *ou*.

Digitized by Google

Rotondi a identifié le *castrum seprii* avec *Castelseprio* sur la rive droite de l'Olonna et le *monasterium Torbeth* avec le monastère de Torba. La source de G. Flamma est évidemment en grande partie française et il ne semble pas l'avoir toujours bien comprise. Je serais assez porté à croire que l'auteur a greffé une légende d'origine française sur une légende lombarde : ses sources n'ont pas été jusqu'ici retrouvées.

LA LOI GABINIA CONTRE LA PIRATERIE DE L'AN 67 AVANT J.-C. D'APRÈS UNE INSCRIPTION DE DELPHES

PAR M. ÉDOUARD CUQ, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'inscription qui fait l'objet de cette communication a été découverte à Delphes en 1904, au cours des fouilles pratiquées par l'École française d'Athènes. Elle était gravée sur la façade du monument de Paul-Émile, où elle couvrait trois blocs de marbre superposés. Du premier, il ne reste presque rien. La suite du texte, gravée sur le bloc du milieu, est très mutilée (l. 1-33). La fin, gravée sur le bloc inférieur est, en majeure partie, conservée (l. 34-64). Si, comme il est probable, le premier bloc avait la même dimension que les deux autres, l'inscription devait avoir de 90 à 95 lignes, chaque ligne comprenant environ 115 lettres.

L'inscription restée jusqu'ici inédite vient d'être publiée par M. Pomtow (*Klio*, XVII, 171), d'après des copies anciennes. Un texte meilleur et un peu plus complet a été préparé par M. G. Colin, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, qui, en 1921, a revisé l'original. M. Colin a bien voulu me communiquer sa copie destinée au recueil des

1. Comptes rendus de l'Académie, 1904, p. 532.

Digitized by Google

Inscriptions de Delphes, mais, comme elle n'a pas encore été publiée, je ne saurais en faire état dans ce travail. En attendant, il m'a semblé qu'il était utile de donner un bref commentaire et de signaler l'intérêt que présente le nouveau document, tel qu'il a été imprimé dans *Klio*. J'en déterminerai d'abord la nature et la date. J'indiquerai ensuite, dans la mesure où l'état du texte le permet, les principaux faits qui s'y trouvent consignés.

I

NATURE DU NOUVEAU DOCUMENT

L'inscription de Delphes contient la traduction grecque d'une loi romaine sur la répression de la piraterie. M. Pomtow l'appelle « das Piratengesetz des Senats » : c'est une expression impropre. Le Sénat n'a pas le pouvoir législatif sous la République ; ses décrets sont des sénatus-consultes ou des avis donnés aux magistrats. Le peuple seul, lorsqu'il est interrogé dans ses comices par le magistrat compétent, a qualité pour donner des ordres (*jubere*), pour faire des lois. Il s'agit ici d'une loi ou plébiscite : εἴτε νόμος ἐστίν εἴτε δήμου γνώμη (l. 19, 28). Le texte latin devait la qualifier : *lex plebisve scitum*. Les ordres donnés aux magistrats doivent être exécutés conformément à cette loi : κατὰ τοῦτον τὸν νόμον ; chaque contravention est sanctionnée par une amende et donne lieu à un procès déféré aux tribunaux. La loi se borne à confier la solution de certaines questions à la décision du Sénat : τῆς συγκλήτου δόγμα (l. 16, 18).

II

DATE DE LA LOI

L'importance historique de l'inscription de Delphes a été méconnue par suite d'une erreur commise, dès le jour de la

Digitized by Google

découverte, sur la date de la loi. Cette erreur doit, avant tout, être rectifiée. Tous ceux qui se sont occupés de cette loi en ont fixé la date à l'année 654 de Rome, cent ans avant notre ère. C'est l'année où C. Marius fut consul pour la sixième fois avec L. Valerius. On trouve en effet, dans la partie de l'inscription qui a pu être déchiffrée, la mention de ce consulat : Γαίωι Μαρίωι καὶ Λευκίωι Οὐαλερίωι. Mais une loi sur la répression de la piraterie n'avait aucune raison d'être en cette année. L'expédition, dirigée contre les pirates ciliciens par le préteur M. Antoine, est antérieure de deux ans : elle avait commencé en 652/102 et venait de se terminer en 654/100 par le triomphe d'Antoine.

Une observation suffit d'ailleurs à démontrer que la mention du consulat de C. Marius et de L. Valerius n'a aucun rapport avec la date de la loi : cette mention figure à la ligne 20 du second fragment, donc au milieu du dispositif. Elle n'y serait pas à sa place : la date d'une loi est toujours dans le préambule. Les consulats cités parfois dans le corps d'une loi se réfèrent à un fait antérieur. C'est ainsi que dans la loi agraire de 643 on vise le consulat de 621 : *P. Mucio, L. Calpurnio, cos.* [1] ; dans la loi Antonia de 683, relative à Termessus *major* en Pisidie, on vise les consuls de l'année précédente, L. Gellius, Cn. Lentulus, et ceux de 663, L. Marcius et Ser. Julius [2].

La date de la loi peut être fixée d'une façon certaine en rapprochant les dispositions qu'elle renferme et le récit des auteurs anciens sur les guerres entreprises par les Romains contre les pirates. La loi édicte un ensemble de mesures destinées à détruire la piraterie d'une façon radicale. Cette indication va nous permettre de déterminer, par voie d'élimination, la date de la loi.

Les Romains ont employé deux méthodes pour combattre

1. C. I. L., I, 175.
2. *Ibid.*, I, 114.

Digitized by Google

la piraterie : ils ont d'abord pris des mesures spéciales à certaines régions. Ils ont chargé les gouverneurs des provinces maritimes de veiller à la sécurité de leurs côtes [1] ; ou bien ils ont poursuivi les pirates dans leurs repaires [2], comme le firent M. Antoine dans les montagnes de la Cilicie [3], et vingt ans plus tard (a. 78-76) le consul P. Servilius sur les côtes de l'Asie mineure [4]. Cette méthode n'a donné que des résultats précaires : les pirates chassés de certaines mers se reformaient ailleurs, lorsque les Romains, qui n'avaient pas de flotte permanente, n'étaient plus en état de les poursuivre.

La seconde méthode a consisté à organiser des expéditions générales pour combattre les pirates sur tous les points à la fois [5]. C'est ainsi qu'en 74, le Sénat confia la police des mers à un chef unique, M. Antoine, le fils de celui qui, trente ans plus tôt, avait commandé l'expédition de Cilicie. Notre confrère, M. Foucart, a décrit, dans un article du *Journal des Savants* (1906, p. 560), les campagnes de M. Antonius Creticus, et expliqué les causes de son insuccès. Le Sénat lui avait conféré un pouvoir illimité (*imperium infinitum* [6]) mais sans lui donner des moyens financiers suffisants et les navires nécessaires à une aussi vaste entreprise. M. Antoine, fait prisonnier par les pirates de la Crète, mourut dans leur île en 71 [7].

1. Appien, *Mithr.* 93 : Καὶ γάρ τινας ἤδη Ῥωμαίων στρατηγοὺς ναυμαχίᾳ νενικήκεσαν, ἄλλους τε, καὶ τὸν τῆς Σικελίας περὶ αὐτῇ Σίκελιᾳ.

2. Appien, *Mithr.* 92 : Μάλιστα περὶ τὴν Τραχεῖαν λεγομένην Κιλικίαν, ἣν κοινὸν σφῶν ὕφορμον ἢ στρατόπεδον ἐτίθεντο εἶναι.

3. Tite-Live, *Epit.* 68 : *M. Antonius prætor in Ciliciam maritimos prædones persecutus est.* Il avait un pouvoir *pro consule.* Cic., *De orat.*, I, 18.

4. Florus, I, 41 (III, 6). Appien, *Mithr.* 93.

5. Dio Cass., XXXVI, 33 : Δεῖ μὲν γὰρ ὑμᾶς, εἴπερ τι τῶν δεόντων ποιήσετε, πανταχῇ ἅμα αὐτοῖς πολεμῆσαι, ἵνα μὴ συνιστάμενοι πρὸς ἀλλήλους, μηδ' αὖ τὰς ἀναφυγὰς πρὸς τοὺς οὐ πολεμουμένους ἔχοντες, δύσληπτοι γένωνται.

6. Cic., 2ª *in Verr.* III, 8, 91. Vell. Paterc., II, 31. Ps. Ascon., 206 : *Curationem infinitam nactus totius oræ maritimæ, gratia Cottæ consulis et Cethegi factione in senatu.*

7. Florus, I, 42 (III, 7).

Digitized by Google

L'inscription de Delphes n'a pas trait à la mission confiée à M. Antoine par le Sénat. Elle s'occupe d'une expédition organisée en vertu d'une loi. C'est celle dont la direction fut confiée à Pompée en 687/67, par la loi Gabinia.

III

OBJET DE LA LOI

A cette époque les pirates étaient les maîtres absolus de la mer, depuis les côtes d'Orient jusqu'aux colonnes d'Hercule [1]. Ce n'étaient plus de simples flibustiers ; ils avaient pendant la guerre de Mithridate recruté des partisans chez presque tous les peuples de l'Orient [2] ; ils formaient une association puissante qui rendait impossible le commerce maritime [3]. Les rois et les peuples alliés, victimes de leurs déprédations, reprochaient aux Romains de les laisser sans défense [4]. L'Italie elle-même n'était pas à l'abri des incursions des brigands [5]. Le ravitaillement devenait difficile ; le peuple romain redoutait la famine. Irrité contre le Sénat

1. Appien, *Mithr.* 93 : Ὥστε πολλαὶ τάχιστα αὐτῶν μυριάδες ἦσαν. Καὶ οὐ μόνης ἔτι τῆς ἑῴας θαλάσσης ἐκράτουν, ἀλλὰ καὶ τῆς ἐντὸς Ἡρακλείων στηλῶν ἁπάσης.

2. *Ibid.*, 92 : Ἀρξαμένου μὲν ἴσως τοῦ κακοῦ παρὰ τῶν Τραχειωτῶν Κιλίκων, συνεπιλαβόντων δὲ Σύρων τε καὶ Κυπρίων καὶ Παμφύλων καὶ τῶν Ποντικῶν, καὶ σχεδὸν ἁπάντων τῶν ἑῴων ἐθνῶν.

3. Florus, I, 41, : *Cilices invaserant maria, sublatisque commerciis rupto fœdere generis humani, sic maria bello, quasi tempestate præcluserant... Primum contenti proximo mari, Cretam inter atque Cyrenas, et Achaiam sinumque Maleum... latrocinabantur.*

4. Cic., *p. l. Manil*, 12 : *Quem socium defendistis ?... Quid ad nos, cum ab exteris nationibus captos querar ?*

5. Appien, *Mithr.*, 93 : Ἥ τε πόλις ἡ Ῥωμαίων ἤσθετο μάλιστα τοῦ κακοῦ, τῶν τε ὑπηκόων σφίσι καμνόντων, καὶ αὐτοὶ διὰ πλῆθος ἴδιον ἐπιπόνως λιμώττοντες... Ἀλλ' ἤδη, καὶ τῆς γῆς τῆς Ἰταλικῆς τοῖς παραλίοις, ἀμφί τε τὸ Βρεντέσιον καὶ τὴν Τυῤῥηνίαν, ἐπέδαινον οἱ λῃσταὶ σὺν καταφρονήσει· καὶ γύναια παροδεύοντα τῶν εὐπατριδῶν καὶ δύο στρατηγους αὐτοῖς σημείοις συνηρπάκεσαν.

Digitized by Google

qui n'avait pas su protéger les côtes les plus voisines, il accueillit avec enthousiasme le projet de loi du tribun A. Gabinius [1], qui attribuait à un chef militaire unique, choisi parmi les consulaires, la mission dans laquelle, sept ans auparavant, M. Antoine avait échoué [2]. Pompée, qui après son consulat était rentré dans la vie privée, n'était pas désigné dans le projet [3], mais le peuple imposa sa nomination malgré l'opposition du Sénat et du consul C. Piso, malgré l'intercession de deux tribuns, L. Trebellius et L. Roscius. Le consul n'échappa à la fureur populaire que grâce à l'intervention de Gabinius. Roscius n'osa pas prendre la parole ; Trebellius, pour éviter d'être destitué, retira son intercession [4]. Le Sénat dut céder [5].

Pompée fut investi pour trois ans d'un pouvoir illimité sur toutes les mers, sur toutes les côtes jusqu'à 50 milles (environ 74 kilomètres) dans l'intérieur des terres [6]. C'était un empiétement des comices sur les droits du Sénat, seul compétent pour conférer des pouvoirs extraordinaires. C'était contraire à la constitution : le pouvoir d'un dictateur ne devait pas durer plus de six mois, ni s'exercer hors

1. Le tribun Aulus Gabinius Capito, devenu consul en 58, est l'un des auteurs de la loi Gabinia Calpurnia, connue par une inscription bilingue de Délos. Cf. Édouard Cuq, *Bull. de Corresp. hellénique*, 1922, XLVI, 198-215.

2. Vell. Paterc., II, 31 : *quo plebiscito pæne totius terrarum orbis imperium uni viro deferebatur.* Cf. sur les incorrections de ce texte, Willems, *Le Sénat de la République romaine*. II, 655, 3.

3. Dio Cass., XXXVI, 23 : Ἀντικρυς μὲν γὰρ τὸ τοῦ Πομπηίου ὄνομα οὐκ εἶπεν Γαουίνιος.

4. Vell. Paterc., II, 31 : *Dissuadebant optimates.* Cic., *p. l. Manilia*, 17.

5. Dio Cass., XXXVI, 22, 28-34 ; 35 : Καὶ ἐκεῖνά τε καὶ ἡ γερουσία καὶ ἄκουσα ἐπεκύρωσε, καὶ τἄλλα ὅσα πρόσφορα ἐς αὐτὰ εἶναι ἑκάστοτε ἐγίγνωσκεν.

6. Vell. Paterc., II, 31, *A. Gabinius tribunus legem tulit ut, cum belli more non latrociniorum orbem classibus, jam non furtivis expeditionibus piratæ terrerent, quasdamque etiam Italiæ urbes diripuissent, Cn. Pompeius ad eos opprimendos mitteretur, esseque ei imperium æquum in omnibus provinciis cum proconsulibus usque ad quinquagesimum milliarium a mari.* Cic., *De lege agraria*, II, 17, 46.

Digitized by Google

d'Italie [1]. C'était une atteinte au pouvoir souverain des gouverneurs des provinces maritimes [2], des peuples et des rois alliés [3].

La loi Gabinia conféra ensuite à Pompée le droit de choisir dans le Sénat quinze légats qui, sous ses ordres, seraient chargés de le seconder avec pleins pouvoirs. Le front de mer fut divisé par Pompée en un certain nombre de secteurs. Appien (*Mithr.*, 95) en cite neuf, confiés chacun à un ou plusieurs légats, qui avaient mission de le surveiller [4] :

1° Espagne et détroit d'Hercule (Tib. Nero, Manlius Torquatus) ;

2° Mers des Gaules et de Ligurie (Pomponius) ;

3° Afrique, Sardaigne, Corse et îles voisines (Lentulus Marcellinus, P. Atilius) ;

4° Côtes d'Italie (L. Gellius, Cn. Lentulus) ;

5° Sicile, mer Ionienne jusqu'à l'Acarnanie (Plotius Varus, Terentius Varro) ;

6° Péloponèse, Attique, Eubée, Thessalie, Macédoine, Béotie (Sisenna) ;

7° Les îles, la mer Égée avec l'Hellespont (L. Lollius) ;

8° Bithynie, Thrace, Propontide, entrée du Pont (P. Piso) ;

9° Lycie, Pamphylie, Chypre, Phénicie (Metellus Nepos).

En fait, les quinze légats ne suffirent pas à la tâche ; il fallut dédoubler plusieurs secteurs. Pompée demanda au

1. Dio Cass., XXXVI, 32.

2. Ce fut l'occasion d'un conflit entre le gouverneur de la Narbonaise et un légat de Pompée : Pison refusa au légat le droit de lever des troupes dans sa province ; il dut céder pour ne pas être destitué. Dio, XXXVI, 35.

3. Plut., *Pompée*, 25 : δύναμιν ἐπὶ πάντας ἀνθρώπους.

4. Ἵνα αὐτοκράτωρ ἐντελὴς οὗ πιστεύοιτο μέρους ἕκαστος ὑπάρχοι· αὐτὸς δ',οἷα δὴ βασιλεὺς βασιλέων, αὐτοὺς περιθέοι καὶ ἐφορῴη μένοντας ἐφ'ὧν ἐτάχθησαν, μήτε μεταδιώκων τοὺς λῃστὰς περιφέροιτο ἐξ ἔργων ἀτελῶν ἔτι ὄντων εἰς ἕτερα, ἀλλ' εἶεν οἱ πανταχόθεν αὐτοῖς ἀπαντῶντές τε, καὶ τὰς ἐς ἀλλήλους διαδρομὰς ἀποκλείοντες. (*Mithr.*, 94).

Digitized by Google

Sénat de lui accorder encore dix légats avec deux questeurs. Le Sénat ne résista que pour la nomination, à titre de légat, de l'auteur de la loi, Gabinius [1].

Voici, d'après Florus (III, 6), quelques-uns des changements opérés :

Mer de Ligurie : Atilius ;
Mer de Lybie : Lentulus Marcellinus ;
Mer d'Égypte : les jeunes Pompée ;
Mer Adriatique : Terentius Varro ;
Propontide : Porcius Cato ;
Mer Egée, Pont-Euxin, mer de Pamphylie : Metellus ;
Mer d'Asie : Cæpio.

Pompée reçut également le droit de réquisitionner, aussi bien chez les alliés qu'en Italie et dans les provinces, tous les navires, tout l'argent, toutes les troupes qu'il voudrait [2]. Il se procura ainsi une armée de 120.000 fantassins et 4.000 cavaliers, 270 navires et une somme de 6.000 talents attiques [3].

L'application de la loi aux alliés est confirmée par la ligne 2 où on lit [συμμαχίκ κα]ὶ φιλία ἐστὶν τῶι [δήμωι τῶν Ῥωμαίων], par la ligne 10 : φιλία καὶ συμμαχία ἐ[στὶ...], par la mention de la Lycaonie (l. 4) qui appartenait alors au roi de Cappadoce.

Le triple objet de la loi, nomination d'un général en chef, adjonction de quinze lieutenants, droit de réquisition, n'est connu que par les documents littéraires. Il manque dans l'inscription ; il figurait sans doute sur le bloc supérieur, à la suite du préambule. On ne pourrait donc affirmer que l'inscription de Delphes contenait le texte de la loi Gabinia, si, dans les fragments qui ont été conservés, on ne trouvait

1. Cic., *p. l. Manilia*, 19.
2. Dio Cass., XXXVI, 35 : καὶ τὰς ναῦς ἁπάσας, τά τε χρήματα καὶ τὰ στρατεύματα ὅσα ἂν ἐθελήσῃ, λαβεῖν ἐψηφίσαντο.
3. *Mithr.*, 94.

Digitized by Google

d'abord la preuve de l'application de la loi aux alliés, puis le détail des mesures d'exécution et la sanction de la loi. Ces deux parties essentielles de l'acte législatif font l'objet de 11 chapitres sur 14 que comprenait la loi. Cicéron déclare en effet que les dispositions relatives à la guerre de Pompée contre les pirates étaient écrites dans une loi unique [1].

La concordance des renseignements fournis par deux sources différentes confirme l'identification de la loi affichée à Delphes avec la loi Gabinia *de imperio Pompei* de l'an 67. Cette conclusion est mise hors de doute par un passage du chapitre 6 de la loi : il contient une dérogation à une loi un peu antérieure, proposée par le même tribun, la loi Gabinia *de senatu legatis dando*.

IV

MESURES D'EXÉCUTION

Les mesures prises pour assurer l'exécution des trois premiers chapitres de la loi font l'objet des chapitres 4 à 11. Je les examinerai dans l'ordre suivi par la loi [2].

Le chapitre 4 (l. 5-12) prescrit au consul, que le sort aura désigné pour exercer ses fonctions le premier [ὕπατος ὃς ἂν πρῶτος γένηται], d'écrire aux peuples et aux rois amis et alliés dont suit l'énumération : le roi régnant dans l'île de Chypre, le roi d'Alexandrie et d'Égypte, le roi de Cyrène, les princes régnant en Syrie, d'autres encore que la mutilation du texte ne permet pas d'indiquer. Appien avait cet article sous les yeux lorsque dans son analyse de la loi Gabinia, il dit : Βασιλεῦσί τε καὶ δυνάσταις καὶ ἔθνεσι καὶ πόλεσι πάσαις ἐπέστελλον... [3] De son côté Cicéron assure que

1. *P. l. Manilia*, 19 : *Itaque una lex, unus vir, unus annus nos... liberavit.*

2. Je les ai numérotés pour la clarté de l'explication. Sur le marbre, les chapitres sont séparés par un trait.

3. Appien, *Mithr.*, 94.

Digitized by Google

la guerre contre les pirates fut entreprise, en vertu de la loi Gabinia, dans l'intérêt des alliés autant que dans celui des Romains [1].

L'objet des lettres écrites aux alliés n'a pu, dans l'inscription, être déchiffré, mais le but à atteindre est clairement exposé (l. 6-7) : afin que les citoyens romains et les alliés d'Italie puissent naviguer sur la mer avec sécurité (ὅπως πολῖται Ῥωμαίων σ[ύμμαχοί] τε ἐκ τῆς Ἰταλίας Λατῖνοι[... κατὰ θ]άλασσαν ἀσφαλῶς πλεῖν δύν[ωνται]. On peut en conclure que les lettres avaient pour objet de demander aux alliés leur coopération. Le récit d'Appien confirme cette conclusion. Les alliés sont invités à aider Pompée de toutes les manières, à lui fournir des soldats et de l'argent : ἐς πάντα συλλαμβάνειν τῷ Πομπηίῳ. Καὶ αὐτῷ στρατιὰν καταλέγειν ἔδοσαν, καὶ χρήματα ἀγείρειν.

La loi les invite aussi, d'après l'inscription de Delphes, à veiller, autant qu'il est en leur pouvoir, à ce qu'aucun pirate ne trouve un refuge dans leur pays ou sur leurs côtes, en attendant l'occasion de reprendre la mer et de continuer ses brigandages. En leur notifiant son avis, le peuple romain estime qu'il est conforme au droit résultant des traités d'alliance (l. 10-11).

L'appel adressé aux alliés ne reçut pas partout un accueil favorable. On en a la preuve pour le roi de Cyrène. Voici d'abord le passage de notre inscription relatif aux rois alliés :

καὶ π[ρ]ὸς τὸν βασιλέα τὸν ἐν [τῆι ν]ήσῳ Κύπρωι βασιλεύοντα, καὶ πρὸς τὸν βασι[λέα τὸν ἐν Ἀλε]ξανδρείαι καὶ Αἰγύ[πτωι βασιλεύοντα, καὶ πρὸς τὸν βασιλέα τὸν ἐν Κυ]ρήνῃ βασιλεύοντα, καὶ πρ[ὸς] τοὺς βασιλεῖς τοὺς ἐν Συρίαι βασιλεύον[τας, οἷς πᾶσι] φιλία καὶ συμμαχία ἐ[στί.....] καὶ ὅτι δίκαιόν ἐσ[τιν αὐ]τοὺς φροντίσαι μὴ ἐκ τῆς βασιλείας αὐτ[ῶν μήτε] τῆ[ς] χώρας ἢ ὁρίων πειρατή[ς...

La mention du prince régnant à Cyrène, parmi les rois

1. *P. l. Manil.*, 11 ; 12.

Digitized by Google

amis et alliés des Romains à la date de notre loi, paraîtra surprenante, si l'on admet avec certains auteurs que la Cyrénaïque est devenue une province romaine en 680/74. La question est depuis longtemps discutée. Borghesi l'a exposée dans sa note « sull' età in cui la Cirenaica divenne provincia romana » (*Œuvres*, II, 395).

Il y a un point sur lequel on est d'accord, c'est que la création de la province n'eut pas lieu aussitôt après la mort du roi Apion qui, par son testament, laissa son royaume au peuple romain. *Ejus regni civitates liberas esse jussit senatus*, dit Tite-Live (*Epit.* LXX). D'après Plutarque (*Lucullus*, 2), au temps de la guerre de Mithridate, il y avait encore des tyrans dans la Cyrénaïque (cf. Plut., *De virtutibus mulierum*, 19).

A quelle date le gouvernement direct du Sénat a-t-il été, dans cette région, substitué à celui des rois ? En 680, suivant Appien (*Bell. civ.* I, 111) : Τοῦ δ'ἐπιόντος ἔτους, ἕκτης ἑβδομηκοστῆς καὶ ἑκατοστῆς ὀλυμπιάδος, δύο μὲν ἐκ διαθηκῶν ἔθνη Ῥωμαίοις προσεγίγνετο, Βιθυνία τε...καὶ Κυρήνη. Mais il semble faire coïncider cette date avec celle de l'ouverture de la succession des rois de Bithynie et de Cyrène, ce qui n'est pas exact. D'autre part Eutrope (VI, 9) reporte la création de la province au temps de la guerre de Crète qui dura trois ans [1] et commença en 685/69 pour finir en 688/66, (*quo tempore Libya quoque Romano imperio... accessit*), l'année même où Pompée entreprit et termina sa campagne victorieuse contre les pirates. Un fragment de Diodore (XL, 19) cite, parmi les pays soumis à ce moment à la domination romaine par Pompée, τὴν κατὰ Κιλικίαν, Συρίαν, Ἰουδαίαν, Ἀραβίαν, Κυρηναικήν.

Ces témoignages sont confirmés par notre inscription : à la date de la loi Gabinia, en 67, Cyrène était encore gouvernée par un roi, ami et allié du peuple romain. Mais ce roi, au lieu de se conformer aux instructions écrites du consul, a dû trahir la cause des Romains et prendre le parti

1. Vell. Paterc. II, 34.

Digitized by Google

des pirates. Rome n'hésita plus à annexer son royaume et à en faire une nouvelle province. Un fragment de Salluste (II, 43) nous apprend que Lentulus Marcellinus y fut envoyé en qualité de questeur : *P. Lentulus Marcellinus eodem auctore quæstor in novam provinciam Curenas missus est* [1]. Or Lentulus Marcellinus est précisément le légat de Pompée qui fut chargé du secteur de l'Afrique et de la Lybie, pendant la guerre contre les pirates. Il était tout désigné pour gouverner la région qui, ayant refusé d'observer son traité d'alliance avec Rome, avait dû faire sa soumission. C'est ainsi que l'inscription de Delphes permet de préciser la date jusqu'ici contestée, de la création de la province de Cyrénaïque.

Le chapitre 5 (l. 12-16) est celui dont le sens est le plus incertain à cause de la mutilation du texte. Cependant comme il est question de députés (πρεσβευταί), d'une délibération du Sénat, de la faculté de s'adresser, comme on le préférera, au Sénat [ou à une autre autorité], il semble bien que la loi prévoit le cas où un allié voudrait envoyer des députés à Rome au sujet de sa participation à la guerre. Cette conjecture paraît confirmée par l'article suivant qui s'occupe des députés des Rhodiens, présents à Rome lors du dépôt du projet de loi. Le chapitre 5 devait avertir les alliés qui, après avoir pris connaissance de la lettre du consul, auraient des observations à présenter, qu'ils pourraient à leur choix envoyer des députés à Rome, ou s'ils craignaient les risques de la navigation, s'adresser au gou-

1. On donne ordinairement à ce fragment de Salluste la date de 75, parce que le n° 42 vise les consuls de cette année. C'est une simple conjecture qu'il est difficile de maintenir en présence du texte de la loi. D'ailleurs Maurenbrecher constate (éd. Teubner, 1893, fasc. II, p. 79) que les deux fragments sont écrits sur deux colonnes différentes du palimpseste, et qu'il manque une dizaine de lignes au commencement de la seconde. Les mots *eodem auctore* ne désignent pas nécessairement l'un des consuls mentionnés au n° 42. Marquardt, *Röm. Staatsverw.*, trad. IX, 431, reconnaît tout au moins que la province a dû être réorganisée en 67.

Digitized by Google

verneur de la province ou au légat de Pompée. Dans le premier cas, le Sénat examinera ce qui lui paraîtra conforme à l'intérêt public ; sa décision devra être respectée par le magistrat ou le promagistrat à qui elle sera notifiée : ὅσα τε ὑπὲρ τούτου [τ]οῦ πράγματος ἡ [σύγ]κλητος δογματίσῃ, ἄρχων ἢ ἀντά[ρχων...].

Le chapitre 6 est relatif aux députés de Rhodes, qui sont actuellement à Rome. Il prescrit au consul, à qui ce soin incombe (ὕπατος ᾧτι ἂν γέ[ν]ηται), de leur donner audience au Sénat ἐκτὸ[ς τῆς] συντάξεως (*extra ordinem*).

Une loi antérieure du même tribun Gabinius, *de senatu legatis dando*, avait décidé que le Sénat serait tenu de donner audience aux députés des peuples étrangers tous les jours, du 1er février au 1er mars [1]. En s'immisçant dans le règlement des séances du Sénat, le peuple voulut vaincre sa résistance et mettre fin à des abus qui retardaient la solution des affaires intéressant les alliés [2]. Le mois de février avait été choisi pour ces audiences parce que c'était celui où les députés envoyés à Rome avaient moins à craindre d'être attaqués au cours de leur voyage : pendant la mauvaise saison, les pirates restaient généralement à l'abri dans leurs repaires.

Le succès obtenu par Gabinius sur cette question particulière l'encouragea à présenter le projet, d'une portée beaucoup plus large, qui devint la loi *de imperio Pompeii*.

La loi nouvelle déroge à la règle antérieure en faveur des députés de Rhodes présents à Rome. Il y avait un intérêt

1. Cic. *Ep. ad Q. fratrem*, II, 13 : *Appius interpretatur non impediri se lege Pupia quo minus habeat senatum, et quod Gabinia sanctum sit, etiam cogi ex Kal. febr. usque ad Kal. mart. legatis senatum quotidie dari.*

2. Appien, *Mithr.* 6 : Ὁ δὲ Ῥωμαίων στρατηγὸς ἐν ἄστει οὔτε αὐτίκα ἐπῆγεν ἐπὶ τὴν βουλὴν τοὺς τοῦ Προυσίου πρέσβεις, χαριζόμενος Ἀττάλῳ. Cf. Scol. Ambros. in Cic. p. *Plancio*, 13, 2 : *Nam legationes ab externis populis missæ ad senatum solebant ordinari pro voluntate consulum, quas plerumque gratia nonnumquam et accepta pecunia consules ordinabant, ut introduci ad senatum possent.*

Digitized by Google

public à les ménager : les Rhodiens disposaient de beaucoup de navires ; au temps de Sylla, ils étaient restés fidèles à Rome dans la guerre contre Mithridate. Il ne convenait pas de faire attendre leurs députés [1].

Le chapitre 6 permet de préciser la date de notre loi. Elle est postérieure au 1er mars 67, car le tribun Gabinius élu en juillet 68, entré en charge le 10 décembre, n'aurait pas eu le temps de présenter avec chance de succès les deux lois qui ont empiété sur les droits du Sénat. Entre les deux lois il a dû s'écouler un certain intervalle. Les députés de Rhodes ne sont arrivés à Rome qu'après le 1er mars puisque, dans la seconde loi, on a dû faire une exception à la première.

Cette seconde loi a été proposée et votée à une époque de l'année assez avancée, au cours de l'automne 67, avant l'expiration des fonctions de Gabinius, le 10 décembre. Cette conclusion est confirmée par le témoignage de Cicéron : Pompée fit ses préparatifs à la fin de l'hiver (*extrema hieme*) et entra en campagne au début du printemps 66.

Les chapitres 7 et 8 contiennent des instructions pour les gouverneurs d'Asie et de Macédoine. Le chapitre 7 ordonne au premier d'écrire aux peuples, villes et États amis et alliés, ainsi qu'aux rois ci-dessus désignés, de même que le consul doit le faire d'après cette loi (chap. 3). Le gouverneur de l'Asie doit leur adresser une copie de la loi et veiller, autant qu'il lui est possible, à ce qu'elle soit gravée sur une table de bronze, et affichée sur la place publique, d'une manière visible, à un endroit peint en blanc, afin que ceux qui le voudront puissent aisément en prendre connaissance. Les magistrats locaux veilleront à leur tour à ce que leurs subordonnés fassent tout ce que la loi commande de faire (l. 22-27).

[Τούτου τοῦ ν]όμου ἀντίγραφον ἀποστειλάτω πρός τε τὰς πόλει[ς

1. Florus, I, 41, atteste que les Rhodiens fournirent à Pompée un grand nombre de navires.

Digitized by Google

καὶ πολ]ιτείας πρὸς οὓς κατὰ [τοῦτ]ον τὸν νόμον ἀποστέλλε[ιν δεῖ... καὶ φροντισάτω ὅσον ἂν ἐ]ν δυνατῷ ᾖ, ὅπως ὃς ἂν γράμματα κατὰ τοῦτον τ[ὸν νό]μον πρὸς οὓς ἂν ἀποστελεῖ ὅ[πως ἀπ]οδοθῇ κατὰ τὸν νό]μον τ]οῦτον...] πρὸς οὓς ἂν κατὰ τοῦτον τὸν νόμον γράμ-[ματα ἐ]σταλμένα ᾖ εἰς δ[έλ]τον χα[λκῆν γρά]μματα ἐγκεχαραγ-μέ[να...κ]αὶ ἐν λευκώματι, ὅπως ἐν ταῖς πόλεσι[... ἐν τ]ῇ ἀγορᾶι φανερῶς ὄθεν δυν[ήσονται ἐ]στ[η]κότες ἀναγιγνώσ[κειν οἱ βουλόμε-νοι...] ᾖ, οὕτως γραψάτω ἵνα ταῦτ...] οἷς ἂν ἄρχωσιν ταῦτα ποι[ήσειν πρό]νοιαν κατὰ τοῦτον τὸν [νόμον..] φροντισάτωσαν.

La clause relative à la forme de l'affichage est conçue suivant l'usage : *unde de plano recte legi possit* [1]. Elle s'appliquait à la Macédoine aussi bien qu'à l'Asie. La Macédoine devait être mentionnée dans la lacune de la ligne 20. C'est en exécution de cette clause que la loi Gabinia a été affichée à Delphes. Notre inscription reproduit la copie séparée envoyée au gouverneur de Macédoine.

La loi fut aussi affichée chez les alliés, et l'on s'explique maintenant que Cicéron ait pu dire [2] : « Qui n'a pas entendu parler de ce jour où le peuple en masse proclama Pompée seul général ? »

C'est dans le chapitre 7 qu'est mentionné le consulat de C. Marius et L. Valerius. Cette mention se rapporte, comme je l'ai expliqué, à un fait antérieur à la loi Gabinia, et ce fait concerne la province d'Asie : ε]ἰς Ἀσίαν ἐπαρχείαν Γαίωι Μαρίωι καὶ Λευκίωι Οὐαλερίωι... Il s'agit vraisemblablement de l'agrandissement de la province qui fut la conséquence de l'expédition de M. Antoine contre les pirates ciliciens en 652/102. Cette expédition, qui dura trois ans, eut pour résultat l'annexion à la province d'Asie de la Pamphylie, de la grande Phrygie et de la Pisidie. Le fait était connu, mais on en ignorait la date précise [3] : il se place à la fin de l'expédition, en 654/100.

1. Val. Probus, 10.
2. *P. l. Manil.*, 15.
3. Cf. Marquardt, *Röm. Staatsverw.*, trad., IX, 313.

Digitized by Google

Le chapitre 8 donne un ordre au préteur..., au consul, chargé de la province de Macédoine. Cet ordre est relatif à la région de la Thrace dont s'est emparé T. Didius (l. 28-29).

Στρατηγὸς... ὕ]πατος οἵτινες κατὰ τοῦτο[ν τὸν νόμον], εἴτε δήμου γνώμη εἴη [εἴτε νόμος εἴη... τὴν ἐν Μα]κεδονίαι ἐπαρχείαν ἕξει [... Θρά]ικην, ἧς Τῖτος Δείδιος ἡγούμενο[ς ἐκράτησεν], πορευ-όντω... [1].

C'est encore une allusion à un fait historique antérieur à la loi. Titus Didius, préteur en 653/101, fut l'année suivante gouverneur de la Macédoine. Il triompha des Scordisques, les plus féroces de tous les Thraces [2]. La côte sud du littoral de la Thrace fut dès lors comprise dans la province [3]. Peut-être la loi a-t-elle voulu réserver toute cette région, particulièrement dangereuse, au légat chargé du secteur, sans égard à la distance de 50 milles fixée dans le chapitre 1er.

Le même chapitre autorise la saisie des impôts publics de la province (l. 29-30) :

φροντισά]τω τε καθὼς ἂν αὐτῶι δοκῇ καλῶς ἔχειν ὅπως τὰς δημοσίας προ[σόδους αἵ ἂν ταύτηι τῆι ἐπαρχε]ίαι ὦσιν καρπεύων-τ[αι...] Suit une clause fixant un délai qui ne peut être inférieur à six jours, chaque année. On ignore en quel cas elle s'applique. Peut-être était-ce un délai de préavis.

L'autorisation de saisir les impôts fut vraisemblablement donnée, non pas au gouverneur de la province, mais au légat de Pompée chargé du secteur. La loi a voulu prévenir un conflit entre ces deux magistrats dont les pouvoirs étaient égaux. Elle a conféré au légat le droit de réquisitionner les deniers publics pour subvenir aux frais de la guerre dans son secteur. Cette interprétation est confirmée par Plutarque. Pompée, dit-il (c. 25), fut autorisé à exiger des caisses publiques et des fermiers des impôts, telles

1. Lecture et restitution de M. Colin.
2. Florus, I, 39 (III, 4).
3. Cic., *in Pisonem*, 35 ; *de prov. consul.*, 2.

Digitized by Google

sommes qu'il jugerait utiles : χρήματα τε λαμβάνειν ἐκ τῶν ταμιείων καὶ παρὰ τῶν τελωνῶν ὅσα βούλοιτο. Une disposition analogue devait exister en faveur des autres légats.

Le chapitre 9 est très mutilé. Il a trait au questeur des gouverneurs des provinces d'Asie et de Macédoine. Le questeur doit veiller aux deniers publics, infliger les amendes, faire tout ce que la loi lui commande. La mention, deux fois répétée, de son retour à Rome (l. 35-39) et particulièrement la seconde, paraît bien le dispenser de rendre des comptes avant son retour. Je propose de restituer : οὗτός τε ἀν[υπεύθυνος] ἔστω ἕως ἂν εἰς Ῥώμην ε[ἰσέλθῃ]. Il était de règle que les questeurs provinciaux rendissent leurs comptes aux questeurs urbains chargés de la garde du Trésor, en spécifiant les sommes reçues du Trésor ou des fermiers des impôts [1], celles qu'ils avaient dépensées et le montant du reliquat. Il ne saurait être question de soustraire le magistrat à une poursuite en justice s'il contrevient à la loi.

Les deux chapitres subséquents contiennent la clause d'usage qui impose aux magistrats l'obligation de jurer d'observer la loi. D'après le chapitre 10, les préteur, consul et questeur à qui appartient l'administration de l'Asie ou de la Macédoine, jureront dans les dix jours qui suivront celui où ils apprendront que le peuple a voté la loi[2], de faire tout ce qu'elle commande et de ne rien faire de contraire, et ce sans dol.

Le chapitre 11 prescrit aux autres magistrats actuellement en charge [3] à l'exception des tribuns et des préfets, de jurer

1. Cf. Ascon., *in Cornel.*, 72 : *Sylla... sumpserat pecunias ex vectigalibus et ex ærario populi Romani.*

2. C'est le délai accordé aux sénateurs, pour prêter serment d'observer la loi, par la loi latine (a. 621-636) gravée sur une des faces de la table de bronze trouvée en Lucanie près de Bantia. *C. I. L.*, I, 2, 582.

3. *Ibid.*, c. 3 ; [*Co(n)sul, pr(aetor), aid(ilis), tr(ibunus) pl(ebei), q(uaestor)... qu]ei nunc est, is in diebus V proxsumeis quibus queique eorum sciet h(anc) l(egem) populum, plebemve* [*jousisse, jouranto, utei i(nfra) s(criptum) est*].

Digitized by Google

dans l'assemblée du peuple (*contio*) et dans les cinq jours qui suivront le vote de la loi, de faire tout ce que la loi commande et de ne rien faire de contraire, et ce sans dol.

Ceux qui dans la suite obtiendront une charge publique [1] à l'exception des préfets, prêteront, dans les cinq jours de leur entrée en fonctions, le serment par Jupiter et par les dieux de la patrie [2]. Ils jureront de faire tout ce que cette loi ordonne, de veiller à son exécution ; de ne rien faire contrairement à la loi par eux-mêmes ou par autrui ; de ne pas agir autrement qu'il n'est dit dans la loi.

V

SANCTION DE LA LOI

La loi se termine par trois chapitres relatifs à la sanction de la loi. Le chapitre 12 défend à toute personne de faire rien de contraire à la présente loi, d'agir par dol. Que ceux qui, d'après la loi, doivent faire quelque chose, le fassent ; que personne ne cherche un prétexte pour demander l'abrogation de la loi (μήτε τις ποείτω ᾧ ο[ὕτ]ος ὁ νόμος κατὰ παρεύρεσιν ἀκυρωθῇ ἄνευ δόλου πονηροῦ [3]). Que personne ne fasse un acte, ne prenne une décision pour empêcher

1. Ibid. : [*queicomque eorum p*]*ost hac factus erit, eis in diebus V proxsumeis quibus quisque eorum mag*(*istratum*) *imperiumque inierit, jouranto.*

2. Ibid. : [*Eis consistunto pro ae*]*de Castorus palam luci in forum vorsus, et eidem in diebus V apud q*(*uaestorem*) *jouranto per Iovem deosque* [*Penateis seese quæ ex h*(*ace*) *l*(*ege*) *oport*]*ebit facturum, neque sese advorsum h*(*ance*) *l*(*egem*) *facturum scientem d*(*olo m*(*alo*), *neque sese facturum neque intercesurum,* [*quo quae ex h*(*ac*) *l*(*ege*) *oportebit, minus fiant*]. Cf. *C. I. L.* II, 852, c. 81.

3. C. I. L., I, 1409, : [*Ne quis hanc rogationem abrogato, neve quis huic rog*]*ationi obrogato, neve de hac rogatione derogato.* Cf. Appien, *B. C.* I, 29-31. L'expression ἄνευ δόλου πονηροῦ est la traduction de l'expression latine *sine dolo malo*: La distinction du *dolus malus* et du *dolus bonus* est traditionnelle à Rome. Cf. Édouard Cuq, *Manuel des Institutions juridiques des Romains*, 1917, p. 392, n. 8.

Digitized by Google

l'application de la loi, ou pour que ceux qui doivent agir, jurer, ne puissent agir ou jurer, ou pour qu'ils agissent autrement qu'il est écrit dans la loi. Quiconque agira ou décidera contrairement à cette loi, ou n'agira pas, ne jurera pas conformément à cette loi, ne le fera pas impunément ; il n'échappera pas à une poursuite en justice. — L'expression ὅπως αὐτῶι [ἀζ]ημίωι μὴ ἐξῆι εἶναι (l, 50-51) est la contrepartie de la clause usuelle, *id ei fraudi ne esto.*

D'après le chapitre 13, si quelqu'un contrevient à la loi, si ceux qui, d'après cette loi, doivent faire quelque chose ne le font pas ou ne jurent pas ; si quelqu'un empêche de faire ce que la loi commande, ou s'arrange pour que ce soit fait autrement qu'il n'est écrit dans la loi ; s'il juge ou s'il agit contrairement à la loi par dol, celui-là sera tenu de payer au peuple romain 20.000 sesterces pour chaque contravention. S'il ne fait pas ce qui est prescrit, ou s'il le fait autrement qu'il est écrit dans la loi, ou s'il agit autrement que la loi l'ordonne, tout citoyen qui le voudra [1] sera libre de demander en justice le montant de l'amende et d'engager un procès, quel que soit le nombre des contrevenants. L'action en justice, le procès, l'accusation seront soumis au magistrat compétent.

Qu'aucun magistrat ou promagistrat ne s'oppose au jugement de cette affaire, ou n'empêche la réclamation de l'amende, l'action en justice ou l'organisation de l'instance (μήτε τις ἄρχων μήτε [τις] ἀντάρχων ποιείτω ὧι ἔλασσον κριθῆι, μήτε κωλυέτω ὧι ἔλασσον ταῦτα τὰ χρήματα εἰς ἀμφισβήτησιν γένηται) (l. 57-58).

Celui qui agira, formera opposition, ou prendra une décision contraire à ces prescriptions, encourra, pour chaque contravention, la même peine que celui qui, ayant fait un acte contraire à la loi, ou n'ayant pas fait ce qu'elle commande, est puni comme il est écrit pour les autres cas. —

1. C. I. L., II, 5439, c. 61 : *ejusque pecuniæ cui volet petitio... esto.* Cf. c. 92, 93, 97. 104, 125, 126.

Digitized by Google

On remarquera que la condamnation à l'amende est prononcée au profit du Trésor. Il n'est pas question d'une prime accordée à l'accusateur, comme dans les actions populaires créées par le Préteur.

Les clauses qui précèdent sont rédigées avec une minutie qui paraissait alors nécessaire pour prévenir toute chicane dans l'interprétation des lois. L'idée de faire prévaloir l'esprit sur la lettre de la loi n'apparaît que chez les juristes de la fin de la République : Servius, consul en 51, mort en 43, et surtout Alfenus Varus, consul suffect en 39 [1].

Les règles sur la sanction de la loi n'étaient, en raison de leur nature, applicables qu'aux Romains et aux personnes soumises à leur domination. A l'égard des alliés, Rome ne pouvait que leur demander de se conformer aux instructions transmises par le consul sous peine d'être traités en ennemis du peuple romain.

Le chapitre 14 et dernier concerne le préteur chargé de connaître des contraventions à la loi. De cet article on n'a pu déchiffrer que la première ligne, la moitié de la seconde et quelques mots ou lettres des lignes 63 et 64.

« Quelle que soit la somme demandée en vertu de cette loi, aussi souvent qu'on la demandera, quelle que soit la cause de la demande, le Préteur ne doit pas refuser d'organiser une instance... » (l. 60-61).

La fin du chapitre devait préciser la procédure à suivre. On peut la reconstituer grâce à une indication donnée dans le chapitre précédent (l. 56), sur l'emploi de la *nominis delatio* :

Οὗτοι ἀγέτωσαν καὶ κρινάτωσαν, τό τε ὄνομα καταφερέτωσαν πρὸς τὸν περὶ τούτων.

La *nominis delatio* est le mode d'introduction des instances en matière criminelle [2]. Au VII^e^ siècle de Rome les *judicia*

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 47, n. 2 ; p. 128, 129.

2. C. I. L., I, 2, 583, l. 19 : *de ea re ejus petitio nominisque delatio esto, prætoris quæstio esto.*

Digitized by Google

publica sont soumis à des commissions permanentes (*quæstiones perpetuæ*) instituées par la loi pour chaque catégorie de crimes et présidées par un Préteur. Ces commissions sont composées d'un certain nombre de jurés parmi lesquels on tire au sort pour chaque affaire ceux qui auront à la juger [1].

A la différence de l'action populaire qui s'introduit par l'*in jus vocatio* du défendeur, le *judicium publicum* s'ouvre par un acte unilatéral. Le citoyen qui veut agir dans l'intérêt public dénonce au Préteur, président de la commission compétente, le nom de la personne qu'il prétend avoir contrevenu à la loi, et offre de prouver son assertion dans un débat contradictoire [2]. Il demande au magistrat d'inscrire le nom de l'accusé (*eum unde petet*) sur la liste des affaires à juger (*inscriptionum libellus*) [3]. Le Préteur ne peut pas refuser de *nomen recipere*, lorsque les conditions requises par la loi sont réunies [4].

On procède ensuite au choix des jurés, à la constitution du jury [5]. Puis le Préteur fixe la date des débats et cite l'accusé à comparaître avec l'accusateur devant le jury.

Telles étaient les dispositions de la loi Gabinia de l'an 67. La substance de la loi était déjà connue grâce au récit des auteurs anciens. On savait qu'en réalisant l'unité de commandement dans une guerre qui s'étendait sur un front immense depuis les Dardanelles jusqu'à Gibraltar, en mettant au service de Pompée leurs forces de terre et de mer, toutes leurs ressources financières, Rome et ses alliés obtinrent la victoire et parvinrent en quelques mois à détruire la piraterie [6]. Mais le texte de la loi que nous avons mainte-

1. Cf. Édouard Cuq, *Manuel*, p. 754, n. 9.
2. Cf. la loi Acilia *repetundarum* de 631 ou 632 : C. I. L., I, 49, l. 5.
3. Juvénal, VI, 243. Ulp. *Dig.* XLVIII, 5, 2, 8.
4. C. I. L., I, 2, 583, l. 4.
5. *Ibid.*, I, 26.
6. Florus, I, 41 : *quid prius in hac mirere victoria ? Velocitatem ? quadragesimo die parta est. An felicitatem ? ne una quidem navis amissa est. An vero perpetuitatem ? amplius piratæ non fuerunt.*

Digitized by Google

nant sous les yeux, révèle, malgré ses lacunes, bien des détails omis par les historiens. Il précise les mesures énergiques destinées à vaincre la mauvaise volonté des magistrats, à stimuler le zèle des alliés, et à rendre la sécurité à la navigation maritime.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau deux notices publiées par lui dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, (t. LXXXIII, 1922), contenant la description qu'il a communiquée l'an dernier à l'Académie, d'un manuscrit nouvellement acquis pour la Bibliothèque nationale : *Un nouveau manuscrit illustré de l'Apocalypse au IX^e siècle* ; — *Manuscrit illustré des Fables d'Avianus* ; notices du ms. latin nouv. acq. 1132 de la Bibliothèque nationale (In-8° ; 1922, 24 et 6 pages, avec 4 et 4 planches.)

M. Edmond Pottier présente les deux derniers fascicules parus de la revue *Syria* (tome III, 1922, fasc. 3 et 4. Paris, in-4°).

Le comte François Delaborde, au nom de M. Léon Mirot, qui continue, comme on le sait, la grande édition de Froissart entreprise pour la Société de l'Histoire de France par Siméon Luce et Gaston Raynaud, dépose sur le bureau de l'Académie une note sur un important manuscrit du célèbre historien qui, bien que signalé depuis 1874, époque où il se trouvait dans la bibliothèque de Lord Mostyn, n'a pas encore été utilisé. Remontant aux environs de 1400, ce manuscrit contient les deux premiers livres de Froissart appartenant à la première rédaction du livre I et à la rédaction primitive du livre II. Richement enluminé, il contient trente miniatures représentant des événements de la Guerre de Cent ans, et, dans la décoration des marges, présente les armoiries des principaux personnages nommés par Froissart, ce qui ajoute à sa valeur au point de vue de l'établissement du texte, un intérêt héraldique tout particulier.

M. Mirot a accompagné son étude d'une notice très complète sur

Digitized by Google

le premier possesseur Pierre de Fontenay, seigneur de Rance, personnage important de la cour de Charles VI. A la fin du XVI^e siècle, le précieux volume fut donné par William Cecil lord Burghley, trésorier d'Angleterre sous Élisabeth, à Thomas Sackville, lord Buckhurst, premier comte de Dorset. Vers 1690 il entra dans la bibliothèque de Mostyn Hall d'où, en juillet 1920, il passa en Amérique aux mains de M. Van Antwerp, et, deux ans plus tard, à celles de M. Courtland Bishop.

SÉANCE DU 23 MARS

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Lefèvre-Pontalès pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Delachenal.

Sur la proposition de M. POTTIER, M. Gustave Fougères est adjoint à la Commission du Corpus des vases antiques.

M. Clément HUART est élu à l'unanimité membre de la Commission des Travaux littéraires, en remplacement de M. Clermont-Ganneau.

M. le comte DURRIEU, comme suite à sa communication de 1922 sur *les filles d'Agnès Sorel* [1] entretient l'Académie d'un somptueux livre d'Heures, conservé au Musée Condé de Chantilly (n° 74 du catalogue imprimé) qui a été exécuté pour la fille d'une des filles d'Agnès Sorel : Marguerite de Coëtivy, mariée à François de Pons, comte de Montfort. Les miniatures de ce volume sont de valeur inégale. La plupart sortent de la main d'un artiste, qui paraît avoir spécialement travaillé du côté de la Saintonge, mais qui s'inspirait des œuvres de Jean Bourdichon. Une de ses miniatures, placée en tête des Psaumes de la Pénitence, représente le bain de Bethsabée, que contemple le roi David. M. DURRIEU indique, à ce propos, comment ce sujet s'est

1. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1922, p. 150-168.

Digitized by Google

glissé dans l'illustration des livres de prières d'origine française ou flamande, traité parfois avec un excès de naturalisme qui n'était pas sans choquer les âmes pieuses.

M. Henry Omont communique une étude de Dom Wilmart sur les éditions anciennes et modernes des prières de saint Anselme[1].

M. Edmond Pottier lit une note de M. Frédéric Poulsen, correspondant de l'Académie, sur une tête de Caligula jeune, récemment acquise par le Musée de Copenhague. Les effigies de l'empereur adolescent sont rares, et le savant conservateur fait remarquer les belles qualités de style de cette œuvre, probablement due au ciseau d'un artiste grec d'Asie Mineure.

COMMUNICATION

LES ÉDITIONS ANCIENNES ET MODERNES DES PRIÈRES DE SAINT ANSELME PAR DOM A. WILMART, O. S. B.

Anselme d'Aoste, bénédictin de l'abbaye du Bec, au diocèse de Rouen (1060-1093), puis archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre (1093-1109), est l'auteur de longues prières littéraires, destinées à la dévotion privée, qui furent beaucoup copiées au moyen âge et dont le recueil, ensuite, fut imprimé avec le même succès. Mais, d'une part, les manuscrits, depuis le début du XII^e^ siècle, sont loin de présenter un type uniforme; les éditions, d'autre part, depuis la fin du XV^e^ siècle, ressemblent assez peu à la tradition manuscrite. Il y a donc là, de prime abord, une double disproportion inquiétante, qui doit être expliquée. On devine que ces textes ont subi des remaniements à diverses reprises.

Une enquête à cet égard, pour tâcher de suivre la fortune

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

du recueil et de reconnaître sa forme originale, est d'autant plus nécessaire que nos renseignements d'ordre extrinsèque, peu nombreux, permettent d'établir l'authenticité de quelques prières seulement. La correspondance de saint Anselme, par exemple, certifie qu'il est l'auteur de la *Méditation* qui porte le n° 2 dans la *Patrologie latine* ; ainsi que des *Oraisons* qui portent les nos 50, 51 et 52; elle rend probable aussi la composition de la *Méditation* n° 3 et des *Oraisons* nos 69, 71 et 74; tous ces morceaux dateraient des années passées au Bec[1]. En outre, Eadmer, compagnon et biographe de l'archevêque, signale en termes exprès la *Méditation* n° 11 et rapporte cet opuscule célèbre aux mois qui suivirent les conciles de Bari et du Vatican, tandis qu'Anselme exilé demeurait à Lyon (1099-1100), attendant le décès de Guillaume le Roux[2]. C'est à peu près tout ce qui nous est assuré, quant au détail des textes[3]. Mais nous savons aussi qu'au moment de la mort de saint Anselme un recueil existait déjà; Eadmer et Sigebert de Gembloux l'attestent ensemble[4]. Environ quarante ans plus tard, Robert de Torigny, moine du Bec, bientôt élu abbé du Mont Saint-Michel (1154), mentionne de nouveau un recueil « d'oraisons à divers saints » ou « d'oraisons contemplatives », compris parmi les œuvres de l'ancien abbé du Bec[5]. Nous voudrions précisément connaître l'étendue de ces premières collections.

Il convient de commencer par l'examen des différentes formes du texte imprimé. On se rend mieux compte, ensuite, de leurs défauts, en opposant le témoignage des manuscrits. D'ailleurs, les plus récentes de ces éditions

1. Cf. *Epist.* I, 20 et 61; II, 51 ; IV, 121.
2. Cf. *Vita s. Anselmi*, II, 54.
3. Grâce à *Epist.* IV, 121, on peut établir encore l'authenticité des *Oraisons* nos 63 à 65.
4. Cf. *Vita s. Anselmi*, I, 11 ; — *De scriptoribus ecclesiasticis*, c. 168.
5. Cf. *Hist. Northmannorum*, VI, 9; *Chronica*, ad ann. 1109.

Digitized by Google

sont entre les mains de tout le monde et il faudra bien continuer d'y recourir, tant qu'elles n'auront pas été remplacées. En dépit de leur insuffisance, elles rendent possible l'étude des manuscrits. Ceux-ci, à leur tour, donnent le moyen d'amender les éditions, à peu de frais.

Nous saisissons, à partir des dernières années du XV^e^ siècle, deux lignes principales et parallèles d'éditions ; parallèles au sens strict, étant à la fois indépendantes et semblables : d'un côté, éditions générales des œuvres, comprenant quelques prières ; de l'autre côté, éditions spéciales d'un choix de prières. Cette rivalité durera tout le XVI^e^ siècle ; mais, au début du XVII^e^, une ligne secondaire d'éditions spéciales se détachera de la première ligne et fera oublier complètement la deuxième.

On a ainsi :

1° les *Opera et tractatus* publiés à Nuremberg en 1491 : édition *princeps* qui donne, sous divers titres, les *Oraisons* n^os^ 10, 2 et 14 (dans cet ordre même), avec les *Méditations* n^os^ 11 et 9[1] ; puis, cinq reprises successives, à Bâle vers 1497[2] Strasbourg vers 1500[3], Paris 1544 et 1549[4], Cologne 1573, Cologne 1612[5], où l'on trouve les pièces déjà désignées, plus une sixième, la *Méditation* n° 2, ainsi que des extraits des *Oraisons* n^os^ 50 et 51 ;

2° des *Meditationes* formant plusieurs groupes sous les noms de saint Augustin, saint Anselme et saint Bernard : éditées d'abord à Brescia 1498[6], renouvelées à Paris 1510, Venise 1512[7] et 1520, Lyon 1564, 1573, 1587 ; ces petits volumes comprennent six morceaux seulement, attribués à

1. Caspar Hochfeder ; Brit. Museum, *IB. 8153*.
2. Brit. Museum, *IA. 37512*.
3. Brit. Museum, *IB. 2567*.
4. Due au théologien Antoine de Mouchy (*Democharès*) ; reproduite à Venise 1547 et 1549.
5. Due au Victorin Jean Picard.
6. Brit. Museum, *IA. 31165*.
7. Cette édition omet, par erreur, l'*Oraison* n° 52.

Digitized by Google

l'archevêque de Cantorbéry : les *Méditations* nos 11, 2 et 3; les *Oraisons* nos 50, 51 et 52, ici complètes; mais il faut observer qu'ils offrent aussi les autres morceaux de l'édition de Nuremberg, placés cette fois, la *Méditation* no 9 sous le patronage de saint Bernard, les *Oraisons* nos 10, 2 et 14 sous celui de saint Augustin, ces trois derniers textes équivalant en effet aux premiers chapitres des Méditations pseudoaugustiniennes ;

3o enfin, le recueil analogue de *Meditationes* tiré par Sommalius (Henri de Sommal) S. J. de l'édition générale et qui eut un immense succès de librairie (Douai 1607, 1613 et 1632; Lyon 1610, 1631, 1660; Cologne 1614, 1621, 1629, 1631, etc.; Paris 1650) : Sommalius publie, au compte de saint Anselme, la *Méditation* no 11 et les *Oraisons* nos 10, 2, 14, bien qu'il ait déjà reproduit en premier lieu le texte complet des Méditations pseudoaugustiniennes.

De toutes parts, le butin est maigre, voire de qualité médiocre. Seule, on le verra, la ligne de l'édition de Brescia est fidèle à la vraie tradition ; car les *Oraisons* nos 2, 10 et 14 et la *Méditation* no 9 appartiennent en réalité, les unes à Jean de Fécamp († 1078), l'autre à Ekbert de Schönau († 1185). Il est évident que les richesses accumulées durant le moyen âge ne furent pas appréciées à leur valeur, dans ce cas particulier, lors de la Renaissance; et c'est cette fatalité sans doute, ce sont ces erreurs et ces oublis commis au point de départ, qui expliquent la faiblesse de l'édition aujourd'hui reçue. L'opinion manqua tout de suite d'un guide éclairé, et plus tard, on se trouva à la merci d'éditeurs incapables.

En 1630, Théophile Raynaud S. J. fait paraître à Lyon une nouvelle édition complète des œuvres de saint Anselme : les prières y remplissent plus de cent pages, l'apocryphe voisinant sans cesse avec les prières de bon aloi, et le tout formant un recueil aussi disparate que possible. Raynaud a employé principalement un manuscrit du Collège de Vienne

Digitized by Google

et des copies de la Bibliothèque Vaticane transmises par Allatius. Ce travail fut renouvelé en 1675, au moyen d'un matériel considérable de manuscrits, par un bénédictin de Saint-Maur, Gabriel Gerberon. C'est cette même édition parisienne, corrigée en 1721, que Migne a fait connaître partout, après en avoir un peu modifié l'ordre [1]. Malheureusement, Gerberon n'a tiré qu'un faible parti de ses ressources; il s'est contenté de reviser la lettre du texte, d'ajouter quelques morceaux et de refondre l'ensemble. Le recueil de Raynaud comprenait quatre-vingt-dix pièces environ, distribuées en dix séries inégales; celui de Gerberon, c'est-à-dire le nôtre, est composé finalement de près de cent pièces assez ingénieusement réparties : vingt-et-une *Méditations* et soixante-quinze *Oraisons*, sous un prologue commun.

Il serait très aisé de faire, article par article, la critique de ce vaste ensemble, dû au rare concours d'un jésuite et d'un bénédictin. On enlèverait déjà, par ce procédé, à saint Anselme un nombre important de prières. Sous son nom, les éditeurs ont réuni des compositions de toute espèce et de toute provenance, et, sinon de tout âge, du moins antérieures aussi bien que postérieures à l'archevêque de Cantorbéry : des écrits qui ont pour auteurs responsables Alcuin, Jean de Fécamp, Maurille de Rouen, Aelred de Rielvau, Ekbert de Schönau, et aussi des formules anonymes, depuis longtemps connues. Mais il reste à savoir si ces confusions n'ont pas leur principe dans le passé. Gerberon, assurément, en comparant les uns aux autres les manuscrits dont il disposait, aurait pu reconstituer les premiers développements du recueil. Il lui a seulement manqué de retrouver, en outre, un manuscrit complet, analogue à celui qui fait le fond du texte publié par Raynaud.

Les manuscrits qui contiennent des prières attribuées à saint Anselme sont extrêmement nombreux. Pour l'enquête

1. Tome CLVIII, col. 709 et 855.

Digitized by Google

dont on présente ici les résultats sommaires, une centaine approximativement ont été notés ou examinés. Les bibliothèques de France surtout en sont riches : celles de Paris en première ligue, Bibliothèque Nationale, Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève ; mais aussi celles de nos provinces : Arras, Cambrai, Châlons, Chartres, Dijon, Évreux, Grenoble, Laon, Lyon, Marseille, Metz, Reims, Rouen, Troyes, Verdun. A l'étranger, on peut citer particulièrement : Berlin, Bruxelles, Cambridge, Édimbourg, Londres, Munich, Oxford, Worcester, Zwettl. Toutefois, les trois quarts des exemplaires se trouvent rassemblés à la Bibliothèque Nationale, au British Museum ou à la Bodleian Library.

Sans entrer dans trop de détails, on peut établir, manuscrits en main, que le recueil des prières de saint Anselme a passé par trois phases. Ce sont en effet trois éditions successives dont le secret nous est manifesté.

La première remonte jusqu'au temps de saint Anselme et, seule, doit être tenue pour authentique. Elle a été certainement précédée d'ébauches diverses ; mais celles-ci nous échappent presque complètement. La grande majorité des manuscrits, ceux du XII^e siècle notamment, qui sont assez nombreux, font connaître d'accord un recueil fondamental qui comprend une vingtaine de pièces ; vingt-trois exactement, si l'on y joint la *Méditation* n° 11 publiée vers la fin de l'année 1099, et si l'on agrée en même temps quatre textes, dont le Prologue, qui ne sont pas tout à fait aussi bien attestés que les autres. On pourrait admettre que la plupart des formules avaient été écrites au Bec avant 1093 et que le Prologue fut ajouté plus tard, avec les trois textes mentionnés, dans la période à laquelle appartient la *Méditation* n° 11. Quoi qu'il en soit, nous pouvons inscrire une suite de vingt-trois articles, qui sont le legs véritable de saint Anselme auteur de prières, et la collection même qu'ont dû lire Eadmer, Sigebert de Gembloux et Robert de Torigny ; à savoir : [1]

1. Je note d'un astérisque les pièces censées additionnelles. Ces pièces

Digitized by Google

le Prologue*;
les *Méditations* nos 2, 3, 11*;
les *Oraisons* nos 9*, 20, 23 et 24, 34*, 41*, 50 à 52, 63 à 65, 67 à 69, 71 et 72, 74 et 75.

Aussi bien, toutes les pièces que la correspondance de l'archevêque de Cantorbéry met en évidence figurent dans cette série, et l'on s'aperçoit sans trop de peine que la plupart des autres sont de même nature.

Dès la première moitié du XIIe siècle, dans le nord de la France apparemment, ce recueil authentique fut augmenté de quatorze pièces, dont deux métriques, — les dernières, qui ne sauraient avoir la même origine que les douze autres. Or celles-ci sont trop différentes des compositions du premier groupe, et leur tradition, de plus, est beaucoup trop particulière, pour qu'on puisse songer à les rendre de même à l'abbé du Bec. Comme elles forment un tout assez homogène et que l'une d'elles se présente d'autre part dans les livrets de Jean de Fécamp [1], il y a lieu de penser qu'elles proviennent de cet auteur, compatriote et contemporain d'Anselme, son aîné toutefois ; le même Jean de Fécamp auquel nous devons la majeure partie des développements entrés dans les Méditations pseudoaugustiniennes.

Une douzaine de manuscrits qui dépendent d'un archétype commun, établi peut-être à Saint-Vast d'Arras, sont les témoins de cette seconde édition interpolée. Les prières en cause sont les suivantes [2] :

Méditations nos 4, 5 et 6;
Oraisons nos 3 et 4, 6, 15, 25 à 29, 40, 61.

à part, l'ordre réel des manuscrits est le suivant; par exemple dans un manuscrit de Troarn (Oxford, Bodl. Libr., *Rawlinson A 392*, ct. du XIIe siècle) : Or. 20, 50-52, 64, 67-69, 63, 71-72, 74-75, 65, 23-24 ; Med. 2-3 ; ailleurs, on a presque uniformément : Or. 20, 50-52, 63-65, 67-69, 71-72, 74-75, 23-24 ; Med. 2-3.

1. Cf. *Patr. Lat.* CXLVII, col. 461, n° VI.

2. Ordre réel uniforme : Or. 29 ; Med. 5; Or, 3 ; Med. 4 ; Or. 4, 6 ; Med. 6 ; Or. 25-28, 15, 40, 61.

Digitized by Google

Enfin, vers le début du XIVe siècle et, en toute probabilité, dans un milieu anglais, à Cantorbéry au mieux, une vaste collection fut conçue, qui inclut les deux précédentes à peu de chose près [1], apporte trente-sept pièces nouvelles et livre au total une première image de notre édition définitive. C'est un manuscrit de cette espèce, en effet, que Raynaud découvrit au collège de Vienne, chez ses confrères, et autour duquel il organisa son étrange publication. La trace de ce volume précis est désormais perdue, et il ne semble pas que beaucoup d'autres exemplaires aient été mis en circulation. Il en subsiste un cependant, fort beau, à Lyon, sorti, croit-on, d'un atelier parisien du temps de Charles V, puis donné au chapitre de Toulouse par l'archevêque Pierre des Moulins (1439-1451) [2]. La correspondance des parties avec le texte des *Alloquia caelestia* édités par Raynaud ne laisse place à aucune ambiguïté. Deux autres collections partielles, du XVe siècle, sont encore conservées, l'une à Édimbourg, rédigée en Angleterre, l'autre à la Bibliothèque Nationale, provenant de Conches en Normandie. Mais, de plus, on remarque des traces certaines de cette compilation dans un légendaire prescrit par John Grandison, évêque d'Exeter, en 1337. La présence, dans ce contexte, d'une prière adressée à saint Dunstan [3], qui n'est donnée nulle part ailleurs, autorise à croire que le recenseur vivait à Cantorbéry. Son œuvre, accomplie au commencement du XIVe siècle, aura été apportée en France, aussitôt après, par les Anglais.

Il n'est d'ailleurs pas une seule des trente-sept pièces nouvelles insérées dans ce *Corpus*, qu'on puisse maintenant, de bonne foi, revendiquer pour saint Anselme. Plusieurs, il est vrai, apparaissent déjà au XIIe et au XIIIe siècle dans

1. Les deux pièces métriques (Or. 40 et 61) sont omises.

2. Cf. *Catalogue général des bibliothèques publiques de France : Départements*, t. XXX, 1900, p. 167.

3. *Oraison* n° 73.

Digitized by Google

des manuscrits, faiblement interpolés, du recueil authentique. Mais ce fait indique précisément comment le faussaire a pu procéder : il a réuni divers recueils déjà retouchés, semblables à ceux que nous possédons, et les a accrus de toutes mains, soucieux seulement de produire un livre de piété, le plus complet possible, sous la sauvegarde de l'archevêque de Cantorbéry. Le contrôle des anciens manuscrits permet de mesurer d'une manière absolue l'écart final. On est fondé, en particulier, à rendre ce rédacteur responsable de l'insertion de plusieurs morceaux : la *Méditation* n° 9, des *Méditations* n^os^ 15 à 17, de l'*Oraison* n° 49, composées respectivement par Ekbert de Schönau, Aelred de Rielvaux et Maurille de Rouen.

Après cela, il suffira que Raynaud ajoute encore audacieusement vingt pièces, d'après les copies d'Allatius, et Gerberon, à son tour, quelques morceaux supplémentaires, pour qu'on atteigne les dimensions du texte imprimé par Migne. Ces additions et toutes celles qu'on pourrait faire de même, à bon marché, en recourant à des manuscrits interpolés, généralement tardifs, sont certainement injustifiées. Le principal document communiqué par Allatius est un recueil sans aucune valeur, dont la Bibliothèque Nationale conserve une réplique, un manuscrit du xv^e^ siècle venu des Augustins de Rebdorf en Bavière. Le manuscrit de Corbie, d'où Gerberon a tiré les *Oraisons* n^os^ 37 à 39, avec les deux hymnes de la seconde édition, se trouve aussi à la Bibliothèque Nationale. Il remonte à la deuxième moitié du xii^e^ siècle; mais on établit facilement, par comparaison, que les morceaux en question sont étrangers à la tradition normale.

Les prières de dévotion, en marge de la liturgie officielle, ressortissent en effet à un genre littéraire qui fut beaucoup goûté au moyen âge, et même très tôt. On ne cessa jamais d'en écrire, en vers comme en prose. Saint Anselme ne prétendait point à un monopole, s'il s'appliqua à cette litté-

Digitized by Google

rature spirituelle avec un succès mérité. Le danger était seulement que ses œuvres ne fussent bientôt mélangées par les copistes, sciemment ou non, avec des productions différentes, souvent plus pieuses que bien conçues. Pour discerner ce qui lui revient en propre dans les manuscrits, quelques précautions sont donc requises.

*
* *

En résumé, tout ce qui dépasse l'apport des deux éditions du XII^e^ siècle est dépourvu d'autorité. La troisième édition, imaginée au XIV^e^ siècle, doit être rejetée entièrement. Quant à la seconde, il faut se résoudre à la condamner également après examen, soit à cause des particularités de sa tradition, soit en raison de ses caractères intrinsèques. Ainsi demeure seul le recueil ancien, composé d'un prologue et de vingt-deux pièces, trois néanmoins prêtant à la critique. Tous les manuscrits, même ceux d'un type moins pur, assurent son authenticité substantielle. Mais il est manifeste que les éditions modernes, depuis le XV^e^ siècle jusqu'à nos jours, le représentent imparfaitement, par excès ou par défaut.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'Atlas des levés du cours de l'Euphrate dans les limites du mandat français, dont l'envoi avait été annoncé récemment par une lettre du général de Lamothe, commandant provisoirement l'armée du Levant.

M. Paul Monceaux, au nom de Mgr Leynaud, archevêque d'Alger, offre à l'Académie un exemplaire de l'ouvrage intitulé *Les catacombes africaines. Sousse-Hadrumète* (2^e^ édition; Alger, 1922).

Digitized by Google

« Cette seconde édition est, à certains égards, un ouvrage nouveau. Dans la première, qui date de 1910, l'auteur avait résumé les résultats antérieurs des fouilles qu'il poursuivait depuis de longues années dans les Catacombes chrétiennes d'Hadrumète. D'autres découvertes ont été faites depuis ; et l'archevêque d'Alger a trouvé le temps de compléter l'œuvre du curé de Sousse. La présente édition contient notamment la description d'une nouvelle catacombe, dite «de Sévère », où abondent les épitaphes, et un nouveau chapitre sur les formules et symboles des catacombes qui sont en rapport avec les croyances chrétiennes de ces temps-là. Notons aussi la richesse progressive de l'illustration : plus de cent gravures ou dessins (monuments, plans, vues de galeries, etc), et deux cents fac-similé d'inscriptions. L'ouvrage déroule sous les yeux du lecteur un tableau complet des découvertes faites depuis vingt ans dans les catacombes d'Hadrumète. »

SÉANCE DU 28 MARS

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Casanova fait une lecture sur l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes [1].

MM. Salomon Reinach et Paul Monceaux présentent des observations.

Le P. Scheil lit une note de M. Édouard Naville sur le tombeau de Toutankh-Amon, découvert il y a quelques mois par M. Cosgrave. Divers indices lui font croire que la tombe primitive du pharaon est celle qui porte maintenant le nom de Horemheb, et qui a été retrouvée en 1908 par M. Davis. Elle se compose d'une galerie de plus de cent mètres, avec plusieurs chambres, dont la dernière renferme le sarcophage magnifique, en granit rose. Le luxe de la décoration de cet hypogée explique l'usurpation d'Horemheb. M. Naville ne doute d'ailleurs nullement que la tombe, qui vient d'être ouverte par

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

M. Cosgrave, ne soit bien celle où furent déposés les restes de Toutankh-Amon expulsé de sa dernière demeure.

M. Th. Homolle fait connaître le contenu d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Ch. Picard. Malgré les difficultés des temps, le Directeur de l'École d'Athènes espère arriver à de bons résultats pour cette année.

COMMUNICATION

L'INCENDIE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE PAR LES ARABES, PAR M. CASANOVA.

Cette légende est de près de six siècles postérieure à l'événement prétendu. Je me propose d'en relater les différentes formes jusqu'à nos jours, puis d'en déterminer l'origine.

'Abd al Laṭîf, qui écrivait au Caire au mois de ramaḍân 600 de l'Hégire (septembre-octobre 1203) parlant d'Alexandrie, mentionne en passant et comme n'y attachant aucune importance : « La bibliothèque que brûla 'Amrou ibn al 'Aṣi avec la permission de 'Oumar [1]. »

Ibn al Ḳifṭî a écrit une *Histoire des Savants* vers 1227 [2]. Parlant de Yaḥyâ an Naḥawî [3], il nous dit qu'il décrivit à 'Âmrou, le général arabe conquérant de l'Égypte vers 640, les trésors littéraires contenus dans la bibliothèque d'Alexandrie. Celui-ci émerveillé répondit qu'il ne pou-

1. J. White, *Abdollatiphi Historiæ Ægypti compendium*, Oxford, 1800, 4°, p. 114 : Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte par Abd-Allatif*, Paris, 1810, 4°, p. 183.

2. Ibn al Qifṭî's. *Ta'riḫ al Ḥukamâ'*, éd. Julius Lippert, Leipzig, 1903, 8°, p. 8 de l'Introduction.

3. Jean le Grammairien, qu'on a identifié à Jean Philoponus. Voir Leclerc, *Histoire de la médecine arabe*, Paris, 1876, 2 vol. 8°, vol. I, p. 56-60, qui a le premier signalé le texte d'Ibn al Ḳifṭî.

Digitized by Google

vait donner aucun ordre à ce sujet avant d'avoir reçu les instructions du khalife 'Oumar. « Il écrivit donc à 'Oumar lui rapportant le récit fait par Yaḥyâ et lui demanda ses instructions à ce sujet. La réponse qui lui parvint de 'Oumar était ainsi conçue : « Pour les livres dont tu nous « as parlé, s'il s'y trouve quelque chose qui soit conforme « au Livre de Dieu (le Coran), le livre de Dieu nous per- « met de nous en passer ; s'il s'y trouve quelque chose qui « soit contraire, ils sont sans utilité ; procède donc à leur « destruction. » 'Amrou les répartit entre les bains d'Alexandrie et les fit brûler dans les chauffoirs. On m'a dit le nombre des bains qui existaient à cette époque, mais je l'ai oublié. On dit qu'ils en furent chauffés pendant six mois. Écoutez cette aventure et admirez [1]. »

C'est probablement par prudence que l'auteur a oublié le nombre des bains. Nous savons par le plus ancien historien arabe de l'Égypte, Ibn 'Abd Ḥakam, qu'on en comptait quatre mille [2]. Chauvin s'est demandé quelle quantité de volumes représentent les deux nombres. Vingt volumes par bain et par jour lui semblent nécessaires, et il aboutit au chiffre fantastique de 14.000.000 [3]. Et cependant il faudrait, à mon avis, l'augmenter de beaucoup, car les bains orientaux ont des piscines chauffées à près de 60° et j'estime qu'il faudrait plus de cent volumes par jour et par chauffoir, donc au total plus de 72 millions !

Voici une objection plus grave. La notice qu'Ibn al Ḳifṭî a consacrée à Jean le Grammairien est, comme beaucoup d'autres, copiée sur le *Fihrist*, le précieux répertoire bibliographique rédigé par Mouhammad ibn an

1. Ibn al Ḳifṭî, *op. cit.*, p. 355-356.

2. Éd. H. Massé (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*, le Caire, 1914, 8°, p. 74 ; cf. Maḳrîzî, *Khiṭaṭ*, éd. du Caire, 1270, Heg., 2 vol. 4°, I, p. 168, l. 16 ; trad. Bouriant (*Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*), t. XVII, p. 474.

3. *Le livre dans le monde arabe* [Bruxelles], 1911, 8°, p. 5.

Digitized by Google

Nadîm vers la fin du xe siècle [1]. Or, cet auteur nous dit bien que Jean vécut jusqu'à la conquête de l'Égypte par 'Amrou et qu'il fut en très grande faveur auprès de lui, mais il ne dit mot de la bibliothèque d'Alexandrie. Donc, c'est Ibn al Ḳifṭî qui a ajouté cet épisode, en brodant probablement sur un récit qui avait cours en Égypte de son temps.

Aboû-l Faradj (1226-1289) n'a fait que reproduire le texte d'Ibn al Ḳifṭî, sauf la réflexion de ce dernier sur le nombre des bains. C'est par lui que l'Europe savante a connu pour la première fois ce récit [2] qui devait y soulever tant d'émotion et tant de controverses. Nous ne ferons que le rappeler pour nous arrêter à Ibn Khaldoûn qui présente les choses sous un jour nouveau. Voici ce qu'il en dit une première fois : « Que sont devenues les sciences des Perses dont les écrits, à l'époque de la conquête, furent anéantis par Omar ? Où sont les sciences des Chaldéens, des Assyriens, des habitants de Babylone ?... Où sont les sciences qui, plus anciennement, ont régné chez les Coptes ? Il est une seule nation, celle des Grecs, dont nous possédons exclusivement les productions scientifiques [3]. » Ainsi, de son temps, la légende s'était déplacée, à moins qu'on ne suppose que ses devanciers avaient mal à propos situé à Alexandrie ce qui devait être placé en Perse.

Ailleurs, il précise davantage : « Les musulmans, lors de la conquête de la Perse, trouvèrent dans ce pays une quantité innombrable de livres et de recueils scientifiques et (leur général) Saad ibn Abi Oueccas demanda par écrit au khalife Ibn al-Khattab, s'il lui serait permis de les distri-

1. Éd. Flügel-Rödiger, Leipzig, 1871, 4°, p. 254.

2. Éd. et trad. Pococke, *Historia compendiosa dynastiarum*. Oxford, 1663, 4°, p. 181-182 du texte ; p. 114 de la traduction.

3. *Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, première partie du texte arabe* par M. Et. Quatremère dans *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XVI, p. 62 ; trad. de Slane, première partie (dans *Notices et Extraits*, t. XIX), p. 78.

Digitized by Google

buer aux vrais croyants avec le reste du butin. Omar lui répondit en ces termes : « Jette-les à l'eau ; s'ils renferment « ce qui peut guider vers la vérité, nous tenons de Dieu ce « qui nous y guide encore mieux ; s'ils renferment des « tromperies, nous en serons débarrassés, grâce à Dieu ! » En conséquence de cet ordre, on jeta les livres à l'eau ou dans le feu, et dès lors les sciences des Perses disparurent [1]. »

Comme le remarque Chauvin, ces variations dans la localisation d'un récit constituent « la preuve ou tout au moins la présomption d'une origine folklorique ». Et, à ce propos, il rappelle une autre légende du même genre : « Quand les Mongols, sous Houlagou, prirent Bagdad en 1258, ils précipitèrent tous les livres dans le Tigre ; cela forma un pont sur lequel passèrent les fantassins et les cavaliers, et l'eau du fleuve devint toute noire à cause de l'encre des manuscrits. Et ce pont et cette encre valent bien, semble-t-il, les bains d'Alexandrie [2]. »

J'ai relevé dans les *Mille et une Nuits* un passage qui semble attester dans la mémoire populaire la persistance d'une légende assez semblable. Dans le conte du 'Alâ ad dîn Aboû-ch Châma, il est dit que « pendant la nuit, on ferme les portes de Bagdad de peur que les hérétiques ne s'en rendent maîtres et ne jettent les livres de la science dans le Tigre [3] ».

Je ne m'arrêterai pas aux autres auteurs arabes qui n'ont fait que répéter ce qu'ont dit les précédents sans y rien changer. Je n'insisterai pas davantage sur les discus-

1. *Prolégomènes*, 3e partie, éd. Quatremère (*Notices et Extraits*, t. XVIII, 1re partie), p. 89-90 ; trad. de Slane (*Notices et Extraits*, t. XXI, 3e partie), p. 125.

2. *Op. laud.*, p. 6, d'après *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. IV, première partie, p. 569 (= *Histoire de la Mecque*, par Kotb eddin, analysée par Silvestre de Sacy). Cf. Wüstenfeld, *Die Chroniken der Stadt Mekka*, Leipzig, 1859-1861, 4 vol. 8° ; t. III, texte arabe, p. 181-182.

3. Ed. de Boûlâk, 1251 Heg., I, p. 422 (254e nuit).

Digitized by Google

sions que cette question a soulevées en Europe et qui ont, en 1875, allumé en France une polémique pas toujours courtoise. Je dois cependant signaler une dérivation de la légende qui, accueillie dans les encyclopédies, risque de se répandre. C'est Sprengel, je crois, qui l'a mise en circulation : d'après lui, la bibliothèque d'Alexandrie, brûlée par les Arabes lors de la conquête, aurait été reconstituée par le khalife al Moutawakkil. Mais en 868, les Turcs, sous Achmet, conquirent l'Égypte et Alexandrie fut entièrement détruite [1]. Cet Achmet est évidemment Aḥmad ibn Ṭoûloûn qui était Turc, il est vrai, mais au service du khalife de Bagdad qui lui confia le gouvernement de l'Égypte en 868. Il n'eut donc pas la peine de la conquérir, et, bien qu'il ait joui d'une certaine indépendance et que son gouvernement soit resté dans sa famille jusqu'en 905 [2], lui et ses descendants ne cessèrent de reconnaître la souveraineté des khalifes de Bagdad. Les Turcs n'ont donc rien à voir dans cet épisode de l'histoire d'Égypte.

Terminons cette revue des diverses formes de la légende par cette parole que le comte de Landberg attribue à un vieux capitaine anglais en 1877. Parlant de Napoléon Ier à qui il avait voué une haine féroce, il disait : « Quel homme affreux ! Il voulait ruiner le monde, mais ce qu'il a fait de plus monstrueux, c'est d'avoir brûlé la grande bibliothèque d'Alexandrie [3]. »

Revenons maintenant en arrière et demandons-nous

1. Ersch und Grüber, *Allgemeine Encyclopädie*, III, p. 54, § Alexandria. Cf. E. Chastel, *Destinées de la Bibliothèque d'Alexandrie* dans *Revue historique*, 1876, 1re partie, p. 484-496, et A. Molinier dans *La Grande Encyclopédie*, VI, 648, § Bibliothèque.

2. Sur la dynastie des Toûloûnides, voir Stanley Lane-Poole, *The Mohammedan dynasties*, Westminster, 1894, 8°, p. 68. Sprengel a probablement confondu avec le pillage de la bibliothèque du khalife d'Égypte al Moustanṣir par ses troupes turques. Voir Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, Paris, 1811, 2 vol. 8°, II, p. 383-386.

3. *Arabica*, Leyde, 1897, 8°, IV, p. 68, n. 1.

Digitized by Google

pourquoi la légende, qui devait dormir jusqu'au XIII^e siècle dans l'imagination populaire, a été tirée si tardivement au grand jour de l'histoire.

Que s'était-il passé en Égypte vers la fin du XII^e ? La dynastie chiïte des khalifes Fatimides avait été renversée par Ṣalâḥ ad dîn, et l'autorité des khalifes sounnites de Bagdad y avait été restaurée (1171). Le même Ṣalâḥ ad dîn fut vainqueur des Croisés et reconquit sur eux la troisième ville sainte des Musulmans : Jérusalem (1187). Les souvenirs des grandes conquêtes des premiers temps de l'islam s'évoquaient tout naturellement dans les esprits enthousiasmés. Toute une littérature apocryphe et romanesque sur les conquêtes de Syrie et d'Égypte paraît dater de cette époque et se prolonger jusqu'à l'expulsion définitive des Croisés [1]. Certainement dans l'entourage égyptien de Ṣalâḥ ad dîn, plus d'un devait le comparer à 'Amrou et voir en lui « le second conquérant de l'Égypte ». Le père d'Ibn al Ḳifṭî était particulièrement attaché à lui : il fut le premier kadi nommé par lui à Jérusalem. Il fut le contemporain de 'Abd al Laṭîf, lequel était un grand admirateur du héros musulman qu'il alla voir dans cette même ville [2], dont il ne put manquer de connaître le nouveau kadi. Peut-être est-ce de lui qu'il tenait le récit auquel il n'a fait qu'une brève allusion, tandis que le fils du kadi devait plus tard nous le rapporter dans tous ses détails. Quel que soit le premier auteur, je tiens pour vraisemblable qu'il appartenait à l'entourage de Ṣalâḥ ad dîn, et qu'il créa ou ressuscita l'anecdote pour flatter le nouveau maître de l'Égypte. Un des premiers soins de celui-ci, quand il supprima la dynastie fatimide fut de disperser et faire vendre à l'encan les trésors de ses palais, et en particulier la bibliothèque, qui était fort considérable si nous en croyons

1. Brockelmann, *Geschichte der arabischen Litteratur*, Weimar, 1898-1902, 2 vol. 8°, I, p. 136.

2. Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte*, p. 467 et 468.

Digitized by Google

les descriptions des auteurs arabes [1]. Même au XVIII[e] siècle le souvenir de cette dispersion était resté vivace, car un consul français l'y a retrouvé et le rapporte avec des détails qui paraissent en partie empruntés à la légende de 'Oumar [2].

Mais si c'est bien, comme je le crois, à l'époque de Ṣalâḥ ad dîn que la légende a pris une forme historique pour les raisons que je viens de dire, a-t-elle été inventée de toutes pièces? Non. Elle est en effet conforme à d'autres traditions fort anciennes relatives à 'Oumar, où l'on retrouve, sous une forme très croyable, l'esprit même du fameux dilemme de 'Oumar : « Pas d'autre livre que le livre de Dieu. » La légende en a fait une application arbitraire et en a détourné le véritable sens, mais elle reflète un état d'esprit qui a véritablement existé chez les premiers musulmans.

Vers le milieu du IX[e] siècle, les deux principaux traditionnistes de l'islam, Boukharî et Mouslim, rapportent, d'après Ibn 'Abbâs, le cousin du prophète Mouḥammad, que ce dernier, sentant approcher la mort, demanda à écrire. Il voulait, disait-il, rédiger un livre qui mettrait les musulmans à l'abri de l'erreur. 'Oumar qui était présent, protesta, s'écriant : « La douleur égare notre prophète ; nous avons le livre de Dieu, il nous suffit. » Les assistants se divisèrent en deux partis : les uns étaient de l'avis de 'Oumar, les autres voulaient obéir au Prophète. Celui-ci ne voulut pas de dispute en sa présence et Ibn 'Abbâs se retira fort désolé [3].

1. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, II, p. 386-388.

2. *Description de l'Égypte*... composée sur les mémoires de M. de Maillet par M. l'abbé Le Mascrier, Paris, 1735, 1 vol. 4° en deux parties, p. 190*. Il dit avoir rapporté ces détails (par ouï-dire car il ne lisait pas l'arabe), d'après Maḳrîzî. Ils manquent dans le texte de cet auteur fidèlement traduit par Quatremère, *loc. cit.*

3. Boukharî, *Ṣaḥîḥ*, éd. Krehl et Juynboll, Leyde, 1862-1908, 4 vol. 4°,

Digitized by Google

Cette tradition n'est peut-être pas authentique, mais 'y vois l'écho des graves dissensions qui se sont élevées après la mort du Prophète sur cette question. Devait-on se contenter du Coran pour tout ce qui touche à l'organisation de la société musulmane, ou recourir à d'autres sources écrites pour parer aux lacunes et aux insuffisances du livre saint. Le regretté Goldziher a montré que la plupart des musulmans avaient alors « une vraie horreur » pour les textes religieux écrits [1].

'Oumar a donc pu très bien s'opposer, dans le sens que j'indique, à toute tentative de donner aux musulmans un second écrit. Son lieutenant 'Amrou devait partager cette opinion, si l'on en croit un curieux document syriaque dont nous devons la connaissance à M. l'abbé Nau [2]. Il eut en effet la prétention de l'imposer aux chrétiens : ayant convoqué le patriarche jacobite de Syrie, Jean Ier, il lui demanda : « Si c'est un seul et même Évangile, sans aucune différence, qui est tenu par tous ceux qui sont chrétiens... Pourquoi, puisque l'Évangile est un, la foi est-elle différente ? » Le patriarche s'efforça de montrer que les chrétiens peuvent avoir d'autres livres que l'Évangile, et M. l'abbé Nau fait cette remarque : « Cette prétention d''Amrou de ramener les chrétiens à un livre unique, l'Évangile, nous prépare au dilemme en vertu duquel, sur l'avis d''Oumar, il aurait brûlé, quelques années plus tard, la bibliothèque d'Alexandrie [3].

I, 41 (*Kitâb al 'ilm*, n° 39) et IV, 97 (*Kitâb al marḍâ*, n° 17); Mouslim, *Ṣaḥîḥ*, éd. de Dehli, 1319 Heg., 2 vol. f°, II, p. 43 (*Kitâb al waṣiyya*, in fine). Cf. Goldziker, *Die Zahiriten*, Leipzig, 1884, 8°, p. 95.

1. Goldziher, *Kämpfe um die Stellung des Hadith im Islam* dans *Zeits. d. deutschen Morgenl. Gesellsch.*, LXI, 860-872. Cf. P. Lammens, *Études sur Mo'awia Ier* (3e série) dans *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth* (1908), III, fasc. I, p. 209-210.

2. *Un colloque du Patriarche Jean avec l'émir des Agaréens*, dans *Journal Asiatique*, 11e série, t. V (1915), p. 225-279.

3. *Op. laud.*, p. 233. La destruction par le feu de livres hétérodoxes est un thème oriental assez répandu. Citons les récits, vrais ou prétendus,

Digitized by Google

M. l'abbé Nau a eu l'intuition de la vérité. C'est cet état d'esprit réel chez 'Oumar et la plupart de ses contemporains qui, dans la tradition populaire, en avait fait le destructeur de tous les livres étrangers. Le souvenir de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, disparue depuis longtemps, s'amalgama à cette tradition. Les circonstances particulières que j'ai relatées la firent éclore ainsi formée, dans le domaine de l'histoire, dont il faut aujourd'hui l'arracher sans pitié.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente, au nom de l'auteur, M. Philippe Selk, un ouvrage intitulé : *Un livre d'argile : le poème de Sŭner* (Paris, 1922, in-4°).

Il offre ensuite, de la part du duc de Medina Celi, un volume intitulé : *Archivo y biblioteca de la Casa de Medina Celi. Series de sus principales documentos.* 2ª *Bibliografica* (Madrid, 1922, gr. in-8°).

Le comte A. DE LABORDE a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie un magnifique ouvrage en deux volumes in-folio, don gracieux de M. le duc de Berwick et d'Albe qui, fidèle à ses traditions de famille, l'a édité luxueusement pour l'offrir, lors de son élection, à ses collègues du Roxburghe Club.

Le manuscrit de cet ouvrage, connu sous le nom de *Bible de la Maison d'Albe*, contient seulement l'Ancien Testament traduit en 1422, sur la demande du Grand-Maître Gusmán, seigneur de la Algaba, de l'hébreu en castillan par Rabbi Moses Arragal de Guadalajara. Cette translation est accompagnée de gloses copieuses. 334 illustrations, dues au pinceau d'un artiste français et quantité de capitales et d'initiales, probablement d'un artiste espagnol de Tolède, enrichissent cette belle œuvre du XV^e^ siècle.

relatifs à une semblable destruction des exemplaires du Coran, non conformes au canon établi par le khalife 'Outhmân; des livres de Zoroastre par Alexandre ; de ceux de Confucius par l'empereur chinois Chi Hoang Ti.

Digitized by Google

« En tête du premier volume se trouve une préface du duc d'Albe et une savante introduction de D. Antonio Paz y Mélia, attaché pendant longtemps au département des Manuscrits de *la Biblioteca Nacional* de Madrid, qui donne l'historique détaillé de ce splendide manuscrit, sa composition, la nature de sa traduction, ses illustrations, sa provenance et ses vicissitudes. »

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 6 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Puech pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Delachenal.

Le docteur L. Carton, correspondant de l'Académie, adresse à M. le secrétaire perpétuel la lettre suivante :

« Je vous ai adressé, il y a quelque temps, la copie d'un petit fragment d'inscription que j'avais relevée à Carthage, dans une ville bâtie sur le Koudiat-el-Hobsia (quartier de Salambo) [1]. Je viens d'être mis en possession d'un texte auquel il est possible que le premier ait appartenu.

C'est une dalle de marbre blanc, brisée sur trois de ses côtés, intacte à gauche. Haute de $0^m,25$, large de $0^m,28$, épaisse de 4 centimètres, elle a sa face postérieure brute. La face antérieure a été aplanie par une série de petites stries parallèles, tracées à la pointe, mais ces stries ont disparu par suite d'une forte usure — comme si on avait marché ou plutôt lavé sur la pierre — qui a effacé quelques caractères, à gauche des lignes 1 à 5. L'arête de la dalle, à gauche, est également arrondie par l'usure.

1. Cette inscription a été trouvée au cours d'un sondage fait au début du mois de mars et qui, n'ayant pas encore atteint le sol vierge, s'est arrêté à 8 mètres de profondeur sur un mur en blocage de 3 mètres d'épaisseur.

Digitized by Google

Hauteur des lettres : l. 1, ? ; l. 2 et 3, environ 3 cm. ; l. 4, 23 à 28 mm. ; l. 5, 25 à 30 mm. ; l. 6, 25 à 38 mm. ; l. 7, 20 à 27 mm. ; l. 8, 20 à 25 mm.

Ligne 1, il n'y a qu'un V, au début. Ensuite, un léger trait horizontal qui n'appartient sans doute pas à une lettre ; l. 2, usée, il y a peut-être au commencement VII ; l. 3, très usée, peut-être n'y a-t-il jamais eu de lettres avant la moitié de haste qui existe nettement à la fin ; l. 4, je crois pouvoir lire nette-

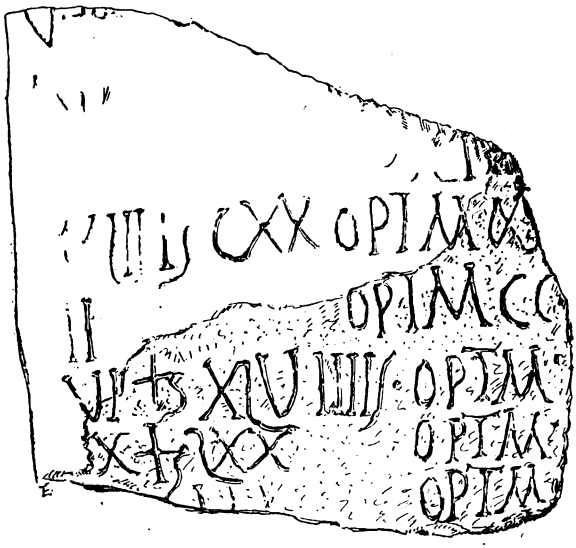

ment VIII, puis sûrement le signe qui se trouve, au-dessous, sur la même verticale, la dernière lettre est un C dont l'intérieur a sauté ; il n'y a jamais rien eu de tracé entre les deux hastes du début et l'*O*, la pierre n'étant pas usée en cet endroit.

La communication de cette inscription m'incite à parler ici d'autres découvertes faites sur cette colline du Koudiat-el-Hobsia, si intéressante à tant de points de vue [1] et trop peu explorée, où l'on a découvert récemment le sanctuaire de Tanit.

1. Cf. ce que j'en ai dit, *Bull. arch. du Comité*, 1916, p. CCXXVI.

Digitized by Google

Il y a quelques années, à 30 mètres au sud de la fouille Icard, dans le chemin, a été trouvé un tronçon de colonne en calcaire mesurant 37 centimètres de diamètre, sur lequel étaient tracées les lettres grêles ci-après, hautes de 12 centimètres :

¡EVCARIANIS

Ces caractères entouraient le fût, la palme séparant l'S de l'E. Il n'y a pas d'autres lettres au-dessus et au-dessous, à moins qu'on ne puisse voir la haste d'un I ou d'une L dans une dépression longitudinale en avant de l'E, et qui n'est peut-être que la place d'un éclat.

A une cinquantaine de mètres au Nord a été trouvée une belle tête en marbre blanc, d'Antonin le Pieux. A l'endroit où s'élève actuellement la villa Cirier, des Arabes retirant de la pierre ont trouvé, à une grande profondeur, une statuette en marbre représentant la Fortune, le gouvernail dans une main, une corne d'abondance dans l'autre.

Un jour, un de ces Arabes emportait un panier plein de lampes romaines, d'un point que je n'ai pu déterminer, de cette colline, vers la villa Cirier; il me dit qu'elles provenaient d'un four intact, qu'ils auraient remblayé.

Dans une des villas du sommet de la colline, on vient de découvrir dans un mur de basse époque, un dépôt de stèles puniques et, au-dessous d'elles, un certain nombre d'urnes pareilles à celles qui ont été rencontrées en si grande quantité dans la fouille de M. Icard. Le sanctuaire exploré par ce dernier s'étendait donc jusqu'ici, c'est-à-dire à une soixantaine de mètres du premier dépôt découvert. D'autre part, ainsi que je l'ai signalé il y a quelques années [1], à l'endroit où fut élevée la villa Azerm, à environ 250 mètres au Sud d'ici, on a trouvé une stèle punique, avec son mobilier en place et depuis, on y a encore rencontré, m'a-t-on affirmé, d'autres stèles. Grâce à ces données on peut se faire, semble-t-il, une idée de la surface minimum occupée par le sanctuaire. Il serait intéressant d'ex-

1. Dr L. Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique* (extrait de la *Revue tunisienne*, nos 87 à 96), p. 57.

Digitized by Google

plorer à l'aide de sondages toute cette région, afin de pouvoir acquérir au plus tôt quelques terrains non bâtis qui s'y trouvent encore.

Veuillez, etc. »

M. Gustave Glotz fait une lecture sur la Déesse des Crétois :

Dès l'époque néolithique et pendant toute la période dite « minoenne », les Crétois adoraient, en même temps que toutes sortes de fétiches, une grande déesse. C'était essentiellement une personnification de la fécondité, une déesse mère. Mais ses attributions ont beaucoup varié selon les temps et les lieux. Elle est céleste, terrestre et marine, chtonienne enfin. Elle descend du ciel sous la forme d'une colombe qui sanctifie tous les êtres sur qui elle se pose ; elle féconde les femmes, les animaux et les plantes ; elle sort de terre parmi les fleurs sous la forme du serpent. De la mort même elle fait jaillir la vie : elle a un pouvoir de résurrection. Dans les mythes transmis par les Crétois préhistoriques aux Grecs, elle est tantôt la déesse mère Dictynna, tantôt la déesse vierge Britomartis, tantôt la déesse à la fois vierge et mère, Britomartis-Dictynna ou la « très sainte » Ariadne. A côté de la déesse, le dieu n'a jamais qu'un rôle subordonné : il est là pour mieux montrer en elle l'amante et la mère.

MM. Edmond Pottier, Paul Foucart, Maurice Croiset, Ernest Babelon et Paul Monceaux présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Jullian, le fascicule XCVII de ses *Notes gallo-romaines* (*Revue des Études anciennes*, t. XXV, n° 1, janvier 1923, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*, XLV[e] année, 4[e] série).

Il présente ensuite un ouvrage de M. Kuppuswami Sastri, intitulé : *A triennial catalogue of manuscripts collected during the triennium 1916-1917 to 1918-1919 for the Government oriental manuscripts library Madras*. Vol. III, part 1 : Sanskrit, A, B, C (Madras, in-8°, 3 volumes).

Digitized by Google

M. Paul MONCEAUX offre le septième volume de son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, intitulé : *Saint Augustin et le Donatisme* (Paris, 1923, in-8°), et son mémoire sur la *Découverte d'un groupe d'édifices chrétiens à Djemila* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1922).

M. Adrien BLANCHET a la parole pour une présentation :

« M. le Ministre de l'Instruction publique de la Roumanie fait offrir à notre Académie, par l'intermédiaire de notre confrère, M. N. Jorga, une petite édition dont voici le titre traduit :

Main de Damascène, contenue en 24 paragraphes, par questions et réponses; 2e édition corrigée, avec certaines explications dans les règles, et augmentée de nouveau par l'hiéromarque Antoine. Bucarest, imprimé chez Joseph Koplinig, 1846. Petit in-4° (format in-8°) de 30 p.

Cette édition d'un petit manuel de chronologie est devenue très rare et l'Académie est sensible à la délicate attention de M. le Ministre de l'Instruction publique de la Roumanie. »

SÉANCE DU 13 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Alfred JEANROY fait savoir que la Commission du prix Honoré Chavée a attribué la totalité du prix à M. Maurice Grammont, professeur à l'Université de Montpellier, pour la troisième édition de son *Traité pratique de prononciation française*.

M. Paul PELLIOT annonce que la Commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Maurice Granet, maître de conférences à la faculté des Lettres de l'Université de Paris, pour son ouvrage : *La religion chinoise*, paru en 1922.

Le même membre fait connaître que la Commission du prix Hebert Alten Giles a attribué le prix à M. Gabriel Ferrand,

Digitized by Google

ministre plénipotentiaire, pour son travail : *L'Empire sumatranais de Çrîvijaya*, paru en 1922.

Acte est donné de ces trois communications.

M. Babelon fait connaître et commente une petite monnaie de bronze de la ville de Priène en Ionie. Cette petite pièce porte le nom et l'effigie d'un personnage appelé Caius Caesonius Macer Rufianus, qui fut légat dans la province d'Asie sous le règne de Sévère Alexandre. Les habitants de Priène ont fait frapper une petite médaille à son effigie pour lui exprimer leur reconnaissance de ce qu'il avait, à ses frais, fait restaurer la statue d'Athena Polias dans le temple fameux de leur ville, qui, jadis, avait été consacré par Alexandre le Grand.

MM. Théodore Reinach, René Cagnat et Paul Monceaux présentent des observations.

M. Gustave Cohen, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, fait part à l'Académie de sa découverte du Livre du Régisseur pour le *Mystère de la Passion* joué à Mons en juillet 1501 [1].

MM. Alfred Jeanroy et Antoine Thomas présentent des observations.

COMMUNICATION

LE LIVRE DU RÉGISSEUR POUR LE MYSTÈRE DE LA PASSION, PAR M. GUSTAVE COHEN.

Dans une publication assez récente intitulée *Mystères et Moralités du Manuscrit 617 de Chantilly* [2], j'ai eu la bonne fortune de pouvoir restituer au pays de Liège deux

1. Voir ci-après.

2. Paris, éd. Champion, 1920, in-4° (Prix Lagrange à l'Académie des Inscriptions).

Digitized by Google

Nativités, datant probablement du XIII^e siècle et trois Moralités du XIV^e, qui sont les plus anciennes pièces dramatiques wallonnes et constituent, en quelque sorte, les lettres de noblesse d'un théâtre dialectal, aujourd'hui encore plein de vitalité.

Je voudrais maintenant signaler aux membres de l'Académie des documents d'un intérêt plus général appartenant à la Bibliothèque publique et aux Archives de la ville de Mons, mais qui concernent l'histoire de notre théâtre tout entier.

En lisant un jour les *Analectes montois* de L. Devillers[1], je vis que l'éminent archiviste mentionnait, dans le dépôt confié à sa garde, l'existence d'un manuscrit du Mystère de la Passion, dont le texte, disait-il, était extrêmement fragmentaire et mutilé, mais contenait quelques indications de mise en scène. Il n'en fallait pas plus pour éveiller ma curiosité, et je me rendis à Mons en 1913. Aux Archives, M. Poncelet, qui me reçut avec sa bonne grâce habituelle, ne put me mettre entre les mains le manuscrit en question, celui-ci ayant été cédé, sauf un cahier, à la bibliothèque publique de Mons. J'eus bientôt la satisfaction d'y retrouver dans une armoire où, depuis cinquante ans sans doute personne ne les avait dérangés, quatorze cahiers poussiéreux, recouverts d'un parchemin jauni et racorni. Quel ne fut pas mon étonnement en les parcourant ! Le texte, il est vrai, était mutilé, mais il l'était systématiquement, n'ayant reproduit que la première et la dernière ligne de chaque réplique, le reste étant représenté dans la marge par le nombre de vers à prononcer par l'acteur. Le nom de ce dernier figurait à côté de celui du personnage : Dieu, Adam, Ève, Judas, etc.

Mais, si le texte, dans lequel je n'eus pas de peine à reconnaître *la Passion* de Greban revue par Jean Michel,

1. 4^e fasc., 1869.

Digitized by Google

était informe, les indications scéniques ou rubriques étaient, par contre, des plus riches et des plus complètes, et je compris que j'étais en présence d'un document unique, unique non pas seulement dans l'histoire de notre ancien théâtre, mais de tous les anciens théâtres : *le Livre de scène du Mystère de la Passion* ou, plus exactement, comme l'appelait devant moi M. Gémier, *le livre de conduite du régisseur.*

Ce manuscrit, que l'obligeance de M. Hublard me permit de copier entièrement, notre collection de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fondée par mes collègues Alfaric et Grenier, va le publier in-extenso.

Restait à savoir si ces prometteuses rubriques, qui manquent presque entièrement à l'édition G. Paris et G. Raynaud de la *Passion* de Greban, ont été effectivement réalisées, à qu'elle représentation elles ont pu servir, à quel manuscrit original elles ont été empruntées ?

Ceci, un autre document, le mémoire des *Despenses de la Passion*, dont le regretté Gonzalès Descamps me signala l'existence aux archives de la ville de Mons, allait me permettre de l'établir. Il y était rendu compte par le *massard* ou receveur

des deniers ad cause du *Mistere de la Creation du Monde, du Deluge et de la Nativité, Passion et Resurrexion de Nostre Seigneur Dieu*, fait en ladicte ville ou mois de juillet anno mil chinc cens et ung.

Le manuscrit avait été obtenu, l'hiver précédent de Ceux d'Amiens, les machinistes on les avait fait venir de Chauny en Picardie, et ils réussirent à réaliser sur le *hourt* ou échafaud, dressé au *grand Markiet*, c'est-à-dire la grand' place où le *Doudou* dans une musique endiablée mène chaque année sa folle danse, les miracles de la Création du Monde, les merveilles du Déluge, les terreurs de la *Gheule du crapault d'Enfer*, le *trebuchement des angeles*, dont parlait le livre du régisseur.

Digitized by Google

L'identité des noms des acteurs et organisateurs dans le compte des *Despenses* et dans le Livre de scène montre que l'un et l'autre se rapportent à la même représentation qui, huit jours durant, du lundi 5 au lundi 12 juillet 1501, tint suspendue la vie de la cité de Mons.

On y accourut de toute part, de Douai, d'Arras, d'Amiens et de Cambrai, de Valenciennes, Lille, Tournai, Binche, Chimay et Nivelles dont les Chambres de Rhétorique furent solennellement invitées à se disputer les *jeuweaux et pris d'argent fais pour le jeu de Retoricque.*

La Flandre flamande semble oubliée, mais le pays de Liège l'est aussi, ce qui exclut toute idée de conflit linguistique ; par contre, Amiens et Tournai, en France, sont conviés. Qu'est-ce à dire ? si ce n'est que l'élément déterminant est ici le substrat linguistique picard s'imposant en dépit des frontières artificielles et mouvantes de la politique. Pourtant ce n'est pas le picard mais le français central qui, dans le territoire ainsi délimité, se fait entendre en un mystère français, celui de Greban et de Jean Michel, qu'interprètent, étroitement mêlés, des acteurs d'occasion, montois, comme Jehan de Brouxelles ou parisiens, comme Messire Maisnart, chanoine de Saint-Germain-des-Prés, tenant le rôle assez mondain de Marie-Madeleine dans son boudoir.

En 1510, d'autre part, les *Confrères* de Saint-Quentin vinrent jouer à Mons le *Mystère de Saint-Quentin* de leur compatriote Jean Molinet, le célèbre rhéotriqueur qui assista, je le sais par la mention de ce qu'il y but et mangea, à la représentation de 1501.

Tout cela atteste, entre la France du Nord et la Belgique méridionale une vie littéraire commune, dont témoignent encore, pour la même époque les grands noms de Philippe de Commines et de Jean Lemaire de Belges.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel fait hommage au nom des auteurs des ouvrages suivants :

Testut. *La vie communale à Beaumont en Périgord à la fin de l'ancien régime* (Bordeaux, 1921, in-8°).

Raoul Montandon. *Genève des origines aux invasions barbares* (Genève, 1922, in-8°).

SÉANCE DU 20 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. René Dussaud et St. Gsell posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Delachenal.

M. R. Lantier, au nom de M. Poinssot et au sien, annonce le déblaiement par le Service des Antiquités de la Tunisie d'un certain nombre de tombeaux puniques situés à Carthage dans le voisinage immédiat des Thermes d'Antonin. Les types des sépultures sont très variés (VI^e^, V^e^, IV^e^ siècles) et d'intéressantes constatations ont pu être faites sur les rites funéraires et la disposition des offrandes.

M. Bernard Haussoullier fait savoir que le prix ordinaire du Budget, réservé en 1923 à l'Antiquité classique, est attribué à M. Paul Mazon, professeur à l'Université de Paris, secrétaire général de l'Association Guillaume Budé pour son édition d'Eschyle (Paris, 1920).

M. Émile Mâle fait connaître, ainsi qu'il suit, le résultat du concours des Antiquités nationales en 1923 :

Première médaille, M. L. Constans. *Arles antique.*

Deuxième médaille, M. Billioud. *Les États de Bourgogne aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.*

Digitized by Google

Troisième médaille, M. F. Pasquier. *Cartulaire de Mirepoix.*

Quatrième médaille, M. l'abbé Duine. *Hagiographie bretonne.*

Première mention, M. Poux. *La Cité de Carcassonne*, tome I.

Deuxième mention, M. de Font-Réaulx. *Cartulaire du Chapitre de Saint-Étienne de Limoges.*

Troisième mention, M^lle^ Hure. *Le Sénonais préhistorique.*

Quatrième mention, MM. Chappée, Ledoux et Denis. *Enquête de 1245 relative aux droits du Chapitre de Saint-Julien du Mans.*

Cinquième mention, M. l'abbé Delamare. *Jean d'Avranches.*

Acte est donné de cette double communication.

Le Président rend compte brièvement des réunions scientifiques de Bruxelles où il vient de représenter la Compagnie.

Le Congrès des sciences historiques a été pour la France un brillant succès. Ses délégués y formaient le groupe le plus nombreux et leurs communications ont paru particulièrement remarquables. Le Comité organisateur a honoré dans sa personne l'Institut et l'Académie, en le chargeant de présider la séance inaugurale.

Au comité de l'Union Académique Internationale dont la session a suivi le Congrès, on a pu constater la réalisation rapide des publications communes entreprises sur la proposition de l'Académie : le *Corpus vasorum antiquorum*, dont le premier fascicule a paru par les soins de M. Pottier et dont plusieurs autres sont annoncés ; la revision du Glossaire du latin médiéval de Du Cange, dont les travaux préparatoires sont très avancés.

Le Président fait savoir que l'Académie a décidé d'attribuer en 1926 le prix ordinaire du Budget (Antiquité classique), à la meilleure édition d'un auteur grec ou latin paru en France depuis le 1^er^ janvier 1923.

M. Albert Grenier fait une communication sur la Colonie d'Auguste et le Forum de Constantin à Trèves.

Pour s'orienter dans la topographie de Trèves à l'époque romaine, dit-il, il est indispensable d'avoir présente à l'esprit l'histoire de la ville.

Digitized by Google

Colonie d'Auguste, fondée en 16 av. J.-C., lors du grand voyage d'organisation de l'empereur en Gaule, la ville prospéra pendant longtemps en silence jusqu'à ce que, à la fin du IIIe siècle, elle devînt capitale de la Gaule Belgique. Parmi les restes archéologiques mis au jour, il faut distinguer ceux qui datent de la première fondation de la ville et ceux qui appartiennent à sa restauration par Constantin.

De la première époque sont les traces de rues rectilignes se coupant à angle droit qui ont été relevées autrefois par Graeven dans la partie occidentale de la ville. Ces voies forment un damier long de 1 mille environ du sud au nord, large de 1/2 mille de l'est à l'ouest. C'est là le type normal des fondations augustéennes. Nous y pouvons reconnaître la Trèves des trois premiers siècles.

Les grands édifices, Basilique, Thermes, jadis dénommés Palais impérial, etc. se groupent à l'est de la ville autour d'un vaste espace, aujourd'hui désert, mais qui dut être un Forum monumental.

L'enceinte qui entoure à la fois la vieille et la nouvelle ville ne peut dater que de l'époque de Constantin. Un texte du Pseudo-Eumène permet de fixer à 310 la construction de la Basilique et du Forum, une monnaie date de 328-329 l'achèvement et l'inauguration de l'enceinte et de ses portes.

MM. Camille JULLIAN et Adrien BLANCHET présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL fait hommage au nom des auteurs des ouvrages suivants :

A. Merlin. *La Mosaïque du Seigneur Julius* (Paris, in-8°, 1923, extrait du *Bulletin archéologique*).

Comte Begouen. *Éloge de M. E. Cartailhac*, lu en séance publique de l'Académie des Jeux Floraux, le 28 janvier 1923 (Toulouse, in-8°).

M. Isaac Herbert Leventhal. *The Jewish Law of agency with special*

Digitized by Google

reference to the Roman and Common Law (New York, 1922, in-8°).

M. le comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Maurice Roy, une étude, accompagnée d'illustrations, intitulée : *La « Léda » de Michel-Ange et celle du Rosso* (Paris, 1923, in-4°, extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*). Cette étude très intéressante, et appuyée de documents puisés dans diverses archives, a été lue devant l'Académie dans ses séances des 30 juin et 21 juillet 1922. L'auteur s'y est proposé d'élucider, autant que possible, le mystère qui enveloppe les destinées du tableau célèbre de la Léda avec le Cygne, peint par Michel-Ange en 1529 ou 1530, qu'un élève du maître, Antonio Mini, apporta en France dans l'intention de le vendre au roi François Ier. M. Maurice Roy établit qu'une « Léda » aujourd'hui à la National Gallery, à Londres, a bien fait partie jadis des collections de Fontainebleau ; mais que ce n'est qu'une imitation par Le Rosso de la composition de Michel-Ange. C'est au même Rosso qu'il restitue un carton de sujet analogue, conservé également à Londres à la Royal Academy. Quant à la peinture même de Michel-Ange, elle reste encore à retrouver, si du moins, comme le craint M. Roy, le célèbre tableau « n'est pas à jamais perdu ».

Le P. Scheil présente un ouvrage intitulé : *Babylonian Wisdom* [1] où l'auteur, M. Stephen Langdon, professeur à l'Université d'Oxford, rassemble divers documents babyloniens qu'on peut énumérer sous ces chefs :

Le Juste Souffrant.

Un dialogue sur la vanité des joies humaines.

Un lot de proverbes et dictons.

Dans ces textes qu'il convient d'appeler *sapientiaux*, se pose plus ou moins explicitement le problème du sens de la douleur dans la vie de l'homme. Les conclusions y semblent tantôt favorables à un redressement des choses par les dieux dès cette vie ou après la mort, tantôt franchement pessimistes.

M. Langdon, pour avoir embrassé l'ensemble de ces documents, a donc essayé d'en déduire quelques théories générales, — et surtout — a pu améliorer leur déchiffrement que d'autres savants ou lui-même avaient précédemment déjà tenté.

1. *Babylonian Wisdom*, in-8°, 104 pages, VI planches (Luzac, Londres, et Geuthner, Paris).

Digitized by Google

SÉANCE DU 27 AVRIL 1923

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Ferd. Lot, J. Toutain et P. Casanova posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Delachenal.

M. Philippe, conservateur du Musée départemental des Vosges, adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

J'ai l'honneur de signaler à l'Académie la découverte récente, dans la forêt de Tanières (Vosges), d'une inscription votive à Mercure.

Cette inscription avait été trouvée en décembre 1919, par des ouvriers extrayant de la pierre dans le triage de Chaudgoutte et respectée par eux, avait été laissée sur place.

C'est dans les premiers jours de mars dernier que le garde du triage, en recherchant, sur l'initiative de la Société d'Émulation, les bornes historiques qui existent encore en place dans la forêt, retrouva l'inscription et en signala l'existence à son Conservateur, qui, de son côté, s'empressa de me faire part de la trouvaille.

Cette pièce est actuellement au Musée départemental des Vosges ; l'estampage que j'en ai fait et que je vous adresse par le service rapide, me dispense de tout commentaire ; j'ajouterai toutefois que la pierre, en grès gris de la carrière des Censes de Tanières, voisine de l'emplacement où elle fut trouvée, a 0, 60 de long, 0, 42 de large et 0, 15 d'épaisseur. Il y a lieu de noter également que les creux et les bords des lettres ont conservé une teinte rougeâtre dont le grès est imprégné.

Les extraits du plan forestier et de la carte au 1/50.000 du service topographique de l'armée, joints à l'estampage, portent le premier, marquée en rouge, la partie de la forêt d'où provient l'inscription et où, déjà en 1912, j'avais recueilli une petite

Digitized by Google

tête d'homme barbu provenant très probablement d'un cippe, d'un travail barbare, et de la même matière que l'inscription. De nombreuses substructions, en pierres taillées, couvrent cet emplacement.

Sur l'extrait de la carte au 1/50.000, j'ai tracé en rouge, les voies pavées dont des tronçons ont été reconnus à différentes reprises : l'une d'elles passait à proximité du groupe de constructions précités.

L'inscription est ainsi conçue : Hauteur des lettres : 1re ligne, 0, 045, les autres lignes, 0, m. 035.

MERCVRIO
CATVLLINVS · MERITI
FIL·
V · S · L · M

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, etc...

M. Langlois annonce que la Commission du prix Saintour a partagé les arrérages de la fondation pour 1923 comme il suit :

Une récompense de mille francs à M. l'abbé Mollat pour son ouvrage intitulé : *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon.*

Une récompense de mille francs à M. Renaudet, pour son ouvrage : *Le Concile de Pise-Milan.*

Une récompense de cinq cents francs à M. Pierre Villey pour son ouvrage : *Tableau chronologique des publications de Marot.*

Une récompense de cinq cents francs à M. Sainéan, pour son ouvrage intitulé : *La langue de Rabelais*, t. I.

Acte est donné de cette communication.

M. Michel Rostovtzeff entretient l'Académie d'un petit bas-relief récemment acquis par le Musée du Louvre.

M. Franz Cumont présente une observation.

M. Émile Senart commence la lecture d'un rapport de M. Foucher sur sa Mission au Afghanistan.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier offre la notice qu'il a consacrée à *Henry Vignaud*, dans le *Journal de la Société des Américanistes de Paris* (nouvelle série, tome XV, p. 1-17), et sa *Bibliographie des œuvres de Gaston Maspero* (Paris, 1922, in-8° carré).

M. Prou fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le chanoine Chartraire, président de la Société archéologique de Sens, une notice biographique sur *Jean de Salazar, écuyer du roi Louis XI.* Ce Jean de Salazar, gentilhomme de la Biscaye, au service des rois Charles VII et Louis XI, apparaissait jusqu'ici dans l'histoire, comme lieutenant du fameux capitaine de Compagnies, Rodrigue de Villandrando. Mais voici que M. le chanoine Chartraire nous le montre à côté de Jeanne d'Arc, prenant part à la délivrance d'Orléans, et l'accompagnant au couronnement de Reims. Grâce à un document tiré des registres du Parlement, la personnalité de ce vaillant capitaine se dégage. Vers la fin de sa carrière, en 1472, il fut accusé de complicité dans un assassinat lâchement perpétré. Pour le défendre et le mettre hors de cause il suffit à son avocat de rappeler ses états de service.

M. Chartraire en a rétabli l'ordre chronologique et, s'aidant de documents tirés de la collection des pièces originales de la Bibliothèque nationale, a pu retracer dans le détail la carrière militaire de ce chevalier qui fut parmi les meilleurs ouvriers qui aidèrent Charles VII à recouvrer son royaume. Il est possible, probable même, que lorsqu'il vint en France « il estoit autant garny de biens qu'est un singe de queue », mais s'il s'est enrichi, s'il a fondé une puissante maison, c'est non grâce à ses « pilleries » comme le prétend un pamphlétaire, c'est par sa loyauté et sa vaillance qui lui méritèrent lès bienfaits du roi et l'estime d'un puissant seigneur, Georges de la Trémoille, dont il épousa la fille en 1441.

Il y aurait bien d'autres choses à dire sur cette noble figure de chevalier, que M. Chartraire a sortie de l'ombre, de Rodrigue de Villandrando, si la place ne nous était mesurée.

M. Prou dépose encore sur le bureau, de la part de l'auteur, un volume intitulé *Eginhard. Vie de Charlemagne*, publiée et traduite par L. Halphen :

Si peu de personnes, hormis les historiens de profession, lisent les

Digitized by Google

auteurs du moyen âge, cela tient en partie à la difficulté de s'en procurer des éditions de format commode et de prix abordable. Les philologues ont déjà remédié à cet inconvénient pour ce qui regarde les textes proprement littéraires, en publiant *les Classiques français du moyen âge*. Quant aux chroniqueurs et aux annalistes, on a à plusieurs reprises, au XIXe siècle, cherché à les mettre à la portée du public lettré. Et l'on ne saurait oublier qu'en 1886 fut inaugurée, à l'instigation de notre regretté confrère et maître, Arthur Giry, une collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire et qui compte quarante-neuf volumes. Aujourd'hui M. Louis Halphen, professeur à l'Université de Bordeaux, entreprend, sous le titre *les Classiques de l'histoire de France au moyen âye*, une collection du même genre, mais sur un plan différent, dans laquelle entreront non seulement des textes narratifs mais aussi des lettres et des documents diplomatiques et législatifs.

Le Directeur a dressé une liste de cinquante et un volumes pour lesquels il a trouvé des éditeurs, tous savants connus qui sont les garants de la haute tenue scientifique de l'entreprise.

M. Halphen a posé les principes généraux de la publication, et en donne le modèle dans l'édition de la célèbre *Vie de Charlemagne* par Eginhard, que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie. L'introduction fournit tous les renseignements utiles sur l'auteur, les sources de l'ouvrage, les manuscrits et les éditions. Le texte est parfaitement établi et il est accompagné d'une traduction aussi élégante qu'exacte.

M. Ch.-V. Langlois a la parole pour un hommage :

Lors d'un récent voyage au Maroc, j'ai eu l'honneur d'entrer en relations avec Si Mohammed Abd-el-Hayy El Ketani, cheikh du rit « El Ketania », un des principaux maîtres des écoles de théologie, de philosophie et d'histoire qui dépendent de la grande mosquée Keraouïne, à Fès. Ce grand personnage, ce savant, possesseur d'une belle collection de manuscrits anciens, qui s'intéresse vivement à l'histoire, m'a remis en hommage pour l'Académie un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier *Inârat el Aghouâr w'el andjâd* (Tunis, s. d.). Notre confrère M. Clément Huart a bien voulu m'en traduire ainsi le titre complet : « *Illumination des vallées profondes et des plateaux*, par une démonstration digne de foi de la naissance du Prophète. » Cette dissertation sur la naissance de Mahomet est certainement instructive à divers égards et mérite d'être conservée à la Bibliothèque de l'Institut.

Digitized by Google

M. Paul Pelliot a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'*Essai de grammaire sogdienne*, 1re partie, Phonétique, que le regretté Robert Gauthiot avait rédigé et imprimé dès 1914 ; quelques exemplaires en avaient même été alors brochés et distribués à titre privé. Au cours de la guerre, Gauthiot fut tué et les dernières feuilles de l'*Essai de grammaire* brûlèrent à Louvain. Après de longs délais, l'œuvre paraît enfin en librairie. C'est le premier essai de grammaire de cette langue éteinte que Gauthiot a tant contribué à déchiffrer. Dès à présent, un certain nombre de corrections paraissaient nécessaires ; M. Meillet les a indiquées dans des additions et corrections. Reste la morphologie. Gauthiot avait rédigé le chapitre du verbe ; un jeune iranisant, M. Benveniste, prépare actuellement le chapitre des noms, si bien qu'on peut espérer de voir paraître sous peu de mois le complément de l'œuvre interrompue si tragiquement.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 4 MAI

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de la dépêche suivante, datée de Prague, le 2 mai :

Le Président de la Chambre des députés de la République tchécoslovaque présente à l'Institut de France ses plus sincères condoléances pour la grande perte qu'il éprouve par la disparition de M. Louis Leger. La nation tchéco-slovaque conservera toujours en mémoire reconnaissante celui qui, par sa connaissance du monde slave, a contribué d'une façon si efficace au développement des relations tchéco-françaises, basées sur l'égalité, la démocratie et la justice ; elle n'oubliera pas non plus que ce sont les travaux de Louis Leger sur l'histoire tchèque qui préparèrent le mouvement dont est sorti, pendant la grande guerre, l'indépendance de notre patrie. — TOMASEK.

Le général Charpy, commandant le Corps d'occupation français de Constantinople, fait parvenir à M. le Secrétaire perpétuel un rapport de M. Demangel, membre de l'École d'Athènes, délégué auprès de lui comme conseiller technique, sur les fouilles qui ont été poursuivies par nos soldats au cours de ces derniers mois, notamment dans l'ancien quartier des Manganes. — Renvoi à M. Charles DIEHL.

Digitized by Google

M. Virolleaud, directeur du Service des Antiquités de Syrie, adresse à l'Académie des estampages et des photographies d'inscriptions et de fragments de sculpture et de mosaïques, qui ont été recueillis ou retrouvés récemment par son Service. — Renvoi à MM. René CAGNAT et Bernard HAUSSOULLIER.

A propos de la correspondance, M. Camille JULLIAN communique un bordereau de livraison de vases céramiques fabriqués à la Graufesenque (Aveyron) dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère, objet qui lui a été transmis aux fins d'études par M. l'abbé Hermet, curé à l'Hospitalet.

M. Adrien BLANCHET fait savoir que la commission du prix Jean-Jacques Berger a décerné les récompenses suivantes :

A M. Olivier Martin, pour son *Histoire de la Coutume de la prévôté de Paris*, *neuf mille* francs ;

A M. Joseph Petit, pour les *Registres des Causes civiles de l'Officialité épiscopale de Paris* (*1384-1387*), *deux mille cinq cents* francs ;

A M. Léon Mirot, pour divers travaux relatifs à l'Histoire de Paris, en particulier l'*Hôtel et les collections du Connétable de Montmorency*, *deux mille* francs ;

A M. l'abbé Louis Brochard, pour son *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent, à Paris*, *quinze cents* francs.

M. Alexandre DE LABORDE annonce que la Commission du prix Émile le Senne a attribué le prix à l'ouvrage de M. E. Coyecque intitulé : *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle*, tome II.

Acte est donné de cette double communication.

Il est procédé par scrutin à la désignation de la Commission du prix Ambatielos (Histoire ou Archéologie de la Grèce).

Sont élus MM. POTTIER, Maurice CROISET, HAUSSOULLIER et FOUGÈRES.

Le Gérant : A. PICARD. MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

SÉANCE DU 11 MAI

PRÉSIDENCE M. THÉOPHILE HOMOLLE

A propos du procès-verbal, M. Gustave Glotz propose une explication pour l'un des mots gravés sur le graffite communiqué dans la séance précédente par M. Jullian : *buxi* est l'abréviation de πυξίδες, transcrit sous la forme *buxides* par le jurisconsulte Paul (Sent., III, 6, 83), — en allemand *Büchse*.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. G. Bénédite pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Clermont-Ganneau.

Le Chargé d'affaires de la République tchécoslovaque, de la part de M. le Ministre de l'Instruction publique de Prague, M. le recteur de l'Université Masaryk de Brnĕ (Moravie), au nom de cet établissement, et le maire et le conseil municipal de Roudnice-sur-Labe présentent à l'Académie leurs condoléances à l'occasion de la mort du regretté Louis Leger.

A propos de la correspondance, M. René Cagnat rend compte des inscriptions latines envoyées de Syrie par M. Virolleaud, et lit le rapport suivant :

Parmi les documents épigraphiques envoyés par M. Virolleaud à l'Académie, figurent trois inscriptions latines.

La première, la mieux gravée, se lit sur un sarcophage de Beyrouth, actuellement employé comme bassin, au couvent grec de la Sagesse. Sur la face trois têtes de taureau, une au milieu, une à chaque extrémité, sont reliées par des guirlandes ; au-dessus court l'inscription. Elle a déjà été publiée[1] ; elle date du consulat de M. Antonius Hiberus et de Sisenna (an. 133 ap. J.-C.). Le début du texte figurait sur le couvercle ; il a été vu en 1903.

1. *An. épigr.*, 1903, 259.

Digitized by Google

La seconde, qui a toutes les apparences d'une borne milliaire plate, a été trouvée à Saïd-Naïl (Liban) dans les ruines d'une villa romaine, explorées en septembre 1922 par le Service des Antiquités. On y lit, en lettres très grossières dont les hauteurs varient entre 0 m 05 et 0 m 03 :

(*sic*)

IMP P P C
L VAL CONITANTINO
VAL LICINIANO LICINIO
AVGG
ET FL VAL CRISPO ET
VAL CONSTANTINO
ET FL CLAVDIO C//////
B//////

M. Virolleaud nous en a fait parvenir une copie, un estampage et deux épreuves photographiques qui confirment la lecture et en prouvent toute la difficulté. Il faut expliquer : *Imp(eratoribus) C[aes(aribus)] L. Val(erio) Con[s]tantino, Val(erio) Liciniano Licinio Aug(ustis) et Fl(auio) Val(erio) Crispo et Val(erio) Constantino et Fl(auio) Claudio C[onstantino no?]b[ilissimis Caesaribus]*.

On notera que Licinius le Jeune est appelé ici *Constantinus*, comme sur deux milliaires de Cappadoce [1], mais sans que le nom *Licinius* figure à la suite.

Enfin une troisième inscription, provenant de Kefrah, au S.-O. de Tibnin (région de Tyr). Elle a été apportée au Musée de Beyrouth. C'est un fragment dont le sens, même général, échappe, probablement un morceau d'un règlement ou d'une lettre. Les caractères permettent de l'attribuer à l'époque byzantine.

ITINOS IRINUI
ЬINCIAE UI
USOЬSERЬ
ЄTPOENAЄ
VTRATEI
ЬREPTION
TIUITIS II
OSTIIIA

1. *C. I. L.*, 6965 et 6969 (*Val. Constantino Licinnio*).

Digitized by Google

L. 1. *trino* ou *trinu* ; l. 2. [*pro*]*binciae* ; l. 3. *observ*(*a*...)

M. Gagnat communique ensuite une note de MM. Poinssot et Lantier sur deux inscriptions romaines trouvées en Tunisie, à Ksour-Dzemda [1].

Le Président signale la présence à la séance de M. Pio Rajna, correspondant à Florence, et lui souhaite la bienvenue.

M. Paul Fournier fait savoir que la Commission du prix de La Fons-Mélicocq, a attribué sur les arrérages de la fondation, deux récompenses : l'une de 1.200 francs à M. le docteur Leblond, pour ses deux ouvrages : *Cartulaire de la Maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais*, et *Les artistes de Beauvais et du Beauvaisis au XVI^e siècle* ; l'autre de 600 francs à M. Adrien Huguet pour son ouvrage : *Le marquis de Cavoye*. — Dont acte.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire à la place devenue vacante par suite du décès de M. Delachenal.

Le Président donne lecture de l'article 14 du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont par ordre alphabétique, MM. Casanova, Dussaud, Gsell, Lefèvre-Pontalis, Lot, Puech et Toutain.

Au premier tour, il y a 32 votants ; majorité absolue, 17 voix.

M. Casanova obtient 4 voix ; M. Dussaud, 4 voix ; M. Gsell, 6 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 4 voix ; M. Lot, 4 voix ; M. Puech, 8 voix ; M. Toutain, 2 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, il y a 33 votants ; majorité absolue, 17 voix.

M. Casanova obtient 1 voix ; M. Dussaud, 7 voix ; M. Gsell, 13 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 5 voix ; M. Lot, 3 voix ; M. Puech, 4 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, même nombre de votants et même majorité.

M. Dussaud obtient 4 voix ; M, Gsell, 25 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 3 voix ; M. Lot, 1 voix.

M. Stéphane Gsell ayant obtenu la majorité absolue des suf-

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

frages, est proclamé élu par le PRÉSIDENT. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Émile SENART achève la lecture du rapport de M. A. Foucher sur sa mission en Afghanistan.

Après avoir procédé à un examen archéologique sommaire des environs de Kâboul, M. Foucher a consacré le début de novembre 1922 à une reconnaissance scientifique de la haute vallée de Bâmiyân, célèbre par les dimensions colossales de ses Buddhas sculptés à même la falaise de l'Hindou-Kouch, et dont les sites archéologiques ont déjà été notés, il y a plus de douze cents ans, sur son journal de route, par le pèlerin chinois Hiuan-tsang.

La description topographique du pieux voyageur est fort exacte. Les deux colosses debout du Buddha (38 m. et 53 m.) sont creusés en haut relief dans des niches trifoliées aménagées à cet effet. Le revêtement de mortier de chaux peint ou doré qui achevait les contours a partiellement disparu. L'exécution, qui est médiocre, paraît à M. Foucher remonter au IIIe siècle de notre ère.

Les peintures des niches seraient de date postérieure. Elles sont de valeur inégale, et de style différent, les unes rappelant les peintures indiennes d'Ajanta, d'autres les sanctuaires de l'Asie centrale, avec le même curieux mélange d'éléments indiens, iraniens et chinois, voire grecs. L'exécution, ou du moins la réfection de la décoration, remonterait au VIe siècle.

Les grottes voisines présentent également des vestiges de peintures, ordinairement médiocres. L'épaisse couche de suie qui tapisse la majeure partie des parois en cache peut-être de meilleures, mais il serait fort coûteux de les dégager.

Quant aux dix couvents bouddhiques mentionnés par Hiuan-tsang, il n'en reste que des amas de terre et de cailloux.

Près du dernier à l'ouest se trouve le « Buddha couché long de mille pieds, » qui est une arête rocheuse dont l'extrémité septentrionale est blanchie par les incrustations d'une source minérale.

Pour les musulmans (chiites en majorité), qui habitent maintenant la vallée, le Buddha couché est devenu le cadavre du

Digitized by Google

Serpent (Adjaha) tué par Hazrat-Ali. En sorte que le pèlerinage persiste si l'explication a changé.

M. Foucher a pu également retrouver le site de la capitale bouddhique, allongée au sud-ouest des colosses, et dont il ne reste que la partie creusée dans la montagne, et celui de la cité musulmane qui la remplaça au VII[e] siècle. Cette dernière s'étendait sur l'autre rive de la rivière autour d'une *arx* (« Arg » en persan) dont les débris couvrent une colline conique. Shahr-i-Gholghola (la « Ville des sanglots ») fut détruite en 1221 par Gengis khan, qui ruina également une forteresse située à vingt kilomètres à l'est, à l'entrée de la vallée, et dont M. Foucher a retrouvé quelques restes sous des murs plus modernes.

M[lle] Homburger, missionnaire de l'Académie au Cameroun, fait connaître les résultats principaux de son enquête sur les dialectes en usage dans cette région.

M. Salomon Reinach présente une observation.

COMMUNICATION

Q. GEMINIUS SABINUS, PRINCEPS PEREGRINORUM

PAR LOUIS POINSSOT ET RAYMOND LANTIER.

Les deux inscriptions suivantes, gravées sur deux bases de calcaire dur remployées dans la construction d'un mur en pierres sèches, ont été récemment découvertes à Henchir-Ksour-Dzemda [1] :

A [2]

Q· GEMINIO
Q·FIL·ARN·SA
BINO·7·LEG·VII·GEMN

1. Ruine située à proximité d'Henchir-Dzemda (*Mun. Aug. Semta*). Cf. *Atlas arch. de la Tunisie*, feuille du Djebel-Fkirine, n° 9.

2. Haut. 1[m] 15 ; larg. 0[m] 60 ; épaiss. 0[m] 52. Lettres : *lignes 1-2*, 0[m] 07-

Digitized by Google

7 · LEG · VII · FER · 7 · LEG · XIV ·
MARC · GEM · VICTR · 7 · LEG ·
X · GEMN · P · F · 7 · LEG · III AVG.
7 · LEG · VII · GEMN · HAST · PRI
ORI . LEG · I · ADIVT · P · P · ET · PRN
CIPI · PEREGRINOR · D · D · AB · IMP
CAES · TRAIANO · AVG · GERMANI
CO · CORONA · VALLARI · TORQVI
BVS · ET · ARMILLIS · ET · PHALERIS
BELLO . GERMANICO · PRAEF ·
LEG · X · FRETENSIS
VICANI · VICI · ANNAEI · QVAM · IDEM
GEMINIVS · SABINUS · AB · IIS · TES
TAMENTO · SVO · FIERI · IVSSIT
POSVERVNT · IDEMQVE · DEDICA
VERVNT
ANNO · MAG · D · ANNAEI · ARN ·
ADVENAE

B[1] Q · GEMINIO · Q · FIL
ARN · SABINO
7 · LEG · VII · GEM · 7 · LEG · VI · FERR ·
7 · LEG · XIV · MARC · GEM · VICTR
7 · LEG · X · GEM · P · F · 7 · LEG · III · AVG ·
7 · LEG · VII · GEM · HAST · PRIORI · LEG · I ·
ADIVTR · P · P · ET · PRINCIPI · PE
RIGRINORVM · D · D · AB
IMP · CAES · TRAIANO · AVG · GERM
CORONA · VALLARI · TORQVIBVS

0m06 *lignes 3-21*, 0m03-0m025. Belle moulure de 0m10. Lignes 3, 6, 7 : GEMN pour *Gemin* ; à la fin de la *ligne 8*, IN liés ; à la fin de la *ligne 9* la boucle du P, de la *ligne 10* l'I et de la *ligne 12* l'S sont gravés sur la moulure.

1. Haut. 1m 16 ; larg. 0m 60 ; épaiss. 0m 52. Lettres : *ligne 1*, 0m 065 ; *ligne 2*, 0m 06 ; *lignes 3-15*, 0m 035 ; *ligne 16*, 0m 03. A la *ligne 5*, AVG a été martelé et regravé. Seule cette base porte des *hederae* : elles sont de grandes dimensions et la hampe est parfois accostée de vrilles.

Digitized by Google

ET ARMILLIS · ET · PHALERIS · BELLO
GERM · PRAEF · LEG · X · FRETENSIS
VICANI · VICI · ANNAEI · QVAM · IDEM
GEMINIVS · SABINVS · AB · IIS · TESTA
MENTO · SVO · FIERI · IVSSIT · POSVE
RVNT · IDEMQ · DEDICAVER · DD · PP

L'un et l'autre de ces textes donnent le *cursus* en ordre direct de Q. Geminius Sabinus [1]. Une indication chronologique est fournie par la mention des décorations qui lui furent accordées, à la suite d'un *bellum Germanicum*, *ab Imp(eratore) Caes(are) Traiano Aug(usto) Germa(nico)*, c'est-à-dire vraisemblablement entre février 98, — Nerva étant mort le 25 janvier, — et l'époque à laquelle Trajan n'est plus seulement *Germanicus* [2], mais aussi *Dacicus* (fin de 102).

On ne connaît pas jusqu'à présent de guerre germanique sous Trajan et, à vrai dire, des combats si peu importants qu'on les imagine, sont en désaccord avec l'impression de paix absolue sur le Rhin que donnent les textes littéraires [3]. Il y a donc lieu de rapporter les distinctions dont Sabinus fut l'objet au *bellum Suebicum* [4] qui eut lieu sous Nerva et lui valut le surnom de *Germanicus*, quoique les faits de guerre soient quelque peu antérieurs aux *dona militaria*. Ces décorations furent vraisemblablement décernées à Sabinus lors de son passage à la *legio I Adjutrix*.

Notre personnage est un militaire de carrière ayant exercé toute une suite de centurionats dans les régions les

1. Le personnage est déjà mentionné dans une inscription (*C. I. L.*, VIII, 825 = 12232 = 23841; cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. CLXI), soi-disant trouvée à Henchir Bou-Cha.

2. Le surnom de *Germanicus* fut octroyé à Trajan lors de son adoption par Nerva.

3. Stein dans Pauly-Wissová, *Real Encyclopädie*, V, col. 142-143.

4. *C. I. L.*, V, 7425 = Dessau, *Inscr. sel.*, 2720.

Digitized by Google

plus diverses du monde romain. Il ne serait pas impossible qu'il ait débuté dans ce grade en Germanie alors que la VII^e *Gemina* y était [1]. Sous Vespasien, il est en Syrie avec la VII^e *Ferrata*; il passe de là en Pannonie avec la XIV^e *Victrix*. La fin du I^er siècle le ramène en Germanie (X^e *Gemina*), puis en Afrique (III^e *Augusta*) et en Espagne (VII^e *Gemina*). Nommé *hastatus prior* et primipile à la I^e *Adjutrix*, il revient en Pannonie. Il est à Rome *princeps peregrinorum* et termine sa carrière en Orient comme préfet de la X^e *Fretensis*, campée en Judée.

C'est la première fois qu'on rencontre sur des inscriptions antérieures au III^e siècle un *princeps peregrinorum*. Contemporains de Trajan, les textes d'Henchir-Ksour-Dzemda rendent assez vraisemblable l'hypothèse de Mommsen reconnaissant un *princeps peregrinorum* dans le stratopédarque auquel fut remis l'apôtre Paul lors de son arrivée à Rome [2].

Il est probable que, selon l'opinion commune [3], il ne faut voir dans les *peregrini* que des soldats ne faisant pas partie de la garnison de Rome, des « voyageurs ». Dès le premier siècle, ces militaires étaient cantonnés dans une caserne placée sous la surveillance administrative du *princeps peregrinorum*.

Sabinus avait imposé par testament aux habitants du *vicus Annaeus* de lui élever les bases A et B; sans doûte en contre-partie, le *vicus* avait-il reçu un legs, ce qui comporterait son assimilation à une cité au point de vue du *jus legatorum capiendorum* [4] : du reste les *decu-*

1. Entre 70 et 83 dans la région de Mayence. Cf. Ritterling, *Röm. germ. Korrespondenzblatt*, 1911, p. 39.

2. *Gesammelte Schriften*, VI, p. 546-554. Cette hypothèse a été combattue par A. Loisy, *Les Actes des Apôtres*, p. 931.

3. Cagnat, dans le *Dict. des Ant.* de Daremberg et Saglio, IV, p. 388-389.

4. La capacité des cités avait été reconnue dès le règne de Nerva. Un *vicus* peut bien plus facilement être classé parmi les cités qu'un *pagus*, simple association de propriétaires, pour lequel l'assimilation doit être établie par un *beneficium caeleste*. Cf. L. Poinssot, *Nouv. Arch. des miss.*, XXI, fasc. 8, p. 67.

Digitized by Google

riones et la *pecunia publica* mentionnés sur la base B ont pu être ceux du *vicus*.

Sans doute, les Annaei, possesseurs d'un grand domaine, avaient-ils encouragé la construction, en bordure de leur propriété, d'un bourg qui s'était établi le plus proche possible de *Semta*. Cette dernière ville ne formait vraisemblablement à l'époque de Trajan qu'une cité pérégrine [1], il était assez naturel que les citoyens romains du *vicus* voisin se donnassent un embryon d'organisation municipale [2]. Un membre de la famille à laquelle le *vicus* doit son nom figure sur la base A comme éponyme de l'année où elle fut érigée. Le *magister* D. Annaeus Advena [3] appartient, comme Sabinus, à la tribu *Arnensis*. Les *cives romani* du *vicus Annaeus* étaient donc peut-être rattachés à la colonie *Julia Karthago*, dont, au reste, ils pouvaient être originaires [4].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Menjot d'Elbenne, un ouvrage intitulé : *Madame de la Sablière, ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé* (Paris, in-8°, s. d.).

1. *Semta* est municipe sous Aurélien (*Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 222, n° 50-51). Sur l'épithète *Augustum*, cf. L. Poinssot, *ibid.*, 1911, p. 304-305.

2. Le *vicus* dans le grand domaine, le *pagus* dans la cité pérégrine (L. Poinssot, *Nouv. arch. des miss.*, XXI, fasc. 8, p. 65-72, et XXII, p. 171-174) permettaient aux citoyens romains de satisfaire tant bien que mal, en dehors des municipes et des colonies, leur besoin de vie municipale.

3. Un Annaeus Saturninus est *curator reipublicae* à *Semta* même en 315 après J.-C. (*C. I. L.*, VIII, 23116), dans une ville toute voisine, à *Muzuc*, une base est dédiée au *clarissimus puer* M. Annaeus Maximus Aquila Fulvianus (*ibid.*, 12065).

4. L. Poinssot, *op. cit.*, XXI, fasc. 8, p. 173-174.

Digitized by Google

SÉANCE DU 18 MAI

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Dussaud, Casanova, Lefèvre-Pontalis, Lot, Puech et Toutain posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Clermont-Ganneau.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Stéphane Gsell comme membre ordinaire à la place de M. Delachenal.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret. Il communique ensuite un télégramme de M. Gsell qui, retenu par une mission en Algérie, s'excuse de ne pouvoir rentrer à Paris avant le 25 mai.

M. Henri Basset envoie une note sur une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech. Il en sera donné lecture ultérieurement.

Le maire de Roanne annonce que le Musée municipal Joseph Déchelette sera inauguré le 3 juin sous la présidence de M. Paul Léon et invite ceux des membres de la Compagnie qui le désireraient à assister à cette cérémonie.

Le Recteur de l'École Polytechnique tchèque de Prague, en son nom et au nom du sénat académique de cet établissement, et M. Léon Lamouche, de la part de la Société slave de Bulgarie, adressent à l'Académie leurs sentiments de condoléance à l'occasion de la mort de Louis Leger.

A propos de la correspondance, M. Clément HUART fait savoir qu'il a reçu, par avion, de M. E. Lévi-Provençal, directeur d'études à l'Institut des Hautes Études marocaines de Rabat (Maroc), une lettre renfermant d'intéressants détails sur deux volumes de l'*Histoire des Arabes* d'Ibn-Khaldoun conservés à la bibliothèque Qarawiyyîn de Fez.

Digitized by Google

« On savait par Gråberg de Hemsö, dès 1834, qu'il existait, dans cette bibliothèque, un exemplaire du *Kitâb-el-'Ibar* offert par l'historien lui-même et constitué en bien de mainmorte sous le règne des Mérinides, ce dernier renseignement confirmé, d'ailleurs, par l'édition complète en sept volumes publiés à Boulaq en 1284 de l'hégire. Le catalogue de M. Alfred Bel, en 1918, a prouvé que la copie donnée à cette bibliothèque n'avait pas disparu, comme tant d'autres ouvrages, et qu'il en restait deux volumes. Le chérif Mohammed 'Abd-el-Ḥayy el-Kattânî, le savant bibliophile qui est, si je ne me trompe, le même dont notre confrère M. Langlois nous entretenait récemment, a confié à M. Lévi-Provençal, pour l'examiner pendant quelques instants, l'un de ces deux volumes, correspondant au tome V de l'ouvrage complet et comprenant l'histoire des Seldjouqides. Le colophon nous donne la date de la copie : ramadan 798, correspondant à juin-juillet 1396.

L'acte de donation a été rédigé et transcrit par un notaire égyptien, probablement sous la dictée de l'historien lui-même, alors que celui-ci remplissait les fonctions de grand cadi malékite au Caire. Cette acte porte, au-dessous des paraphes des témoins, deux lignes d'écriture de la main même d'Ibn-Khaldoun et certifiant l'authenticité de la donation. Ce manuscrit a été exécuté sur l'exemplaire original, comme en fait foi une note insérée à la dernière page.

La notice consacrée à l'étude de ce volume sera reproduite dans le *Journal Asiatique*. Il m'a paru que la Compagnie devait en avoir la primeur. »

M. Camille Jullian lit la note suivante :

J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie une découverte particulièrement intéressante faite en Espagne, et dont le dossier m'est adressé par notre confrère M. Pierre Paris, directeur de l'Institut français de Madrid. Cette découverte lui fut d'abord signalée par M. Barbotin, directeur de l'École française d'Huelva ; un long rapport, que j'ai sous les yeux, et qui est le document essentiel, lui fut envoyé par M. Albelda, ingénieur des ponts et secrétaire de la Commission des monuments à Huelva; rapport rédigé en espagnol et accompagné d'une traduction

Digitized by Google

française par M. de Fitte, notre agent consulaire à Huelva. Ces trois aimables correspondants ont tenu vivement à ce que la découverte fût communiquée à notre Académie en même temps qu'à la Real Academia de la Historia de Madrid. — Voici très brièvement, ce dont il s'agit:

Au cours des travaux d'entretien du port de Huelva, en Espagne, sur l'Atlantique, entre Cadix et la frontière portugaise, au mois d'avril de l'année présente, la drague a ramené une quantité extraordinaire d'armes de bronze, près de deux cents. Ce sont en majeure partie des épées, remarquablement conservées, beaucoup ayant encore leur tranchant, et quelques-unes leur pointe. A côté, on a trouvé une collection fort variée de dagues, couteaux et poignards. Ajoutez des pointes de flèches, des fibules, des anneaux et autres appareils de vêtements. D'après une analyse faite à Huelva par l'ingénieur Aragon de l'École de Toulouse, il y a, dans le bronze, 89,38 de cuivre et 10,56 d'étain, plus 0,12 d'antimoine. Ici s'arrête le rapport de M. Albelda.

Je veux ajouter quelques mots sur le caractère et l'importance de cette découverte. Je ne connais pas en Occident un gîte d'armes aussi considérable pour l'époque du bronze. Il s'agit d'objets de la dernière période de cette époque, l'époque dite du bronze IV, c'est-à-dire le début du dernier millénaire avant notre ère ; et selon moi, des derniers temps de cette période. Il est à remarquer que l'on n'a pas rencontré de haches, ce qui est extraordinaire et signifie peut-être l'abandon de la hache par les populations guerrières de ce pays.

Mais voici qui ajoute à l'importance de cette découverte : nous sommes, à Huelva, sur un des sols les plus franchement historiques de l'Occident, et le périple d'Avienus, écrit vers 500 avant notre ère, nous permet de savoir ce qui s'est passé là. A l'ouest du côté du Portugal était la nation des Cempses, ancêtre des Lusitans ; à l'est, du côté espagnol, les Turdétans et la fameuse nation de Tartessus civilisatrice de l'Occident. Il se livra là, dit Aviénus, de furieux combats, et peut-être ces armes en sont-elles le vestige.

Mais il y a plus. Nous savons pourquoi ce site d'Huelva a été si disputé entre Cempses-Portugais et Turdétans-Espagnols. Il

Digitized by Google

y avait là un des gisements de cuivre les plus importants du monde, si important qu'aujourd'hui encore il fait la richesse de Tharsis et du Rio-Tinto. Huelva où convergent ces deux groupes de mines, est le port du cuivre. Nous voilà donc, et ceci, je le répète, est capital, à un des centres et peut-être le centre principal de la production du cuivre dans les temps préhistoriques.

Ce n'est pas tout. Près du centre cuivrier de Rio-Tinto se trouvait, dit encore Aviénus, le célèbre *mons Cassius*, gîte ou marché de l'étain et la tradition, voulait précisément que le nom classique de l'étain, *cassitetum*, vînt du nom de ce *mons Cassius*.

Donc, à Huelva, ici le cuivre et là l'étain, c'est-à-dire les éléments du bronze ; à Huelva, une vieille station disputée entre les peuples. Toutes les armes découvertes là, n'en doutez pas, bronze fait d'étain et de cuivre, ont été faites avec le métal du pays. Voilà donc enfin découvert, un des centres de la vie métallique et de l'activité industrielle, à l'époque préhistorique. C'est un beau chapitre de l'histoire de l'Occident qui se reconstitue.

M. Émile Mâle, au nom de la Commission des Antiquités de la France, lit le rapport suivant :

La médaille Ulysse Chevalier destinée à récompenser l'ouvrage le plus méritant sur l'histoire de l'archéologie du Dauphiné et à son défaut de la Provence, est accordée à M. l'abbé Sautel pour son catalogue du Musée de Vaison.

Le P. Scheil fait savoir que la Commission du prix Auguste Prost a décerné le prix à M. Marcel Grosdidier de Matons pour son ouvrage : *Le Comté de Bar*, des origines au traité de Bruges (950-1301).

Une récompense de *trois cents francs* est attribuée en outre à M. Jean Julien Barbé pour un ouvrage intitulé : *La Municipalité de Metz* (1789-1922).

M. Gustave Fougères annonce que la Commission du prix Ambatielos a décerné sur le reliquat des intérêts de la fondation deux prix, de *trois mille francs* chacun, l'un à M. Holleaux pour

Digitized by Google

son ouvrage sur *Rome, la Grèce et les Monarchies hellénistiques au III^e siècle*, et l'autre à M. Charles Picard pour son ouvrage sur *Éphèse et Claros*.

M. Paul Monceaux fait savoir que la Commission du prix Bordin a décidé de partager ce prix (3.000 fr.) dans les conditions suivantes :

750 fr. à M. Delatte, *Essai sur la politique pythagoricienne*;

750 fr. à M. Rey, *Observations sur les premiers habitats de la Macédoine* ;

500 fr. à M. Bourgery, *Sénèque prosateur* ;

500 fr. à M. Marouzeau, *L'ordre des mots dans la phrase latine* ;

500 fr. à M. Thalamas, *Études sur la géographie d'Eratosthène*.

M. Théophile Homolle commence à lire une note de M. Carcopino sur un sarcophage de Tarquinia.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS, DE LA FRANCE EN 1923, PAR M. ÉMILE MÂLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 18 MAI 1923.

L'an dernier parmi les ouvrages présentés au concours des Antiquités de la France, il y avait des manuscrits et de simples recueils d'articles. Cette année, les manuscrits et les collections de brochures ont disparu. Le concours reprend donc sa physionomie d'autrefois. Douze ouvrages ont été présentés à votre Commission : neuf ont été distingués par elle.

La première médaille n'avait pu être décernée l'année dernière ; elle l'a été cette année et elle récompense un livre

Digitized by Google

remarquable, intitulé : *Arles antique*. L'auteur, M. Léopold Constans, enseigne l'histoire ancienne à l'Université de Lille. Son ouvrage est certainement la meilleure monographie d'une ville antique de la Gaule que nous possédions : il est d'un véritable historien. Tout le passé d'Arles est reconstitué avec vraisemblance et prudence pour les temps les plus anciens, avec une connaissance parfaite des textes et des monuments pour l'époque romaine. L'auteur a parcouru le pays en tout sens et a étudié les moindres vestiges de son passé. Il nous montre tour à tour Arles, station des premiers agriculteurs, oppidum gaulois, emporium marseillais, colonie romaine rivale de Marseille et de Narbonne, grande ville de commerce embellie par l'art sous les empereurs. Les monuments qui tiennent, comme il est naturel, une grande place dans ce livre, sont décrits avec clarté et reconstitués avec la plus ingénieuse précision. Il semble toutefois que M. Constans soit plus historien qu'artiste. Il est permis de trouver que les statues, les sarcophages païens, les bas-reliefs décoratifs d'Arles méritaient de plus longs développements. L'auteur affirme à plusieurs reprises que l'art d'Arles est apparenté à l'art hellénistique de l'Asie et de l'Égypte : c'était le cas de le prouver jusqu'à l'évidence par des comparaisons. De même, les quelques pages consacrées aux antiquités chrétiennes d'Arles, simple résumé de travaux déjà vieillis, sont insuffisantes. Ces lacunes et quelques interprétations hasardées n'empêchent pas le livre de M. Constans d'être un bon livre. Il est écrit avec beaucoup de clarté et un grand sentiment de la mesure : le style en est aussi net que la pensée.

La deuxième médaille récompense un volume de M. Joseph Billioud intitulé : *Les États de Bourgogne au XIV^e^ et au XV^e^ siècle*. C'est un livre entièrement fait d'après les sources originales, surtout d'après les pièces comptables des Archives de la Côte-d'Or, qui vont de 1356 à 1500. Ces sources sont abondantes, mais ne nous

Digitized by Google

offrent que des faits et des dates, sans rien nous donner de vivant. Nulle part ne s'entrevoient les caractères et les talents que les États de Bourgogne ont dû mettre en lumière. Nous n'avons donc que le mécanisme d'une institution, mais ce mécanisme est étudié avec une rare conscience. L'auteur nous donne des listes chronologiques de personnages convoqués, de fonctionnaires. Il nous fait connaître avec une exactitude minutieuse la façon dont était été levé l'impôt voté par les États et le personnel fiscal qui y était employé. Les résultats de cette longue et laborieuse étude ne manquent pas d'intérêt. Nous sommes frappés de la modération, du sens pratique et de la sagesse de ces États de Bourgogne, où l'on voit l'accord régner entre les trois ordres. Un pareil livre, par les détails précis qu'on y trouve, confirme et parfois éclaire ce qui se passait dans les autres assemblées provinciales de la France. Et, à ce propos, on peut regretter que M. Billioud n'ait pas poussé aussi avant qu'il l'eût fallu la comparaison entre les États de Bourgogne et ceux des autres provinces. Il y eût beaucoup appris. Il eût compris, par exemple, pourquoi les États de Bourgogne se réunissent pour la première fois en 1352. C'est au milieu du XIVe siècle, en effet, que les États provinciaux apparaissent dans un assez grand nombre de régions de la France. Ils sont nés de la crise financière créée par la guerre de Cent ans et de la nécessité qui s'imposait alors aux seigneurs féodaux, comme aux populations, de participer à la défense du pays.

La troisième médaille est décernée à M. Pasquier pour les deux volumes de son *Cartulaire de Mirepoix*. Le premier volume est une introduction historique, le second un recueil de pièces, qui vont de 1207 à 1577.

Lorsque fut prêchée la guerre des Albigeois dans la France du Nord, le seigneur de Lévis, dont les domaines étaient situés non loin de Chevreuse, prit la croix et se distingua à la suite de Simon de Montfort. Il reçut en

Digitized by Google

récompense le titre de maréchal et une importante seigneurie démembrée du comté de Foix, dont la capitale était la petite ville de Mirepoix. C'est ce domaine qui fait l'objet du présent ouvrage. Il est tiré en grande partie des archives du château de Léran dans l'Ariège et édité aux frais du chef actuel de la famille, le duc de Lévis-Mirepoix. M. Pasquier nous offre un ensemble de documents de premier ordre, qui nous font suivre la vie et le développement d'un grand fief du moyen âge et qui nous font connaître l'histoire d'une grande famille. Les conflits entre les Lévis et leurs sujets furent fréquents. Ces conflits aboutirent, ici, comme dans beaucoup d'autres villes du Midi, à un pariage conclu entre le roi de France et les Lévis. Ce régime, qui donnait le roi comme associé au seigneur, affaiblissait singulièrement son pouvoir : aussi les Lévis essayèrent-ils à plusieurs reprises de s'en affranchir, mais le roi sut, après chaque crise, reprendre son droit de contrôle. Les luttes durèrent deux siècles et demi et le pariage ne fut définitivement aboli qu'en 1651. Tous ces documents paraissent avoir été transcrits par M. Pasquier avec beaucoup de soin ; quand les copies du cartulaire sont défectueuses, il propose des corrections qui sont généralement satisfaisantes. Ces intéressants documents ont donc été bien publiés, et l'introduction, malgré quelques défauts de composition, les met parfaitement en lumière.

La quatrième médaille récompense un travail de M. l'abbé Duine qui comprend trois parties dont voici les titres : 1° *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1918 ; 2° *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne*, Paris, 1922 ; 3° *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922. Ces trois parties forment une sorte de manuel très détaillé de tout ce qui touche aux saints bretons, des origines à la fin du XIII^e^ siècle. Sur chacun d'eux l'auteur donne une notice et des indications bibliographiques. Cette

Digitized by Google

bibliographie l'emporte en richesse sur tout ce qui a été publié antérieurement. L'étude des livres liturgiques a permis à l'auteur de se rendre compte de l'extension du culte des saints bretons, non seulement en Bretagne, mais dans les autres régions de la France. On voit le culte de certains saints bretons pénétrer en Picardie, en Flandre, en Auvergne, en Savoie. L'esprit dans lequel ce travail est écrit est éminemment critique. Mais l'auteur se laisse entraîner parfois jusqu'à l'hypercritique, et il lui arrive de rejeter des documents qui paraissent contenir des éléments authentiques, par exemple des noms de lieux et des noms de divinités. Ce laborieux ouvrage a donc ses défauts, mais tel qu'il est il rendra certainement les plus grands services aux historiens.

La première mention a été accordée à M. Joseph Poux, archiviste du département de l'Aude pour sa *Cité de Carcassonne*. Ce n'est que le tome premier d'un ouvrage qui promet d'être très étendu. Ce volume est consacré à l'histoire et à la description de la plus ancienne enceinte de Carcassonne. L'auteur essaie de prouver que cette première enceinte, que plusieurs archéologues ont considérée comme romaine, n'est que de l'époque wisigothique. Elle ne daterait, suivant lui, que du roi Euric, c'est-à-dire de la dernière partie du v^e^ siècle. Il s'efforce donc de démontrer qu'à l'époque romaine, Carcassonne n'était qu'un petit poste militaire, un *castellum* avec un faubourg. Toute cette première partie où sont longuement discutées les hypothèses d'érudits locaux, qui ne méritaient pas tant d'honneur, est loin d'être la meilleure et n'emporte pas la pleine conviction. La seconde partie, en revanche, est très solide. C'est une étude archéologique de cette première enceinte, où toutes les courtines et toutes les tours sont minutieusement étudiées les unes après les autres. Il y a là un travail d'analyse, souvent difficile, qui a été bien conduit par l'auteur. Son texte qui semblerait parfois obscur est éclairci

Digitized by Google

par des photographies, et aussi par des dessins dus à M. Pierre Embry. Ce premier volume nous annonce donc une monographie complète de la cite de Carcassonne qui pourra mériter un jour une plus haute récompense.

M. Jacques de Font-Réaulx obtient la deuxième mention avec son *Cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Limoges*. Le Cartulaire du chapitre de l'Église cathédrale Saint-Étienne de Limoges a disparu depuis longtemps, mais nous en possédons des copies et des extraits faits par des érudits du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, de sorte que M. de Font-Réaulx a pu restituer le texte complet de ce manuscrit en assignant à chacune des chartes le rang qu'elle occupait. Ce recueil de 186 chartes, dont la plus ancienne est de 817 et la plus récente de 1131, est du plus haut intérêt : il fournira beaucoup de renseignements nouveaux aux historiens du droit et aux géographes.

La méthode de publication suivie par M. de Font-Réaulx est excellente, mais dans l'application de cette méthode l'auteur n'a pas mis tout le soin désirable. On rencontre dans ses analyses des impropriétés de termes. Les dissertations sur l'authenticité des documents, sur leur date, sur leur interprétation manquent parfois de clarté et on y relève des inadvertances qui surprennent. Des passages évidemment corrompus ne sont pas corrigés, et des notes n'éclairent pas ce qui est obscur. Les identifications des noms de lieux ne sont pas toujours acceptables. Toutes ces négligences enlèvent quelque chose au mérite d'un travail de ce genre dont la qualité essentielle doit être l'exactitude.

Le *Sénonais préhistorique* de M^lle^ Augusta Hure, conservatrice des musées de Sens, obtient la troisième mention. Bien que le département de l'Yonne fût, au point de vue préhistorique, un des mieux connus de la France, l'ouvrage considérable de M^lle^ Augusta Hure ajoute beaucoup à ce que nous savions déjà. Le livre est divisé en quatre parties où sont successivement étudiés la géographie phy-

Digitized by Google

sique du Sénonais, les temps paléolithiques et néolithiques, les stations, les sépultures et les monuments mégalithiques, enfin le mobilier des deux époques du préhistorique. Pour illustrer les découvertes faites dans plusieurs stations, M^lle^ Hure a exécuté elle-même un grand nombre de dessins à la plume. L'inédit tient une place considérable dans son livre. D'autre part, il semble qu'aucune publication importante faite en France depuis trente ans sur l'archéologie préhistorique ne lui ait échappé. Un pareil ouvrage a donc bien des mérites. On peut malheureusement lui reprocher une rédaction incorrecte qui devient souvent obscure, des répétitions continuelles, une prolixité qui ressemble à de l'improvisation. On désirerait aussi que les lieux où les trouvailles ont été faites et où se trouvent les monuments soient désignés avec plus de précision.

Un volume intitulé : *Enquête de 1245 relative aux droits du chapitre Saint-Julien du Mans*, obtient la quatrième mention. Les auteurs de cette publication sont MM. les abbés Ledru et Denis, dont on connaît les travaux sur l'histoire du Mans. Le livre a été imprimé aux frais de M. Julien Chappée, qui a déjà donné plus d'une preuve de l'intérêt qu'il porte aux études historiques. Le document publié est une enquête, faite en 1245, à l'occasion d'un procès pendant entre les chanoines de la cathédrale Saint-Julien et les moines de La Couture. Les chanoines reprochaient aux moines de n'avoir pas assisté, comme ils le devaient, aux funérailles de plusieurs membres du chapitre. L'affaire fut portée devant le pape et donna lieu à une enquête. L'intérêt de cette enquête est de nous faire connaître les privilèges, parfois exorbitants, dont jouissaient certains chapitres et dont ils étaient extrêmement jaloux. Le texte a été soigneusement édité et il est précédé d'une longue introduction historique sur le chapitre du Mans. L'intérêt d'un pareil ouvrage n'est pas capital, mais il est cependant réel.

La cinquième mention enfin est accordée à M. l'abbé

Digitized by Google

Delamarre pour l'ouvrage intitulé : *Le Liber de officiis ecclesiasticis de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen.* Ce traité liturgique du XIe siècle avait déjà été publié, mais M. l'abbé Delamarre en a retrouvé un texte un peu plus complet à la Bibliothèque de Montpellier. C'est ce texte qu'il nous donne en y laissant subsister d'ailleurs quelques incorrections. Dans une introduction, il montre que Jean d'Avranches, en écrivant son livre, s'est sans cesse inspiré du *De Officiis* d'Amalaire. Le fait était déjà connu, mais ici il est bien mis en évidence. L'auteur étudie enfin la liturgie normande au Xe et au XIe siècle, et y montre la place qu'y tient le *De Officiis ecclesiasticis.* Ce qui fait pour nous le principal intérêt de l'ouvrage de Jean d'Avranches, c'est qu'on y voit apparaître des essais de drame liturgique, particularité qu'a fort bien mise en lumière Mgr Batiffol dans une préface qui ouvre le volume. Le livre de M. l'abbé Delamarre ne renouvellera pas l'histoire de la liturgie normande, mais il nous apporte beaucoup de renseignements utiles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les *Inscriptions latines d'Afrique*, publiées par MM. René Cagnat et Alfred Merlin, avec la collaboration de M. Louis Chatelain, sous les auspices de l'Institut de France (Fondation Debrousse et Gas) (Paris, 1923, in-8°), ainsi qu'un volume intitulé : *Hébron. Le Ḥaram El-Khalîl, sépulture des patriarches*, publié par les PP. Vincent et Abel, O. P., et le capitaine Mackay, inspecteur en chef des Antiquités, sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Piot). Paris, 1923, in-fol.

Il présente ensuite, au nom de M. Camille Jullian le fascicule XCVIII de ses *Notes Gallo-romaines* (Annales de la Faculté de Bordeaux et des Universités du Midi, 45e année. *Revue des Études anciennes* tome XXX-2, avril-juin, 1923) ;

Digitized by Google

au nom de M. André Blum, une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Un nouvel ancêtre de la gravure sur bois* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1923),

au nom de M. Carlo Battisti, ses *Studi di storia linguistica e nazionale del Trentino* (Firenze, 1922, in-8°),

et au nom de M. Antonio Minto, un livre dont il est l'auteur, intitulé : *Populonia. La necropoli arcaïca* (Firenze, 1922, in-8°), qui forme le tome IV de la Nouvelle série des *Pubblicazioni del R. Istituto di Studi superiori in Firenze.*

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage.

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. I. N. Bakhuizen van den Brink, un ouvrage intitulé *De Oudchristelijke Monumenten van Ephesus, Epigraphische Studie*, La Haye, 1923. L'auteur, ancien auditeur de l'École des hautes études, a pu profiter du premier fascicule du *Recueil général des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure* publié par M. H. Grégoire sous les auspices de notre Académie, et son livre, très simple, très clair, peut être considéré comme une excellente introduction à l'étude de cet important Recueil. »

M. le comte Durrieu offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, le volume intitulé : *La Miniature française du XIII^e^ au XV^e^ siècle* (Paris et Bruxelles, 1923, in-4°, avec 104 planches hors texte, dont 4 en couleurs).

SÉANCE DU 25 MAI

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Stéphane Gsell, élu membre ordinaire le 11 mai dernier, et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses Confrères.

M. le ministre de l'Instruction publique envoie à l'Académie

Digitized by Google

une ampliation du décret autorisant l'Académie à accepter une donation faite par M. le duc de Loubat, associé étranger, d'une rente annuelle de *trois mille francs*.

Cette donation a pour objet la fondation perpétuelle d'un prix de 15.000 fr. qui sera décerné tous les cinq ans, par ladite Académie, à un ouvrage ou à un ensemble d'ouvrages imprimés, français ou étrangers, relatifs à l'épigraphie des peuples sémitiques (Syrie, Phénicie, Palestine, Chypre, Carthage et autres colonies puniques) ou à l'histoire ancienne de ces mêmes régions, celle de la Syrie pouvant aller jusqu'à l'époque des Croisades exclusivement.

Ce prix portera le nom de *Prix Charles Clermont-Ganneau*. Il ne pourra pas être partagé. Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

Au cas où le prix ne pourrait être décerné à la date fixée, le montant sera mis en réserve pour être attribué une des années suivantes, au gré de l'Académie; il pourra alors être réparti, à titre de récompense, entre plusieurs ouvrages de moindre importance ; ou consacré à des fouilles dans les contrées désignées ci-dessus ; ou employé à subventionner des publications relatives aux mêmes études, sans en excepter les publications qui seraient faites par l'Académie.

Celui qui sera chargé de fouilles devra faire un rapport qui sera publié dans les *Compte rendus* de l'Académie.

Dans la lettre annonçant la libéralité, notre confrère ajoutait :

« Pour que cette fondation ne fasse pas double emploi avec le prix Gaston Maspero, je désire que l'Académie applique plus strictement ce dernier aux publications relatives à la Chaldée et tout spécialement à l'Égypte, ainsi qu'il est dit dans son énoncé. »

L'Académie se conformera à ce désir.

M. Adrien Blanchet fait savoir que la Commission du prix Allier de Hauteroche a attribué le prix à M. Michel Vlasto, pour son livre intitulé : *A contribution to Tarentine numismatics* (New York, 1922). Acte est donné de cette communication.

M. Henri Cordier, au nom de la Commission de la fondation

Digitized by Google

Benoît Garnier, propose d'allouer une somme de *vingt-cinq mille francs* à M. A. Foucher, pour la continuation de sa mission en Afghanistan. Adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Clermont-Ganneau.

Le Président lit l'article 17 du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires, et rappelle les noms des candidats qui sont par ordre alphabétique, MM. Bénédite, Casanova, Dussaud, Lefèvre-Pontalis, Lot, Puech et Toutain.

Il est procédé au scrutin.

Il y a 35 votants : majorité absolue, 18 voix.

Au premier tour, M. Bénédite obtient 8 voix ; M. Casanova, 5 voix ; M. Dussaud, 7 voix ; M. Lefèvre-Pontalis, 4 voix ; M. Lot, 6 voix ; M. Puech, 4 voix ; M. Toutain, 1 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Bénédite obtient 7 voix ; M. Casanova, 4 voix ; M. Dussaud, 9 voix ; M. Lot, 5 voix ; M. Puech, 10 voix. — pas de majorité.

Au troisième tour, M. Bénédite obtient 4 voix ; M. Casanova, 2 voix ; M. Dussaud, 14 voix ; M. Lot, 5 voix ; M. Puech, 10 voix. — Pas de majorité.

Au quatrième tour, M. Bénédite obtient 1 voix ; M. Casanova, 3 voix ; M. Dussaud, 19 voix ; M. Lot, 1 voix ; M. Puech, 11 voix.

M. René Dussaud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de Monsieur le Président de la République.

M. Théophile Homolle achève la lecture de la note de M. Carcopino sur un sarcophage de Tarquinia.

MM. Paul Monceaux et Edmond Pottier présentent des observations.

M. Charles Bémont commence à lire un mémoire sur l'authenticité de la bulle *Laudabiliter*, par laquelle le pape Hadrien IV aurait autorisé le roi Henri II d'Angleterre à conquérir l'Irlande.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome II de l'ouvrage publié sous les auspices de l'Académie (fondation Piot) par M. G. Gabriel, et intitulé : *La cité de Rhodes.* MCCCII-MDXXII. Tome II. Architecture civile et militaire.

Il dépose ensuite, de la part de l'auteur, M. Alfredo Trombelli, un volume intitulé *Elementi di glottologia* (Bologne, in-8°, 1923).

M. Fr. Thureau-Dangin fait hommage à l'Académie, au nom de M. Stephen Langdon, professeur d'assyriologie à l'Université d'Oxford d'une *History of Sumer and Accad* extraite du premier volume de la *Cambridge Ancient History* (chapitres x à xii, pages 356 à 463). Dans ces pages, M. Langdon résume la plus ancienne histoire des régions qui formèrent par la suite le royaume de Babylone. Il fait à bon droit ressortir la part prépondérante de l'élément sumérien, c'est-à-dire non-sémitique, dans l'élaboration de la civilisation babylonienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 1er JUIN

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Adrien Blanchet, au nom de la Commission de la fondation Pellechet, propose de voter les subventions suivantes :

500 francs, pour l'église de Chemilly-sur-Serein (Yonne) ;

4.000 francs, pour l'église d'Anzème (Creuse) ;

4.000 francs, pour l'église de Reilhac (Dordogne) ;

8.000 francs, pour l'église de Vinneuf (Yonne).

— Adopté.

M. Antoine Thomas informe l'Académie que la Commission du prix de La Grange a partagé également le prix entre M. Tanquerey, professeur à l'Université de St Andrews, pour son édition de poèmes anglo-français (*Roman des Romans*, etc.), et M. Audiau, pour son édition des poésies provençales des quatre troubadours d'Ussel.

Acte est donnée de cette communication.

M. Charles Bémont achève la lecture de son mémoire sur la bulle *Laudabiliter*.

Cet acte par lequel le pape Hadrien IV, à la demande du roi Henri II, a autorisé l'expédition projetée par ce prince en 1155 pour conquérir l'Irlande nous est connue surtout par le chroniqueur Giraud de Barry (Giraldus Cambrensis), qui a publié non seulement le texte de la bulle, mais en outre une confirmation donnée par le pape Alexandre III en 1172. L'authenticité de ces

Digitized by Google

deux documents a été combattue d'une part par les nationalistes irlandais, indignés à la pensée qu'un pape aurait approuvé l'asservissement de leur pays à l'Angleterre, d'autre part, pour des raisons purement critiques, par plusieurs érudits contemporains. En ce qui concerne la bulle de 1155, on a montré que la rédaction n'en n'est peut-être pas strictement conforme aux règles suivies alors par la chancellerie pontificale bien que le *cursus* y soit observé ; mais on peut prouver que, dans le fond, elle est d'accord avec un autre témoignage non contesté, celui de Jean de Salisbury. Quant à la confirmation de 1172, elle est en contradiction avec trois lettres authentiques du pape et doit être rejetée. Néanmoins, il est probable que Giraud de Barry a été dans les deux cas de bonne foi. Son tort fut sans doute d'écrire en se fiant à sa mémoire et sans avoir vu les textes originaux.

M. Maurice Prou présente une observation.

M. Adrien Blanchet communique une note au sujet de la représentation de Vénus et Mars sur des intailles magiques [1].

COMMUNICATION

VÉNUS ET MARS SUR DES INTAILLES MAGIQUES ET AUTRES, PAR M. ADRIEN BLANCHET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

On connaît la restitution de la Vénus de Milo, groupée avec Mars, que Félix Ravaisson a décrite ici, en 1890 [2]. Si

1. Voir ci-aprés.

2. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1890, p. 188, 313 ; 1891, p. 175. Du même, *La Vénus de Milo*, dans *Revue archéologique*, 1890, II, p. 145 à 157, pl. XV.

Cf. les bas-reliefs de Sidé et d'Aquincum (?), signalés par M. S. Reinach, dans le même vol. de la *Rev. archéol.*, p. 249, fig.

Je n'essaie pas de rappeler tous les exemples de groupes analogues. Ce serait d'ailleurs inutile pour le sujet véritable de mon étude. Je citerai seulement la récente découverte à Ostie d'un groupe analogue, représen-

Digitized by Google

je désire étudier aujourd'hui quelques types de ces divinités, ce n'est pas pour reprendre cette idée qui, avec un côté séduisant, n'apporte cependant pas la certitude qui serait souhaitable ; mais c'est pour rapprocher quelques petits monuments de la glyptique, à peu près tous inédits jusqu'à ce jour et dont les types, assez tardifs, sont apparentés à ceux de la grande sculpture et présentent des scènes intéressantes pour le thème de Mars et de Vénus.

Je prendrai pour point de départ de ma modeste étude une intaille du British Museum, dont le type est précisément très voisin des groupes de la sculpture, qui ont inspiré à Ravaisson la restitution dont il s'était fait l'ardent champion. Mars est nu, debout, coiffé d'un casque ; il tient un large bouclier de sa main gauche. Devant lui se tient Vénus, à demi nue, le pied gauche appuyé sur une petite base circulaire. La déesse pose ses deux mains sur l'épaule droite de Mars. Derrière celui-ci se tient Eros. Autour, on lit :

MCIA ET CS ERSS. [1]

La pose des mains de Vénus s'écarte un peu du geste admis pour les groupes connus, mais elle est à peu près semblable à celle que nous remarquons sur la monnaie de bronze de Faustine jeune [2]. Ce qui est plus digne d'être noté, c'est le geste « offensif » de Mars, qui porte la main sur le genou gauche de la déesse, comme pour enlever la

tant sûrement Commode et Crispine (*Notizie degli Scavi*, 1920, p. 60). M. Salomon Reinach (*Gaz. des Beaux-Arts*, 1923, I, p. 243-246, fig.) pense que le prototype de ces groupes se trouvait, dès le Ier siècle, devant le temple du Forum, dédié à Mars et à Vénus.

1. A. H. Smith, *A Catalogue of engraved gems in the British Museum*, 1888, p. 110, n° 790, pl. G (jaspe rouge ; 0. 020 sur 0. 016).

2. H. Cohen, *Descr. des m. impér.*, 2e éd., t. III (1883), p. 156, n° 241. Cf. Fr. Gnecchi, *I Medaglioni romani*, t. II, 1912, p. 39, n° 10, pl. 67, n° 10, pl. 67, n° 8; sur ce médaillon, l'Amour paraît derrière Vénus, alors qu'il est absent sur le moyen bronze.

Digitized by Google

draperie dont le bas du corps est recouvert. Le dieu tient encore son bouclier, mais il a déjà abandonné son glaive et c'est évidemment cette arme que l'Amour, debout derrière lui, tient sous son bras droit.

Je passerai rapidement sur l'inscription, qui pourrait cacher deux noms, l'un féminin, peut-être *Marcia*, et le second, masculin, avec le prénom *Caius* [1]. C'est un sens possible pour ce groupe de douze lettres où je ne reconnais aucun élément gnostique ou magique [2].

Il n'en est pas de même pour les intailles suivantes, dont les types sont plus complexes [3] et inconnus, je crois.

Sur la première (*Fig. 1*), Vénus est nue, debout, portant une main [4] à sa chevelure et tenant de l'autre l'extrémité d'une corde qui lie, derrière le dos, les mains de Mars nu, mais casqué.

Derrière Vénus et s'éloignant du groupe, on voit l'Amour, qui emporte le glaive et peut-être le bouclier peu distinct. Autour, se développe une suite de lettres dont la direction normale est de gauche à droite sur la pierre :

PIZWIIPAEICINCINYEAAΘEP
NEKAICIN [5].

Je laisse provisoirement de côté l'inscription sur laquelle

1. On pourrait penser qu'un couple adopta, pour le chaton d'une bague donnée en présent, cette scène mythologique, qui présente une allusion suffisamment transparente.

2. Remarquons que la légende se lit de gauche à droite sur le moulage. Il s'agit donc d'un cachet et non d'une amulette.

3. Bien que ces groupements de Mars et de Vénus paraissent s'éloigner du type de la grande sculpture dont j'ai rappelé les exemples, j'estime que les groupes de Mars et de Vénus, évidemment communs à partir du IIe siècle, ont dû inspirer les types des pierres magiques dont je vais parler.

4. C'est la main gauche, si l'on décrit le sujet d'après l'empreinte de l'intaille.

5. Hématite, 0.023 sur 0.020. Ma collection. Les figures publiées ici sont grandies d'un cinquième environ.

Digitized by Google

GROUPES DE VÉNUS ET DE MARS
SUR DES PIERRES MAGIQUES

2

1

3

4

I. MARS ENCHAINÉ PAR VÉNUS. Fig. 1 et 3.
II. VÉNUS ENCHAINÉE PAR MARS. Fig. 2 et 4.

Digitized by Google

je reviendrai à la fin de cette notice et je passe à la description d'une autre intaille, qui présente le même sujet (*Fig. 3*).

On y voit Mars casqué, cuirassé et portant un *paludamentum* qui flotte en arrière. Il essaie de s'éloigner de Vénus. Mais celle-ci, nue et droite, une main à sa chevelure [1], tient de l'autre main la corde dont les mains de Mars sont liées derrière son dos. Derrière la déesse, on voit l'Amour, chargé des armes du dieu. A l'exergue de cette scène, un groupe de quatre lettres, ainsi disposées sur l'intaille :

HOOO. [2]

Les deux intailles précédentes représentent la dernière phase d'une lutte supposée entre Mars et Vénus, lutte dont l'idée a pu être inspirée par l'expression *æterno devictus vòlnere amoris* des vers de Lucrèce [3], bien que le poète n'ait pas cherché à peindre une résistance véritable du dieu de la guerre [4].

L'intaille, qui vient ensuite, présente un intérêt particulier pour l'Institut, puisqu'elle fait partie des précieuses collections conservées à Chantilly, au Musée Condé. Elle est enchâssée dans le couvercle d'une tabatière d'or provenant de la famille royale [5].

1. C'est la main droite sur l'empreinte donnée par la pierre.

2. Lapis-lazuli, 0. 023 sur 0. 016. Ma Collection. Je transcris l'inscription sur la pierre et non sur l'empreinte.

3. *De nat. rerum*, I, vers 33 à 38.

4. Des pierres gravées, publiées par divers auteurs déjà anciens, se rapprochent plus de l'abandon nonchalant de Mars, dépeint par le poète latin.

Mais je ne saurais attacher une sérieuse importance aux belles images infidèles de Lévesque de Gravelle, parmi lesquelles on trouve quatre groupes de Vénus, de Mars et de l'Amour (Gravelle, t. I^er^, pl. 6 à 9 = S. Reinach, *Bibl. des Monum. fig., pierres gravées*, pl. 75, p. 74). Cf. Mariette, I, pl. 19. Je laisse de côté, à plus forte raison, la pierre du Cab. de France (A. Chabouillet, *Cat. des Camées...*, 1858, p. 317, n° 2296), qui n'est pas antique.

5. N° 484 des bijoux. Cabinet des Gemmes, au premier étage de la Tour du Trésor. Hématite ; 0. 021 sur 0. 18.

Digitized by Google

Sur cette pierre gravée nous saisissons un renversement des rôles.

Vénus nue, debout, les deux bras à moitié levés, est en présence de Mars casqué, qui, dans un élan énergique, porte ses deux mains, l'une sur la poitrine, l'autre sur une épaule de la déesse. Cupidon est absent. A l'exergue, on lit un groupe de quatre lettres : ΟΗΗΗ [1].

Au revers, une longue inscription magique ou gnostique, dont voici la transcription :

ΘΑΘΑΘΑ
ΩΩΩΩΩ
ΧΟΥΟΥΟ
ΩΥΩΥΩΥΩΥΩΥ
ΕΟΥΟΩΝΟΟΥ
ΟΟΟΟΟΟΟ
ΧΟΥΧΟΥΧΟΥΧΟΥ
ΘΥΟΩΝΙΟΥ
ΟΥΟΥ
ΑΙΩΑΩΑΝΑ
ΜΕΧΙΡ

Sans nous attarder maintenant sur cette inscription, remarquons que Mars saisit Vénus avec des gestes de bras, qui correspondent à ceux de Vénus sur la première intaille décrite ici. Il y a donc, sur l'intaille du Musée Condé, la représentation d'une phase nouvelle du mythe des deux divinités et cette phase se développe sur deux pierres que je vais décrire maintenant.

J'ai pu étudier cette pierre grâce à l'obligeance de MM. H. Lemonnier et G. Mâcon.

La disposition de cette pierre dans une monture précieuse a empêché de prendre une bonne empreinte de l'intaille ; je ne l'ai pas fait dessiner pour cette raison.

1. Je transcris sur la pierre, comme pour la précédente. C'est le sens normal, indiqué par la direction des lettres de l'inscription gravée au revers de la pierre.

Digitized by Google

L'une, quoique éclatée sur la surface gravée, laisse voir encore nettement les figures de Mars et de Vénus (*Fig. 2*). Le dieu, cuirassé et casqué, s'appuie d'une main (la droite sur la pierre, la gauche sur l'empreinte) sur sa lance ; de l'autre, il tient l'extrémité d'une corde, qui lie les mains de Vénus nue, derrière son dos. La déesse tourne son visage vers le vainqueur. Derrière elle, est une petite figure qui pourrait être l'Amour. Toutefois, malgré l'imperfection de la gravure et l'état de la pierre, on remarque que le petit personnage apparaît sous l'aspect anguipède, qui est celui du génie *Iaô*, sur de nombreuses pierres gnostiques ou magiques [1].

Sous le groupe décrit, il y avait une ligne d'inscription dont la plus grande partie a disparu, emportée par un éclat, qui a enlevé aussi le bas des figures ; il reste les lettres : ...ΗΒΙ..

Au revers, on lit :

ΑΡΟΥΑΠΑ
ΒΕΧΟΙΕΧ

Plus nette, et illustrant le même thème d'une manière indubitable, est la grande intaille suivante, qui offre quelques variantes intéressantes (*Fig. 4*).

Mars debout, couvert de son casque et de sa cuirasse, tient sa lance d'une main (la gauche sur la pierre, la droite sur l'empreinte) ; de l'autre, baissée, il maintient son bou-

1. Quartz lydien (densité, 2. 65) ; 0. 022 sur 0. 017. Ma collection. La nature de cette pierre (et de la suivante) a été déterminée au laboratoire de Minéralogie de mon confrère M. A. Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, que je remercie vivement.

Il est possible que les quatre premières lettres représentent le mot magique αρουηρ, qui se lit dans des papyrus de Paris et de Vienne. Mon cher confrère et ami, M. Bernard Haussoullier, à qui j'ai communiqué cette inscription, pense que la seconde ligne dissimule peut-être un nom de mois égyptien (χοιάχ).

Digitized by Google

clier posé à terre, tout en serrant l'extrémité d'une corde qui lie les mains de Vénus derrière son dos. La déesse, dont le bas du corps est couvert d'une draperie, détourne la tête. Cupidon est absent [1].

Au revers, on lit, en cinq lignes :

ΙΑΗϢ
ΒΑΦΝΕΜ
ΟΥΝΟΦΙΑΑ
ΡΙΚΡΙΦΙΑΕ
ΥΕΑΙΦΙΡ

et autour, sur le biseau de la pierre :

ΚΙΡΑΛΙΦΟΝ ΥΟΙ // ΜΕΝΕΡΦΑ·

L'opposition entre Mars triomphant et Venus, abattue par la défaite et détournant son visage, est très nette.

Bien que le type de la Vénus enchaînée évoque à l'esprit les représentations de Psyché attachée à un arbre, scène où Eros joue quelquefois son rôle [2], il est évident que la scène de Vénus, prisonnière de Mars, forme le pendant de celle où Mars est représenté comme le captif de la déesse.

Sous quelle influence est né le type de la Vénus enchaînée ? On ne saurait croire à la seule fantaisie d'un individu,

1. Serpentine tigrée, gris-verdâtre (densité 2. 62) ; 0. 035 sur 0. 031. Ma collection.

Style médiocre, mais travail très net et d'une authenticité indiscutable. Cette observation peut s'appliquer à toutes les pierres gravées, décrites plus haut, qui sont indubitablement antiques.

2. R. Kekulé, *Rappresentanze gemmarie della Psiche*, dans *Annali dell' Istituto di Corrisp. archeol.*, t. XXXVI, 1864, p. 139 à 146, fig. 6 et s. et surtout la fig. 11 (Cornaline du Musée de Londres ; cf. Smith, *Catal.*, p. 113, nos 822 à 824). Voy. aussi A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, Descr., t. II, 1900, p. 167, pl. XXXIV, 28.

On trouverait même un renversement des rôles. En effet Gori a publié une pâte de verre du Musée Buonarroti, qui représente l'Amour attaché à une colonne par Psyché (Gori, t. Ier, pl. 79, 4 = S. Reinach, *op. cit.*, pl. 38, p. 41).

Digitized by Google

puisque nous possédons plusieurs exemples du sujet. Il est indubitable au contraire que les deux types opposés paraissent sur des pierres gravées appartenant au groupe dit généralement gnostique et qui souvent est simplement magique, sans rapport précis avec une doctrine religieuse, plus ou moins définie [1].

Le caractère gnostique ou magique des pierres décrites plus haut (sauf la première) ressort de l'étude des inscriptions, dont aucune n'offre un sens clair, mais dont plusieurs contiennent des éléments au sujet desquels on ne peut avoir de doute.

Le redoublement du groupe de lettres CIN de la deuxième intaille est caractéristique et le même groupe termine la légende, dans un mot, NEKAICIN, qui semble avoir quelque affinité avec le mot Νεῖκος, dont le sens de « dispute » pourrait s'accorder avec le sujet [2].

Sur les pierres qui suivent, les groupes de lettres HOOO et OHHH forment évidemment une opposition, dont la valeur littérale nous échappe, mais dont le sens doit être lié intimement au sujet, puisque, dans le premier cas, Mars est vaincu, tandis que, dans le second, il reprend l'offensive.

Ces groupes de lettres sont évidemment du même ordre que le groupe ΩΩΗΠΗΠΗΠ, qui se lit sur un papyrus magique égyptien de la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg [3].

Au revers de l'intaille du Musée Condé, nous retrouvons

1. On doit reconnaître que le caractère de ces petits monuments est souvent malaisé à définir. Mais il est certain que beaucoup de ces pierres sont des amulettes contre des maladies, ou destinées à procurer le bonheur et la richesse.

2. Dans la même inscription, le premier mot pourrait être, si l'on admettait un lapsus pour la deuxième lettre, le futur ἕξω.

3. K. Preisendanz, dans *Archiv. für Religionswissenschaft*, t. XVI, 1913, p. 547. (Pap. grec n° 1167, acquis en Égypte, qui fournit plusieurs noms magiques ou gnostiques, employés également sur des pierres gravées.)

Digitized by Google

des groupes formés de lettres redoublées ; l'inscription se termine par un mot qui est le seul compréhensible. Du moins le groupe MEXIP correspond exactement au nom d'un mois égyptien, μεχεὶρ (janvier-février), dont la graphie μεχὶρ se rencontre dans des passages de saint Athanase d'Alexandrie [1].

Si le hasard seul ne peut expliquer la rencontre de lettres qui constituent un nom de mois [2], on est autorisé à reconnaître dans ce mot un renseignement précieux, qui pourrait indiquer l'origine de la pierre gravée du Musée Condé.

La même inscription de l'intaille du Musée Condé commence par la syllabe θα répétée, qui est proche parente du groupe θαθ, répété plusieurs fois de suite sur une tablette magique, trouvée à Sousse [3].

Quant à l'intaille, décrite en dernier lieu et dont le revers et la tranche sont occupés par des lettres, elle présente un intérêt particulier, car le texte bien qu'incompréhensible, prouve irréfutablement que ce petit monument avait une valeur magique.

En effet, le texte est une formule d'incantation, destinée à lier des personnages vivants et des esprits, et on le retrouve plusieurs fois, presque identique, dans divers papyrus magiques, par exemple deux fois, dans un papyrus de la Bibliothèque Nationale de Paris. Le premier

1. *Hist. Arian.*, 2e cont. *Patrol. gr.* de Migne, t. XXV, col. 793 et 796. — Les formes copte et arabe peuvent être transcrites par *Méchir* ; on connaît aussi une forme égyptienne ancienne.

On trouve d'ailleurs le même mois dans une liste de mois égyptiens que contient un papyrus magique de Vienne.

2. On a vu plus haut que l'avant-dernière pierre pourrait à la rigueur fournir un nom de mois. Sur la deuxième, décrite ici, un groupe de lettres fait penser au nom de mois *athyr* ; mais il y a bien un E et non un Y.

3. Aug. Audollent, *Defixionum tabellae...*, 1904, p. 369, ligne 19.

Nous trouvons encore, sur l'intaille de Chantilly, d'autres groupes de lettres répétées. Des exemples analogues sont fréquents dans les papyrus magiques (voy., par exemple, C. Leemans, *Papyri graeci Musei antiq. publici Lugduni-Batavi...*, t. II, 1885, p. 89, 93, 119, 129, etc.).

Digitized by Google

exemple se présente sous la forme suivante : ιαεωβαφρενεμουνοθιλαρι κριφια ενεαι φιρκιραλιθον υομενερφαβωεαι ινα μη αξης την ∇ και κεφαλην κεφαλη κολλησης..... [1].

Si la première partie du texte est inintelligible [2], du moins la fin en est compréhensible : ἵνα μὴ ἄξῃς τὴν ∇ καὶ κεφαλὴν κεφαλῇ κολλήσῃ.

Il s'agit évidemment d'obtenir, par les vertus de l'incantation magique, qu'un adversaire n'emmène pas une certaine femme et que leurs deux têtes ne soient pas réunies, image consacrant une union complète, confirmée par d'autres membres de phrase.

Je ne crois pas qu'il soit possible de douter de cette interprétation ; car, la seconde fois que la même formule paraît dans le même manuscrit, elle est inscrite autour d'un cercle, et, au centre, il y a, en plusieurs lignes, un autre texte, qui contient, entre autres, le mot magique bien connu, ερεσχιγαλ, et qui se termine par les mots μὴ γενέσθω ὃ βούλομαι μὴ γαμείτω ἡ ∇ εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον [3].

Il est évident que la formule est écrite cette fois dans le but d'éviter pour toujours qu'une certaine femme soit épousée par un autre que l'auteur du charme [4].

1. C. Wessely, *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*, dans *Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe)*, t. XXXVI, Wien, 1888, p. 54, lignes 394 à 402. — Cette publication ne donne pas d'essai d'interprétation ni de comparaison avec les monuments figurés.

2. Je n'ose même pas reconnaître, dans le groupe ΑΙΘΟΝ, l'accusatif de λίθος, qui serait normal sur des amulettes de pierre, mais qui ne saurait être sur d'autres matières où la formule d'incantation a certainement été écrite ou gravée.

Le signe ∇ remplace le nom de la personne qui devait être écrit dans la formule définitive.

3. C. Wessely, *loc. cit.*, p. 136. La formule circulaire se termine par βαωεδικοιναι. J'ose à peine dire que le sens des huit dernières lettres peut se rattacher à celui de δίκη, avec la valeur de « procès » ou châtiment».

4. On peut évidemment rapprocher le texte de celui d'une tablette

Digitized by Google

Le troisième exemple de la formule magique, inscrite dans un manuscrit [1], relie ce texte à diverses formes du nom *Iaô* et l'associe aussi à la figure du serpent οὐροβόρος.

Or, précisément sur une pierre où, d'un côté, est gravé un génie ailé, au-dessus du serpent replié en cercle (δράκων οὐροβόρος), on lit, au revers, notre texte magique, très reconnaissable en dépit des erreurs de gravure, imputables sans doute à l'artiste, qui a dessiné la planche d'une publication du XVIIe siècle [2].

De même que j'ai cité plusieurs exemples de la formule magique, inscrits dans des papyrus, de même il convient d'énumérer d'autres pierres gravées qui portent le même texte. Nous comprendrons mieux ainsi la faveur que les gens superstitieux [3] des IIe et IIIe siècles de notre ère, accordaient à des amulettes semblables à celles que je communique aujourd'hui.

Une intaille, conservée autrefois dans le Cabinet des antiques de la Bibliothèque de Strasbourg, portait le texte magique sur huit lignes, terminées par le groupe **MENEPΦABΩ**. Au revers, une autre inscription, du même genre, commençait par **ABPAX** et entourait un scarabée à tête d'Anubis [4].

magique : ...μήποτ' ἄυτον γῆμαι ἄλλην γυναῖ(κα) μηδὲ παῖδα (R. Wünsch, *Defixionum tabellae atticae*, 1897, app. au *C. I. Attic.*, p. 17, n° 78).

Ce rapprochement est admis par mon cher confrère et ami, M. Bernard Haussoullier, qui a bien voulu collaborer à l'interprétation des passages du papyrus magique.

1. C. Wessely, *Neue griechische Zauberpapyri*, dans le recueil cité, t. XLII, Wien, 1893, II, p. 39, lignes 594 à 600. A la p. 40 (ligne 605), on trouve un autre exemple de la formule magique, suivi des mots διαφυλάξον μοῦ, dont le sens est clair.

2. Leonardo Agostini ; traduction latine de Jacob Gronovius, *Gemmæ et sculpturæ antiquæ...*, 1699 ; seconde partie, p. 61 à 65, pl. 36 et 37.

3. Surtout en Orient et en Égypte, si l'on tient compte de l'origine des papyrus et des types des pierres gravées.

4. J. Matter, *Hist. du gnosticisme*, 1828, pl. II, B, 5. — Le groupe **ABPAX** est évidemment une forme du mot **ABPACAΞ**, si fréquent.

Digitized by Google

Puis, c'est une intaille, qui représente d'un côté un génie à tête de Méduse terrassant un ennemi [1]. Au revers, se lit notre texte magique, terminé par le groupe ΒΩΕΑΙ et suivi des sept voyelles, ΑΕΗΙΟΥΩ, dont les monuments gnostiques ou magiques offrent tant d'exemples [2].

Enfin, une cinquième pierre gravée représente d'un côté Horus enfant, accroupi sur le lotus et accompagné d'un épervier et d'un cynocéphale ; au revers, la légende magique se développe sur huit lignes et se termine par les trois lettres ΕΑΙ sur la tranche [3].

Ainsi, les neuf exemples de la formule magique, relevés tant dans les manuscrits que sur les pierres gravées, prouvent la vogue qu'elle avait acquise [4]. Du papyrus cité plus haut, il faut retenir aussi que le texte magique, si souvent transcrit, formait la partie essentielle des incantations destinées à gagner ou à retenir l'amour d'une personne indifférente ou inconstante. On comprend donc que le groupe de Mars et Vénus ait été associé à cette formule, considérée comme si puissante.

Séparément, les deux divinités ont été représentées sur d'autres pierres magiques. Par exemple, Vénus à côté du

1. J. Matter, *Excursion gnostique en Italie*, 1852, pl. II, n° 6 (Florence). — C'est à tort que l'inscription a été gravée à rebours, sur la planche, sans doute d'après une empreinte. Le texte est ainsi difficile à reconnaître ; il est cependant sûr qu'il s'agit de la formule dont j'essaie de signaler ici l'intérêt.

2. Pour les sept voyelles, je renvoie simplement à la bibliographie indiquée par M. W. Deonna, dans la *Rev. des Études grecques*, 1918, p. 159. On pourrait la quadrupler aisément. Je veux signaler particulièrement l'expression τὸ ὄνομα σου τὸ ἑπταγράμματον, associée aux sept voyelles, ainsi que de curieuses combinaisons de la série où α est simple et ω répété sept fois (C. Leemans, *op. cit.*, p. 29 et 97). Sur ces combinaisons, voy. aussi H. Leclercq, dans D. Cabrol, *Dict. d'Arch. chrét.*, t. I[er], col. 1275 à 1280.

3. *Coll. de M. de Montigny, Pierres gravées*, 1887 (vente des 23-25 mai), p. 41, n° 560. Hématite, 0. 022. Les lettres de l'inscription sont carrées.

4. Il est probable que la liste de ces exemples pourrait être augmentée.

Digitized by Google

génie anguipède *Iaô* à tête de coq ; et ailleurs une inscription débutant par ΑΡΗC nous apprend que le dieu pouvait guérir une maladie de foie.

Cependant, c'est, je crois, la première fois que ces deux divinités sont signalées, sur des intailles magiques, dans des groupes, analogues à ceux de la grande sculpture, mais qui représentent certainement des conceptions particulières.

En effet, nous avons saisi nettement, dans les papyrus magiques, le rôle de la formule qui devait protéger un amour fragile ou malheureux. On lui attribuait même la vertu de procurer une séduction incomparable, car sur une pierre du British Museum, le texte est suivi des mots ΔΟΤΑΙ ΧΑΡΙΝ ΙΕΡΩΝΙΜΑ ΠΡΟC ΠΑΝΤΑC [1].

Et cet emploi n'est pas isolé, car une autre pierre magique porte une invocation au génie *Lacharmarmaraphba*, dont le nom est suivi des mots συντήρησόν μέ ἀγήρατον κεχαριτωμένην [2]. « Conserve-moi toujours jeune et séduisante. » C'est un vœu qui est de tous les temps ; et il n'est guère séparable de l'idée de domination. Les unes recouraient aux invocations magiques pour établir ou conserver leur pouvoir ; les autres, par des moyens semblables, tentaient d'amoindrir ce pouvoir ou de s'y soustraire.

Ainsi s'expliquent les modifications amusantes d'un type consacré par la grande sculpture, et les scènes où, tour à tour, Mars et Vénus sont dominés l'un par l'autre.

Si nous n'entendons pas aujourd'hui le sens littéral de la formule magique, soyons persuadés qu'elle restait tout aussi énigmatique pour ceux qui plaçaient leur confiance dans cet assemblage de lettres. Les textes de ce genre rentrent dans la catégorie des ἄτοπα ὀνόματα καὶ ῥήματα

1. C. W. King, *The Gnostics and their remains*, 1887, p. 243.

M. Haussoullier m'a fait remarquer que ΔΟΤΑΙ est une graphie normale de l'impératif δότε.

2. *Coll. de M. de Montigny, op. cit.*, p. 22, n° 278 ; jaspe rouge ; 0. 015.

Digitized by Google

βαρβαρικά, ces noms absurdes ou étranges et ces mots barbares dont Plutarque fait mention dans son traité sur la Superstition[1], mots insolites que Lucien a signalés, à propos d'une scène de magie [2], et qu'Eusèbe Pamphile, le « Père de l'histoire ecclésiastique », a rappelés dans un ouvrage composé au commencement du IVe siècle [3].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Alphonse Meilhon, une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Les possessions de Saint-Savin de Lavedan à Saragosse au XIIe siècle.*

Le P. Scheil a la parole pour un hommage.

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. Édouard Naville, une étude publiée récemment au *Journal des Savants,* et intitulée l'*Égyptologie française pendant un siècle 1822-1922* [4].

Il ressort nettement de cet exposé fait par un étranger, qu'en France les grands successeurs de Champollion n'ont dû qu'à eux-mêmes leurs découvertes, et qu'ils n'ont rien emprunté d'essentiel aux savants allemands : Lepsius, Brugsch, etc. dont le rôle scientifique, loin de commander aux travaux d'autrui, leur était au contraire subordonné.

Toujours, en effet, il s'est trouvé chez nous des esprits assez puissants pour maîtriser les textes dont la grammaire et le vocabulaire n'existaient pas encore.

Aussi M. de Naville s'indignera-t-il d'entendre le Dr Sethe, dans une conférence publique à Berlin [5], proclamer que depuis la mort de Champollion, le sceptre de l'égyptologie est passé aux mains de l'Allemagne.

Nous estimons certes justement les grammairiens, les lexicographes

1. *De superstitione*, 3.

2. *Dial. meretr.*, IV, 5 : βαρβαρικὰ καὶ φρικώδη ὀνόματα.

3. *Eusebii Pamphili præparationis evangelicæ libri XV*, ed. Fr. Ad. Heinichen, 1842, t. Ier, p. 141 : ...μετά τινος ἀσήμου καὶ βαρβαρικῆς ἐπιῤῥήσεως...

4. *Journal des Savants*, 1922-1923 (trois articles).

5. Kurl Sethe, *die Ægyptologie* (der Alte Orient 23.1).

Digitized by Google

et en général tous les scoliastes de l'égyptologie — mais ceux-ci doivent se garder de confondre avec le sceptre ce qui n'est en réalité qu'une férule. »

M. Cl. Huart a la parole pour un hommage.

« La lexicographie de la langue arabe est encore dans l'enfance ; nos dictionnaires sont basés sur les travaux des Arabes eux-mêmes, qui n'ont envisagé que la langue classique et ont rangé pêle-mêle les exemples cités, sans tenir compte des époques. Le savant hollandais Richard Dozy, en publiant son *Supplément*, a donné un bon exemple d'un travail où, au moins, les sources sont citées. M. E. Fagnan, après avoir professé de longues années à l'Université d'Alger, est actuellement à la retraite avec le titre de professeur honoraire à la Faculté des Lettres ; il a mis à profit ses loisirs forcés en publiant, sous le titre d'*Additions aux Dictionnaires arabes*, les fiches qu'il avait été à même d'établir au cours de sa laborieuse carrière, en y joignant les contributions d'Alfred von Kremer qu'il n'est pas toujours facile de consulter, les expressions relevées par le R. P. Jaussen dans ses *Coutumes des Arabes au pays de Moab*, et quelques mots ou tournures des dialectes de l'Algérie. C'est un grand service que M. Fagnan rend ainsi à l'étude d'une langue qui s'est singulièrement développée pendant treize siècles et dans des pays où la population parlait, avant la conquête musulmane, des langues différentes de celle qu'elle pratique aujourd'hui. M. Fagnan, dont la situation n'a jamais été à la hauteur de sa réputation scientifique et de ses travaux louables et méritoires, couronne ainsi dignement toute une vie de labeur consacrée aux études arabes. »

M. Gustave Schlumberger a la parole pour un hommage :

« Bien que le sujet de la nouvelle notice de M. le docteur Leblond, lauréat de notre Académie, ne concerne pas nos études, le grand homme, qui en est l'objet (*Pasteur, sa vie, son œuvre*, in-8°, 44 p.), mérite le salut de tous. L'Académie remercie M. le Dr Leblond de lui avoir donné la primeur de cette intéressante biographie. »

SÉANCE DU 8 JUIN 1923

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse une ampliation

Digitized by Google

du décret approuvant l'élection de M. René Dussaud comme membre ordinaire à la place de M. Clermont-Ganneau.

Lecture est donnée du décret. Le Secrétaire perpétuel introduit ensuite M. Dussaud et le présente à l'Académie.

Le Président adresse au nouvel élu quelques paroles de bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie, envoie les photographies de deux petits monuments découverts près de Sidon et qui portent diverses inscriptions.

Renvoi à M. Dussaud.

Le Président annonce à la Compagnie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Alfred Croiset décédé hier après-midi.

La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 15 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE, PRÉSIDENT.

M. Morawski, président de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres de Cracovie, fait savoir que cette société savante célébrera le 16 juin le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La Compagnie charge son Président d'exprimer à l'Académie de Cracovie ses félicitations et ses vœux.

M. S. Reinach montre à l'Académie la reproduction phototypique en couleurs d'une miniature du XV^e^ siècle, faite par M. Dufay d'après un procédé nouveau, où les couleurs sont obtenues par le développement même de la pellicule, et non empruntées à un godet. Il y a là un début plein de promesses pour les études dont les enluminures sont l'objet.

M. Émile Senart annonce officieusement que la Commission du prix Volney a décerné cette année deux prix de quinze cents

Digitized by Google

francs : l'un à M. Millardet, professeur à l'Université de Montpellier, pour son livre intitulé : *Linguistique et dialectologie romanes*, l'autre à M. Vendryes, professeur à l'Université de Paris, pour son livre intitulé : *Le Langage*.

M. Théophile Homolle communique une lettre de M. Charles Picard, directeur de l'École française d'Athènes, annonçant la découverte à Délos du tombeau des Vierges hyperboréennes [1].

M. Charles Diehl fait savoir que la Commission du prix Bordin extraordinaire a décerné un prix de 2.000 francs à M. Waldberg, pour sa *Vie de saint Thomas le martyr*, et attribué deux récompenses de 500 francs chacune, l'une à M. Forestier, pour *Sainte Catherine de Sienne. Les Sources*, l'autre à M. Ebersolt, pour ses études archéologiques sur les sanctuaires de Constantinople.

Acte est donné de cette communication.

M. le Président salue ensuite une dernière fois la mémoire du regretté Alfred Croiset, dont les obsèques ont eu lieu le 11 juin.

L'ordre du jour appelle le vote pour l'attribution du prix Gobert.

Le Président annonce que si quelqu'un a des observations à présenter au sujet des propositions de la Commission, l'Académie va se former en comité secret.

Personne ne demandant la parole, il est procédé immédiatement au scrutin.

L'Académie, par 20 oui contre 6 non et 4 bulletins marqués d'une croix, adopte les conclusions de la Commission.

En conséquence, le grand prix est maintenu à M. Lucien Romier, pour son ouvrage sur *Le royaume de Catherine de Médicis*, et le second prix à M. Jean Régné, pour son *Histoire du Vivarais*, tome II.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Louis Leger, le Président demande à la Compagnie si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Par 23 voix contre 6, au scrutin, l'Académie se prononce pour l'affirmative.

L'exposé des titres des candidats est fixé au 23 novembre, et l'élection au vendredi suivant 30 novembre.

M. Charles Diehl donne lecture d'un rapport sur les fouilles du corps d'occupation français à Constantinople [1].

M. José de Figueiredo, directeur du Musée national de Lisbonne, montre des photographies d'après les miniatures d'un livre d'heures flamand, peintes aux environs de 1530 pour Don Fernando, fils du roi de Portugal, Don Manuel Ier.

Il insiste sur la beauté de cette œuvre qu'il attribue à Simon Bening et montre les rapports intimes qui existaient alors entre l'atelier de cet excellent artiste et la cour de Portugal.

M. de Figueiredo parle aussi d'un livre d'Heures, daté de 1517, au Musée de Lisbonne, et d'un bréviaire peint pour la reine D. Leonor de Portugal (1458-1525) appartenant à la collection M. Pierpon Morgan. Dans celui-ci il croit reconnaître la main de l'artiste portugais Antonio d'Ollanda.

M. Paul Durrieu présente une observation.

M. René Cagnat donne lecture d'une note de M. Henri Basset, sur une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech [2].

COMMUNICATIONS

ANALYSE D'UNE LETTRE DE M. PICARD, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LA DÉCOUVERTE A DÉLOS DES TOMBEAUX DES VIERGES HYPERBORÉENNES, PAR M. HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Hérodote désigne les tombeaux des Vierges hyperboréennes sous les noms de θήκη d'Opis et Argé, et de σῆμα de

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

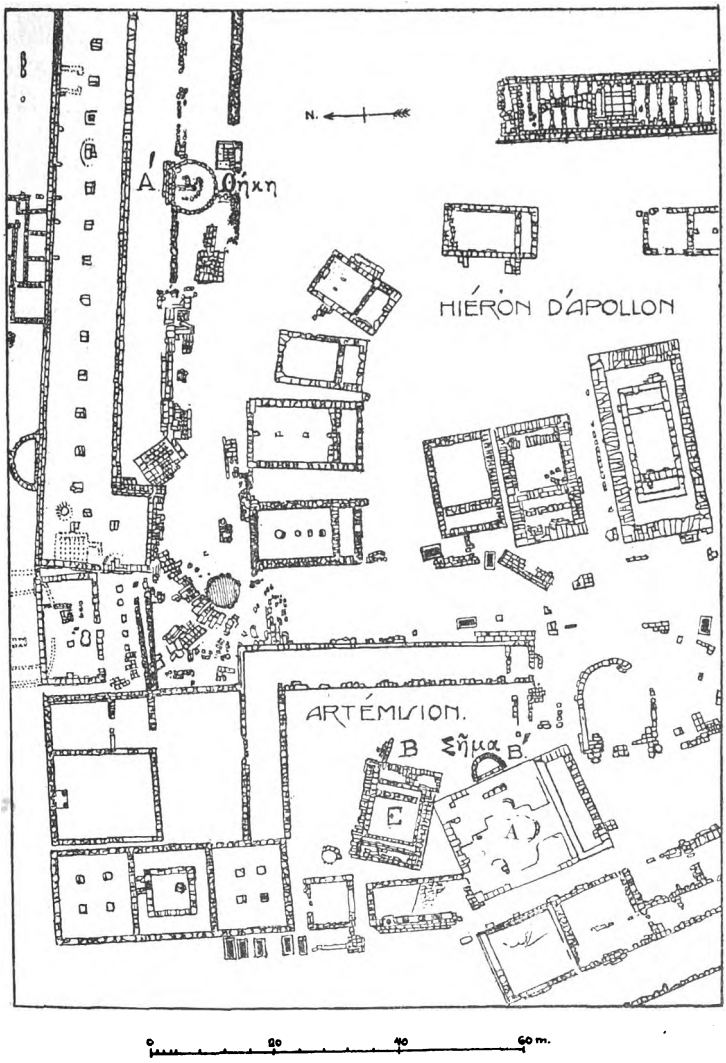

Plan de situation montrant la position des deux tombes des Vierges hyperboréennes par rapport à l'Artémision délien : A', Θήκη, B', Σῆμα, découvert en 1923.

Digitized by Google

Laodiké et Hyperoché ; il les localise ainsi : le premier en arrière et à l'est du téménos d'Artémis, ὄπισθε τοῦ Ἀρτεμισίου πρὸς ἠῶ τετραμμένη ; le second à l'intérieur et à gauche de l'entrée : ἔσω ἐς τὸ Ἀρτεμίσιον ἐσιόντι ἀριστερῆς χειρός... (IV, 34-35).

L'emplacement du téménos a été, dès le début des fouilles et définitivement, fixé par M. Homolle au voisinage du port, au N.-O. du temple d'Apollon et vers l'angle N.-O. du hiéron.

Deux temples y sont placés, qui ont été successivement dénommés : l'un, A) Artémision neuf (Homolle) ou vieux (Courby;) l'autre, B) Artémision vieux (Homolle) ou neuf (Vallois), ou Létôon (Courby). Ce dernier renferme et a remplacé une cella archaïque E, qui est, pour M. Vallois, l'Artémision primitif, celui-là même qui aurait existé au temps d'Hérodote [1].

Admettant pour vraie l'assertion d'Hérodote, pour fondée, l'identification de M. Vallois, et se plaçant devant la cella E, face à la mer, M. Picard fit creuser à sa gauche, le long des fondations occidentales de l'édifice A un sondage d'essai.

Là on déblaya, à la profondeur de 1m 50, une enceinte demi-circulaire, en granit, semblable aux deux *abaton* découverts, l'un en dehors et vers l'angle O., l'autre A' en avant et vers le milieu du Portique d'Antigone. Elle contenait, comme ceux-ci, des objets de l'époque mycénienne. Elle doit, par conséquent, être interprétée de la même manière qu'eux, c'est-à-dire comme un tombeau, que son antiquité et son caractère semi-divin avaient fait conserver dans l'île sainte, comme un sanctuaire, lors de la purification de Délos.

L'*abaton* A', situé en arrière et à l'est de l'Artémision, avait été déjà assimilé et avec grande vraisemblance à la

1. Vallois, *Bull. de Corr. hellén.*, 1921, p. 207-253 ; pl. III-IV, V-VI.

Digitized by Google

θήκη d'Opis et Argé (Courby, *Explor. arch. de Délos*, V, p. 63).

L'*abaton* B', contemporain et semblable, situé à l'intérieur et à gauche du temple d'Artémis, a donc tout lieu d'être identifié avec le σῆμα d'Hyperoché et Laodiké.

Si cette hypothèse est fondée, on entrevoit quelques conclusions intéressantes :

Pour la topographie délienne, la fixation de l'emplacement : 1° des temples ancien et nouveau d'Artémis ; 2° des deux tombeaux légendaires, où, encore au temps de Callimaque les jeunes filles venaient faire hommage de leur chevelure à la déesse (*Hymne à Délos*, 296-9) ;

Pour l'histoire littéraire, une preuve nouvelle de la véracité d'Hérodote ;

Pour l'histoire des religions et des mythes, une confirmation, nouvelle aussi, du fond solide et permanent des légendes et des rites.

M. Picard a l'esprit trop critique pour affirmer catégoriquement ; toutefois, en attendant des recherches nouvelles et une étude plus complète, qu'il annonce, il croit pouvoir indiquer la grande vraisemblance de ces nouveaux et importants résultats.

RAPPORT SUR LES FOUILLES DU CORPS D'OCCUPATION FRANÇAIS A CONSTANTINOPLE, PAR M. CHARLES DIEHL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Depuis l'année 1921, le corps d'occupation français à Constantinople a entrepris des fouilles fort intéressantes sur plusieurs points du territoire occupé par nos troupes : j'ai entretenu l'an dernier l'Académie des résultats de ces recherches. Malgré les événements qui, depuis lors, ont, à plusieurs reprises, obligé à réduire ou à suspendre les travaux, ces fouilles ont continué durant le second

Digitized by Google

semestre de 1922, et elles se poursuivent en ce moment même fort activement. Le général Charpy commandant le corps d'occupation, qui a encouragé et suivi ces recherches avec une extrême attention et une constante sollicitude, a fait parvenir un rapport fort intéressant sur les résultats obtenus. J'en résume les données essentielles.

A Makrikeuy, sur l'emplacement de l'ancien faubourg de l'Hebdomon, on a poursuivi la recherche de la base de la colonne de Théodose II. On a retrouvé deux nouveaux fragments de l'inscription dédicatoire, et, tout récemment, un dallage important, qui a pu former le soubassement de cette colonne. A l'église, on a dégagé un fort pilier pentagonal d'où semble se détacher un départ de voûte ; un chapiteau théodosien, des fragments de plaques de parapet ont été également découverts ; et surtout, les travaux tout récemment repris sur ce chantier ont amené la mise au jour d'une très belle mosaïque à dessins géométriques, rappelant celle qui décore l'église du Strudion.

A Gul-hané, sur l'emplacement de l'ancien quartier byzantin des Manganes, on a dégagé en partie les fondations de trois églises, dont l'une serait peut-être celle du couvent de S^{t}-Georges des Manganes. On a par ailleurs partiellement déblayé les vastes et magnifiques citernes, formant trois rangées de dix couples, où l'on croit reconnaître les substructions du palais de Basile I^{er}. Une découverte plus importante a été faite récemment dans cette région : j'y reviendrai dans un moment.

Enfin à Seddul-bahr, dans la presqu'île de Gallipoli, les fouilles de la nécropole ont donné des résultats qui ne sont pas inférieurs à ceux des semestres précédents, 18 sarcophages et 54 jarres ont été découverts, avec 125 objets méritant d'être classés : les vases appartiennent en général à la céramique attique à figures noires. Les travaux entrepris au tumulus de Protésilas ont révélé l'existence d'un site préhistorique qu'il sera intéressant de comparer

Digitized by Google

aux tombes analogues trouvées en Macédoine et en Thessalie. De nombreux débris de céramique noirâtre et rougeâtre y ont été découverts.

Ce sont là des résultats importants, qui font grand honneur à l'activité de notre corps d'occupation et à l'initiative du chef qui le commande. Ils ont été récemment complétés par une découverte fort intéressante, au sujet de laquelle une importante communication est adressée à l'Académie. Elle vient de M. Demangel, membre de l'École d'Athènes, qui, depuis le mois de décembre 1922, a été mis à la disposition du général commandant le C.O.F.C. comme conseiller technique, par le Ministère de l'Instruction publique. J'ai résumé quelque peu la note envoyée par M. Demangel ; mais, telle que je vais la lire, elle demeure cependant tout entière son œuvre : et aussi bien par les informations qu'elle apporte que par les plans et photographies qui l'accompagnent, elle mérite, je crois, tout l'intérêt de l'Académie.

« A l'est de Sainte-Sophie, écrit M. Demangel, dans l'ancien quartier des Manganes, à 100 mètres à peine de la muraille maritime, et à environ 200 mètres au sud des substructions supposées du palais de Basile Ier, on a découvert un édifice à plan central, en briques, au milieu duquel deux piscines, l'une en briques, l'autre en marbre, se trouvent superposées. Cet édifice, dont les murs sont conservés sur une hauteur atteignant parfois plus de 2 mètres, est de forme hexagonale. Sur cinq des côtés de l'hexagone s'ouvrent cinq grandes absides, ayant 6 mètres d'ouverture et 4 mètres de profondeur ; le sixième côté, à l'ouest, formait l'entrée, probablement précédée d'un narthex. La construction mesure 11 m 60 de diamètre, pris au pied des arcs qui fermaient les absides, et 20 m 75 au fond des niches. Les niches s'ouvrent par des portes latérales sur de petites chambres, rectangulaires ou circulaires, qui ramenaient peut-être extérieurement le plan général au carré.

Digitized by Google

L'édifice était couronné d'une coupole centrale que contrebutaient les absides. Il est permis de penser que cette coupole posait sur six grands arcs soutenus par des colonnes, comme au baptistère des Orthodoxes à Ravenne; à quelques mètres de l'édifice, a été découvert un chapiteau-imposte ionique en marbre, de style et de travail excellents, qui peut avoir couronné une de ces colonnes.

L'appareil, très soigné et régulier, est formé de lignes de briques séparées par des intervalles égaux d'un ciment blanchâtre, où, dans la chaux, sont noyés des graviers et de la brique pilée. Les briques sont en terre assez fine, parfois rosée, généralement ocre jaune clair. Jusqu'à présent aucune marque n'a été relevée sur aucune d'elles.

Au centre de l'édifice ont été découvertes deux piscines superposées et légèrement désaxées l'une par rapport à l'autre, ce qui, outre la différence de matériaux et de technique, interdit l'hypothèse d'une cuve à deux étages comme celles des baptistères de Carthage[1]. La piscine inférieure, en briques, correspond, par l'appareil, le travail très soigné et le niveau où elle se trouve, au monument hexachore dont elle occupe le centre ; elle est tout entière creusée sous le niveau du sol de ce monument, formé par une sorte de ciment conservé sur plusieurs points. La vasque est divisée en huit conques hémicylindriques, mesurant 0^m40 à 0^m43 de rayon à la partie inférieure. Le diamètre total, entre les angles, est de 2^m70 ; pris au sommet des niches, de 3^m50 ; la profondeur actuelle, est de 0^m92.

La piscine de briques, après un écroulement de la superstructure, ou au moins de la coupole, qui eut pour conséquence un exhaussement du sol d'environ 0^m80, fut remplacée par une piscine plus grande en marbre du Proconnèse. Cette piscine, sensiblement plus grande que la précédente, n'a plus huit, mais six lobes : deux, complètement

1. Cf. P. Gauckler, *Basil. chrét. de Tunisie*.

Digitized by Google

évidés, figurent des entrées ; les quatre autres sont occupés par des escaliers à trois marches, descendant vers l'intérieur. Extérieurement elle forme un dodécagone ; à l'intérieur elle est à peu près hexagonale. Son diamètre total, pris des angles extérieurs du dodécagone, est d'environ 5 m 70 ; il est de 3 m 50 au fond de la piscine. La profondeur de la piscine est de 1 m 15.

Deux entrées, opposées sur un même diamètre, donnaient accès à deux petits espaces hémicirculaires, d'où l'on pouvait s'approcher de l'eau, la toucher avec la main, tout en restant debout et sans descendre dans la piscine : une dalle de marbre était, en effet, scellée dans les rainures ménagées à droite et à gauche dans les grands blocs des entrées, ramenant à l'hexagone la forme du fond de la piscine.

L'eau était amenée par des conduites dissimulées dans l'épaisseur des blocs des entrées.

Au-dessus de la piscine s'élevait une sorte de petit dôme, ainsi que le prouvent douze mortaises de scellement, qui s'échelonnent régulièrement sur la paroi supérieure de la vasque de marbre. Il y avait là douze colonnettes, réunies sans doute par des parapets sculptés et soutenant par des archivoltes une corniche circulaire ou polygonale surmontée d'un dôme.

Tel est, dans l'état actuel, l'ensemble du monument découvert. Il serait vain de prétendre, dès maintenant, préciser son rôle exact et lui fixer un nom. Mais il est utile, ces réserves faites, d'essayer de le situer dans ce quartier des Manganes, encore assez mal connu.

Il est vraisemblable que le dernier état du monument, bien qu'il ne s'y rencontre aucun signe chrétien, répond à une destination sacrée : l'orientation, les plaques de parapet sculptées, le chapiteau, les corps surtout enterrés dans le sol même de l'édifice militent en faveur de cette hypothèse. Il n'en est pas de même du premier état, qui pourrait répondre, par la complexité de son plan, à une grande salle

Digitized by Google

circulaire de thermes entourée de niches et de bains particuliers. Il est donc possible qu'il n'y ait eu là à l'origine qu'un monument civil. Toutefois les dimensions restreintes et la forme même de la piscine à huit lobes ne semblent pas appuyer cette conjecture.

Si le monument était religieux, son plan circulaire, les dimensions et la forme de la piscine font immédiatement penser à un baptistère. Pourtant il semble étrange qu'un baptistère de telles dimensions ait pu passer inaperçu des pèlerins qui ont visité l'église y attenante. Mais l'édifice peut avoir eu un usage autre que celui de recevoir des catéchumènes. Succédant à un culte plus ancien de la source, il a pu recueillir une eau précieuse et destinée à produire des miracles. On peut donc penser avec vraisemblance qu'il a existé en ce point un hagiasma consacré à la Vierge, et précisément celui dont font mention les pèlerins qui décrivent la région, l'hagiasma consacré à la Vierge Hodigitria.

Parmi les nombreux sanctuaires de la Vierge à Byzance, plusieurs, d'après les textes, possédaient des piscines miraculeuses. L'église des Blachernes était dotée d'une piscine de ce genre ; nous connaissons même assez bien le cérémonial du bain sacré qu'y prenaient les empereurs [1]. A l'église Sainte-Marie de la Source, il y avait, comme aux Blachernes, une source sainte, au milieu de l'édifice, formée par un bassin carré en marbre, où l'on pouvait descendre par deux escaliers. Cette piscine aurait même été recouverte, sous la grande coupole centrale, d'une sorte de coupole basse [2]. Mais, tandis qu'à Sainte-Marie de la Source, la piscine et son ciborium, construits par l'empereur Léon Ier dans la deuxième moitié du Ve siècle, étaient antérieurs au grand édifice à coupole élevé par Justinien pour abriter la source et son monument, à l'Hodigitria, au contraire, la première

1. Cer., II, 12, p. 551-556. Cf. J. Ebersolt, *Sanct. Byz.*, p. 48-52.
2. J. Ebersolt, *ibid.*, p. 63.

Digitized by Google

piscine serait de la même époque que la rotonde dans laquelle, par la suite, on a placé la grande piscine de marbre.

Du sanctuaire fameux de l'Hodigitria, les pèlerins n'ont généralement retenu que son icone célèbre et ils n'ont pas mentionné l'hagiasma. Pourtant deux textes précis, celui de Codinus[1] et celui d'un pèlerin russe anonyme[2] le signalent : et le nom même de l'Hodigitria s'expliquerait par la guérison miraculeuse des aveugles qui venaient à la source se laver les yeux. On sait par ailleurs que ce sanctuaire fondé par l'impératrice Pulchérie au Ve siècle pour abriter l'icone de saint Luc, que sa belle-sœur Eudoxie lui avait envoyée d'Antioche, avait été ensuite remanié et agrandi au IXe siècle par l'empereur Michel III : ne pourrait-on penser que les deux états de notre monument des Manganes correspondent à ces deux constructions successives du sanctuaire, l'une datant du Ve, l'autre du IXe siècle ?

Telle est, dans l'état actuel des travaux, l'hypothèse la plus plausible. Ce n'est, je le répète, qu'une hypothèse. La suite des fouilles apportera sans doute des données nouvelles qui permettront de mieux comprendre l'ensemble des ruines exhumées ; mais, de toute manière, la découverte de ce remarquable monument *à plan central*, méritait d'être dès aujourd'hui signalée à l'attention de l'Académie. »

Cette découverte montre en tout cas tout ce qu'on peut

1. Th. Preger, *Script. orig. Const.*, II : Ps. Codin., *Patria*, III, 27, p. 223 : « ...τυφλῶν πολλῶν ἐν τῇ ἐκεῖσε πηγῇ βλεψάντων καὶ θαύματα πολλὰ γεγόνασιν », développé ainsi (*ibid.* H) : « Μικρὸν δὲ πρότερον εὐκτήριον ὑπῆρχε πολλῶν τυφλῶν ἐν τῇ ἐκεῖσε πηγῇ νιψαμένων καὶ βλεψάντων καὶ θαυμάτων πολλῶν γινομένων μέχρι τῆς σήμερον παρὰ τῆς ἀειπαρθένου θεοτόκου· διὰ τὸ ἀναβλέψαι οὖν ἐκεῖσε τοὺς τυφλοὺς ἐκλήθησαν Ὁδηγοί. »

2. *Itinér. russes*, trad. Khitrowo, p. 229 : *Descript. de Const.* (1424-1453), par un Anonyme : « A l'Est de Sainte-Sophie, dans la direction de la mer, à droite, s'élève un couvent appelé Odigitria ; tous les mardis on sort de ce couvent une image de la sainte Vierge qui fait de grands miracles, guérit beaucoup de malades et fatigue les quatre hommes qui la portent. Là, dans une châsse découverte, repose aussi saint Siméon : il y a là aussi un hagiasma. »

Digitized by Google

attendre de l'exploration scientifique de Constantinople et elle fournit la preuve éclatante de l'intérêt que méritent les fouilles poursuivies par notre corps d'occupation sur le sol de l'antique Byzance.

UNE PRIMITIVE MOSQUÉE DE LA KOUTOUBIA A MARRAKECH, PAR M. HENRI BASSET.

Au cours d'une mission archéologique accomplie récemment dans le Sud du Maroc en compagnie de MM. H. Terrasse et J. Hainaut, nous avons eu l'occasion, à Marrakech, d'étudier les abords de la célèbre mosquée de la Koutoubia, élevée au milieu du XIIIe siècle, non pas, comme on le croit souvent [1], par le sultan almohade Aboû Ioûsof Ia 'qoûb el-Mansoûr, mais par son grand'père 'Abd el-Moûmin, le fondateur de la dynastie. Nous avons pu constater que la mosquée actuelle, si elle date bien de ce souverain, n'est pas le sanctuaire primitif : elle succéda à une précédente, qui, à vrai dire, ne lui est antérieure que de quelques années.

Derrière le mur nord-est de la mosquée actuelle s'étend en effet un vaste terrain vague ; et sur la face du mur qui regarde ce terrain, on remarque des vestiges — attaches d'arc, ouvertures bouchées — déjà plusieurs fois signalés, mais restés encore inexpliqués. Or, pour peu que l'on soit familiarisé avec l'architecture des mosquées almohades, on reconnaîtra sans peine que le mur nord-est du sanctuaire actuel est en réalité le mur sud-ouest, réemployé, d'un sanctuaire précédent, de dimensions semblables : c'est la

1. Sur la foi, surtout, d'une erreur de Beaumier dans sa traduction du *Rawd el-Quirtas* : « Ia 'qoûb el-Mansour... donna l'ordre de construire... la mosquée de la Koutoubia » au lieu de : le *minaret* de la mosquée... (p. 323). Même sous cette forme, d'ailleurs, l'assertion du *Qirtas* n'est pas rigoureusement exacte.

Digitized by Google

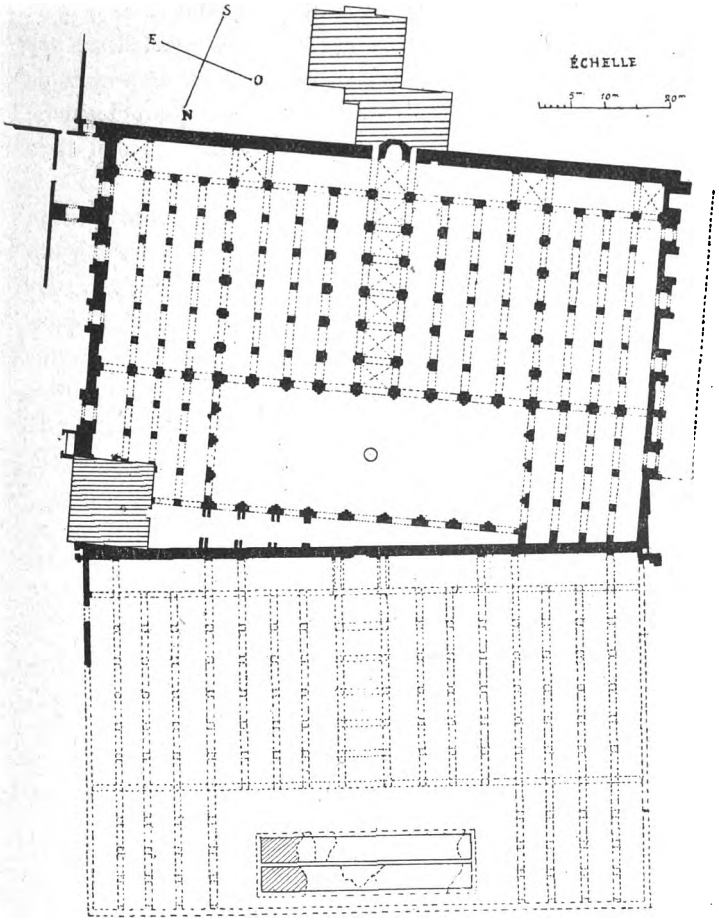

Mosquée primitive de la Koutoubia.

Digitized by Google

paroi la plus caractéristique d'une mosquée, celle dans laquelle s'ouvre le mîhrab qui indique aux fidèles la direction de la prière. D'autres vestiges jalonnent dans le terrain vague l'emplacement de cet édifice : des citernes, qui marquent l'endroit où se trouvait la cour (*sahn*), et de part et d'autre de la travée du fond, la trace des portes, et une attache latérale. Grâce à ces vestiges et surtout à ceux de la travée du fond, qui donne le nom et la largeur des nefs, on peut rétablir de façon presque certaine le plan de la mosquée tout entière [1].

C'est une mosquée almohade typique, en T, avec ses cinq coupoles régulièrement disposées le long de la travée du fond, ses ouvertures de part de d'autre du mîhrab, sous la retombée des arcs, ses petites fenêtres hautes correspondant à chaque nef ; surtout, elle apparaît comme un prototype du second sanctuaire [2]. Une seule différence notable : la largeur totale restant la même, la nef centrale de la

1. Le nombre des travées, seul, peut prêter à discussion. En nous fondant sur ce fait que sauf en ce qui concerne la largeur de la nef centrale par rapport aux nefs latérales (ce qui n'affecte pas l'ensemble) toutes les autres dimensions connues de cette mosquée coïncident *exactement* avec celles de la mosquée contiguë, il nous a semblé logique d'admettre que le rapport de la profondeur à la largeur restait le même dans les autres parties de l'édifice. Au reste, deux modifications seulement apparaissent possibles : supprimer une travée de la salle de prières et agrandir d'autant le *sahn* — ce qui donnerait entre ces deux éléments les proportions de la mosquée de Tinmel ; — ou, cette opération faite, supposer une autre travée du côté du sahn, ce qui donnerait les proportions de la mosquée de Cordoue ; mais on serait alors — et bien gratuitement — dans le domaine de la pure conjecture.

2. Le plan de cette mosquée (partie noire du plan général ci-joint) est lui aussi un document inédit. On sait que les Européens ne peuvent pénétrer dans les mosquées du Maroc. Nous avons pu obtenir, il y a quelques années, par l'intermédiaire du service des habous, un plan fait assurément par un architecte européen dont nous n'avons pu savoir le nom, et qui avait pu pénétrer dans la mosquée, dans les premières années de l'occupation française, sans doute à la faveur de réparations à effectuer. Ce plan a servi de base à celui-ci après que nous en avons eu vérifié l'exactitude par les mesures extérieures et par des visées à travers les portes.

Digitized by Google

mosquée détruite est plus large que celle de l'édifice actuel; les nefs latérales sont donc légèrement plus étroites.

On peut assurément s'étonner de trouver l'une prolongeant l'autre, deux mosquées aussi étrangement semblables; mais cette constatation s'accorde parfaitement avec le texte du *Kitab el-Istibṣar*, ouvrage précieux dans l'espèce, car le géographe anonyme qui le composa vivait vraisemblablement à la cour d'Abou Ioûsof Ia 'qoûb el-Mansoûr, et c'est le seul contemporain qui nous parle avec quelque détail de la mosquée de la Koutoubia : « Le Khalife et imâm (Abd el-Moûmin), après avoir d'abord édifié une vaste mosquée principale, *y ajouta au côté sud un bâtiment égal* sinon plus grand, et semblable à un palais (la mosquée actuelle) ; *entre les deux, il fit élever ce monumental minaret* qui n'a pas son égal en pays musulman. Son fils et successeur Abou Ia 'qoûb acheva cette construction » (trad. Fagnan, p. 181). On voit à quel point ce texte, jusqu'ici inexpliqué coïncide avec le plan ci-joint ; en outre, il date exactement nos mosquées. Le premier de ces édifices est la mosquée cathédrale dont Abd el-Moûmin, au rapport des historiens, ordonna la construction dès son entrée à Marrakech (541/1146) [1].

Pourquoi une autre lui fut-elle peu après substituée ? On s'apercevra au premier coup d'œil que le mîhrab de la mosquée ruinée est dirigé sensiblement plus à l'est que celui de la mosquée actuelle : celle-ci se trouve donc tout entière désaxée par rapport à la première ; une galerie se terminant en pointe rachète la différence d'orientation. Là est la solution du problème. On jugea la mosquée

1. Il ne peut s'agir de la mosquée construite par Ali ben Ioûsof l'Almoravide en 520/1126, et qu'Abd el-Moûmin fit détruire. Le *Holâl el-Mawchiyya* nous apprend, en effet, qu'elle se trouvait « dans la partie inférieure de la ville » (éd. de Tunis, p. 108-109). Il faudrait donc en chercher l'emplacement aux environs des édifices qui, reconstruits à une époque plus moderne, portent encore le nom d'Ali ben Ioûsof.

Digitized by Google

primitive mal orientée. Assurément bien des sanctuaires sont dans ce cas, et l'on s'en accommode : les fidèles, lors de la prière, corrigent l'erreur en ne se tournant pas exactement vers le mîhrab. Mais cet édifice avait été élevé par un prince issu d'un mouvement religieux, et par surcroît possédant d'abondantes ressources : il n'hésita pas à le reconstruire : d'où l'existence de ces deux mosquées accolées, de plan semblable, sauf en quelques détails, et de dimensions identiques.

La seconde mosquée est donc de fort peu postérieure à la première. Celle-ci d'ailleurs resta debout un certain temps servant en quelque sorte d'annexe à l'autre, ainsi que le montrent les vestiges de dix baies dans le mur encore debout qui séparait les deux mosquées : une baie correspondant à chaque nef, sauf à celles qui se terminaient par une coupole, et les deux dernières à chaque extrémité : tel était, semble-t-il, l'état lorsqu'écrivait l'auteur de l'*Istibṣar*. On peut croire cependant que la mosquée primitive fut détruite peu après, et volontairement : sinon il resterait quelques vestiges des murs extérieurs ou des nombreux piliers — et l'on en trouverait quelques traces dans les historiens et les géographes postérieurs à l'*Istibṣar*.

SÉANCE DU 22 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Franz Cumont donne lecture de la note relative à un autel taurobolique découvert à Rome en 1919 et à l'inscription métrique grecque qui est gravée sur la face antérieure [1]. M. Camille Jullian présente une observation.

M. Clément Huart communique les résultats du déchiffrement

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

de quatre inscriptions arabes relevés à Palmyre par M. Cl. Prost, ancien membre de l'Institut français d'archéologie du Caire. Elles sont relatives à la fondation de la mosquée construite sur les ruines du temple de Bel. La première est à peu près illisible. La seconde, porte le nom de Nacîr-ed-dîn Moḥammed ben Chîrkoûh, cousin germain de Saladin, dont le grand adversaire des Croisés avait fait un prince de Homs, celui de son chambellan Nâçiḥ-ed-daula, et la date de 576 hég. (1180). La troisième nous donne le nom de l'émir Hibè, qui semble inconnu par ailleurs, et la quatrième celui de l'architecte 'Abd-el-Kérîm, fils de Sâlim, qui est un maître maçon, ainsi que celui du lapicide Moḥammed ben Yaḥyâ le polisseur, et la date de 700 hég. (1300-1301). Ces différences de date indiquent des remaniements et des réfections successifs.

COMMUNICATION

DÉCOUVERTE D'UN AUTEL TAUROBOLIQUE A ROME.

Pendant l'été de l'année 1919, on a retrouvé à l'ouest de la place Scossacavalli (entre la place Saint-Pierre et le Tibre), un autel de marbre dont la face antérieure porte une inscription grecque en vers, tandis que la face postérieure et les deux côtés sont décorés de symboles du culte de Cybèle et d'Attis, tels qu'on les voit sur d'autres autels, dits « tauroboliques ». Ce monument a été publié par M. Marucchi qui, avec l'aide de M. Comparetti, s'est efforcé d'interpréter les vers difficilement intelligibles de la dédicace. Si les deux savants italiens y ont en partie réussi, toutefois, trompés par une expression ambiguë du texte, ils ont cru que l'inscription était funéraire, ce qui ne leur a pas permis d'en saisir la véritable portée. Elle vient d'être étudiée à nouveau par M. Pierre Fabre, membre de l'École de Rome, qui a réussi à en éclaircir notablement la signi-

Digitized by Google

fication [1], et comme ce monument acquiert ainsi une importance nouvelle, il m'a paru mériter de retenir quelques instants l'attention de l'Académie. Voici ces vers tel que M. Fabre les a restitués et traduits :

Ἔργα νόσν πρῆξιν βιὸν ἔξσγον ἐσθλὰ πρόπαντα
Γα[μα?]λίσυ πραπίδω[ν] τοῦτο φέρω τὸ θῦμα,
Ὃς Δ[ηοῦ]ς παλίνορσον ἐπ' Εὐρυβίην πάλι ταῦρον
Ἤγαγε καὶ κρειὸν σύμβολον εὐτυχίης,
Ὀκτὼ γὰρ λυκάβαντας ἐπ 'εἴκοσιν ἠρεμέοντας
Νύκτα διασκεδάσας αὖθις ἔθηκε φάος.
.....ηκυ.....[ν]όος ἡμῶν

« J'apporte comme offrande les œuvres, la pensée, l'action, la vie supérieure, toutes les vertus de l'âme de Ga[ma] lias, qui vers le Tout Puissant ressuscité (Attis) a deux fois amené le taureau de Deo (Cybèle), et le bélier, gage du bonheur. Il a en effet dispersé la nuit et pour vingt-huit années paisibles rétabli la lumière du salut. »

L'inscription rappelle donc dans un langage mystique qu'un serviteur de Cybèle et d'Attis a offert pour la seconde fois les sacrifices du taurobole et de criobole, et s'est ainsi purifié pour vingt-huit ans. Les textes antérieurement connus parlaient d'un terme de vingt ans, mais peut-être le sacrifice du bélier ajoutait-il huit années à celles pendant lesquelles opérait l'immolation du taureau. Ce baptême sanglant apparaît ici entièrement spiritualisé puisque l'initié y apporte en offrande à ses dieux non seulement de bonnes actions mais de bonnes pensées, et il n'est pas douteux que notre autel appartienne à la fin du paganisme, bien que la date exacte n'en puisse être fixée. Il provient certainement du *Phrygianum*, le grand sanctuaire dont parlent les régionnaires du IVe siècle, et le lieu de la découverte semble indiquer que ce temple phrygien, doit être

1. Le travail de M. Fabre paraîtra bientôt dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*.

Digitized by Google

cherché plus à l'est qu'on ne le pensait et s'étendait jusque vers la place Scossacavalli.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES EN SYRIE ET A L'ÉCOLE FRANÇAISE DE JÉRUSALEM, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 22 JUIN 1923.

Notre précédent Rapport [1] a fait connaître l'organisation du Service des Antiquités en Syrie et la fondation d'une École française d'Archéologie à Jérusalem. La Commission de Syrie et Palestine a reçu cette année deux notices, l'une de M. Virolleaud, l'autre du R. P. Lagrange, qui exposent les résultats obtenus au cours de la période scolaire 1921-22, particulièrement fructueuse. Nous résumons ces deux rapports dont le premier a été lu devant l'Académie par l'auteur lui-même [2], et le second signalé à la correspondance [3]. Depuis cette date, le P. Lagrange a demandé à être relevé de ses fonctions de Directeur de l'École d'Archéologie [4], et l'Académie a dû, à son grand regret, déférer à ce désir, en lui exprimant toute sa reconnaissance pour les services éminents qu'il a rendus à la science française en Orient. Son nom restera en particulier attaché à la prospérité toujours croissante de l'École Biblique et à la création de la nouvelle École d'Archéologie.

Nous avons vu aussi le protecteur attitré de nos recherches scientifiques en Orient, le Général Gouraud,

1. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1922, p. 359.
2. *Ibid.*, p. 415 et 417.
3. *Ibid.*, p. 434.
4. *Ibid.*, 1923, p. 77.

Digitized by Google

quitter le pays qu'il a pacifié et organisé d'une main si ferme. Ce n'est pas sans une émotion douloureuse que l'Académie a adressé ses adieux et ses regrets à celui qui spontanément était venu lui demander sa collaboration pour compléter l'œuvre de régénération et de progrès qu'il avait entreprise. Personne ici n'oubliera la cordiale bienveillance de son accueil, le charme de sa parole, la hauteur de ses idées. Il fut vraiment le *bonus genius* qui présida à la rentrée en scène de la science française sur la terre illustrée par de Saulcy, de Luynes, Renan et de Vogüé. Tout nous promet que son successeur tiendra à continuer la tâche si bien commencée. Nous ne pouvons pas souhaiter mieux que de trouver en lui le digne émule du Général Gouraud.

*
* *

M. Virolleaud passe en revue les découvertes de 1921-22 et montre l'activité remarquable du Service des Antiquités pendant cette période. Byblos a été le point central des trouvailles qui ont fait reculer d'environ vingt siècles les limites de l'histoire syrienne. Déjà M. Pézard avait retrouvé à Tell-Nébi-Maud le souvenir de Séti I^er^, père du grand Ramsès II, et le service archéologique avait fait transporter à Beyrouth un morceau d'inscription de Touthmès III, recueilli dans la région de Byblos, avec un relief où le roi est représenté en adoration devant la Grande Déesse syrienne. Mais il était réservé à M. Montet de remettre au jour le temple lui-même avec ses statues assises, refaites sans doute à une époque assez basse par les Phéniciens et d'y découvrir de nombreux ex-votos parmi lesquels on eut la surprise et la joie de lire sur des objets ou des fragments de vases les noms des pharaons Pépi II (VI^e^ dynastie), Ounas (V^e^ dynastie) et Mykérinos (IV dynastie), le constructeur célèbre de la troisième pyramide

Digitized by Google

de Gizeh, enfin, sur un cylindre en pierre, des hiéroglyphes qu'on estime contemporains de l'époque thinite, de cette période presque fabuleuse où se cachent Ménès et ses successeurs. M. Montet a présenté lui-même ses découvertes à l'Académie (*Comptes rendus*, 1922, p. 7 et suiv., p. 44) ; nous n'avons pas à y insister. Mais nous ne pouvons passer sous silence ce fait général, d'une importance historique qui est capitale : les Égyptiens, dès la plus haute antiquité, furent solidement installés dans le nord de la Syrie, et cette circonstance servira peut-être à éclairer les rapports si intimes et si surprenants qui existent entre l'Égypte des premiers pharaons et la civilisation primitive de la région de Suse ; les deux races n'étaient pas séparées par une aussi grande distance qu'on pouvait le supposer. Le contact devait se faire assez facilement par la vallée de l'Euphrate et la Syrie du Nord. Le caractère asiatique de certains monuments très anciens de l'Égypte cesse de nous étonner.

Byblos nous réservait d'autres surprises. Une falaise de la côte, en s'éboulant, révéla l'entrée d'une chambre funéraire où reposait la sépulture de quelque grand personnage que le pharaon Amenemhat III, de la XII^e^ dynastie, avait honoré de ses faveurs en lui envoyant un vase à parfums d'obsidienne, serti d'or, déposé dans le tombeau avec un riche mobilier funéraire où l'on voit figurer aussi une sorte de service en argent de style mycénien. L'Académie connaît les détails de cette magnifique découverte qui a eu un grand retentissement ; elle a été publiée par M. Virolleaud et commentée par plusieurs membres de notre Compagnie (*Comptes rendus Acad.*, 1922, p. 77, 105, 147, 234 ; *Syria*, t. III, p. 86 et suiv.).

M. Maurice Pézard s'était proposé, pour faire suite à ses fouilles de l'an dernier, d'approfondir les tranchées ouvertes à Tell-Nébi-Maud, qu'il supposait être l'ancienne Kadech des Hittites. Il est descendu à plus de quinze mètres de

Digitized by Google

profondeur, jusqu'au niveau de la plaine, et il a reconnu trois couches différentes dans la stratification du terrain : couche syro-cananéenne, avec les restes d'une salle contenant une base de colonne en pierre, dont le fût sans doute était en bois ; couche syro-hittite, avec de nombreux vestiges de constructions, une céramique apparentée à celle de Chypre, des fragments de vases mycéniens, quelques cylindres, une statuette en pierre d'une facture très barbare et un bronze qui représente sans doute le dieu Teschoub ; enfin, tout au fond, des tombes très anciennes, avec statuettes d'argile, objets de bronze, perles et fragments céramiques. Un grand mur de briques crues paraît marquer à l'est un reste de l'enceinte de la ville, dominant la plaine de 4 à 5 mètres seulement. En effet, les fouilles prouvent que le tumulus est tout entier artificiel et que la plus ancienne cité y était bâtie presque au ras du sol; plusieurs villes s'étaient superposées au-dessus. La stèle de Séti Ier et l'existence d'un canal permettant en temps de guerre d'isoler le tell de la plaine, semblent des arguments assez convaincants pour qu'on reconnaisse là l'emplacement de la célèbre citadelle mentionnée par les textes égyptiens.

A Tyr, Mme Le Lasseur, assistée de M. Pupil à qui l'on doit un plan des fouilles et un relevé topographique très soigné de la région, a exploré le côté sud pour essayer de déterminer les limites de l'ancienne île, transformée par Alexandre en presqu'île ; elle y a dégagé quelques restes de constructions de l'époque byzantine et du temps des croisades, un puits et deux pavements de mosaïque romaine, quatre colonnes de granit, de nombreux fragments céramiques et un four à poteries bien conservé, contenant encore des lampes et des vases.

M. Virolleaud énumère ensuite les monuments recueillis au cours de l'année par le Service des Antiquités : près de Saïda, un sarcophage à guirlandes et une trentaine de cippes funéraires ; dans la région du Liban, un cippe décoré de

Digitized by Google

bucrânes et de guirlandes et une tête de statue ; à Beyrouth, deux autels avec dédicaces et un sarcophage en plomb avec son mobilier funéraire ; à Hirmil, un autel de Jupiter Heliopolitanus avec reliefs sculptés ; sur la route d'Émèse à Tripoli, une borne milliaire et une autre sur la route d'Héliopolis, datant de l'an 162 ; à Hama, un bas-relief sculpté.

A Damas, M. de Lorey a concentré ses efforts sur la recherche des antiquités chrétiennes et musulmanes qui lui a valu l'an dernier de si beaux succès. Il a fouillé les restes d'une mosquée construite sur l'emplacement d'une chapelle chrétienne, édifiée elle-même à l'époque de Théodose avec les matériaux d'un monument plus ancien. Il y a trouvé un autel dédié à Jupiter Damascénien et un monolithe quadrangulaire, orné sur trois faces de bas-reliefs de style alexandrin ; diverses inscriptions du Haurân ont complété sa récolte, aujourd'hui déposée au Musée de Damas dont il a surveillé lui-même avec un soin persévérant l'organisation.

De Hiérapolis proviennent quatre statues en basalte qui ont été transportées à Alep pour y former le noyau d'un futur musée, spécial à la Syrie du Nord. Le champ de ruines, à Hiérapolis, est très étendu et l'on pourrait y recueillir dans l'avenir d'importants débris qui sont encore à fleur de sol.

Les officiers qui tiennent garnison dans la Syrie centrale, ont souvent fourni de précieux renseignements sur des sites peu connus ; par exemple le commandant Maignan a signalé un tombeau en forme de pyramide et décoré d'images en relief. Près de Zahlé, dans le Liban, on a découvert les ruines d'une grande villa romaine, comprenant deux galeries qui donnent sur une cour centrale, une dizaine de pièces dont six sont pavées de mosaïques et une importante installation de bains. Les travaux de déblaiement ont été dirigés par M. Brossé.

Digitized by Google

L'étude des monuments des Croisades avait été confiée à M. Camille Enlart qui est resté cinq mois sur place et a fait un très grand nombre de relevés : dans la cathédrale de Tortose, qui est un des plus beaux spécimens de l'architecture romane en Orient ; dans les églises de Beyrouth et de Djébail ; dans l'abbaye de Belmont, monastère cistercien du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, pendant que l'architecte attaché à la mission, M. Jusserand, étudiait les églises d'Enfé et d'Amioun dans la région de Tripoli. En Palestine, M. Enlart a consacré cinq semaines à l'étude des églises des Croisés. Grâce à l'intervention du Gouverneur britannique, il a pu le premier entrer dans l'église de Ramleh et photographier l'intérieur de la Mosquée des Patriarches à Hébron. De ces divers voyages il a rapporté quatre cents clichés et un grand nombre de plans, dessins et aquarelles, qui lui fourniront la matière d'un ouvrage d'ensemble sur l'Art des Croisés, destiné à prendre place dans la bibliothèque du Service des Antiquités.

L'étude des châteaux francs a été amorcée par M. Jusserand, qui a relevé le plan de la grande salle du château de Tortose, visité le château de Beaufort à l'est de Saïda et étudié en détail le château de Gibel (Byblos). Enfin à Damas il a travaillé avec M. de Lorey.

M. Virolleaud expose à ce propos les mesures prises pour l'organisation des Arts Musulmans. L'Académie sait quelle importance le Général Gouraud attachait à cette partie de notre tâche scientifique, à la fois pour montrer aux populations indigènes le cas que la France fait d'un passé si glorieux, et pour faire revivre les industries nationales en enseignant au pays à en tirer des ressources nouvelles. Il a été secondé très habilement dans ce dessein par notre missionnaire M. de Lorey, qui s'est attaché aussi avec beaucoup de ténacité à faire réussir l'achat de la maison Azem à Damas, destinée à devenir le siège de la nouvelle École des Beaux-Arts et à servir de musée pour les collections d'Art Musulman.

Digitized by Google

Enfin, au mois de juillet 1922, le Haut-Commissaire inaugurait le Musée de Beyrouth réservé aux antiquités du Grand Liban, c'est-à-dire à l'archéologie phénicienne et syrienne, musée encore provisoire, qu'il faudra agrandir et compléter par la suite. On y a rassemblé tous les objets découverts par les différentes missions et par le Service lui-même. A cette collection s'est ajoutée celle des Pères Jésuites de l'Université de Saint-Joseph, qui avait été constituée en grande partie par les soins du P. Sébastien Ronzevalle, correspondant de l'Académie.

En terminant, M. Virolleaud rappelle la part prise par le Service des Antiquités à l'Exposition de Marseille et à l'Exposition temporaire du Louvre. Il mentionne les publications faites dans *Syria* par M. Pézard, M. de Lorey, Mme Le Lasseur sur les résultats de leur exploration, et par le P. Mouterde sur les inscriptions grecques et latines du Musée d'Adana. Il signale un livre paru dans la Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités, ouvrage en arabe traduit et annoté par M. Fagnan, et deux volumes mis sous presse, l'un de M. Contenau sur la *Glyptique syro-hittite*, l'autre de M. Gaudefroid-Demombynes sur une description de la Syrie par un géographe arabe. Trois autres volumes sont en préparation, parmi lesquels figure celui de M. Enlart sur l'*Art des Croisés*.

On voit quelle activité intense a régné dans cette province de la science française pendant l'année scolaire 1921-22. Nous n'aurons sans doute pas à enregistrer d'aussi beaux résultats pour 1922-23, à cause des changements survenus dans l'administration supérieure de la Syrie et, plus encore, à cause de la diminution des crédits accordés par le Parlement et des grands retards apportés au vote définitif du budget. Nous souhaitons néanmoins que sous l'énergique impulsion du nouveau Haut-Commissaire, M. le Général Weygand, les travaux reprennent à l'automne leur cours normal et permettent de continuer l'œuvre si brillamment

Digitized by Google

commencée pendant les deux années précédentes. L'honneur de la France et l'intérêt de la science y sont tous deux engagés.

*
* *

De Jérusalem nous est venu le rapport du R. P. Lagrange qui, à notre grand regret, sera le dernier et qui récapitule d'abord, comme l'année précédente, les cours et conférences de l'École Biblique, pour faire juger de la diversité des enseignements que nos missionnaires y peuvent recevoir. Cours d'exégèse sur l'Ancien et le Nouveau Testament, cours d'assyrien, d'hébreu, de syriaque, d'arabe et de grec ; leçons plus spécialement archéologiques sur la géographie de la Terre-Sainte, la topographie de Jérusalem, la Galilée et la Samarie, les Lieux Saints et leurs monuments ; conférences à Jérusalem et à Beyrouth, promenades, excursions et voyages, fouilles, études de ruines, recherches de monnaies et d'inscriptions, tels sont les travaux quotidiens des maîtres et de leurs élèves. Les noms des Pères Dhorme, Carrière, Savignac, Jaussen, Abel, Vincent, bien connus de l'Académie, garantissent la valeur de cet enseignement.

L'Entente Cordiale n'est pas un vain mot dans cette région de l'Orient, puisque le Directeur rappelle que si deux professeurs de l'École ont pu fouiller à Beit-Djébrin et y découvrir une belle salle entièrement pavée de mosaïques (*Comptes rendus*, 1922, p. 41), c'est sur la demande du Directeur anglais du Service des Antiquités qu'ils ont entrepris leur travail. Les autres chantiers anglais et américains de M. Guy, de M. Garstang, de M. Albright, du Dr Fisher, ont été visités par les auditeurs de l'École, très cordialement accueillis par leurs collègues étrangers.

Le rapport consacre un paragraphe spécial au pensionnaire dont les frais de voyage et de séjour ont été à la charge de l'Académie pour l'année 1922. M. Kocher a résidé en Palestine pendant cinq mois, du 2 mars au 7 août. Il a

Digitized by Google

suivi les cours d'arabe et d'araméen, d'épigraphie grecque, d'archéologie sémitique, de topographie et de géographie, d'exégèse religieuse. En participant aux promenades, il a pris connaissance d'une façon très complète de l'ancienne Jérusalem et il a voyagé dans le reste de la Palestine ; il est allé deux fois suivre les fouilles du Dr Fisher à Beisân ; il a vu les anciens chantiers de Tannak, Megiddo, Thabor et Capharnaüm. Ses excursions l'ont mené au sud jusqu'à Hébron, Bersabée et Gaza ; à l'est, vers Jéricho, le Jourdain et la Mer Morte ; à l'ouest vers Béthoron, Modîn, Gezer, Emmaüs-Nicopolis et Ramleh ; au nord en Samarie et en Galilée. Enfin il a tenu à voir la Syrie où il est remonté jusqu'à Balbek, le Liban et Tripoli, en revenant à Beyrouth par Sidon et Tyr. Durant ce voyage, il a acquis un manuscrit éthiopien, un rouleau d'Esther et des copies d'écrits cabalistiques ainsi que quelques menus objets. Il est revenu par Constantinople et l'Europe Centrale.

Peut-être l'Académie jugera-t-elle qu'en dehors de ce résumé succinct sur le séjour de son chargé de mission, il lui eût été utile de recevoir de M. Kocher lui-même un court rapport sur ses travaux et ses voyages. Il conviendrait d'établir que les jeunes savants pensionnés par nos soins doivent, comme les autres chargés de missions, adresser à l'Académie un compte rendu sur l'emploi de leur temps. C'est un contrôle nécessaire pour éviter tout mécompte sur les résultats attendus.

L'École d'Archéologie de Jérusalem a été et reste en bonnes mains. La nomination du P. Dhorme, pour succéder au P. Lagrange, nous est le sûr garant d'une direction éclairée et ferme qui continuera les traditions de l'ancienne et fera prospérer le nouvel établissement pour le plus grand bien des études orientales. De son activité, poursuivie parallèlement avec celle du Service des Antiquités en Syrie, l'Académie peut espérer les plus heureuses conséquences.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES DURANT L'ANNÉE 1921-1922, PAR M. GUSTAVE FOUGÈRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 22 JUIN 1923.

Dans sa séance du 22 octobre 1922, notre Commission des Écoles d'Athènes et de Rome a pris la décision de dédoubler la tâche de son rapporteur général. Désormais, si la Commission reste unique, le rapporteur sera distinct pour chacune des deux Écoles.

Nous inaugurons aujourd'hui ce régime dualiste. L'aggravation qu'il infligera à l'Académie sera, nous l'espérons, minime ; mais pour les intéressés — j'entends pour les auteurs des mémoires et leurs rapporteurs — il en résultera deux avantages appréciables. D'abord, les travaux de nos deux Écoles, relevant de deux ordres d'études assez différents, il paraît, en vertu du principe *suum cuique*, plus équitable de les soumettre respectivement à des compétences appropriées. Ensuite, le nombre et l'importance des mémoires devenaient, en pratique, de plus en plus lourds pour un seul rapporteur. Ainsi, dès ce début, les chiffres plaident éloquemment en faveur d'une mesure charitable de soulagement : l'année 1921-1922 ne nous apportait pas moins de 13 mémoires à examiner ! Votre Commission n'est-elle pas justifiée de s'être donné deux mains pour accueillir sans embarras ce laborieux tribut ?

Si vos deux rapporteurs vont se partager la besogne de vous en rendre compte, ils n'ont qu'une seule voix pour rendre un commun hommage au zèle réparateur de nos jeunes érudits. Ceux-ci ont dépassé leurs obligations : non seulement ils n'ont pas usé de la tolérance qui rend facultatif le mémoire de première année ; mais d'aucuns nous ont adressé double travail.

En 1921-1922, le personnel de l'École d'Athènes était revenu à l'effectif normal de six membres : MM. Charbon-

Digitized by Google

neaux et Festugière (1re année), Daux et Laumonier (2e année), Demangel et Renaudin (3e année). A cette liste s'ajoute le nom de M. Frottier de la Coste Messelière, membre libre de 1re année. L'ensemble des envois se monte à 7 mémoires, chiffre, il est vrai, grossi d'un arriéré de l'an 1920-1921, qu'une erreur de transmission n'avait pas permis de comprendre dans le dernier rapport. Il s'agit du double envoi de 2e année de M. Demangel : nous devons, en bonne règle, nous en occuper tout d'abord.

Les deux études dont il se compose ont trait à l'archéologie délienne et se complètent l'une par l'autre. Telle est, sans doute, la raison qui a incité l'auteur à les présenter ensemble. Elles sont, en effet, les deux jumeaux d'une même enquête conduite à Délos du 13 septembre au 2 octobre 1920.

La première a pour titre : *Fouilles de Délos : un sanctuaire d'Artemis Eileithyia à l'Est du Cynthe* (28 p. grand format, 23 photographies, 2 plans de la main de l'auteur). Elle expose les résultats d'une courte campagne, reprise d'un programme de prospection complète du Mt Cynthe, inauguré en 1913 et 1916 sous la précédente Direction par M. Plassart. Ces recherches avaient reconnu le réseau des voies sacrées, dégagé les majestueux degrés de la voie principale et révélé l'existence de petits sanctuaires répartis sur des paliers, comme autant de reposoirs pour les processions. Il restait à examiner en détail la pente escarpée de l'Est. C'est là que M. Demangel a retrouvé et dégagé l'enclos consacré à Artémis Eileithyia.

C'est une plate-forme rectangulaire, de 38m sur 12m, aménagée sur le flanc de la falaise qui domine la mer. Elle est entourée d'un mur de péribole auquel s'adossait en appentis, dans l'angle N.-E., un modeste petit temple. Le socle de statue s'est retrouvé en place dans la cella. L'autel, en blocs de marbre blanc, s'engageait sur le côté O. du téménos, dans une anfractuosité du

Digitized by Google

roc. Le temple date du IIe s. av. J.-C. Mais le culte et l'autel remontent au moins au Ve s. Une nombreuse série de bas-reliefs de facture et de conservation assez médiocres offrent du moins l'intérêt de nous renseigner sur la divinité et le culte de ce lieu. Ils représentent des couples conjugaux escortés de leurs enfants et amenant leurs victimes à une déesse que son costume et sa longue torche désignent comme une Artémis : identification d'ailleurs confirmée par les premières lettres d'une dédicace : APT (ἐμι). Il s'agit, comme le démontre M. Demangel, de l'Artémis Eileithyia, patronne de la maternité et de l'enfance. Le palmier symbolique de Délos, qui abrita Latone en gésine, figure sur quelques-uns de ces ex-voto devant l'entrée du temple. Latone elle-même avait aussi son enclos particulier sur le Cynthe, comme l'atteste une inscription trouvée par M. Plassart.

La découverte de ce sanctuaire d'Artémis Eileithyia complète la physionomie naturiste des cultes primitifs de la montagne sacrée. Au sommet, Zeus, doublé par Athéna (venue d'Athènes), personnifie la religion céleste des hauts-lieux ; sur les flancs, à l'ouest, l'énigmatique temple-caverne s'apparente aux antres crétois, delphique et colophonien ; à l'Est, face à l'Asie, l'autel demi-rupestre d'Artémis Eileithyia rappelle le culte de la Grande Mère Asiatique, Léto et Artémis éphésienne.

Le mémoire complémentaire a pour titre : *Bas-reliefs votifs de Délos. Contribution à l'établissement d'un catalogue de la sculpture délienne* (50 p., 30 photographies, 2 dessins). Comme le sous-titre l'indique, c'est une contribution à une œuvre collective. Le désintéressement de M. Demangel est d'autant plus méritoire que la part qu'il s'est attribuée s'est révélée assez ingrate. Sur les 29 pièces qu'il étudie, la plupart, fort détériorées et de sujet banal, ne prêtaient guère à un commentaire intéressant. Deux toutefois font exception ; aussi M. Demangel s'est-il dédom-

Digitized by Google

magé à leur profit d'être trop privé du plaisir d'admirer. Il a restitué très ingénieusement un bas-relief incomplet, dont il ne reste que les deux extrémités, en comblant la lacune médiane à l'aide d'un relief similaire intact du Musée d'Athènes (n° 1462) : il obtient ainsi un petit tableau de genre, figurant Hercule au repos, étendu, la coupe en main, entre un arbre où pend la peau du lion, et un jeune Faune qui souffle éperdument dans une flûte. Plutôt qu'à un ex-voto, cette scène paraît convenir à un de ces panneaux décoratifs dont s'ornaient les demeures hellénistiques. Un autre relief, également agréable, est un fragment d'en-tête de décret attique du IVe s. Parmi le reste, M. Demangel a fait aussi bénéficier d'un traitement de faveur des fragments d'une séduction plus discutable : tels quatre reliefs au héros cavalier, tableaux de piété funéraire assez insignifiants, mais inattendus à Délos. Leur présence dans une île sacrée interdite à la mort s'expliquerait, d'après M. Demangel, par le fait qu'ils auraient appartenu à des chapelles domestiques. On peut aussi songer à quelque sanctuaire étranger d'adorateurs du héros cavalier, Thessaliens, Macédoniens ou Thraces. Enfin, une vingtaine d'autres morceaux ont imposé à leur scrupuleux commentateur des efforts d'indulgence et de subtilité au-dessus de leur intérêt réel.

M. Demangel avait droit à une compensation. Il l'a trouvée dans le sujet de son mémoire de 3e année : *Un nouvel alabastron de Pasiadès* (52 p., 23 fig., 4 pl., dont 1 en couleurs). Il y a dans ce travail une très heureuse découverte et une étude bien présentée. Chargé de diverses recherches dans le téménos d'Athéna Pronaia à Delphes, du 23 avril au 4 juin 1921, M. Demangel termina sa fructueuse enquête par une série de sondages en dehors du sanctuaire, le long de la route antique qui traversait la nécropole Est de Delphes. C'est là qu'il mit à jour deux tombes du VIe s. garnies d'un riche matériel funéraire :

Digitized by Google

armes, épingles, lampes, vases, figurines, etc. Une joie l'y attendait : celle de reconnaître, parmi ces menues trouvailles, un alabastre peint, à fond blanc, portant la signature du céramiste Pasiadès. C'est une œuvre d'art remarquable [1]. L'étude comparée de ce vase, avec une description des objets qui l'accompagnaient, fait le sujet de ce mémoire.

Le nom de Pasiadès était déjà connu par deux alabastres signés, l'un au Musée britannique, l'autre au Louvre. Sur le vase de Delphes, le libellé de la signature est celui du fabricant potier (Πασιάδης ἐποίησε). S'ensuit-il que Pasiadès était aussi le peintre du vase ? La supposition n'est pas exclue : au VI^e^ s. cette même formule peut désigner la double opération du façonnage et de la décoration, mais elle laisse un doute.

M. Demangel, dans sa minutieuse analyse du sujet, reconnaît la Ménade nommée Théraichmè (celle qui lutte contre les fauves) tenant un serpent et un lièvre. Elle fait face à l'Amazone Penthésilée, armée d'un arc et d'une hachette. Le balancement symétrique des deux personnages et le fléchissement de leurs jambes lui ont suggéré l'idée d'une danse rythmée. M. Pottier y verrait plutôt l'attitude conventionnelle de l'archaïsme pour exprimer la rapidité de marche. Entre les deux femmes se pose gracieusement un oiseau d'Afrique, grue cendrée ou demoiselle de Numidie, toute pareille à celle qui figure sur l'alabastre de Londres. A ce propos, M. Demangel rappelle ingénieusement quelques symboles animaliers des tableaux de la Renaissance qui sont comme l'estampille de certains ateliers : l'oiseau bleu cher à Jean Breughel, les petits animaux de Pisanello, etc. C'est une jolie note d'art, d'une fantaisie exotique et pittoresque, qui caractérise la manière

1. Une reproduction provisoire en a été publiée dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XLVI, 1922, p. 519, fig. 9.

Digitized by Google

de Pasiadès. M. Demangel l'analyse avec finesse et relève chez ce peintre le goût des accessoires qui évoquent l'Orient. Dans le même style gréco-orientalisant il aurait pu citer aussi la fameuse coupe d'Arcésilas, à la Bibliothèque nationale.

Pour définir l'ensemble de l'œuvre connue de Pasiadès, M. Demangel commence par examiner les vases qui lui ont été attribués. N'eût-il pas mieux valu partir de l'analyse des œuvres signées pour fixer le critérium de ces attributions ? Dans sa discussion, l'auteur élimine pour des raisons fort plausibles, un vase plastique du Musée d'Athènes et une coupe de Gotha. Par contre, il admet un alabastre de Boston, pourvu de la formule προσαγορεύω avec παῖς καλός. Or, ce vase appartient à une série assez riche, très différente, plutôt apparentée à l'œuvre d'un autre céramiste, Paidikos, dont le style ne vaut pas celui de Pasiadès. En somme, le parti le plus sage serait d'écarter les attributions décevantes et de s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, aux trois vases signés actuellement connus. La comparaison de l'alabastre de Londres avec celui de Delphes suffit à faire ressortir l'identité de leur composition décorative : c'est la même délicatesse de dessin plus attentive aux formes qu'au sujet.

Il y a quelque subtilité dans les allusions mythologiques que M. Demangel prête à Pasiadès. L'Amazone du vase de Delphes représenterait Artémis Bendis associée au culte de Dionysos, personnifié ici par la Ménade. Si cette ingénieuse exégèse ne nous rend pas le sens certain de cette scène énigmatique, le pinceau du commentateur a su nous en faire goûter le charme original, dans une aquarelle dessinée par lui avec un réel talent.

Les travaux de M. Demangel attestent chez lui d'excellentes aptitudes pratiques et scientifiques au métier d'archéologue. Il sait lever des plans, dessiner et peindre. Il observe avec minutie les monuments et s'ingénie à les

Digitized by Google

expliquer. Sur ce dernier article, l'expérience de la simplicité lui apprendra sans doute la sagesse de quelques renoncements. L'École d'Athènes, en le cédant au Haut-Commissariat français de Constantinople avec le titre de Conseiller technique pour les fouilles du Corps d'occupation, a pourvu comme il convenait un poste où l'activité scientifique gagne à se doubler de tact diplomatique.

Le mémoire de 3e année de M. Renaudin, *Un Habitat néolithique dans la Macédoine Ire : la Toumba de Dikili-Tach*, est déjà l'œuvre d'un vétéran de la céramique primitive ; l'Académie a pu l'apprécier d'après ses travaux antérieurs sur la nécropole mycénienne de Lyrkeia et sur les stations préhistoriques de la région du Pangée et de Drama. La butte de Dikili-Tach, objet de la présente monographie, a été partiellement explorée par M. Renaudin dès 1920, plus complètement en 1921. Elle se classe, dans le groupe des habitats préhistoriques si bien étudiés par M. Léon Rey, comme l'un des plus instructifs par sa structure et sa stratigraphie. Celle-ci, en effet, permet de remonter aux origines, jusqu'ici obscures, de la civilisation préhellénique septentrionale. Située sur la route de Cavalla à Drama, près du site antique de Philippes, cette « toumba » se compose d'un large soubassement en forme de table, d'où émerge un tertre conique.

Les fouilles y ont révélé sur une profondeur de 6 mètres une superposition de cinq habitats, successivement détruits par des incendies. Les maisons étaient faites de torchis, avec un sol en terre battue ou en carrelage de briques crues. Comme mobilier, de la céramique et nombre de figurines en terre cuite. M. Renaudin suit toutes les étapes de la poterie, d'abord les progrès de la fabrication, ensuite ceux du décor, incisé ou peint, aux motifs géométriques rectilignes, puis de plus en plus curvilignes. Dans la dernière couche apparaissent de rares fragments à fond rouge vif et décor violet, sans doute produits importés.

Digitized by Google

La série des figurines n'est pas moins instructive. Elle débute par des essais rudimentaires de la forme humaine ou animale, couverte d'un engobe brun ou noir et sillonnée d'un tatouage incisé, pour aboutir à des figures d'un modelé plus naturel. La forme féminine stéatopyge du type Brassempouy, au sexe fortement indiqué, y prédomine. Quant aux animaux, poissons, bœufs, béliers, bouquetins, chiens, etc., tous en terre cuite, on y voit des fétiches destinés à fixer dans la maison les incarnations de la prospérité alimentaire et domestique, selon les rites de la magie primitive formulés par Frazer, Salomon Reinach et George Foucart.

Cette civilisation néolithique, ignorant le tour et les métaux, reste confinée au stade de la pierre polie, mais elle se distingue par son unité. Quelles en sont les origines? D'une part, certains fragments de décor naturaliste et polychrome provenant de la couche supérieure, rappellent des spécimens de l'art égéen de la Crète et de Mélos, et quelques types de figurines se rapprochent des idoles des Cyclades. Donc, la dernière étape de cette civilisation paraît contemporaine du minoen ou égéen moyen III et récent I, c'est-à-dire que, entre 1700 et 1500 av. J.-C., la civilisation égéenne aurait atteint par le commerce le monde macédonien. Un tesson mycénien, recueilli à la surface de la « toumba », confirme ces contacts, d'ailleurs aussi restreints et peu pénétrants que tardifs. D'autre part, d'après les données des couches inférieures, le monde de Dikili-Tach semble plutôt avoir vécu sur lui-même, dans l'isolement, pendant la plus longue période de son existence.

De ces constatations, M. Renaudin tire une conclusion générale qui touche aux problèmes essentiels de l'archéologie préhistorique. Tout ce qu'on a avancé au sujet du rayonnement de la Crète sur les populations européennes serait vain, et vaine aussi l'hypothèse contraire d'un

Digitized by Google

rayonnement en sens inverse sur le monde méditerranéen d'un foyer unique cherché dans l'Europe centrale. En réalité, Nord et Midi paraissent, durant de longs siècles, être restés étrangers l'un à l'autre. Déjà, dit l'auteur, les travaux de Peet, Wace et Thompson préjugent l'indépendance de la civilisation thessalienne. Donc, plutôt que de supposer des rapports fictifs à longue portée, mieux vaut établir sur place le bilan propre d'une civilisation, en se bornant à constater les connexions évidentes qui s'expliquent par le voisinage, comme entre les figurines et poteries de la Macédoine et celles de la Bosnie, de la Bulgarie, de la Thrace. La seule conclusion que ces rapports immédiats autorisent, c'est que la Macédoine orientale de l'époque néolithique formait une avancée méridionale de la civilisation de l'Europe centrale, mais sans prolongement sur le monde méditerranéen. Si certaines ressemblances se manifestent à grande distance, l'unité de l'esprit humain, réduit à se mouvoir dans un cercle restreint de combinaisons identiques, suffirait à les expliquer.

La théorie « polygénique » trouve son compte à ce démenti psychologique infligé au « monogénisme ». Sans doute, celui-ci est coupable d'avoir trop hanté les théoriciens de l'archéologie. Mais peut-être est-il encore imprudent d'emprisonner la complexité de tant de problèmes obscurs dans des cadres trop doctrinaires. Les lois de la psychologie et de la sociologie préhistorique sont-elles assez certaines pour favoriser l'orgueil de tel ou tel système ? Sans cesse à la merci de trouvailles inopinées, plus que toute autre la vérité archéologique est quotidienne. Le parti le plus sage, pour un jeune savant, n'est-il pas de se borner à préparer la vérité par l'exactitude ?

C'est ce que paraît avoir bien saisi l'esprit très averti de M. Renaudin. On approuve la méfiance méthodique qui discipline ses enquêtes et leur interdit de s'égarer loin des éalités dûment observées. Si d'aventure il généralise, c'est pour mieux confirmer ses raisons de s'en abstenir.

Digitized by Google

M. Daux a adressé à l'Académie en guise de mémoire de 2e année, les épreuves d'un article destiné au *Bulletin de Correspondance hellénique* et intitulé : *Inscriptions de Delphes*. Ce court travail a le mérite de représenter l'épigraphie dans l'ensemble des publications archéologiques de l'École d'Athènes. Déjà garantie par l'excellent mémoire de l'an dernier sur le Trésor de Sicyone, l'intelligente activité de M. Daux nous réserve une importante étude sur les deux trésors de Marmaria : elle attestera sa fidélité aux recherches delphiques et compensera largement la brièveté de sa contribution actuelle.

M. Laumonier a consacré son mémoire de 2e année à l'étude du *Temple d'Athéna* à Notion, travail très complet, illustré de nombreuses figures et de 17 planches. L'attention du Directeur de l'École d'Athènes avait été attirée sur la région de Notion, Claros, Colophon et Téos dès 1913 par les premières recherches de Macridy-Bey dans le téménos d'Apollon Clarien et par la récolte épigraphique faite en avril 1912 par MM. Plassart et Ch. Picard, membres de l'École, en Éolide et en Ionie. En admettant le principe d'une collaboration de l'École d'Athènes aux recherches des Musées Impériaux ottomans, son Excellence Halil-Bey donnait une nouvelle preuve de sa conception éclairée et libérale des intérêts de la science. Inaugurée en 1913 par le concours de M. Charles Picard aux fructueuses fouilles de Macridy-Bey à Claros, cette participation, si les circonstances permettent de la continuer, promet les résultats les plus intéressants.

Le mémoire de M. Laumonier porte sur l'exploration poursuivie en commun par M. Demangel et lui en 1921, durant la période de l'occupation hellénique, sur l'Acropole de Notion (Colophon de la Mer), particulièrement dans le péribole du temple d'Athéna.

Ce temple, qui mesure 16m12 sur 9,50, avait une façade de 2 colonnes corinthiennes *in antis*, seul exemple, en Asie,

Digitized by Google

de ce dispositif associé à l'ordre corinthien. Il offre une autre particularité : la profondeur insolite du pronaos, presque égale à celle de la cella. La décoration architectonique est non moins remarquable : moulures des chapiteaux, cannelures supérieures des colonnes ornées d'un vase en relief rattaché à un cordon qui enlace le tambour, frise historiée de guirlandes et bucrânes, autant de détails portant la marque d'un goût décoratif inspiré de modèles hellénistiques et gréco-romains. Comme on retrouve la guirlande des vases sur le temple d'Aizani généralement attribué à l'époque d'Hadrien, M. Laumonier en conclut que l'architecte de Notion vivait au IIe siècle après J.-C. Quant à l'attribution du temple à Athéna, elle ressort d'une inscription grecque, où se lit la mention d'une donation de 500 drachmes de bronze faite par une prêtresse d'Athéna, Zozimé, pour une réparation au sanctuaire.

L'analyse exhaustive de M. Laumonier aboutit à une reconstitution graphique de la façade, due au concours de l'architecte russe M. Fomine. Comme son précédent mémoire sur l'agora de Thasos, celui-ci témoigne chez l'auteur d'une heureuse prédilection et d'aptitudes variées pour l'archéologie architecturale. L'intelligence des constructions s'y traduit par un habile emploi des moyens de reproduction, relevés, croquis et photographies.

Ce sont des goûts et des qualités de même ordre qu'annonce le mémoire de 1re année de M. Charbonneaux sur le *Théâtre de Philippes*. L'exploration de ce monument, commencée en 1914 par feu Charles Avezou avec cette heureuse ardeur qu'il apportait à toutes ses entreprises, fut continuée en 1921 par M. Daux, et en 1922 par l'auteur. A défaut de monuments figurés et d'inscriptions, cette fouille verse au dossier de l'histoire architecturale du théâtre antique d'intéressantes précisions.

Quand Philippe II, père d'Alexandre le Grand, créa vers 350, sur le site d'une ancienne bourgade appelée Krénides,

Digitized by Google

la ville nouvelle qui devait prendre le nom de son fondateur, il se proposait de parfaire la barrière de places fortes chargées de contenir les invasions thraces. Une cité aussi moderne ne pouvait se passer d'un théâtre, indispensable au culte de Dionysos, dieu favori de la Macédoine, et au divertissement de sa population. Par surcroît, cet édifice massif pouvait contribuer à la défense de la forteresse. Tel fut le parti utilitaire adopté à Philippes, comme à Œniadai d'Acarnanie : le théâtre s'y adossait ainsi qu'un bastion à un angle du rempart. Les vicissitudes du monument au cours du temps ont pu être reconstituées par M. Charbonneaux grâce à une étude attentive de ses remaniements successifs. L'auteur distingue trois étapes caractéristiques dans cette évolution :

1° *Le théâtre macédonien.* — Il date de la fondation de la ville, vers le milieu du IVe siècle. Il ne reste que les linéaments généraux du plan original. Tout vestige de la scène a disparu ; mais, par l'analogie des appareils de l'*analemma* et des *parodoi* avec les éléments similaires des théâtres hellénistiques de Délos et de Priène, on est en droit de reconstituer à Philippes un dispositif de *logeion* surélevé et peu profond.

2° *Le théâtre romain.* — Il se distingue par la transformation du *logeion* hellénistique en *pulpitum* romain, conséquence de l'installation par Octave, en 30 av. J.-C., d'une nombreuse colonie italienne à Philippes. Le principe de ce genre de modifications, fixé par plusieurs autres exemples en Grèce et en Asie-Mineure, se vérifie aussi à Philippes. Là, comme ailleurs, il a pour point de départ l'agrandissement en profondeur de la scène. Mais c'est à Philippes que l'on peut observer jusqu'à ses extrêmes limites le retentissement logique de cette modification initiale sur tout le reste de l'installation. La scène élargie empiète sur l'orchestra, qui reconquiert sur les premiers gradins le terrain perdu, d'où l'obligation de dédommager la cavea de ce sacri-

Digitized by Google

fice par une extension équivalente des gradins supérieurs sur le faîte de l'analemma.

3° *L'amphithéâtre de la basse époque.* — Le goût des jeux du cirque entraîna les Romains de la décadence à utiliser comme amphithéâtres les théâtres anciens. C'est à Philippes que l'on trouve le premier exemple réellement architectural d'une pareille conversion. L'hémicycle de l'orchestra romaine fut complètement arrondi en arène circulaire par l'addition d'un nouvel hémicycle tangent au mur de fond du pulpitum. La plate-forme disparaissait donc complètement ; elle faisait place à un système de *carceres*, avec couloir souterrain pour l'amenée des bêtes sous le plancher de l'arène, percé de trappes pour leur apparition en plein air.

Ainsi le théâtre de Philippes nous offre comme un résumé complet de toutes les vicissitudes qu'un tel édifice pouvait subir dans l'antiquité sans perdre son affectation à des jeux publics.

M. Charbonneaux a prouvé sa capacité dans l'analyse d'une construction, la lecture et l'interprétation sagace du langage concret des maçonneries, qui, seul, lui a fourni les éléments de cet historique. Il a éclairé son exposé d'une illustration en plans, dessins et photographies, bien comprise. Seules, quelques inexpériences de rédaction prêtent à la critique. On désirerait plus de netteté dans l'expression et de logique dans l'enchaînement des faits : défauts de forme qui ne font pas grand tort aux qualités essentielles d'observation et de méthode.

Les sources du mémoire du 1re année de M. Festugière sur le « *Collegium Silvani* » *de Philippes* sont épigraphiques et archéologiques. Les premières étaient connues par les publications de Léon Heuzey, Mommsen, etc. Pour les secondes, l'auteur a profité des résultats obtenus sur ce terrain par MM. Avezou et Picard en 1913 et 1914 et complétés en 1920 et 1921 par M. Renaudin. Réunissant

Digitized by Google

tous ces éléments, M. Festugière a rédigé la monographie d'un petit local sacré dédié au dieu Silvain par une confrérie d'adorateurs, dans la région des nombreux sanctuaires rupestres taillés au pied de la hauteur rocheuse qui domine Philippes.

Il commence par une minutieuse récension des archives de l'association ou collège : elles consistent en un *album* des sociétaires complété par une liste de donateurs, le tout gravé sur quatre entailles du roc, dressées en manière de panneaux, par les soins et aux frais d'un dignitaire du collège, P. Hostilius Philadelphus. M. Festugière reprend et améliore les transcriptions antérieures de ces textes et s'attache à en tirer des précisions nouvelles sur la constitution de l'association, l'état-civil de ses membres et la date de ces documents. Il reconnaît dans les sociétaires, par leurs gentilices, des descendants d'affranchis de grandes familles romaines, élevés à la qualité d'*ingenui*. L'analyse de leurs *cognomina* décèle parmi eux des éléments latins, grecs et thraces, dénotant le souvenir de leurs ascendants serviles. La critique morphologique et orthographique permet de dater ces textes, les uns de la deuxième moitié du IIe siècle après J.-C., les autres du milieu du IIIe. L'organisation du collège, association religieuse privée, comprenait un comité composé d'un prêtre (*sacerdos*), d'un président (*aedilis*), et d'un secrétaire-trésorier (*curator*), et les sociétaires (*cultores*, *sodales*, *fratres*) divisés en groupes de dix ou décuries.

La question la plus délicate est celle de l'identification du local sacré, dénommé *templum* par les textes, qui servait de chapelle et de lieu de réunion à cette association. Les recherches ont fait découvrir, à 25m de la paroi aux inscriptions, les vestiges d'un sanctuaire en partie taillé dans le roc, avec petit pronaos, cella, autel et deux niches. Ces détails correspondent assez exactement avec les indications de la liste des donateurs sur les réfections

Digitized by Google

opérées au siège du collège et avec les données générales des autres textes littéraires ou épigraphiques sur ce genre de locaux. Toutefois, il n'en résulte encore qu'une forte présomption, qui sera sans doute confirmée.

L'étude se termine par un aperçu fort intéressant sur la personnalité divine, patronesse de cette confrérie. Le choix de Silvain s'explique par le caractère naturiste de ce dieu latin, ami des bois et des montagnes, ce qui lui valait en Italie les hommages des paysans et des ouvriers du bois et de la pierre, en particulier des carriers. Ce sont donc les charpentiers et tailleurs de pierres de la colonie romaine de Philippes qui ont introduit ce culte latin en Macédoine, où il fit bon ménage avec le Dionysos indigène. La confrérie avait pour objet principal de pourvoir aux funérailles de ses membres.

Le mémoire de M. Festugière se distingue par une précision d'esprit et de style qui sont de très bon augure.

Malheureusement, l'auteur a quitté Athènes à l'expiration de sa première année. Ce départ prive l'École d'un épigraphiste plein de promesses.

M. Frottier de la Coste Messelière, entré à l'École comme membre libre de première année, est aussi attaché comme professeur à l'Institut d'Études françaises (fondation Giffard) annexé depuis 1903 à notre mission archéologique. Malgré les charges de son enseignement, il a tenu à honneur de s'associer à l'activité scientifique de l'École. Sans y être astreint, il nous a envoyé sous le titre : *Fragments isolés des métopes du Trésor des Athéniens à Delphes*, un important mémoire de 105 pages, accompagné d'une copieuse documentation en photographies, tableaux, graphiques et schémas.

Il s'y est proposé, pour ses débuts, la tâche à tous égards épineuse d'assigner une place à tous les fragments, quels qu'ils fussent, sculptés, moulurés, ou simplement dressés par l'outil, qui ont appartenu à ces métopes. Sur les 30

Digitized by Google

plaques que comptait la frise dorique du Trésor, 24 ont été plus ou moins entièrement recomposées par M. Homolle. Restaient sur les rayons du Musée de Delphes, un lot de 110 morceaux dont la répartition entre les métopes, les frontons et les acrotères était incertaine. M. de la Coste en retient 65 pour les métopes : c'est sur eux qu'a porté le méritoire exercice de patience que représente leur triage en vue de leur réintégration éventuelle. Il a très nettement défini les principes de cette opération. Il s'est interdit, du moins comme point de départ, tout recours à un criterium subjectif d'ordre esthétique. Il a voulu ne débuter que sur des indices matériels et techniques : épaisseur des plaques, formes et profils des plinthes et moulures, dressage et dénivellations du champ et du revers, biseautage des tranches, etc. Le compas d'épaisseur et la réglette ont été ses instruments, et les mensurations ses moyens. Il a consigné le résultat de ces opérations dans une série de tableaux statistiques où toutes les cotes sont figurées et classées en graphiques, schémas et coordonnées.

En somme, 33 fragments retrouvent leur place : les uns sont rendus aux 24 métopes déjà reconstituées, les autres sont adjugés aux 6 métopes à récupérer. Toutefois, attributions hypothétiques ou compléments certains, ces résultats ne modifient pas gravement la composition ou le caractère des reconstitutions déjà établies.

Au surplus, ce laborieux mémoire n'est, dans la pensée de l'auteur, qu'un prélude à une étude plus étendue, où entreront en jeu d'autres procédés critiques. Si l'emploi exclusif des mensurations n'a pas pleinement récompensé l'intensité de l'effort, il ne saurait être critiqué comme une erreur de méthode. Il était nécessaire qu'il fût essayé tout d'abord, le classement d'un lot aussi important de fragments ne pouvant être ni délaissé ni abordé à l'aventure. Après cette patiente épreuve des pratiques empiriques de l'exactitude, M. de la Coste peut recourir à son goût et, déposant

Digitized by Google

la règle et le compas, demander de nouvelles lumières à l'intuition : il est désormais prémuni contre les risques de l'illusion.

L'ensemble de ces travaux est fort honorable pour l'École d'Athènes. Il est marqué d'un souci de probité exempt de dilettantisme et d'artifice. Les auteurs aiment cette science qu'ils servent avec sincérité, méthode et scrupule. On est frappé de l'unité de vues qui règle l'organisation logique de leur activité. C'est d'abord l'investigation sur le terrain, où chacun est appelé au moins une fois par an, le plus souvent sur des chantiers variés ou par des voyages d'exploration, à s'initier aux réalités de la recherche créatrice, en vue d'enrichir de nouveautés les dossiers de l'archéologie. Puis, c'est le travail de cabinet et de mise en œuvre des découvertes, obligeant chacun à adapter ses facultés aux exigences d'une présentation claire et exacte des résultats, le plus souvent imprévus. Quand on a trouvé ce qu'on n'avait pas cherché, il faut d'autant plus diligemment chercher ce qu'on a trouvé. Tous s'y emploient dans un esprit de réalisation pratique qui ne néglige aucun moyen d'information et de démonstration : comparer, classer, photographier, lever des plans, dessiner, prendre des aquarelles documentaires, sont aujourd'hui des talents communs : auxiliaires obligatoires et inappréciables, pourvu qu'ils ne fassent pas tort à la vigilance toujours nécessaire de la plume. Enfin, pour parfaire ce cycle normalement, ces travaux écrits viennent alimenter le *Bulletin de Correspondance hellénique* et les autres publications de l'École (*Fouilles de Delphes*, *de Délos*, etc.), qui contribuent à la notoriété personnelle des auteurs et au renom collectif de toute la mission.

A en juger par le contenu des mémoires de 1921-1922, c'est surtout l'archéologie figurée et monumentale, céramique, sculpture, architecture, qui a le plus bénéficié de

Digitized by Google

l'activité de l'École d'Athènes au cours de cette année. La part de l'épigraphie y apparaît plus réduite. Il n'y a pas lieu de s'alarmer d'une inégalité qu'explique le hasard des fouilles ; on peut espérer une compensation prochaine dans le résultat des entreprises projetées en Asie-Mineure. Mais, en attendant les moissons de l'avenir, il importe de ne pas laisser en jachère la glorieuse tradition de nos maîtres. En associant les membres de l'École aux publications de Delphes et de Délos, il est possible de pallier la disette d'inédit. Mais, à vrai dire, il faut, pour aborder ces études difficiles, une expérience qu'il n'appartient pas à l'École d'Athènes d'improviser. Aussi, conviendrait-il de rendre à nos Facultés les moyens d'éveiller et d'élaborer les vocations parmi leurs étudiants hellénistes, tant que l'espèce n'en est pas éteinte. Il y a, dans ce besoin, un argument décisif en faveur du rétablissement de l'année de stage préparatoire à l'École d'Athènes. Votre Commission a inscrit cette mesure au nombre de ses desiderata. Elle est convaincue qu'elle répond aux vœux du Directeur de l'École, si attentif à tous les intérêts de la mission qu'il réussit à faire prospérer au milieu de circonstance toujours difficiles. Prêchant d'exemple par son labeur infatigable, administrateur aussi avisé que savant averti, M. Charles Picard a droit à tous les éloges de l'Académie. Celle-ci saurait-elle mieux lui témoigner sa confiance qu'en lui prêtant l'autorité d'un concours effectif ?

LIVRES OFFERTS

M. Adrien Blanchet offre trois opuscules dont il est l'auteur, intitulés :

Barc. Nom des vases rouges vernissés (extrait de la *Revue des Études anciennes*, tome XXV, n° 2, avril-juin, 1923, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi*) ;

Chronique de numismatique celtique (extrait de la *Revue Celtique*, vol. XXXIX, n° 3-4, 1922) ;

Digitized by Google

Les villes fortifiées de la Péninsule balkanique d'après les monnaies de l'époque romaine (extrait du *Buletinul Societăţii Numismatice Române*, XVIII, 1923).

SÉANCE DU 29 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

A propos de la correspondance, M. Edmond Pottier donne des nouvelles des découvertes faites récemment par l'École d'Athènes. M. Picard écrit qu'en particulier à Thasos les résultats ont dépassé ses espérances : on y a retrouvé deux sanctuaires archaïques, le textes de deux lois réglant le commerce des vins, documents épigraphiques de premier ordre. Un curieux monument choragique, en forme de grand temple, renfermant une base et portant sept ou neuf statues dont d'importants restes sont conservés ; il fut élevé au IIIe siècle pour commémorer un concours poétique. Les travaux continuent et promettent d'autres trouvailles.

Sur le rapport fait au nom de la Commission de l'École française d'Extrême-Orient par M. Émile Senart, l'Académie décide de proposer à M. le Gouverneur général de nommer M. Alaguillaume, architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts, membre de l'École française d'Extrême-Orient.

M. René Dussaud lit au rapport sur les monuments dont M. Virolleaud, Directeur du Service des Antiquités de Syrie a envoyé récemment les photographies [1].

M. Stéphane Gsell fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur d'informer l'Académie d'une découverte fort intéressante que M. Gallotti, inspecteur du Service des Monuments historiques du Maroc, vient de faire dans un collège musulman de Marrakech, la Médersa Ben Youssef.

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Au fond d'un local qui dépend de la salle aux ablutions, une cuve de marbre, servant de vasque à une fontaine, était en bonne partie encastrée dans un mur. M. Gallotti l'a complètement dégagée, et, sur les faces ainsi remises au jour, il a eu la bonne fortune de retrouver une inscription arabe, donnant la date approximative de ce monument. Elle mentionne un personnage historique, le hajib Abi Merouane Abd El-Malik Ben El-Mansour Abi Amir, qui fut, depuis 991 après J.-C., ministre du khalife de Cordoue Hicham II, et qui mourut en 1008. Le nom du même ministre se lit sur deux coffrets sculptés, en ivoire, conservés, l'un à la cathédrale de Pampelune [1], l'autre à la cathédrale de Braga.

La cuve de Marrakech devait être primitivement une baignoire, placée dans quelque luxueuse demeure. Elle offre, sur une des faces longues, des séries de rinceaux, d'un agencement harmonieux, d'une facture à la fois ferme et souple. Sur un des petits côtés, deux grands aigles tiennent dans leurs serres des quadrupèdes, qui semblent être des antilopes ; au-dessus, d'autres quadrupèdes, difficiles à identifier ; au-dessous, des animaux cornus et ailés, se faisant vis-à-vis, mais séparés par la plante sacrée, le *hom*, que le vieil art babylonien a transmis par la Perse à l'art arabe. Sur l'autre face longue, les sculptures du panneau central ont été malheureusement martelées, sans doute par des rigoristes, hostiles à la représentation des êtres vivants. On devine avec peine des combats d'animaux, disposés symétriquement autour d'un grand fleuron. Une bande qui encadrait ce panneau a été épargnée ; elle est garnie d'une longue suite d'oiseaux aquatiques, béquetant des poissons. Le second petit côté était semblable au premier, mais, là aussi, les figures ont été martelées.

Deux cuves analogues se trouvent en Espagne. L'une, conservée au musée de Madrid [2], est fort incomplète : il n'en reste qu'une des faces longues et un des petits côtés : la face, décorée de trois arcades lobées, qui enferment des bouquets; le côté, présentant les mêmes figures que la cuve de Marrakech, grands aigles et quadrupèdes. Comme l'atteste l'inscription dont elle est munie, la cuve de Madrid a été exécutée en 987-988 après

1. G. Migeon, *Manuel d'art musulman, Arts plastiques*, fig. 110 (p. 128).
2. Migeon, *op. cit.*, fig. 63 (p. 73).

Digitized by Google

J.-C., pour Qasr ez-Zahira, sur l'ordre du ministre Mohamed Abi Amir El-Mansour. Ce personnage était le père de celui que mentionne la cuve de Marrakech. Quant à Qasr ez-Zahira, c'était un palais, élevé par cet El-Mansour dans le voisinage de Cordoue; il ne faut pas le confondre avec Médinat ez-Zahra, lieu plus célèbre, où, un demi-siècle plus tôt, un khalife fit construire une somptueuse résidence pour une favorite.

L'autre cuve espagnole est à l'Alhambra de Grenade. Elle porte une date qui répond à l'année 1305 de notre ère. Mais elle a dû être copiée sur un modèle plus ancien, fort apparenté aux cuves de Madrid et de Marrakech. On y voit, en effet, sur les côtés, le motif des aigles et des quadrupèdes; sur une face longue [1], des lions dévorant des cerfs, groupes disposés d'une manière analogue aux groupes d'animaux qui figuraient sur la face martelée de la cuve de Marrakech.

Il est permis de supposer que les deux baignoires de Madrid et de Marrakech, presque contemporaines et de même style, sont sorties du même atelier; que celle de Marrakech a, comme l'autre, décoré un palais de la région de Cordoue.

On ne saurait dire comment elle est venue dans la capitale africaine : évidemment, elle n'y a pas été fabriquée, puisque Marrakech ne fut fondée qu'en 1062. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'elle y fut transportée sous les Almoravides, ou sous les Almohades, au temps où la domination de ces souverains berbères s'étendit sur l'Andalousie.

Quoi qu'il en soit, le Maroc vient de nous rendre une relique précieuse de l'art musulman d'Espagne, une des œuvres, fort rares, de l'époque où cet art restait tout imprégné d'influences orientales, — mésopotamiennes, peut-être aussi byzantines et syriennes —, et commençait à peine à se constituer une physionomie propre. Il convient de rappeler que, l'année dernière, M. Georges Marçais [2] a révélé un autre monument capital de l'art hispano-moresque primitif : la chaire qui fut sculptée pour la grande mosquée d'Alger, certainement par un Andalou, en l'an 1018 de notre ère, c'est-à-dire un quart de siècle, tout au plus, après l'exécution de la cuve de Marrakech.

1. Migeon, *op. cit.*, fig. 64 (p. 74).
2. Dans *Hespéris*, I, 1922, p. 359-385 et planches.

Digitized by Google

M. Edmond Pottier présente une observation.

M. Ph. Lauer, bibliothécaire au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, fait une communication sur le déchiffrement de l'*ex-libris* du célèbre bibliophile du xv^e^ siècle, Antoine de Bourgogne, dit le grand Bâtard de Bourgogne (1421-1504), dont la riche collection de manuscrits à peintures et la biographie sont bien connues depuis les travaux de M. le comte A. de Laborde. Ces *ex-libris* qu'on trouve notamment sur le Froissart de Breslau, se compose d'une sorte de monogramme inscrit dans une cordelette où les lettres *I N E* sont très apparentes, et dans lequel on peut retrouver les lettres *A N T O*, ce qui donne la lecture *A N T O I N E*. Puis vient la devise : *Nul ne s'y frote* en caractères assez grands, suivie de la mention en plus petit : *ob. de-Bourg*^ne^, qui a résisté jusqu'à présent à tous les essais de lecture, bien qu'on ait essayé de l'interpréter de différentes manières.

M. Lauer commence par montrer que les explications données par Schultz et par Foerster [1] sont inadmissibles et que celle qu'a fournie récemment M. de Mély, aux Antiquaires de France, n'est pas plus satisfaisante. Il compare ensuite cette mention à la signature autographe du Grand Bâtard de Bourgogne, et prouve que ce n'en est qu'une copie maladroite, faite par un secrétaire qui a mal interprété ou inexactement reproduit les initiales *A b* (= Antoine Bastart) de la signature. Ces lettres, en effet, étaient enclavées l'une dans l'autre et enchevêtrés dans un paragraphe abréviatif selon la coutume du temps. M. Lauer en fournit d'autres exemples analogues. L'énigme dont parlait Lindner et qui avait résisté jusqu'à présent aux efforts des paléographes est donc résolue. Dans le groupe *ob* l'*o* représente la boucle initiale ou panse de l'a, lequel est complété par la tige du *b* et le signe abréviatif sinueux qui la traverse. Il faut donc lire tout simplement : « Antoine Bastart de Bourgogne. »

MM. Paul Durrieu, Antoine Thomas et Maurice Prou présentent des observations.

1. Arthur Lindner, *Die Breslauer Froissart* (Berlin, 1912), p. 16.

Digitized by Google

COMMUNICATION

RAPPORT DE M. RENÉ DUSSAUD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR DIVERS MONUMENTS DE SIDON ET DE MAHALIB COMMUNIQUÉS PAR M. VIROLLEAUD

Dans un premier envoi, le Directeur de la Mission archéologique en Syrie, M. Virolleaud, fait part à l'Académie, de l'entrée au Musée de Beyrouth de deux monuments qui auraient été trouvés, il y a plusieurs années, au cours de fouilles dans le temple d'Eshmoun, sur les bords de l'Auwali (anc. *Bostrenus*) à une lieue au nord de Sidon. Ils faisaient partie de la collection de Nessib pacha Djoumbalat, récemment décédé.

1. Le premier de ces monuments consiste en un cippe rectangulaire surmonté d'une moulure, haut de 70 centimètres, portant deux lignes d'écriture chypriote sur lesquelles j'ai consulté M. Vendryès, professeur à la Sorbonne, qui a particulièrement étudié les écritures et les dialectes chypriotes.

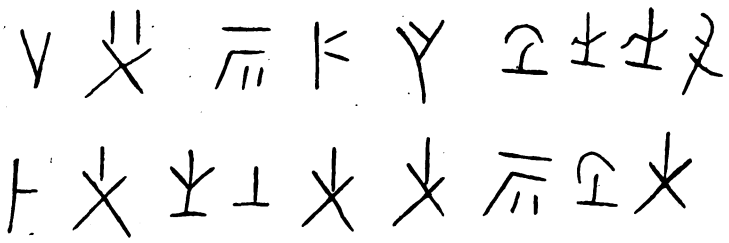

Il y a reconnu une écriture du type paphien qui, avec quelques caractères spéciaux, se distingue des autres écritures de l'île en ce qu'elle se lit de gauche à droite. Voici la lecture de M. Vendryes :

Digitized by Google

sa ma tu e(?) se ka te te ke
ta i te o i i tu ka i

C'est-à-dire, abstraction faite des cinq premiers caractères représentant le nom du dédicant que M. Vendryes se propose d'étudier à loisir, mais qui, à première vue, ne paraît pas sémitique : κατέθηκε τᾷ θεῷ ἰ(ν) τύχᾳ. D'où M. Vendryès conclut qu'il s'agit d'une dédicace à « la déesse » qui, à Paphos, ne peut être qu'Aphrodite.

Si de nombreuses inscriptions phéniciennes ont été trouvées à Chypre, aucune inscription chypriote n'a été encore découverte en Phénicie. Le fait serait intéressant, surtout à Sidon, puisqu'il viendrait appuyer la démonstration de M. Babelon touchant l'attribution du royaume sidonien à Evagoras de Salamine. Malheureusement, il n'est pas vraisemblable que ce cippe chypriote ait été consacré, comme on l'a dit, à M. Virolleaud, dans le temple d'Eshmoun. Il est même à présumer que sa véritable destination était le sanctuaire d'Aphrodite à Paphos et que son transport à Saïda ne date que d'une époque très récente.

2. Pour le second document, il suffira de transcrire la description très précise de M. Virolleaud :

Il est constitué par un petit torse de pierre calcaire, haut de 12 centimètres. En son entier, la statuette figurait, semble-t-il, un homme assis ou accroupi ; le bras gauche était collé au corps, tandis que le bras droit s'en détachait et, sans doute, était porté en avant. Peut-être est-il permis de se représenter cette image d'après le médaillon qu'elle porte sur la poitrine et où l'on voit un homme accroupi tenant de la main droite, soit un maillet, soit un sceptre décoré d'une tête d'animal.

Sur la poitrine, est inscrite la triple invocation ZEY ZHN HAIE dont les termes sont séparés les uns des autres par le cordon auquel le médaillon est suspendu.

Sur le flanc droit, et disposé en colonne, se trouve gravée la formule magique connue, composée des voyelles de l'alphabet grec. A gauche, la même formule, mais gravée dans l'ordre inverse, d'oméga à alpha. Sur le côté droit du ventre, Sabaoth CABA. ΩΘ

Digitized by Google

Au dos, six lignes d'une écriture hiéroglyphique et que la photographie permettra d'étudier de façon complète.

Quelques signes paraissent, en effet, empruntés au répertoire hiéroglyphique, mais nous n'avons là qu'un groupement de signes magiques, ne constituant pas une écriture.

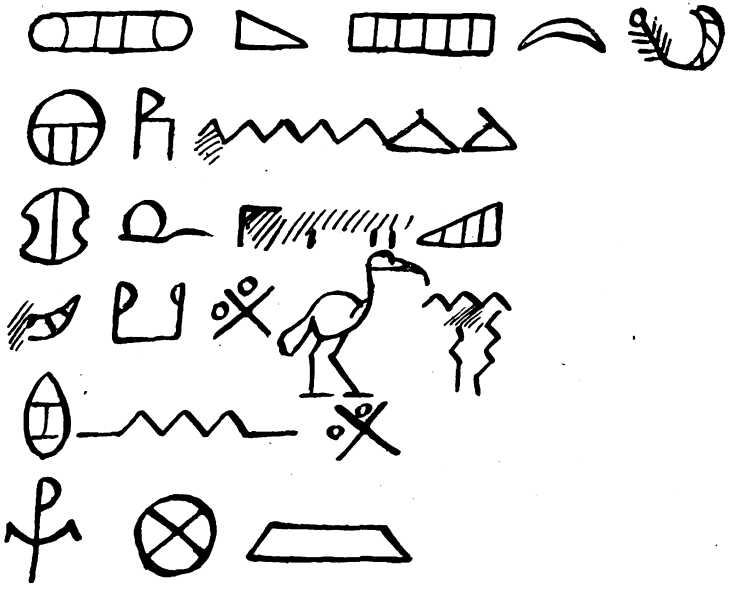

3 et 4. M. Virolleaud a envoyé les photographies de deux marbres entrés récemment au musée de Beyrouth et provenant de fouilles pratiquées, en 1922, dans les ruines du temple d'Eshmoun. Dans ces deux torses brutalement mutilés, on reconnaît des enfants — plutôt qu'une représentation d'Hercule enfant — assis dans une pose familière qui rappelle les nombreuses statuettes votives d'enfants trouvées dans les temples chypriotes [1]. Déjà Macridy-bey,

1. Ohnefalsch-Richter, *Kypros, die Bibel und Homer*, *pl. XXXIII*, 1-5 ; pl. XCII, 4 ; Salomon Reinach, *Répert. de la statuaire gr. et rom.*, IV, p. 285, 1 (Saint-Germain).

Digitized by Google

dans ses fouilles du temple d'Eshmoun, avait découvert un torse d'enfant debout s'appuyant sur une colonnette, marbre que M. Salomon Reinach a attribué à l'école de Scopas, vers 350 [1]. Les deux nouvelles statuettes de marbre représentent, autant qu'on en peut juger sur les photographies, deux bons morceaux d'époque hellénistique (H. : 36 et 32 centimètres).

5 et 6. M. Virolleaud signale deux autres pièces du musée de Beyrouth provenant de Sidon : une stèle funéraire (H. : 0 m 53) au nom d'Apollodore figurant le mort debout, un peplum jeté sur les épaules, et un bas-relief offrant la scène du banquet funéraire (L. : 1 m 90; h. : 1 m 13). Le sculpteur s'est attaché à reproduire avec exactitude les détails matériels : lit et ustensiles pour le repas.

7. Je me contente de mettre sous les yeux de l'Académie les épreuves établies par le Service des Antiquités de Syrie d'un très bel ivoire, figurant Papposilène, découvert par le Dr Contenau au cours de ses dernières fouilles à Sidon et dont il se réserve la publication.

8. Enfin, M. Virolleaud communique des vues d'un sarcophage en plomb découvert à Mahalib, un peu au nord de Tyr. Le décor, qui se rattache au cycle dionysiaque, figure un temple tétrastyle de style syrien, à colonnes corinthiennes cannelées en spirale sur les deux tiers de leur hauteur. Sur les longues faces, les entrecolonnements sont décorés du *gorgoneion*, du sphinx accroupi, de dauphins affrontés, de canthares, de pampres et de feuilles de laurier. La disposition des pampres, jaillissant en volutes des canthares, est intéressante pour fixer l'origine de ce motif syrien si répandu à l'époque chrétienne.

En somme, tous les monuments que nous venons de signaler rapidement présentent un réel intérêt et l'on doit féliciter M. Virolleaud de les avoir fait entrer au musée de Beyrouth.

1. Th. Macridy, *Revue Biblique*, 1903, p. 76.

Digitized by Google

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME DURANT L'ANNÉE 1921-1922, PAR M. MAURICE PROU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 29 JUIN 1923.

La mort de Mgr Duchesne, survenue le 21 avril 1922, a uni dans un même deuil notre Académie et l'École française de Rome. De part et d'autre, la disparition de ce savant a été douloureusement et profondément ressentie. L'École de Rome était frappée à la tête et au cœur. C'est qu'en effet, Mgr Duchesne en était le plus haut et le plus complet représentant, moins par les fonctions de directeur qu'il exerçait depuis 1895, que par l'influence de ses ouvrages et de sa personnalité sur les travaux de cette École dont il avait été l'un des premiers membres. Avant même d'en être devenu le chef officiel, il était le maître dont tout nouveau membre devait prendre conseil à la veille du départ pour Rome. Esprit libéral, il plaisait aux jeunes gens. Indulgent à leurs hardiesses, quand même il les désapprouvait, il ne les rebutait pas, mais, comptant sur les tempéraments de l'âge et de l'expérience, il se contentait de leur présenter doucement quelques-unes de ces observations finement ironiques dont il avait le secret et qui les invitaient à la réflexion. Aussi les membres de l'École recherchaient-ils sa société; c'était la meilleure heure du jour que celle où leur directeur venait s'entretenir avec eux dans la bibliothèque du palais Farnèse. Nous tous qui l'avons connu, savons ce qu'était sa conversation si nourrie de faits et si sobre dans l'expression, si pleine de considérations générales discrètement indiquées et vivifiée de traits d'esprit et de ces mots heureusement trouvés qui donnent du relief aux idées et les fixent dans l'esprit de l'au-

Digitized by Google

diteur. Sa manière d'exercer son autorité sans la faire sentir était goûtée de jeunes gens souvent élevés dans la méfiance de la discipline. Aussi aimaient-ils un directeur respectueux de leur liberté et dont l'autorité s'imposait par la seule supériorité de l'esprit et du talent. Et puis, le ressort de son action était dans son cœur. La façon dont il parlait des membres de l'École et de leurs travaux, l'intérêt avec lequel il les suivait dans la vie après leur retour en France témoignaient d'une affection sincère et profonde.

Sans vouloir retracer l'œuvre de Mgr Duchesne ni en dégager les caractères, ce que, d'ailleurs, a si parfaitement fait notre confrère et ancien président, M. Paul Monceaux, je dois rappeler que son premier mémoire sur les antiquités chrétiennes, fruit d'une mission au Mont Athos avec Charles Bayet, forme le volume d'introduction de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, et que l'*Étude* par quoi il préluda à cette édition du *Liber pontificalis* sur laquelle il a assis tout d'abord et solidement sa réputation, en forme le premier fascicule; que l'édition même du *Liber pontificalis* fait partie de la même collection, qui comprend aussi sa thèse latine de doctorat sur les manuscrits grecs de Pie II, que toute sa carrière a été jalonnée de mémoires insérés dans les *Mélanges d'archéologie*, et qu'enfin il a donné aux membres de l'École l'exemple du désintéressement scientifique en continuant la publication du *Liber censuum* que le regretté Paul Fabre avait commencée.

Une collaboration d'un demi-siècle aux publications de l'École de Rome, la direction et l'administration de cette même école pendant vingt-sept ans, voilà de singuliers services et qui veulent des hommages et des sentiments de reconnaissance particuliers. Mais l'École de Rome lui doit plus encore : le renom même qu'elle a en France et à l'étranger. L'autorité et l'illustration de Mgr Duchesne ont rejailli sur elle.

Digitized by Google

Au moment de la mort de Mgr Duchesne, M. André Pératé, ancien membre de l'École, lié avec lui d'une amitié ancienne qui avait eu pour premier fondement l'étude des antiquités chrétiennes, s'apprêtait à partir pour Rome. Il partit, mais chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique de la direction intérimaire de l'École. Il sacrifia ses propres études à celles des jeunes gens, de façon à restreindre, dans la mesure du possible, le dommage que l'École subissait de la disparition de son chef. C'est de quoi l'Académie doit le remercier.

Pendant l'année scolaire 1921-1922, l'École de Rome a compté six membres : MM. Marcel Durry et Jean Porcher, de première année ; MM. Pierre Fabre, Charles Terrasse et Jean Colin, de seconde année ; M. Émile Léonard, bénéficiaire d'une prolongation de séjour pour une troisième année.

Deux élèves de seconde année, MM. Pierre Fabre et Charles Terrasse nous ont envoyé les mémoires qu'ils étaient tenus de faire.

Le mémoire de M. Pierre Fabre est intitulé *La décoration des basiliques romaines et l'enseignement chrétien après la paix de l'Église*. Il s'est proposé d'étudier cette décoration, au IVe et au Ve siècle non dans ses origines historiques, mais en tant qu'expression du dogme et de la morale chrétienne. Il s'est efforcé de déterminer les raisons du choix des sujets et leur signification ; il a recherché si ce choix était laissé à la fantaisie des artistes ou s'il était conforme à un programme tracé par des clercs. Dans une première partie, M. Fabre étudie la décoration, généralement exécutée en mosaïque, de l'abside, de l'arc triomphal et de la façade. Il passe en revue les thèmes principaux qui y apparaissent : à l'abside, le Don de la loi, la Croix, la Trinité ; à l'arc triomphal, le thème apocalyptique du Christ trônant entre les symboles des évangélistes et les justes fléchissant le genou devant lui. La façon identique dont ces sujets

Digitized by Google

sont traités dans les basiliques romaines l'amène à conclure à une élaboration dans l'art chrétien du IIIe siècle. Toute cette partie du mémoire, appuyée sur une documentation très complète et très sûre, est conduite selon une méthode excellente.

M. Fabre a apporté dans les hypothèses et les conclusions une prudence digne d'éloges mais, bien qu'il se défende de vouloir fonder une théorie générale sur des observations limitées aux seules basiliques romaines, on se demandera si ses conclusions sont confirmées par l'ensemble des monuments chrétiens du IVe et du Ve siècle. A Rome même, M. Fabre constate, par exemple, à Sainte-Marie-Majeure, des anomalies, dont il donne une explication ingénieuse, mais qui n'en contredisent pas moins un peu sa théorie. Il conviendrait de compléter l'information en ce qui concerne les églises de l'Orient, que l'auteur connaît moins, pour fournir la preuve décisive que, dès le IVe et le Ve siècle, des règles générales s'imposaient aux artistes pour la décoration des basiliques.

Dans la seconde partie de son travail, M. Fabre étudie les peintures et les mosaïques des nefs. Tantôt, comme à Saint-Jean-de-Latran, ce sont des tableaux où se répondent des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament, tantôt, comme à Saint-Pierre et à Sainte-Marie-Majeure, des cycles historiques inspirés par des rouleaux illustrés de la Bible. L'auteur a compensé la rareté des monuments par les textes dont il a tiré un heureux parti, en les commentant avec beaucoup de finesse. Cependant, ici encore, la constatation de certaines nouveautés dans la décoration, par exemple à la basilique de Pammachius, l'amènera à assouplir la rigueur de sa thèse. En résumé, si dans le détail quelques points sont discutables, dans l'ensemble le mémoire de M. Fabre est un excellent travail, bien documenté et bien conduit. Évidemment, l'auteur doit beaucoup aux études de Mgr Wilpert, et il ne le dissimule pas, mais cependant,

Digitized by Google

son travail contient assez d'observations et d'idées qui lui appartiennent en propre pour qu'il lui fasse grand honneur.

Le mémoire de M. Charles Terrasse est intitulé *Les origines italiennes de l'architecture religieuse de la Haute-Renaissance en France*. C'est faire bon marché de nombreux et excellents ouvrages que déclarer tout d'abord que « l'art de la Renaissance en France n'a point encore été étudié scientifiquement. » Mais il faut pardonner aux sentiments présomptueux des jeunes érudits, si leur confiance en eux-mêmes les pousse à des investigations nouvelles. D'ailleurs M. Terrasse se corrige lui-même en rappelant plus loin « les recherches entreprises méthodiquement et surtout scientifiquement » par ses devanciers.

M. Terrasse commence par définir ce qu'il entend par Haute-Renaissance. Volontiers il proscrirait, au moins en ce qui touche l'Italie, le nom de Renaissance appliqué au mouvement artistique du XV^e^ siècle. Il n'y a eu, dit-il, ni retour à l'art antique ni même rénovation. Les artistes toscans n'ont jamais cessé d'avoir recours aux modèles anciens, et l'art de la prétendue Renaissance est profondément différent de l'art antique. Certes, on a depuis longtemps relevé des copies de sculptures antiques par des artistes italiens du moyen âge, mais s'ils se sont inspirés des modèles que leur avaient laissés les Romains, ils ne l'ont pas fait avec suite, de propos délibéré; les monuments copiés de l'antique au moyen âge sont isolés et ne forment pas école. Que l'architecture du XV^e^ siècle ne présente pas les mêmes dispositions que l'architecture antique et qu'elle ait des caractères propres, personne ne l'a contesté. Il n'en reste pas moins que les architectes du XV^e^ siècle ont, par l'étude raisonnée des monuments romains, introduit dans les églises des dispositions nouvelles, telles que la coupole, et un ensemble décoratif inspirés de l'antiquité.

M. Terrasse s'est longuement étendu sur l'architecture

Digitized by Google

religieuse de Florence au XV^e^ siècle. On ne pouvait attendre sur l'art florentin de vues bien nouvelles après les ouvrages d'ensemble et les monographies dont il a été l'objet. Cependant M. Terrasse a fait des observations originales et intéressantes sur certains motifs de sculpture ornementale tels que les *putti*, ces enfants qui jouent parmi les feuillages sur les chapiteaux et les frises. Étant donné le dessein de l'auteur, de rechercher l'influence de l'Italie sur l'architecture religieuse de la France, il eût dû traiter plus rapidement de l'origine du nouveau style à Florence, puisque l'on a reconnu que les artistes français ont pris leurs modèles en Lombardie. Mais, est-ce bien comme l'a dit M. Terrasse, parce que les Français étaient plus à même de comprendre les œuvres lombardes que celles de la Toscane, les premières mi-gothiques appropriées à un climat peu différent de celui de la France, les secondes convenant à un pays chaud, sec, inondé d'une lumière éclatante ? N'est-ce pas plutôt, et tout simplement, parce que le premier contact, le plus étroit et le plus continu, entre la France et l'Italie, eut lieu dans le Milanais et que les premiers artistes italiens appelés par Charles VIII en France étaient originaires de Lombardie ?

Après les œuvres, les artistes. M. Terrasse, dans un chapitre intitulé « Les propagateurs de la Renaissance », a retracé brièvement la biographie, indiqué les œuvres, analysé les écrits d'Alberti, de Filarète, de Francesco di Giorgio Martini, de Giuliano da san Gallo, et pour quelques-uns il s'est reporté aux manuscrits. Il a bien déterminé le caractère de leurs traités ou de leurs albums de dessins. On eût aimé qu'il nous dît avec plus de précision dans quelle mesure ces ouvrages ont été connus et utilisés par les architectes français.

Avec l'étude sur les édifices milanais nous nous rapprochons du sujet que l'auteur s'est proposé de traiter, puisque l'art franco-italien est dérivé de l'art lombard.

Digitized by Google

Enfin nous arrivons à la seconde partie du mémoire : « La Haute-Renaissance en France ». Après avoir rappelé que l'expédition de Charles VIII en Italie éveilla en France le goût de l'art italien, et que le roi appela auprès de lui des artistes italiens, il recherche pourquoi, ces artistes ayant contribué largement à la diffusion de l'art de leur pays en France, nous trouvons si peu de noms d'Italiens dans les marchés de maçonnerie pour la construction de châteaux ou d'églises. C'est, selon lui, que leur rôle se borna souvent à celui de « conseillers d'art », pour reprendre une expression de M. Lemonnier. Il note aussi l'action toujours croissante des ouvrages didactiques tels que la *Raison d'architecture*, de Diego di Sagredo, le *Vitruve* de Côme dédié à François Ier et les *Règles générales de l'architecture* de Serlio, encore qu'on doive remarquer que ce dernier ouvrage n'a exercé son influence que dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Le nouveau style a apparu pour la première fois dans les châteaux et les hôtels de riches bourgeois. Ce n'est que plus tard qu'on l'a appliqué aux églises. M. Terrasse en donne la raison : à la suite de la Guerre de Cent ans, beaucoup d'églises ruinées avaient été reconstruites ; il n'y avait donc pas lieu, à la fin du XVe siècle, d'élever de nouvelles églises. Les plus anciens monuments religieux où apparaisse le style de la Renaissance sont les clochers de la cathédrale de Tours, dont l'un, celui du Nord, date de 1507, l'église Saint-Eustache de Paris (1519), Saint-Maclou de Pontoise (1525-1552), Saint-Pierre de Caen (1535). C'est dans l'Ile de France que M. Terrasse a pris la plupart des exemples sur lesquels il établit des rapprochements entre l'art italien et le français. Il y était préparé, car il avait présenté et soutenu à l'École des Chartes, en 1920, une thèse sur l'architecture religieuse de la Renaissance dans le Parisis et le Vexin. Ce n'est pas une conclusion très nouvelle que celle de M. Terrasse, savoir, que le plan et la structure

Digitized by Google

de nos églises n'ont pas été modifiés pendant la première moitié du XVI^e siècle, et que les innovations n'ont porté que sur la décoration. Mais l'originalité du travail de M. Terrasse se trouve dans l'étude minutieuse de cette décoration, dans les rapprochements caractéristiques qu'il fait entre les monuments français d'une part, et les monuments italiens, ou bien les dessins tirés des traités d'architecture italiens, d'autre part, et non pas des rapprochements vagues mais des confrontations précises entre des monuments déterminés. Il a bien marqué aussi par quoi les copies françaises se distinguent de leurs modèles.

Si son travail ne modifie pas ce que ses devanciers nous ont appris de général sur les relations de l'art italien et de l'art français, du moins a-t-il serré de plus près l'importation des thèmes ornementaux d'Italie en France et éclairé quelques points particuliers touchant la décoration des églises. Pour faire de ce mémoire un bon livre, il suffira d'élaguer les superfluités en ce qui touche l'histoire de l'architecture italienne, n'en gardant que ce qui peut éclairer l'origine des nouveautés architecturales en France et, d'autre part, pour ce qui concerne la France, d'étendre le champ des observations. On ne lui fera pas grief de l'insuffisance de son information de ce côté, puisque son devoir de membre de l'École de Rome était de mettre à profit son séjour en Italie pour étudier les monuments de ce pays, et son mémoire témoigne du zèle et de l'intelligence qu'il a apportés dans l'accomplissement de la tâche qu'il avait choisie.

De M. Jean Colin nous n'avons reçu qu'un rapport très sommaire sur un voyage en Haute-Albanie. Le mémoire sur la Gaule cisalpine auquel il a travaillé pendant ses deux années d'école et dont on nous promettait l'envoi dès l'année dernière ne nous est pas parvenu. Au mois de juin 1922, il a entrepris, au milieu de grandes difficultés, l'exploration de la région montagneuse qui occupe la

Digitized by Google

boucle du Drin. Il se proposait de reconnaître les traces de la voie romaine indiquée sur la Table de Peutinger qui, par Lipljar (*Ulpiana*), reliait Scutari à Nisch. L'insécurité d'un pays d'ailleurs fort difficile d'accès l'a obligé à limiter son voyage à la région comprise entre Scutari et Prizrend. Pour l'époque préhistorique il signale à Ibalja des tumulus analogues à ceux de la plaine de Macédoine. Pour l'époque romaine, il a reconnu de Paka à Van Spasit une portion de la voie dont il recherchait les traces et il a noté les ruines de quelques *castra*, mais il n'a trouvé aucune inscription. Il a rencontré à Komari quelques tombeaux de la période des invasions. Enfin il a recueilli quelques renseignements et documents sur la vendetta albanaise et le code de Lek Dukagjinit, intéressants pour les historiens du droit grec primitif. Ce voyage qui témoigne de l'endurance et du courage de M. Colin, n'a donc fourni qu'un assez maigre butin scientifique.

M. Émile G. Léonard, qui avait obtenu la prolongation de son séjour à Rome pendant une troisième année, ayant été nommé bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et ayant dû prendre possession de son poste le 1er juin 1922, n'a pu remplir tout le programme qu'il s'était tracé, c'est-à-dire raconter la suite des relations de Jeanne Ire, reine de Naples, avec le Saint-Siège, depuis l'assassinat de son mari (1345) jusqu'à la mort de Clément VI (1352). Dans un mémoire dont il vous a été rendu compte l'an dernier, il avait fait l'histoire de ces relations depuis l'avènement de Jeanne jusqu'à la mort d'André de Hongrie. Il a été réduit à nous donner le morceau relatif au séjour que la reine Jeanne, chassée de son royaume par le roi de Hongrie, qui prétendait venger sur elle le meurtre de son frère, fit dans son comté de Provence de janvier à juillet 1348. Cette période, si courte soit-elle, a une importance particulière pour l'histoire des relations entre la reine et le Pape, puisque Clément VI s'y étant

Digitized by Google

trouvé non plus en rapports simplement diplomatiques, mais en contact direct avec Jeanne, nous pouvons y observer plus aisément la nature réelle de ses sentiments envers elle. C'est dans ce laps de temps, marqué par la vente d'Avignon au Saint-Siège, que la reine prépara la revanche qui la remit sur le trône. C'est enfin la seule période de son existence où elle ait séjourné dans ses états de Provence.

Une persévérante tradition provençale, dont le poète Mistral nous a donné l'écho dans sa *Reino Jano*, a transformé ce temps en une sorte d'âge d'or, où une souveraine aussi belle que bonne n'aurait quasiment vécu que pour faire le bonheur de ses sujets. La réalité ne justifie pas cette fiction, car les concessions arrachées à la comtesse ne furent obtenues que par la force et après que les Provençaux, exaspérés contre l'entourage napolitain de Jeanne, eurent arrêté ses courtisans italiens. L'accueil fait à la reine dans Aix, sa capitale, fut tel qu'elle eut hâte de gagner Avignon où elle avait, d'ailleurs, à solliciter de Clément VI la déclaration qui devait la disculper de toute complicité dans l'assassinat de son mari, et l'approbation de son union avec Louis de Tarente à qui, sans attendre les autorisations officielles, elle avait donné plus que son cœur.

Le nouveau mémoire de M. Léonard ne le cède pas en intérêt au premier. Après une courte introduction, destinée à combler la lacune des deux années qui séparent les événements racontés dans le premier de ceux dont le second contient l'exposé, viennent les récits de l'invasion hongroise en Italie, de la fuite de la reine, de son arrivée et de son séjour en Provence, puis en Avignon, de l'attitude bienveillante et protectrice de Clément VI, de la vente d'Avignon et enfin du départ de Jeanne pour son royaume qu'elle allait reconquérir.

Les remarquables qualités signalées dans le premier mémoire se retrouvent toutes ici, et l'on a constaté avec

Digitized by Google

plaisir que, tenant compte des observations qui lui avaient été présentées l'an dernier, il a apporté plus d'attention aux renseignements tirés des sources narratives, peut-être un peu trop négligées dans son précédent mémoire. C'est que les documents d'archives forment la base du travail de M. Léonard et que, s'il a pu renouveler le sujet, c'est grâce à une exploration étendue et méthodique des archives du Vatican, de Naples, de Palerme, de Sienne, de Florence et de Parme. Il a également tiré des Archives des Bouches-du-Rhône, des documents qu'il a été le premier à mettre en valeur.

M. Léonard a fait preuve, dans ce travail bien composé, clairement écrit, des qualités d'esprit qui font le bon historien. Il a su profiter de son séjour en Italie aussi bien que de ses études à l'École des Chartes, cependant interrompues par une guerre où sa conduite énergique et vaillante lui méritèrent à plusieurs reprises d'être cité à l'ordre du jour.

Quant aux membres de première année, MM. Marcel Durry et Jean Porcher, nous savons par le rapport de M. le Directeur quelles ont été leurs études.

M. Marcel Durry a commencé de réunir les documents sur le sujet qu'il a choisi : la garnison de Rome dans l'Antiquité. Il n'existe de cette garnison, que des monographies insuffisantes, alors qu'il y a des ouvrages célèbres sur les autres corps de l'armée impériale.

M. Jean Porcher a recherché dans les bibliothèques de Rome, du Mont-Cassin, de l'abbaye de la Cava, de Ravenne et des villes du Nord de l'Italie, les manuscrits qui lui permettront de déterminer la connaissance qu'a eue le moyen âge occidental de la littérature grecque antique, du XII^e^ au XIV^e^ siècle.

Les écoles françaises à l'étranger n'ont pas pour seul objet de procurer à de jeunes savants le moyen de développer leur instruction et d'élaborer des travaux personnels.

Digitized by Google

Il leur appartient aussi de former ces grands ouvrages qui surpassent les forces d'un individu et qui doivent se poursuivre à travers plusieurs générations. Tous les membres d'une école doivent y concourir. C'est ainsi qu'au lendemain de sa création l'École de Rome a entrepris la publication des registres pontificaux. Votre commission se préoc cupe de hâter l'achèvement de cette collection dont tous les historiens du moyen âge apprécient l'utilité.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire Perpétuel offre de la part de M. Babelon, son étude sur *Le Tombeau de Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXXXI).

M. Edmond Pottier offre au nom de M. Gustave Fougères son livre sur *Athènes* (publié dans la collection *Les Villes d'Art célèbres*, 1923, in-4°).

M. Ernest Babelon a la parole pour un hommage :

« S. M. Victor Emmanuel, roi d'Italie, notre confrère, vient d'envoyer à l'Académie par l'intermédiaire de l'Ambassade, les quatre derniers volumes parus du *Corpus Nummorum Italicorum* dont Elle a ordonné la publication. Cette œuvre de longue haleine comprend ainsi dès aujourd'hui neuf volumes in-folio. Je rappelle que le t. I, publié en 1910, renferme les monnaies de la Maison de Savoie ; le t. II, le Piémont et la Sardaigne; le t. III, la Ligurie et la Corse; le t. IV, la première partie de la Lombardie. Le t. V, qui vient de nous être envoyé avec les suivants, contient la 2e partie de la Lombardie (Milan); les t. VI, VII et VIII sont consacrés à la numismatique de Venise. Conçue sur un plan aussi développé et aussi luxueux, la publication de S. M. le Roi d'Italie, que l'on désigne déjà populairement sous l'appellation de « Roi numismate », comprendra au moins quinze volumes. Cette œuvre grandiose et définitive dotera l'Italie d'un véritable monument national impérissable, consacré à son histoire glorieuse, si morcelée et mouvementée. »

M. le Comte Durrieu offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Fer-

Digitized by Google

dinand de Navenne, ministre plénipotentiaire, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Rome et le Palais Farnèse pendant les trois derniers siècles* (Paris, 1923, in-8°). Cet ouvrage fait suite à un autre volume du même auteur, paru en 1914, sous ce titre : *Rome, le Palais Farnèse et les Farnèse*. Le Palais Farnèse est aujourd'hui propriété de la France. De plus, depuis de longues années, il abrite cette École française de Rome qui est si intimement liée à notre Académie. Tout ce qui concerne son histoire est donc d'un grand intérêt pour nous, et les travaux que lui a consacrés M. de Navenne sont à la fois parfaitement établis au point de vue scientifique et d'une lecture fort attrayante. Sans pouvoir entrer dans plus de détail, j'ajoutera que l'archéologue et l'historien de l'Art y trouveront des renseignements attachants sur les précieuses collections d'antiquités du cardinal Odoardo Farnese, ceci sans parler d'indications concernant la fameuse « galerie des Carrache » peinte au Palais Farnèse pour le même cardinal ».

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 6 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un télégramme qu'il vient de recevoir du P. Delattre ainsi conçu :

Carthage, 2 juillet,

Heureux vous annoncer trouvaille près nécropole Rabs. Nombreuses terres cuites, jolies têtes brûle-parfums paraissant se rapporter culte Tanit. Vous écris.

A propos de la correspondance, M. S. Reinach montre les photographies de deux admirables vases d'argent à reliefs, comparables à ceux de Boscoreale, qui ont été découverts dans une île danoise, où ils décoraient, avec d'autres objets précieux, la sépulture d'un guerrier. Les sujets représentent Priam demandant le corps d'Hector à Achille et le mythe de Philoctète, d'abord blessé par un serpent, puis sollicité par Ulysse et par Diomède de se rendre devant Troie. L'auteur de ces chefs-d'œuvre, Cheirisophos, les a signés l'un et l'autre ; deux graffites nous apprennent que leur premier possesseur s'appelait *Silius*. Ce Silius est peut-être le légat de Germanie (14-21 de notre ère) qui, suivant un usage noté par Tacite, a pu faire cadeau de cette paire de coupes à un ambassadeur ou au chef d'une tribu germanique du littoral.

Digitized by Google

M. Henri Goelzer donne lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Paul Girard.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom des auteurs les volumes suivants :

Eusèbe Vassel et François Icard. *Les Inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage*, second article (extrait de la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage) (Tunis, 1923, in-8°).

Alfred Bel. *Zahrát El-Âs* (La fleur du myrte), *traitant de la fondation de la vallée de Fès, par Abou-l-Hasan 'Ali El-Djaznâi.* Texte arabe et traduction annotée (dans les *Publications de la Faculté des lettres d'Alger : Bulletin de Correspondance africaine*, t. LIX, 1923).

SÉANCE DU 13 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à la chaire de paléographie vacante à l'École nationale des Chartes. Il fait savoir que le Conseil de perfectionnement et l'assemblée des professeurs proposent

en 1re ligne, M. Alain de Boüard, par 11 voix contre 2 à M. Philippe Lauer ;

et en 2e ligne, M. Henri Waquet, par 9 voix contre 4 à M. Philippe Lauer.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

Le R. P. Delattre fait connaître, ainsi qu'il suit, les circonstances et la valeur des découvertes archéologiques annoncées dans un télégramme dont l'Académie a eu connaissance.

Digitized by Google

Saint--Louis de Carthage, le 1er juillet,

Depuis le début du mois d'avril j'ai entrepris des sondages dans le flanc de la colline qui précède Sainte-Monique et sur laquelle j'ai exploré la nécropole des Rabs, des prêtres et prêtresses de Carthage.

Pendant des semaines, mes sondages ne me donnèrent rien d'intéressant. Il y avait de quoi se décourager. Mais la semaine dernière, j'indiquai au hasard un point voisin de l'arête du plateau près d'un affleurement d'une construction. La pioche des ouvriers ne tarda pas à rencontrer un dépôt de figurines carthaginoises placées pêle-mêle. Ce sont pour la plupart des brûle-parfums en forme de tête coiffée de la stéphané. Les plus grands ont 0m 28 de hauteur. Il y en a qui conservent des traces de peinture et de dorure. En comptant ceux qui sont représentés par des fragments, il y en avait bien une soixantaine. De plus nous avons trouvé deux larges bustes sans tête, et deux grandes têtes entourées du voile arrondi et concave large de 0m 32. Ces dernières me paraissent représenter Tanit.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre de la Commission administrative centrale et de la Commission administrative de l'Académie, et le renouvellement de la Commission de vérification des Comptes.

Sont élus : à la Commission administrative centrale, M. Ed. Cuq, par 15 voix contre 7 à M. Chatelain sur 22 votants ;

à la Commission administrative de l'Académie, M. Ed. Cuq, par 17 voix contre 2 à M. Chatelain et 1 bulletin marqué d'une croix, sur 20 votants ;

à la Commission de vérification des comptes, MM. Maurice Croiset et Émile Chatelain.

Un mois s'étant écoulé depuis le décès de M. Alfred Croiset, le Président demande à l'Académie si elle entend ou non déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 13 voix contre 6, au scrutin, le fauteuil est déclaré vacant.

La Compagnie décide ensuite à mains levées que la date de l'élection sera fixée à la rentrée d'octobre.

Digitized by Google

M. Rostovtsev entretient l'Académie d'une trouvaille faite à Cottenham (Angleterre), et conservée actuellement au musée gallo-romain de Cambridge. Parmi les bronzes dont elle se compose, les plus importants sont des fragments provenant de trois sceptres. L'un de ceux-ci est orné de figures : terminé en bas par une massue, il est couronné par un buste de l'empereur Commode ; au milieu est figuré le grand dieu celtique entouré de ses symboles. M. Rostovtsev insiste sur la valeur de cette trouvaille pour comprendre la politique religieuse de l'empereur Commode.

M. Louis Poinssot, au nom de M. Lantier et au sien, lit une note sur une enceinte de Carthage partiellement déblayée par la Direction du Service des Antiquités de Tunisie [1].

M. Théophile Homolle donne lecture de la première partie d'une étude sur les révolutions de Delphes d'après un passage de la Politique d'Aristote (V, 3, 3).

COMMUNICATION

NOTES DE TOPOGRAPHIE CARTHAGINOISE [2].

UNE ENCEINTE DE CARTHAGE, PAR L. POINSSOT ET R. LANTIER.

Entre l'Odéon et la basilique Damous-el-Karita, les coteaux descendant vers le Nord présentent une crête assez irrégulière à laquelle est attribué le nom caractéristique de Teurf-es-Sour, bord du rempart. Elle est couronnée par une sorte de talus qui, au printemps dernier, a pu être explorée sur une longueur de 150 mètres [3]. Dans ce talus nous avons retrouvé une épaisse muraille construite en terre fortement pressée que de minces couches

1. Voir ci-après.

2. Cf. Merlin, *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1920, p. 116-122 (carte des cimetières puniques) ; Lantier, *ibid.*, 1922, p. 22-28 (carte de cimetières romains).

3. Nous remercions M. Bessis, propriétaire du terrain, de l'obligeance avec laquelle il a facilité nos travaux.

Digitized by Google

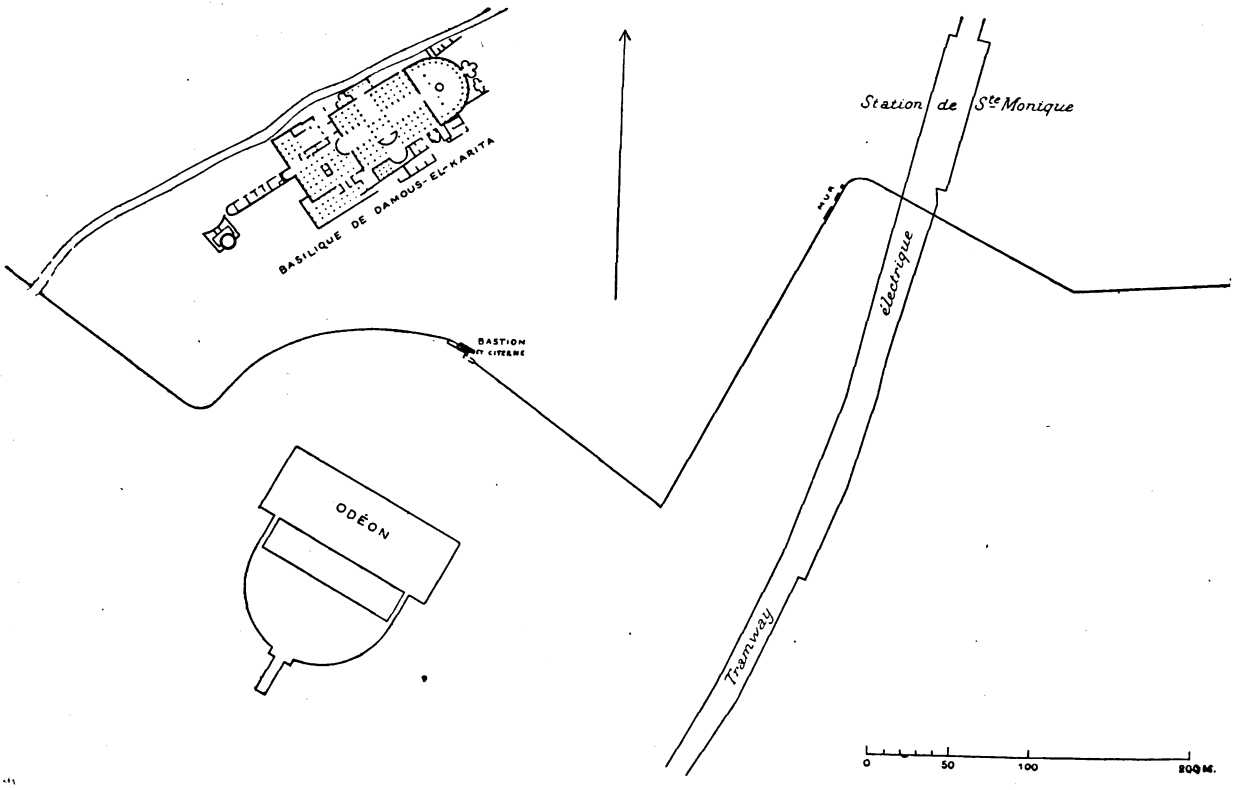

Digitized by Google

d'argile et de cendre divisent en assises de 40 centimètres d'épaisseur[1]. Un bastion construit en blocage[2] flanque l'extrémité occidentale du tronçon que nous avons dégagé ; en arrière, une citerne rectangulaire, également en maçonnerie[3], est pratiquée dans l'épaisseur du mur de terre. Une terrasse bétonnée couvre la partie supérieure du rempart.

De part et d'autre de la section fouillée, le talus continue à présenter un aspect et une épaisseur identiques et il recouvre évidemment la même muraille. Le plan ci-joint donne un relevé aussi exact que possible de son tracé. Au sud de Damous-el-Karita, à partir du lieu dit Bab-er-Riyah, le rempart suivait pendant 150 mètres environ une direction nord-ouest sud-est à peu près parallèle à celle de la moitié des rues de la Carthage romaine. Il s'incurvait ensuite en quart de cercle vers le nord, puis, à partir du bastion protégeant la citerne, reprenait une direction parallèle à celle du début. Enfin il remontait brusquement vers le nord-est pour ne retrouver sa direction générale nord-ouest sud-est qu'après 250 mètres[4]. Le saillant ainsi constitué était flanqué, à l'extrémité regardant le couchant, d'un bastion en blocage situé à une trentaine de mètres au sud de la station de Sainte-Monique.

Certaines parties du rempart de pisé sont encore visibles près du village de la Malga[5] et dans l'ouvrage de « terre tassée et durcie par les siècles », large de 4 mètres, dont Beulé a constaté l'existence « jusqu'à Douar-el-Chott

1. Épaiss. de la muraille, 5 m. ; haut. au-dessus du sol moderne, 3m 25.

2. Long., 18 m. ; haut., 3 m 25 ; épaiss., 2 m.

3. Long., 5 m 25 ; larg., 2 m 30. En déblayant la citerne, nous avons recueilli plusieurs fragments d'inscriptions chrétiennes (cf. L. Poinssot et R. Lantier, *Bull. arch. du Comité*, 1923, Commiss. de l'Afr. du Nord, 8 mai).

4. Aux abords du ravin de Sainte-Monique on perd les traces du rempart.

5. Cf. Falbe, *Recherches...*, p. 53-54 et plan nos 110-111.

Digitized by Google

et au delà[1] », il faut sans doute également reconnaître un tronçon de notre muraille.

Si jusqu'à présent le talus décrit plus haut n'avait pas été l'objet d'une étude particulière, il n'était pourtant pas passé complètement inaperçu. Rapproché de vestiges plus ou moins analogues existant sur divers points de Carthage, il était considéré, à juste titre, comme ayant appartenu à une enceinte ; mais on proposait de reconnaître dans celle-ci le rempart élevé en 425 par ordre de Théodose II[2], hypothèse à laquelle les résultats des dernières fouilles ne paraissent guère favorables.

En effet, bien qu'en Afrique le pisé soit usité dès l'époque romaine[3], les enceintes fortifiées que nous connaissons, soit du Bas-Empire, soit byzantines[4], sont des murailles comprenant, entre des parements composés de grosses pierres de taille, un béton plus ou moins bien fait. A Carthage où abondaient les matériaux de remploi, moins que partout ailleurs, il y a lieu de supposer que, sous Théodose II ou sous Justinien, on ait adopté un autre mode de construction. Par contre, dans l'architecture militaire postérieure à la conquête arabe, en Maghreb (par exemple, enceintes de Tlemcen, de Mansourah, de Sousse, de Sfax), aussi bien qu'en Espagne (enceintes de Cordoue, Grenade, Séville, Almunecar)[5], le pisé est

1. Beulé, *Fouilles à Carthage*, p. 81.

2. Audollent, *Carthage romaine*, p. 155-158. L'on ne doit accepter que sous les plus expresses réserves le tracé — en majeure partie hypothétique — de l'enceinte dite de Théodose II qui figure sur le plan de Bordy. Cf. par exemple les parties correspondantes de ce plan et du nôtre.

3. A El Djem par exemple, il est employé dans des maisons qui paraissent dater du IIIe siècle.

4. Cf. Diehl, l'*Afrique byzantine*, p. 175 et suiv.

5. W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 115 et 119 et suiv., 201 et suiv. A quelques kilomètres de Kairouan, à Abbasiya, M. G. Marçais a mis au jour en novembre 1922, l'enceinte fortifiée d'un palais ou d'une caserne du IXe siècle, qui est faite de briques de terre séchées au soleil, larges de 0 m 24 sur 0 m 12 de haut et 0 m 065 d'épaisseur.

Digitized by Google

employé presque exclusivement ; ces ouvrages offrent du reste les mêmes caractéristiques que nous avons observées sur le mur de Carthage : larges assises de terre battue, chemin de ronde pris sur l'épaisseur de la courtine, points particulièrement importants [1] bâtis en moellons. Or, au XI^e siècle, les ruines de Carthage sont occupées par les Beni-Riyâh [2] de la tribu des Ziyâd-ben-Fâder-ben-Ali et leur chef, Mohriz-ben-Ziyâd, établit son repaire dans la partie dite Moallaga (la Malga) qu'il entoure de murs de terre [3]. Dès lors, il ne nous paraît guère douteux que ce soit une partie de cette enceinte que nous ayons retrouvée au nord du plateau de l'Odéon. Il n'est du reste pas impossible que, soit en partie, soit en totalité, la muraille des Beni-Riyâh ait été élevée sur l'emplacement d'une des enceintes qui l'avaient précédée. Les unes et les autres répondaient aux mêmes nécessités et ne devaient défendre qu'une ville qui s'était, par suite des événements, considérablement réduite [4].

On est trop souvent porté à croire que l'histoire de Carthage s'arrête à la conquête arabe [5]. Après le départ des Byzantins, Carthage fut pendant quelque temps la résidence des gouverneurs envoyés en Ifriqiya par les Abbassides ; plus tard elle demeura une bourgade importante entourée de magnifiques jardins que célèbrent à l'envi les auteurs arabes [6]. Sous les puissants émirs de la Malga,

1. A Carthage, les deux bastions.

2. Cf. à ce sujet le lieu-dit plus haut mentionné : Bab-er-Riyâh. Il nous garde sans aucun doute le souvenir d'une porte de notre enceinte, appelée porte des Riyâh.

3. G. Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XVI^e siècle*, p. 126-127. L'enceinte existait encore au XII^e siècle, selon le témoignage d'Edrisi (trad. franç., I, p. 262).

4. En général, aussi bien les grandes basiliques que les cimetières païens et chrétiens restent en dehors de l'enceinte des Beni-Riyâh.

5. D'après les historiens arabes Ibn-er-Rarik et Ef-Fidjani, Carthage aurait été dès sa conquête détruite par les vainqueurs (Audollent, *Carthage romaine*, p. 140-141). Leurs récits sont manifestement inexacts.

6. Cf. par exemple El Bekhrî, *trad. fr.*, p. 108.

Digitized by Google

elle fut sur le point de redevenir une capitale. Le sol de Carthage a du reste fourni non seulement une précieuse série de fragments céramiques du haut moyen âge, mais de magnifiques épitaphes coufiques actuellement conservées au musée Saint-Louis.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom des auteurs, les volumes suivants :

J. de Morgan. *Manuel de Numismatique orientale de l'antiquité et du moyen âge*, fascicule I (Paris, 1923, in-8°).

M. Antoine THOMAS a la parole pour un hommage :

Au nom de mon ami C. Jullian et au mien, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Édouard Bourciez, professeur à l'Université de Bordeaux, la deuxième édition de son livre intitulé : *Éléments de linguistique romane*. Il suffit de rappeler que la première obtint dès son apparition, en 1910, la plus forte récompense attribuée par l'Institut sur le prix Volney, pour établir la haute valeur scientifique de ce livre. Malgré son titre, ce serait le mal juger que de le croire « élémentaire ». C'est un « Manuel », il est vrai, mais aussi bien pour les maîtres que pour les apprentis. La deuxième édition s'annonce comme « refondue et complétée », et l'annonce n'est pas trompeuse : mais cette refonte qui a sensiblement enflé le volume (722 pages, et de plus grand format, au lieu de 698) n'a pas altéré le caractère de l'ouvrage qui reste dans son plan, tel qu'il avait été conçu par l'auteur. Ce plan, M. Bourciez en avait prévu, en le traçant, les inconvénients aussi bien que les avantages : il a eu raison de le confesser, car, à l'usage, les avantages se sont révélés considérables, et les inconvénients minimes. Il a eu raison aussi de ne pas accueillir au hasard — ne fût-ce que pour montrer qu'il était au courant — toutes les opinions nouvelles qui se sont fait jour depuis 1910 dans le vaste domaine de la linguistique romane.

Tous les esprits pondérés goûteront le passage de la nouvelle préface de M. Bourciez : « J'ai, à dessein, laissé de côté certains articles de Revues ou certains livres parus soit à l'étranger, soit chez nous, et qui concernent notamment la syntaxe ou la répartition

Digitized by Google

géographique des mots : les uns, en dépit d'une terminologie nouvelle, n'ajoutent pas grand'chose aux résultats depuis longtemps acquis ; les autres m'ont paru procéder d'une méthode trouble et vraiment trop aventureuse. »

SÉANCE DU 20 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Le PRÉSIDENT rappelle à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Bouché-Leclercq, décédé le 17 juillet, et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis de longs mois déjà, Bouché-Leclerq, qui fut durant vingt-quatre années le plus assidu comme le plus affable des confrères, ne faisait plus ici que de courtes et intermittentes apparitions. Les années avaient respecté ses forces et ses traits autant que sa ferme intelligence et son activité laborieuse. Il gardait toujours la belle attitude de sa haute et droite taille ; son visage n'avait rien perdu de la noble régularité qui évoquait l'image des philosophes anciens dans le commerce desquels il aimait à vivre ; l'âge semblait plutôt y avoir répandu sa grandeur et son apaisement ; le voile même qu'il avait jeté sur ses yeux n'avait point enlevé au regard éteint et attristé son attirante douceur, il y avait ajouté une suprême sérénité qui jointe à la bonne grâce habituelle d'un accueil simple et cordial, supprimait en quelque sorte l'obscure barrière dont notre confrère était comme entouré. Rien n'était plus touchant que la façon naturelle et courtoise, exempte de tout esprit de révolte et même de toute apparence d'effort, dont il s'excusait auprès de ses amis de ne les pas reconnaître tout d'abord et les priait doucement de se nommer, cachant sa peine pour ne leur en point donner. Il ne pouvait plus venir qu'accompagné de quelqu'un des siens : mais pour rien au monde, il n'eût manqué de le faire, quand il se jugeait appelé à l'une de nos séances par un devoir de con-

Digitized by Google

science ou d'amitié ; quand il croyait pouvoir servir les intérêts de la science et de l'Académie, en apportant son appui et son vote au candidat le plus cher et, dans sa pensée, le plus digne. Ainsi nous le vîmes il y a peu de temps encore et pour la dernière fois.

Puis il se renferma dans la paisible demeure dont les modestes ombrages suffisaient à son ambition, puisqu'il y trouvait rassemblés avec ses livres, instruments de ses travaux, les chers objets de sa prédilection, sa femme, sa fille, tendres consolatrices de son isolement, trois fils, tous dignes de lui, sa joie, sa récompense et sa fierté. C'est là que la mort est venue le surprendre, soudaine — on pourrait presque dire imprévue, malgré le poids des années, — dans une de ces dernières journées de torride chaleur, contre la violence desquelles n'ont pas réussi à le protéger les arbres familiers dont il aimait l'abri. Elle lui fut du moins clémente ; elle lui a épargné les longues souffrances et la douleur plus cruelle encore, trop souvent attachée à la vieillesse, de se sentir diminuer et décroître. Il s'est endormi dans la paix, du sage, ainsi qu'il avait vécu, et comme il le méritait.

M. Alexandre DE LABORDE, au nom de la Commission de la fondation Piot, propose d'allouer une subvention de 1.500 francs au R. P. Delattre, pour lui permettre d'augmenter la main-d'œuvre occupée aux fouilles de Carthage. — Adopté.

M. Théophile HOMOLLE termine la lecture de son mémoire sur la révolution de Delphes d'après un passage de la Politique d'Aristote (V, 3, 3) [1].

M. Gustave GLOTZ présente une observation.

COMMUNICATION

REMARQUES SUR UN PASSAGE DE LA POLITIQUE D'ARISTOTE RELATIF AUX RÉVOLUTIONS DE DELPHES, PAR M. TH. HOMOLLE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Aristote, au cinquième livre de la Politique, rapporte

Digitized by Google

comment à Delphes, la querelle de deux familles, à propos d'un mariage, fut l'origine de tous les troubles qui agitèrent cet État. De cette brève allusion et de détails plus complets, empruntés, semble-t-il, à une Δελφῶν πολιτεία du même auteur, Plutarque a composé le récit de l'épisode de Cratès et Orsilas [1].

Les dramatiques incidents qui y abondent ont, par leur tour romanesque, inquiété quelques commentateurs qui en ont, sans raison suffisante, contesté la valeur historique. Ils n'ont pas assez pris garde à la gravité du témoignage d'Aristote, qui invoque cet événement, parmi plusieurs autres faits du même ordre, tous authentiques et datés avec précision, à l'appui d'une loi historique, l'influence des petites causes d'ordre privé sur les révolutions politiques. Ils n'ont pas noté que ces faits, postérieurs aux guerres médiques, sont rangés dans un ordre chronologique, et qu'on peut, d'après la place qu'occupe dans la série l'incident de Cratès, le placer entre 450 environ et 427. La Grèce centrale est, précisément à cette époque, agitée par une guerre que Thucydide appelle ἱερὸς πόλεμος et qui avait pour objet la possession ou la préséance du sanctuaire delphique, revendiquée par les Phocidiens dont Athènes, Sparte, la Béotie et la Thessalie, soutenaient ou combattaient les prétentions. Ce conflit généralisé, aux alternatives multiples et prolongées, eut pour conséquence la suspension plus ou moins complète de l'autonomie de Delphes de 448 à 421.

Il n'est pas impossible, si imparfaites que soient nos informations, d'entrevoir le caractère de la crise provoquée par les disputes des deux pères. Ceux-ci sont des personnages considérables et riches, des chefs de partis. Le mariage, qui devait les rapprocher et qui les sépara, ne

1. Aristote, Πολιτ., V, 3, 3 ; Plutarque, Πολιτ. παραγγέλματα, 32, 15-16 ; Héraclide du Pont, *FHG*, II, p. 218, fr. 22 ; Élien, Ποικιλ. ἱστ., XI, 5, avec le commentaire de Perizonius, éd. de Leyde, pars alt., p. 63-67, n. 2.

Digitized by Google

relève pas du sentiment ; c'est une combinaison de politique et de finance en vue de la conquête ou de l'exercice du pouvoir. L'accusation de sacrilège est une des armes usuelles des factions ; il n'en est pas, surtout dans une ville sainte, de plus redoutablement efficace pour, sous un masque vénérable, supprimer, disqualifier, ruiner un adversaire. La confiscation, qui s'en suit, le dépouille de la fortune mobilière et immobilière, sur laquelle reposait son crédit, et en assure les profits à l'accusateur. Il n'est pas jusqu'au lieu où se déroula le drame et aux noms de ceux qui en furent les acteurs qui ne nous en puissent révéler la portée : le sanctuaire d'Athèna Pronaia, dont Cratès prend la défense, est d'origine ionienne ; le nom très rare d'Orsilas ne se rencontre, hors de Delphes, qu'en Béotie, et l'aulète qui le porte au IIIe siècle fut couronné à Delphes ; n'est-il pas plausible de soupçonner dans Cratès le chef du parti attico-phocidien, dans Orsilas celui du parti opposé, qui s'appuyait sur Thèbes. Ainsi nous apparaissent à la fois les dessous économiques qui sont partout en Grèce au fond des discordes civiles, et les compromissions ordinaires des partis avec l'étranger, si fatales en tout temps aux cités grecques.

Les historiens philosophes n'ont donc pas exagéré l'importance de la querelle ; ils n'en signalent pas avec moins de raison les conséquences lointaines. Soit qu'elles évoluent à l'état latent, soit qu'elles éclatent en discordes et en guerres, elles se prolongent à travers toute la première moitié du IVe siècle, et la guerre sainte de 357 en est l'aboutissement.

Les intérêts privés et les questions matrimoniales continuent à jouer leur rôle, et c'est encore Aristote qui met ce terrible bouleversement en rapport avec la rivalité de deux puissants chefs phocidiens, Mnason et Euthycratès, pour la main d'une épiclère (Πολιτ., V, 3, 4).

Les discordes civiles sont, pour ainsi dire, endémiques,

Digitized by Google

provoquées, entretenues, par l'opposition des divers éléments ethniques de la population même de Delphes, l'antagonisme des classes, celui des pouvoirs sacerdotal et civil, l'ambition des chefs des riches et des pauvres. Elles se compliquent des intrigues diplomatiques ou des entreprises militaires des États voisins, en particulier de la Phocide, qui prétend à la possession de Delphes, enclave de son territoire, peuple de son sang, et de celles des grands États doublement attirés par le prestige du sanctuaire et les avantages de sa situation stratégique.

Tous, étrangers ou indigènes, se réclament également de la religion ; elle fournit à tous des raisons ou des prétextes pour couvrir leurs desseins politiques, des sujets d'accusation pour se délivrer de leurs ennemis, à l'intérieur ou à l'extérieur, des sanctions pécuniaires, afflictives ou infamantes pour les abattre matériellement et moralement.

Partout, on constate cette contamination de la politique, de la religion et de l'argent. La puissance du facteur financier semble s'accroître avec les années, elle nous apparaît du moins avec un singulier relief, grâce à des documents tels que l'ordonnance des Labyades (400-390), loi somptuaire en même temps que règlement liturgique et administratif ; la loi de Cadys (380-370), qui fixe et réduit le taux de l'intérêt et assimile les contrevenants aux auteurs et complices de séditions ; l'excommunication d'Astycratès et de ses complices, frappés à la requête de l'hiéromnémon Thessalien de confiscation et d'exil, recueillis, protégés, naturalisés par les Athéniens (363). Plus clairs et plus suggestifs encore sont les témoignages de Xénophon, d'Aristote, de Timée, de Diodore, de Plutarque et de Pline, sur les transformations de l'état social et l'évolution économique. La richesse s'accroît, elle se concentre progressivement dans les mains de quelques familles, maîtresses des capitaux et de la terre : ces grands seigneurs terriens, ces « tyrans », ces « dynastes », ruinent la classe bourgeoise,

Digitized by Google

dépossèdent les petits propriétaires ruraux, par les prêts usuraires, par l'emploi de plus en plus large de la main-d'œuvre servile ; ils excitent les rancunes par l'insolence de leur faste, ils appuient leur puissance sur la corruption, dans la cité et au dehors, et sur la constitution d'une armée de mercenaires. Un des moyens les plus efficaces et les plus surprenants de faire fortune est l'alliance avec des filles ou femmes en possession de gros héritages ; le mariage devient en fait et de plus en plus un des ressorts habituels et puissants de la politique.

Deux des causes, au moins occasionnelles, de la guerre sacrée sont d'une part la condamnation de l'État phocidien et de certains particuliers de cette nation à de lourdes amendes qu'ils se refusent à payer, et d'autre part des incidents domestiques, l'enlèvement de la Thébaine Théano, la dispute de Mnason et Euthycratès pour une épiclère. C'est comme une répétition aggravée de l'affaire de Cratès et d'Orsilas. Pour compléter la ressemblance et démontrer l'enchaînement des séditions et des guerres à Delphes, les chefs qui les suscitent ou les dirigent, qui en sont tour à tour les bénéficiaires et les victimes, portent des noms dont la presque homonymie semble indiquer des liens de parenté, des alliances : *Cratès* en 448, *Astycratès* en 363, *Euthycratès* vers 360. L'identité de leur politique, hostile à la famille sacerdotale des Thracides, phocidienne ou favorable aux prétentions de la Phocide, fondée sur l'entente avec Athènes, ne peut que confirmer l'hypothèse. Quelle meilleure justification des jugements d'Aristote et de Plutarque que la continuité et l'unité des révolutions de cette période de cent années qui s'ouvre et se clôt par une guerre sacrée ἱερὸς πόλεμος ?

Digitized by Google

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL SUR LA SITUATION DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1923 ; LU DANS LA SÉANCE DU 20 JUILLET 1923.

Le premier semestre de 1923 a été fécond en publications. Quelques-unes étaient engagées depuis longtemps, mais pour des raisons diverses on ne pouvait point aboutir. D'autres sont nouvelles et prouvent notre volonté constante de travailler pour la science et le bon renom de notre pays.

1° *Mémoires de l'Académie.* Le tome XLII a été mis en distribution le 19 janvier dernier. J'ai envoyé à l'imprimerie le 6 avril le manuscrit de notre confrère M. Monceaux sur *Faustus de Milev.* Nous n'avons encore reçu aucune épreuve, bien que, vers le milieu de juin, j'aie adressé un rappel à ce sujet.

2° *Mémoires des Savants étrangers.* L'annexe technique jointe au mémoire de M. Audollent sur les *tombes gallo-romaines de Martres-de-Veyre* est tirée. Nous recevrons sous peu, j'espère, le fascicule lui-même.

3° *Notices et extraits de manuscrits.* On vous a distribué enfin le travail de M. Blochet sur les *Manuscrits persans et arabes de la collection Marteau à la Bibliothèque nationale.* Le tome XLI des *Notices*, que termine ledit mémoire, nous sera prochainement livré.

4° *Histoire littéraire de la France.* Le bon à mettre en pages des neuf premiers articles du tome XXXVI a été donné, de Jacques de Longuyon à Raoul le Breton.

L'article *Pierre de la Palu* a été envoyé à l'imprimerie. Lorsqu'il sera composé et corrigé, la mise en pages pourra être continuée pour un assez grand nombre d'autres articles déjà composés en placards.

5° *Chartes et diplômes.* L'impression de la table des

Digitized by Google

Actes de Henri II, qui forme le tome III du travail, avance peu à peu sous la surveillance de notre confrère M. Berger. Nous avons les bonnes feuilles jusqu'à la douzième, ce qui conduit à la lettre K ; le reste sera envoyé à l'imprimerie avant la fin de l'année.

L'introduction de M. Léon Levillain au *Recueil des actes de Pépin Ier et de Pépin II, rois d'Aquitaine*, a été entièrement mise en pages. Elle forme 26 feuilles ; treize ont été renvoyées avec le bon à tirer au début de ce mois.

6° *Pouillés.* Nous avons reçu de l'imprimerie les dernières feuilles des *Pouillés d'Arles, d'Aix et d'Embrun*, c'est-à-dire les feuilles 42 à 70. Le volume est donc terminé.

7° *Obituaires.* Le tome IV des Obituaires est entièrement achevé. L'impression du tome V se continue régulièrement par les soins de M. J. Laurent. Les onze premières feuilles des *Obituaires de la province de Lyon* sont en bon à tirer.

8° *Corpus inscriptionum semiticarum. a*) Section himyarite. Le travail se poursuit ; les ressources financières de l'Académie ne permettent pas, cette année encore, de pousser l'impression.

Notre confrère, le P. Scheil, nous a appris « qu'une grande joie avait été réservée ces temps derniers à la Commission : M. de Mecquenem, co-directeur de la Mission de Susiane, a rapporté du Musée de Bombay, en estampages, tout le lot des inscriptions yéménites conservées dans cet établissement. On y trouve une vingtaine de textes complètement inédits, dus aux officiers britanniques qui les ont relevés, pendant la guerre, au cours de leurs croisières sur les côtes d'Arabie ».

b) Section araméenne. On travaille assidûment à la correction des épreuves du volume consacré aux inscriptions palmyréniennes. On espère qu'une partie de ce gros volume pourra être imprimé à la fin de cette année.

Digitized by Google

Notre confrère, M. l'abbé Chabot avait cru pouvoir, par initiative personnelle, solliciter des pouvoirs publics l'obtention d'un gros crédit pour achever rapidement la publication du *Corpus*. Sa sollicitude pour l'œuvre qu'il poursuit avec tant de zèle avait paru tout d'abord obtenir un accueil favorable ; la presse quotidienne vous en a apporté les échos et le ministère de l'Instruction publique a écrit à cet égard à votre secrétaire perpétuel une lettre qui pouvait donner quelque espoir. Jusqu'à présent, nous en sommes réduits à espérer.

9° *Monuments Piot.* L'achèvement du tome XXV, dont le premier fascicule fut déposé sur le bureau de l'Académie à la date convenue du 22 septembre 1922, anniversaire de la lettre de Champollion à Dacier, a été fâcheusement retardé par les difficultés de l'impression et de l'illustration, par l'éloignement de plusieurs des collaborateurs, enfin et surtout par la lenteur de certains d'entre eux. Les derniers manuscrits ne sont parvenus qu'en avril 1923, un an après le délai fixé pour la réception.

Nous espérons qu'il pourra vous être distribué prochainement, tous les bons à tirer ayant été donnés pour les planches et le texte. C'est un volume de XXVI-420 pages, avec 29 planches hors texte et de nombreuses illustrations dans le texte lui-même.

Le volume XXVI est déjà composé et mis en pages.

10° *Choix d'inscriptions de Délos.* Notre confrère M. Haussoullier m'a remis au sujet de cette publication, impatiemment attendue par le généreux donateur qui en fait les frais, la note suivante : « Le second fascicule du tome I peut être considéré comme achevé. Le texte comprend 20 feuilles qui sont toutes tirées. L'index est imprimé. Tout sera fini à la fin du mois de juillet. »

11° *Inscriptions chrétiennes d'Asie Mineure.* On vous a distribué dans ce semestre le premier fascicule des *Inscriptions chrétiennes d'Asie Mineure* publiées par M. Grégoire

Digitized by Google

sous la direction de la Commission spéciale qui figure à notre *Annuaire*.

12° *Inscriptions latines d'Afrique*. Vous avez reçu également le fascicule publié par MM. Cagnat, Merlin et L. Chatelain, avec une subvention de la Commission Debrousse. C'est, vous le savez, un supplément aux volumes du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, consacré aux inscriptions de Tripolitaine, de Tunisie et du Maroc, le Gouvernement général de l'Algérie ayant pris à son compte tout ce qui regarde l'épigraphie de l'Algérie.

13° *Comptes rendus*. La publication de nos comptes rendus a recouvré sa régularité ; le numéro de mars-avril a été déposé sur le bureau ; celui de mai-juin est très avancé.

Je tiens à vous signaler en outre que nous avons commencé à imprimer un livret de l'Académie où nous avons résumé l'histoire et l'organisation de notre Compagnie. Travail analogue à celui que publie l'Académie des Sciences, qui en diffère cependant en ce qu'il constituera non pas un annuaire, réimprimable chaque année, mais un recueil de renseignements dont il sera donné des éditions successives quand la nécessité s'en fera sentir.

14° *Publications de l'Union académique internationale*. Vous savez qu'un certain nombre de publications de l'Union sont dirigées par des membres de notre Académie. Voici, d'après les indications de notre représentant M. Homolle, quel est leur état d'avancement :

A) Le premier fascicule du *Corpus vasorum* (vases du Louvre), le seul qui ait encore paru et qui doit servir de type pour la publication tout entière, dans tous les pays associés à l'œuvre du *Corpus*, a vu le jour au début de 1923.

Sont en préparation pour paraître à la fin de cette année ou au début de la prochaine, certainement avant la session de l'Union en mai 1924 : le second fascicule des *Vases du Louvre* par M. Pottier, et le fascicule unique des *Vases du*

Digitized by Google

Musée de Compiègne publié par Mme Flot, sous la direction de M. Pottier, son maître, aux frais de la municipalité de la ville et de la Société d'histoire locale (29 planches).

Il y a lieu de mentionner également les publications suivantes assurées sous la direction de M. Pottier, en vertu d'accords conclus par la librairie Champion :

a) avec M. Mouret, *Vases d'Ensérune* (auteurs : MM. Pottier, Mouret et Nicole) ;

b) avec la Direction des Beaux-Arts, *Vases du Musée de Sèvres* (auteur : Mme Massoul, élève de M. Pottier) ;

c) avec l'École française d'Athènes et la Direction hellénique des Antiquités, *Vases de Rhénée* (auteurs : MM. Dugas et Romaios).

Le musée de Copenhague, ayant traité avec la Maison Champion pour ses collections de céramiques anciennes (M. Blinkenberg), le professeur J. Six, pour les *collections particulières de M. Lunsingh-Scheurleer*, les planches sont ou seront exécutées à Paris, par la maison Jacomet, sur le modèle de celles de M. Pottier et sous sa surveillance. Notre Académie est donc associée à l'honneur de ces publications étrangères. Seize planches du Musée de Copenhague ont pu être présentées dès le mois d'avril dernier, en spécimens ou en maquettes, à la commission du *Corpus*.

Le Musée de Baltimore paraît disposé à confier aussi la confection de ses planches à notre éditeur.

B. *Corpus des mosaïques grecques et romaines de la Grèce continentale et des îles*. Sur la proposition de notre confrère M. Cavvadias, le gouvernement grec a décidé la publication de ce recueil et a ouvert à cette fin un crédit de soixante mille francs.

La publication sera confiée à un comité franco-hellénique ; les photographies et descriptions des monuments seront faites à Athènes, l'impression du texte et des planches à Paris par les soins de la maison Champion et sur le modèle du *Corpus vasorum*, sous le contrôle d'une

Digitized by Google

Commission de savants français, présidée par un membre de l'Académie des inscriptions. On espère donner un premier fascicule en 1924.

C. *Dictionnaire de la langue latine médiévale.* La Commission Ducange de l'Union Académique, ayant adopté, après discussion, avec les amendements du professeur Ussani, le programme rédigé par notre confrère M. Goelzer, il a été décidé que des dépouillements de textes littéraires et documents d'archives seraient exécutés, à titre de spécimens, et soumis en janvier 1924 à la réunion de la Commission centrale à Paris, qui arrêtera le modèle type des fiches du dictionnaire. MM. Goelzer et Lot ont accepté pour la France cette mission. La matière sera alors répartie entre les divers pays qui ont accepté de collaborer. Un bulletin sera publié dès l'an prochain, pour entretenir entre eux la liaison nécessaire et porter à la connaissance de tous les faits intéressants et nouveaux relatifs au latin médiéval du v^e^ au xi^e^ siècle.

LIVRES OFFERTS

M. Édouard Cuq a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M^me^ Henri Monnier, un ouvrage posthume du regretté doyen de la Faculté de droit de Bordeaux, sur *les Novelles de Léon le Sage.* Bien qu'il ait consacré de longues années à cet ouvrage, H. Monnier n'en avait publié que deux fragments relatifs aux Novelles 20 et 50. Le reste formait une série de notes consignées dans un manuscrit presque illisible, qu'un de nos correspondants, M. Radet, a eu la patience de déchiffrer et de corriger avant de les livrer à l'impression.

En étudiant le recueil des 113 Novelles publiées par Léon VI vers 894, cinq ou six ans après le recueil plus célèbre de son père Basile I^er^, Monnier n'a pas prétendu refaire l'histoire de ces Novelles, qui a été magistralement exposée par Mortreuil dans son Histoire du droit byzantin. Il n'en a pas non plus donné le commentaire. Mon but, dit-il, est de dégager ce que pensait à la fin du ix^e^ siècle, en droit public et en droit privé, un Byzantin qui avait appris tout ce

Digitized by Google

qu'un homme cultivé pouvait connaître de son temps. Monnier ne s'est d'ailleurs fait aucune illusion sur la valeur de ces Novelles : elles ne sont, dit-il, ni fort originales, ni très substantielles ; la plupart sont tombées de bonne heure en désuétude.

Ce volume, comme les écrits antérieurs de Monnier, contient bon nombre d'observations utiles sur le droit byzantin. On les retrouvera aisément grâce à un index analytique rédigé par M. Radet.

SÉANCE DU 27 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. TH. HOMOLLE.

Le Ministre de l'Instruction publique consulte l'Académie relativement à la désignation que M. le Gouverneur Général de l'Algérie se propose de faire de M. Albertini, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, comme Directeur des Antiquités.

La Compagnie, à l'unanimité, émet un avis favorable au choix de M. Albertini pour ce poste.

A propos de la correspondance, M. Paul Pelliot porte à la connaissance de l'Académie qu'en 1922, un parti de Chinois, en quête de trésors, a fouillé la tombe de l'empereur Tao-tsong des Leao, mort en 1101 ; cette tombe se trouve dans la Mongolie orientale, aux confins de la Mandchourie. Au cours des travaux, les fouilleurs ont mis à jour deux stèles en chinois et deux en *k'i-tan*. L'écriture *k'i-tan*, écriture nationale des Leao, n'était connue jusqu'ici que par cinq caractères transmis dans un ouvrage chinois relatif à l'histoire de l'écriture.

M. Pelliot signale en outre quelques trouvailles importantes relatives à l'histoire du manichéisme chinois :

1° Un long manuscrit, rapporté au British Museum par Sir Aurel Stein, contient un certain nombre d'hymnes manichéennes, la plupart traduites, mais parfois aussi transcrites phonétiquement en chinois, ce qui permettra peut-être de les rétablir sous la forme iranienne originale.

2° Également dans les manuscrits Stein, le Dr Lionel Giles a trouvé tout récemment le début d'un manuel manichéen, traduit ou adapté en chinois en 731 ; le manuscrit est lui-même du

Digitized by Google

VIIIe siècle. C'est là le commencement du même manuscrit dont M. Pelliot a rapporté à Paris la suite, traduite par Édouard Chavannes et par lui en 1913, dans le *Journal Asiatique*. Le début retrouvé récemment porte sur la biographie de Mâni, sur ses portraits, sur ses sept grands ouvrages dont les titres sont énumérés en transcription phonétique et en traduction chinoise, sur les cinq degrés de la hiérarchie manichéenne qui sont indiqués, eux aussi, en transcription et en traduction.

3° Un texte chinois de la première moitié du XVIIe siècle montre qu'à cette époque, où nous croyions le manichéisme éteint dans le monde entier depuis longtemps, il y avait encore sur la côte du Foukien, dans le voisinage de Ts'inan-tcheou, qui est la Zaitun des voyageurs médiévaux, des groupes manichéens et une tradition relative à la vie du Mâni.

M. Casanova fait une lecture sur un manuscrit arabe, récemment découvert en Égypte dans les fouilles entreprises à Edfou sous la direction de M. George Foucart, par l'Institut français d'archéologie orientale. Ce manuscrit, daté de la fin du IXe siècle, est écrit sur papyrus. Jusqu'ici on ne connaissait de cette matière que des feuilles isolées ou des rouleaux ; cette fois, c'est tout un livre dont il reste 106 pages généralement bien conservées. Le copiste les a découpées dans des pièces de chancellerie dont il a utilisé les blancs et dont il a laissé subsister quelques lignes. L'écriture du manuscrit est fort curieuse et du plus haut intérêt pour la paléographie arabe.

Le texte contient un certain nombre de traditions remontant au prophète Mohammed ou à ses disciples. Les premières traitent des généalogies arabes et des vertus du silence : elles sont tirées d'une vaste compilation dont on ne connaissait rien jusqu'ici. L'auteur, Ibn Wahb, vivait en Égypte au VIIIe siècle ; on ne possédait rien de lui. Dans l'histoire de la littérature des traditions musulmanes, cet ouvrage nous apporte un élément de transition qui nous permettra de mieux connaître leur formation et leur évolution.

M. Clément Huart présente une observation.

M. Franz Cumont communique un rapport du commandant

Digitized by Google

Eugène Renard sur les résultats des fouilles de Sâliḥîyeh, l'ancienne Doura sur l'Euphrate [1].

Il exprime, en terminant, le désir que M. le commandant Renard reçoive une mission du Ministère de la Guerre lui permettant de prendre part à la continuation des fouilles.

M. le Secrétaire perpétuel écrira en ce sens au Ministre de la Guerre.

COMMUNICATION

NOTE SUR UN RAPPORT DU COMMANDANT RENARD SUR LES FOUILLES DE SÂLIḤÎYEH, PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Le commandant Eugène Renard à qui fut confiée la haute direction des fouilles exécutées à Sâliḥîyeh par l'armée du Levant [2], vient de nous faire parvenir, sur les résultats de ces travaux, un rapport accompagné de plans, dessins et photographies, qui nous apportent des données précieuses pour l'étude de ces ruines. Ce rapport décrit successivement la situation géographique et le site de Sâliḥîyeh, qui est l'ancienne Doura, les fortifications de la place, la ville et ses édifices, la nécropole, les peintures, qui sont analysées avec une grande précision, les sculptures et les dessins à la pointe, les vases et les autres objets exhumés du sol, et il s'attache enfin à tirer les conclusions historiques qui se dégagent de cet ensemble de trouvailles. Le mémoire développé fournira des contributions fort utiles au volume qui pourra être consacré, espérons-le, aux fouilles de Doura, après une campagne supplémentaire que nous souhaitons pouvoir entreprendre cet automne. Je me bornerai à indiquer ici, à titre d'exemple, l'intérêt qu'offrent les dessins et mesures

1. Voir ci-après.
2. Cf. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1923, p. 12 ss.

Digitized by Google

des vases recueillis à Doura : ils seront d'un grand secours pour dater certains produits de la céramique, encore si mal connue, de l'Asie antérieure à l'époque gréco-romaine. Je signalerai aussi la découverte curieuse faite dans une tour de l'enceinte, de débris de boucliers ovales, formés d'ais de bois recouverts d'une peau où l'on distingue des restes de peintures. Mais j'insisterai surtout sur la valeur qu'ont les levers des fortifications de Doura et les observations dont elles sont l'objet. Le tracé de l'enceinte, comme le mode de construction des murailles semblent prouver que dans leur ensemble et sauf des réfections partielles, ces fortifications sont celles dont Nicanor entoura la place, lorsqu'à la fin du IVe siècle avant notre ère, il fonda à Doura une colonie macédonienne pour garder la ligne de l'Euphrate [1]. Elles pourraient servir d'illustration à plusieurs passages des Τειχοποϊκά de Philon de Byzance qui écrivait avant J.-C. et vers 200, dont les fragments ont été commentés par l'érudition de Charles Graux et d'A. de Rochas [2]. Doura nous offrirait ainsi le type le mieux conservé que nulle part ailleurs en Syrie, des défenses dont les ingénieurs militaires munirent les villes helléniques fondées dans toutes les régions du vaste empire des Séleucides.

Je voudrais en terminant exprimer le vœu que le commandant Renard, dont le zèle éclairé s'est attaché avec succès non seulement à explorer les ruines de Doura mais à faire connaître les résultats scientifiques de ces recherches, puisse participer aux fouilles qui doivent être entreprises cet automne. Sa compétence, déjà éprouvée au cours d'une première campagne, serait précieuse pour assurer l'heureuse issue de la seconde.

1. *Comptes rendus*, 1923, p. 37 ss.
2. *Revue de philologie*, III, 1879, p. 109-151. Le texte de Philon a été republié par Schöne en 1893.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach fait hommage à l'Académie du tome sixième de son *Répertoire de peintures du Moyen âge et de la Renaissance* (1250-1580) (Paris, in-8°, 1923).

M. Paul Durrieu offre un opuscule dont il est l'auteur, intitulé : *Le titre de Roi de Jérusalem* (lecture faite à l'*Assemblée générale de la Société d'Histoire diplomatique*, 1922).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 3 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ph. Négris, d'Athènes, qui informe M. le Président que la Grèce a décidé la publication d'un Corpus des Mosaïques de la Grèce. Une commission a été désignée, qui a pour président M. Ph. Négris et pour secrétaire M. Ch. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, et une somme de cent mille drachmes est assurée à la publication.

M. le PRÉSIDENT présente en ces termes le volume des *Monuments* Piot (1921-1922) destiné à commémorer le centenaire de Champollion :

MES CHERS CONFRÈRES,

Je vous dois rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier, en qualité de Directeur des Monuments Piot, de préparer et publier le volume commémoratif du Centenaire de Champollion.

Des difficultés, dont nous n'avions pu calculer à l'avance le nombre et la gravité, nous ont imposé des délais dont je m'excuse et dont je vous demande la permission de vous exposer brièvement les raisons. Bien que j'eusse, d'accord avec vous, limité aux seuls Égyptologues français la liste des collaborateurs, exception faite seulement pour nos confrères MM. Naville et Cumont, ceux que

Digitized by Google

nous avions à cœur de réunir pour rendre l'hommage digne du maître que nous voulions honorer et digne aussi de notre école égyptologique, étaient dispersés et quelques-uns retenus très loin de la France. L'envoi des circulaires, l'échange des correspondances, les voyages répétés des épreuves qui ne pouvaient être corrigées que par les auteurs eux-mêmes, la coopération lentement administrative de l'Imprimerie nationale avec notre imprimerie de Chartres, celle des dessinateurs, photograveurs, phototypeurs, chromophotograveurs, enfin, il faut bien l'avouer aussi, les retards de quelques auteurs, qui ne se sont acquittés que dans le cours de cette année 1923 des promesses faites pour avril 1922, ont compliqué notre tâche au delà de toute prévision. Sans le dévouement et la compétence scientifique de M. Boreux, sans le zèle et l'expérience technique de M. Marguillier, nous n'aurions pu déposer sur le Bureau à la date rigoureuse du 22 septembre 1922 notre premier fascicule, et nous ne pourrions pas aujourd'hui vous offrir ce beau volume achevé. Je vous prie de lui faire bon accueil et de vouloir bien accorder vos félicitations et vos remerciements à ceux qui en ont soutenu le principal effort et rendu l'exécution possible. Il n'est que juste d'y faire une place à la maison Leroux et à notre imprimeur de Chartres, M. Durand, à qui nous devons la belle tenue de ce volume de 450 pages, la qualité des 29 planches hors texte — deux sont en couleurs, — et des illustrations, au nombre de plus de cent, dont il est orné. Nous devons à l'obligeance de la famille Champollion le meilleur des portraits qui existe de son grand aïeul ; veuillez me permettre d'en exprimer à Madame Le Clerc de la Brière votre reconnaissance avec la mienne.

Les articles, au nombre de 22, sont signés de MM. Bénédite, Boreux, Chassinat, Cumont, Daressy, Diehl, Drioton, Dussaud, Foucart, Gaulthier, Lacau, Lefebvre, Michon, Montet, Moret, Morgan, Naville, Perdrizet, Pézard, Pottier, Sottas et Weil. Cette liste, à laquelle nous regrettons de n'avoir pu joindre les noms de MM. Jouguet, Loret, Mallet et quelques autres, montre l'unanimité avec laquelle il a été répondu à notre appel et le concours qui nous a été prêté, non seulement par les représentants principaux de l'égyptologie française, mais aussi par

Digitized by Google

les archéologues dont le domaine confine à l'Égypte. Il a rendu possible la très intéressante variété des sujets traités, qui embrassent toutes les époques d'une histoire plusieurs fois millénaire, depuis la période géologique contemporaine de la première apparition de l'homme dans la vallée du Nil et des essais les plus rudimentaires de l'industrie, jusqu'aux temps de la domination byzantine et du monachisme copte.

Conformément à l'esprit des *Monuments Piot* et au programme tracé dans la circulaire de janvier 1921, l'art occupe la première place et il est représenté par quelques œuvres de premier ordre dans la noblesse ou la grâce ; mais, en Égypte, l'écriture est trop inséparable du décor plastique, les conceptions morales et religieuses, les événements historiques tiennent de trop près aux représentations figurées, les inventions primitives, dont les couches profondes du sol recèlent les débris, ont trop influé sur toutes les formes de la civilisation dans tout le bassin méditerranéen, pour que le volume du Centenaire n'ait pas dû s'ouvrir à des considérations moins étroitement liées à l'étude spéciale d'un monument déterminé, à des mémoires d'ordre philologique ou philosophique, à des vues d'histoire générale. Aussi bien, cette large compréhension répond à l'universelle curiosité de celui dont vous avez voulu célébrer la mémoire ; elle prouve que la science française reste fidèle à ses hautes traditions. Au regret, pour ne pas dire à la confusion que j'éprouve d'un si tardif achèvement, se mêle pourtant la satisfaction d'apporter de nouveau, après une année écoulée, notre hommage à celui qui sut être grand avec simplicité: la commémoration du génie est équitable et salutaire.

Le P. Destrez, O. P., expose le fonctionnement de la *pecia* dans les manuscrits du moyen âge.

Dans les abbayes du haut moyen âge, un certain nombre de moines écrivent sous la dictée d'un même lecteur, qui a sous les yeux un texte choisi et corrigé. Ce système primitif permettait la multiplication et la correction des manuscrits. Les copistes séculiers qui évoluent autour des universités médiévales sont trop individualistes pour se plier à un pareil régime ; pour faire face à ce nouvel état social, on invente à l'Univer-

Digitized by Google

sité de Paris, au milieu du XIII^e siècle, un régime si pratique qu'il gagne peu à peu toutes les Universités.

Une première copie officielle de l'ouvrage que l'on veut mettre en circulation, soigneusement corrigée par une commission universitaire, est faite sur des cahiers de quatre feuillets laissés indépendants les uns des autres. Chacun de ces cahiers est composé d'une peau de mouton pliée en quatre, c'est-à-dire d'une pièce, *pecia* ; par extension, ce cahier de quatre feuillets est lui-même appelé pièce, *pecia*. Grâce à ces pièces, que les copistes empruntent l'un après l'autre, l'espace de temps qui eût été nécessaire à un seul copiste pour faire une seule copie, devient suffisant dans le cas d'un ouvrage qui comprend 57 pièces, pour qu'une cinquantaine de scribes puissent opérer chacun leur transcription sur un texte soigneusement corrigé.

Les copistes étant payés d'après le nombre de pièces copiées (et les expressions : travailler aux pièces, être payé aux pièces, ont probablement pris naissance dans le milieu universitaire parisien) avaient soin de noter en marge le numéro de la pièce qu'ils copiaient ; d'ailleurs la nécessité où ils étaient, après avoir terminé la copie d'une pièce, d'aller chez le libraire chercher la pièce suivante a amené des changements dans l'écriture des manuscrits dus à ce fait que le copiste en se remettant au travail taillait sa plume et remettait de l'encre dans son encrier. Les manuscrits où l'on retrouve ces variations à des intervalles sensiblement égaux correspondant aux pièces, ont été copiés sur l'exemplaire officiel corrigé par les soins de l'Université.

Après avoir étudié le fonctionnement de ce système qui avait échappé jusqu'à ce jour à l'attention des médiévalistes, le P. Destrez montre quel nouveau champ de recherches cette découverte offre aux travailleurs. A l'aide des 72 manuscrits portant des indications de pièces qu'il a retrouvés jusqu'à ce jour il indique quels services cette découverte rendra aux études de critique textuelle et il expose en terminant dans quel sens devront être orientées les recherches ultérieures.

M. Bernard Haussoullier présente un rapport sur un lot d'inscriptions grecques de Syrie qui ont été communiquées à l'Académie par M. Virolleaud, Directeur du service des anti-

Digitized by Google

quités (lettre du 24 mars 1923). De ces neuf textes, qui ne sont pas tous inédits, le plus intéressant est une dédicace en l'honneur de la reine Bérénice, fille de Ptolémée X, qui a été découverte en 1923 à Beyrouth dans un mur en démolition, mais qui provient en réalité de Chypre, où Waddington l'avait copiée en 1862, à Bafo (Le Bas-Waddington, n° 2784). On sait que Bérénice et son père ont passé à Chypre la plus grande partie de leur règne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Alexandre de Laborde, son étude sur la représentation de *la Mort chevauchant un bœuf* (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1923).

Et au nom de sir Fr. Kenyon, associé étranger de l'Académie, un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *The Library of a Greek of Oxyrhynchus.*

M. Salomon Reinach fait hommage, de la part de notre correspondant, M. Niederle, du premier volume de son *Manuel de l'antiquité slave.*

M. Thureau-Dangin, au nom de M. Stephen Langdon, offre à l'Académie un volume intitulé *Babylonian Problems*, by Lt-colonel W. H. Lane. Cet ouvrage dont l'auteur est un ancien officier de l'armée des Indes, ayant longtemps séjourné dans l'Iraq, traite de divers problèmes topographiques importants pour l'histoire babylonienne, tels que le site d'Opis, les défenses de Babylone, etc.

M. Homolle présente, au nom de M. Jouguet et de la maison Leroux, le 3e fascicule du tome premier des *Papyrus grecs de Lille* (p. 135-261, nos 30-60).

« Les trente et une pièces, dont il se compose, proviennent toutes des fouilles exécutées par M. Jouguet à Ghoran ; elles sont toutes de l'époque ptolémaïque et des règnes d'Évergète Ier ou de Philadelphe. On peut les répartir, d'après les sujets en trois groupes :

I. Nos 30-38. Comptes de tenures clérouchiques.

II. Nos 39-51. Ordre de versements de quantités de grain, faits à

Digitized by Google

titre d'avances au profit des cultivateurs, fermiers royaux, etc. Cette série est fort intéressante comme indice de la politique agraire de Philadelphe.

III. Nos 52-60. Textes divers, parmi lesquels M. Jouguet signale, pour son intérêt particulier, le n° 59 relatif à la ζυτήρα.

M. Jouguet, qui dirige la publication, a eu pour collaborateurs dans le premier groupe M. Collart et le regretté Lesquier, auquel il adresse un touchant souvenir d'admiration et d'amitié. Il se loue du zèle et de l'intelligence de M. Guéraud, son élève.

M. Jouguet, après avoir, par ses découvertes en Égypte et par ses travaux, été le plus actif restaurateur des études papyrologiques en France, tient à honneur d'en assurer l'avenir en formant une école de papyrologie.

SÉANCE DU 10 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS DELABORDE, VICE-PRÉSIDENT.

M. Seymour de Ricci fait une communication sur le calice de Suger, précieux vase antique autrefois conservé dans le Trésor de l'Abbaye de Saint-Denis, puis au Cabinet des Médailles [1].

MM. Ernest Babelon et Paul Durrieu présentent des observations.

A propos de l'excellente édition, en latin et en français, donnée par M. P. Champion du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, M. Salomon Reinach montre qu'il reste fort à faire pour l'interprétation de passages difficiles. Cela tient surtout à ce que le procès-verbal qui nous est parvenu est un résumé, où beaucoup de questions posées à Jeanne sont omises, alors qu'on a fait un bloc de ses réponses. En restituant le questionnaire intégral, on arrive à éclairer des textes obscurs, par exemple celui où Jeanne dit n'avoir *pas* jeûné la veille de sa première vision. Cette réponse était motivée par une question

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

dont l'objet secret était de faire soupçonner que Jeanne, épuisée d'inanition, avait été victime d'une hallucination de la faim. M. S. Reinach se réserve de compléter ses observations dans une séance ultérieure.

COMMUNICATION

UN CALICE DU TRÉSOR DE SAINT-DENIS, PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

C'est au zèle et à la piété des religieux de la grande abbaye de Saint-Denis que nos Archives nationales doivent la conservation de leurs plus belles et de leurs plus anciennes chartes. C'est au même zèle et à la même piété que la Galerie d'Apollon et le Cabinet des Médailles doivent de posséder aujourd'hui une incomparable réunion d'objets du haut moyen âge.

Des œuvres comme la coupe dite « des Ptolémées », le trône que la tradition attribue à Dagobert, le bol de Chosroès, la belle aiguière orientale en cristal du Louvre, la célèbre amphore en porphyre avec sa monture en forme d'aigle, les admirables plaques de reliure en métal précieux, forment un ensemble incomparable qui, depuis près de trois siècles, excite à juste titre la curiosité des historiens et des artistes.

Plusieurs inventaires anciens, celui de 1504 (1505 n. s.) publié par M. Omont[1], celui, plus minutieux encore, de 1634, nous font connaître le Trésor de Saint-Denis dans ses moindres détails. Quatre gravures insérées dans l'*Histoire de Saint-Denis* de Félibien (1706), nous montrent les quatre vitrines ou « armoires » qui, au début du XVIIIe siècle, renfermaient le Trésor. Vers la fin du même siècle, un

1. *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris*, t. XXVIII (1902), p. 166-199.

Digitized by Google

petit guide imprimé[1] nous énumère ces mêmes objets, plus quelques autres plus modernes, répartis entre sept armoires et non plus quatre.

En octobre 1790, les trésors des églises furent par l'Assemblée législative déclarés propriété nationale ; le Trésor de Saint-Denis aurait donc pu se retrouver en entier au Louvre et au Cabinet des Médailles. Il n'en est malheureusement pas ainsi : on ne porta à Paris que les quelques pièces considérées par les Commissaires comme ayant un intérêt historique ou artistique ; le reste fut livré par eux au creuset des fondeurs, ou même vendu par les soins de l'Administration des Domaines. Si encore nous n'avions à déplorer que les disparitions dues aux autorités révolutionnaires ! La cupidité des voleurs nous a infligé des pertes non moins cruelles.

M. Babelon, dans son catalogue des camées du Cabinet des Médailles, nous a raconté comment, en 1804, dans la nuit du 16 au 17 février, un nommé Giraud (que d'autres appellent Charlier), aidé par un cocher de fiacre dont la voiture était arrêtée au coin de la rue Colbert, se hissa, grâce à une longue perche, jusqu'à la fenêtre du Cabinet des Médailles où il pénétra par effraction : il emporta, selon le récit de Marion Du Mersan, le camée de la Sainte-Chapelle, le vase des Ptolémées, la couronne d'Agilulfus, le calice de Suger, le poignard de François Ier et deux reliures en vermeil. Comme nous l'apprend le même Du Mersan, « les monuments célèbres dont ils s'était emparé furent reconnus en Hollande par la personne à qui il voulait les vendre. Les voleurs furent arrêtés et subirent au bagne la peine de leur crime... Ces objets furent restitués au Cabinet, au mois d'avril de la même année, excepté la couronne d'Agilulfus qui avait été fondue ainsi que les

1. *Le Trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis en France* (A Paris, de l'imprimerie de Chardon [vers 1780], in-16), 16 pp.

Digitized by Google

montures des vases et celle de l'agate de la Sainte-Chapelle, le calice de l'abbé Suger qui fut vendu à M. Townley et le poignard de François Ier, dont on n'a jamais eu de traces, non plus que du diptyque »[1].

Par ailleurs[2], Du Mersan nous apprend que le calice de Suger fut « acheté des voleurs par M. Townley, riche Anglais amateur d'antiquités, qui, à sa mort, l'a légué au Musée Britannique où il est maintenant ».

Le récit analogue de Millin, reproduit par M. Babelon, nous apprend que ce calice fut porté de France en Angleterre, caché à l'intérieur d'un buste de Laocoon en plâtre.

Dans une monographie richement illustrée[3], publiée en 1915, Sir Martin Conway a décrit avec grand soin toutes les pièces du Trésor de Saint-Denis qui nous sont parvenues. Il répète, après Marion Du Mersan et Millin, l'histoire du Calice de Suger, mais déclare qu'il ne se trouve pas au British Museum.

Nous en sommes donc réduits, pour connaître ce précieux monument, aux descriptions antérieures à la Révolution.

Tout d'abord, c'est Suger lui-même, dans les pages consacrées à la description des vases précieux qu'il offrit à l'église de Saint-Denis, qui nous parle de son calice : « comparavimus etiam praefati altaris officiis calicem pretiosum de uno et continuo sardonice quod est de sardio et onice, quo uno usque adeo sardii rubor a nigredine onichini proprietatem variando discriminat, ut altera in alteram proprietatem usurpare inniti aestimetur[4] », phrase alambiquée dont nous saisirions moins exactement la portée si une précieuse aquarelle, exécutée par Peiresc et publiée en

1. Marion Du Mersan, *Histoire du Cabinet des Médailles* (Paris, 1838, in-8), pp. 177-178.

2. *Op. laud.*, p. 166.

3. Sir Martin Conway, *The Abbey of Saint-Denis and its ancient treasures* (Oxford, 1915, in-4), et dans l'*Archaeologia*, t. LXVI.

4. Suger, éd. Lecoy de La Marche, pp. 207-208.

Digitized by Google

1910 par M. Guibert [1], ne nous montrait justement un calice en pierre bigarrée où « le rouge de la sardoine et le noir de l'onyx alternent et luttent en quelque sorte pour la première place », ainsi que le fait très justement remarquer M. Guibert.

Les différents inventaires manuscrits du Trésor, de 1505 à 1739 [2], les descriptions de Jacques Doublet (1625), de Millet (1645), la planche de Félibien (1706) [3], nous font connaître très exactement ce calice, avec sa coupe godronnée en pierre dure, son rebord en vermeil enrichi de pierreries, ses deux anses, son large pied doré avec cinq médaillons en relief. La précision de ces textes et la beauté de l'aquarelle exécutée par Peiresc redoublent nos regrets que cette œuvre importante de l'orfèvrerie française du XII^e^ siècle ait disparu sans laisser de traces.

*
* *

Je suis donc fort heureux de pouvoir annoncer à l'Académie que le calice de Suger est retrouvé : depuis quelques mois déjà il orne la riche collection de M. Joseph E. Widener, de Philadelphie, chez qui j'ai pu l'examiner à loisir, au cours du mois de mai de cette année.

Marion Du Mersan et Millin ne s'étaient trompés que de peu : le calice, lors du vol de 1804, était bien entré chez un amateur anglais du nom de Townley ; il s'agit de Charles Townley (1737-1805), dont la collection de marbres antiques fut acquise après sa mort par le British Museum

1. Joseph Guibert, *Les dessins du cabinet Peiresc au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale* (Paris, Champion, 1910, in-4), pl. III et pp. 27-46.

2. Inventaire de 1505, n. 71 ; inventaire de 1634, Bibl. Nat., ms. fr. 4611, f. 170 v. ; inventaire de 1739, n. 57.

3. Jacques Doublet, *Hist. de Saint-Denys* (Paris, 1625, in-4), pp. 247 et 345 ; S. G. Millet, *Le Trésor sacré de Sainct-Denis*, 4^e^ éd. (Paris, 1645, in-12), p. 109 ; Félibien, pl. III R.

Digitized by Google

qui y joignit, en 1814, ses bronzes, pierres gravées et dessins [1]. Ces acquisitions expliquent comment Du Mersan a pu croire que le calice de Suger était également entré au British Museum : en fait, il était demeuré dans la famille Townley et, si je suis bien informé, il s'y trouvait encore il y a deux ans. Un antiquaire de Francfort alla l'y chercher et le céda à M. Widener.

Ce n'est pas sans émotion que j'ai tenu entre mes mains cette précieuse relique de la plus vieille des collections françaises. La coupe antique est d'une incomparable beauté. La matière est d'une richesse de coloris qui fait comprendre l'enthousiasme de Suger et que l'aquarelle de l'Album Peiresc a assez heureusement rendue. Une petite cassure du bord supérieur est antérieure à la monture et épousée par elle.

Malgré ses pérégrinations, la coupe a peu souffert ; le pied a perdu quatre de ses cinq médaillons en bas-relief et la plupart des pierreries ont disparu. La base a été soigneusement consolidée il y a un siècle, mais ce travail de restauration a été fort discret et n'enlève rien à l'aspect de l'objet.

Le travail filigrané des anses et du bord est d'une heureuse simplicité et, vu la rareté d'œuvres authentiques des orfèvres du XIIe siècle, méritera d'être étudié de plus près par les historiens de l'art. Pour aujourd'hui j'ai voulu me contenter d'attirer l'attention de l'Académie sur l'heureuse retrouvaille d'un objet qui, à tant de titres divers, est digne de l'intérêt des archéologues français.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. Johannes Steenstrup, une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Études sur les temps des*

1. Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, pp. 96-99 et 127-128.

Digitized by Google

Vikings (extrait du *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, 1922-1923) ;

au nom de M. Ch. Normand, un article de M. Simon Arbellot, intitulé : *Une visite aux Arènes de Lutèce* (*extrait du Figaro*, 6 août 1923) ;

au nom de M. A. Foucher, le deuxième fascicule du tome II de son *Art gréco-bouddhique* (Paris, 8°, 1922).

SÉANCE DU 17 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. de Kerguezec, sénateur, maire de Tréguier, prie l'Académie de se faire représenter aux fêtes du Centenaire de Renan qui seront célébrées à Tréguier le 2 septembre, sous la présidence de M. Poincaré.

L'Académie désigne pour délégué M. René Dussaud, qui accepte et prendra la parole au nom de la Compagnie.

M. Paul Durrieu fait une communication sur *Jean Colombe, peintre enlumineur de Bourges au XV^e siècle* [1].

M. Salomon Reinach termine ses observations sur le texte du procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

Les questions posées par le tribunal répondent souvent à un intérêt de doctrine théologique : telles sont celles qui concernent la clarté qui accompagnait les visions de Jeanne. Celle-ci dit une fois que cette clarté ne venait pas tout entière sur elle, mais qu'elle était répandue tout alentour, ce qu'on a généralement mal compris en croyant qu'elle se moquait d'un de ses juges auquel elle aurait dit que « toute lumière n'était pas pour lui. »

M. Reinach estime que le long examen subi par Jeanne à Poitiers, alors qu'elle demeurait chez l'avocat général du roi, lui a permis de connaître certains moyens de défense dont elle

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

a fait usage à Rouen pour écarter les questions non pertinentes. Il montre aussi, par les témoignages mêmes de Jeanne, que cet examen de Poitiers a été très laborieux, qu'elle s'est heurtée à beaucoup de mauvais vouloir et que l'intervention du roi y a seule mis fin.

Passant aux informations dont disposaient les juges de Rouen, il estime qu'ils durent être renseignés en partie par des gens du parti français, hostiles à Jeanne, qui passèrent au parti anglais entre 1429 et 1431. Il est question de ces transfuges dans une admonition lue à l'accusée par l'archidiacre d'Évreux.

COMMUNICATION

JEAN COLOMBE, PEINTRE ENLUMINEUR DE BOURGES AU XV^e^ SIÈCLE, PAR M. PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le souvenir de Jean Colombe, peintre enlumineur qui a vécu à Bourges durant le dernier tiers du XV^e^ siècle, et qui paraît avoir été fort prisé en son temps, après être resté longtemps oublié, a été peu à peu remis en honneur, et je lui ai moi-même consacré plusieurs pages du grand volume que j'ai publié en 1904 sur les « Très riches Heures du duc Jean de Berry » conservées au Musée Condé de Chantilly [1].

Jean Colombe fut protégé par la reine de France, Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI. Celle-ci le recommanda à son neveu, le duc de Savoie, Charles I^er^, qui choisit l'artiste de Bourges pour terminer l'illustration, restée d'abord incomplète, de deux manuscrits de première importance : une *Apocalypse figurée*, que j'ai retrouvée à l'Escurial, et les fameuses « *Très riches Heures du duc de Berry* » de Chantilly. Chargé de commandes par

1. P. Durrieu, *Chantilly. Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry*, Paris, 1904, in-folio, pp. 108-113.

Digitized by Google

divers autres grands amateurs, Jean Colombe, ainsi qu'il est fréquemment arrivé au XV^e^ siècle, n'opérait pas seulement par lui-même ; il était encore chef d'atelier, dirigeant des collaborateurs qui le secondaient et s'inspiraient de ses pensées.

Or, en étudiant les productions de l'atelier de Colombe, facilement reconnaissables à leur style et à leur coloris, j'ai constaté qu'on y rencontrait, en extrême abondance, placées par exemple sur des édifices, sur des draperies, sur des bordures de vêtements, des inscriptions, ou, tout au moins, des suites de lettres.

Je suis, avec mon confrère, M. Henry Martin, le savant administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, parmi tous les travailleurs vivant aujourd'hui, celui qui s'est occupé de plus ancienne date des inscriptions de ce genre. Il y a plus de trente ans que j'indiquais qu'on pouvait être tenté d'y rechercher des allusions aux artistes, auteurs possibles des peintures de manuscrits. Mais des cas multiples m'ont démontré qu'il fallait se mouvoir sur ce terrain avec la plus extrême circonspection, et qu'il n'était que trop facile de prendre, pour des noms d'artistes, des mots ou des groupes de lettres qui sont, en réalité, tout autre chose.

Je me permettrai de citer un de ces cas, qui ne pourra blesser aucune susceptibilité ; car je suis seul en cause. La Bibliothèque Nationale de Paris possède (ms. néerlandais 1) un superbe manuscrit d'une traduction flamande du traité de Boèce sur la philosophie, dont la copie fut terminée à Gand, le 16 mars 1492 (1491, ancien style). D'après des suggestions à tirer des documents d'archives, il paraît bien probable, sinon presque certain, que les miniatures du manuscrit émanent d'un artiste très célèbre alors à Gand, et qui portait le prénom d'*Alexandre* : Alexandre Bening. Or, sur une des miniatures en question, je pouvais lire, en belles capitales d'or : ALEXAND' 2°, et cette inscription était si bien mise en évidence, et d'autre part cadrait si

Digitized by Google

bien avec les probabilités, qu'on pouvait absolument croire, au premier aspect, être en présence d'une signature d'artiste. Eh bien, malgré tout, il n'en était rien ; l'inscription n'était pas une signature, mais, en quelque sorte, une « référence bibliographique ». Elle s'appliquait à quatre vers flamands, placés au-dessous de l'inscription, et indiquait que ce quatrain était emprunté, sous forme de traduction, à la *seconde* partie d'un poème latin : l'*Alexandreis* de Gautier de Chatillon [1].

Combien d'autres exemples analogues se prêteraient également à des conclusions du même genre.

Cependant, en ce qui concerne les miniatures sortant de l'atelier de Colombe, j'y ai relevé certaines suites de mots qui se répètent avec tant de persistance que je crois que, tout en se maintenant dans les formes de la plus stricte prudence, on peut y reconnaître, je ne dirai peut-être pas des marques d'atelier, mais tout au moins des habitudes propres à l'atelier de Colombe.

Ce sont d'abord ces trois mots tirés du verset final du psaume CL : « *Omnis spiritus laudet* ». Puis cette expression, dont je n'ai pu encore arriver à deviner la signification : « *A la verdure* ». Enfin des bouts de phrase par lesquels l'artiste se plaint de travailler sans profit et de « perdre son temps ». Et, pour cette dernière catégorie, l'idée, que j'ai conçue, que ces inscriptions à tendance pessimiste étaient plus particulièrement en usage dans l'atelier de Colombe, me paraît grandement corroborée par ce fait que, dans une miniature du ms. français 365 de la Bibliothèque Nationale, fol. 14 verso, miniature qui, par comparaison avec certaines peintures des *Très riches Heures* de Chantilly, paraît bien due au pinceau de Jean Colombe en personne, j'ai découvert sur une bordure de vêtement, et très nettement écrits, ces mots textuels : « *Temps perdu pour Colombe* ».

1. Cf. P. Durrieu, *La miniature flamande au temps de la Cour de Bourgogne*, Bruxelles et Paris, 1921, in-4°, pp. 12 et 59.

Digitized by Google

SÉANCE DU 24 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Joseph Loth fait une communication sur un surnom du dieu Mars des Gaulois : Olloudios [1].

M. Émile Espérandieu lit une note sur l'aqueduc romain connu sous le nom de Pont du Gard et son utilisation, au moyen âge, pour le passage d'une rive à l'autre du Gardon. D'après l'historien Ménard, on aurait, au commencement du XVII[e] siècle, échancré les piles des arches du second rang et, de la sorte, créé un chemin pour les piétons et les animaux de bât. M. Espérandieu démontre, par la production de nouveaux documents, que cette dégradation est bien plus ancienne. Elle existait déjà en 1557 et il se peut qu'on doive la dater des dernières années du XIV[e] siècle. En 1699, les États de Languedoc s'inquiétèrent du danger que courait le vieux monument et chargèrent deux architectes, de Laurens et Daviler, de l'établissement d'un projet de restauration. L'année suivante, on rempiéta, mais seulement de façon partielle, les piles échancrées, et la voie, jusque là creusée à 1[m]30 de profondeur dans l'intrados de la voûte, fut établie sur ses encorbellements. En 1743, un nouveau pont fut construit contre l'aqueduc. Les piles furent alors totalement rempiétées et les encorbellements disparurent.

M. Salomon Reinach montre l'importance des copies, même médiocres ou mauvaises, de tableaux flamands du XV[e] siècle, pour reconstituer des œuvres que les incendies ou les naufrages ont anéanties. Ces copies sont surtout utiles quand il en subsiste un assez grand nombre, témoignant de la célébrité d'un original et permettant de l'entrevoir par comparaison. M. Reinach prend pour exemple une *Descente de la croix* dont il présente dix copies, neuf panneaux et une tapisserie, qui impliquent l'existence d'un beau panneau perdu de Rogier. A l'époque de

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Quentin Massys, la composition du maître de Tournai fut un peu modifiée et modernisée ; l'original de cette adaptation, récemment découvert en Espagne, appartient à la collection de M. Lazaró, à Madrid. L'histoire de la sculpture grecque du v^e^ au III^e^ siècle avant notre ère offre, ajoute M. Reinach, plus d'un exemple de semblables adaptations, où les motifs subsistent, tandis que le style et le mode d'expression s'accommodent aux variations du goût.

M. Paul Durrieu présente une observation.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de notre confrère, M. Bouché-Leclerq, le Président demande à l'Académie si elle entend déclarer ou nom la vacance de son fauteuil.

La Compagnie, à mains levées, décide d'attendre la rentrée d'octobre pour procéder au vote à ce sujet.

COMMUNICATION

UN SURNOM GAULOIS DE MARS : OLLOUDIUS, PAR M. JOSEPH LOTH, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Mars apparaît avec ce surnom dans deux inscriptions, dont une de l'île de Bretagne : *Marti Olludio* (*C.I.L.*, VII, 73 : The Custom Scrubs, Risley ; *C.I.L.*, XII, 166 : Antibes). C'est le même surnom que l'on peut avec vraisemblance reconstituer dans une autre inscription, trouvée à Vallauris : [*Marti Ol*]*loudio* (*C.I.L.*, XII, 167). Cf. le gentilice *Velloudius* (*C.I.L.*, XII, 3288 : Nîmes).

Oll-oudio-s, le suffixe de dérivation excepté, paraît identique au vieux-haut-allemand *al-ôd*, propriété complète et libre : *al-*, entier, tout, est la forme usuelle en composition ; à l'état indépendant, on a *all*, identique au gallois, cornique et breton *oll*, tout = indo-européen **ol-no-*. *Ollo-*, forme régulière d'**olno-* en vieux-celtique, apparaît en gaulois, en composition : *Ollo-gnatus*, *Ollo-totis* (matribus),

Digitized by Google

Ollovico(n). Il est possible que dans ces composés, *ollo-* doive s'expliquer par le vieil-irlandais *oll*, gl. amplus, qui se trouve aussi dans quelques composés (Ascoli, *Gloss. pal.*, CXIII). Mais la parenté plus étroite du brittonique avec le gaulois doit faire préférer le premier rapprochement [1]. Au vha. ôd, répondent le v. saxon *ôd*, biens : ags. *éad*, propriété, richesse, bonheur ; v. norr. *auðr*, id. De ce thème sont dérivés : v. sax. *ôdan*, ags. *éaden*, v. n. *auðinn*, donné par le destin, *auðna*, destinée, bonheur. La racine germanique est **aud-*, indo-europ. **audh-*. D'après Falk et Torp, *Norw.-dän. Et. W.* (à *Klenodie*), l'idée fondamentale dans ces termes, c'est la richesse, le bonheur *donnés par le Destin*, c'est-à-dire, d'après un mythe indo-européen par la déesse de la Fortune, tissant ou filant la destinée humaine. En effet la racine **audh* paraît dans le lituanien *áudmi*, ou *audžiu*, tisser [2].

En celtique, les diphtongues indo-européennes *au*, *eu*, *ou*, se confondent de bonne heure en *ou* : *audh-* devait, en vieux-celtique, à l'époque gauloise, donner **oud-* et *ōd-*, *ūd-* : *Oll-oud-io-s*, *Oll-ūd-io-s* représentent un indo-eur. **Oll-audh-io-s*. Rapproché du vha. *al-ôd*, indo-eur = *Oll-audh-Oll-oudio-s*, désigne le dieu *qui possède et distribue souverainement biens et bonheur*. Ce surnom est justifié dans une certaine mesure par ce que César et d'autres écrivains de l'antiquité nous apprennent du Mars gaulois [3].

La racine **oud-*(**audh-*) me semble expliquer aussi un mot fort usité en gallois moyen dans le sens de *souverain*,

1. La graphie *holl* du gallois dans certaines compositions syntactiques, et aussi du breton, a amené à voir dans *oll* un primitif **sollo-*. Mais cet *h* n'a rien d'étymologique. *Oll* dans le vieil-irl., *ind oll*, ultra, rappelle le vieux latin *ollus*, latin *ul-tra*, *ul-timus*.

2. A l'appui, Falk-Torp citent l'anglo-saxon : *mé þæt wyrd gewaef*, la Parque m'a tissé cela.

3. César, *De bell. gall.*, VI, 17 : Huic. cum praelio dimicare constituerunt, ea, quae bello ceperint, plerumque devovent ; cum superaverunt, animalia capta immolant reliquasque res in unum locum conferunt.

Digitized by Google

chef, *maître*, *üđ*. Un vieux celtique *ou* devient en gallois, cornique et breton *ü* long, en passant par ō fermé : *oudo-s* ou même **oud-io-s* donne régulièrement *üđ* qui a pu avoir primitivement le sens de : *maître des biens, de la destinée* [1].

Uđ a inspiré à John Morris Jones une de ses fâcheuses étymologies (*a welsh Grammar historical and etymological*, p. 40). Il identifie *uđ* avec *iuđ*, combat, en se fondant sur le fait que *iuđ* en composition perd son *jod* initial : gallois moyen *Maredud*, v. gall. *Marget-iud*. Or, à l'état indépendant, *iud* est intact ; mais par suite de la prononciation de *u* gallois qui se rapproche de *i*, *iuđ-* est devenu de bonne heure, en composition, *iđ-*. D'ailleurs *uđ* et *iuđ* paraissent tous les deux dans les textes les plus anciens avec des sens nettement différents.

Malgré les difficultés du vocalisme, l'irlandais moyen *ád* [2] moderne *ádh* (et *ágh*), bonne chance, succès, prospérité, paraît devoir être rattaché à la même racine, à un degré vocalique différent de **audh-* ; *ād* peut représenter un indo-europ. *ādh-* ou *ōdh-* avec accent sur *ō*.

Nous ne connaissons pas, en général, les noms réels des divinités gauloises, comme il résulte de la lecture de celui des écrivains de l'antiquité qui pouvait être le mieux informé, César. Elles ont été confondues avec les divinités latines et grecques ; mais les inscriptions nous ont conservé bon nombre de leurs surnoms. C'est le seul moyen, avec les monuments figurés (dans une certaine mesure), de

1. Livre d'Aneurin 79.25 : L. Noir, 39.20 (*ut gueithvutic*, seigneur victorieux : *ut* = *uđ* : L. Tal. 116.23 ; 169. 3 ; 191.7, 8 ; 194.10 ; 193.11, 12 ; 189.21, Myv. Arch. 366.1, etc. Holder fait remonter à la même racine, en lui comparant le gaulois *Audagus*, le nom propre vieux gallois latinisé *Oudoceus* : la forme indigène sincère est *Oudocui*. *Ou* n'existe en vieux gallois que si, en vieux-celtique, une voyelle suivait (*owo-*, *owa-* *owi-* etc.). *Ou-* diphtongue, suivi d'une consonne donne en gallois, breton, corn. *ü* long. **Oudoeio-s* eût donné *üdyc* (*y* = *o* infecté par *-io-*).

2. Lecan Gloss. 441, *ada* i. *buada*, victoires, profits ; sg. nom. *búaidh*, victoire ; gallois *budd*, gain, profit (cf. all. *beute*) ; Acall. na Sen. 1737, 1811 ; *ádmar*, chanceux : *ád-* avec l'adj. *mar* = *māro-s*, grand.

Digitized by Google

reconstituer les traits principaux et les principaux attributs de ces divinités. Un des dieux les plus favorisés en matière de surnoms, est assurément Mars. Plusieurs sont transparents : *Albio-rix*, comme l'a montré John Rhys, s'explique par le gallois *elvyd*, monde, qui remonte à un vieux britt. **albiio-s*, vieux-celt. *albios*. Plusieurs de ces surnoms se retrouvent dans des noms propres irlandais ou brittons. *Latobios*, autre surnom de Mars se retrouve dans le nom propre irlandais, au génitif *Laithbi* (Macc). Les noms en *-bios* sont largement représentés en irlandais (cf. John Macneill, *The irish ogham Inscr.* : Proc. of the roy. ir. Acad., XXVII, sect. C., n° 15, 1909). Le surnom d'Apollon, *Maponos* est le nom d'un personnage *mythologique* gallois : *Mabon* ; il est dit fils de *Modron*, sa mère, qui suppose un vieux celtique **mātrŏnā*, forme gauloise du fleuve fatidique *la Marne*. Certains surnoms indiquent un culte local ; *Vicinno* (Marti), sur un autel de Rennes, est en rapport évident avec le nom de la Vilaine, à l'époque gauloise *Vicinnonia*.

L'étude des surnoms des divinités gauloises doit naturellement s'appuyer sur le celtique insulaire, et en particulier sur l'étude encore à peine commencée des noms propres d'homme et de lieu. La matière est ardue, mais son étude promet d'être féconde. Beaucoup des étymologies colligées par Holder, ne reposent que sur des hypothèses hasardées, pour ne rien dire de plus, et doivent être révisées.

LIVRES OFFERTS

M. S. Reinach a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur, M. l'abbé Hermet, l'ouvrage intitulé : *Les graffites de La Graufesenque près Millau* (Aveyron).

Ces graffites, dont M. l'abbé Hermet avait publié une première

Digitized by Google

série en 1904, sont au nombre de 36; ils ont été découverts dans l'atelier céramique de La Graufesenque au cours des fouilles faites sur cet emplacement depuis 1906. Ce sont des comptes de potiers tracés à la pointe sèche après cuisson sur des fonds d'assiettes ou de plats sigillés. M. l'abbé Hermet incline à y voir des bordereaux d'expédition, ou des reçus délivrés par les négociants, constatant les produits fournis par chaque ouvrier et servant à établir ce qui est dû à chacun. D'une lecture souvent difficile, ces textes sont de curieux spécimens de la langue parlée en pays ruthène vers le milieu du 1er siècle de notre ère. Les transcriptions et les commentaires de l'auteur de ce mémoire témoignent d'autant de savoir que de pénétration; les reproductions photographiques sont excellentes et permettent toujours de contrôler les lectures.

SÉANCE DU 31 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. PAUL MONCEAUX, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le comte Begouen, en date de Toulouse, le 28 août, qui est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Je crois devoir vous signaler sans tarder la belle découverte préhistorique faite dans une grotte inconnue jusqu'à ce jour, par un de mes élèves, M. Norbert Casteret.

D'après mes conseils il profitait de ses vacances pour explorer les grottes de la région, et il avait attiré mon attention sur une rivière souterraine, d'exploration très difficile, débouchant au lieu dit « la Hountaou » (la Fontaine), dans la commune de Montespan (Haute-Garonne). Avec beaucoup d'audace, étant obligé de se mettre à l'eau et même de plonger sous une voûte mouillante, il parvint, le 23 août dernier, en compagnie de son ami M. Henri Godin, à explorer complètement cette grotte et à y découvrir à 100 mètres environ de la sortie de l'eau, une galerie sèche, dont les parois sont recouvertes de gravures profondément incisées. Il y a également quelques traces de peintures.

Digitized by Google

On y trouve aussi des modelages en argile analogues à ceux que nous avons découverts, mes fils et moi, en 1912 dans la caverne du Tuc d'Audoubert et dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie.

Ceux découverts à la Hountaou, par M. Norbert Casteret, sont moins beaux, moins bien conservés, mais plus variés et plus grands, certains mesurant plus d'un mètre cinquante. Ils représentent : un ourson sans tête et n'en ayant jamais eu, deux félins (?), trois chevaux. Certaines parties ont été abîmées par des ruissellements d'eau ; d'autres sont recouvertes d'un peu de calcite. Les corps de ces animaux sont criblés de profonds coups de sagaies. Comme au Tuc on voit les endroits où fut prise l'argile et on remarque des boules préparées pour le modelage.

Immédiatement prévenu par M. Carteret, je me suis rendu sur les lieux avec M. l'abbé Breuil. Malheureusement mon état de santé ne m'a pas permis de plonger dans l'eau glacée, tandisque, plus énergique et plus jeune, M. l'abbé Breuil pénétrait sous terre à la suite des hardis explorateurs et de M. Cazedessus, instituteur. Ce dernier a commencé des travaux d'aménagement qui rendront l'accès de cette grotte moins dangereux et moins difficile.

Lorsque nous aurons pu mieux étudier cette curieuse caverne et prendre des photographies, je me ferai un devoir de communiquer à l'Académie le résultat de nos recherches et de nos observations sur cette découverte dont cette simple note indique déjà l'importance.

Veuillez agréer, etc.

M. Salomon Reinach insiste sur l'intérêt de cette découverte.

M. Antoine Thomas commente la tirade 18 de l'ancien poème provençal sur sainte Foix d'Agen, découvert et publié en 1902 par M. J. Leite de Vasconcellos, correspondant de l'Institut. Il insiste particulièrement sur le mot *mazz*, où il avait proposé, dès 1903, de voir le nominatif singulier du mot *maçon*, pris au sens figuré de « machinateur ». Il communique un texte inédit du XII^e^ siècle, emprunté au cartulaire de l'abbaye de Bonlieu (Creuse), qui offre un exemple au sens propre de « maçon », de

Digitized by Google

ce nominatif dont l'existence désormais bien établie, correspond à celle de *compain* et *gars*, à côté de *compagnon* et *garçon*. En terminant, il indique l'état actuel de la science étymologique en ce qui concerne l'origine du mot *maçon*.

MM. Paul Monceaux et Maurice Prou présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

M. le comte A. de Laborde a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures, une savante étude de notre confrère, M. le comte Durrieu, sur la découverte en Angleterre du 45e feuillet du livre d'*Heures*, peint au xve siècle par Jean Fouquet pour maître Étienne Chevalier.

Les grands libraires de Londres, MM. Maggs Bros, ont eu la bonne fortune de découvrir un des feuillets restés jusqu'ici inconnus du fameux livre d'*Heures* dont la plupart des pages, achetées autrefois par Mgr le duc d'Aumale, fait actuellement l'admiration des visiteurs du Musée Condé à Chantilly.

Notre éminent confrère, auquel ils ont confié le soin de le publier, a profité de l'occasion pour étudier à nouveau, à l'aide de documents d'archives, la question passionnante de l'œuvre de Jean Fouquet et faire une rigoureuse distinction entre les peintures dues indubitablement au pinceau de l'artiste et celles qui lui ont été attribuées avec plus ou moins de certitude. S'appuyant sur un travail de M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, relatif à l'illustration des livres d'*Heures*, il a fait ressortir qu'il reste à découvrir, outre les 12 pages du calendrier, treize ou quinze miniatures et peut-être davantage qui ornaient à l'origine le livre de Prières d'Étienne Chevalier. Celle de saint Michel, dont la reproduction figure en tête de la présente notice, faisait en effet partie des prévisions de M. Henry Martin et de notre confrère. Puisse l'étude de M. le comte Durrieu contribuer à faire retrouver les autres qui sont probablement égarées dans quelques bibliothèques particulières.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Gustave Fougères fait une lecture sur *Socrate critique d'art.*

Le Président propose de faire choix de cette communication pour la séance publique de novembre. — Il en est ainsi décidé.

M. O. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie), communique les résultats de son exploration archéologique à Baltchic, port roumain sur le littoral de la mer Noire.

Cette localité doit être définitivement identifiée à l'antique Dionysopolis. Quant à son prétendu nom de Krounoi, les témoignages anciens ne sont pas toujours d'accord.

Dans le voisinage de l'église « La Trinité », l'on a trouvé quelques vestiges des anciens murs de l'acropole de Dionysopolis, dont M. Tafrali a pu déterminer le tracé. Au même endroit, on a découvert, il y a une vingtaine d'années, un assez grand nombre d'inscriptions grecques, contenant des décrets du démos dionysopolitain. La plus importante, datée du Ier siècle avant J.-C., nous révèle les ambassades d'Akornion à la cour du roi dace Buérébiste et auprès de Cn. Pompée.

A la place « Reine-Marie » on a mis à jour un intéressant mausolée, renfermant trois corps incinérés et plusieurs objets en bronze et en terre cuite, entre autres une curieuse trousse d'instruments de chirurgie. Une inscription sur un fragment de sarcophage nous en donne la date. Le mausolée a été érigé

Digitized by Google

Le Gérant : A. PICARD. MACON, PROTAT

par Théodoros fils de Démétrios et ses amis sous le règne de Caracalla. Parmi les objets trouvés à Dionysopolis, on remarque une statuette en terre cuite d'Osiris, dont on connaît la parenté avec Dionysos. Un passage de l'auteur byzantin Cédrénus dit : « Dionysos s'appelle chez les Égyptiens Osiris. »

MM. Bernard Haussoullier et Salomon Reinach présentent des observations.

M. Salomon Reinach lit un mémoire sur le satrape persan Datames, dont Cornelius Nepos a écrit la vie, mais dont les autres historiens antiques ont très peu parlé. Il essaie de montrer que Nepos avait sous les yeux la grande histoire de la Perse par Dinon de Colophon, aujourd'hui perdue, mais qu'avec le manque d'esprit historique qui le caractérise, il n'a guère emprunté à son guide que des faits et des anecdotes sans intérêt. Le satrape, révolté contre le Grand Roi après l'avoir fidèlement servi, qui se taille un grand royaume entre deux mers et ne succombe qu'à la trahison, peut cependant être replacé dans son milieu politique, dont le trait dominant, quarante ans avant la conquête de l'Asie par Alexandre, est l'extrême faiblesse du pouvoir central.

MM. Paul Monceaux et Paul Pelliot présentent des observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de M. Camille Jullian une brochure intitulée : *Questions d'Empires*, qui renferme la leçon d'ouverture du cours d'histoire et d'antiquités nationales, professée par lui au Collège de France, le 6 décembre 1922 (extrait de la *Revue Bleue*, juillet 1923).

Il fait hommage ensuite au nom de l'auteur, Don Enrique Garcia de Herreros d'un ouvrage intitulé : *Quatre voyageurs espagnols à Alexandrie : Benjamin de Tudela*, 1166-71 ; — *Ibn Goubaïr*, 1183-85 ; — *Pero Tafur*, 1435-39 ; — *Ali bey el Abassi* (Domingo Badia), 1803-07 (in-8°, s. l. n. d.)

M. Théophile Homolle présente de la part de M. Jean Capart :

Digitized by Google

Tout-ankh-amon. Bruxelles, Vromant, 1923, 120 p., 12 illustrations hors texte.

Ce petit volume, composé des lettres écrites de Louxor par M. Capart, a tout l'intérêt des impressions personnelles et directes d'un des maîtres de l'archéologie égyptienne et d'un des connaisseurs les plus avisés parmi les conservateurs de musée, en face de l'admirable découverte de lord Carnavon.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Paul Monceaux communique une note du R. P. Delattre sur une cachette de figurines de Déméter et de brûle-parfums votifs découverte par lui à Carthage [1].

M. O. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy, donne lecture d'un mémoire sur le trésor byzantin et romain du monastère de Poutna (Roumanie) [2].

MM. Stéphane Gsell et Salomon Reinach présentent des observations.

COMMUNICATIONS

UNE CACHETTE DE FIGURINES DE DÉMÉTER ET DE BRULE-PARFUMS VOTIFS A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE.

Au début du mois d'avril 1923, profitant de l'autorisation qui m'était accordée de pratiquer des recherches archéologiques dans une propriété privée, j'avais commencé des sondages avec trois ouvriers.

L'endroit avait pour moi un intérêt particulier, car il

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Digitized by Google

était situé près de la mer, à la limite du plateau sur lequel, pendant huit ans, j'avais exploré la riche nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage [1]. Cet endroit était également peu éloigné du point où j'avais trouvé plus de 2.000 amphores romaines et où le Dr Carton découvrit plus tard la curieuse fontaine de construction moitié punique, moitié romaine, bien connue aujourd'hui sous le nom de *fontaine aux mille amphores*.

Après trois mois de travail, le résultat de nos fouilles n'était nullement encourageant. Nous avions rencontré des bassins ou étroites citernes, quelques tombeaux peu profonds taillés dans un roc friable, d'autres maçonnés et ne renfermant que de menus objets en fer et en os.

Les constructions ne manquaient pas, mais nous ne pouvions en reconnaître la destination.

Près des murs, nous avions recueilli des *unguentaria* d'argile, une lampe gréco-punique portant sur le bec le triangle de Tanit, quelques tessons de poterie fine, vernissée ou peinte, et des fragments de grandes amphores ; trois anses portant une marque punique, trois autres d'origine rhodienne portant une estampille grecque. Sur l'anneau d'orifice d'une amphore se lit en caractères très nets cette marque romaine : C·L·SEX· . Un cylindre d'argile, qui me paraît d'époque byzantine et avoir servi de timbre, porte les lettres : NḢ.

Tel était le résultat de trois mois de fouilles. C'était bien mince. Mon confrère le P. Châles chargé de visiter le chantier revenait souvent découragé. Je ne l'étais pas moins.

Dans les derniers jours de juin, je résolus de changer de place et avisant plus haut vers l'arête du plateau une maçonnerie qui affleurait le sol, j'y fis pratiquer un sondage.

Je fus bien inspiré, car à peu de profondeur, la pioche

1. La nécropole punique voisine de la colline de Sainte-Monique.

Digitized by Google

Tout-ankh-amon. Bruxelles, Vromant, 1923, 120 p., 12 illustrations hors texte.

Ce petit volume, composé des lettres écrites de Louxor par M. Capart, a tout l'intérêt des impressions personnelles et directes d'un des maîtres de l'archéologie égyptienne et d'un des connaisseurs les plus avisés parmi les conservateurs de musée, en face de l'admirable découverte de lord Carnavon.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. SALOMON REINACH, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Paul Monceaux communique une note du R. P. L sur une cachette de figurines de Déméter et de brûle-votifs découverte par lui à Carthage [1].

M. O. Tafrali, professeur à l'Université de Jassy, ture d'un mémoire sur le trésor byzantin et romain tère de Poutna (Roumanie) [2].

MM. Stéphane Gsell et Salomon Reinach [p observations.

COMMUNICATIONS

UNE CACHETTE DE FIGURINES DE DÉMÉTER E VOTIFS A CARTHAGE, PAR LE R. P

Digitized by Google

…it où l'ensemble

…en une seule fois.
…sées, et les séries
…e épaisse d'environ

…s et brûle-parfums à
… regarder l'orient, on
…rizon où le soleil sort
… trouva même placés
…e bien qu'il y ait eu là

…gt-cinq ans sur le plateau
…eu des ruines, une inscrip-
…ficace de deux sanctuaires,
…mit du Libanon [2], puis une
… même déesse, des tronçons
… dans les sculptures antiques,
…nfin une inscription latine se
… sans doute un sanctuaire, élevé
…*dotes Cereales.*
… marbre, trouvées avec des frag-
…ilastres, de bases, de chapiteaux,
… sont autant d'éléments révélateurs
…erai aussi une série de lampes por-
… le Caducée, un autel, une corbeille
…truie [3].

…erre révèle deux opérations distinctes, elles ont
…, car toutes les pièces sont de même style et de

…n par ***Montagne blanche***, sans doute par comparai-
…*rouge* voisine (aujourd'hui, Sidi-bou Saïd). La partie
…uvé la dédicace punique et les pièces se rapportant à
…formée d'un grès tendre qui, en grande partie, a la
…ie.
…e *Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage.*

Digitized by Google

ne tarda pas à rencontrer des débris de figurines de terre cuite. On se rendit vite compte qu'il y en avait d'entières, et en certain nombre. Les premières que l'on parvint à extraire étaient tellement imprégnées d'humidité que l'argile, sans doute parce qu'elle avait été mal cuite, s'écrasait à la pression des doigts.

Heureusement après les pièces sans consistance, on commença à en trouver de mieux conservées et de plus solides. Cependant la terre avait pénétré par infiltration dans ce dépôt, remplissant les vides et formant autour des figurines une sorte de gangue. L'ensemble paraissait noyé dans une espèce de mortier jaunâtre qui n'était autre que de l'argile durcie. Des racines y avaient pénétré. Il était fort difficile de les retirer intactes. Mais le P. Châles qui surveillait l'opération avait grand soin de faire mettre à part tous les fragments appartenant à une même statuette. C'est ainsi que nous pourrons, à l'aide des milliers de fragments recueillis, en reconstituer un grand nombre, car il y en avait près de 500.

Le réduit dans lequel fut faite cette intéressante trouvaille mérite une description. Il occupe un espace de $1^m 10$ de largeur sur $1^m 90$ de longueur, fermé sur trois côtés par un mur épais de $0^m 35$. La partie supérieure en a disparu ; il est ouvert dans sa largeur vers l'Est, face à la haute mer. Une maçonnerie peu élevée forme le seuil ; elle appartient à un mur qui se prolonge à droite. Intérieurement les parois de ce réduit étaient revêtues d'un enduit blanc qui s'est détaché par parties. Le même enduit a été reconnu tapissant le sol. A gauche, la paroi montre une baie de $0^m 80$ de largeur qui a été fermée par des pierres sèches. Cette baie s'ouvrait primitivement entre deux piliers, appartenant à la construction la plus ancienne.

C'est dans cette étroite cachette, de deux mètres carrés, que furent déposées les unes sur les autres les nombreuses figurines que nous allons décrire. Les couches supérieures

Digitized by Google

allaient en s'élevant vers le fond du réduit où l'ensemble du bloc atteignait 1m 40 de hauteur.

Tous ces objets n'ont pas été déposés en une seule fois. Entre les séries inférieures très écrasées, et les séries supérieures il y avait une couche d'argile épaisse d'environ 0m 20 [1].

Le plus grand nombre des statuettes et brûle-parfums à visage, avaient été disposés de façon à regarder l'orient, on pourrait même dire le point de l'horizon où le soleil sort des flots au solstice d'été. On en trouva même placés debout dans cette position. Il semble bien qu'il y ait eu là une intention particulière.

Je dois rappeler ici qu'il y a vingt-cinq ans sur le plateau tout voisin, j'avais recueilli, au milieu des ruines, une inscription punique mentionnant la dédicace de deux sanctuaires, l'un à Astarté et l'autre à la Tanit du Libanon [2], puis une tête de Cérès, une statue de la même déesse, des tronçons de serpents comme ceux qui, dans les sculptures antiques, traînent le char de Cérès, enfin une inscription latine se rapportant à un monument, sans doute un sanctuaire, élevé aux frais de tous les *sacerdotes Cereales*.

Ces diverses pièces de marbre, trouvées avec des fragments de colonnes, de pilastres, de bases, de chapiteaux, corniches, soffites, etc... sont autant d'éléments révélateurs d'un temple. Je signalerai aussi une série de lampes portant le signe de Tanit, le Caducée, un autel, une corbeille de fruits, le porc, la truie [3].

1. Si cette couche de terre révèle deux opérations distinctes, elles ont été presque simultanées, car toutes les pièces sont de même style et de même époque.

2. On traduit *Libanon* par *Montagne blanche*, sans doute par comparaison avec la *montagne rouge* voisine (aujourd'hui, Sidi-bou Saïd). La partie du plateau où j'ai trouvé la dédicace punique et les pièces se rapportant à la déesse Cérès est formée d'un grès tendre qui, en grande partie, a la blancheur de la craie.

3. Cf. ma brochure *Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Les terres cuites récemment découvertes semblent bien, à n'en pas douter, se rapporter au culte de Déméter, qui se confondait peut-être avec celui de Tanit. En tous cas ces figurines nous montrent les différents aspects sous lesquels les Carthaginois représentaient, à l'époque punique, la déesse qui devait devenir, après la conquête romaine, la *Ceres Africana*.

Ces pièces sont antérieures de plusieurs siècles aux marbres signalés plus haut : elles peuvent remonter au IIIe ou au IIe siècle avant l'ère chrétienne.

Quoique le plus grand nombre des figurines soient des brûle-parfums, je mentionnerai en première ligne celles qui représentent directement la déesse Déméter : il y en avait une cinquantaine. Voici la description des principales :

1. — FIGURES DE DÉMÉTER

1. *Buste* (n° 1). — Terre grise. Hauteur 0m 27. La partie inférieure est brisée. Elle manque à partir de la base du cou. La tête de face, aux traits réguliers, est coiffée d'une *stéphané* cylindrique sans ornement. De la base de cette stéphané sort un large voile qui s'arrondit et atteint 0m 31 de diamètre.

La chevelure est séparée au milieu du front et les mèches ondulées encadrent bien le visage. Le bas des oreilles est apparent. Elles étaient percées d'un trou pour recevoir des pendants.

Ce qui permet de reconnaître la déesse Déméter dans cette figure, c'est le flambeau qu'elle tenait de la main droite et dont la partie supérieure avec sa flamme apparaît dans la concavité du voile.

Cette figure est complètement creuse et n'a pas servi de brûle-parfums, dans le creux de la *stéphané*, on trouva une autre petite figure de la même déesse, également voilée avec coiffure proportionnellement moins haute.

Cette figurine est brisée à la base du voile. Hauteur 0m 14.

2. *Buste de Déméter* (n° 2). — Terre grise. Hauteur 0m 29. La *stéphané* et le voile sont brisés. Il n'en reste que des amorces

Paris, 1899 (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, LVIII. — Et aussi, *Nécropole punique voisine de Sainte-Monique, second mois des fouilles*. Février 1898, p. 5-12 (c'est par erreur que ce fascicule porte : 1899).

Digitized by Google

autour de la tête. La déesse, de la main droite, tient le flambeau dont la flamme dépasse l'épaule, tandis que sur le bras gauche, elle tient l'animal que les Grecs avaient coutume de lui immoler, un porc.

Dans ce buste, à section inférieure droite, la tunique laisse le cou largement découvert.

La base béante comme la *stéphané*, sert d'appui à cette terre cuite sur une longueur de 0m 19 et une largeur de 0m 055. Au revers, cette pièce porte un large trou d'évent.

D'autres bustes semblables il ne subsiste que des débris.

3. *Tête coiffée de la stéphané* (n° 3). — Le cou sert de base d'appui. Hauteur 0m 31. Tête de face, les cheveux séparés au milieu et traversés par un cercle, sorte de diadème servant de base à la *stéphané*. Cette *stéphané*, haute de 0m 09, est ornée de longues dents ou arêtes lancéolées, pointes droites, sortes de rayons qui étaient dorés sur fond bleu.

La *stéphané* est fermée à la partie supérieure en forme de patère sans trou.

La section du cou est béante et il n'y a pas d'autre trou d'évent.

Autre exemplaire de la même tête. La *stéphané* était également peinte en bleu et dorée, mais de plus elle porte de chaque côté un appendice saillant, sorte d'oreillette colorée en rouge.

La partie supérieure, en forme de patère, conserve des traces du feu qui a consumé l'encens. Ces sortes de têtes ont donc servi de brûle-parfums. D'une troisième figure semblable il ne subsiste qu'une partie du visage et du cou. Ces pièces, quoique façonnées avec art, sont en argile épaisse.

Mon confrère, le P. Chàles, à l'aide de fragments, a pu reconstituer, moins la tête, une grande figurine de Déméter assise sur un trône. La déesse tient le porc sur le bras gauche et porte une patère de la main droite posée sur le genou. Hauteur 0m 32.

Un fragment d'une statuette semblable mais plus petite, montre la main droite avec la patère, main et patère reposant sur le genou.

4. *Grande figurine* brisée à la hauteur des épaules. Terre rouge. Hauteur 0m 29. Femme debout, vêtue d'une longue tunique à manche, bien drapée, aux plis réguliers. Le bras gauche manque. De la main droite elle tient, en l'étirant, l'extrémité de son manteau sous lequel se dessine la jambe gauche [1].

Un bras gauche drapé, portant une *corne d'abondance*, appartient

1. Cette figurine, quoique d'argile épaisse, rappelle par son exécution les terres cuites de Tanagra. L'imitation paraît évidente.

Digitized by Google

peut-être à cette figurine. On sait que Déméter a été parfois représentée avec cet attribut [1].

5. *Tête* (n° 5), haute de 0m 28, a été estampée dans un moule. La *stéphané* est basse, sans aucun décor, et n'a que 0m 05 de hauteur. Le cou, haut de 0m 065, est fort et aussi large que le visage.

L'argile de cette pièce, la seule de ce genre dans toute la collection, a plus de 0m 02 d'épaisseur.

La *stéphané* est percée d'un trou en avant, permettant de suspendre ce masque.

6. *Haut de poitrine*, en forme de carène renversée. Longueur 0m 21, hauteur 0m 09. La tête manque. Entre les deux épaules les plis de la tunique se rejoignent sous le cou, fixés par une grande bulle convexe de 0m 045 de diamètre.

Un second exemplaire de même fabrication est aussi privé de la tête.

II. — BRULE-PARFUMS.

Si nous tenons compte des milliers de fragments recueillis dans ce dépôt et examinés avec soin l'un après l'autre, nous pouvons évaluer, y compris les pièces bien conservées, à environ *quatre cents* [2] le nombre de ces brûle-parfums. Tous se composent d'une tête de femme coiffée de la *stéphané* et ne diffèrent le plus souvent que par la dimension, l'expression du visage et différents détails secondaires. Il me suffira donc de donner la description des principaux types et de signaler ensuite les particularités de quelques exemplaires.

7. Le plus grand (n° 7) mesure 0m 32 de hauteur et il est le seul qui atteigne cette dimension. La tête est coiffée de la *stéphané*. Sur la chevelure séparée du front, passe un double cercle qui semble retenir un voile, sorte de mantille bordée de festons.

A droite et à gauche du cou pendent, en forme de pattes, les bouts du voile. Sur le cou, les plis du haut de la tunique se rejoignent pour être fixés par une sorte de bulle en lentille convexe.

Un anneau uni sert de base à cette figurine fermée aux deux extrémités, sauf un petit trou à la partie supérieure. Au revers du visage, se trouve le trou d'évent. Contre la *stéphané*, à droite et à gauche, sont plaquées deux oreillettes verticales, qui partent de sa base, montent en s'élargissant insensiblement et en atteignent

1. Cf. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, p. 38-40.

2. Nous avons pu en reconnaître 388.

Digitized by Google

presque la hauteur. Ces oreillettes sont placées dans le même plan que les deux appendices du voile qui tombent le long du cou et s'y opposent symétriquement.

La stéphané est ornée au milieu de trois globules disposés en triangle. Des deux globules inférieurs placés sur une même ligne, semblent sortir des ailes qui s'écartent, et forment relief dans le champ vers les oreillettes.

8. *Brûle-parfums* (n° 8). — Argile rouge. Hauteur 0m 28. Tête de femme aux traits fins, les oreilles ornées de pendants, la chevelure séparée au milieu, le cou découvert et accosté de deux pattes qui descendent de la coiffure. Cette coiffure, une *stéphané*, est ornée en avant de cinq longues pointes droites et espacées, on dirait des rayons qui, dans certains exemplaires, se transforment en épis. La *stéphané* est munie de deux oreillettes. La partie supérieure est fermée en cuvette et percée d'un petit trou central. Le haut de la tunique apparaît sur le cou en plis presque horizontaux fixés par une bulle.

La partie inférieure est pleine avec un petit trou au centre. Un trou d'évent plus grand a été pratiqué au revers de la tête.

Comme on le voit, ces brûle-parfums se ressemblent beaucoup. Un grand nombresont cependant sortis de moules différents. Il y en a en terre rouge, d'autres en terre grise. Les plus petits sont plus souvent en terre grise. Ils varient entre 0m 19 et 0m 17 de hauteur. Tous semblent avoir servi. La cuvette supérieure demeure noircie par l'action du feu. Plusieurs même conservent une couche assez épaisse du résidu de charbon et d'encens.

Ces ustensiles votifs ont été façonnés avec art. La plupart des ouvrages sont d'une pureté de trait remarquable. On constate aussi beaucoup de variantes dans l'expression. Il y en a qui portent des pendants d'oreilles, soit en forme de fuseau, soit à trois pointes figurant peut-être trois épis, soit enfin en forme de grappe de raisin.

Plusieurs têtes avaient les cheveux dorés, une autre avait les yeux peints en noir ; quelquefois les lèvres sont colorées en rouge vif.

Dans certaines *stéphanés*, les pointes, au lieu d'occuper toute la hauteur de la coiffure, sont plus courtes et ressemblent davantage à des dents comme on en voit sur les vases gréco-puniques. Quelquefois les pointes ont été piquetées dans l'intention de figurer des épis. Des *stéphanés* avec leurs pointes, rayons ou épis, sont coloriées en rouge, en bleu et rehaussées d'or.

Bon nombre de *stéphanés* n'ont aucun ornement. C'est surtout le cas dans les plus petits brûle-parfums. Parfois les festons qui

Digitized by Google

recouvrent en partie certaines chevelures font place à des feuilles de vigne.

Pour compléter l'inventaire du dépôt, je signalerai encore les pièces suivantes :

Petit bas-relief qui devait orner la base d'une statuette.

Lamelle d'argile, rectangulaire, épaisse de 0m 015, longue de 0m 14, haute de 0m 08. On y voit une Néréide emportée par un hippocampe nageant à droite. Le sujet était accosté aux deux extrémités d'un sphinx ou d'une chimère de face en plus haut relief.

Quatre autres portions de tablettes semblent provenir de la partie verticale d'un encadrement :

1° Bas d'une tablette large de 0m 08 avec rebord en saillie sur les côtés. Hauteur 0m 07. On y voit la moitié inférieure d'une bacchante à la tunique flottante.

2° Fragment sans rebord, large de 0m 06. Ornements formés de courbes et de crosses encadrant un petit génie ailé, volant au centre.

3° Autre fragment, haut de 0m 12. Même sujet et même encadrement.

4° Fragment plus épais, large de 0m 07, haut de 0m 147. Même style que les précédents. L'ornement principal engendre le torse d'un personnage qui semble lutter contre des serpents, ou être accosté de dauphins.

Base de statuette. — Hauteur 0m 09. Longueur 0m 15. C'est la partie antérieure rectangulaire bordée à droite et à gauche par des montants qui se terminent en griffes.

Base à support en forme de griffes. — Hauteur 0m 09, largeur 0m 12. Elle conserve les pieds de la statuette.

Deux autres bases du même genre, avec les pieds de la statuette.

Bras avec main. — Longueur 0m 18, brisé à la naissance des doigts. Ce bras était destiné à s'emboîter dans l'épaule d'une statue. Trois autres bras du même genre, plus ou moins brisés.

Bras droit plié. — Une manche le couvre de l'épaule au coude. Longueur, 0m 11.

Base arrondie d'une statuette de femme. — Longueur 0m 115, hauteur 0m 03. Un pied de la statuette subsiste.

Un morceau de poterie, haut de 9m 115, portant deux petites têtes en relief.

Un *porc* isolé, levant la tête de côté. Longueur, 0m 11.

Moule d'argile, épais de 0m 01 ; diamètre, 0m 095. Une seule face est travaillée. Deux zones de motifs très simples en font le tour encadrant un sujet central : poule accompagnée d'un poussin et de

Digitized by Google

deux petits quadrupèdes. Nos fouilles nous avaient déjà fourni une vingtaine de ces sortes de moules, mais sans sujet animé.

Trois *anses de brasier*, deux petits sans décor et une plus grande ornée des foudres que l'on a données parfois comme attribut à la déesse Déméter.

Une *lampe gréco-punique*.

Deux *unguentaria*.

Couvercle de brûle-parfums. — Terre grise. Disque de 0m 11 de diamètre, avec appendice central percé de part en part. Le disque est à rebord découpé et sillonné de traits. Il en est de même du bourrelet qui couronne l'appendice central et est sillonné de traits en X pratiqués avant la cuisson. Le disque est percé de quatre autres trous pour laisser échapper la fumée de l'encens [1].

Dans le réduit a été trouvée aussi une toute petite monnaie de bronze, très oxydée de 0m 01 de diamètre ; on y voit d'un côté une tête de femme et sur l'autre le cheval au galop.

Sa présence seule nous prouve que l'ensemble de ces terres cuites est antérieur à la prise de Carthage par les Romains.

Détail curieux à signaler, l'examen minutieux de ces pièces céramiques ne nous a donné aucune marque d'atelier ni la moindre lettre punique ou étrusque, grecque ou latine. Seules deux figurines portent un *graffite*. Au revers d'un brûle-parfums, le céramiste a tracé dominant le trou d'évent, un *caducée*. Dans un buste de la déesse Déméter, le trou d'évent est encadré par le *triangle* de *Tanit*, large de 0m 05.

La présence de tant de figurines sur un si petit espace semble révéler une cachette. Ne pourrait-on pas la faire remonter à l'époque de l'arrivée des Romains à Carthage (146) ? Les temples n'allaient-ils pas être pillés comme celui de Baâl-Apollon ? C'est alors que les prêtres et les

1. Un autre couvercle, dont il ne subsiste que quelques fragments, était du même travail, mais plus grand, de terre rouge et orné d'une rangée de têtes de chien qui en faisait le tour.

Digitized by Google

prêtresses de Déméter auront entassé ces figurines dans un réduit qui, par ses dimensions restreintes, devait plus facilement échapper aux recherches. Le moyen réussit, puisque cette cachette recouverte d'une couche de terre peu épaisse est demeurée inconnue et intacte pendant plus de 2.000 ans.

CONCLUSION

Toutes ces figurines et brûle-parfums votifs se rapportent au culte de la déesse Déméter.

Elles semblent bien avoir quelque rapport avec la dédicace punique des deux sanctuaires nouveaux à Astarté et à la Tanit du Libanon ou de la Montagne blanche.

Nous avons là également un ensemble qui ne paraît pas non plus étranger aux monuments concernant le culte de Cérès, monuments découverts, il y a un quart de siècle, ainsi que la dédicace punique, sur la même colline.

La conclusion qui semble s'imposer, c'est que cette trouvaille marque l'emplacement ou du moins le voisinage immédiat d'un temple consacré à Déméter, dont le culte avait succédé à celui de Tanit et qui, à l'époque romaine, devait céder la place à la déesse Cérès, la *Ceres Africana*. En somme c'était la même divinité païenne honorée sous différents noms, selon les époques et les circonstances.

L'emblème de Tanit qui se voit au revers d'un des bustes de Déméter semble bien confirmer l'identité de la déesse punique et de la déesse grecque.

LE TRÉSOR BYZANTIN ET ROUMAIN DU MONASTÈRE DE POUTNA, PAR O. TAFRALI.

Le monastère de Poutna est situé dans un des plus pittoresques sites des Carpathes moldaves, sur les bords de la petite rivière qui porte le même nom, et à 32 km. à

Digitized by Google

l'ouest de la ville de Radoutzi, en Bucovine. C'est une fondation d'Étienne le Grand, défenseur de la chrétienté en Orient, après la chute de Constantinople. Ce prince moldave est une grande figure du XV^e^ siècle. Il défendit son pays contre les convoitises de tous ses voisins, et notamment contre les Tatares et les Turcs. Il livra quarante-quatre batailles, dont deux, les plus importantes, contre ces derniers.

Après chaque victoire, il avait l'habitude de bâtir une église ou un monastère. Celui de Poutna fut construit après la bataille de Chilia, en 1465. Commencé en 1466, il fut achevé en 1469.

Étienne le Grand dota son monastère de grands domaines et surtout de vêtements sacerdotaux et autres objets sacrés, très riches. Sa première femme, Marie de Mangop, était une byzantine de la famille impériale des Comnènes. On comprend aisément pourquoi les objets donnés au monastère de Poutna furent exécutés soit par des maîtres byzantins, soit par des artistes travaillant sous l'influence de l'art byzantin.

L'église du monastère, ses cellules et son enceinte furent souvent saccagées. Mais nulle invasion ne produisit plus de dégâts que celle des Cosaques, commandés par le hetman Timousch Chmelnitschi, venu pourtant pour prêter main-forte à son beau-père Basile le Loup, prince de Moldavie, dans la première moitié du XVII^e^ siècle.

L'église et les bâtiments environnants subirent pendant cette expédition une destruction à peu près complète, ce qui obligea Basile le Loup à les reconstruire de fond en comble. L'église actuelle, les cellules et l'enceinte datent de cette époque (XVII^e^ s.). On y constate, du reste, comme dans tous les monuments religieux moldaves, une profonde influence gothique. Des bâtiments d'Étienne le Grand, il ne reste qu'une grande tour à trois étages, très bien construite et parfaitement solide.

Digitized by Google

Le monastère de Poutna a pu sauver comme par miracle la plupart de ses objets sacrés, dont le plus grand nombre appartient à l'époque d'Étienne le Grand. Quelques-uns sont même antérieurs. Il y a des croix, des icones, des encensoirs, des bagues, des couronnes, des « encolpia », en or et en argent, ornés de pierres fines, de perles et d'émaux. Mais surtout on remarque une admirable collection de broderies et de tissus byzantins et roumains des XIVe et XVe siècles, qui comptent parmi les plus beaux et les plus intéressants que l'on connaisse.

La majeure partie a été décrite dans une monographie en langue roumaine, publiée par le R. P. Dan : *Monastirea Putna*, ainsi que dans un rapport plus ancien et moins complet de l'évêque Melchisédec, publié dans la revue roumaine : *Revista pentru Istorie, Archeologie si Filologie*.

Mais ce ne sont que des descriptions sommaires de catalogue sans aucune illustration. Du reste, quatre des plus importantes pièces n'ont pas été connues de ces auteurs.

J'ai eu le bonheur de photographier le premier et d'étudier de près cette précieuse et rare collection, et de découvrir, pour ainsi dire, dans des tiroirs inviolés, les pièces mentionnées, œuvres purement byzantines, provenant soit du Mont Athos, soit de Constantinople, et dérobées vraisemblablement par les intimes de la Comnène Marie de Mangop aux trésors des églises impériales de Byzance au moment du désastre.

En premier lieu, on remarque une croix à deux traverses, haute de 31 cm. et large de 14 et 10, faite, d'après l'inscription peinte au revers, du bois de la vraie Croix, si vénérée et si recherchée au moyen âge tant par les Chrétiens de l'Orient que par ceux de l'Occident.

Sur une des faces, est peinte sur une couche de stuc la crucifixion. Sur l'autre, on lit l'inscription suivante en onciales noires sur un fond rouge brique :

Digitized by Google

τοῦτ]ὸ ἐστ[ι | μέρ[ος τι ἐκ] | τοῦ τι[μί]ου | ξύλου τοῦ | παρὰ τ[οῦ] | αὐ | κράτο- | ρος Ῥωμανοῦ ἐν τῇ ἁγίᾳ καὶ βασιλικῇ | μονῇ τοῦ Ξηροποτάμου τῶν ἁγίων ἐνδο- | ξων μεγαλο- | [μαρτύ]ρων τεσσαρά[κοντα] ἀφιερ- [ω]θέντος | ἐν ἔται (*sic*) [ἐξά-]κις χιλιοστῷ τετρα- | κοσιοστῷ | δευτέρῳ | ὅπερ ἐστι | τὸ μέγιστον | πάντων τῶν ἐν πᾶσι τῇ οἰκουμένῃ διατη- ρούμενον κατὰ τὴν μαρτυρίαν τοῦ βασι-λικοῦ αὐτοῦ χρυσοβούλ- λου τοῦ ὁποί[ου] ἡ ἀήττητος καὶ ἀκατάληπτος καὶ θαία (*sic*) δύναμις δια-φυλάσσει | τοὺς προσ [κυ]- | νοῦντ [ας] | αὐτὸν [ἀ-] | π]ὸ παντ | [ὸς] | [κ]ακοῦ ψ [υ]- | χῆς τε [καὶ] | [σώ]μα[τος | [ἀμ] ήν.

C'est-à-dire :

« Celle-ci est une partie de la vraie croix donnée au monastère impérial de Xiropotamos, consacrée aux saints et glorieux grands quarante martyrs par l'empereur Romanos en l'année 6402 (= 894) et qui est la plus grande de celles conservées dans le monde entier, selon le témoignage de son chrysobulle impérial. Son invincible, insaisissable et sainte puissance sauve ceux qui l'adorent de tout mal d'âme et de corps. Amen. »

Vu le style de la peinture et la langue de basse époque employée, cette inscription a dû être tracée au XIV^e^ ou au début du XV^e^ siècle en se basant sur un ancien chrysobulle impérial en possession du monastère de Xiropotamos. Du reste, la date ne correspond pas au règne de Romanos.

Étienne le Grand était en relations avec les moines du Mont Athos. Plusieurs diplômes et objets sacrés, conservés dans différents monastères athonites prouvent les libéralités de ce prince à leur égard. On se souvient qu'on a trouvé, pendant la guerre, au monastère Zographou, un étendard sacré, un labaron, avec une inscription d'Étienne le Grand, qui a été cédé à la Roumanie.

Parmi les nombreux tissus brodés, méritent une attention spéciale ceux qui sont inédits.

Digitized by Google

D'abord, un *épigonation* byzantin, très riche, rehaussé d'une broderie extrêmement fine en fil de soie et d'or représentant la Dormition. Les personnages sont séparés par des files de perles fines. Une inscription grecque donne la légende de la scène : ἡ κοίμησις τῆς Θ(εοτόκ)ου. C'est une œuvre remarquable qui fait honneur à l'art byzantin.

Deux autres *épigonatia* brodés, l'un byzantin, inédit, l'autre roumain, portant une inscription slave, complète la série de ces vêtements décoratifs sacerdotaux du monastère de Poutna.

La collection contient plusieurs épitaphioi ou *airs*. Sur la plupart, on lit des inscriptions slavonnes, déjà publiées, donnant la date de leur exécution sous le règne d'Étienne le Grand. Un seul, inconnu jusqu'ici, porte une inscription grecque, brodée en fil d'or par quelqu'un qui ne connaissait qu'imparfaitement le grec, car il déforme les lettres par endroits.

Dans l'inventaire du monastère, l'on trouve la mention que cet épitaphios a été brodé en 1405. L'inscription nous révèle les noms de deux personnages extrêmement intéressants. Cette étoffe a été, en effet, commandée ou brodée par deux tsarines de la Serbie, qui avaient pris le voile. L'inscription dit :

Au haut :

1. + Ξένον βλέπων θέα- | μα δῆμος ἀγγέλων αἰνὸν κέκραγε ἡῶ (pour υἱῷ) θ(εο)ῦ λόγῳ.

Au bas :

1. + Μνήσθητοι (*sic*) κ(ύρι)ε τὰς ψυχὰς τῶν δούλων σου καισαρί- | σις (*sic*) Σερβίας Ἐφημίας (*sic*) μοναχῆς [σὺν θυγατρὶ βασιλείσης (*sic*) Σερβίας Εὐπραξίας μοναχῆς.

C'est-à-dire : « Voyant un spectacle étrange, le peuple des anges poussa un cri pénible vers le fils de Dieu ! »

« Souvenez-vous, Seigneur, des âmes de tes servantes les

Digitized by Google

impératrices de Serbie, sœur Euphémie avec sa fille impératrice de Serbie, sœur Eupraxie. »

Quelles sont ces tsarines? On sait que la Serbie, après la bataille de Kossovo en 1389, ayant perdu son indépendance, cessa d'avoir des tsars et des tsarines.

Les deux princesses déchues, devenues religieuses et ayant brodé l'épitaphios en question, y rappellent leurs titres et le malheur de leur pays.

Le fond de l'étoffe est en soie mauve. Jésus et les anges sont brodés avec de la soie et du fil d'or. Certaines étoiles le sont en fil d'argent. Les quatre anges des angles tiennent des éventails sacrés (ripidia), au milieu desquels sont brodés en perles infiniment petites, les mots ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος. Le nimbe et le pagne du Christ étaient ornés de pierres précieuses, aujourd'hui disparues.

Les tissus qui suivent sont brièvement décrits dans le catalogue mentionné de Dan, qui s'est surtout attaché à publier les inscriptions slaves, non pas toujours avec exactitude.

Deux de ces étoffes servaient de revêtement des tombes du prince Étienne le Grand et de sa femme Marie de Mangop, qui, ainsi que d'autres membres de la famille du grand prince, est enterrée dans l'église de Poutna.

La première est en velours frappé rouge et porte une inscription brodée par ordre de Bogdan, fils et successeur d'Étienne le Grand; elle nous donne la date de la mort de ce dernier : l'an 1504, 2 juillet, mardi, 4 heures.

Sur l'autre, l'on voit, au milieu, la figure de la princesse Marie de Mangop, brodée sur de la soie rouge, avec du fil d'or. L'inscription nous apprend que le décès eut lieu le 19 décembre, un vendredi, à 5 heures.

On remarque aux angles les monogrammes de la princesse et l'emblème de la famille impériale byzantine à laquelle elle appartenait : un aigle bicéphale.

Je choisis entre un grand nombre d'étoles de diacre et

Digitized by Google

autres vêtements sacerdotaux de l'époque d'Étienne le Grand, quelques-uns des plus intéressants, brodés sur de la soie avec du fil d'or et d'argent, ornés parfois de pierres précieuses et plus souvent de perles fines.

On y relève différentes scènes sacrées. Les plus fréquentes sont : l'Annonciation, la Crucifixion, l'Ascension, la Descente aux Limbes, la Résurrection de Lazare, la Descente de Croix, la Découverte de la Croix (scène rare) etc.

D'autres tissus représentant la Dormition de la Vierge, l'Annonciation, l'Ascension, etc., portant des inscriptions en langue slavonne du temps d'Étienne le Grand, servent de panneaux décoratifs sur les parois de l'église.

Les nombreuses étoles de prêtres sont ornées de figures de saints brodées dans des médaillons et parfois des portraits d'Étienne le Grand et de sa princesse. Le prince est représenté soit rasé, soit barbu.

Un des plus intéressants objets est un encensoir en or pesant plusieurs kilos. Le style en est gothique et nous révèle une œuvre faite en occident, peut-être à Venise ou en France.

La collection contient encore un certain nombre d'icones, des croix en bois sculpté ou en nacre gravée, des vases en argent, dont un très grand. Ce sont des dons du XVI-XVII et XVIII^e siècles.

Je termine en attirant l'attention de l'Académie sur un bahut en bois de cyprès sculpté, long de 2 m haut de 0 m 57 et large de 0 m 56. Il a servi au transport, en 1402, d'Ackerman en Moldavie des reliques de saint Jean le Nouveau qui se trouvent en ce moment à Suceava et sont l'objet d'une très grande vénération non seulement de la part des paysans moldaves, mais aussi des paysans ucrainiens et polonais de Galicie.

C'est une œuvre également occidentale, probablement travaillée à Venise. Au milieu, est représenté, dans le goût de la Renaissance, avec de nombreux personnages, la cruci-

Digitized by Google

fixion. A droite, au registre supérieur, on remarque une scène d'origine cappadocienne : le déchirement des vêtements du grand pontife ; au second registre, le lavement des mains de Pilate ; au-dessous, la flagellation du Christ. A gauche : en haut, c'est l'arrestation du Christ ; au second registre, le Christ bafoué ; au-dessous, Joseph d'Arimathie portant la croix.

Les rinceaux de ce bahut sont intéressants. On remarque parmi eux des anges, des saints, des lions (emblème de Venise), et des dragons stylisés à la manière italienne.

On voit par ce bref rapport tout l'intérêt que présente pour l'histoire et pour l'art le trésor du monastère de Poutna. Je me propose d'en publier une étude détaillée.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom de l'auteur, M. le docteur J. Guiard, deux brochures :

La médecine au temps des Pharaons (extrait de la *Biologie Médical*, VII, 1922) et *Hommage à Pasteur* (*Paris-Médicale*, n° du 23 décembre 1922).

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Serge d'Oldenburg, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Russie, au nom de ses confrères, exprime le souhait que les relations scientifiques d'avant-guerre puissent être reprises.

M. René CAGNAT communique à l'Académie, de la part de M. Diakovitch, directeur du Musée de Philippopoli (Bulgarie), le texte d'un diplôme militaire trouvé dans les environs de cette ville [1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Le R. P. Scheil, au nom de M. Henri Gauthier, inspecteur en chef du Service des Antiquités d'Égypte, donne lecture d'une note relative à la découverte récente d'une stèle trilingue ptolémaïque[1].

COMMUNICATIONS

UN DIPLÔME MILITAIRE DE BRESTOVITZA (BULGARIE), PAR M. RENÉ CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Diakovitch, directeur de la bibliothèque et du musée de Plovdiv (Philippopoli), a bien voulu me communiquer la copie, l'estampage et la photographie d'un fragment de diplôme militaire trouvé récemment à Brestovitza (environs de Plovdiv) et acquis par lui pour le musée national. La moitié seulement d'une des deux plaques de bronze qui constituaient autrefois le monument nous est parvenue. D'un côté on y lit, dans le sens de la hauteur, la partie gauche du texte, celle qui figurait sur la face intérieure ; de l'autre, dans le sens de la largeur, la fin du même texte, en entier.

L'inscription de la face intérieure est la suivante :

IMP CAES M IVLIV*s philippus pius*
FELIX AVG PONT M*ax trib. pot ii et*
M IVLIVS PHILIPPVS *nobilissimus Caesar*
NOMINA MILITVM *qui militauerunt*
IN COHORTIBVS PR*aetoriis philippia*
NIS DECEM I·II·III·IIII·V *ui.uii.uiii.ix.x. piis uin*
DICIBVS QVI PIE ET F*ortiter militia* *sic*
FVNCTIS IVS TRI *buimus conubii*
DVMTAX*at cum singul*IS *et primis uxoribus*

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

VT ET*iam si peregrini iuris femi*
NAS IN MATRIMON*io suo iunxerint*
PROINDE LIBEROS T*ollant ac si ex duo*
BVS CIVIBVS ROM*anis natos*
IMP M IVLIO PHIL*ippo*
C MAESIO TI*tiano cos*
COH · VIIII · *praetoriae philippianae*
M · AVRELI
VIPIA
DESCRIPT ET RECOGNIT *ex tabula aerea quae fixa est*
ROMIMMVRPOSTIeM *plum diui augusti ad minerυam sic*

L. 2. La copie de M. D. porte FELI AVG ; je crois distinguer le X sur l'estampage.

L. 15. Il me semble aussi distinguer TI à la fin de la ligne.

L. 17. Après AVRELI, M. D. a vu sur l'original une barre droite et non, comme on s'y attendrait, l'amorce d'un O. Les estampages ne donnent rien de distinct.

La face extérieure portait :

DVMTAXAT CVM SINGVLIS ET PRIMIS
VXORIBVS VT ETIAM SI PEREG
RINI IVRIS F//////////////////////
PROINDE LIBER *to*LLANT A*c si*
DVOB CIVIB ROMA*n*
NATOS

Il est à noter que cette dernière inscription est gravée avec cet alphabet barbare, moitié capital, moitié cursif, qui a déjà été signalé sur les diplômes militaires suivants :

1) Diplôme de l'année 124. Troupes de Bretagne (*C.I.L.*, III, p. 872, n° XXX ; Hübner, *Specim. scriptur. epigr.*, n° 837) ;

2) Diplôme de l'année 145. Troupes de Pannonie Inf^re^ (*C.I.L.*, III, p. 884, n° XLII ; p. 1990, n° LXVIII ; Hübner, n° 843) ;

Digitized by Google

3) *Id.* (*C.I.L.*, n° 885, XLIII ; Hübner, n° 844) ;

4) Diplôme de l'année 243. Cohortes prétoriennes (*C.I.L.*, p. 894, LII, Hübner, n° 856) ;

5) Diplôme de l'année 250 (*C.I.L.*, p. 898, LVI ; Hübner, n° 859).

De cette écriture bizarre j'ai donné un tableau dans mon *Cours d'épigraphie* (4e éd., p. 9).

A la ligne 3 après le mot IVRIS il faut intercaler la phrase *feminas in matrimonio suo iunxerint* ; mais d'une part la place matérielle manque pour autant de lettres, et, de l'autre, la gravure est tellement négligée qu'on ne saurait dire à quelles lettres les traits tracés correspondent et, par suite, à quelles abréviations l'ouvrier a eu recours.

Quant au texte de la face extérieure, les restitutions que j'ai ajoutées s'imposent, les mêmes formules se retrouvant dans les diplômes relatifs aux troupes de la garnison de Rome [1] et particulièrement dans les deux constitutions qui appartiennent à la même période que la présente [2].

La date de cette dernière résulte et des noms de souverains inscrits au début du texte et de la date consulaire qui se lit à la fin.

Ces souverains sont Philippe et son fils. Ce prince ayant été proclamé en 244, en même temps que son fils devenait César, et celui-ci ayant pris le titre d'Auguste en 246, le texte date des années 244, 245 ou 246. D'autre part la date consulaire indique deux noms : celui de l'empereur et celui d'un C. Maesius. Or, Philippe a été trois fois consul, deux fois avec son fils en 247 et 248, une fois, en 245, avec un particulier que tous les documents publiés jusqu'ici nomment Titianus, tout court [3].

Nous trouvons ici, non pas un surnom, mais un prénom

1 *C.I.L.*, III, p. 889, 890, 894, 897, 1997, 1999, 2000, 2004, 2005.

2. Année 246 (*Ibid.*, p. 2000, n° LXXXIX) ; année 248 (*Ibid.*, p. 897, n° LIV).

3. *C.I.L.*, III, 2706 = 9724, 3161 ; VI, 3028 ; XII, 1657 ; XIII, 1784, etc.

Digitized by Google

et un gentilice : *C. Maesio*, suivis, semble-t-il, du début d'un mot : *Ti...* Il s'ensuit, d'abord que la constitution date de 245 —, le quantième et la mention du mois figuraient à la fin de la ligne 13, sur la partie perdue de la plaque — et aussi que le personnage que les Fastes signalent sous le surnom de *Titianus* est réellement un C. Maesius Titianus.

C'est ce qu'on avait déjà conjecturé. Mommsen a dressé un tableau généalogique des différents Maesius Titianus[1] connus par les inscriptions[2] et avancé que le consul de 245 n'était autre qu'un certain C. Maesius Aquillius Fabius Titianus connu par une inscription de Sicile[3], ce que la *Prosopographia imperii romani* met en doute[4]. Le nouveau diplôme militaire, en nous apprenant que le consul de 145 portait bien le prénom de Gaius, semble confirmer l'opinion de Mommsen.

Il est regrettable que le nom et la patrie du prétorien bénéficiaire du diplôme aient disparu ; il était originaire d'une ville dotée du gentilice *Ulpia*.

UN NOUVEAU DÉCRET TRILINGUE PTOLÉMAÏQUE,

PAR M. HENRI GAUTHIER

INSPECTEUR EN CHEF DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE.

Au mois d'avril dernier, des paysans qui étaient en quête de *sebakh* pour fertiliser leurs champs, mirent au jour, sur le site de l'antique ville de Pithom, appelé maintenant *Tell el Maskhoutah*, une stèle trilingue (hiéroglyphes, démotique et grec). Tell el Maskhoutah se trouve à l'extrémité orientale du Delta égyptien, à deux kilomètres environ au sud-ouest de la station nommée Abou Soueir, sur la

1. *C.I.L.*, III, 11157.
2. *C.I.L.*, X, 7276, 7287, 7343, 7345, 7346, 11157 ; cf. aussi *Ibid.*, VI, 1461.
3. *Ibid.*, X, 7345.
4. *Prosop.*, II, p. 322, n° 58.

Digitized by Google

ligne ferrée qui, suivant l'Ouâdi Toumîlât, relie Zagazig à Ismaïlia et à la zone du canal maritime de Suez. Aussitôt que j'eus été prévenu de la découverte, je me rendis sur les lieux et reconnus que le monument, malheureusement incomplet à sa partie inférieure, était un décret officiel rendu par les divers collèges sacerdotaux de l'Égypte en l'an 6 du roi Ptolémée IV Philopator (217-216 av. J.-C.). Puis, la stèle une fois transportée au Musée du Caire, je m'aperçus qu'elle était un double d'un fragment de stèle, également trilingue, conservé dans ce Musée et dont j'avais eu l'occasion de signaler, après divers autres savants, l'importance au tome IV de mon *Livre des Rois d'Égypte* (p. 271). Ces deux monuments portent en effet sur le tableau surmontant le texte hiéroglyphique, une représentation du roi Ptolémée IV assez peu commune pour retenir l'attention : Pharaon y chevauche un fringant coursier et transperce d'une longue lance un ennemi que le dieu local lui présente agenouillé et enchaîné [1].

Mais alors que le fragment du Caire, d'origine memphite, est en granit noir, grossièrement gravé et en fort mauvais état de conservation, la nouvelle stèle de Pithom a été taillée avec soin, et dans un style relativement bon pour l'époque, dans un beau bloc de calcaire blanc et fin. Elle est, d'autre part, beaucoup plus considérable que le fragment déjà connue, car elle mesure $0^{m}66$ de hauteur, $0^{m}615$ de largeur et $0^{m}155$ d'épaisseur. Une face entière est consacrée au tableau et au texte hiéroglyphique du décret ; la face opposée contient (sans tableau) le texte démotique à peu près intégralement conservé, et *probablement*, au-dessous du démotique, le début de la version grecque ;

1. Voir les diverses publications du fragment du Caire dans les ouvrages suivants : *Catalogue général du Musée du Caire*, 1. W. Spiegelberg, *Die demotischen Inschriften*, 1904, p. 5-19 et pl. II; 2. Ahmed bey Kamal, *Stèles ptolémaïques et romaines*, n° 31088, p. 218 et pl. LXXIV. Un *lapsus* a fait dire au regretté Bouché-Leclercq, au tome IV de son *Histoire des Lagides*, p. 303 et 318, que ce fragment datait de l'an 8 du règne.

Digitized by Google

enfin, sur les deux tranches latérales sont gravées la suite et la fin de cette version. Du texte hiéroglyphique ne sont plus visibles que cinq lignes entières ou à peu près (l. 1-5) et la dernière partie de sept autres lignes (l. 6-12) : ces douze lignes correspondent, comme contenu, aux lignes 1 à 16 du démotique. Du texte démotique sont presque parfaitement lisibles 42 lignes, dont les 33 premières sont complètes, tandis que des 9 dernières il manque vers leur fin une plus ou moins grande partie ; c'est cette version qui, de beaucoup, l'emporte en conservation sur les deux autres : il en manque tout au plus, à la fin, une ou deux lignes. Enfin le texte grec, qui faisait suite au démotique, a perdu plus de sa première moitié, et les deux fragments inégaux qui en sont conservés sur les tranches latérales correspondent respectivement aux lignes 27 à 31 et 39 à 40 du démotique.

Nous savons, par les exemples des décrets trilingues déjà connus, que ces documents étaient tirés (si l'on peut ainsi dire) à un assez grand nombre d'exemplaires, et qu'il en était déposé un dans le temple de chacune des principales villes de la Basse et parfois aussi de la Haute-Égypte. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons mis la main à Pithom, sur un double du décret rendu à Memphis en l'an 6 de Ptolémée IV.

J'ajouterai, à ce propos, que, cet hiver également, le service des Antiquités a pu s'assurer une copie du décret dit de Rosette, laquelle gisait dans le cimetière moderne d'un petit village situé à une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Héliopolis : elle provenait donc, très probablement, d'un des temples mêmes d'Héliopolis. Elle était, par malheur, très fruste et seules certaines parties du texte grec étaient encore lisibles [1].

Les lectures proposées jadis par les éditeurs du fragment

1. Le monument a été envoyé au Musée gréco-romain d'Alexandrie.

Digitized by Google

du Caire ont pu être rectifiées à l'aide de la nouvelle stèle, et la comparaison des deux exemplaires nous permet de nous faire aujourd'hui une idée assez complète du contenu de cet important décret. Ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est le texte démotique qui est, de beaucoup, le plus complètement conservé. N'étant pas démotisant, je me suis adressé à M. Henri Sottas, professeur à l'École des Hautes Études, pour le déchiffrement de cette partie, et c'est grâce à sa savante traduction qu'il m'est permis de présenter un extrait du contenu de ce monument[1]. On voudra bien m'excuser d'être ici très bref et de ne dire que l'essentiel : nous nous proposons, M. Sottas et moi, de donner le plus tôt possible (dès que nous saurons si nous ne pouvons espérer en retrouver la partie encore manquante) une publication complète de ce décret, avec tous les commentaires d'ordre chronologique, historique, géographique et philologique qu'il pourra comporter.

*
* *

Quel pouvait donc être, *a priori*, l'heureux événement qui, dans le règne, assez lamentable en somme, du quatrième souverain lagide, avait mérité l'honneur d'une manifestation solennelle analogue à celle qui avait conduit, vingt ans auparavant, sous Ptolémée III, à la rédaction du document que nous connaissons sous le nom de décret de Canope? Il n'y en avait qu'un seul, et c'était la victoire, aussi décisive qu'inespérée, que ce roi avait remportée, à Raphia, en Palestine méridionale, sur les armées de son rival Antiochos III de Syrie, victoire qui avait assuré à l'Égypte pour quelque temps encore la possession tranquille de la Phénicie et de la riche plaine de Coelé-Syrie. Tel

1. Je prie M. Sottas de vouloir bien agréer l'expression de mes sincères compliments pour l'habileté avec laquelle il a su se rendre maître, à l'aide de simples photographies, de ce long et difficile texte.

Digitized by Google

est en effet, l'objet du décret de Pithom. Cette bataille de Raphia nous était connue, entre autres sources, du côté grec par l'historien Polybe (V, 84-86) et du côté juif par certains passages du troisième livre des Macchabées ; mais aucun écho égyptien ne nous en était encore parvenu, ou du moins on n'avait pu tirer du fragment memphite connu l'enseignement qui s'y trouvait contenu. Cette lacune se trouve maintenant comblée par l'heureuse découverte que j'ai l'honneur de signaler à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Après les formules protocolaires habituelles du début, qui n'occupent pas moins des sept premières lignes du texte démotique et des trois premières lignes du texte hiéroglyphique, formules très curieuses du reste parce que pour la première fois depuis l'avènement des Lagides, elles sont rédigées à l'égyptienne et non plus à la grecque, les considérants nous apprennent que le 1er Artémisios (calendrier macédonien), correspondant au 1er Paophi (calendrier égyptien), de l'an 6 du roi, c'est-à-dire en novembre 217 av. J.-C., les prêtres de toutes les parties de l'Égypte réunis en une sorte de concile à Memphis, ont solennellement constaté, en présence du roi qui était venu rendre à sa capitale religieuse une visite d'actions de grâces, son agissante piété et sa munificente libéralité envers les dieux et les déesses du pays, vertus qui lui ont valu l'auguste protection de ces divinités dans la lutte qu'il a soutenue quelques mois plus tôt (en Pakhons de l'an 5, c'est-à-dire en juin 217) contre le roi de Syrie et qui lui ont permis de triompher de ce dernier à Raphia [1]. La bataille elle-même est décrite, mais de façon trop vague (qui ne saurait rien ajouter à la précision de Polybe), en quelques-

1. Le décret fournit les dates suivantes : 1er Pakhons an 5 pour le départ de Péluse, c'est-à-dire l'entrée en campagne : 10 Pakhons pour la bataille ; 2me épagomène pour la rentrée en Egypte. Soit, respectivement, les 13 et 22 juin 217 et le 12 octobre.

Digitized by Google

unes de ces phrases grandiloquentes, mais creuses, dont est coutumier le style officiel de l'époque. Le Pharaon, assimilé à Horus, fils d'Isis, massacrant ses ennemis, aurait contraint Antiochos à jeter bas diadème et vêtements pour pouvoir s'enfuir plus vite avec ses fidèles, en échappant du reste à grand'peine à la mort. Ptolémée se serait emparé d'une grande quantité de prisonniers, de tous les bagages de l'armée ennemie, et surtout de beaucoup d'or, d'argent et d'objets précieux, confisqués par Antiochos, dans les villes syriennes conquises. Ce riche butin aurait permis au Lagide de récompenser ses troupes par un cadeau de 300.000 pièces d'or.

Mais la partie la plus intéressante est celle qui suit immédiatement l'épisode militaire, et qui occupe les lignes 15 à 26 du texte démotique. Le renseignement fourni par Polybe, le 3e livre des Macchabées et les autres sources, relatif au voyage triomphal que fit le vainqueur à travers les régions libérées, est absolument confirmé : il nous est dit textuellement que Ptolémée ne regagna l'Égypte qu'après une absence de quatre mois. Partout accueilli avec enthousiasme, car le vaincu n'était pas regretté, il fit remettre en place dans les temples les statues divines qu'Antiochos en avait expulsées, il fit restaurer ou remplacer à grands frais celles qui avaient été mutilées ou détruites ; il combla de présents les temples des divers cultes ; enfin il ramena en Égypte les images divines qui avaient été emportées en Asie lors des invasions persanes, les réintégra en grande pompe dans leurs sanctuaires d'origine (poursuivant ainsi la tâche pieuse entreprise par son père Ptolémée III) et institua en leur honneur des fêtes et des sacrifices.

Ici se terminent les considérants du décret : ce sont en effet, toutes ces actions méritoires qui ont assuré au roi la reconnaissance des prêtres et qui ont incité ceux-ci à rendre en sa faveur le décret lui-même, dont l'objet véritable et les diverses clauses sont enfin exposés dans la dernière

Digitized by Google

partie, aux lignes 30 et suivantes du texte démotique. Ces clauses paraissent être au nombre de six, et en voici la liste énumérative :

1° Accroissement des honneurs déjà rendus antérieurement dans les temples au roi Ptolémée IV et à sa sœur la reine Arsinoé, les dieux Philopators, ainsi qu'à leurs parents les dieux Évergètes et à leurs ancêtres les dieux Adelphes et les dieux Sauveurs ;

2° Érection, dans chaque temple d'Égypte, d'une statue du roi Ptolémée IV (lequel portera désormais, en plus des épithètes habituelles de son protocole, celles de sauveur de son père et de « guerrier valeureux ») — et érection, également dans chaque temple d'Égypte, d'une statue de la reine Arsinoé ;

3° Érection, sur le même socle que la statue du roi, d'une statue du dieu local de chaque temple, lequel présentera au roi le glaive de la victoire ;

4° Érection, dans chaque temple d'Égypte, d'une stèle commémorative de la victoire de Syrie, sur laquelle sera gravé le texte du présent décret et où Pharaon sera représenté transperçant un ennemi vaincu, et coiffé de « la couronne qui convient à un roi victorieux dans la bataille »[1] ;

5° Célébration, dans toute l'Égypte, le 10 Pakhons (jour anniversaire de la victoire de Raphia) et les cinq jours suivants, de grandes fêtes au cours desquelles on fera sortir en procession les naos abritant les statues divines ;

6° Enfin, dans un passage assez mutilé et obscur, il

1. C'est, en effet, l'attitude, nouvelle en iconographie égyptienne, sous laquelle nous apparaît Ptolémée IV sur la stèle de Pithom comme sur celle de Memphis. Elle sera reprise, deux siècles plus tard, par Cornelius Gallus, lieutenant de César Auguste, sur la stèle trilingue qu'il fit ériger à Philae à la suite de sa victoire sur les Nubiens (cf. Lyons et Borchardt, *Sitzungsberichte Akad. Wiss. Berlin*, 1896, p. 469). — Au temple de Kalabchah, en Basse-Nubie (cf. Gauthier, *Le temple de Kalabchah*, pl. LXXII B), on voit, au-dessous de l'inscription grecque du roi des Noubades Silko (vi^e^ siècle ap. J.-C.), une figure analogue, qui représente peut-être (?) ce personnage transperçant un Blemmye vaincu.

Digitized by Google

semble être fait allusion à une autre fête, mensuelle celle-là, qui sera célébrée le 20 de chaque mois en l'honneur des dieux Sauveurs, Ptolémée Ier et Bérénice Ire, fondateurs de la dynastie lagide, dont le culte, nous le savions déjà, fut institué précisément sous le règne de Ptolémée IV.

*
* *

Telle est la substance de ce nouveau décret trilingue, qui se place, chronologiquement, à peu près à égale distance entre celui de Canope (an 9 de Ptolémée III = 238 av. J.-C.), et celui de Rosette (an 9 de Ptolémée V = 196 av. J.-C.). Plusieurs des questions sur lesquelles il nous apporte des lumières nouvelles seraient à mettre en relief, par exemple la substitution du style égyptien au style grec dans la rédaction des monuments officiels, — la date du mariage de Ptolémée IV avec sa sœur Arsinoé, — la date exacte du règne de Ptolémée IV où fut institué le culte des dieux Sauveurs fondateurs de la dynastie, — la date à laquelle fut établi le culte des dieux Philopators, — la concordance entre les calendriers macédonien et égyptien et l'évolution progressive qui tend à fondre en un seul ces deux modes de datation, — la situation de certaines localités de la frontière égypto-palestinienne dont les noms apparaissent ici pour la première fois, etc., etc. Nous réservons, M. Sottas et moi, l'examen de ces divers points pour notre future publication de cet important monument.

LIVRES OFFERTS

M. Bernard Haussoullier dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de la commission des Inscriptions de Délos, le deuxième fascicule du *Choix d'inscriptions de Délos*, publié par l'Académie sur la fondation du duc de Loubat. Ce second fascicule, plus considérable

Digitized by Google

que le premier, fait grand honneur à l'auteur M. Félix Durrbach, correspondant de l'Institut et doyen de Faculté des lettres de Toulouse.

M. Edmond Pottier offre, de la part de M. Louis Delaporte, le second volume du *Catalogue des cylindres et pierres gravées du Musée du Louvre*. « J'ai présenté à l'Académie le premier volume de cet ouvrage dans la séance du 26 novembre 1920, et je l'ai remerciée d'avoir contribué à cette importante publication. Le second tome a coûté encore plusieurs années de travail et on le comprendra sans peine, car il contient plus de 60 planches dont chacune réunit de 10 à 25 et même 30 figures; chaque sujet comporte la description d'un grand nombre de personnages, animaux et ornements. L'interprétation des scènes constitue aussi, on le sait, des problèmes souvent délicats à résoudre. L'auteur, sans s'abstenir de préciser son opinion sur les personnages représentés ou sur le sens du sujet, a usé de prudence et de réserve dans les cas douteux. Il a surtout cherché à fournir des documents exacts. Les planches sont très soignées et marquent, croyons-nous, un progrès sur ce qui avait été réalisé précédemment.

Je suis heureux d'ajouter que M. Delaporte a trouvé auprès de notre confrère M. Thureau-Dangin une aide très précieuse pour le déchiffrement des inscriptions souvent difficiles à lire.

En résumé, nous devons à M. Delaporte, qui a déjà publié la belle collection de la Bibliothèque Nationale et celle du Musée Guimet, d'avoir mis au premier rang notre pays pour l'étude et la divulgation de ces intailles où se trouve concentrée toute la mythologie de l'Orient Asiatique. »

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

L'Académie fixe au 16 novembre la séance publique annuelle.

M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, communique, en accompagnant son exposé de documents et de photographies, les principaux résultats des fouilles pratiquées par

Digitized by Google

l'École d'Athènes, dans le premier semestre de 1923, en Attique, à Delphes, Délos, Thasos, et Philippes (Macédoine).

Les découvertes ont été, comme les années précédentes, nombreuses et intéressantes. C'est ainsi qu'à *Delphes* a pu être complétée l'étude de la *Tholos* de Marmaria, du Trésor des Athéniens; la fouille du Portique du théâtre a livré des inscriptions de valeur; près de là, un nouveau sanctuaire archaïque, l'Hermeion, a été exploré. A *Délos*, on a trouvé la seconde tombe des Hyperboréennes, reclassé les monuments de l'Artémision, identifié des sanctuaires nouveaux, hors de la ville. A *Thasos*, l'École d'Athènes complète peu à peu la fouille de l'Agora, flanquée à ses angles N. E. et S. O. de sanctuaires archaïques, dont l'un a livré déjà des textes curieux sur le commerce des vins au v^e^ siècle avant J.-C., et dont l'autre (N. E.) est reconnu pour le téménos de Zeus Agoraios. On a poursuivi par ailleurs les recherches au Dionysion, où a été exhumé un grand monument choragique en forme de temple, jadis décoré de neuf statues, en partie retrouvées. Des inscriptions de ce précieux monument nous renseignent sur la vie artistique et littéraire de l'île au III^e^ siècle avant J.-C. A *Philippes* enfin, on a trouvé un lieu de culte de Némésis, près du théâtre, et l'emplacement des portiques de l'Agora latine, avec un temple à Hermès-Mercurius. La basilique voisine révèle un plan curieux, qui s'est transmis à l'architecture romane.

M. Ch. Picard réserve le compte rendu des travaux encore en cours, en Béotie, à Samothrace, en Crète.

M. Théodore Reinach étudie deux vers des *Perses* d'Eschyle où l'on avait cru voir jusqu'à présent la mention du Bosphore (canal de Constantinople), qui aurait été, comme l'Hellespont, couvert d'un plancher et franchi par l'armée de Xerxès. Il montre que, en réalité, Eschyle ne connaît de pont de Xerxès que sur l'Hellespont (détroit des Dardanelles), par où, en effet, a passé le gros de l'armée perse; le pont du Bosphore était l'œuvre de Darius et ne fut pas utilisé par Xerxès.

Bosporos doit s'écrire par un B minuscule, et signifie simplement un détroit très resserré, assez étranglé pour être franchi à la nage par un bœuf, ce qui convient parfaitement à la partie

Digitized by Google

la plus étroite des Dardanelles. C'est dans le même sens que le canal de Panticapée ou de Kertch a été également désigné par le nom de Bosphore.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom des auteurs, les volumes suivants :

Federal subsidies to the States, a study in American administration, by Austin F. Macdonald (Philadelphia, in-8°, 1923).

The international aspects of the Shantung question, by Wilson Leon Godshall (Philadelphia, in-8°, 1923).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 5 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats pour la chaire d'annamite vacante à l'École des langues orientales vivantes. Il fait savoir en même temps que l'Assemblée des professeurs présente : en première ligne, M. Przyluski à l'unanimité, en seconde ligne, M. Georges Cordier, par 6 voix contre 3 bulletins marqués d'une croix et 1 bulletin blanc ; et que le Conseil de perfectionnement a présenté les mêmes candidats dans le même ordre et à l'unanimité.

La désignation aura lieu dans la prochaine séance.

La Commission d'organisation du XXI[e] Congrès international des Américanistes (deuxième session), qui aura lieu à Göteborg (Suède) du 20 au 25 avril 1924, invite l'Académie à se faire représenter à cette réunion scientifique.

Il sera statué ultérieurement sur cette invitation.

M le Ministre de l'Instruction publique fait savoir que le Directeur de l'École française de Rome propose de prolonger d'une année le séjour à l'École de MM. Durry, membre de deuxième année, Benoît et Leschi, membres de première année.

Ces propositions font suite à des propositions analogues pré-

Digitized by Google

sentées à la séance précédente par le Directeur de l'École d'Athènes.

Le PRÉSIDENT fait savoir que la commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome approuve la prolongation du séjour à l'École d'Athènes de MM. Daux (membre de troisième année), Charbonneaux (membre de deuxième année), Chapouthier et Seyrig (membres de première année), Frotier de la Coste-Messelière (membre libre) et à l'École de Rome, de MM. Durry (membre de deuxième année), Benoît et Leschi (membres de première année).

Il en est ainsi décidé par l'Académie.

M. Pierre Montet, missionnaire de l'Académie, fait connaître les premiers résultats de sa troisième campagne de fouilles à Byblos :

« Dès maintenant je travaille, chez le cheik, à déblayer les parties encore non explorées du temple égyptien, mais j'emploie la plus grande partie de mon équipe à chercher les hypogées des anciens rois de Byblos, au bord de la mer. A peu de distance de l'hypogée mis à jour par l'éboulement de la falaise, en février 1922, nous avons trouvé l'ouverture de deux puits, l'un qui semble un simple conduit d'aération et l'autre bien plus considérable, qui présente de grandes analogies avec l'ancien. L'ouverture était masquée par un dallage de gros blocs qu'il a fallu enlever pour s'apercevoir que, par-dessous, un puits était taillé dans le rocher. Nous travaillons énergiquement à le vider et dans quelques jours, nous saurons s'il y a au fond du caveau un sarcophage.

J'ai recueilli un certain nombre de fragments de vases et de disques d'offrandes en albâtre, granit et brèche, qui se raccordent avec les fragments de l'année dernière. On aura ainsi tout un lot de vases à peu près complets de l'ancien Empire égyptien, etc. »

M. CUMONT annonce de Beyrouth à M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL son départ pour Alep et Sâlihîyeh, où les fouilles vont être reprises.

M. Ph. Lauer, de la Bibliothèque nationale, fait une commu-

Digitized by Google

nication intitulée : « La réforme carolingienne de Corbie de l'écriture latine et l'école calligraphique »

Il y montre que la réforme carolingienne marque en Gaule le terme de la lutte des écritures dérivées de la semi-onciale ou de la semi-cursive du type antique, qui n'avaient jamais cessé d'être en usage, et de celles qui étaient sorties de la cursive mérovingienne à ligatures.

« Après des influences et des contaminations réciproques, les premières, renforcées par l'apport des semi-onciales insulaires et des quarts d'onciale italiennes, ont fini par l'emporter. Cette évolution en voie d'aboutir dès le milieu du VIII^e^ siècle sur plusieurs points en même temps, en Neustrie, en Austrasie et en Rhétie, fut activée sous le règne de Pépin par la réforme des textes liturgiques. Mais c'est le grand travail de révision de la Bible, prescrit par Charlemagne, dont on trouve la trace dans tous les centres calligraphiques francs, et qui a frappé les contemporains à tel point qu'il a été embelli par la Légende, qui fit éclore la minuscule dite caroline et la généralisa.

« C'est exactement pendant les dix années du début du règne de ce prince que se place la naissance de la nouvelle écriture, dont on constate la toute première apparition, non pas dans l'Évangéliaire de Godescalc, comme on le dit généralement, mais dans la Bible de Maurdramne, écrite entre 772 et 781 à l'abbaye de Corbie, et précisément, l'activité de ce centre littéraire et politique au VII^e^ et VIII^e^ siècle est bien connue. On ne peut donc plus soutenir que la caroline soit née à Tours, non plus qu'à Rome ou à Aix-la-Chapelle.

« La minuscule caroline, qui est encore utilisée de nos jours, avec un peu de modifications, dans nos caractères d'imprimerie, est une écriture intermédiaire entre la semi-onciale et la semi-cursive. C'est, en réalité, une semi-cursive écrite à main posée, renouvelée sous l'influence des semi-onciales fines et courantes du VIII^e^ siècle, avec combinaison d'éléments étrangers, principalement insulaires et italiens, ainsi que des emprunts très réduits à la cursive mérovingienne.

« Traube a remarqué avec raison l'éclectisme de l'art carolingien. Son observation peut s'étendre à l'écriture, à condition de ne pas perdre de vue que c'est l'inspiration antique qui

Digitized by Google

domine de beaucoup toutes les autres, ainsi que l'avait très justement reconnu Léopold Delisle. »

M. Ch. Virolleaud présente un résumé des travaux qui ont été exécutés cette année par le service des Antiquités du haut-commissariat de France en Syrie. Il note que la tâche de ce service a été grandement facilitée par l'appui que lui ont prêté plusieurs officiers de l'armée du Levant et un certain nombre de particuliers, Grand-Libanais et Syriens. Grâce à ces concours, l'action du service a pu s'étendre au nord jusque dans la haute vallée du Khabour, et au sud jusqu'aux confins de l'Irak et au Djebel-Druze. La citadelle d'Alep, jadis occupée par une garnison turque, et par suite inaccessible aux archéologues, a été explorée pour la première fois. Parmi les documents très nombreux qui ont été recueillis sur la côte de Phénicie, il y a lieu de mentionner particulièrement un torse de statuette, dont la poitrine et le dos sont couverts de formules cabalistiques, les unes en grec et les autres en cryptogrammes dérivés de l'écriture hiéroglyphique.

En dehors des recherches concernant l'antiquité même, et qui ont fait déjà, d'ailleurs, l'objet de plusieurs communications à l'Académie, divers travaux ont été consacrés, cette année comme les précédentes, aux monuments des croisades. Dans la région de Tripoli, quatre églises ou chapelles du moyen âge, non signalées jusqu'à ce jour, ont pu être étudiées, notamment celle d'Amioun, qui est décorée de peinture d'une remarquable fraîcheur, et celle de Deddé, dont l'abside est ornée de scènes tirées de l'Évangile, Ces fresques sont, avec celles d'Abou-Gosh, en Palestine, les seules peintures qui aient été retrouvées jusqu'à présent dans le territoire del'ancien royaume latin de Jérusalem.

En terminant, M. Virolleaud rappelle qu'il a été délégué par le haut-commissaire, le 18 mars, pour rendre hommage à la mémoire d'Ernest Renan, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. La cérémonie a eu lieu à Amchit, non loin de Byblos, tout près du tombeau d'Henriette Renan, dans la maison de famille Zakhia-Lahoud, dont Renan et sa sœur avaient été les hôtes, et chez qui s'est conservé, vivant, le souvenir de l'illustre savant.

Digitized by Google

M. Babelon commence la lecture d'un mémoire développé sur le monnayage de différentes villes d'Asie Mineure du début du IIe siècle avant notre ère, à la suite des victoires des Romains et de leur allié le roi de Pergame, sur le roi de Syrie, Antiochus III le Grand.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le mémoire de M. Audollent sur *Les tombes à inhumation des Martres de Veyre* (extrait des *Mémoires publiés par divers savants étrangers à l'Académie*, tome XIII, 1re partie), le tome IV des *Obituaires de la Province de Sens*, diocèse de *Meaux et Troyes*, publié par MM. Boutillier du Retail et Piétresson de Saint-Aubin sous la direction et avec une préface d'Auguste Longnon, membre de l'Institut, et le tome VIII des Pouillés : *Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, publié sous la direction de M. Maurice Prou, membre de l'Académie, par M. Étienne Clouzot.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à procéder à la désignation de deux candidats à la chaire de paléographie, vacante à l'École des Chartes, désignation à laquelle il avait été sursis à sa demande au mois de juillet.

Le vote aura lieu dans la prochaine séance.

Le Ministre de l'Instruction publique fait savoir qu'il juge indispensable de nommer sans retard à titre définitif un directeur de l'École française de Rome. Il prie l'Académie, au cas où les candidats, proposés par elle en juin 1922, déclineraient la présentation dont ils ont été l'objet, de procéder à de nouvelles présentations.

Digitized by Google

M. Charles Diehl a adressé à ce sujet à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, 30 septembre 1923.

Mon cher Secrétaire perpétuel,

L'Académie m'a fait, l'an passé, le grand honneur de me présenter en première ligne pour la direction de l'École de Rome. Je n'ai pas besoin de vous dire combien j'ai été sensible à cette marque d'estime et de sympathie.

Vous vous souvenez qu'à la suite de cette présentation, M. le Ministre de l'Instruction publique a écrit à notre Compagnie que le plus grand compte serait tenu de cette désignation, dès que les circonstances sembleraient permettre la nomination d'un directeur à titre définitif, mais que des raisons d'ordre général obligeaient, pour l'année scolaire 1922-1923, à envoyer à Rome un directeur à titre intérimaire.

J'ai lieu de croire que les raisons d'ordre général, auxquelles fait allusion la lettre de M. le Ministre, demeurent cette année aussi dignes d'attention qu'elles pouvaient le paraître l'an passé, et qu'elles obligeraient en conséquence à nommer derechef, pour l'année 1923-1924, un directeur intérimaire. C'est là une solution qui vous semblera, je pense, comme à moi, extrêmement fâcheuse pour l'École, qu'elle maintiendrait en un état de provisoire aussi nuisible à son activité scientifique qu'à sa situation en Italie. J'y trouve en outre, en ce qui me touche, cet inconvénient grave qu'elle me donnerait l'apparence de vouloir obstinément me prévaloir d'une désignation dont je me suis assurément senti fort honoré, mais dont je n'ai jamais tenu passionnément à voir sortir l'effet. J'ajoute enfin que si, tôt ou tard, suite était donnée à la présentation de l'Académie, cette nomination, dans les conditions où elle serait faite, me mettrait dans une situation trop délicate pour m'agréer beaucoup.

J'ai donc écrit à M. le Ministre de l'Instruction publique pour le prier de demander à l'Académie de nouvelles présentations. Je vous prie, mon cher Secrétaire perpétuel, de donner connaissance à nos confrères, en leur communiquant cette lettre, de la décision que j'ai prise. Je tiens essentiellement à ce qu'il n'y ait point d'équivoque sur les raisons qui l'ont déterminée. Le main-

Digitized by Google

tien de l'incertitude et du provisoire actuels ne me paraît ni souhaitable pour l'École, ni acceptable pour moi. Je retire donc toute candidature au poste de directeur. Ce n'est point sans doute sans quelque regret qu'on renonce à Rome et au palais Farnèse. Mais il serait plus fâcheux encore de paraître vouloir s'y imposer.

Croyez, etc.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Le vote aura lieu dans la prochaine séance.

M. I. Dubos envoie une note relative à des graffites relevés sur des pierres de l'amphithéâtre d'El-Djem (Tunisie).

A propos de la correspondance, M. Edmond Pottier fait part du décès de M. Maurice Pézard, attaché libre du Département oriental du Louvre, qui avait été désigné par l'Académie pour exécuter les fouilles de Kadech, en Syrie. Il rappelle les qualités d'endurance, de dévouement à la science et de désintéressement méritoire dont avait fait preuve ce jeune savant. Pendant quinze ans il avait travaillé en Perse soit avec M. de Morgan, soit seul, puis en Syrie, et publié d'importants travaux qui avaient porté non seulement sur l'art élamite et syrien antique, mais aussi sur la céramique de l'époque musulmane. A son dernier départ pour Beyrouth il était déjà fort souffrant, mais n'avait pas voulu renoncer à ce voyage malgré les conseils de ses amis. Il en revint atteint d'un mal qui ne pardonne pas et qui l'a emporté la semaine dernière. L'Académie voudra bien s'associer à nos regrets très vifs et adresser à la famille l'expression de ses sympathies.

Le Président annonce que l'Académie, dans sa prochaine séance, aura à désigner celui de ses membres dont le nom sera proposé aux suffrages de l'Institut pour la représenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique à la place de M. Alfred Croiset.

Il est procédé ensuite à la présentation de deux candidats pour la chaire d'annamite de l'École des langues orientales.

Digitized by Google

Personne ne demandant la parole pour l'exposé des titres, il n'y a pas lieu à comité secret. On passe au vote.

L'Académie, au scrutin, présente :

en première ligne, M. Przyluski, par 19 voix contre 2 à M. Georges Cordier et un bulletin marqué d'une croix,

et en seconde ligne, M. Georges Cordier, par 18 voix contre 1 à M. Przyluski, et un bulletin nul.

Le PRÉSIDENT rappelle que l'Académie, dans sa séance du 13 juillet, en déclarant la vacance du fauteuil de M. Alfred Croiset, a remis la fixation de la date de l'élection à la rentrée d'octobre, et que pareillement, le 24 août, consultée sur la vacance du fauteuil de M. Bouché-Leclercq, elle a renvoyé sa décision à la même époque.

L'Académie, à mains levées, décide que l'exposé des titres des candidats au fauteuil de M. Alfred Croiset sera fait dans la dernière séance de janvier, et l'élection dans la séance suivante.

Elle déclare ensuite vacant le fauteuil de M. Bouché-Leclercq par 17 oui contre 3 non et un bulletin marqué d'une croix.

La date de l'élection sera fixée en janvier.

M. Ernest BABELON continue la lecture de son mémoire sur l'origine des cistophores.

LIVRES OFFERTS

M. Charles DIEHL a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. W. de Grüneisen, l'ouvrage intitulé : *Les caractéristiques de l'art copte.* C'est un beau volume, illustré de 75 planches hors texte et de nombreuses figures dans le texte, et dont le contenu est fort intéressant. L'auteur a voulu y montrer comment l'art copte s'est inspiré essentiellement de l'art indigène de l'Égypte, de bonne heure transformé par des influences asiatiques, et comment il a subi d'autre part l'action de l'art alexandrin, aussi bien celle des ouvrages des grands maîtres hellénistiques que celle des produits de l'art industriel. Il a tenté de définir les caractères de cet art, qui semble tout autre chose

Digitized by Google

qu'une branche de l'art byzantin, son esprit populaire, symbolique et didactique, l'originalité de sa composition : de fort intéressantes remarques sont faites, à ce propos, sur la peinture copte du IVe au VIe siècle et sur l'ornementation copte. Il y a dans ce livre beaucoup de science, et parfois un peu de confusion. Mais on doit savoir grand gré à M. de Grüneisen d'avoir rassemblé et tâché d'étudier avec méthode tant de manuscrits précieux d'un art encore assez mal connu.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. A. Puech pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Leger.

M. Stéphane GSELL donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de son prédécesseur, M. Roland Delachenal.

Après un comité secret, le PRÉSIDENT fait savoir que l'Académie présente pour la place de Directeur de l'École française de Rome :

en première ligne, M. Émile Mâle,

et en seconde ligne, M. Jérôme Carcopino.

Il est procédé ensuite par scrutin à la désignation de deux candidats pour la chaire de paléographie vacante à l'École des Chartes.

M. Alain de Boüard est présenté en première ligne par 24 voix contre 8 à M. Philippe Lauer, sur 32 votants.

Pour la seconde ligne, au premier tour, M. Henri Waquet obtient 15 voix, contre 14 à M. Philippe Lauer et 1 bulletin marqué d'une croix. — Pas de majorité.

Au second tour, M. Waquet est désigné par 17 voix contre 13 à M. Lauer.

Digitized by Google

L'ordre du jour appelle le choix de celui des membres de la Compagnie, dont le nom sera proposé au vote de l'Institut, pour représenter l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Il y a 28 votants, majorité absolue 15 voix.

M. René Cagnat est désigné par 26 voix contre 1 à M. Havet et 1 bulletin marqué d'une croix.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Giulio del Pelo Pardi, un ouvrage intitulé : *Agricoltura e Civiltà* (Roma, in-8°).

M. Salomon Reinach offre le tome V et dernier de son ouvrage *Cultes, Mythes et religions* (Paris, in-8°, 1923).

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« M. Franck Delage, professeur agrégé de l'Université, et M. P. L. Courtot, professeur de dessin et d'histoire de l'Art de l'Université, à Limoges, ont uni leurs connaissances parfaites de l'industrie limousine médiévale, pour étudier la *Statue tombale de Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne ; œuvre de Limoges* (Limoges, 1923, in-8°, 28, p., pl. et fig.). Si l'on ne connaît pas l'artiste qui a exécuté ce curieux spécimen de tombeau de bois plaqué de cuivre, qui est conservé au Louvre, on sait du moins, par un précieux document des Archives de la Loire-Inférieure, que cette effigie fut exécutée à Limoges, en 1306, pour la somme de 450 livres.

Les auteurs en ont décrit minutieusement la technique très particulière et ont comparé cette tombe à d'autres, dont la plupart ont d'ailleurs disparu. L'effigie de Blanche de Champagne, femme de Jean Ier, comte de Bretagne, morte en 1283, est d'autant plus précieuse et l'on peut remercier les deux auteurs qui viennent de lui consacrer une étude définitive. »

M. Henry Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre savant correspondant le R. P. Hippolyte Delehaye, président de la Société des Bollandistes, un volume intitulé : *Les saints*

Digitized by Google

stylites, qui forme le tome XIV des *Subsidia hagiographica* (Bruxelles et Paris, 1923, in-8°, cxcv et 276 pages).

C'est le développement d'un court mémoire sur *Les stylites*, lu, il y a trente ans, au Congrès scientifique international des Catholiques, à Bruxelles, en 1894. Le P. Delehaye y retrace, d'après des sources la plupart manuscrites, les principales biographies de stylites : s. Syméon l'ancien, s. Daniel, s. Syméon le Jeune, s. Alypius, s. Luc, s. Lazare le Galisiote ; trois derniers chapitres traitent des stylites à travers les âges, de la vie du stylite, des stylites et de l'institution monastique. A la suite, sont publiés les textes grecs d'une triple rédaction de vies de s. Daniel le Stylite et de s. Alypius, d'une vie de s. Luc et de quelques chapitres choisis de la vie de s. Syméon le jeune. On retrouve dans ce nouveau volume les mêmes qualités d'exacte érudition et de prudente méthode qui distinguent des travaux hagiographiques du P. Delehaye. »

SÉANCE DU 26 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Van Gennep pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Bouché-Leclercq.

Le Comité d'organisation du XXI^e^ Congrès international des Américanistes (première session), qui se tiendra à La Haye du 12 au 16 août 1924, invite l'Académie à se faire représenter à cette réunion scientifique.

La Compagnie a déjà reçu une invitation pour la deuxième session qui se tiendra du 20 au 25 août à Göteborg (Suède) (voir séance du 5 octobre). Il sera statué ultérieurement sur cette double invitation.

A propos de la correspondance, M. René Dussaud, membre de l'Académie, lit le rapport suivant :

« M. le commandant Trenga a signalé au Service des antiquités de Syrie, qui l'a communiquée à M. le Secrétaire perpétuel, la

Digitized by Google

découverte d'une curieuse statue en basalte dans le bourg de Ghariyé-Shoubeih, gros village druze au sud du Djebel ed-Druz (Auranitide) qui a déjà fourni un nombre remarquable de textes nabatéens et grecs, même un milliaire romain [1]. Y compris la base, cette statue mesure 1 m 48 et représente un homme debout, les pieds nus, vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture et d'un himation qui couvre le bas du corps et dont les plis retombent sur le bras gauche. Le personnage tient une corne d'abondance dans le bras gauche et une patère dans la main droite. Les cheveux longs sont ramenés derrière la nuque et surmontés du calathos ou plutôt de la couronne murale particulière aux statues de Tyché. Le visage à l'expression rude, au nez légèrement busqué, s'encadre d'une barbe abondante. L'utilisation de la pierre basaltique, la lourdeur de l'exécution, certaines particularités comme les yeux très grands qu'on retrouve sur d'autres têtes de la région, attestent un travail local. Bien que la statue soit remarquablement conservée, on est assez embarrassé pour lui assigner une place dans le panthéon syrien de l'Auranitide et l'on ne peut émettre qu'une hypothèse.

Le trait caractéristique de cette figure est de voir reporter sur un personnage masculin les attributs distinctifs de Tyché qui est fréquemment, en Syrie, la grande déesse locale Astarté ou Atargatis. Il nous faut chercher un dieu qui ait été considéré comme le protecteur des cités et, en même temps, un dieu agricole, plus spécialement un dieu de la vigne puisque les grappes de raisin sont très nettement mises en évidence autour de la corne d'abondance.

Or, le dieu nabatéen Dusarès répond à ces conditions. Il est, d'une part, identifié à Dionysos [2] et, de l'autre, il est le protecteur attitré des villes de l'Auranitide et de la Batanée. Il est qualifié de θεὸς Ἀδραηνῶν sur des monnaies d'Adraa [3] tandis qu'à Soada (Souweida) il est considéré comme le fondateur de la ville qui, d'après lui, s'est nommée Dionysias.

1. Dussaud et Macler, *Voyage archéol. au Safa et dans le Djebel ed-Druz*, p. 182-189 ; et *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, pp. 32, 270-276, 309-310.

2. Hesychius, s. v. : Δουσάρην τὸν Διόνυσον Ναβαταῖοι. Voir Cumont, art. *Dusarès* dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*

3. Voir nos *Notes de mythologie syrienne*, p. 168 (*Revue Numismatique*, 1904, p. 161).

Digitized by Google

Digitized by Google

L'identité de Dionysias avec Soada, inférée par Waddington d'après une inscription grecque : προνοίᾳ κυρίου κτίστου Διονύσου (Wadd. 2309), mise en doute par M. Clermont-Ganneau qui préférait identifier Soada avec Maximianoupolis [1], a été confirmée par une borne-limite que nous avons relevée entre Atil et Souweida et qui, sur la face où l'on attend la mention de Soada, porte le nom de Dionysias [2].

Le génie de Dionysias avait droit à la couronne murale, car la ville devait être fortifiée à cause de sa position frontière. Nous savons qu'un φρούριον παλαιόν dont parle Damascius [3] avait été élevé à Bostra contre les Dionysiens ὑπὸ τῶν Ἀραβικῶν βασιλέων, c'est-à-dire par les rois nabatéens. Ainsi ce nom de Dionysias, attesté seulement par des textes du IIIe siècle de notre ère ou les listes épiscopales [4], peut remonter plus haut et, par suite, aussi, l'adoption de Dionysos-Dusarès comme patron et fondateur de la cité. Si le dieu, comme en témoignent les monnaies de la ville et notamment celles que nous avons mentionnées plus haut, était vénéré à Adraa sous la forme d'un bétyle, il pouvait, à Soada-Dionysias avoir pris figure humaine en combinant les attributs de Tyché à ceux de Dionysos. A en juger sur la photographie envoyée par le commandant Trenga, la statue où nous reconnaissons Dusarès en tant que fondateur et génie de la ville de Dionysias — les Syriens disaient le *gad* — peut remonter au IIe siècle de notre ère.

Un terme de comparaison est fourni par le buste que conserve le British Museum et que le marquis de Vogüé a découvert dans le temple de Sei' au nord-est et dans le voisinage de Soada. « Le buste, dit M. de Vogüé, représente une divinité bienfaisante dont la tête est ceinte d'une couronne de laurier et qui porte une corne d'abondance. Une tige de fer, scellée au plomb, sort du sommet du crâne ; elle supportait des attributs dont l'encastrement F indique le contour général [5]. » Ce pourrait être la couronne murale et, dans ce cas, nous serions encore en pré-

1. *Études d'arch. orient.*, I, p. 178-191 ; cf. *Syria*, 1923, p. 170 note 2.
2. *Mission dans les régions désert.*, p. 247-248 (n° 23) ; cf. p. 21.
3. Photius, éd. Bekker, p. 347.
4. Georges de Chypre, éd. Gelzer, p. 206.
5. De Vogüé, *Syrie Centrale*, I, p. 34 et pl. 3.

Digitized by Google

sence de Dusarès, fondateur et génie de Dionysias, mais dans une œuvre du premier siècle, car c'est à ce moment que le temple de Sei, a été reconstruit et embelli. »

M. le comte Begouen donne des détails sur la découverte de modelages en argile de l'époque magdalénienne faite par M. Norbert Casteret dans la caverne de Montespan (Haute-Garonne) et signalée déjà à l'Académie (voir page 349). Actuellement encore l'accès de la grotte est très difficile et il faut se mettre à l'eau à mi-corps pour arriver à la galerie sèche. Celle-ci renferme des dessins et des statues en argile, malheureusement parfois fort dégradées. Un ourson de 1 m 10 de longueur est placé à un mètre de la paroi sur une plate-forme préparée à cet effet. Il n'a jamais eu de tête, un crâne d'ours trouvé à ses pieds semble indiquer que lors des cérémonies magiques qui avaient lieu dans la caverne, une tête d'ours était fixée sur ce corps. On voit encore la trace de la cheville de suspension.

Deux grands félins sont appliqués sur les parois. Ils sont très abîmés. Le cou et le poitrail sont lardés de coups. Des chevaux sont modelés sur le sol, mais les crus du ruisseau les ont en partie délavés. M. Begouen insiste sur les traces de blessures que présentent toutes ces figures et qui confirment la théorie de l'envoûtement. Comparant ces modelages avec les statues du Tuc d'Audoubert, il fait remarquer que ceux-ci ont été faits dans un autre but, magique également, celui de favoriser la fécondité des bisons, comme cela se pratique chez certains sauvages de l'Australie.

Enfin, M. Begouen signale la présence sur les parois de traces de travail d'argile encore inexpliquées. Des fentes de rochers ont été colmatées avec de l'argile et cette couche parfois recouverte de stalactites est percée de trous. Une petite niche a été faite avec des boudins d'argile : des silex ont été collés sur la roche avec des boules de terre maintenant concrétionnées.

M. Maurice Prou fait savoir que la commission du prix Thorlet a partagé comme suit la partie des arrérages de la fondation mise à la disposition de l'Académie :

3.000 francs au *Corpus vasorum antiquorum* pour la publi-

Digitized by Google

cation d'un catalogue des vases conservés dans certains Musées de province ;

1.000 francs à M. Oscar Bloch, pour lui permettre d'achever les recherches sur le patois de l'Orléanais.

Dont acte.

Le Président demande à l'Académie si elle entend pourvoir aux places vacantes dans les listes de ses correspondants français et étrangers.

La Compagnie, à mains levées, décide que les listes seront complétées.

En conséquence, les commissions chargées de dresser les listes des savants français et étrangers proposés pour la correspondance, seront élues dans la prochaine séance.

M. Ernest Babelon achève la première lecture de son mémoire sur l'origine des Cistophores.

MM. Salomon Reinach et Gustave Glotz présentent des observations.

M. Salomon Reinach communique la première partie d'une étude sur le groupe des trois Grâces.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Édouard Naville, le discours prononcé par lui le 8 octobre 1922, aux fêtes du Centenaire de Champollion à Grenoble.

M. Henri Goelzer fait hommage du premier volume de sa traduction des *Annales* de Tacite (Collection Guillaume Budé).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre, en date de Romans le 27 octobre, annonçant le décès de M. le chanoine Ulysse Chevalier et faisant savoir que les obsèques de notre regretté confrère auront lieu dans cette ville le 30 octobre. Il ajoute qu'au reçu de cette lettre, il a envoyé un télégramme de condoléance.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Ferdinand Lot pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Leger.

M. A. Foucher adresse de Kaboul un rapport sur sa mission en Afghanistan. — Renvoi à M. Émile SENART.

Le R. P. Delattre envoie une note sur la basilique de Bir-el-Knissia à Carthage. — Renvoi à M. Paul MONCEAUX.

A propos de la correspondance, M. Antoine THOMAS donne lecture de la note suivante :

M. le chanoine Parinet, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, m'a prié d'être son intermédiaire auprès de l'Académie pour lui communiquer quelques détails sur les objets antiques trouvés près de Bour-

Digitized by Google

ganeuf et lui présenter le plus précieux, statuette en bronze d'un jeune dieu nu, arrivé depuis peu en sa possession.

Je résume la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet.

Toutes les trouvailles ont été faites, à différentes époques, à La Courrière, hameau de onze maisons, commune de Mansat, à environ 5 km. à l'est de Bourganeuf.

Joullietton, dans son *Histoire de la Marche* (Guéret, 1814), nous apprend (t. I, p. 53), sans indiquer sa source, qu'en 1756 on y trouva « des restes d'un édifice romain, bâti en pierres carrées revêtues d'un enduit rouge d'un pouce d'épaisseur. Dans le rez-de-chaussée, il y avait des murailles de briques dont l'enduit, de couleur rouge, était aussi brillant que si l'on y avait passé tout récemment un vernis. Dans le même village, du côté du Nord, est un cimetière rond, où l'on trouve journellement des urnes de pierre rude, sans le moindre vestige de sculpture; ces urnes ont des couvercles et sont remplies de cendres. Dans le milieu du même village on a trouvé un pavé de marqueterie et une composition de terre et de sable qui a huit pouces d'épaisseur. »

En 1878, on a trouvé dans les fondations d'une grange deux fragments de colonnes qui semblent remonter à l'époque romaine et sont encore couchés le long du mur : l'un mesure 0 m. 81 de longueur et 0 m 27 de diamètre; c'est une partie du fût avec sa base; l'autre, de 0 m 77 de longueur, avec le même diamètre, semble être la partie supérieure du fût avec son chapiteau. Le propriétaire actuel assure qu'on y trouva aussi un grand bassin en pierre, qu'on ne put dégager et qui est resté sous l'aire. Trois autres colonnes sont encore conservées dans le village. Chaque année on découvre encore des urnes et des tuileaux, mais il n'y a pas trace du vernis signalé par Joullietton.

Il y avait une canalisation pour amener l'eau dans les maisons. On vient de découvrir un bassin en pierre, de 1 m 36 de long sur 0 m 86 de large, qui devait servir de regard et de distributeur pour l'eau qui y arrivait par une ouverture d'environ 0 m 20 et s'en échappait par quatre ouvertures plus petites placées toutes les quatre au même niveau inférieur à celui de l'ouverture d'accès.

En 1900, en creusant un puits près de sa maison, un propriétaire a trouvé à 3 mètres de profondeur, au milieu de débris de

Digitized by Google

tuiles, une statuette en bronze, de 0 m 30 de hauteur, représentant un jeune dieu d'une grande perfection de formes.

La tradition locale est que La Courrière était jadis une ville qui fut détruite par les Anglais au XII^e siècle, peut-être en 1167-68, au moment des hostilités entre le comte de la Marche Aldebert IV et le roi Henri d'Angleterre, duc de Guienne. C'est vers cette époque que paraît avoir été fondée la ville actuelle de Bourganeuf (*Burguetus novus*) autour du château des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Peut-être y a-t-il une corrélation entre ces deux événements; malheureusement aucun document écrit ne nous renseigne sur ce point.

M. Salomon REINACH ajoute que le chanoine Parinet a bien voulu communiquer la statuette de la Courrière au Musée de Saint-Germain, et la montre à l'Académie. C'est une représentation d'Apollon — d'après un bel original grec du IV^e siècle avant J.-C. —, œuvre excellente de l'époque d'Auguste et l'une des meilleures statuettes découvertes dans la Gaule centrale.

Le PRÉSIDENT rappelle en ces termes les travaux de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

MESSIEURS,

Si, dans notre société affairée, un érudit peut nous donner une idée de la retraite laborieuse, et féconde en œuvres utiles, des moines bénédictins, dont le nom a passé en proverbe pour désigner les vastes entreprises de la science historique, ce fut bien à coup sûr le chanoine *Cyr-Ulysse-Joseph Chevalier*.

Le puissant travailleur, qui fut un maître dans l'histoire et la bibliographie, Léopold Delisle lui-même, s'étonnait qu'un individu isolé, dans un canton de province, loin des grandes bibliothèques, du commerce et du concours des savants. eût pu concevoir, à plus forte raison exécuter, des publications énormes et d'un détail infini, qui semblaient exiger les efforts réunis d'une collectivité pourvue de toutes les ressources. « Craintes chimériques », devait-il le reconnaître, lorsqu'il présenta en 1903 les titres de l'auteur à un fauteuil de membre libre en notre Compagnie. Un zèle inlassable, une passion insatiable de l'inédit, une vigueur de tempérament et d'esprit sur laquelle l'âge n'eut

Digitized by Google

jamais de prise, enfin et surtout une rare ingéniosité dans l'organisation du travail, ont, en effet. permis à cet adacieux solitaire de porter sans faiblir, durant près de soixante années, le fardeau de l'écrasante besogne qu'il s'était lui-même assignée ; et il l'a accomplie de telle sorte que Noël Valois, le recommandant en 1912 à nos suffrages comme successeur du regretté Saglio, pouvait déclarer sans scrupule que « ses titres défiaient toute comparaison ».

Il mérite d'être cité comme un type parfait du membre libre, à la fois pour l'attachement qu'il garda à sa province et pour l'honneur que par ses travaux il fit à notre Compagnie ; nous avons seulement le regret que, trop strict interprète du mot de liberté, il nous ait trop obstinément privés de sa présence, et refusé le plaisir de le connaître personnellement. Bien peu d'entre nous en ont eu l'occasion, je ne l'ai moi-même jamais vu, et l'on m'excusera de ne pouvoir dans cet hommage joindre l'homme au savant.

Ulysse Chevalier naquit le 24 février 1841 à Rambouillet, où son père, le Dr Ulysse Chevalier, tenait garnison comme médecin de l'armée. Après deux étapes passagères, l'une à Dunkerque et l'autre à Strasbourg, celui-ci se fixa définitivement en 1853, à Romans, où il avait sa maison patrimoniale. Ce retour au berceau de la famille, l'amour héréditaire du terroir, qui fit du docteur Chevalier et de l'abbé Jules Chevalier, cousin germain du chanoine, deux historiens de Romans, le spectacle des vieilles murailles de la cité, qui rappelaient un glorieux passé, le souvenir religieux de l'Abbatia Romana de saint Barnard, la beauté de l'église gothique de Saint-Antonin, décidèrent de la vocation du jeune Ulysse. Il entra au grand séminaire de Romans, en 1862 ; il y fut ordonné prêtre et y devint professeur d'archéologie. Il débuta dans l'érudition dès 1866, par des dissertations, des notices et publications de documents, relatives à l'histoire ecclésiastique du Dauphiné, qui lui ouvrirent la Société d'archéologie de la Drôme et l'Académie delphinale. Même, lorsque l'ampleur de ses recherches déborda sur le Moyen âge tout entier, qu'une notoriété universelle eut attiré sur lui l'attention des Académies, universités et sociétés savantes, il ne quitta jamais sa ville ; il y a travaillé, sans relâche ni répit, jusqu'à la dernière heure ; il

Digitized by Google

y est mort le 28 de ce mois, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, la soixante et unième de son établissement dauphinois, comblé de jours et les mains pleines d'œuvres.

M. Maurice Prou donne la lecture du rapport suivant :

La Commission du prix ordinaire de 1922, qui a été prorogé, décide d'attribuer le prix au mémoire portant la devise : « Vitæ solatium semper. »

Le Président ouvre le pli cacheté et y lit le nom de M. Auguste Le Sourd, à Baix (Ardèche).

L'ordre du jour appelle l'élection des commissions chargées de dresser les listes de savants français et étrangers proposés pour la correspondance. Il est procédé au scrutin.

Commission des correspondants étrangers : sont élus MM. Senart, Omont, Haussoullier, Diehl.

Commission des correspondants français : sont élus MM. Salomon Reinach, Omont, Maurice Croiset et Prou.

M. Eustache de Lorey fait une communication sur les travaux de l'Institut Français d'Archéologie et d'Art Musulmans de Damas. Il donne une description détaillée des céramiques damasquines, des cénotaphes en bois sculpté récemment découverts ; il explique l'évolution de l'arabesque et formule sur l'origine du fleuron trilobé et même de la fleur de lis l'hypothèse que ces deux motifs nous viennent d'Orient. Il signale ensuite l'extrême importance artistique et archéologique de deux monuments encore inédits : le mausolée de Talhah perdu dans les broussailles d'un jardin de Damas et le mihrab d'Abou-Felous, seul reste d'une mosquée de la belle époque fatimite, enfin, il insiste particulièrement sur l'intérêt, pour l'archéologie antique comme pour l'archéologie mahométane, d'un autel dédié au dieu Manaf, objet d'un culte étendu et ardent chez les Arabes avant l'Islam, et qui était le dieu familial des ancêtres de Mahomet.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de M. Pierre Paris et de ses collaborateurs, MM. G. Bonsor, A. Laumonier, R. Ricard et

Digitized by Google

Cayetano de Mergolina, le tome Ier des *Fouilles de Belo* (*Bolonia, province de Cadix*, 1917-1921) : *La ville et ses dépendances*, qui constitue le fascicule VI de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études hispaniques.*

M. le comte A. DE LABORDE a la parole pour un hommage :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de la Société des Bibliophiles françois, le *Recueil des Pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XI*, commencé avant la guerre par notre savant et regretté confrère, M. Émile Picot, et achevé par M. Henri Stein.

Cet ouvrage de près de 700 pages, orné de gravures et de nombreux fac-similés, contient, éclairé par des notes copieuses, un choix de pièces du XVe siècle, devenues rarissimes, car elles ne sont plus représentées que par un ou deux exemplaires égarés dans des dépôts de la France et de l'étranger.

Il intéresse l'histoire (*Traité d'Arras* avec identification des signataires), la langue (*Chronique rimée des guerres de Bourgogne*, en patois alsacien), la littérature (*Le chevalier délibéré*) et les études des mœurs du temps (*Le Temple de Mars*). Il met à la portée des travailleurs des documents qui, par leur rareté, sont difficiles à consulter et qui sont pour cette raison exposés à disparaître dans quelque cataclysme.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Georges Bénédite pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Leger.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à M. le Secrétaire perpétuel une ampliation du décret autorisant l'Académie à accepter la donation de 3.000 francs de rente 3 %, à elle faite par M. le duc de Loubat, en vue de fonder, sous le nom de prix Alfred Croiset, un prix quinquennal de 1.500 francs pour récompenser un ouvrage ou un ensemble d'ouvrages, fran-

Digitized by Google

çais ou étrangers, relatifs à l'étude de la langue et de la littérature grecques.

M. Pierre Montet fait connaître, ainsi qu'il suit, l'état des fouilles de Byblos :

Djebaïl, le 22 octobre 23.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Nous avons continué à travailler dans ce qu'on peut appeler maintenant, sans crainte de se tromper, l'ancien cimetière royal de Byblos, entre le mur sud de l'enceinte, la citadelle, la mer et le quartier des temples. Nous n'avons pas encore atteint le fond du puits circulaire. La grande excavation voisine de ce puits s'étend largement. Pour suivre les parois du rocher, nous avons été obligés d'acheter et de démolir une maisonnette. La dépense, grâce à la libéralité du gouverneur, M. Privat-Aubouard, sera supportée par l'État libanais. Un peu au sud de l'hypogée I (celui qu'on connaît depuis 1922), nous sommes en train de vider un puits qui est déjà fort avancé. Il a fallu détruire un énorme dallage fait de six rangs de blocs soigneusement ajustés au-dessous desquels nous ne trouvons, heureusement, que des cailloux noyés dans un ciment pas trop résistant. En admettant qu'il soit aussi profond que le puits I, nous atteindrons le fond avant le 1er novembre.

Près de ce puits, nous avons dégagé l'orifice du *serdab*, selon le mot de Mariette, qui partait de l'hypogée I et remontait vers la surface. Comme je l'avais prévu, ce serdab se jette dans un autre puits dont nous commençons à dégager les bords. On le videra assez vite, en faisant passer les déblais par le serdab. L'espace qui s'étend de là jusqu'aux colonnes corinthiennes est occupé par d'autres puits assez rapprochés les uns des autres. Je n'en connais pas encore le nombre. La couche supérieure de terre a été enlevée à peu près partout et nous commençons à enlever les grosses dalles qui ont protégé les puits et les chambres souterraines. Il ne reste à peu près rien des édifices funéraires, mastabas ou pyramides, qui reposaient sur ces dallages. A partir du moment où la première chambre souterraine sera atteinte, on ne cessera pour ainsi dire pas de récolter des documents.

Digitized by Google

Dans le terrain du cheik, je fais déblayer à nouveau le bassin circulaire découvert en 1921 et que les gens du pays avaient remblayé. On n'y touchera plus désormais. Le chef d'état-major a l'intention de laisser en permanence à Djebaïl une petite garnison qui veillerait sur les antiquités.

M. Frantz Cumont écrit à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante, en date de Sâlihîyeh, le 10 octobre :

Mercredi, 10 octobre 1923.

Mon cher confrère,

Je profite du départ d'un convoi pour vous faire parvenir quelques informations sur le début de nos fouilles à Sâlihîyeh. Comme je vous l'ai écrit d'Alep, nous avons commencé modestement avec quarante hommes mis à ma disposition par le colonel Andréa, mais nous attendons incessamment le reste de la compagnie, ce qui permettra de doubler le nombre des travailleurs. Mon premier soin en arrivant ici a été de faire faire des recherches dans la chapelle où l'an dernier, le dernier jour de nos fouilles, a été découverte la statuette de Vénus : mais mon espoir de retrouver la tête ou les bras a été déçu ; nous n'avons pu que déterminer plus exactement le plan de ce petit temple.

J'ai aussi commencé à vider entièrement la tour des *sagittarii*, d'où nous avions tiré l'an dernier le parchemin qu'a commenté M. Haussoullier. Jusqu'ici nous en avons tiré, parmi d'autres débris de tout genre, un lambeau lacéré d'un acte juridique grec et un feuillet couvert d'une écriture sémitique (araméen ?). Ce dernier morceau pourrait avoir de l'importance. Malheureusement les lacunes y sont nombreuses.

Mon objectif principal, vous vous en souviendrez, était de faire déblayer la tour située au sud du temple des dieux palmyréniens et que je supposais devoir être une dépendance du sanctuaire. La masse de sable que le vent a accumulée contre cette tour est considérable et représente un bon nombre de mètres cubes à déplacer. Je me demandais combien de jours prendrait ce travail avec les petits moyens dont nous disposons jusqu'ici — nous n'avons même pas de brouettes. Cependant une équipe de Russes, conduite par un sergent intelligent, s'y est mise de bon cœur.

Digitized by Google

Elle a eu la chance de mettre au jour très rapidement une nouvelle série de peintures. Celles-ci n'ont pas la valeur artistique des grandes compositions du temple voisin, elles se rapprochent par le style des tableaux d'époque romaine qui en occupent le mur nord, et les personnages ont à peu près la même grandeur (85 cm.). Mais le sujet représenté est d'un haut intérêt. On voit, à gauche, les restes non plus de trois, mais de cinq dieux palmyréniens, en costume militaire romain, chacun debout sur une sphère céleste : à droite, leurs adorateurs, dont les noms sont inscrits en noir près de chacun, leur offrent des sacrifices. Les couleurs ont malheureusement fortement pâli et sont devenues très friables — songez que ces tableaux commençaient à quelques centimètres de la surface du sol et étaient exposés à l'humidité tous les hivers. Des cinq dieux, deux sont conservés tout entiers, les trois autres seulement en partie.

Mais le résultat le plus important de cette découverte est de nous fournir la preuve qu'une salle, située exactement devant la tour dont je vous parlais, faisait partie du temple avec lequel, d'ailleurs, elle communiquait. Nous avons ainsi l'espoir que nous ferons d'autres découvertes quand nous nous rapprocherons du pavement, car ces peintures devaient être placées sur le mur sud de la salle au moins à trois mètres de hauteur.

A propos de la correspondance, M. Edmond Pottier lit une lettre de M. Charles Picard sur les fouilles exécutées par les membres de l'École d'Athènes à Mallia-Vrakhas (Crète) :

« J'ai l'honneur de communiquer sommairement à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en attendant un exposé plus détaillé et illustré par la production des documents, une importante découverte qui vient d'être faite par l'École française d'Athènes, dans les fouilles de Mallia-Vrakhas, en Crète.

« Ainsi qu'il est connu déjà, nous poursuivons [1] en cet endroit, à 45 km. à l'est de Cnossos, l'exploration exhaustive d'un site minoen étendu, comprenant (autour d'un palais dont la fondation remonte au moins à la période du *minoen moyen I*), une ville plus ancienne encore, et diverses nécropoles, échelonnées pour les dates jusqu'à la période du « style géométrique ».

1. Depuis 1921 ; cf. *BCH*, XLV, 1921, p. 535 sqq. ; *BCH*, XLVI, 1922, p. 522 sqq. (chroniques).

Digitized by Google

« L'an dernier, avait été signalée la découverte, à l'angle N.-O. du Palais, d'un petit sanctuaire analogue à ce que S. A. J. Evans a appelé à Cnossos le « bain de la Reine (?) ». Un escalier y descend; on y accédait par une porte « en chicane » ; là furent trouvés en 1922 une petite idole, du type de celles de Petsofa, des vases et les restes de curieuses fresques historiées (adorants marqués du svastika).

« En poursuivant cette année leurs travaux dans cette partie du palais, MM. Renaudin et Charbonneaux [2] ont mis au jour, tout à côté, un autre sanctuaire, entouré d'un fort mur d'appareil très primitif, large de près de deux mètres, et ouvert par une seule entrée, elle-même « en chicane ». Sur un soubassement rectangulaire, une sorte de bétyle se dresse dans le sanctuaire nouveau. Par-devant, s'étend un large vestibule, avec deux colonnes rondes encadrant à nouveau un autre bétyle travaillé, de date plus récente que le premier, ainsi qu'en témoigne un signe en forme de trident qui y est gravé dans le style des marques déjà connues à Mallia-Vrakhas, pour l'époque du « minoen moyen II ».

« Les deux sanctuaires dégagés ainsi au voisinage l'un de l'autre, et dans une région qui semble de plus en plus être la plus ancienne du palais, ne seraient pas sans rapport l'un avec l'autre. On peut supposer que celui qui a été découvert en 1922 était un sanctuaire de purification, permettant d'accéder au second, qui aurait été réservé aux adorations, et formait une sorte de « saint des saints ».

« C'est au pied du plus ancien bétyle, dans le sanctuaire exhumé cette année même, qu'a été faite la trouvaille intéressante signalée aujourd'hui. Devant le soubassement du bétyle, étaient accumulés un grand nombre de vases de toutes formes, certains très primitifs, qu'on peut dater à coup sûr du *minoen ancien*. Près d'eux, ont été recueillies en grand nombre — plus d'une trentaine sont intactes — des tablettes d'argile (votives ?) couvertes d'inscriptions.

« Ces tablettes ont été immédiatement transportées à Héracleion, où le nettoyage opéré au musée a fait apparaître nette-

1. M. J. Hatzidakis n'a pas pris part aux travaux cette année, par raison de santé.

Digitized by Google

ment les beaux caractères incisés dans la terre cuite. Les signes sont du type « pictographique » connu notamment par certaines découvertes de S. A. J. Evans dans les couches les plus anciennes de Cnossos, où les tablettes n'avaient été trouvées, d'ailleurs, qu'en très petit nombre. S. A. J. Evans avait cru pouvoir identifier, sur ces tablettes de Cnossos, un alphabet étranger à celui de Cnossos même, et dont il inclinait à localiser l'usage, précisément dans la partie orientale de l'île.

« On voit l'importance de la trouvaille que nous avons le plaisir d'annoncer ici. Elle n'a pas été la seule de la campagne, les fouilles de 1923 ayant grandement profité à notre connaissance du Palais, et ayant fait découvrir, soit là, soit dans les nécropoles suburbaines, une abondante série de beaux vases, — dont un unique — des cachets gravés, des décorations d'appliques en feuilles d'or, et plusieurs grandes « larnakes », ornées de symboles religieux et de représentations animales. Un curieux édifice voisin du Palais avait déjà livré, en 1921, un type de colonne stuquée insolite dans l'architecture minoenne. Le site exploité par l'École française d'Athènes, tant par sa date ancienne — (le Palais est antérieur à celui de Cnossos (n° II) qui, seul, a pu être déblayé) — que par l'étendue et la variété des ruines, répond ainsi de plus en plus aux espérances qu'il avait suscitées dès 1920.

L'éphorie crétoise (M. Xanthoudidis) a bien voulu prendre l'initiative de faire mouler les tablettes inscrites de Mallia-Vrakhas, dont un exemplaire sera donné au Musée du Louvre. »

M. Espérandieu présente un groupe de pierre commune récemment trouvé sur l'emplacement d'*Alésia*, au cours de fouilles qu'il fait exécuter en collaboration avec M. le docteur Epery, ancien maire d'Alise-Sainte-Reine.

Il s'agit d'un dieu et d'une déesse, assis à côté l'un de l'autre, sur un trône. Le dieu, qui est barbu et vêtu d'une longue blouse serrée à la taille par une ceinture et d'un manteau dont les pans sont ramenés sur les genoux, tient de la main droite probablement une bourse, et de l'autre main, s'appuie sur un maillet. La déesse porte, de la main droite, une patère et, de l'autre main, une corne d'abondance remplie de fruits, qu'elle appuie contre son épaule ; à sa droite est un gouvernail posé sur le trône. Cette déesse,

Digitized by Google

par suite, est une Fortune ; mais on ne connaît pas, du moins de façon sûre, le nom du dieu.

Dans l'est de la Gaule, où sa parèdre s'appelait *Nantosvelta*, ce dieu se nommait *Sucellus*. Dans la région du bas Rhône, les Romains l'identifièrent avec Silvain.

On a découvert en pays éduen, trente-huit groupes du dieu et de la déesse assis. Sept de ces groupes proviennent d'Alise-Sainte-Reine, où deux divinités celtiques, l'une masculine, *Ucuetis*, l'autre féminine, *Bergusia*, sont associées dans une inscription. La femme y porte toujours une corne d'abondance et une patère. Les attributs varient, ce qui semble indiquer que son identification, aux temps romains, fut imprécise. Mais, dans la plupart des cas, ces attributs sont les mêmes que ceux de la femme ; le maillet n'apparaît que quatre fois.

De quelque nom qu'on les ait désignés, le dieu et la déesse des groupes éduens furent très probablement des gardiens du pays et des protecteurs des troupeaux et des récoltes. Leur caractère de dieux paraît évident.

M. Espérandieu cite brièvement d'autres découvertes d'intérêt moindre, comme celle, par exemple, des débris d'une statue de Mercure s'appuyant sur un caducée, et fait connaître la mise au jour des substructions d'un grand édifice d'où proviennent des restes intéressants de décorations en stuc et de peintures.

Cet édifice sera complètement fouillé l'an prochain.

M. George Foucart, directeur de l'Institut Français d'archéologie orientale du Caire, expose les résultats des fouilles continuées en Égypte par cet Institut au cours de la présente année.

Il résume d'abord les résultats obtenus, durant cette nouvelle campagne, dans le Kom Edfou (*Apollinopolis Magna*), sous la direction de M. Henne, chef du chantier, et signale à côté des fouilles proprement dites, l'état des travaux de la publication du grand temple, confiés à M. Lecomte du Nouy.

Dans les vastes nécropoles d'Abou-Roach, M. Bisson de La Roque a dirigé les recherches de sa seconde année de travail sur un groupe important de *mastabas* de l'Ancien Empire, ainsi que sur l'exploration du Wady keren, où il a découvert les restes d'un cimetière de crocodiles sacrés et de divers édifices appartenant à la période saïte et au temps de Nectanebo.

Digitized by Google

M. Foucart examine en dernier lieu les travaux exécutés dans la nécropole de Deïr-el-Medineh, sous la direction de M. Bruyère. Le nouveau coin de quartier déblayé au pied de la falaise principale apporte, avec ses rues de tombes enchevêtrées et ses chapelles à pyramide, une importante contribution à l'archéologie funéraire. Il est déjà permis, après trois hivers de fouilles, de chercher à dégager les premières lignes des résultats généraux obtenus à Deir-el-Medineh, tant au point de vue de l'histoire de la nécropole, qu'à celui de l'évolution des idées religieuses des Égyptiens à la période ramesside.

M. Henry Omont donne lecture d'une notice de M. le chanoine Porée, correspondant de l'Académie, sur un ancien *Pontifical* d'Egbert, archevêque d'York (732-766), qui, après avoir été conservé dans la cathédrale d'Évreux depuis le x^e^ siècle jusqu'au début du xix^e^ siècle, est aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale [1].

COMMUNICATION

LE PONTIFICAL D'EGBERT, ARCHEVÊQUE D'YORK, CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, PAR M. LE CHANOINE PORÉE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

L'exemplaire du *Pontifical* d'Egbert, archevêque d'York (732-766), conservé sous le n° 10575 (anc. Suppl. 138 [2]) du fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, est un volume de format petit in-4°, composé de 187 feuillets de parchemin, mesurant 232 millimètres sur 180 et recouverts d'une reliure pleine en maroquin rouge, au chiffre de Louis XVIII. Le texte du *Pontifical*, transcrit au x^e^ siècle en écriture anglo-saxonne, y occupe les feuillets 3 à 78 et sa première page est remplie tout entière par le titre suivant

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

en lettres capitales, dont les lignes sont alternativement noires et rouges [1] :

EXCARPSVM DE
CANONIBVS CATHo
LICORVM PATRV̄
VEL PÆNITENTIÆ
AD REMEDIVM ANI
MARVM DOMNI EGG
BERHTI ARCHIEPI
EBVRA CIVITATIS.

A la fin de ce *Pontifical* se trouve ajouté un cahier de huit feuillets (179 à 186), de dimensions un peu moindres et en un parchemin plus grossier, sur lequel ont été ajoutés, au XI^e^ ou XII^e^ siècle, certains rites particuliers observés dans la cathédrale d'Évreux.

Le texte du *Pontifical* proprement dit a été publié en 1853, d'après ce même manuscrit, aux frais de la *Surtees Society* (vol. XXVII, Durham, in-8°), par un savant anglais le Rév. W. Greenwell ; mais l'éditeur a laissé de côté l'addition ébroicienne. Celle-ci comprend les pièces suivantes :

Fol. 179. « Oraciones ad reconciliandos penitentes feria V. Caene Domini. Omnipotens, sempiterne Deus, da quesumus universis famulis vel famulabus tuis ill. plenius adque perfectius omnia festi pascalis introire mysteria... »

Fol. 179. « Benedicio cineris. Deus, qui humiliacione flecteris et satisfaccione placaris... »

Fol. 180. « Benedicio baculi. Tu, baculus nostræ et rector per secula vitæ, istum sanctifica pietatis jure bacillum... »

Fol. 180 v°. « Benedicti[o] candentis ferri. Deus, judex justus, fortis, qui autor et amator es paciens et multum misericors... »

1. Un fac-similé de ce titre et d'une page du ms. se trouve dans la *Paléographie universelle* de Silvestre, pl. CCXXVII. Cf. aussi Baudot, *le Pontifical* (Paris, 1910, in-8°), p. 24-31.

Digitized by Google

Fol. 181. « Incipit ordo in cæna Domini. In die in cæna Domini veniens in sacrarium episcopus et induens se sacris vestibus, excepto planeta, misceat balsamum cum oleo, unde crisma confici debet... »

Ainsi dès le XI^e siècle, cet exemplaire du *Pontifical* d'Egbert appartenait à l'église d'Évreux. Greenwell, dans sa préface (p. XVIII), dit qu'il est probable « qu'une copie du *Pontifical* fut apportée en France par Alcuin, lorsqu'il fut engagé pour aider Charlemagne dans sa restauration de l'Église gallicane ; que le présent manuscrit peut être une copie de celui qui avait été transcrit, et qu'il fut fait pour l'usage de l'évêque d'Évreux ». Cette opinion ne paraît pas fondée. En effet une formule d'absolution, en langue anglo-saxonne, d'une écriture contemporaine et de même main, selon Greenwell lui-même, se trouve au fol. 163 du manuscrit. N'est-ce pas là un indice sérieux que cette addition n'a pu être faite qu'en Angleterre et non en France, où son texte n'aurait pas été compris. Cette formule anglo-saxonne n'est du reste que la reproduction, à peu près textuelle, de l'une des prières que contient le *Pontifical* d'Egbert pour la réconciliation des pénitents le jeudi saint [1]. Il y a tout lieu de croire que ce manuscrit, exécuté en Angleterre au X^e siècle, y resta d'abord plus ou moins longtemps et qu'il ne fut apporté à Évreux qu'au XI^e siècle, et même peut-être au début du XII^e, au temps de l'évêque Audin (1113-1139), qui, né en Normandie, était frère de Turstin, archevêque d'York (1119-1140). C'est d'ailleurs l'époque où furent apportés en Normandie de précieux livres liturgiques anglo-saxons, qui y sont encore conservés aujourd'hui [2] :

1. Cette formule se retrouve dans les anciens Missels de Rouen à peu près dans les mêmes termes ; elle offre aussi une grande analogie avec celle qui se rencontre dans un ms. du XIII^e siècle de la bibliothèque d'Alençon (n° 15, fol. 144 v°), qui provient de l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez.

2. Chanoine Sauvage, *Note sur les mss. anglo-saxons et les mss. de Jumièges, conservés à la bibliothèque de Rouen* (1883, in-8°).

Digitized by Google

Le *Pontificale Lanalatense*, du IXe ou Xe siècle, qui paraît avoir appartenu à une ancienne église du diocèse d'Alet (Saint-Malo) ; ms. 368 (Y. 27) de la bibliothèque de Rouen [1].

Le *Benedictionarium anglo-saxonicum*, du Xe au XIe siècle, apporté d'Angleterre à la cathédrale de Rouen, vers le milieu du XIe siècle, par Robert Champart, abbé de Jumièges, puis évêque de Londres et archevêque de Cantorbery ; ms. 369 (Y. 7) de Rouen [2].

Le Missel de S. Guthlac, du Xe ou XIe siècle, attribué comme le précédent aux scribes de Winchester, et donné à l'église de Jumièges par le même Robert Champart, mort dans cette abbaye en 1052 ; ms. 274 (Y. 34) de Rouen [3].

Un *Psalterium hibernicum duplex*, du Xe siècle, qui, après avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Évroul, passa à celle de Saint-Ouen de Rouen ; ms. 24 (A. 41) de Rouen ; — un *Psautier* du XIe siècle, à l'usage d'un monastère anglais, provenant de l'abbaye de Jumièges ; ms. 231 (A. 44) de Rouen ; — enfin un *Missel* de Winchester, du XIIe siècle, qui est passé de l'abbaye de Saint-Wandrille à la bibliothèque du Havre, ms. 61 [4].

D'autre part, une histoire du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, au diocèse de Lisieux, écrite au XIIe siècle, nous apprend qu'à cette époque les monastères normands faisaient copier des livres liturgiques en Angleterre [5].

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le *Pontifical* d'Egbert, conservé à la cathédrale d'Évreux, est cité par Mabillon dans la pré-

1. La publication de ce ms. est annoncée par le Rev. H. A. Wilson pour la *Henry Bradshaw Society*.

2. Publié par le Rev. H. A. Wilson dans la même collection (1902).

3. Publié par le même dans la même collection (1896).

4. Cf. une note de M. L. Delisle sur une communication de M. Ch. Fierville, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7e série, tome VI (1882), p. 34, et Ch. Fierville, *les Préfaces du Missel de Winchester* (Le Havre, 1882, in-8°).

5. « Quia apud Bexfort [Bexford, Glocestershire] victualium copia major erat, ibi etiam scriptores habebantur, quorum opera in... Normanniam mittebantur. » *Recueil des historiens de France*, t. XIV, p. 502.

Digitized by Google

face des Actes des saints du cinquième siècle bénédictin [1] ; Martène, dans son *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lui fait de larges emprunts [2] ; Montfaucon le cite incidemment dans sa *Bibliotheca bibliothecarum mss. nova* [3], mais on ne le trouve pas dans le catalogue des manuscrits de la cathédrale d'Évreux inséré dans son recueil, non plus que d'autres livres liturgiques que l'on y conservait aussi, tels que le célèbre *Missel* de Jacques Juvénal des Ursins, un autre *Missel* de Raoul du Fou, et un beau *Pontifical* de l'un des deux évêques Le Veneur de Tillières. Cependant jusque dans les premières années du XVIII[e] siècle, le *Pontifical* d'Egbert fut conservé dans la bibliothèque de la cathédrale. Il en disparut dans des circonstances assez singulières.

Dans son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, parue en 1722, mais écrite quelque temps auparavant, l'abbé Le Brasseur, après avoir rappelé la construction, par l'évêque Jean Balue, de la bibliothèque de la cathédrale, enrichie par lui de rares et précieux manuscrits [4], puis après avoir blâmé la négligence de ceux qui en avaient la garde, ajoute (p. 299) : « C'est une perte que les savants regretteront toujours et dont ils auront sujet de faire des reproches à ceux qui ont laissé périr ou qui ont détruit eux-mêmes des monuments si recherchés. On parle entre autres d'un Pontifical romain que le pieux et sçavant Père Mabillon estimait être au moins du neuvième ou dixième siècle. Il vient d'être dérobé depuis peu. C'est un larcin qui mérite une punition exemplaire. » Le *Pontifical* d'Egbert n'avait pas été volé, mais il n'était plus à Évreux ; depuis un certain temps, il se trouvait à Paris, entre les mains de l'abbé de Bouville, qui en faisait exécuter une copie.

1. *Acta SS. O. S. B.*, sæc. V, præfatio, p. liij.
2. Tome I, p. 249-250 ; t. II, p. 41-43, 65-67 et 340-344 ; t. III, p. 49, 106, 120, 146-147, 185, 334, 361-362.
3. Tome II, p. 1196 et 1364-1365.
4. Voir L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 79-83.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Jubert de Bouville, né au mois d'octobre 1684, était le troisième fils de Michel-André Jubert, marquis de Bissy, d'abord avocat à la Cour des Aides, puis intendant de Limoges, Moulins, Alençon, Orléans, mort en 1720, et de Françoise Des Maretz, sœur du ministre de Louis XIV, et de Jacques Des Maretz, évêque de Riez, puis archevêque d'Auch [1]. L'abbé de Bouville avait été chanoine d'Évreux de 1700 à 1714 [2], grand vicaire de M. Le Normant, évêque d'Évreux, prieur commendataire de Beaumont-le-Roger, par résignation de son oncle, l'archevêque d'Auch. C'était un personnage qui n'a pas, il est vrai, laissé de traces dans l'histoire, mais bien apparenté, et avec lequel il fallait compter. Cette considération décida, sans doute, le bibliothécaire du chapitre à ne pas refuser le *Pontifical* à celui qui en désirait une transcription ; il est certain, en tout cas, que ce prêt se fit de façon irrégulière, à l'insu des chanoines, qui crurent leur manuscrit absolument perdu ; et la rumeur publique, grossissant les choses, affirmait que le manuscrit avait été dérobé, grâce à la négligence coupable du garde de la bibliothèque.

Mais l'abbé de Bouville, une fois sa copie terminée, ne demandait qu'à se débarrasser d'un manuscrit de grand prix, dont il n'avait plus que faire. Il écrivit donc au doyen d'Évreux que le *Pontifical* d'Egbert était à sa disposition.

1. Du registre du Tabellionnage de Vernon pour l'année 1714 : « Procuration donnée par Jacques Desmaretz, archevêque d'Auch et prieur commendataire de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger, à Jean-Baptiste Jubert de Bouville, prêtre, trésorier de l'église cathédrale d'Évreux, à l'effet de percevoir en son nom les revenus dudit prieuré. » Archives de l'Eure. *Inventaire*, série E, n° 1748, p. 446. — L'abbé de Bouville mourut à Paris, à l'âge de 39 ans, le 17 juin 1724. Sur ce personnage et sa famille, voir la *Généalogie de la famille Jubert*, Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1596, ms. fr. 28080, fol. 213; A. Le Prevost, *Mém. et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. II, p. 10 et 521 ; Picard, *Chronologie militaire*, t. VII, p. 81, 339 et 525.

2. Ch. Guéry, *Chapitre épiscopal d'après le Grand Pouillé d'Évreux*, 1906, p. 128.

Digitized by Google

Le doyen, François Bitaut [1], s'empressa de répondre à « M. l'abbé de Bouville chez M. le chevalier de Bouville, à l'Estrapade, à Paris », pour l'informer que le chapitre avait chargé l'un de ses membres, le chanoine L'Héritier [2], de retirer le *Pontifical* d'Egbert et un autre manuscrit. Voici, d'ailleurs, la lettre que Bitaut écrivait le 11 avril 1722 : « J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8e de ce mois ; j'en ai fait hier la lecture à Mrs du Chapitre, qui ont été fort aises d'apprendre que le *Pontifical* manuscrit estoit entre vos mains, le croiant absolument perdu. Ils ont donné un acte à M. L'Héritier, chanoine, pour le retirer et vous en donner telle décharge que vous souhaiterez, et l'autre manuscrit de saint Paul ; il doit partir ce soir ou demain pour aller à Paris. »

Au dos de la commission donnée par le Chapitre se trouve la décharge signée par L'Héritier : « J'ay reçu de monsieur l'abbé de Bouville le *Pontifical* d'Egbert et les Épîtres de saint Paul, le quatorziesme d'avril, desquels je décharge ledit sieur de Bouville, suivant le pouvoir qui m'a été donné par messieurs du Chapitre d'Évreux. Fait à Paris, quatorziesme jour de avril mil sept cens vingt deux. L'Héritier-Dumanet, chanoine. [3] »

1. François Bitaut, docteur de Sorbonne, devint doyen d'Évreux en 1695 ; il mourut le 27 juin 1738.

2. L'Héritier-Dumanet (Pierre), chanoine d'Évreux de 1713 à 1736.

3. La copie du *Pontifical* d'Egbert, exécutée pour l'abbé de Bouville, est aujourd'hui à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1296, in-8°, papier, 242 ff. En tête on a placé : 1° la lettre de Bitaut, doyen d'Évreux, à l'abbé de Bouville ; 2° l'original de la commission donnée par le chapitre, au dos de laquelle se trouve le reçu en forme donné par L'Héritier. Sur le premier feuillet on lit : « Ce ms. m'a été donné par M. l'abbé de Bouville avant sa mort. C'est une copie du *Pontifical* d'Egbert gardé dans les archives du Chapitre d'Évreux. L'ancien manuscrit, sur lequel cette copie a été transcrite, a été rendu au Chapitre d'Évreux par M. l'abbé de Bouville le 25 avril 1724. (Signé :) Fr. Le Courayer. » On sait que Le Courayer fut bibliothécaire de Sainte-Geneviève de 1717 à 1726. C'est en 1722, et non en 1724, que le ms. fut remis au Chapitre d'Évreux. Cf. Ch. Kohler, *Catalogue des mss. de la Bibl. Ste-Geneviève*, 1893, t. I, p. 603 ; Étienne Deville, *Notice sur quelques mss. normands conservés à la Bibl. Ste-Geneviève*. Évreux, 1905, p. 10-13.

Digitized by Google

Dans une lettre adressée au *Mercure de France*, en décembre 1726, pendant son voyage en Normandie, Jean de la Roque fait mention de notre manuscrit. « ..... De l'église [la cathédrale], nous montâmes aux archives du Chapitre, conduit par quelques chanoines qui nous marquèrent beaucoup de politesse ; nous y trouvâmes un ancien *Pénitentiel* d'une singulière beauté pour l'écriture qui paraît du 8e ou 9e siècle, et pour la curiosité des matières. Il a pour titre : « Excarpsum de canonibus catholicorum Patrum vel pœnitentiæ ad remedium animarum domini Eggberthti, archiepiscopi Ebura civitatis. » C'est un vol. in-8, que l'on avait cru, dans les temps d'ignorance, appartenir à l'église d'Évreux, quoique il soit évident que ce livre avait été fait pour l'église d'York. »

De la Roque parle ensuite de quelques autres manuscrits, notamment du fameux *Missel* de Jacques Juvénal des Ursins, et de la bibliothèque du chapitre, « peu fournie et qui a été longtemps négligée [1] ».

Le *Pontifical* d'Egbert avait donc repris sa place dans la bibliothèque de la cathédrale ; cette fois il y resta jalousement gardé, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et même au delà.

La Révolution arriva ; le chapitre d'Évreux fut supprimé ; il dut laisser emporter, pour être versés au dépôt central du district d'Évreux, ses livres et ses manuscrits. Cependant le *Pontifical* d'Egbert ne fit pas partie du contingent. Il semble bien que l'un des chanoines, qui demeurèrent à Évreux pendant la Révolution, s'était dévoué pour le mettre à l'abri de toutes les recherches ; et pourtant, on jouait gros jeu à détenir ainsi «la propriété de la Nation ». Mais il s'agissait de sauver d'une destruction fort probable l'antique

1. *Mercure de France*, 1726, décembre, p. 2701 et 2702. (Renseignement dû à l'obligeance de M. Étienne Deville.) — Le ms. du *Voyage littéraire de la Normandie* [par J. de la Roque], 1 vol. in-fol., est conservé à la bibliothèque communale de Corbeil, n° 1913 [1023], à laquelle il fut donné par l'abbé Guiot, en 1798.

Digitized by Google

manuscrit que la cathédrale possédait depuis six ou sept siècles ; on n'avait pas hésité.

Sans doute, le Pontifical aurait pu échapper aux ineptes destructions qui marquèrent trop souvent les exploits de révolutionnaires ignorants; on eût pu même lui faire un sort, comme à ce Missel de Jacques Juvénal des Ursins, l'un des plus splendides manuscrits du xv^e^ siècle, que le préfet de l'Eure, Masson de Saint-Amand, trouva de son goût, et fit entrer tout droit dans sa bibliothèque particulière [1].

Les destinées du Pontifical d'Egbert furent moins brillantes ; moins tragiques aussi, que celles du Missel de Juvénal des Ursins. L'abbé Jean-Guillaume Leduc, d'abord vicaire à la cathédrale, puis chanoine d'Évreux en 1812, devint à une date inconnue, et par une transmission demeurée mystérieuse, dépositaire du manuscrit [2]. Sous la Restauration,

1. Masson de Saint-Amand fut préfet de l'Eure du 10 mars 1800 au 28 juillet 1805. A sa mort, le *Missel* fut vendu par sa famille à Debruge-Dumesnil, qui le céda au prince Soltikoff au prix de 10.000 francs. Il fut acheté 36.000 francs, aux enchères, par Ambroise Firmin-Didot, qui le céda au même prix à la Ville de Paris. Malheureusement ce manuscrit, orné de merveilleuses miniatures, fut brûlé dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris, en 1871. Voir A. Firmin-Didot, *Missel de Jacques Juvénal des Ursins*, Paris, 1861, in-8°. — Masson de Saint-Amand, ce peu scrupuleux bibliophile, s'appropria quelques autres manuscrits dans les mêmes conditions. Voir à ce sujet Ch. Guéry, *Histoire de l'abbaye de Lyre*, Évreux, 1917, in-8°, p. 32 et 400.

2. Sur l'un des feuillets de garde du *Pontifical* est collée une étiquette en papier sur laquelle on lit : « Monsieur Leduc, chanoine promoteur d'Évreux. Ce ms. lui appartient » ; et au-dessous, la signature de « Jean-Augustin Capperonnier », conservateur des Imprimés de la Bibliothèque nationale, de 1795 à 1820. — Jean-Guillaume Leduc est né à Bernay, en mai 1765. Son père était un chirurgien distingué. Le jeune Leduc entra d'abord au collège de Lisieux, puis à celui d'Évreux où il obtint une bourse. Ordonné prêtre en 1789, il fut nommé vicaire à la Pyle, près du Neubourg. Ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile, il prit la route de l'exil, s'embarqua à Dieppe, le 8 septembre 1792, séjourna en Angleterre, puis en Hollande, enfin à Hildesheim, où il fut précepteur dans la famille Holch, pendant neuf ans. En 1802, il rentra en France, devint vicaire à la cathédrale d'Évreux, s'y fit remarquer par son talent de prédicateur. Mgr Bour-

Digitized by Google

Leduc, qui était connu comme un fervent légitimiste, pensa que le moment opportun était venu de se délivrer, sans trop de bruit, d'une responsabilité pesante et inutile. Peut-être avait-il compris combien cette existence, indéfiniment dissimulée, quasi honteuse, était indigne d'un manuscrit aussi vénérable, aussi précieux. Quoi qu'il en soit, l'abbé Leduc se décida à remettre à l'État le Pontifical d'Egbert, et l'administration de la Bibliothèque royale put en négocier l'acquisition en 1819 [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Camille Jullian, le fascicule XCIX de ses *Notes gallo-romaines* (dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux et des Universités du Midi, Revue des Études Anciennes,* tome XXV, n° 3, juillet-septembre 1903.

Il présente ensuite au nom de M. A. Sayce, correspondant de l'Académie, un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Reminiscences* (Londres, 1923, in-8°), et au nom de M. René Fage, une étude sur *Le combat de Montanceix en Périgord* (1652) (extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze,* à Brives).

M. Edmond Pottier dépose sur le bureau de l'Académie le second fascicule du *Corpus Vasorum Antiquorum* qui comprend 48 planches de vases du Louvre, dont une en couleurs. Huit catégories de style différent y sont représentées. Avec le fascicule précédent c'est un total de 598 + 364 = 962 vases ou détails de vases qui sont publiés et

lier le nomma chanoine en 1812. En 1819 il était chanoine promoteur. Il fut choisi par le chapitre, avec un autre chanoine, pour se rendre à Paris et complimenter le nouvel évêque, Mgr Du Châtellier, qui le nomma vicaire général et official. L'abbé Leduc mourut à Évreux le 23 octobre 1838. — Le Supplément du *Journal de l'Eure* du 22 décembre 1838, n° 50, contient un long article nécrologique, signé Clémence Lalize, dont nous avons extrait ce qui précède.

1. « 1819. Acquisition du Pontifical d'Egbert (ms. latin 10575). » L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 285.

Digitized by Google

dont le texte ne représente que 51 pages d'impression. Ces résultats confirment donc notre espoir de donner sous un volume relativement restreint la masse considérable de documents qui composent l'ensemble.

Il remercie l'Académie d'avoir fait profiter le *Corpus* d'une partie du Prix Thorlet, qui servira aux planches du Musée de Sèvres préparées par Mme Massoul. Il annonce que le fascicule du Musée de Compiègne, rédigé par Mme Flot, paraîtra prochainement et que M. Poincaré, président du Conseil, a bien voulu manifester sa sympathie pour cette entreprise internationale en souscrivant quarante exemplaires, qui seront envoyés à tous les délégués étrangers de l'Union Académique par les soins du Ministère des Affaires Étrangères.

M. Ernest Babelon offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. René Fage, un opuscule intitulé *Le tympan de l'église de Collonges* (in-8° de 15 pages. Brives, 1923).

L'auteur fait connaître un admirable tympan d'église, resté inconnu, pour ainsi dire, jusqu'à ce jour. Le sujet représenté est l'Ascension. Il est apparenté à ceux de Moissac, de Cahors, de Beaulieu et de Chartres. M. Fage, d'accord en cela avec M. Émile Mâle, propose d'en fixer la date, avant celle du tympan de Chartres: il aurait été exécuté entre 1135 et 1145.

M. Gustave Fougères a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Henri Lechat, la 3e édition de son Catalogue de la Collection des moulages d'antiques appartenant à l'Université de Lyon. La rapidité avec laquelle se renouvellent les tirages de cet ouvrage, atteste qu'il répond à un besoin du public qui s'intéresse à l'histoire de l'art antique. En réalité, la valeur et l'utilité de ce catalogue sont appréciées non seulement par les visiteurs de la collection lyonnaise, mais aussi par tous ceux qui trouvent en lui un répertoire commode des œuvres essentielles de la sculpture grecque, accompagnées de références bibliographiques et d'indications chronologiques fort précieuses. De même que la collection des moulages de Lyon est un modèle de musée universitaire, de même le catalogue mérite d'être proposé comme un chef-d'œuvre de précision, de sobriété et de sûreté de jugement. »

M. Théophile Homolle présente le premier fascicule semestriel du *Bulletin de Correspondance hellénique* de 1923 (314 p., 5 pl. h. t., 77 fig.).

Digitized by Google

Sauf un important article de M. Cloché sur la *Politique de Démosthène* de 384 à 346, et une note de M. J. Six sur la perspective dans l'art grec, à propos du bas-relief archaïque d'Athènes représentant le jeu de balle, ce numéro est entièrement l'œuvre du Directeur et des membres anciens ou actuels, français ou étrangers, de l'École, et il est uniquement composé de leurs propres découvertes.

Trois articles ont pour objet des inscriptions et monuments figurés de la Macédoine, où depuis 1913 l'École a repris la suite des recherches de Léon Heuzey et de M. Perdrizet (auteurs MM. Plassard, Salač et Kazarow).

M. Jardé signale, le grand intérêt, pour l'histoire économique, de la loi de Délos sur la vente du bois.

Une mention spéciale doit être réservée : à l'étude critique de M. L. Roussel sur la chronologie des archontes de Delphes au IIIe siècle, durant la domination étolienne ; — à la description de la nécropole mycénienne de Skhinokhori par M. Renaudin, qui a achevé en ce lieu la découverte de M. Vollgraff ; — enfin et surtout au mémoire de M. Picard sur le rituel archaïque d'Héraclès Thasien, où avec son habituelle pénétration il démêle les origines complexes, préhelléniques, phéniciennes et pariennes de ce culte primitif et insulaire.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 18 NOVEMBRE [1]

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le Président prend la parole pour proclamer les prix et les récompenses délivrés en 1923, et rendre un dernier hommage à ceux des membres et correspondants de l'Académie décédés au cours de l'année.

M. Gustave Fougères fait une lecture intitulée : *Socrate critique d'art.*

Le Secrétaire perpétuel lit une notice sur la vie et les travaux de M. Heuzey, membre de l'Académie.

1. Voir Publications de l'Institut de France, série in-4°, 1923, n° 27.

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Casanova et Enlart posent leur candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Leger.

M. Cumont a adressé à M. le Secrétaire perpétuel le radio suivant, reçu le 20 novembre :

« Depuis lettre Toussaint, trente inscriptions. »

La lettre annoncée est parvenue seulement le 22 courant. M. Cumont y expose brièvement la marche des fouilles et les découvertes faites à cette date : parchemins grecs et sémitiques, de la tour des *Sagittarii*, fresques nouvelles de la salle contiguë au temple des dieux palmyréniens ; fragments architecturaux sculptés, inscriptions grecques enfin, dont plusieurs aideront à fixer l'histoire de Doura-Europos. Notre confrère se propose, à son prochain retour, de faire à ce sujet une plus ample communication.

M. Montet, dans trois lettres en date des 31 octobre, 2 et 19 novembre, fait connaître l'avancement des travaux et les résultats de ses recherches dans l'hypogée princier de Byblos. Une sépulture, restée inviolée, a été découverte par lui au fond d'un puits funéraire. Ce paraît être une tombe royale, comme celle que M. Virolleaud a trouvée l'an passé dans le voisinage [1]. Le mobilier en est malheureusement en très mauvais état. Aucune inscription n'a été relevée, mais, d'après divers indices, la sépulture serait antérieure au règne d'Amenemhat III.

Le R. P. Dhorme, directeur de l'École archéologique française de Jérusalem, adresse un rapport sur les travaux de cet établissement de novembre 1922 à novembre 1923. — Renvoi à la Commission de Syrie-Palestine.

1. Voir *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1922, p. 77.

Digitized by Google

Le Ministre de l'Instruction publique invite l'Académie à lui proposer deux candidats pour la chaire de langue et littérature slaves, vacante au Collège de France. Il fait savoir que l'Assemblée des professeurs présente en première ligne M. Mazon, par 21 voix contre 10, et 8 à MM. Patouillet et Legras, et un bulletin blanc marqué d'une croix, et en seconde ligne, M. Legras, par 17 voix contre 15 à M. Patouillet, et un bulletin blanc marqué d'une croix.

La désignation sera faite dans la prochaine séance.

M. Henri Cordier lit le rapport suivant :

La Commission de l'École française d'Extrême-Orient, d'accord avec le Directeur de cet établissement, propose à l'Académie de demander à M. le Gouverneur Général de l'Indo-Chine française le renouvellement pour un an du terme de séjour de M. Victor Goloubew et de M^lle^ Suzanne Karpelès, membres temporaires de ladite École.

La proposition est adoptée.

M. Adrien Blanchet présente à l'Académie deux recueils appartenant à la Bibliothèque de l'Institut et composés de 150 dessins aux crayons rehaussés de lavis. Il démontre que le premier est formé en majeure partie d'esquisses plus ou moins finies, exécutées par le peintre Louis II Boulogne, de 1726 à 1733, pour servir de modèles aux graveurs chargés de faire les coins des médailles de la série royale et des jetons de diverses administrations. Le second recueil est composé de projets de jetons, exécutés au crayon de sanguine, de 1744 à 1762, avec le plus grand soin, par le célèbre sculpteur Edme Bouchardon qui, de même que le peintre Boulogne, fut dessinateur de l'Académie des Inscriptions. M. Blanchet met en outre en relief le rôle capital que le secrétaire perpétuel, Claude Gros de Boze, remplit pendant près d'un demi-siècle, à propos de la composition de tous ces petits monuments métalliques, qui forment encore aujourd'hui un ensemble si remarquable pour l'histoire de l'art français.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente le tome XLI des *Notices et extraits des manuscrits*, et offre au nom de l'auteur, M. Marc Dubois, un opuscule intitulé : *Le monastère des Chartreux de Marseille* (1633-1790) (extrait de *Provincia*, 1923).

M. Edmond Pottier présente le fascicule 2 du tome IV de *Syria*.

M. Adrien Blanchet a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Jean Tricou, deux notices intitulées : 1° *Une famille lyonnaise du XVI^e siècle, les Stuard*. Mulhouse, 1923, in-8° ; 2° *Recherches sur Jacqueline Stuard*, s. l. n. d. [Lyon, 1922], in-4°.

M. Tricou, qui a déjà fait d'intéressantes recherches sur l'histoire de la région lyonnaise, connaît admirablement les ressources que peuvent offrir au chercheur consciencieux les nombreux dépôts d'archives publiques ou particulières, conservées à Lyon. L'étude consacrée aux Stuard nous apprend comment cette famille de Thouard ou Thuard, originaire probablement d'Italie, est arrivée à revendiquer une origine écossaise et à se rattacher aux Stuart d'Écosse, même un peu avant le milieu du XVI^e siècle. Deux documents de 1576 ont un intérêt général, car ils font connaître une mission secrète, dont Guillaume de Stuard fut chargé par les consuls lyonnais auprès du roi Henri III, à propos du développement de la religion réformée. Dans la seconde notice, M. Tricou s'est attaché à retracer la vie de la lyonnaise Jacqueline de Stuard qui, vers 1540, fut en relations littéraires avec Bonaventure des Périers, et adressa même une pièce de vers à l'auteur du *Cymbalum Mundi*. »

M. Pelliot présente, au nom de M. Lo Tchen-yu, deux ouvrages que M. Lo envoie en hommage à l'Académie. L'un d'entre eux, en huit volumes, est une épigraphie de la Corée que M. Lo n'a pas signé seul, mais dont il est le véritable auteur. Les textes y sont édités et commentés avec la maîtrise bien connue de ce remarquable philologue.

L'autre recueil, en huit volumes également, comprend les essais, recherches de détail, préfaces et opuscules historiques et philologiques publiés par M. Lo depuis une quinzaine d'années. L'extrême variété du recueil répond à l'activité admirable et multiple de notre confrère. Non seulement c'est à lui que nous devons de pouvoir

Digitized by Google

déchiffrer aujourd'hui les inscriptions divinatoires sur écaille de tortue et sur os du deuxième millénaire avant notre ère, mais il a repris à fond l'étude des fiches d'Asie Centrale déjà publiées une première fois par Chavannes, il a édité un grand nombre de textes retrouvés en Asie Centrale ou au Japon, et c'est en même temps un des hommes le mieux au fait de tout ce qui touche à la littérature, à l'épigraphie, à la calligraphie et à la peinture de la Chine ancienne et moderne. Les deux ouvrages qu'il nous adresse en hommage montrent une fois de plus, s'il en était besoin, que l'Académie a été heureusement inspirée en s'adjoignant M. Lo Tchen-yu comme correspondant étranger.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Montet, dans deux lettres en date de Djebaïl, les 14 et 17 novembre, fait savoir qu'il a découvert trois nouvelles tombes royales. Le mobilier, dont il donne un inventaire sommaire, comprend notamment des bijoux et un coffret en obsidienne sertie d'or. Plusieurs inscriptions hiéroglyphiques attestent que ces sépultures remontent à la dynastie des Amenemhat.

M. E. Pottier communique quelques passages d'une lettre qui lui a été adressée par M. Louis Renaudin au sujet de ses découvertes en Crète, dans le palais de Mallia. Ces renseignements complètent ceux qui ont été donnés récemment à l'Académie par M. Ch. Picard, directeur de l'École d'Athènes. Trois inscriptions, de caractère pictographique, sont incisées sur des tablettes d'argile en forme de parallélipipèdes rectangulaires, dont quelques-uns sont gravés sur les quatre faces. On a recueilli aussi des médaillons votifs, portant des figures incisées d'animaux, avec inscription au revers, des vases, dont l'un porte également une inscription. L'hypothèse d'un trésor de fondation est à écarter; ce sont les apports successifs de plusieurs générations, car la céramique comprend des périodes de fabrication

Digitized by Google

différentes. Le plan du palais lui-même présente des dispositions nouvelles. Dans l'ensemble, ces fouilles révèlent une résidence princière de haut intérêt.

Le PRÉSIDENT prononce en ces termes l'éloge de MM. Délitzsch et von Jagić, correspondants de l'Académie, dont la mort n'a été que récemment connue :

MESSIEURS,

Nous avons appris, au cours des derniers mois seulement, la perte de deux de nos correspondants étrangers, le chevalier Vatroslav von Jagić, de Vienne, et le professeur Friedrich Delitzsch, de Berlin, décédés, l'un le 5 août de cette année, l'autre en décembre 1922. Je m'excuse de n'avoir pu leur rendre plus tôt les devoirs de la solidarité académique.

Le chevalier Jagić avait été élu en 1908, sur la proposition du regretté Louis Leger. Né en 1838 à Varasdin, en Croatie, il avait étudié d'abord, à l'Université de Vienne, la philologie classique. Il fut dirigé vers les études slaves par M. de Miklosich ; des études remarquables, appuyées sur une forte culture, l'y placèrent au premier rang.

Successivement professeur au Gymnase de Zagreb (Agram), d'où la politique paraît l'avoir exilé, à l'Université d'Odessa, où il enseigna la linguistique comparée, à celle de Berlin, où il inaugura la chaire de philologie slave et fonda l'*Archiv für slavische Philologie*, puis à celle de Pétersbourg, il fut en 1886, appelé à Vienne, dernière et brillante étape de sa vie scientifique.

On trouvera dans la *Jagić Festschrift*, publiée en 1908 à l'occasion de son jubilé et de sa retraite, la bibliographie de ses œuvres ; dans les biographies publiées en 1918, la liste des fonctions qu'il a remplies, des honneurs dont il a été comblé par la cour de Vienne et qui lui conféraient un rang social égal à son autorité scientifique, celle aussi des académies auxquelles il a appartenu.

Dans celle de Vienne, il joua un rôle actif jusqu'à ses derniers jours, et qui fut capital dans le *Balkan Commission*, dont il était président.

Il fut avant tout l'historien de la philologie slave ; il a exposé ses théories personnelles dans l'*Encyclopédie slave* publiée à

Digitized by Google

Saint-Pétersbourg. Des premiers, il reconnut et proclama l'unité de culture des Croates et des Serbes. La fondation, par Mgr Strossmayer, de l'Académie de Zagreb peut être considérée comme la conséquence et la consécration de ses principes philologiques. Il ne paraît pas douteux qu'on doive le compter parmi les promoteurs du mouvement yougo-slave ; mais ses sentiments de loyalisme autrichien et la faveur dont il ne cessa de jouir, dans la société comme à la cour de Vienne, permettent de croire que les événements dépassèrent de beaucoup ses propres conceptions politiques.

Friedrich Delitzsch, né à Erlangen en 1850, fut lui aussi, mais dans un domaine moins agité par les passions nationales, un initiateur : il a fondé en Allemagne la science de l'assyriologie. Celle-ci n'était encore, en 1870, représentée que par le professeur Schrader, et les milieux universitaires continuaient à la tenir en quelque suspicion. Franz Delitzsch, qui était à Berlin professeur de langue et exégèse biblique, en devina l'avenir et y poussa son fils.

Celui-ci justifia si bien les prévisions paternelles qu'il obtint dès 1877, à Leipzig, la chaire de langue assyrienne. Il enseigna ensuite à Breslau en 1893, puis en 1899 à Berlin, où lui fut confiée, avec la chaire de l'Université, la direction du Musée des antiquités de l'Asie antérieure.

Toute la jeune école allemande d'assyriologie est issue de lui ; par ses livres, son influence s'est étendue dans tous les pays où cette science est cultivée.

Il a porté son principal et presque unique effort sur l'étude de la langue ; mais on peut dire que nul n'en a, avec plus de sagacité, de méthode et de clarté, démêlé, ordonné et exposé les éléments. Ses publications les plus réputées et les plus utiles ont un caractère didactique, mais elles sont d'un maître consommé : *Assyrische Lesestücke* (5e éd. en 1912), véritable chrestomathie de la langue assyrienne ; Grammaire assyrienne (2e éd. en 1889) ; Dictionnaire assyrien (1887 et 1894-6) ; Grammaire et glossaire sumériens (1914).

On est surpris qu'un si parfait connaisseur de la langue se soit presque complètement abstenu du déchiffrement des grands textes assyriens ou sumériens ; il avait fait un choix et se réser-

Digitized by Google

vait à sa tâche pédagogique. Les incursions, — on ne peut s'empêcher de les trouver moins heureuses —, qu'il fit dans la théologie et l'histoire (*Babel und Bibel* (1902) et *die grosse Täuschung* 1920), ne prévaudront point dans la mémoire des savants sur les titres supérieurs et permanents qu'il a acquis à leur reconnaissance.

L'Académie de Berlin ne paraît pas les avoir consacrés ; il n'en faisait pas partie quand nous l'élûmes en 1909 comme correspondant. Il en conçut une véritable joie, il ne la cacha point, il en fit l'aveu avec une cordiale simplicité. Il répondit délicatement à notre prévenante courtoisie en dédiant à deux de nos confrères deux de ses principaux ouvrages. M. Heuzey aimait à rappeler la bonne grâce de ses procédés.

Il me plaît d'associer, dans l'hommage de notre estime et de nos regrets, au savant éminent le galant homme qui sut résister à la pression des puissants et à l'entraînement des 93, ferme dans son attachement aux devoirs de la critique et aux droits de la vérité.

Le Président fait savoir que la Commission de la fondation Loubat, dans sa séance de ce jour, a attribué une allocation conformément aux intentions du donateur.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort du chanoine Ulysse Chevalier, le Président demande à l'Académie si elle entend déclarer la vacance de son fauteuil.

Par 36 oui contre 4 non, sur 40 votants, la vacance est déclarée.

La date de l'élection sera fixée en janvier.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Leger.

Le Président donne lecture de l'article 17 du règlement relatif à l'élection des membres ordinaires et rappelle les noms des candidats qui sont, par ordre alphabétique, MM. Bénédite, Casanova, Enlart, Lot et Puech.

Il y a 35 votants ; majorité absolue, 18 voix.

Au premier tour, M. Bénédite obtient 8 voix ; M. Casanova,

Digitized by Google

6 voix; M. Enlart, 7 voix; M. Lot, 8 voix; M. Puech, 6 voix. — Pas de majorité.

Au deuxième tour, M. Bénédite obtient 4 voix; M. Casanova 4 voix, M. Enlart, 3 voix; M. Lot, 10 voix; M. Puech, 14 voix. — Pas de majorité.

Au troisième tour, M. Casanova obtient 1 voix; M. Enlart, 1 voix; M. Lot, 8 voix; M. Puech, 25 voix.

M. Aimé Puech ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le PRÉSIDENT.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux candidats pour la chaire de langue et littérature slaves du Collège de France.

M. Henri Mazon est présenté en première ligne par 14 voix contre 5 à M. Legras.

M. Legras est présenté en seconde ligne à l'unanimité des votants.

LIVRES OFFERTS

M. Camille JULLIAN fait hommage au nom de l'auteur, M. Joseph Barrère, d'un volume intitulé : *L'Humanisme et la politique dans le* Discours sur la Servitude volontaire. *Étude sur les origines du texte et de l'objet du Discours d'Estienne de la Boetie* (Paris, 1923, 8°).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1923

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE.

M. Montet annonce à M. le Secrétaire perpétuel la découverte de nouvelles inscriptions hiéroglyphiques sur les objets trouvés dans le tombeau n° III de la nécropole princière de Byblos. Elles précisent notamment la date de cette sépulture, qui est contemporaine d'Amenemhat IV (1800-1792 av. J.-C.).

A propos de la correspondance, M. Émile Senart donne des nouvelles de M. Foucher, missionnaire de l'Académie en Afghanistan, qui est parti pour Balkh le 1er novembre, malgré les rigueurs de la saison, et doit être actuellement presque arrivé.

M. Franz Cumont communique à l'Académie les principaux résultats obtenus au cours de la mission qu'elle lui a confiée à Sâliḥiyeh, l'ancienne Doura-Europos, où, grâce à la haute intervention du général Weygand, les troupes de l'Euphrate ont repris cette année les fouilles commencées en 1922. Ces fouilles ont été fructueuses. Dans une dépendance du temple où des peintures très remarquables avaient été découvertes précédemment [1], une nouvelle scène a été mise au jour : cinq dieux de

1. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1923, p. 24 ss.

Digitized by Google

Palmyre, dont deux en costume militaire romain sont conservés tout entiers, étaient représentés debout sur des sphères célestes, tandis que deux sacrificateurs, accompagnés chacun d'un acolyte, leur font une offrande sur un autel.

Dans une tour d'où l'on avait tiré l'an dernier des restes de précieux feuillets de parchemin [1], d'autres textes étaient encore cachés dans le sable : l'un d'eux, fin d'un acte de vente qui mentionne les années 117 et 123 des Séleucides (195 et 189 ap. J.-C.) est, ce semble, le plus ancien document grec sur parchemin qui nous soit parvenu ; un autre, écrit en caractères sémitiques et probablement en langue araméenne, est également une pièce d'une grande rareté.

Dans la même tour, fut faite une découverte tout à fait inattendue : un lambeau de la peau qui avait recouvert un bouclier portait une liste d'étapes. Le soldat à qui appartenait ce bouclier avait participé à une expédition contre les Sarmates qui l'avait conduit d'Odessos (Varna) au delà du Danube jusqu'en Crimée.

Les fouilles ont dégagé aussi une des principales maisons de la ville et permis d'en reconstituer le plan. Une salle de cette maison était ornée d'une riche corniche de plâtre décorée d'une grande abondance de scènes empruntées à l'art grec ; mais le décorateur qui l'a signée était cependant un indigène, portant le nom perse d'Orthonobazos.

Les recherches les plus importantes ont été entreprises autour de la chapelle où avait été découverte, en 1922, une belle statuette en marbre de l'Aphrodite à la tortue [2]. Nous avons constaté que cette salle faisait partie d'un vaste temple consacré à Artémis, nom grec de la grande divinité indigène Nanaïa. Outre des fragments d'autres statuettes en pierre et en plâtre, des inscriptions ont été recueillies en grand nombre ; dédicaces à l'empereur Lucius Verus, consécrations faites par un légat impérial et un stratège municipal, série de trente textes datés donnant les noms de femmes qui ont participé au culte de la déesse.

En outre, beaucoup de menus objets ont été exhumés du sol,

1. *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1923, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 33 ss.

Digitized by Google

parmi lesquels des tissus, des chaussures, des bois dans un étonnant état de conservation. Les fouilles de cette année nous ont ainsi apporté beaucoup de renseignements sur l'histoire et sur la civilisation de la colonie grecque de Doura-Europos.

Un rapport plus détaillé sur ces recherches sera présenté ultérieurement à l'Académie par M. Cumont.

Après un Comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a élu correspondants nationaux, MM. Perdrizet, à Strasbourg; Bourciez, à Bordeaux, et Lacau, au Caire;

et correspondants étrangers, MM. Kondakov, à Prague, et Pais, à Rome.

LIVRES OFFERTS

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre au nom de l'auteur, M. N. Bănescu, professeur à l'Université de Cluj (Transilvanie), les opuscules suivants :

Les premiers témoignages byzantins sur les Roumains du Bas-Danube (extrait du « *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbuch* », Band III, heft 3/4, Weimar, 1922) et *Changements politiques dans les Balkans après la conquête de l'empire bulgare de Samuel* (1018). *Nouveaux duchés byzantins : Bulgarie et Paristrion* (extrait du *Bulletin de la Section historique* de l'Académie roumaine, tome X).

M. Henry OMONT a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Dr V. Leblond et de M. le marquis de Luppé, l'édition des *Obituaires des églises Saint-Nicolas et Saint-Michel de Beauvais* (Paris, 1923, in-8°, XXXV et 287 pages).

Le premier de ces obituaires, provenant de la collection du château de Troussures, dispersée il y a quelques années, est aujourd'hui conservé dans les collections de M. le marquis de Luppé; le second se trouve à la Bibliothèque municipale de Beauvais. L'édition de ces deux obituaires, dont le texte a été soigneusement annoté, est précédée d'une substantielle introduction et accompagnée d'une table très complète qui sera utilement consultée par les historiens du Beauvaisis. C'est un nouveau titre qu'acquiert à leur reconnaissance

Digitized by Google

M. le Dr Leblond, dont l'Académie a eu déjà l'occasion de récompenser à plusieurs reprises d'aussi utiles publications sur l'histoire de une de nos anciennes provinces. »

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

Le Ministre de l'Instruction publique envoie à l'Académie une ampliation du décret approuvant l'élection de M. Aimé Puech à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Louis Leger.

Lecture est donnée du décret. Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. Puech et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Casanova pose sa candidature à la place de membre ordinaire devenue vacante par suite du décès de M. Alfred Croiset.

MM. Perdrizet, Bourciez et Pais, élus correspondants dans la dernière séance, expriment à l'Académie leurs remerciements.

A propos de la correspondance, M. Camille JULLIAN communique une note de M. le Docteur Leblond, président de la Société Académique de l'Oise, sur la célèbre inscription des *Vicani Ratumagenses*. L'inscription vient d'Hermet, dans l'Oise, et le nom du *Vicus Ratumagus* s'y est perpétué dans le lieu-dit *Rouan*.

M. Edmond POTTIER donne lecture d'une notice de M. Pillet, architecte du Service des Antiquités de l'Égypte, sur la découverte à Karnak d'un naos consacré par le pharaon Senousert Ier, de la XIIe dynastie, au dieu Amon, le plus ancien tabernacle de temple qui nous soit parvenu ; il avait été réemployé sous la XVIIIe dynastie et semble avoir alors servi de bassin rituel.

Digitized by Google

Continuant la lecture de son mémoire sur le motif des Trois Grâces nues, le seul que l'art antique ait transmis à l'art moderne et contemporain, M. Salomon Reinach montre que la formule définitive de cette composition d'art est postérieure aux Aphrodites de Praxitèle, mais antérieure de beaucoup à l'Empire romain. La découverte récente, dans les fouilles italiennes de Cyrène, de trois répliques de ce groupe, donne à penser, d'abord, que l'original n'était pas en bronze, les répliques étant assez dissemblables entre elles, puis, que l'original en marbre devait se trouver à Cyrène même, ville appelée dans l'antiquité « la Colline des Grâces », dans le temple qui leur était dédié. C'est de là que ce motif, créé par un sculpteur de génie, se répandit dans le monde antique, pour reprendre dès le début de la Renaissance, la place qu'il a gardée depuis dans les différents arts.

M. Émile Senart donne communication à l'Académie de deux mémoires de M. A. Godard, architecte adjoint à la délégation archéologique d'Afghanistan et que lui a adressés, à l'intention de l'Académie, M. A. Foucher, chef de mission. Ils fournissent un témoignage intéressant de ce que peuvent immédiatement donner des fouilles, encore superficielles et rapides, dans une partie déjà explorée de la vallée du fleuve de Kaboul. Ils sont consacrés à la description des recherches pratiquées aux environs de la ville de Jelalâbâd (ancienne Nagarahâra), résidence d'hiver de l'Émir. Les ruines de cette région ont été décrites jadis dans le recueil célèbre de l'*Ariana antiqua*. Les travaux poursuivis alors par Masson et Honigsberger avec infiniment d'ardeur et de décision, sinon avec toute la circonspection nécessaire, ont laissé beaucoup à faire. M. Godard, dans ces deux comptes rendus, s'est particulièrement appliqué à étudier, d'une part à Darunta, le stûpa Khaesta, de l'autre le Tappa Kalan, à Hadda.

Le premier monument, avec son important soubassement, constitue un spécimen magnifique et très caractéristique de l'architecture bouddhique du Gandhâra. Il est étudié, ici, dans tous les détails de sa construction. Rien n'y a été retrouvé de la chambre à reliques qu'y ont signalée les premiers explorateurs.

Hadda, qui possédait un os du crâne du Bouddha, fut un lieu de pèlerinage célèbre jusqu'au VII^e^ ou VIII^e^ siècle, et forme tout un

Digitized by Google

vaste champ de tertres et d'éboulis avec de nombreuses grottes plus ou moins écroulées. M. Godard n'en a pu explorer qu'une partie, le Tappa Kalan, stûpa central et couvents adjacents avec leurs cours carrées entourées de cellules dont beaucoup contiennent elles-mêmes des réductions de stûpas. Beaucoup de statues plus ou moins fragmentaires, notamment des têtes de statues, le tout modelé en mortier de chaux, ont été retrouvées, qui attestent une ample décoration ; la reprise des travaux de fouilles et sondages promettrait certainement une abondante moisson de sculptures caractéristiques. Les photographies jointes en fournissent, dès à présent, un choix très intéressant.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau au nom de l'auteur, M. Antonio de la Peña y Reyes, un opuscule intitulé : *El decreto de Colombia en honor de D. Benito Juarez*, qui constitue le n° V de l'*Archivo diplomatico mexicano* (Mexico, 1923, in-8°).

Le Comte Durrieu présente de la part de l'auteur, M. Henry Cochin, un volume intitulé : *Pétrarque, les Triomphes*, qui renferme la traduction de ce poème écrit en italien, et dont la composition plusieurs fois reprise, et finalement inachevée, a occupé Pétrarque pendant une partie de sa vie. Inutile de dire que cette traduction est faite avec cette parfaite connaissance du sujet qui rend si précieux les autres nombreux ouvrages, déjà consacrés à Pétrarque, par M. Henry Cochin.

Une circonstance particulière rend encore plus intéressante l'œuvre actuelle de M. Cochin. *Les Triomphes* touchent, à la fois, à la littérature française et à l'art de notre pays ; ils ont été traduits, relativement de bonne heure, dans notre langue, et ils ont joui d'un grand succès dans les milieux intellectuels français, vers le début du XVI^e^ siècle. D'un autre côté, la composition poétique de Pétrarque a inspiré non seulement en Italie, mais plus encore peut-être en France et dans les Flandres, toute une série d'œuvres d'art parfois très remarquables, manuscrits à peintures, tapisseries, sculptures, etc. Il se présente à cet égard un curieux problème ; on pourrait croire que les artistes ont puisé directement dans l'œuvre du poète italien ; tout au contraire, ils ont développé et enrichi les *Triomphes*

Digitized by Google

de formes et de figures auxquelles souvent leur auteur n'avait pas songé. Il y a là pour l'histoire de l'art, un cas très attachant et qui mériterait d'être étudié d'une façon détaillée. Quiconque voudra jamais se livrer à des recherches de ce genre, trouvera un précieux secours dans le beau livre de M. Henry Cochin.

Cette remarquable traduction permet, plus peut-être qu'aucune autre publication, de goûter ce poème des *Triomphes* qui, dans l'original italien, apparaît souvent difficile à bien comprendre.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Kondakov, récemment élu correspondant, adresse à l'Académie ses remerciements.

M. Pierre Montet, par une lettre en date de Djebaïl, le 2 décembre, donne quelques détails complémentaires sur ses fouilles dans la nécropole princière de Byblos. Une inscription hiéroglyphique gravée sur un vase d'albâtre qui a été trouvé dans la tombe IV et qui est sûrement de fabrication égyptienne, atteste que le personnage inhumé (et dont le nom est illisible), était un prince du pays, contemporain à cinquante ans près des princes ensevelis à côté.

M. Montet annonce qu'il existe d'autres tombes encore à fouiller, mais qu'il se bornera à achever l'exploration de la sépulture V, dont le puits est déjà presque entièrement vidé.

A propos de la correspondance, M. Camille Jullian fait savoir qu'en étudiant les *graffiti* de La Graufesenque, récemment publiés par M. l'abbé Hermet, notre correspondant M. Dottin a pu retrouver la liste complète des dix noms de nombres ordinaux de la langue gauloise :
cintuxos, *alos*, *tritos*, *petuanos*, *pinpetos*, *svexos*, *sextametos*, *octuanitos*, *nametos*, *decametos*, correspondant respectivement à *primus*, *secundus*, etc.

C'est le plus important apport qui ait été fait à la langue gauloise depuis de longues années.

Digitized by Google

M. Joseph Loth insiste sur l'intérêt de cette découverte.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre du Corpus sémitique.

M. Dussaud est élu au scrutin par 27 voix contre 1 à M. Gsell, sur 28 votants.

M. Émile Senart donne communication à l'Académie de la notice que M. A. Foucher a jointe aux mémoires de M. Godard sur les premières fouilles de Jelalâbâd et dans laquelle il résume les principales réflexions que lui suggère l'examen des décorations qui y sont relevées.

Il signale, comme observation la plus générale, la parfaite conformité des résultats constatés ici avec ceux que ses recherches à Jauliân, près de Taxila, lui ont permis de dégager pour la partie du Gandhâra qui occupe la rive gauche de l'Indus. Un fait, cependant, qui n'avait été jusqu'ici constaté que dans le seul cas de Mohrâ-Morâdu, apparaît ici beaucoup plus fréquent : à côté des stûpas à ciel ouvert, beaucoup de cellules ou chapelles en renferment d'abrités.

La décoration est tout entière au mortier de chaux ; un seul fragment de scène en calcaire blanc se rapportant au Dīpankārajātaka. On ne s'applique plus qu'à multiplier indéfiniment les images stéréotypées. Cette iconographie répandue soit sur les murs intérieurs des chapelles, soit sur les parois planes ou courbes des stûpas, comporte d'ailleurs des figures des dimensions les plus variables, depuis des pieds de plus de 50 centimètres jusqu'à des têtes de 1 centimètre. Les têtes emmanchées au moyen d'un bâton sur les corps faits sur place de simple argile, revêtus d'une mince couche de chaux, sont d'un travail beaucoup plus soigné. On n'a pas retrouvé encore ici de preuves directes, comme à Taxila, que les ateliers aient eu recours à un procédé mécanique de moulage, encore que la chose soit fort possible pour nombre d'images courantes, telle celle du Buddha. Comme ailleurs la polychromie et la dorure s'accusent dans un grand nombre de traces.

Les figures se classent, comme ailleurs, en buddhas et moines, bodhisattvas et laïques, génies et démons. Comme ailleurs, elles manifestent tout ensemble des éléments importés d'Occi-

Digitized by Google

dent et des traits indigènes. Le détail le plus curieux consiste peut-être dans l'arrangement des draperies où se montre la transition, encore mêlée de certaines traditions grecques, entre le buddha à une épaule ou à deux épaules nues et le buddha aux épaules couvertes. A côté de frises d'atlantes et d'images du Bodhisattva Maitreya, apparaissent des figures de donateurs et des types de yakṣas où se donne carrière le goût de l'école pour le grotesque et le grimaçant.

M. Foucher, en constatant le fait que pas plus à Tappa Kalan qu'à Jauliân, il n'a été trouvé de sculptures exécutées dans ce schiste bleu qui paraît si souvent caractéristique de l'école du Gandhâra, incline à en chercher la cause dans l'âge relativement tardif des monuments qui s'y sont conservés. On a bien trouvé dans un stûpa de Tappakalan une monnaie de Hermaios, donc du 1er siècle de notre ère; mais, outre qu'elle est très usée, cet édifice en pierre n'a rien à voir avec les petits stûpas en stuc. D'ailleurs, l'ornementation des chapelles, assez fragile, a dû être plus d'une fois renouvelée ou refaite. M. Foucher estime qu'une partie au moins de la décoration a dû être exécutée ou remise à neuf à une date qui ne saurait être de beaucoup antérieure à la destruction de tous ces édifices, vers 535 ap. J.-C.

Les nouvelles fouilles jettent une lumière précieuse sur l'obscur déclin de la sculpture du Gandhâra. On avait vu déjà que, à partir du IIe s., le monnayage subissait une détérioration rapide. La sculpture sur pierre paraît être morte dès le IIIe siècle. C'est grâce au modelage et à la peinture que se survécut l'École du Gandhâra et qu'elle se prolongea de telle sorte que nous n'apercevons plus de solution de continuité entre elle et ses filiales de la vallée du Gange et de la Haute-Asie

M. René Cagnat fait une communication sur le nom attribué par certains auteurs à des cavaliers qui accompagnent les chars de course dans les représentations figurées d'époque romaine. Ils ont avancé qu'il fallait y reconnaître des *jubilatores*. Or, sur le bas-relief du Musée de Florence où l'on a cru trouver cette indication, le mot *Jubilator* s'applique non à un coureur, mais à un cheval. On ignore le nom que portaient cette sorte de jockeys.

Digitized by Google

M. Clément Huart donne lecture d'une note sur des documents d'architecture berbère recueillis par le Dr André Paris [1].

M. Huart communique ensuite une note sur une statue de la Vierge à l'Enfant existant dans l'église Saint-Augustin à Mayence. Il signale un rapprochement avec un passage de l'Évangile apocryphe de l'enfance et avec une tradition musulmane.

COMMUNICATION

DOCUMENTS D'ARCHITECTURE BERBÈRE RECUEILLIS PAR LE Dr ANDRÉ PARIS

NOTE DE M. CL. HUART

Le Dr André Paris, médecin des troupes coloniales, fils de notre confrère M. Paris, a réuni, sous le titre de « Documents d'architecture berbère », les résultats des recherches qu'il a poursuivies au cours des années 1919 à 1922, pendant plus de deux ans, alors qu'il était attaché au groupe sanitaire mobile de l'Atlas, dont le centre était Marrakech. Comme on le sait, ce territoire est peuplé de Berbères et n'a été que faiblement touché par les immigrations arabes. Au cours de ses randonnées, le Dr Paris a noté graphiquement tout ce qui, dans les villages où il était appelé à donner ses soins, frappait son attention, une construction étrange, un ustensile d'une forme inattendue, un morceau de bois largement travaillé. Ces documents obtenus, il s'agissait de les classer; on les a distribués par séries analogues; il n'y a guère d'inconvénient à ce que deux objets disparates observés dans une même maison figurent dans l'album sous des rubriques différentes.

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

Sans doute, les arts de ces régions sont pauvres, la décoration est rudimentaire et peu variée, mais si l'intérêt qu'offrent ces documents au point de vue de l'esthétique est de qualité inférieure, en revanche ils sont inappréciables pour l'archéologie ; ils nous mettent en contact avec une civilisation primitive qui s'est conservée par survivance non loin de groupements sociaux singulièrement plus évolués.

On appelle *tighremt*, en berbère, une sorte de réduit fortifié, de forteresse de dimensions réduites, où le chef de la tribu a sa demeure ; c'est en petit le *castellum* transformé, le château du seigneur féodal dans le haut moyen âge. L'un de ceux qui ont été étudiés par le Dr Paris a pour partie essentielle un donjon, tout entier en pierre et formant la partie purement défensive de la maison, une tour quadrangulaire mais pyramidale, plus étroite au sommet qu'à la base, ayant à chaque angle une tourelle carrée saillante. Les murs sont construits en pierres roulées dans le lit du ouadi, grossièrement équarries, sans trace de mortier ; à intervalles réguliers des poutres horizontales, chevauchant les unes sur les autres, consolident la maçonnerie de pierres sèches et interrompent les lézardes verticales.

Le reste de la maison, qui s'appuie sur ce donjon, se compose de bâtiments. de couloirs et de cours entourés par un mur continu de manière à mettre les habitants, bêtes et gens, à l'abri d'une attaque.

La décoration des appartements est très riche : c'est l'œuvre d'un contemporain, le *ma'allem* (maître) Mohammed, originaire de la même tribu et qui jouit d'une grande réputation dans toute la région. Les murs intérieurs sont enjolivés par ces niches qui servent d'armoires ouvertes, sont encadrées par des ogives et se retrouvent dans tout l'Orient musulman ; les ogives elles-mêmes sont entourées de bandeaux ouvragés en plâtre sculpté.

Les portes, en bois massif, sont ornées de dessins géomé-

Digitized by Google

triques, de dentelures triangulaires, de lattes en dents de scie, d'étoiles et même, chez les Aït-Oundis, de petites croix surmontant un carré, ornement qui doit avoir eu une origine rituelle qui nous échappe actuellement. Un détail caractéristique, c'est la représentation stylisée des grandes fibules triangulaires qui servent aux femmes à attacher sur leur poitrine les épaulettes de leur *haïk*, et qui sont purement berbères.

Les plafonds sont d'une construction très simple, étant représentés par des poutres reposant sur les murs ; sur ces poutres, on aligne des lattes qui supportent des branchages ou des broussailles ; le tout est recouvert de terre battue formant terrasse.

Les colonnes en bois sont destinées, soit à supporter le toit des galeries ou préaux, soit à étayer des poutres à trop longue portée. Ces colonnes sont plus minces à la base qu'au chapiteau ; elles sont tantôt de section carrée en haut et à pans coupés en bas, tantôt de section ronde, formant cylindre en bas ; les chapiteaux sont de forme et de décoration très variées, mais toujours géométriques, se composant de lignes droites et de cercles.

Quatre serrures de portes ont été décrites et dessinées. Une étagère en bois, un chandelier également en bois, fiché dans une plaque de marbre blanc, une lampe en marbre de type antique dont il y a des exemplaires au Louvre, rapportés par M. de la Martinière ; trois clefs de serrure en fer, un seau à lait fait d'un bois évidé et cerclé de fer, une paire de ciseaux de cordonnier, un marteau à sucre, trois réchauds en fer forgé, ont été en outre étudiés et dessinés par l'explorateur.

Somme toute, ce sont des documents d'art, d'archéologie et de sociologie rapportés de contrées difficilement accessibles, et l'on doit savoir gré à M. le Dr Paris d'avoir ainsi utilisé les rares loisirs de sa pénible mission.

Digitized by Google

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, le prince Omar Toussoun, un ouvrage intitulé : *Mémoire sur les anciennes branches du Nil* (Le Caire, 1923, in-4°).

Il dépose ensuite sur le bureau un volume intitulé : *L'exposition nationale coloniale de Marseille*, offert par M. Artaud, député, commissaire général de l'exposition.

M. Camille Jullian fait hommage, de la part des auteurs, des volumes suivants :

Lesmaries, *Dunkerque et la plaine maritime aux temps anciens* (Dunkerque, 1923, in-8°).

Rouzaud, *L'oppidum préromain d'Ensérune* (extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1923).

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. THÉOPHILE HOMOLLE

M. Montet, par une lettre en date de Djebaïl, le 10 décembre, fait savoir qu'en déblayant le puits V, il a trouvé des fragments de vases portant les cartouches de Ramsès II, ainsi qu'une inscription phénicienne, dont il envoie copie.

Renvoi à M. Dussaud.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau.

M. François Delaborde et M. Charles-Victor Langlois sont élus, à l'unanimité, président et vice-président pour l'année 1924.

Il est procédé ensuite à l'élection de quatorze commissions annuelles et de la commission du prix Gobert.

Sont élus :

1° Commission administrative centrale (2 membres) : MM. Omont et Cuq.

Digitized by Google

2° Commission administrative de l'Académie (2 membres) : MM. Omont et Cuq.

3° Commission des travaux littéraires (8 membres) : MM. Senart, Babelon, Omont, Chatelain, Maurice Croiset, Haussoullier, Prou et Huart.

4° Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (8 membres) : MM. Foucart, Pottier, Chatelain, Berger, Haussoullier, Prou, Diehl et Fougères.

5° Commission de l'École française d'Extrême-Orient (6 membres) : MM. Senart, Pottier, Maurice Croiset, Cordier, Scheil et Pelliot.

6° Commission de Syrie-Palestine (7 membres) : MM. Senart, Babelon, Pottier, Haussoullier, Scheil, Diehl et Dussaud.

7° Commission Benoît Garnier (4 membres) : MM. Senart, Cordier, Scheil et Pelliot.

8° Commission Piot (8 membres et les deux directeurs de la publication, MM. Homolle et Mâle) : MM. Babelon, Pottier, Omont, Haussoullier, Durrieu, Théodore Reinach, Diehl et Alexandre de Laborde.

9° Commission Dourlans (4 membres) : MM. Chatelain, Maurice Croiset, Thomas et Haussoullier.

10° Commission de Clercq (5 membres) : MM. Senart, Babelon, Pottier, Scheil et Thureau-Dangin.

11° Commission Pellechet (4 membres) : MM. Durrieu, Prou, Alexandre de Laborde et Blanchet.

12° Commission Loubat (4 membres) : MM. Senart, Schlumberger, Homolle et Havet.

13° Commission Thorlet (4 membres) : MM. Schlumberger, Durrieu, Cordier et Prou.

14° Commission Debrousse (2 membres) : MM. Babelon et Chatelain.

15° Commission Gobert (4 membres) : MM. Durrieu, Morel Fatio, Fournier et Bémont.

M. Paul Monceaux donne lecture d'une note du R. P. Delattre sur la basilique de Bir-el-Knissia à Carthage [1].

1. Voir ci-après.

Digitized by Google

COMMUNICATION

LA BASILIQUE DE *BIR-EL-KNISSIA* A CARTHAGE, PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Un précédent rapport, communiqué l'an dernier à l'Académie, a donné les premiers résultats de nos recherches dans le terrain de *Bir-el-Knissia*.

Comme le faisait prévoir le début des fouilles, cet emplacement ne recèle que de pauvres débris, échappés au vandalisme des Arabes chercheurs de pierres.

Tout ce que nous pouvions espérer, c'était de reconnaître le plan général de cette église, en pratiquant des tranchées méthodiques, et en examinant avec un soin minutieux les moindres restes. Nous avons, en effet, rencontré deux séries de fondations rectangulaires et parallèles, quelques chapiteaux ou fragments de chapiteaux, ainsi que des tronçons de colonnes nous révélant une grande nef large de 12 mètres. Nous avons également reconnu les vestiges des quatre murs et les angles de l'édifice.

Grâce à l'active surveillance de mon confrère, le R. P. Châles, notant au jour le jour les moindres détails, M. Thouverey, ingénieur-adjoint des Travaux Publics, a pu en lever le plan, qui a été dessiné par son fils Clément.

Cette basilique, orientée du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est avait trois nefs.

Sa longueur totale était de 46 m 60 et sa largeur de 25 m 60. Comme nous l'avons dit plus haut, la nef centrale avait 12 mètres de largeur.

La largeur des nefs latérales était de 6 m 80.

Dans la grande nef, deux bases de colonnes nous ont

Digitized by Google

révélé, par leur position et leurs dimensions plus petites, l'emplacement du *ciborium*.

Près d'une de ces bases était une petite citerne [1].

En avant de la façade ouest, devait s'étendre un *atrium* avec colonnade, dont nous avons reconnu plusieurs bases, disposées dans le même alignement que celles de la grande nef.

L'abside qui malheureusement a complètement disparu jusque dans ses fondations, devait être située à l'opposé. Elle devait être remplie de tombeaux. On peut voir sur le plan ceux que nous avons rencontrés dans nos fouilles.

Au Sud, extérieurement, contre le mur latéral de la basilique, il y avait une galerie renfermant des sépultures et terminée par une petite abside.

En dégageant les amorces des murs et les fondations de la nef centrale, nous avons retrouvé, parmi les pièces les plus intéressantes, une console sculptée, 23 tronçons de colonnes, les uns en granit, les autres en marbre; 15 chapiteaux brisés, 82 morceaux de chancels, des fragments de sarcophage et des motifs d'architecture.

Quelques stèles puniques, ex-voto à Tanit, ont été employées dans la maçonnerie des murs.

Tout le sol de la basilique était rempli de sépultures. Elle en était aussi entourée. Plusieurs étaient recouvertes de belles mosaïques, mais les débris recueillis sont trop mutilés pour permettre de reconnaître les sujets figurés.

Une seule est assez bien conservée. En voici la description :

Belle mosaïque, longue de 0 m 90 et large de 0 m 45.

Deux médaillons, disposés dans le sens de la longueur

1. L'existence d'une citerne près du *ciborium* est à rapprocher du puits de la *Basilica Majorum* et de celui de la basilique de Saint-Cyprien près de Sainte-Monique.

Digitized by Google

de la mosaïque, portent en lettres rouges les épitaphes suivantes :

BIC	QU*od*
TOR IN	BUL *de*
PA*ce* *e*T	US IN *pa*
IN *re*Q	CE ET *in*
UE	REQU*e*

Hauteur des lettres : 0 m 05.

Les deux médaillons mesurent intérieurement 0 m 24, extérieurement 0 m 30. Dans le champ, entre ces deux médaillons, on voit en haut un bouquet de roses, en bas une colombe tournée à gauche. De plus, une rose apparaît aux quatre angles de cette dalle funéraire, dont les couleurs sont très vives.

Depuis le début des fouilles, nous avons recueilli près de 400 fragments d'épitaphes. Quelques inscriptions sont grecques.

Voilà tout ce que nous avons pu tirer de ces ruines de ruines. Nos fouilles dans le terrain de *Bir-el-Knissia* n'auront donc eu pour résultat vraiment intéressant, que de constater d'une manière certaine et de fixer la place précise, sur la carte de Carthage, d'une basilique chrétienne dans le voisinage de *Douar-ech-Chott*.

Elles montrent l'état d'anéantissement presque complet d'une partie des ruines de Carthage.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour des hommages :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie :

1° Au nom de madame Paul Tannery, le cinquième volume des *Mémoires scientifiques* du regretté Paul Tannery (Paris et Toulouse,

Digitized by Google

1922, in-4°, XIX-383 pages et 4 planches). Ce nouveau volume renferme une suite de dix-huit mémoires relatifs aux *Sciences exactes du moyen âge*, dont les principaux sont les *Traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus*, le *Traité du quadrant de Me Robert Anglès*, la *Correspondance d'écolâtres du XIe siècle*, qui ont paru dans les *Notices et extraits des manuscrits* et dans les *Comptes rendus* de l'Académie. Notre savant correspondant, M. J. L. Heiberg, a pris soin de la réédition des textes et mémoires qui composent ce cinquième volume, en tête duquel M. Émile Picard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a rappelé la collaboration de l'illustre géomètre danois Zeuthen à la magistrale édition des œuvres de Paul Tannery, sur laquelle veille une pieuse sollicitude.

2° Au nom de l'auteur, M. le chanoine Porée, *Le monastère de Pental et l'église de Saint-Samson* (Évreux, 1923, in-8°, 40 pages). Dans ce mémoire, notre savant correspondant a soumis à une pénétrante critique les rares données historiques et archéologiques qui permettent de reconstituer l'histoire du monastère de Pental, fondé au VIe siècle en Normandie, à l'embouchure de la Risle, dans l'estuaire de la Seine, par saint Samson, évêque-abbé de Dol en Bretagne et illustré plus tard par saint Germer, le fondateur de la célèbre abbaye de Saint-Germer-de-Fly. Si le monastère de Pental ne fut pas rétabli après sa destruction au IXe siècle par les Normands, son antique église fut reconstruite au XIe siècle, sous le vocable de saint Samson. La seconde partie du mémoire de M. le chanoine Porée comporte une minutieuse étude archéologique de cette église démolie au début du XIXe siècle et dont il ne subsiste plus que de rares débris de sculptures recueillis dans les musées de Caen et d'Évreux.

3° Au nom des auteurs, les *Mélanges V. Leblond*. Recueil de mémoires inédits concernant l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis, dédié à M. le Dr V. Leblond, à l'occasion de la vingtième année de sa présidence à la Société académique de l'Oise (Beauvais, 1924, in-8°, 137 pages et une planche).

Les membres de la Société académique de l'Oise ont tenu à commémorer la vingtième année de la présidence de M. le Dr Leblond et à lui témoigner publiquement leur reconnaissance de son dévouement par la publication d'un volume de *Mélanges*. Onze mémoires composent ce volume, tous relatifs à l'histoire et à l'archéologie de Beauvais et du Beauvaisis depuis l'époque préhistorique jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, parmi lesquels on peut signaler des notes du Dr Soubeiran sur les cimetières gallo-romains

Digitized by Google

et francs du département de l'Oise et sur la généalogie de Gui Patin, avec le fac-similé d'une lettre inédite du célèbre médecin. »

M. THUREAU-DANGIN présente, au nom de l'auteur M. Stephen Langdon, les deux premiers volumes des *Oxford Editions of Cuneiform Texts*. Les textes cunéiformes publiés par M. Langdon font partie d'une collection récemment acquise à Bagdad par M. H. Weld-Blundell. L'un de ces textes présente une exceptionnelle importance : c'est une liste chronologique royale embrassant toute la période prédiluvienne et les dynasties postdiluviennes jusqu'à l'avant-dernier règne de la dynastie d'Isin.

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

Le Directeur de l'Administration des Monnaies et Médailles a consulté l'Académie sur différents projets de médailles à exécuter par ses services :

1° *Le maréchal Joffre.*
2° *Le soldat inconnu.*
3° *La libération de la Syrie et du Liban.*
4° *L'Angleterre et le chiffon de papier.*
5° *La délivrance de Lille par l'armée britannique.*
6° *M. Myrron T. Herrick.*

Pour chacun de ces projets, la Commission des Inscriptions et Médailles, après examen approfondi des sujets, des types et des inscriptions, a présenté des observations et signalé les modifications qui lui ont paru nécessaires.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES OFFERTS

Académie R. d'archéologie de Belgique. Annales, 7e série, t. LXXI, 1re et 2e livraisons (Anvers, 1923, 8°).

Académie R. d'archéologie de Belgique. Bulletin, 1923, nos 1 et 2 (Ibid.).

Académie des sciences de Vienne. Classe d'histoire et de philosophie. Sitzungsberichte, 195/1, 198/1, 199/1.

Académie des sciences de Vienne. Classe d'histoire et de philosophie. Commission historique. Archives d'histoire autrichienne Sitzungsberichte, 193/4, 194/1, 194/3, 195/4.

Al-Machriq. Revue catholique orientale mensuelle, XXIe année, 1923 (Beyrouth, in-8°).

Analecta Bollandiana, revue trimestrielle, tome XLI, nos 1 à 4 (1923).

Annales de la Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes, t. XXIV (1922-1923) (Nice, in-8°).

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Années 1921-1922.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, XCVIIIe année (1922) (Épinal, petit in-8°).

Annual (The) of the American School of the oriental research in Jerusalem, vol. II et III (1921-1922) (New-Hawen, Conn, in-8°, 1923).

Antiquaries Journal (The), being the journal of the Society of Antiquaries of London, vol. III (1923) (Londres, in-8°).

Archaeologia or miscellaneous tracts relating to Antiquity, vol. LXXII (1922) (Londres in-4°).

Archaeological Institute of America. American Journal of archaeology, vol. XXVII, n° 4 (1922); vol. XXVIII, nos 1 à 3 (1923).

Archivio della R. Società Romana di Storia patria, tome XLIV, 1 à 4 (1921).

Archivum franciscanum. Annus XVI, fasc. VIII.

Aréthuse, première année, fasc. 1 et 2 (1923).

Arqueologia e Historia, publicações da Associação do Arquéologos Portuguezes (Lisboa, 1922, in-4°).

Digitized by Google

Atti della R. Accademia Nazionale dei Lincei. Notizia degli Scavi di antichità, vol. XIX (1922), fasç. 10 à 12 ; vol. XX (1923), fasc. 1 à 9.

Atti e memorie dell' Accademia di agricoltura, scienze e lettere di Verona, série IV, vol. XXI (1920), XXII (1921), XXIII (1922).

Biblioteca Nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1923, nos 258 à 269 et table de 1922.

Biblioteca Apostolica Vaticana. Studi e teste, nos 25 (1914) à 35 (1923).

Bibliothecae Apostolicae Vaticanae codices manuscripti recensiti: Codices Vaticani, 9852-10300 (1914), 10301-10700 (1920). — *Codices Urbinates*, t. VII (1100-1779) (194) (Roma, in-4°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXXIII (1922), 4e à 6e livraison ; t. LXXXIV (1923), 1re à 3e livraison.

Boletin del Archivio Nacional. Año XXI, nos 1 à 6 (Habana, in-8°, 1922).

Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (juin 1922-janvier 1923).

Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, année 1922, n° 4.

Bulletin de correspondance hellénique, XLVIe année, n° 7-12 (1922) ; XLVIIe année, nos 1-6 (1923).

Bulletin de la Diana, vol. XXI, n° 5 (janvier 1922) (Montbrison, in-8°).

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XXI-2 (1922) t. XXII (1923) (Hanoï, in-8°).

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XXI (1923) (Le Caire, in-4°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Année 1923.

Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie, t. V, n° 19 (1923).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1922, 3e et 4e trimestres ; année 1923, 1er et 2e trimestres (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1922 (Moulin, in-8°).

Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, année 1923, 1er, 2e et 3e trimestres (Tulle, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XLV, 1re à 3e livraison (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XLIX (1922) (Quimper. in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. IV, 7e et 8e livraisons.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XLIX (1922) et L (1923) (Rennes in-8°).

Bulletin de la Société de statistique... du département de l'Isère, t. 44 (1922) (Grenoble, in-8°).

Bulletin des séances de la Société de l'agriculture et des arts de Lille, années 1920-1921-1922 (Lille, in-8°).

Bulletin de la Société d'anthropologie et de biologie de Lyon, t. 34 (1922).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais t. XIX, nos 220 et 221 (1922) (Orléans, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, année 1922, 6e livraison ; année 1923, 1re à 5e livraison (Périgueux, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. 75 (1922) (Auxerre, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1922, n° 4 ; année 1923, n° 1 (Amiens, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXII (1921-1923) (Tours, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges, année 1923 (Épinal, in-12).

Census of India, vol VIII, part III (Bombay, 1923).

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. XXXIX, fasc. IV-V ; t. XL, fasc. I-II.

Eesti Vabariigi Tartu Ulikooli Toimetused (Acta et commentationes Universitatis Dorpatensis). Humaniora, t. I et II (Tartu, 1921 et 1922, in-8°).

Jahreshefte der Österreichischen Archäologischen Institute in Wien vol. XXI-XXII, erster Teil (Vienne, in-4°).

Institut d'Estudis Catalans, Secció històrico-arqueològico. Anuari, MCMXV-XX, vol. VI, nos 1 et 2 (Barcelone, 1923).

Jewish Quarterly Review (The), vol. XIII, 3 et 4 ; vol XIV, 1 et 2 (Londres, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, vol. 42, p. 5 ; vol. 43, p. 1 à 3.

Journal Asiatique, 1923, nos 1 et 2, et tables décennales 1913-1922.

Journal of the R. Institute of British architects, 3d series, vol XXX, nos 5 à 20 ; vol. XXXI, nos 1 à 4. — Kalendar for 1923-1924 (Londres, in-4°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, t. XIV-2 (1922) ; t. XV (1923).

London University Gazette, nos 246 à 255.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. 40 (années 1920 et 1921).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, t. X (1922).

Mémoires publiés par l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. XLVI, XLVIII, XLIX.

Mémoires présentés à la Société archéologique d'Alexandrie, t. IV-2.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. VII (1914), VIII (1916), IX (1920), et *Documents inédits concernant la province*, t. XX.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne *Académie d'Angers*), t. XXV (1922).

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, 2e série, t. XI (1923) (19e de la collection).

Mémoires de la Société Éduenne, t. XLIV, 3e fasc. (1922) (Autun, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. XV (1915-1920 (Chartres, 1922, in-8°).

Mémoires publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XXXII, 2e livr. (Genève, 1922, in-8°).

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. IV, n° 7, 1923.

Mémoires et travaux publiés par les professeurs des facultés catholiques de Lille, fasc. XXII, XXIII, XXIV (1922).

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise, t. XXIV-1, 1923 (Beauvais in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XLIX (1920) et L (1922) (Chambéry, in-8°).

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. LI (1922).

Memorie della R. Accademia Nazionale dei Lincei. Classe di Scienze morali, storiche e filologiche, vol. XVI, fasc. 11 et 12, XVII, fasc. 1 à 5.

Orientalia Christiana, nos 1, 4, 6 (Roma, Pontificio Istituto Orientale, 1923, in-8°).

Papers of the Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology, vol. X (Cambridge, Mass, in-8°).

Pro Alesia, nos 30, 31, 32-33.

Proceedings of the American philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, vol. LXI, 3 et 4, vol. LXII, 1 et 2.

Procecedings of the Society of Antiquaries of Scotland, vol. LVI, sess. 1921-1922 (Edimbourg, in-8°).

Digitized by Google

Proceedings of the R. Society of Edinburgh, vol. XLIII, fasc. 1, 2, 3.

Publications de la Société historique du Luxembourg, t. LX.

Publications of the Academy of the Pacific Coast history, vol. IV.

Rendiconti della R. Accademia Nazionale dei Lincei, serie quarta, vol. XXXI, fasc. 7° à 12° ; vol XXXII, fasc. 1 à 10.

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia 'delle Scienze dell' Istituto di Bologna. Classe di Scienze morali, serie IIª, vol. VI (1921-1922).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, juillet-décembre 1922, janvier-juin 1923 (Madrid, in-8°).

Revue africaine, 63e année, n° 312-313 (1922) ; 64e année, n° 314 (1923).

Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale, t. XIX (1922).

Revue Biblique, 32e année (1923).

Revue des Études Juives, t. XXVI, nos 151 et 152.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, t. II (1922).

Revue médicale de l'Est, 46e année, t. LI.

Revue des questions historiques, 51e année, 1923.

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, 63e année, 3e et 4e trimestres (1922); 64e année, 1er à 3e trimestre (1923).

Science historique (*La*). Revue mensuelle (1923).

Smithsonian Institution. Annual report of the board of regents, for 1921 (Washington, 1922).

Smithsonian Institution. Bureau of American, Ethnology 34th annual report 1912-1913 (1922) ; 37th annual report (1915-1916).

Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology. Bulletin, nos 76, 77, 79.

Società reale di Napoli. Memoria della R. Accademia di archeologia, lettere ed arti, vol. III (1918), IV (1919) (Naples, in-4°).

Società reale di Napoli. Atti..., nuova serie, vol. V (1917), VI (1918), VII (1920) (Naples, in-8°).

Società reale di Napoli. Rendiconto... nuova serie, anno XXX (1916), à XXXV (1921) (Naples, in-8°).

Société des Sciences, Lettres et Arts de Vitry-le-François. Mémoires, t. XXVIII (1919).

Syria, revue d'art oriental et d'archéologie, t. III, nos 3 et 4 ; t. IV, nos 1 et 2.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 136e volume (1921-1922) (Reims, 1923, in-8°).

University of California. Chronicles, vol. XXIV (1922), 3 et 4 ; vol. XXV (1923), 1 et 2.

Digitized by Google

University of California. Publications in History, vol. XI ; — *in Philosophy*, vol. II-6, vol. III-2 ; — *in Classical Philology*, vol. V, 9-10-11-12 (1922-1923) ; — *in Modern Philology*, vol. X-2 ; — *in Semitic Philology*, vol. I, 4-5.

University of Illinois. Bulletin, vol. XX, 4, 5, 7, 11, 12, 13, 17, 18, 28, 29.

University of Illinois studies in language and literature, vol. VIII. 1-2 ; — *in the social sciences*, vol. X, 1-2.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

Albertini. Directeur des Antiquités de l'Algérie, 324.

Alexandrie (Incendie de la Bibliothèque d'). — Formation de cette légende, 163.

Allier de Hauteroche (Prix). Commission, 8. — Rapport, 215.

Ambatielos (Prix). Prix annuel de 3.000 fr. à partir de 1923, 48. — Commission, 192. — Rapport, 205.

Américanistes (XXIe congrès international des). Première session à La Haye; deuxième session à Göteborg. L'Académie y est invitée, 386, 397.

Anselme (saint). Éditions anciennes et modernes de ses prières, 153.

Antiquités de l'Algérie. Avis demandé à l'Académie pour la désignation du Directeur, 324.

Antiquités nationales. Commission, 8. — Rapport, 206.

Arbellot (Simon). *Une visite aux arènes de Lutèce*, 340.

Architectes (Société centrale des). Attribution de la grande médaille d'argent, 55.

Archivo y biblioteca de la Casa de Medina Celi. Series de sus principales documentos. 2A Bibliografica, 171.

Atlas des levés du cours de l'Euphrate dans les limites du mandat français, 161.

Babelon (Ernest). Commissions, 8, 448. — Note du Dr Carton, 63, 71. — Note sur une monnaie de bronze de Priène, en Ionie, 178. — Origine des cistophores, 391, 393. — *Le tombeau de Childéric et les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, 301. — Observations, 176, 334, 402. — Hommages, 55, 81, 301, 425.

Babelon (Jean). *Jacopo da Trezzo et la construction de l'Escurial*, 83.

Bakhuizen van den Brink (I. N.). *De Oudchristelijke Monumenten van Ephesus, Epigraphische Studie*, 214.

Baltchic, port roumain sur la mer Noire, 352.

Bâmiyân. Haute vallée de l'Afghanistan, 196.

Bănescu (N.) *Les premiers témoignages byzantins sur les Roumains du Bas-Danube. — Changements politiques dans les Balkans après la conquête de l'empire bulgare de Samuel (1018). Nouveaux duchés byzantins : Bulgarie et Paristrion*, 437

Digitized by Google

Basset (Henri). Une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech, 248.

Battisti (Carlo). *Studi di storia linguisticae nazionale del Trentino*, 214.

Beaux-Arts (Commission des), 49.

Begouen (le comte). Éloge de M. E. Cartailhac, 184. — Découvertes préhistoriques faites dans la grotte de Montespan (Haute-Garonne), 349, 401.

Bel (Alfred). *Zahrât El-As*, 304.

Bémont (Charles). Commissions, 61, 448. — Sur l'authenticité de la bulle *Laudabiliter* attribuée à Hadrien IV, 216, 219.

Bénédite. (G.) Candidat, 193, 408. — Communique une lettre de M. Fenaille sur la visite au tombeau de Toutankh-Amon, 78.

Berger (Elie). Commissions, 8, 448.

Berger (Prix Jean-Jacques). Commission, 8. — Rapport, 92.

Besnier. Plaquettes de terre cuite d'Asturie relatives aux stations des voies romaines, 49.

Bethsabée (Le bain de). Origine de l'introduction de ce sujet dans l'illustration des Psaumes de la Pénitence, 151.

Bible de la maison d'Albe, 171.

Bibliothèque de l'Institut (Commission de la), 49.

Blanchet (Adrien). — Commissions, 8, 448. — Rapports, 192, 215, 219. — Vénus et Mars sur des intailles magiques et autres, 220. — Deux recueils de dessins appartenant à la Bibliothèque de l'Institut, 428. — *Remarques sur le temple antique de Montmartre* ; — *Contribution à l'histoire de l'anatomie* ; — *Monnaies gauloises inédites ou peu connues*, 80. — *Les souterrains-refuges de la France*, 112. — *Barc, nom des vases rouges vernissés* ; — *Chronique de numismatique celtique* ; — *Les villes fortifiées de la péninsule balkanique d'après les monnaies de l'époque romaine*, 281. — Observations, 44, 184. — Hommages : 76, 177, 429.

Blanchet (Médaille Paul). Commission, 8.

Blum (André). *Un nouvel ancêtre de la gravure sur bois*, 214.

Bordin (Prix). Commission de six membres en 1923. — Rapport, 206.

Bordin extraordinaire (Prix). Commission, 8. — Rapport, 237.

Bouché-Leclercq (Auguste). — Commission, 8. — Décédé, 312. — La vacance de son fauteuil renvoyée à octobre, 345 ; — déclarée, 394.

Bourciez (Édouard). Élu correspondant, 437. — Remercie, 438. — *Éléments de linguistique romane*, 311.

Boussac (Hippolyte). La peinture impressionniste chez les anciens Égyptiens, 50.

Budget (Prix du). Commission, 8. — Rapport, 182. — Sujet pour 1926, 183. — Prix du

Digitized by Google

budget (prorogé de 1923). — Rapport, 407.
Byblos. — Fouilles de M. Pierre Montet (voir ce nom).

Cagnat (René). Rapports semestriels, 41, 313. — Représentera l'Académie au Conseil supérieur de l'Instruction publique, 396. — Rapport sur des inscriptions envoyées de Syrie, 193. — Un diplôme militaire de Brestovitza, 373. — Notice sur la vie et les travaux de M. Léon Heuzey, 426. — Le sens du mot *Jubilator* sur un relief de Florence, 443. — Lettre du Dr Carton, 173. — MM. Poinssot et Lantier, 195. — Note de M. Henri Basset, 208.
Cagnat (René) et Merlin (Alfred), avec la collaboration de M. Louis Chatelain. *Inscriptions latines d'Afrique*, 213.
Capart (Jean). *Tout-ankh-amon*, 353.
Carcopino (Jérôme). Note sur la découverte d'un fragment de calendrier romain à Veroli (Verulae), 62, 64. — Note sur un sarcophage de Tarquinia, 216.
Carton (Dr Louis). Lettre au Secrétaire perpétuel sur une inscription découverte sur le Koudiat-el-Hobsia, 173. — *Sur quelques noms topographiques de l'ancienne Carthages*, 53.
Casanova (Paul). Candidat, 186, 202, 427, 438. — L'incendie de la Bibliothèque d'Alexandrie, 163. — Un manuscrit arabe découvert dans des fouilles d'Efou, 325.
Casteret (Norbert). Découvertes préhistoriques dans la grotte de Montespan, 349, 401.
Castries (Le colonel de). Un atelier monétaire : El-Mohammedia, 117.
Champollion (J. F.). Présentation du volume des *monuments Piot* commémorant le centenaire, 329.
Chartraire (Le chanoine). *Jean de Salazar, écuyer du roi Louis XI*, 188.
Chatelain (Émile). Commissions, 8, 49, 305, 448. — Note de M. Préchac, 83. — Hommage, 54.
Chavée (Prix Honoré). Commission, 8. — Rapport, 177.
Chevalier (Le chanoine Ulysse). Décédé, 403. — Son éloge, 405. — Vacance de son fauteuil, 433. — *Reportorium hymnologicum*, tome VI, 81
Chevalier (Médaille Ulysse). Rapport, 205.
Clermont-Ganneau (Charles). Son décès, 62. — Vacance de son fauteuil, 117. — Son remplacement, 217. — Observations, 49.
Clermont-Ganneau (Prix Charles). Fondation du duc de Loubat. — Conditions, 215.
Cochin (Henry). Pétrarque : *les Triomphes*, 440.
Cohen (Gustave). Le Livre du Régisseur pour le Mystère de

Digitized by Google

la Passion, jouée à Mons en juillet 1501, 178.
Collège de France. Présentation de candidats à la chaire d'égyptologie, 57, 63 ; — à la chaire de langue et littérature slaves, 428, 434.
Commissions (Élection des) : annuelles, 305, 447, 448 ; — de prix, 8, 192 ; — des Beaux-Arts de l'Institut, 49 ; — de la Bibliothèque de l'Institut, 49. — de la maison de l'Institut à Londres, 61 ; — de vérification des comptes, 305 ; — pour la présentation de correspondants, 407.
Comptes (Commission de vérification des), 305.
Concours en 1923 [État des], p. 7.
Congrès International des Sciences Historiques de Bruxelles. L'Académie y est représentée par son Bureau, 48.
Contenau (Dr). Projets de fouilles à Tell es Sâlahîyeh et à l'oasis de Palmyre, 62.
Conseil supérieur de l'Instruction publique. M. Cagnat désigné pour y représenter l'Académie, 396.
Conti Rossini, correspondant de l'Académie, assiste à la séance, 6.
Cordier (Henri). Commissions, 8 49, 448. — Rapport, 428. — *Notice sur Henry Vignaud.* — *Bibliographie des œuvres de Gaston Maspero*, 188. — Hommage, 75.
Courby (F.). Désigné pour recevoir en 1923 la grande médaille d'argent de la Société centrale des Architectes, 63.
Cracovie (Académie des Sciences et lettres de). Son cinquantenaire, 236.
Creteur. *Villes françaises et étrangères décorées de la Légion d'Honneur*, 9.
Croiset (Alfred). Commission, 8. — Décédé, 236. — Vacance de son fauteuil, 305. — Fixation de l'élection au 1er février, 394.
Croiset (Prix Alfred). Fondation du duc de Loubat, 408.
Croiset (Maurice). Commissions, 8, 192, 305, 405, 448. — Observation, 176.
Cumont (Franz). Rapport sur une mission à Sâlihîyeh, 12. — Découverte d'un autel taurobolique à Rome, 253. — Note sur un rapport du ct Renard sur les fouilles de Sâlihîyeh, 326. — Lettres sur sa campagne de fouilles à Sâlihîyeh en 1923, 388, 410, 427. — Rapport sommaire, 435. — Observations, 187.
Cuq (Édouard). Commissions, 305, 467, 468. — La loi Gabinia contre la piraterie, d'après une inscription de Delphes, 129. — Observation, 80. — Hommages, 75, 112, 323.

Déchelette (Joseph). Invitation à l'inauguration du musée..., à Roanne, 202.
Delaborde (Le comte François). Vice-président en 1923. Délégué au Ve congrès international des sciences historiques,

Digitized by Google

de Bruxelles, 48. — Élu président pour 1924, 447. — Hommage, 150.

Delachenal (Roland). Commission, 8. — Annonce de son décès, 55. — Vacance de son siège, 79. — Son remplacement 195. — Notice sur sa vie par M. Stéphane Gsell, 394.

Delehaye (Le R. P. Hippolyte). *Les martyrs d'Égypte*, 46.

Delatte (Armand). *La vie de Pythagore, de Diogène de Laërce*, 74.

Delattre (Le P.). Une trouvaille de figurines de Déméter et de brûle-parfums votifs à Carthage, 303, 304, 351. — La basilique de Bir-el-Knissnia à Carthage, 449.

Delitzsch (Friedrich), correspondant de l'Académie, décédé ; — son éloge, 431.

Demangel. Rapport sur les fouilles du corps d'occupation de Constantinople, 191.

Destrez (Le R. P.). La *pecia* dans les manuscrits du moyen âge.

Dhorme (Le P.). Rapport sur les travaux de l'École archéologique française de Jérusalem, 427.

Diehl (Charles). Commission, 8, 407, 448. — Rapport, 237. — Lettre de M. Fenaille à M. Bénédite, 78. — Rapport de M. Demangel, 24. — Hommage, 394.

Dieudonné (Adolphe). *Catalogue des Monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les Monnaies Capétiennes ou Royales françaises.* 1re section : *De Hugues Capet à la réforme de saint Louis*, 81.

Djebaïl (voir Byblos).

Dottin (Georges). Les noms de nombre de la langue gauloise d'après les graffites de La Graufesenque, 441.

Dubois (Marc). *Le monastère des Chartreux de Marseille*, 429.

Dubos (I.). Graffites relevés sur les pierres de l'amphitéâtre d'El-Djem (Tunisie), 393.

Dufay. Invention d'un procédé de reproduction phototypique en couleurs, 236.

Durrieu (Le comte Paul). Commissions, 8, 49, 448. — Découverte en Angleterre d'une 45e miniature des *Heures* d'Étienne Chevalier, 58 : — présentation de l'original, 79. — Jean Colombe, peintre enlumineur de Bourges au xve siècle, 341. — *Le titre de roi de Jérusalem*, 328. — *Le 45e feuillet des* Heures *d'Étienne Chevalier*, 51. — Observations, 83, 239, 285, 334, 345. — Hommages, 185, 214, 301, 440.

Duseigneur (Prix Raoul). Commission, 8. — Rapport, 83.

Dussaud (René). Candidat, 48, 182, 202. — Élu membre ordinaire, 217. — Introduit dans l'Académie, 236. — Commission, 448. — Rapport sur divers monuments de Sidon et de Mahalib, 286. — Délégué aux fêtes du Centenaire de Renan à Tréguier, 340. — Rapport sur

Digitized by Google

une statue en basalte trouvée dans le Djebel ed-Druze, 396.

École archéologique de Jérusalem. Démission du P. Lagrange directeur, 77. Rapport annuel, 427.
École des Chartes. Présentation à la chaire de paléographie, 391, 395.
— française d'Athènes. Rapport, 264. Prolongations de séjour, 388.
— d'Extrême-Orient. — Présentation d'un membre temporaire, 282. — Prolongations de séjour, 428.
— française de Rome. Rapport, 290. Prolongation de séjour, 388. Présentation de candidats pour le poste de Directeur, 391, 395.
— des Langues orientales vivantes. Présentation à la chaire d'annamite, 387, 394.
Egger (Rudolf). *Führer dürch die Antiken Sammlung des Landes Museum in Klagenfürt*, 46. — *Früh Christliche Kirchenbauten im Südlichen Norikum*, 46.
Élections, 55, 61, 195, 216, 433.
El-Mohammedia. Atelier monétaire des chérifs saadiens, identifié avec Taroudant dans le Sous, 117.
Enlart (Camille). Candidat, 9, 427. — Retire sa candidature, 55.
Espérandieu (Émile). Note sur l'aqueduc romain du Pont du Gard, 344. — Note sur un groupe de pierre découvert à Alise-Sainte-Reine, 413. — *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, tome VIII, 81.

Fage (René). *Petites églises et églises rurales du Limousin*, 54. — *Les clochers-murs de France*, 76. — Le combat de Montanceix en Périgord, 424. — Le tympan de l'église de Collonges, 425.
Fagnan (E.). *Additions aux Dictionnaires arabes*, 235.
Fenaille. Lettre à M. Bénédite sur la visite au tombeau de Toutankh-Amon, 78.
Figueiredo (José de). Un livre d'Heures flamand à miniatures de 1530, 238.
Foucart (Georges). Les fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire en 1922-1923, 414.
Foucart (Paul). Commissions, 8, 448. — Observations, 176.
Foucher (A). Rapport sur sa mission en Afghanistan, 187, 196. — *L'art gréco-bouddhique*, 340.
Fougères (Gustave). Commissions, 151, 192, 448. — Rapport, 205. — Rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes, 264. — Socrate critique d'art, 352, 426. — *Athènes*, 301. — Hommage, 425.
Fournier (Paul). Commissions, 8, 448. — Rapport, 195.

Gabriel. La cité de Rhodes, MC-

Digitized by Google

CCII-MDXXII. Tome II, Architecture civile et militaire, 217.
Garcia de Herreros (don Enrique). *Quatre voyageurs espagnols à Alexandrie*, 353.
Gauthier (Henri). Un nouveau décret trilingue ptolémaïque, 376.
Gauthiot (Robert). *Essai de grammaire sogdienne*, 190.
Gerber William. *Die Bauten im norwestlichen Teile der Neustadt von Salona*, 46.
Giles (Prix). Commission, 8. — Rapport, 177.
Glotz (Gustave). La déesse des Crétois, 176. — Remarque au sujet du mot *bu.ci* gravé sur le graffite communiqué par M. Jullian, 193. — Observations, 80, 313, 402. — Hommage, 46.
Gobert (Prix). Rapports, 6, 237.
Godard (A.). Rapports sur les recherches faites à Jalalâbâd (Afghanistan), 439.
Godshall (Nilson L.). *The international aspects of the Shantung question*, 386.
Goelzer (Henri). Candidat, 48. — Élu membre ordinaire, 61. — Introduit dans l'Académie, 63. — Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Girard, 304. — Traduction des *Annales* de Tacite, 402.
Gouraud (Le général). Remercie l'Académie d'avoir accepté le patronage de l'Institut de Damas, 48.
Grâces (Les Trois). Origine cyrénaïque probable de ce groupe, 439.
Grégoire (Henri). *Recueil des Inscriptions grecques Chrétiennes d'Asie Mineure*, 112.
Grenier (Albert). La Colonie d'Auguste et le Forum de Constantin à Trèves, 183.
Grüneisen (W. de). *Les caractéristiques de l'art copte*, 394.
Gsell (Stéphane). Candidat, 48, 182. — Élu membre ordinaire, 195. — Note sur la découverte à la medersa ben Youssef, à Marrakech, d'une cuve de marbre sculptée, 282. — Notice sur la vie et les travaux de M. Roland Delachenal, 395.
Guiard (Dr J.). *La médecine au temps des pharaons. — Hommage à Pasteur*, 372.

Halphen (Louis). *Eginhard. Vie de Charlemagne*, 188.
Haussoullier (Bernard). Commissions, 8, 192, 407, 448. — — Rapport, 182. — Un parchemin grec de Sâlihîyeh, 80. — Rapport sur un lot d'inscriptions grecques trouvées en Syrie, 332. — Observations, 353. — Hommages, 74, 214, 383.
Haust (Jean). *Étymologies wallonnes et françaises*, 116.
Havet (Louis). Commissions, 8, 448.
Hermet (L'abbé). *Les graffites de la Graufesenque près Millau*, 348.
Heuzey (Léon). *Histoire du costume antique* (œuvre posthume), 115. — Notice sur sa vie, et ses travaux, par M. Cagnat, 396.

Digitized by Google

Homburger (Mlle). Résultat de son enquête sur les dialectes du Cameroun, 197.

Homolle (Théophile). Président en 1923. Allocutions, 2, 59, 312, 329, 431. — Commissions, 448. — Délégué au Ve congrès International des Sciences historiques, 48. — Compte rendu de la IVe session du Comité de l'U. A. I., 183. — Analyse d'une lettre de M. Picard sur la découverte du tombeau des Vierges Hyperboréennes, — Les révolutions de Delphes d'après un passage de la Politique d'Aristote, 306, 313. — Lettre de M. Picard, 163. — Note de M. Carcopino. 216. — Hommages, 74, 114, 115, 333, 353, 425.

Hrozny. *Die sprache der Hethiter ; — Die Hethitischen Kailschrift texten aus Boyaskhoï ; — Ueber die völker und Sprachen des alten Chatti-Landes*, 75. — Un code hitite du XIVe siècle avant notre ère, 113.

Huart (Clément). Commissions, 151, 448. — Rapport sur le déchiffrement d'inscriptions arabes de Palmyre, 252. — Rapport sur un mémoire du Dr Paris, 444. — Une statue de la Vierge à l'Enfant de l'église Saint-Antoine de Mayence, 444. — Lettres du président du Conseil supérieur musulman de Palestine, 77 ; — de M. Levi Provençal, 202. — Observation, 315. — Hommages, 233.

Inscription chypriote, 286.

Inscriptions gnostiques, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 228.

Inscriptions grecques, 21, 23, 25, 34, 94, 254.

Inscriptions latines, 18, 65, 66, 67, 69, 72, 174, 175, 187, 194, 197, 221, 373, 374, 416, 451.

Jagič (Vatroslav von). Correspondant de l'Académie, décédé. — Son éloge, 431.

Jalabert (P.). *Un orientaliste français : Charles Clermont-Ganneau*, 112.

Jaussen et Savignac (Les PP.). *Mission archéologique en Arabie*, tome III.

Jeanroy (Alfred). Commissions, 8. — Rapports, 6, 83, 117. — Observations, 178.

Jelalâbâd. Résidence d'hiver de l'émir d'Afghanistan, 439.

Jorga (Nicolas). *Formes byzantines et réalités balkaniques*, 46. — *Réforme de la loi divine* ... par *Kyr Alexios Aristinos*, 51.

Jouguet (P.). *Papyrus grecs de Lille* (t. I, fasc. 3), 333.

Julien (Prix Stanislas). Commission, 8. — Rapport, 177.

Jullian (Camille). Commissions, 8. — Note de l'abbé Marsan 55. — Note sur un bordereau de livraison de céramiques fabriquées à la Graufesenque (Aveyron), dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, 192. — Note sur la découverte à Huelva (Espagne) d'armes de bronze du début

Digitized by Google

du dernier millénaire avant l'ère chrétienne, 203. — Note du Dr Leblond, 438. — Note de M. Dottin, 441. — *Questions d'Empires*, 353. — Observations, 49, 184, 252. — Hommages, 176, 424, 447.

Kenyon (sir Frederic). *The library of a Greek of Oxyrrhyncus*, 333.

Kondakov (Nicodème). Élu correspondant, 437. — Remercie, 441.

Kuppuswami Sastri. *A triennial catalogue of manuscripts collected during the triennium 1916-1917 to 1918-1919 for the Government oriental manuscripts library Madras*. Vol. III ; part I : sanskrit, A, B, C.

Laborde (Alexandre de). Commissions, 8, 49, 448. — Rapports, 192, 313. — Origine de la représentation de la Mort chevauchant un bœuf dans les livres d'Heures, à la fin du xve siècle, 100, — Hommages, 74, 171, 351, 408.

Lacau (Pierre). Élu correspondant, 437.

La Fons Mélicocq (Prix de). Commission, 8. — Rapport, 95.

Lagrange (Le P). Demande à quitter la direction de l'École archéologique de Jérusalem, 77.

La Grange (Prix de). Commission, 8. — Rapport, 219.

Lane (W.H.). *Babylonian problems*, 333.

Langdon (Stephen). *Babylonian Wisdom*, 185. *History of Summer and Accad*, 217. — *Oxford editions of Cuneiform Texts*, 453.

Langlois (Ch.-V.). Commissions, 8. — Rapports, 187. — Élu vice-président pour 1924, — *Les hôtels de Clisson, de Guise et de Rohan, au Marais*, 74. — Hommage, 189.

Lantier (R.) et Poinssot (L.). Lettre sur la découverte de tombeaux puniques près des Thermes d'Antonin, à Carthage, 182. — Une enceinte de Carthage, 306.

Lauer (Philippe). Note sur le déchiffrement de l'*ex-libris* du Grand Bâtard de Bourgogne, 285. — La réforme carolingienne de Corbie de l'écriture latine et l'école calligraphique, 389.

Leblond (Dr). *Pasteur, sa vie, son œuvre*, 235. — Note sur l'inscription des *Vicani Rotumagenses*, 438.

Leblond (Dr V.) et marquis de Luppé. *Obituaires des églises Saint-Nicolas et Saint-Michel de Beauvais*, 437.

Lechat (Henri). *Catalogue de la collection des moulages d'antiques de l'Université de Lyon*, 425.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). Candidat, 151, 202. — *Congrès archéologique de France* : 38e

Digitized by Google

session, 47. — Le jubé de la cathédrale de Noyon, 49.

Leger (Louis). Condoléances à propos de son décès, 191, 193, 202. — Vacance de son fauteuil, 237. — Remplacement, 434.

Leite de Vasconcellos. *Idées religieuses des Lusitaniens*, 62.

Le Senne (Prix Émile). Commission, 8. — Rapport, 192.

Lesmaries. *Dunkerque et la plaine maritime aux temps anciens*, 447.

Lespugne. Commune de la Haute-Garonne, où se trouve la Grotte des Rideaux, gîte préhistorique, 10.

Leventhal (Isaac-Herbert). *The jewish Law of agency with special references to the Roman and Common Law*, 184.

Levi Provençal (E.). Lettre sur un volume de l'*Histoire des Arabes* d'Ibn-Khaldoun donné par l'auteur à la Bibliothèque Qarawiyyîn de Fez, 202.

Leynaud (Mgr), archevêque d'Alger. *Les Catacombes africaines. Sousse-Hadrumète* (2e édition).

Lorey (Eustache de). Rapport sur l'Institut d'archéologie et d'art musulman de Damas, 407.

Lot (Ferdinand). Candidat, 48, 186, 202, 403.

Lo Tchen-Yu. *Épigraphie de la Corée*; — *Mélanges*, 429.

Loth (Joseph). L'épée de Tristan, 117.— Un surnom gaulois de Mars : Olloudius, 345. — Observation, 442.

Loubat (duc de). Fondateur du prix Charles Clermont-Ganneau, 215 ; — du prix Alfred Croiset, 408.

Macdonald (Austin F.). *Federal subsidies to the States. A study in American administration*, 386.

Main de Damascène, contenue en 24 paragraphes, par questions et réponses ; 2e édition corrigée, avec certaines explications dans les règles, et augmentée de nouveau par l'hiéromarque Antoine, 177.

Mâle (Émile). Commissions, 8, 49. — Rapports, 182, 205. — Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1923. — Présenté pour la place de Directeur de l'École française de Rome, 375. — *L'art religieux au XIIe siècle en France*, 9.

Mallia-Vrakhas. Localité de Crète fouillée par l'École d'Athènes, 411.

Martin (Henry). *La miniature française du XIIIe au XVe siècle*, 214.

Marsan (l'abbé). Inscription funéraire de Bordères-Louron (Hautes-Pyrénées), 55.

Mecquenem (de). Note sur les résultats de ses fouilles à Suse en 1921-1922, 79.

Mélanges V. Leblond, 452.

Menjot d'Elbenne. *Madame de la Sablière, ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé*, 201.

Digitized by Google

Merlin (Alfred). *La mosaïque du seigneur Julius*, 184.
Michault (Pierre). Auteur de la *Danse aux aveugles*, 112.
Minto (Antonio). *Populonia. La Necropoli arcaïca*, 214.
Mirot (Léon). Note sur un manuscrit de Froissart, provenant de Mostyn Hall, 150.
Monceaux (Paul). Président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 8. — Rapport, 206. — *Saint Augustin et le Donatisme*, 177. — Observations, 118, 162, 176, 351, 353. — Hommages, 161.
Montandon (Raoul). *Genève des origines aux invasions barbares*, 182.
Montet (Pierre). Lettres sur les fouilles de Byblos, 9. — Sa visite à la tombe du pharaon Touthank-Amon, 53. — Fouilles de Byblos en 1922, 84. — Lettre sur ses fouilles à Byblos en 1923, 388, 409, 427, 430, 435, 441, 447.
Monnier H.). *Les Novelles de Léon le Sage*, 323.
Montespan (grotte de). Gisement préhistorique, 349.
Morel-Fatio (Alfred). Commissions, 8, 448.
Morgan (J. de). *Manuel de numismatique orientale de l'antiquité et du moyen âge*, 311.
Mort (La), chevauchant un bœuf dans les livres d'Heures à la fin du xv^e^ siècle, 105.
Musulamii. *Gens* de la province d'Afrique, 72.
Naville (Édouard). La tombe primitive de Touthankh-Amon serait celle qui porte le nom d'Horemheb, 162. — Discours prononcé au centenaire de Champollion à Grenoble, 402. — *L'Égyptologie française*, 234.
Niederle (Lubor). *Manuel de l'antiquité slave*, 333.
Negris (Ph.). Annonce la publication d'un *Corpus* des mosaïques de la Crèce, 329.
Niemann (Georg). *Das Nereiden-Monument in Xanthos*, 46.
Navenne (Ferdinand de). *Rome et le Palais Farnèse pendant les trois derniers siècles*, 301.

Olloudius, surnom gaulois de Mars, 345.
Omont (Henry). Commissions, 8, 407, 447, 448. — Note de Dom Wilmart, 152. — Note du chanoine Porée, 415. — *Un nouveau manuscrit illustré de l'Apocalypse au IX^e^ siècle*. — *Manuscrit illustré des Fables d'Avianus*, 150. — Hommages, 46, 57, 150, 437, 451.
Omar Zoussoun (le prince). *Mémoire sur les anciennes branches du Nil*, 447.
Ordinaire (Prix). Voir prix du Budget.

Pais (Ettore). Élu correspondant, 437 ; — remercie, 438.
Paris (D^r^ André). Documents d'architecture berbère, 444.
Paris (Pierre), G. Bonsor, A. Laumonier, R. Ricard et Cayetano

Digitized by Google

de Mergolina. — *Fouilles de Belo*, t. I, 407.
Pellechet (fondation Auguste). Subventions, 219.
Pelliot (Paul). Commissions, 8, 448. — Rapports, 53, 177. — Trouvailles faites récemment en Chine, 324. — Observations, 353. — Hommages, 190, 429.
Peña y Reyes (A. de la). *El decreto de Colombia en honor de Benito Juarez*, 442.
Perdrizet (Paul). Élu correspondant, 437 ; — remercie, 438. — *La Vierge aux bras étendus*, 114.
Pézard (Maurice). Missionnaire en Syrie. Annonce de son décès, 393.
Philippe. Lettre sur une inscription votive à Mercure, découverte récemment dans la forêt de Tanières (Vosges), 186.
Picard (Charles). Lettre sur la découverte du tombeau des vierges hyperboréennes, à Délos 238. — Lettre sur les découvertes faites à l'agora de Thasos, 282. — Rapport sur les travaux de l'École d'Athènes, 384. — Lettre sur les fouilles de Mallia-Vrakhas (Crète), 411.
Picot (Émile) et Henri Stein. *Recueil de pièces historiques imprimées sous le règne de Louis XV*, 408.
Piganiol (André). *Recherches sur les Jeux romains. Notes d'archéologie et d'histoire religieuse*, 46.
Pillet. Un naos de Karnak consacré par Senousert Ier, 438.
Piot (Fondation). Subvention, 313.
Piraterie. Loi Gabinia contre la piraterie de l'an 67 avant J.-C., d'après une inscription de Delphes, 129.
Poinssot (Louis) et Lantier (Raymond). G. Geminius Sabinus, princeps peregrinorum, 197. — Une enceinte de Carthage, 306.
Porée (Le chanoine). Le Pontifical d'Egbert, archevêque d'York, conservé à la Bibliothèque Nationale, 415. — *Le monastère de Pental et l'église Saint-Samson*, 452.
Pottier (Edmond). Commission, 8, 61, 192, 448. — Note de M. Frédéric Poulsen, 152. — Rapport sur les travaux archéologiques en Syrie et à l'École française de Jérusalem, 255. — Lettres de M. Ch. Picard : sur les découvertes faites à Thasos ; — sur les découvertes faites à Mallia-Vrakhas (Crète), 411. — Lettre de M. Renaudin sur le même sujet, 430. — Note de M. Pillet, 438. — Observations : 80, 176, 285. — Hommages, 150, 424.
Poulsen (Frédéric). Note sur une tête de Caligula jeune récemment acquise par le Musée de Copenhague, 152.
Poutna, monastère moldave, 366.
Préchac (F.). Le sommaire du « De Clementia », 96.
Présentation à des chaires. Col-

Digitized by Google

lège de France, 63, 43. — École des Chartes, 395. — École des langues orientales, 394.

Prost (Prix Gabriel-Auguste). Commission, 8. — Rapport 205.

Prou (Maurice). Commissions, 8, 407, 448. — Rapport, 401. — Rapport sur les travaux de l'École française de Rome, 290. — Observations : 50, 220, 285, 351. — Hommages, 47, 188.

Puech (A.). Candidat, 173, 202, 395; — élu membre ordinaire, 434; — présenté à l'Académie, 438.

Rajna (Pio), correspondant, assiste à la séance, 195.

Régnier (Louis). *Excursions archéologiques dans le Vexin français*, 1re série, 57.

Reinach (Salomon). Commissions, 8, 407. — Présente des reproductions phototypiques d'après le procédé de Dufay, 236. — Deux vases d'argent à reliefs trouvés dans une île danoise, 303. — Observations sur deux passages du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, 334, 340. — Importance des copies de tableaux flamands au xve siècle, pour la reconstitution d'œuvres détruites, 344. — Les sources de la vie du satrape Datames par Cornelius Nepos, 353. — Le groupe des trois Grâces, 402, 439. — *Répertoire de peintures du Moyen âge et de la Renaissance* 326. — Observations, 9, 51, 162, 197, 350, 353, 402. — Hommages, 62, 81, 333, 348.

Reinach (Théodore). Commissions, 8, 448. — Le sens de *Bosporos* dans deux vers des Perses d'Eschyle, 385.

Renan (Centenaire de). M. Dussaud représente l'Académie aux fêtes de Tréguier, 340.

Renaudin. Lettre sur les fouilles de l'École d'Athènes à Mallia-Vrakhas, 430.

Rey (Dieudonné). *Études archéologiques sur le vieux Millau*. I. *Condate Mag et la voie romaine*, 113.

Rey-Pailhède (J. de). *Le cadran solaire de 1673 du lycée de jeunes filles de Grenoble*, 73.

Ricci (Seymour de). Un calice du trésor de Saint-Denis, 335.

Rostovtsev (Michel). Note sur un bas-relief récemment acquis par le musée du Louvre, 187. — Un bronze gallo-romain trouvé à Cottenham (Angleterre), 306.

Rouzaud. L'oppidum préromain d'Ensérune, 447.

Roy (Maurice). La Léda de Michel-Ange et celle du Rosso, 185.

Saint-Périer (le comte de). Note sur une statuette stéatopyge de Lespugne (Haute-Garonne), 10.

Saintour (Prix). Commission, 8. — Rapport, 187.

Digitized by Google

Sâlihîyeh. Site de l'antique Doura-Europos. Fouillée par M. Cumont en 1923, 410.

Sayce (A.). *Reminiscences*, 424.

Scheil (Le P.). Commissions, 8, 448. — Rapport, 205. — Note de M. de Mecquenem, 79. — Note de M. Édouard Naville, 162. — Note de M. Henri Gauthier, 373.
— Hommages, 185, 234.

Schlumberger (Gustave). Commissions, 8, 448. — Observation, 117. — Hommage, 235.

Séance publique. Fixation, 384.

Selk (Philippe). *Un livre d'argile : le poème de Sûner*, 171.

Senart (Émile). Commissions 8, 448. — Rapport, 282. — Nouvelles de M. Foucher, missionnaire en Afghanistan, 63, 435. — Rapport sur sa mission en Afghanistan, en 1922, 187, 199. — Rapport officieux sur le prix Volney, 236. — Rapport sur les fouilles d'Afghanistan en 1923, 439, 442.

Si Mohammed Abd-el-Hayy El Ketani. *Inârat el Ayhouâr w'el andjâd*, 189.

Sotiriadis. Φαβιέρος καὶ τὸ ἔργον του εἰς τὴν Ἑλλάδα, 114.

Statuette féminine stéatopyge, trouvée à Lespugne (Haute-Garonne), 10.

Steenstrup (Johannes). *Études sur les temps des Vikings*, 339.

Tafrali (O.). *Istoria artelor. De la origine. — La Renastere*, tome I, 46. — Exploration archéologique de Baltchic, 352. — Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna, 365.

Tannery (Paul). *Mémoires scientifiques*, 449.

Testut (Le Docteur). La vie communale à Beaumont en Périgord à la fin de l'ancien régime, 182.

Thomas (Antoine). Commissions, 8, 448. — Commentaire de la tirade 18 de l'ancien poème provençal sur Sainte-Foix d'Agen, 350. — Note sur des antiquités trouvées près de Bourganeuf (Creuse), et sur une statuette de bronze acquise par le chanoine Parinet, 403. — Hommage, 311.

Thomas (Émile), correspondant à Lille. — Son décès, son éloge, 59.

Thorlet (Prix). Commission. — Rapport, 481.

Thureau-Dangin (Fr.). Commissions, 8, 448. — Hommages, 333, 453.

Toutain (Jules). Candidat, 48, 186, 202.

Toutankh-Amon, pharaon de la XVIIIe dynastie, 53, 78.

Tricou (Jean). *Une famille lyonnaise au XVIe siècle, les Stuard. — Recherches sur Jacqueline Stuard*, 429.

Trombelli (Alfredo). *Elementi di glottologia*, 217.

Ussani (Vincent). *Iosippi [Hegesippi qui dicitur] historiae libri I*, 54. — *Francisci Petrarche Laureati rerum senilium liber XIIII...* 61.

Digitized by Google

Victor-Emmanuel III *Corpus nummorum italicorum*, 301.
Veroli (Verulae). Fragment de calendrier romain, 64.
Vincent et Abel, O. P., et le captain Mackay. *Hébron. Le Haram El-Khalîl*, 213.
Vinogradoff (Sir Paul). *Outlines of historical jurisprudence*, 82.
Virolleaud. Envoi d'estampages et de photographies 77, 192, 236. — Compte rendu des travaux du Service des Antiquités de Syrie, 390.
Vlasto (Michel). *Numismatic notes and monographs, n° 15: a contribution to Tarentine numismatics.*
Volney (Prix). Rapport, 236.

Wilmart (Dom A.). Les éditions anciennes et modernes des Prières de saint Anselme, 152.

Zeitlin (Salomon). *Megillat Taanit as a source for jewish Chronology and History in the hellenistic and roman periods*, 46.

TABLE DES GRAVURES

Fouilles de Sâlihîyeh :
Fresque des dieux palmyréniens..... 26
Fouilles de Byblos :
Fig. 1. Plan sommaire du temple égyptien..... 85
— 2. Temple phénicien..... 87
— 3. Cylindre. — Médaille. — Base de colonne..... 91
— 4. Inscription hiéroglyphique..... 93
Vénus et Mars sur des intailles magiques :
I. Mars enchaîné par Vénus (fig. 1 et 3). — II. Vénus enchaînée par Mars (fig. 2 et 4)..... 222
Une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech. — Plan. 249
Une enceinte de Carthage. — Plan..... 307
Une cachette de bustes de Déméter et de brûle-parfums votifs à Carthage..... 359
Une statue en basalte trouvée dans le Djebel ed-Druze..... 399

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances..... 1, 9, 48, 53

Communications :

La statuette féminine stéatopyge de Lespugne (Haute-Garonne), par le comte de Saint-Périer..... 10

Rapport sur une mission à Sâlihîyeh sur l'Euphrate, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie..... 12

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre 1922, lu dans la séance du 12 janvier 1923..... 41

Livres offerts..... 9, 46, 53

CAHIER DE FÉVRIER

Séances..... 55, 57, 62, 63

Communications :

Un calendrier romain trouvé à Veroli (Verulae), par M. Jérôme Carcopino..... 64

Inscription relative au territoire des *Musulamii*, par le Dr L. Carton, correspondant de l'Académie..... 71

Livres offerts..... 57, 61, 73

CAHIER DE MARS

Séances..... 77, 83, 116, 151, 162

Communications :

Les fouilles de Byblos en 1922. Rapport de M. P. Montet... 84

Le sommaire du « De Clementia », par M. F. Préchac..... 96

Origine de la représentation de la Mort chevauchant un

Digitized by Google

bœuf, dans les livres d'Heures de la fin du xv^e siècle, par le comte A. de Laborde, académicien libre..... 100
L'épée de Tristan, par M. J. Loth, membre de l'Académie.. 117
La loi Gabinia contre la Piraterie de l'an 67 avant J.-C., d'après une inscription de Delphes, par M. Édouard Cuq, membre de l'Académie..... 129
Les éditions anciennes et modernes des Prières de saint Anselme, par dom A. Wilmart, O. S. B..... 152
L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, par M. Casanova..... 163

LIVRES OFFERTS..... 80, 113, 150, 161, 171

CAHIER D'AVRIL

SÉANCES..... 173, 177, 182, 186

COMMUNICATION :

Le livre du Régisseur pour le mystère de la Passion, par M. Gustave Gohen, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.. 178

LIVRES OFFERTS..... 176, 182, 184, 188

CAHIER DE MAI

SÉANCES 191, 193, 202, 214

COMMUNICATION :

Q. Geminius Sabinus, princeps peregrinorum, par MM. Louis Poinssot et Raymond Lantier..... 197

APPENDICE :

Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1923, par M. Émile Mâle, membre de l'Académie, lu dans la séance du 18 mai 1923..... 206

LIVRES OFFERTS..... 201, 213, 217

CAHIER DE JUIN

SÉANCES..... 219, 235, 236, 252, 282

COMMUNICATIONS :

Vénus et Mars sur des intailles magiques et autres, par M. Adrien Blanchet, membre de l'Académie..... 220

Digitized by Google

Analyse d'une lettre de M. Picard, directeur de l'École française d'Athènes, sur la découverte à Délos des tombeaux des vierges hyperboréennes, par M. Homolle, membre de l'Académie..... 238
Rapport sur les fouilles du corps d'occupation français à Constantinople, par M. Charles Diehl, membre de l'Académie..... 241
Une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech, par M. Henri Basset..... 248
Découverte d'un autel taurobolique à Rome, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie..... 253
Rapport de M. René Dussaud, membre de l'Académie, sur divers monuments de Sidon et de Mahalib, communiqués par M. Virolleaud..... 286

APPENDICE :

Rapport sur les travaux archéologiques en Syrie et à l'École française de Jérusalem, par M. Edmond Pottier, membre de l'Académie, lu dans la séance du 22 juin 1923..... 255
Rapport sur les travaux de l'École française de Rome, durant l'année 1921-1922, par M. Maurice Prou, membre de l'Académie, lu dans la séance du 29 juin 1923..... 290

LIVRES OFFERTS..... 234, 281, 301

CAHIER DE JUILLET

SÉANCES..... 303, 304, 312, 324

COMMUNICATIONS :

Notes de topographie carthaginoise. Une enceinte de Carthage, par MM. L. Poinssot et R. Lantier..... 306
Remarques sur un passage de la politique d'Aristote relatif aux révolutions de Delphes, par M. Th. Homolle, membre de l'Académie..... 313
Note sur un rapport du commandant Renard sur les fouilles de Sâlihîyeh, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie..... 326

APPENDICE :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le premier semestre de 1923, lu dans la séance du 20 juillet 1923..... 318

LIVRES OFFERTS..... 304, 311, 323, 328

Digitized by Google

CAHIER D'AOUT

Séances 329, 334, 340, 344, 346

Communications :

Un calice du trésor de Saint-Denis, par M. Seymour de Ricci 337
Jean Colombe peintre enlumineur de Bourges au xv^e siècle, par M. Paul Durrieu, académicien libre 341
Un surnom gaulois de Mars : Olloudius, par M. Joseph Loth, membre de l'Académie 345

Livres offerts 333, 339, 348, 351

CAHIER DE SEPTEMBRE

Séances 352, 354, 372, 384

Communications :

Une cachette de figurines de Déméter et de brûle-parfums votifs à Carthage, par le R. P. Delattre 354
Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna, par O. Tafrali 365
Un diplôme militaire de Brestovitza (Bulgarie), par M. René Cagnat, membre de l'Académie 373
Un nouveau décret trilingue ptolémaïque, par M. Henri Gauthier, inspecteur en chef du service des Antiquités de l'Égypte 376

Livres offerts 353, 372, 383, 386

CAHIER D'OCTOBRE

Séances 387, 391, 395, 397
Livres offerts 391, 394, 396, 401

CAHIER DE NOVEMBRE

Séances 403, 408, 427, 430

Communication :

Le pontifical d'Egbert, archevêque d'York, conservé à la

Digitized by Google

Bibliothèque nationale, par M. le chanoine Porée, correspondant de l'Académie 415
Séance publique annuelle du 18 novembre 426

LIVRES OFFERTS 407, 424, 429, 434

CAHIER DE DÉCEMBRE

SÉANCES 435, 438, 441, 447

COMMUNICATIONS :

Documents d'architecture berbère, recueillis par le Dr André Paris. Note de M. Cl. Huart 444
La basilique de Bir-el-Knissia, à Carthage, par le R. P. Delattre, correspondant de l'Académie 449

LIVRES OFFERTS 437, 440 447, 451
INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES 453
PÉRIODIQUES OFFERTS 454
TABLE ALPHABÉTIQUE 460
TABLE DES GRAVURES 474
TABLE DES MATIÈRES 475

Digitized by Google

SUITE DES PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES PARUES EN 1923.

Mémoires de l'Académie, tome XLII.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie, tome XIII, 1re partie.

Notices et extraits des manuscrits, tome XLI.

Recueil des historiens de la France, nouvelle série :

Obituaires, tome IV. *Diocèses de Meaux et de Troyes.*

Pouillés, tome VIII. *Provinces d'Arles, Aix et Embrun.*

Inscriptions latines d'Afrique.

Choix d'inscriptions de Délos, tome I, fascicule II.

Recueil d'inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure, fascicule I.

Monuments Piot, tome XXV (n° 44).

Hébron. Le Haram el Khalîl, sépulture des patriarches.

Mission archéologique en Arabie, Tome III : *Les châteaux arabes* de *Qeseir 'Amra*, *'Ḥarâneh el Ṭūba* (Texte et Atlas).

La Cité de Rhodes. mcccx-mdxxii. Tome II : *Architecture civile et militaire.*

Catalogue des cylindres orientaux du musée du Louvre, tome II (*Acquisitions*).

Corpus vasorum antiquorum. — *Musée du Louvre*, fascicule II (Union Académique internationale).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

B.S. 1d

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Property of Princeton University Library
32101 076386679

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google